
copy

80 JOUR

CANADIAN OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION

DE PUBLICATIONS OFFICIELLES
CANADIENNES

NATIONAL LIBRARY/BIBLIOTHEQUE NATIONALE
CANADA

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XLVIII

0 920336

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DEPUIS LE 21 NOVEMBRE 1912, JUSQU'AU 6 JUIN 1913
INCLUSIVEMENT

Dans la troisième année du règne de Notre Souverain
Seigneur, le Roi George V

ETANT LA 2me SESSION DU 12me PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1912-13

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1913

VOLUME XLVIII

TABLE DE MATIÈRES.

PROCLAMATIONS

CANADA



[L.S.] *ARTHUR*

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à jeudi, le neuvième jour du mois de mai courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le QUINZIÈME jour du mois de JUIN prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce TROISIÈME jour de MAI, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



[L.S.] *ARTHUR*

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le quinzième jour de juin courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce TREIZIÈME jour de JUIN, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



[L.S.] *ARTHUR*

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le vingt-troisième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le TRENTE-ET-UNIÈME jour du mois d'AOÛT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN Notre très cher et Bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



[L.S.] *ARTHUR*

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le trente-et-unième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre très cher et bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-SEPTIÈME jour d'AOÛT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



C. FITZPATRICK.

[L.S.] *Député Gouverneur général du Canada.*

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le cinquième jour du mois d'octobre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimé sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN Notre très fidèle et bien aimé conseiller le très honorable Sir CHARLES FITZPATRICK, chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint Michel et Saint George, juge en chef du Canada et député de Notre très cher et bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très Noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

CANADA



C. FITZPATRICK.

[L.S.] *Député Gouverneur général du Canada.*

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée à samedi, le neuvième jour du mois de novembre prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de proroger le dit Parlement à JEUDI le VINGT-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain afin que ni vous ni aucun de vous ne soyez tenus de vous trouver avec nous le neuvième jour de novembre prochain en Notre Cité d'Ottawa, car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonorés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-ET-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN Notre très fidèle et bien aimé conseiller le très honorable Sir CHARLES FITZPATRICK, chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint Michel et Saint George, juge en chef du Canada et député de Notre très cher et bien-aimé oncle et Très fidèle Conseiller le Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, DUC DE CONNAUGHT ET STRATHEARN, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très Noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de Saint-Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Deuxième Session, Douzième Parlement

1912-1913

Jeudi, 21 novembre 1912.

Le Parlement étant ce jour convoqué par proclamations (ci-annexées) pour la dépêche des affaires, et les membres de cette Chambre étant assemblés.

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL CANADA,
OTTAWA, 19 novembre 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance du Canada, jeudi, le 21 courant, à trois heures p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est remis par le capitaine Ernest John Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

M. l'Orateur,

Son Altesse Royale le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre s'y rend en conséquence; et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des honorables juges Charbonneau et Bruneau, deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élections, conformément à la " Loi des élections fédérales contestées ", un certificat et rapport concernant l'élection pour le district électoral de Richelieu, lequel est lu comme suit, et il est ordonné que le dit rapport soit inscrit dans les journaux de la Chambre, savoir:—

ELECTION CONTESTEE DE RICHELIEU.

Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

No 10.

Acte des élections fédérales contestées et amendements.

In re Election d'un membre pour la Chambre des Communes, pour le district électoral de Richelieu, tenue les quatorzième et vingt et unième jours de septembre dernier, 1911.

Edouard André D. Morgan,
Pétitionnaire;

vs

Pierre Joseph Arthur Cardin,
Défendeur.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Nous, l'honorable juge Napoléon Charbonneau et l'honorable juge A. A. Bruneau, deux des juges de la Cour Supérieure pour Québec, et les juges choisis pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que le 29 avril 1912, nous avons tenu une cour en la ville de Sorel pour l'instruction de la dite pétition;

Considérant l'admission produite par le défendeur et dûment communiquée au pétitionnaire par laquelle le dit défendeur admet que des manœuvres frauduleuses suffisantes pour invalider son élection ont été commises hors de sa connaissance;

Considérant que le dit pétitionnaire n'a fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par le défendeur lui-même ou par ses agents, à sa connaissance;

Déclarons par les présentes que la partie des conclusions de la dite pétition d'élection par laquelle le pétitionnaire demande que le défendeur soit déqualifié est mal fondée, et elle est déboutée et rejetée;

Que la partie des conclusions de la dite pétition d'élection par laquelle on demande que la dite élection soit annulée, est accordée, et déclarons la dite élection nulle et de nul effet avec dépens distraits à maître E. A. D. Morgan, avocat du pétitionnaire.

(Signé) A. A. BRUNEAU, *J.C.S.*
NAP. CHARBONNEAU, *J.C.S.*

Vraie copie de l'original demeuré au dossier de cette cause, collationnée par le soussigné, protonotaire de la dite cour et gardien des archives d'icelle.

En foi de quoi, notre seing et le sceau de la dite cour à Sorel, ce 29 avril 1912.

CARDIN ET DE GRANDPRE, *P.C.S.*

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que conformément au chapitre 7, article 70 des Statuts Revisés, 1906, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada des copies certifiées du jugement de la dite cour dans l'affaire de l'appel du jugement des juges d'instruction dans la cour inférieure, concernant l'élection pour le district électoral de Deux-Montagnes.

Et le dit jugement est lu comme suit, et il est ordonné qu'il soit inscrit dans les journaux de la Chambre:—

ELECTION CONTESTEE DE DEUX-MONTAGNES.

Dans la Cour Suprême du Canada.

MARDI, le vingt-neuvième jour d'octobre A.D. 1912.

PRÉSENTS:

Le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, C.C.M.G., juge en chef.
L'honorable juge Davies,
" Idington,
" Duff,
" Anglin,
" Brodeur.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Deux-Montagnes, dans le district judiciaire de Terrebonne, tenue dans le mois de septembre 1911.

SAMUEL FAUTEUX,
(Pétitionnaire) appelant

et

JOSEPH ARTHUR CALIXTE ETHIER, et JOSEPH HENRI LANGLOIS,
(Défendeurs) répondants.

L'appel de l'appelant susnommé du jugement des honorables juges Robidoux et Laurendeau, rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection dans l'affaire ci-dessus le vingt-quatrième jour de juin dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze,—lequel est comme suit:—

"La cour après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite de la présente cause, avoir examiné la procédure et délibéré:—

"Le pétitionnaire demande que l'élection du défendeur Ethier qui a été élu député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral des Deux-Montagnes, à l'élection du mois de septembre 1911, soit annulée, et que le rapport fait par l'officier-rapporteur, Joseph Henri Langlois, attestant que le défendeur Ethier a été élu, soit déclaré irrégulier, illégal et nul, et qu'il soit en outre déclaré que le défendeur Ethier n'a pas le droit de siéger dans la dite Chambre des Communes du Canada.

"Le pétitionnaire allègue que le 14 septembre 1911, le défendeur Ethier ainsi que Guillaume André Fauteux, avocat, du village de Saint-Eustache, dans le district de Terrebonne, ont tous deux été mis en candidature par la production régulière d'un bulletin de présentation faite par chacun d'eux, conformément à la loi; que l'officier-rapporteur Langlois a accepté le bulletin de présentation pour la mise en candidature du dit Guillaume André Fauteux, ainsi que le dépôt de $200 pour lequel dépôt il a remis à Georges Nicolas Fauteux, notaire, du village de Saint-Eustache, un reçu en présence du dit Guillaume André Fauteux, et pour ce dernier, lequel reçu se lit comme suit:—

"'Sainte-Scholastique, 14 septembre 1911. Reçu de Georges Nicolas Fauteux la somme de $200 pour dépôt de M. Guillaume André Fauteux, candidat à la présente élection.' (Signé) J. H. Langlois, officier-rapporteur'; que nonobstant la mise en candidature légalement faite et dûment acceptée par l'officier-rapporteur Langlois, ce dernier, en sa qualité, a, le 15 septembre 1911, irrégulièrement et illégalement proclamé élu le défendeur Ethier, fait un rapport en conséquence au greffier de la Couronne en chancellerie et illégalement refusé d'accorder le scrutin.

"Les défendeurs plaident qu'un seul bulletin régulier a été produit, celui du défendeur Ethier; que ce dernier s'est opposé à la mise en nomination de Guillaume André Fauteux parce qu'aucun bulletin régulier de présentation n'était produit par ce dernier et que ce n'est qu'après les objections du défendeur que le reçu du dépôt fait par M. Guillaume André Fauteux a été signé par le défendeur Langlois, lequel reçu, d'ailleurs, ne fait pas preuve de la suffisance et de la validité du bulletin; que de fait, un seul candidat a été présenté, le défendeur Ethier, et l'officier-rapporteur Langlois n'avait autre chose à faire que de déclarer, comme il l'a fait, le défendeur Ethier élu.

"Le pétitionnaire réplique généralement à cette réponse.

"Considérant que le bulletin de présentation déposé entre les mains de l'officier-rapporteur, par Guillaume André Fauteux, ne peut être reconnu valable en loi, parce que le dit Guillaume André Fauteux n'est pas identifié dans le dit bulletin et parce qu'il n'est pas nommé candidat par vingt-cinq électeurs.

"Considérant que le reçu donné par l'officier-rapporteur pour le dépôt de $200 fait pour le dit Guillaume André Fauteux, ne fait pas preuve de la suffisance et de la validité du bulletin de présentation, non plus que de l'acceptation de ce bulletin par l'officier-rapporteur.

"Considérant que l'officier-rapporteur en ne décidant de la validité du bulletin de présentation de Guillaume André Fauteux que le lendemain, le 15, n'a pas violé la loi;

"Considérant que le candidat Joseph Arthur Calixte Ethier a été régulièrement élu par l'officier--rapporteur;

"Renvoie la pétition du pétitionnaire avec dépens",—étant venu pour être entendu devant cette cour le premier jour d'octobre dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, en présence des avocats de l'appelant et des répondants;—alors, et après avoir entendu les allégations des avocats susdits, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel soit ajourné pour le prononcé du jugement, et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour ordonne et adjuge que le dit jugement

des honorables juges Robidoux et Laurendeau soit confirmé et il est confirmé, et que le dit appel soit renvoyé avec frais à être payés par le dit appelant aux dits répondants.

Certifié,

E. R. CAMERON,
Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie respectueusement par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, conformément au statut à cette fin, que ce qui précède est le jugement et décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'Acte des élections fédérales contestées: Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Deux-Montagnes, dans le district judiciaire de Terrebonne, tenue dans le mois de septembre 1911,

SAMUEL FAUTEUX,
(Pétitionnaire) appelant;

et

JOSEPH ARTHUR CALIXTE ETHIER, et JOSEPH HENRI LANGLOIS,
(Défendeurs) répondants.

Je certifie de plus, respectueusement, que la décision des dits savants juges d'instruction n'a pas été affectée par la décision de la Cour Suprême du Canada.

Et je certifie de plus que ci-joint se trouve une copie des raisons données pour le jugement rendu par les juges de cette cour qui ont confirmé le jugement en cour inférieure, ainsi que des raisons données par les honorables juges Idington et Duff, dissidents.

E. R. CAMERON,
Registraire.

Daté à Ottawa, ce 6me jour de novembre A.D. 1912.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que durant la vacance, il a reçu avis de plusieurs vacances dans la députation, comme suit:—

Puissance du Canada,}
Savoir: } CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Simcoe-Sud, dans la province d'Ontario, par suite de l'acceptation d'un émolument rétribué sous la Couronne, savoir: juge de la Cour Suprême de judicature pour

Ontario et juge de la Haute Cour de Justice pour Ontario de Haughton Ignatius Samuel Lennox, écuier, son membre actuel.

Donné sous nos seings et sceaux en la cité d'Ottawa, ce 7me jour du mois de mai 1912.

ROBERT LAIRD BORDEN, [L.S.]
Député pour le district électoral de Halifax.

GEORGE E. FOSTER, [L.S.]
Député pour le district électoral de Toronto-Nord.

Puissance du Canada, }
Savoir: }

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Kootenay, dans la province de la Colombie-Britannique, par suite de l'acceptation d'un office rétribué par la Couronne, savoir: Commissaire des chemins de fer, de Arthur Samuel Goodeve, son député actuel.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce septième jour de moi 1912.

ROBERT LAIRD BORDEN, [L.S.]
Député pour le district électoral de Halifax.

GEORGE E. FOSTER, [L.S.]
Député pour le district électoral de Toronto-Nord.

Puissance du Canada, }
Savoir: }

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Macdonald, dans la province du Manitoba par suite de l'acceptation d'un office d'émolument rétribué par la Couronne, savoir: membre de la Commission des grains pour le Canada par William David Staples, écuier, le député actuel.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce septième jour du mois de mai 1912.

ROBERT LAIRD BORDEN, [L.S.]
Député pour le district électoral de Halifax.

GEORGE E. FOSTER, [L.S.]
Député pour le district électoral de Toronto-Nord.

Puissance du Canada, }
Savoir: }

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de

Carleton, province d'Ontario, par suite du décès de Edward Kidd, écuier, son député actuel.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce vingt-quatrième jour de septembre 1912.

ROBERT LAIRD BORDEN, [L.S.]
Député pour le district électoral de Halifax.

J. D. REID, [L.S.]
Député pour le district électoral de Grenville, Ontario.

Puissance du Canada, Savoir: } CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Hochelaga, province de Québec, par suite de l'acceptation d'un office rétribué par la Couronne, savoir: Secrétaire d'Etat, par Louis Coderre, écuier, son député actuel.

ROBERT LAIRD BORDEN, [L.S.]
Député pour le district électoral de Halifax.

H. B. AMES, [L.S.]
Député pour le district électoral de Montréal, division Saint-Antoine.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a en conséquence, émis ces divers mandats au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs d'élection pour les dits collèges électoraux respectivement.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie, les certificats suivants:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 8 juin 1912.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du septième jour du mois de mai dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général, et adressé à Daniel Chesterfield McMorris, agent, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Kootenay, dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Arthur Samuel Goodeve, nommé membre de la Commission des chemins de fer, Robert Francis Green, courtier, Victoria, C.-B., a été rapporté comme dûment élu tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 14 juin 1912.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt et unième jour du mois de mai dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général, et

adressé à William Wood, de Bradford, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Simcoe-Sud, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Haughton Ignatius Samuel Lennox, nommé juge de la Cour Suprême de Judicature et juge de la Haute Cour de Justice, pour Ontario, William Alves Boys, avocat, de la ville de Barrie, Ont., a été rapporté comme dûment élu tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 2 novembre 1912.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quinzième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général, et adressé à Robert Richardson, agent d'immeubles, village de South-March, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Carleton, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Edward Kidd, décédé, William Foster Garland, pharmacien, Ottawa, a été rapporté comme dûment élu tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 4 novembre 1912.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois de septembre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général, et adressé à Louis Toussaint Moreau, Cardinan, Man., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Macdonald, dans la province de Manitoba, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de William David Staples qui a été nommé membre de la Commission des grains pour le Canada, Alexander Morrison, de la municipalité de Dufferin, Manitoba, cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 12 novembre 1912.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du cinquième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général, et

adressé à E. Aurez Laferrière, médecin, Sorel, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Richelieu, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Pierre Joseph Arthur Cardin, dont l'élection a été déclarée non avenue, Pierre Joseph Arthur Cardin, avocat, de Sorel, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Les députés suivants ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leurs sièges en Chambre:—

Richard Francis Green, écuier, pour le collège électoral de Kootenay;
William Alves Boys, écuier, pour le collège électoral de Simcoe-Sud;
William Foster Garland, écuier, pour le collège électoral de Carleton, Ontario;
Alexander Morrison, écuier, pour le collège électoral de Macdonald;
Pierre Joseph Arthur Cardin, pour le district électoral de Richelieu.

Ordonné, que M. Rogers, pour M. Borden, ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours de Son Altesse Royale et en donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

Au cours de l'été dernier, j'ai passé plusieurs mois à visiter les principales cités et villes du Canada d'un océan à l'autre, en m'efforçant de me rendre compte autant que possible de leur situation matérielle.

Il m'a été très agréabe de constater la prospérité presque universelle qui règne par tout le Canada, et de voir l'énergie et l'esprit d'entreprise déployés dans l'œuvre du développement des immenses ressources de la terre.

Il est très satisfaisant d'observer que le commerce du Canada augmente sûrement et avec rapidité, l'ensemble du commerce pour le dernier exercice fiscal étant le plus considérable que l'on ait encore vu. Durant l'année présente, la même augmentation continue s'est fait remarquer, et l'on s'attend à ce que le volume total de notre commerce, pour l'exercice fiscal courant, dépassera de beaucoup celui de toute autre année antérieure.

Les recettes du Canada continuent à se développer et l'on signale dans chaque branche des affaires et de l'industrie une grande activité qui promet la continuation du progrès et de la prospérité.

Un flot d'immigration considérable et bien vu de tous s'est déversé dans notre pays au cours de l'été dernier. Le volume de l'immigration durant l'année courante est plus fort que celui de toute période correspondante de notre histoire, et, plus que par le passé, il est venu des Iles britanniques.

D'abondantes moissons sont venues récompenser les travaux du laboureur, et bien que dans quelques districts la température n'ait pas été propice pour la récolte, l'on s'attend à ce que sa valeur totale soit plus élevée que dans toute autre année antérieure.

On mettra entre vos mains les documents contenant les accords commerciaux conclus entre le Canada et certaines possessions de Sa Majesté aux Indes Occidentales. On espère que ces arrangements tourneront à l'avantage, non seulement de ces possessions, mais aussi à celui du Canada. Un projet de loi sera présenté à l'effet de mettre en vigueur ces accords commerciaux.

Durant l'été dernier, quatre membres du gouvernement sont entrés en pourparlers à Londres avec le gouvernement de Sa Majesté sur la question de la défense navale. Il s'en est suivi d'importantes délibérations et l'on a fait connaître un état de choses qui, dans l'opinion de mes conseillers, exige impérieusement que l'effectif des forces navales de l'empire soit renforcé sans délai. Mes conseillers sont persuadés qu'il est du devoir du Canada d'offrir, dans les circonstances actuelles, une aide raisonnable et nécessaire à cette fin. Un projet de loi vous sera présenté, conformément à cette décision.

Un contrat pour la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson depuis LePas au Port Nelson a été conclu et les travaux se font avec toute la rapidité possible.

Il est de toute évidence que les grandes routes du Canada constituent une partie importante d'un système efficace de transport. L'urgence d'améliorer nos routes actuelles est manifeste et un projet de loi sera présenté à l'effet de permettre au gouvernement du Canada de coopérer avec les provinces à l'accomplissement de ce projet si désirable.

Je suis heureux de savoir que la proposition faite par mon gouvernement de coopérer avec les gouvernements des différentes provinces dans l'œuvre de promouvoir l'industrie agricole a été cordialement accueillie. Les crédits qui ont été votés à la dernière session relativement à ce service ont produit des résultats avantageux marqués pour le pays. Après une étude sérieuse de toute la question, mes conseillers en sont arrivés à la conclusion qu'une coopération avec les provinces sur des bases et des conditions bien définies produira les meilleurs résultats relativement à l'enseignement agricole. Pour être efficace une telle politique doit être continue. Un projet de loi vous sera donc présenté en vertu duquel un montant considérable d'argent pris du fonds des recettes consolidées, sera affecté à aider les provinces, durant plusieurs années, dans cette entreprise nationale de la plus haute importance.

Mon gouvernement a réussi à obtenir certaines diminutions dans les taux des cablogrammes et continuera ses efforts pour en obtenir de nouvelles.

En vertu de la loi actuelle, les chartes des banques prendront fin le premier juillet prochain. Un projet de loi à l'effet de reviser et de prolonger ces chartes sera soumis à votre étude et à votre approbation.

Plusieurs autres projets de loi vous seront soumis, parmi lesquels se trouveront des mesures pourvoyant à l'augmentation de la représentation au Sénat des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour le dernier exercice fiscal vous seront soumis. Vous apprendrez avec satisfaction que les recettes ont été amplement suffisantes pour couvrir les dépenses ordinaires et celles au compte du capital.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice fiscal vous seront soumises prochainement. Elles ont été préparées au double point de vue de l'économie et du développement nécessaire des ressources du Canada.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'appelle votre sérieuse attention sur les sujets que je viens de mentionner et j'invoque les bénédictions de la Divine Providence sur vos délibérations.

Sur motion de M. Rogers, pour M. Borden, secondé par M. Pelletier.

Ordonné, que le discours adressé par Son Altesse Royale aux deux Chambres du Parlement du Canada, soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de M. Rogers, pour M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, que l'ordre pour la prise en considération de la motion relative à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général en réponse au discours du Trône à l'ouvertu de la session aura la priorité sur toutes autres mesures, sauf la présentation des bills jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Rogers, pour M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comité permanents prescrits par la règle 10; le dit comité devant se composer de M. Borden, Sir Wilfrid Laurier, messieurs Reid (Grenville), Pelletier, Pugsley, Stanfield et Pardee,—et que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR L'ANNEE 1912.

A l'honorable Chambre des Communes.

Les Bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1912.

Ils se sont, autant que possible, préparés à répondre aux nombreuses demandes de renseignements qui leur seront probablement faites sur la question navale, celle du canal de Panama et autres sujets d'un intérêt pratique.

La partie littéraire de la bibliothèque, moins importante, a reçu moins d'attention afin de procurer aux députés tous les renseignements requis sur les questions du jour.

Grâce à la libéralité du département des Travaux Publics, et surtout à l'initiative intelligente et prévoyante de M. Shearer, surintendant des édifices publics, avec le concours du personnel de la bibliothèque, dirigé par M. Todd, des améliorations considérables ont été faites dans la bibliothèque durant la vacance. L'apparence générale du local y a grandement gagné et les députés s'y trouveront plus à l'aise pour leurs travaux.

Les journaux ont été placés dans des voûtes d'un accès facile et préparées spécialement à cette fin.

Il a fallu transférer certaines sections dans de nouvelles chambres afin de donner plus d'espace sur les rayons aux divisions plus en demande et d'en faciliter l'usage.

Dans le même but, ils ont apporté une attention spéciale aux sections qui contiennent les ouvrages et les rapports sur les chemins de fer et les traités.

Les députés pourront constater que le parquet de la bibliothèque a été débarrassé des couches de vernis qui s'y accumulaient depuis des années; il paraît aujourd'hui sous son aspect original. Il sera entretenu à l'avenir par le même procédé qui a produit de si satisfaisants résultats.

Le département des Travaux Publics a grandement facilité la tâche difficile d'une nouvelle distribution des journaux et des documents officiels dans le soubassement et dans les voûtes. Il faudra encore du temps pour que tout soit mis en ordre autant que le permettra l'espace disponible et pour apporter aux catalogues et aux

index les corrections nécessitées par ces changements. Il en résultera peut-être quelque confusion jusqu'à ce que le personnel se soit familiarisé avec les détails de la nouvelle installation qui n'a été terminée qu'à l'ouverture du Parlement.

Les bibliothécaires désirent cependant faire remarquer que la congestion qui a régné depuis des années dans la bibliothèque est loin d'avoir disparu. La difficulté est seulement moins apparente. Plusieurs sections sont encore très encombrées et les galeries sont en général dans la même condition.

Les bibliothécaires espèrent que dans la construction des nouveaux édifices sur le terrain récemment acquis par le gouvernement, on pourvoira à l'aménagement des chambres préparées à cet effet dans le soubassement, pour y loger d'une manière accessible, des ouvrages qui ne sont point souvent consultés et qu'on ne pourrait pas détruire sans inconvénient.

Parmi tous les plans qui ont été proposés jusqu'à ce jour pour l'agrandissement de la bibliothèque, les bibliothécaires considèrent que celui de 1904 est encore celui qui serait le plus satisfaisant.

Si l'on n'accepte pas ce plan en définitive, la suggestion énoncée plus haut, relativement à un local dans les nouveaux édifices, offrirait au moins une diminution considérable de l'encombrement actuel.

Au cours d'une visite faite à la "Badleian Library", pendant la vacance, la méthode d'emmagasiner les livres a été étudiée et le mécanisme en usage vu en opération. On pourrait difficilement imaginer un système plus ingénieux et, dans son ensemble, moins dispendieux. Si, comme il a été suggéré, on accorde l'espace demandé dans les nouveaux édifices qui vont être construits sur la rue Wellington, le département des Travaux Publics pourrait examiner avec profit les plans de MM. Lucy & Co., d'Oxford.

Pendant la vacance, la bibliothèque s'est enrichie de plusieurs ouvrages importants: "The North American Indian" (Etats-Unis et Canada), par Edw. S. Curtis, 10 vols, de texte in-4° et de gravures, in-folio. Cette publication est une précieuse acquisition pour la section américaine. Elle surpasse de beaucoup en valeur les travaux de Catlin et de Schoolcroft. Les photographies sont l'œuvre de M. Curtis lui-même.

Pour la même section on a pu se procurer le "Quebec Magazine", publié en 3 vols anglais et français, de 1792 à 1793.

Le nouveau supplément au catalogue donne les titres d'une collection d'environ 300 volumes très rares d'auteurs français du 16me et du 17me siècles.

Pendant la première semaine du mois de juillet dernier, l'Association des bibliothécaires américains—au nombre d'environ huit cents—a tenu sa réunion annuelle à Ottawa. Un des bibliothécaires et plusieurs membres du personnel ont rencontré ces visiteurs distingués et des arrangements ont été conclus pour établir un système d'échanges avec un certain nombre de bibliothèques de la république voisine.

On trouvera ci-jointe la liste des dons faits à la bibliothèque pendant l'année.

La liste des livres déposés à la bibliothèque, en vertu de la loi protégeant la propriété littéraire, se trouvera, comme d'habitude, parmi les documents de la session lorsqu'ils seront publiés.

La nécessité d'obtenir immédiatement, pour les besoins du Parlement, pendant la présente session, des employés déjà au fait et ayant une expérience partielle, a mis au jour certaines clauses difficiles d'application de la Loi du Service civil auxquelles, nous l'espérons, il sera remédié par une législation spéciale.

Les Commissaires du Service civil ont adopté une interprétation de la loi que les bibliothécaires ne peuvent aucunement reconnaître et qu'ils considèrent comme étant tout à fait contraire au but original et au sens actuel de l'acte.

L'acte pourvoit à deux règlements distincts pour l'administration de la bibliothèque, l'un s'appliquant à la vacance du Parlement, l'autre au temps de la session.

Des difficultés, des différences d'opinion se produisent nécessairement, comme cela d'ailleurs a eu lieu; les bibliothécaires ont décidé de suggérer que l'acte soit amendé de manière à faciliter l'administration de la bibliothèque, en attendant une revision complète de l'Acte du Service civil que le service public semble généralement désirer.

Les bibliothécaires croient devoir réimprimer, pour l'utilité des députés, le rapport d'un sous-comité de la Bibliothèque adopté à la session de 1892:—

"Le sous-comité chargé d'examiner les règlements concernant l'usage des livres de la bibliothèque par les membres du Parlement pendant la session, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

"Le sous-comité est d'avis que les livres suivants, savoir:—

"1. Débats du parlement impérial.

"2. Rapports sur les lois.

"3. Revues légales.

"4. Débats du Canada et des colonies.

"5. Les papiers parlementaires de la Grande-Bretagne.

"6. Les Statuts du Canada et des provinces.

"7. Ouvrages sur la pratique et le gouvernement parlementaire.

"8. Compilations statistiques.

"9. Les papiers du Congrès des Etats-Unis et autres ouvrages similaires qui sont constamment en usage parmi les députés ne devraient pas être emportés de la bibliothèque, sauf pour usage pendant un débat et durant une séance de l'une ou l'autre Chambre; et qu'il soit enjoint aux bibliothécaires de s'assurer de la rentrée de ces livres à la fin de la séance de la Chambre.

"Votre comité est d'opinion que les règles générales, actuellement en vigueur, concernant l'usage de la bibliothèque par les députés sont suffisamment explicites, sauf l'exception faite ci-dessus.

"Toutefois votre comité considère qu'il est opportun que l'attention des députés soit attirée sur ces règlements et qu'ils devraient exercer leurs privilèges en tenant compte des intérêts de la bibliothèque et des besoins de leurs collègues en ce qui concerne le nombre de livres pris en une fois et la durée pendant laquelle ils les gardent." (*Document de la session, No 33.*)

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES,
Biblothécaire général.

MARTIN I. GRIFFIN,
Bibliothécaire parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
21 novembre 1912.

Sur motion de M. Rogers, pour M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, que quand cette Chambre s'ajournera, ce jour elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et cinquante minutes p.m. elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 25 novembre 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Middlebro,—la pétition de la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*

Par M. Frip,—la pétition de la *Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio, and others of the United States of America.*

Par M. Ames,—la pétition de la *Canadian Explosives, Limited.*

Par M. Macdonell,—la pétition de la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited.*

Par M. Turriff,—la pétition de la *Athabaska Northern Railway Company.*

Par M. Stevens,—la pétition de la *Dominion Trust Company* de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Smyth,—la pétition de la *Algoma Eastern Railway Company.*

Par M. Richards,—la pétition de Elizabeth Adelaide Rayner, de Alma, comté de Prince, province de l'Ile-du-Prince-Edouard, épouse légitime de Benjamin Isaac Rayner, autrefois de Kildare, dans le dit comté de Prince, et actuellement résidant à Alberton, dans le dit comté.

Par M. Wallace,—la pétition de Frederick Frank Saunders, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, architecte, époux légitime de Mabel Elizabeth Saunders (née Armstrong) actuellement résidant au No 27 de la rue Saginaw-sud, dans la ville de Pontiac, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table sa recommandation au sujet de l'avancement de M. Charles Steedman Blue, et de la nomination de messieurs Earl C. Young et Frederic W. S. Galbraith aux postes de rapporteurs officiels des Débats de la Chambre, ainsi que le rapport du greffier en l'espèce.

Et les dits documents sont comme suit:—

A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander l'avancement de M. Charles Steedman Blue, actuellement l'un des sténographes officiels des comités de la Chambre, et la nomination de messieurs Earl C. Young et Frederic W. S. Galbraith, aux postes de rapporteurs officiels des Débats de la Chambre, en conformité du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé.

T. S. SPROULE,
Orateur.

Daté le 21 novembre 1912.

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, le 21 novembre 1912.

MONSIEUR,—Deux vacances sont survenues dans le service du rapport officiel des Débats de la Chambre des Communes par suite de la mise à la retraite de messieurs E. J. Duggan et S. A. Abbott. Il y a à remplir un poste additionnel, en vertu de la

résolution adoptée par la Chambre des Communes le 12 février dernier, autorisant la nomination d'un rapporteur additionnel attaché à ce service.

Se rendant à votre demande la Commission du Service civil a examiné les aspirants à cet emploi quant à leur aptitude. A la suite de cet examen, la dite Commission a, le 1er du mois courant, fait savoir que messieurs Charles Steedman Blue (actuellement l'un des sténographes officiels des comités de la Chambre), Earl C. Young, de Charlottetown, I.-P.-E., et Frederic W. S. Galbraith, de Portage-la-Prairie, Man., ont subi avec succès l'examen requis, et la dite Commission a émis en leur faveur les certificats d'aptitude dont copies sont ci-annexées.

En conséquence, je fais rapport que les dits messieurs Blue, Young et Galbraith possèdent l'aptitude voulue et recommande qu'ils soient nommés dans la subdivision B de la 1re division (grade attribué aux titulaires de ces postes par l'organisation de la Chambre des Communes) avec le traitement initial appartenant à ce grade.

En conformité des dispositions de la Loi du Service civil et des certificats émis par la dite Commission, messieurs Young et Galbraith sont nommés à titre provisoire.

Il est de plus recommandé que le traitement de ces fonctionnaires commence à compter à partir du premier jour de la session du présent Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

L'honorable Orateur,
Chambre des Commnnes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris en considération une demande de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes à l'effet de faire le choix de trois personnes possédant toute l'aptitude voulue pour remplir le poste de rapporteur dans le personnel du rapport officiel des Débats, dans la subdivision B de la première division, avec traitement initial de $2,100 par année. Après avoir invité par la voie des journaux des demandes d'emploi de la part d'aspirants à cette position, et s'être rendu compte des aptitudes des aspirants par le moyen d'un examen de concours public tenu les 27, 28 et 29 mars 1912, en conformité des dispositions de l'article 13 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, et de l'article 15 des règlements de la Commission du Service civil, ils ont choisi M. Charles Steedman Blue, d'Ottawa, Ont., pour remplir la première des positions en question.

Sur le rapport que les connaissances et l'aptitude requises pour ce poste, sont en totalité techniques et professionnelles, et comme la nomination à faire doit l'être en vertu de l'article 21 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, par suite de ce que M. Blue a atteint la limite de 35 ans, ce certificat est émis sujet à confirmation de la part de la Chambre des Communes, sous le régime des articles 21 et 45 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil.

EN CONSÉQUENCE, il est par les présentes certifié, en conformité des dispositions de l'article 21 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, que, à leur avis, M. Charles Steedman Blue possède les connaissances et l'aptitude nécessaires, et qu'il est sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes, propre à remplir l'emploi de rapporteur dans le personnel du rapport officiel des Débats de la Chambre des Communes, avec le rang de fonctionnaire de la subdivision B de la première division.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada ce premier jour de novembre mil neuf cent douze.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

CERTIFICAT DE NOMINATION.

Attendu que par un acte du Parlement du Canada, chapitre 15 du Statut 7-8 Edouard VII, intitulé: "Loi portant modification de la Loi du Service civil", il est en effet décrété entre autres choses, que sauf les dispositions contraires de la présente loi, les nominations à des emplois dans le service intérieur inférieurs à celui de sous-chef se feront au concours, lequel sera de nature à déterminer l'aptitude des candidats pour les emplois particuliers qu'il y a à remplir, et sera conduit par la Commission à diverses époques en conformité de règles établies par elle et agréées par le Gouverneur en conseil;

Et attendu que M. Earl C. Young, de Charlottetown, I.-P.-E., âgé de 22 ans (ci-après appelé le candidat) a subi un examen au concours sous la direction de la Commission du Service civil, conformément aux dispositions de la Loi du Service civil et des règlements faits sous l'autorité de la dite loi, et qu'il a démontré, en obtenant la seconde place au dit examen, qu'il réunissait les aptitudes nécessaires pour un emploi;

Et attendu que la dite Commission du Service civil s'est assurée, en ce qui concerne le candidat,—

Qu'il est sujet britannique et qu'il a habité le Canada pendant au moins trois ans;

Qu'il est dans les limites d'âge prescrites pour la position à laquelle on se propose de le nommer;

Qu'il est exempt de tout défaut physique ou maladie de nature à l'empêcher de remplir convenablement ses devoirs;

Que son caractère et ses habitudes sont de nature à le qualifier pour cet emploi; et

Qu'il a les connaissances et l'habileté nécessaires pour remplir ses devoirs officiels.

Les présentes sont aux fins de certifier que le candidat a les aptitudes nécessaires pour remplir à titre provisoire l'emploi de rapporteur des Débats, subdivision B de la première division, dans le département de la Chambre des Communes.

ADAM SHORTT,
M. G. LaROCHELLE,
Commissaires.

Daté ce premier jour de novembre mil neuf cent douze.

CERTIFICAT DE NOMINATION.

Attendu que par un acte du Parlement du Canada, chapitre 15 du Statut 7-8 Edouard VII, intitulé: "Loi portant modification de la Loi du Service civil", il est en effet décrété entre autres choses, que sauf les dispositions contraires de la présente loi, les nominations à des emplois dans le service intérieur inférieurs à celui de sous-chef se feront au concours, lequel sera de nature à déterminer l'aptitude des candidats pour les emplois particuliers qu'il y a à remplir, et sera conduit par la Commission à diverses époques en conformité de règles établies par elle et agréées par le Gouverneur en conseil;

Et attendu que M. Frederic W. S. Galbraith, de Portage-la-Prairie, Manitoba, âgé de trente ans (ci-après appelé le candidat) a subi un examen au concours sous la direction de la Commission du Service civil, conformément aux dispositions de la Loi du Service civil et des règlements faits sous l'autorité de la dite loi, et qu'il a démontré, en obtenant la troisième place au dit examen, qu'il réunissait les aptitudes nécessaires pour un emploi;

Et attendu que la dite Commission du Service civil s'est assurée, en ce qui concerne le candidat,—

Qu'il est sujet britannique et qu'il a habité le Canada pendant au moins trois ans;

Qu'il est dans les limites d'âge prescrites pour la position à laquelle on se propose de le nommer;

Qu'il est exempt de tout défaut physique ou maladie de nature à l'empêcher de remplir convenablement ses devoirs;

Que son caractère et ses habitudes sont de nature à le qualifier pour cet emploi, et

Qu'il a les connaissances et l'habileté nécessaires pour remplir ses devoirs officiels.

Les présentes sont aux fins de certifier que le candidat a les aptitudes nécessaires pour remplir à titre provisoire l'emploi de rapporteur des Débats, subdivision B de la première division, dans le département de la Chambre des Communes.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

Daté ce premier jour de novembre mil neuf cent douze.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Son Altesse Royale transmet à la Chambre des Communes copie d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable George Hasley Perley, l'honorable Louis Philippe Pelletier, ministre des Postes, l'honorable William James Roche, ministre de l'Intérieur, et l'honorable John Dowsley Reid, ministre des Douanes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 29a.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Bureau des Commissaires des chemins de fer pour le Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 20c.*)

M. Nantel, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapports, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1912:—

Partie I—Accise. (*Document de la session, No 12.*)

Partie II—Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique. (*Document de la session, No 13.*)

Partie III—Falsification des substances alimentaires. (*Document de la session, No 14.*)

Ordonné, que M. Bradbury ait la permission de présenter un bill (No 2) concernant la pollution des eaux navigables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bradbury ait la permission de présenter un bill (No 3) concernant l'usage de pavillons et drapeaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la prise en considération d'une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général en réponse à Son discours à l'ouverture de la session;

M. Rainville propose, secondé par M. Nickle,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant mise sur la dite motion, Sir Wilfrid Laurier propose,—Que la dite motion soit amendée en ajoutant à la dite adresse à Son Altesse Royale les mots suivants:—

"Nous désirons représenter à Votre Altesse Royale que lors des élections de Macdonald et de Richelieu des actes de nature à terroriser et à corrompre l'électorat ont été perpétrés avec la connivence de vos ministres, et qu'ils méritent la censure de cette Chambre."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Doherty,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et demie p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 26 novembre 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Aikens,—la pétition de George Bury, de Winnipeg, et autres d'autres lieux, dans le Manitoba.

Par M. McKay,—la pétition de Edward Lindsay Elwood et autres, solliciteurs, de Régina, Sask.; et la pétition de Russell Hartney et autres, de Saskatoon, Sask.

Par M. Gauthier (Gaspé),—la pétition de Ernest Taschereau et autres, de Québec et autres lieux, dans la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer de Simcoe, Grey et Bruce; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer d'Athabaska-Nord; pour une loi confirmant ses pouvoirs corporatifs et prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la *Canadian Explosives, Limited*; pour une loi lui permettant d'émettre, pour chaque part acquittée, un certificat sous son sceau déclarant que le porteur de ce certificat a droit à la part y mentionnée.

De la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited;* pour une loi changeant le nom de la dite compagnie en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company.*

De l'*Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and others of the United States of America;* pour une loi l'autorisant à s'occuper de certaines œuvres de charité, de religion et d'éducation.

De la *Dominion Trust Company*, de Vancouver, Colombie-Britannique; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Algoma-Est; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement d'une partie de sa ligne y mentionnée.

De Elizabeth Adelaide Rayner, de Alma, I. P.-E.; pour une loi de divorce d'avec son mari Benjamin Isaac Rayner.

De Frederick Frank Saunders, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Mabel Elizabeth Saunders.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table sa recommandation au sujet de la nomination de M. Harry Ernest Oliver au poste de sténographe officiel des comités de la Chambre, ainsi que le rapport du greffier et les autres documents en la matière.
A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Harry Ernest Oliver au poste de sténographe officiel des comités de la Chambre, en conformité du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé.

T. S. SPROULE,
Orateur.

Daté, le 21 novembre 1912.

BUREAU DU GREFFIER,
CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, le 21 novembre 1912.

MONSIEUR,—Une vacance étant survenue dans le personnel des rapporteurs officiels des comités de la Chambre, par suite de la promotion de M. Charles S. Blue au poste de rapporteur des Débats, il est devenu nécessaire de remplir cette vacance.

La Commission du Service civil, après examen, a fourni un certificat d'aptitude en faveur de M. H. E. Oliver, dont copie ci-annexée.

En conséquence, je fais rapport que le dit M. Oliver possède l'aptitude voulue et recommande qu'il soit nommé dans la subdivision A de la seconde division (grade attribué aux titulaires de ce poste), avec le traitement initial appartenant à ce grade. Il est en même temps recommandé que le traitement du nouveau titulaire lui soit compté à partir du premier jour de la session du présent Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

L'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris en considération une demande de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes pour l'émission d'un certificat d'aptitude, aux termes de l'article 21 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, en faveur de M. Harry Ernest Oliver, de Toronto, Ont., que l'on désire nommer à la position de sténographe dans le personnel des sténographes des comités de la Chambre des Communes, avec le grade d'officier dans la subdivision A de la deuxième division, avec salaire initial de $1,600 par année; après avoir examiné soigneusement les services passés et l'expérience de M. Oliver et s'être assurés, au moyen d'un examen, qu'il est parfaitement compétent à remplir les devoirs de la position pour laquelle il est recommandé:

En conséquence, il est par les présentes certifié, en conformité des dispositions de l'article 21 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, que, à leur avis, M. Harry Ernest Oliver possède les connaissances et l'aptitude nécessaires, et qu'il est sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes, propre à remplir l'emploi de rapporteur dans le personnel des sténographes des comités de la Chambre des Communes, avec le rang de fonctionnaire de la subdivision A, de la seconde division.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada ce quatorzième jour de novembre mil neuf cent douze.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Comptes publics du Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 2.*)

Aussi,—Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1912. (*Document de la session, No 6.*)

Aussi,—Rapports sur les dividendes impayés, balances non réclamées et traites et lettres de change impayées dans les banques chartées du Canada pendant cinq ans et plus antérieurement au 31 décembre 1912. (*Document de la session, No 7.*)

Aussi,—Relevé des dépenses au compte des "Dépenses diverses imprévues", du 1er avril au 21 novembre 1912, conformément à la Loi des subsides de 1912. (*Document de la session, No 39.*)

Aussi,—Etat des décisions du conseil du Trésor, aux termes de l'article 44 de la Loi du revenu consolidé et de l'audition. (*Document de la session, No 40.*)

Aussi,—Relevé conforme à l'article 17 de la Loi d'assurance du Service civil, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 41.*)

Aussi,—Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa, pour l'exercice terminé le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 42.*)

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement pour l'exercice 1912-13. (*Document de la session, No 43.*)

Et aussi,—Sommaire de l'administration des fonds de pensions et de retraite, dans le service civil, pour l'année expirant le 31 décembre 1912, indiquant les noms, le grade, le salaire, la durée de service, l'allocation et la cause de la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou à sa retraite, et spécifiant si la vacance a été remplie par avancement, ou par une nouvelle nomination, ainsi que le salaire du nouveau fonctionnaire. (*Document de la session, No 44.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de tous les arrêtés du conseil, plans, documents et correspondance concernant le chemin de fer du Pacifique-Canadien qui doivent être présentés à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution passée le 20 février 1882,—depuis la date de la dernière production de documents, en vertu de la dite résolution. (En tant que le département de l'Intérieur est concerné.) (*Documents de la session, No 45.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 15.*)

Ordonné, que M. Aikins ait la permission de présenter un bill (No 4) modifiant la Loi des Banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Currie ait la permission de présenter un bill (No 5) modifiant le Code Criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée lundi, le 25 courant, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, remerciant Son Altesse Royale de son gracieux discours à l'ouverture de cette session;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 27 novembre 1912.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McCraney,—la pétition de Colin McLeish, du township de Bruce, comté de Bruce, province d'Ontario, époux légitime de Margaret McLeish, de la cité de Guelph, comté de Wellington, province d'Ontario.

Par M. Clark (Red-Deer),—la pétition de l'*Alberta Central Railway Company.*

Par M. Taylor,—la pétition de la *Kootenay and Arrowhead Railway Company;* et la pétition de la *British Columbia Southern Railway Company.*

Par M. Macdonell,—la pétition de la *Brazilian Traction, Light and Power Company;* et la pétition de George Frederick Bishopric, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province d'Ontario.

Par M. Fripp,—la pétition de la *Ottawa Northern and Western Railway Company.*

Par M. Smith,—la pétition de la *Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Par M. Baker,—la pétition de la *Guarantee Company of North America.*

Par M. Murphy,—la pétition de la *Guelph and Goderich Railway Company.*

Par M. Buchanan,—la pétition de la *Alberta Railway and Irrigation Company.*

Par M. Burnham,—la pétition de Harold Hamilton et autres.

Par M. Currie,—la pétition de la *Ottawa Terminals Railway Company.*

Par M. Currie,—la pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; la pétition de la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* et la pétition de la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De George Bury, de Winnipeg et autres d'autres lieux dans le Manitoba; pour une charte sous le nom de *The Canadian Phœnix Insurance Company.*

De Edward Lindsay Elwood et autres, solliciteurs, de Régina, Sask.; pour une charte sous le nom de *The Great West Fire Insurance Company.*

De Russell Hartney et autres, de Saskatoon, Saskatchewan; pour une charte sous le nom de *The Northwest Guarantee and Accident Insurance Company.*

De Ernest Taschereau et autres, de Québec et autres lieux dans la province de Québec; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de transit rapide de Québec.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 18 mars 1912,—Copie de tous rapports faits par les inspecteurs des agents chargés du placement des immigrants, tant domestiques qu'ouvriers de ferme, dans Ontario et Québec, pendant les années 1910 et 1911. (*Document de la session, No 46.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 11 mars 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres documents en rapport avec des plaintes de quelque nature que ce soit, portées contre les agents à commission chargés de trouver de l'emploi pour des ouvriers de ferme dans l'Ontario, ainsi que contre des personnes travaillant pour le compte d'aucune agence dans l'Ontario, au cours des années 1910 et 1911. (*Document de la session, No 47.*)

Et aussi,—Rapport annuel du département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 25.*)

M. l'Orateur soumet à la Chambre,—Rapport de la douzième élection générale pour la Chambre des Communes du Canada, tenue les 14 et 21 septembre 1911. (*Document de la session, No 18.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de l'ordre en conseil 1275 du C. P. en date du 13 mai 1912:—Indemnité à être payée aux hommes de la Marine Royale Canadienne qui deviendront invalides à la suite des blessures ou de maladies contractées au cours des exercices, des instructions ou en faction. (*Document de la session, No 48.*)

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 34.*)

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 6) modifiant la Loi des Compagnies.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 25 courant, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, remerciant Son Altesse Royale de son discours à l'ouverture de cette session;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Cruise, secondé par M. Thomson (Qu'Appelle),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain, à trois heures p.m.

Jeudi, 28 novembre 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Guthrie,—la pétition de Alexander Zéphirin Gonier, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, époux légitime de Ethel Lerettha Gonier (née Dudley), du village de Colborne, comté de Northumberland, province d'Ontario.

Par M. Wilson (Wentworth),—la pétition de la *Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.*

Par M. Bennett (Simcoe),—la pétition de la *Central Railway Company of Canada.*

Par M. Sharpe (Lisgar),—la pétition de la *Canadian Northern Branch Lines Company;* et la pétition de la *Canadian Northern Railway Company.*

Par M. Guilbault,—la pétition de la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Colin McLeish, du township de Bruce, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Margaret McLeish.

De la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited*; pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des chemins de fer, tramways, télégraphes et téléphones en dehors du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de la partie non complétée de son réseau.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de la partie non complétée de son réseau.

De l'*Ottawa Northern and Western Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de la partie non complétée de son réseau.

De la *Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company;* pour une loi augmentant ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De la *Guarantee Company of North America;* demandant une loi modifiant sa charte.

De la *Guelph and Goderich Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son embranchement vers St. Mary's et Clinton.

De la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son réseau.

De George Frederick Bishopric, d'Ottawa, Ont.; demandant une loi pour prolonger la durée de certain brevet pour l'amélioration des caisses d'emballage.

De Harold Hamilton et autres; demandant la nomination d'une commission royale ayant plein pouvoir de faire une enquête sur les affaires passées et présentes de chaque banque chartée en Canada.

De la *Ottawa Terminals Railway Company*; pour une loi l'autorisant à émettre des obligations ou débentures au montant de six millions de dollars au lieu de trois millions.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada; pour une loi l'autorisant à émettre de temps à autre d'autres actions-débentures consolidées du Grand-Tronc.

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company;* pour une loi l'autorisant à émettre de nouvelles actions-débentures perpétuelles ou à terme pour un montant n'excédant pas vingt-cinq millions de piastres.

De la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer, terminer et exploiter certaines lignes ferrées.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Service de la Marine, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 38.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Règlements édictés en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux. (*Document de la session, No 49.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Travail, pour l'exercice terminé le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 36.*)

Aussi,—Cinquième rapport du registraire des Conseils de conciliation et d'enquête, *re* procédures instruites sous l'empire de la Loi des enquêtes en matière de différents industriels, 1907. (*Document de la session, No 36a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 25 courant, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour remercier Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer à l'ouverture de cette session;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. McKay, secondé par M. Fripp,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département des Douanes, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 11.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente-trois minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 29 novembre 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Cash,—la pétition de la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada.*

Par M. Currie,—la pétition de la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* et la pétition de la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Par M. Pardee,—la pétition de James Henry Kittermaster, banquier, et autres, de la ville de Sarnia, Ontario, et d'autres lieux des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Lespérance,—la pétition de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Par M. McCraney,—la pétition de George Ingleby, du village de Oakville, comté de Halton, province d'Ontario, époux légitime de Gertrude Ingleby, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Knowles,—la pétition de Robert Hamilton Fulton et autres, de la cité de Moosejaw, province de la Saskatchewan; et la pétition de Joseph Edward Caldwell et autres, de la cité de Moosejaw, province de la Saskatchewan.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Alexander Zephirin Gonier, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Ethel Lerettha Gonier.

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Canada; pour une loi l'autorisant à faire des arrangements avec d'autres compagnies, et prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De la *Canadian Northern Branch Lines Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes autorisées.

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau.

De la *Canadian Northern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

Bureau du greffier de la Couronne en chancellerie, Canada,
Ottawa, 29 novembre 1912.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-neuvième jour du mois d'octobre dernier émis par Son Altesse Royale le Gouverneur général, et adressé à Gédéon D. Sévigny, écr, No 11, Place Guay, Montréal, comme officier-rapporteur pour le district électoral d'Hochelaga, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Louis Coderre, avocat, qui a accepté un office salarié sous la Couronne, savoir: Secrétaire d'Etat, l'honorable Louis Coderre, avocat, a été rapporté comme dûment

élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY, [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 mars 1912. *(Document de la session, No 27.)*

Aussi,—Rapport sommaire de la Commission géologique, département des Mines, pour l'année civile 1911. *(Document de la session, No 26.)*

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat des affaires de la Société Royale du Canada, pour l'année expirée le 30 avril 1912. *(Document de la session, No 50.)*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer d'Athabaska-Nord; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la *Canadian Explosives, Limited;* pour une loi lui permettant d'émettre, pour chaque part acquittée, un certificat sous son sceau déclarant que le porteur de ce certificat a droit à la part y mentionnée.

De la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited;* pour une loi changeant le nom de la dite compagnie en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company,* et pour accroître ses pouvoirs corporatifs.

De la *Dominion Trust Company,* de Vancouver, Colombie-Britannique; pour certains amendements à sa charte.

De George Bury, de Winnipeg, et autres d'autres lieux dans le Manitoba; pour une charte sous le nom de *The Canadian Phœnix Insurance Company.*

De Edward Lindsay Elwood et autres, solliciteurs, de Régina, Sask., pour une charte sous le nom de *The Great West Fire Insurance Company.*

De la *Guarantee Company of North America;* demandant une loi modifiant sa charte.

De George Frederick Bishopric, d'Ottawa, Ont.; demandant une loi pour prolonger la durée de certain brevet pour l'amélioration des caisses d'emballage.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 7) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*—M. *Turriff.*

Bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric.—M. *Macdonell.*

Bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited.*—M. *Ames.*

Bill (No 10) concernant la *Dominion Trust Company.*—M. *Stevens.*

Bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited,* et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited.*—M. *Macdonell.*

Bill (No 12) constituant en corporation la *Great West Fire Insurance Company.*—M. *McKay.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

L'honorable Louis Coderre, député du district électoral d'Hochelaga, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 25 courant, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général remerciant Son Altesse Royale de son gracieux discours à l'ouverture de cette session;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Lafortune secondé par M. Lemieux

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m. elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 2 décembre 1912.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Macdonell,—la pétition de la cour suprême de l'Ordre des Forestiers indépendants.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction des parties non complétées de son réseau.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* pour une loi autorisant la vente à la dite compagnie d'une partie de la ligne construite par la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville entre Grenville et Carillon.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction des lignes ferrées qu'elle est autorisée à construire en vertu des Statuts de 1908 et 1911.

De James Henry Kittermaster, banquier, et autres, de Sarnia, Ont., et autres lieux des Etats-Unis; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction des lignes ferrées qu'ils sont autorisés à construire aux termes des Statuts 1 et 2, George V, chap. 122.

De la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario; pour une loi autorisant l'augmentation de son capital social jusqu'au chiffre de quinze millions de piastres.

De George Ingleby, de Oakville, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Gertrude Ingleby.

De Robert Hamilton Fulton et autres, de Moosejaw, Sask.; pour une charte sous le nom de *Northern Empire Life Assurance Company.*

De Joseph Edward Caldwell et autres, de Moosejaw, Sask.; pour une charte sous le nom de *General Loan Company.*

M. Borden, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des députés devant composer les comités permanents de cette Chambre, aux termes de la règle 10, rapporte les listes suivantes:—

No 1.

Privilèges et Elections.

Messieurs:

Aikins,
Barker,
Barnard,
Bennett *(Calgary),*
Bennett *(Simcoe),*
Blondin,
Borden,
Boys,
Bristol,
Brown,
Bureau,
Carvell,
Charlton,
Chisholm *(Antigonish),*
Coderre,
Crothers,
Demers,
Devlin,
Doherty,
Fowler,
Fripp,
German,
Kay,
Lafortune,
Lamarche,
Lancaster,
Lapointe *(Kamouraska),*
Lemieux,
Maclean *(Halifax),*
Marcile *(Bagot),*
Munson,
Nickle,
Northrup,
Porter,
Rainville,
Robidoux,
Ross,
Sévigny,
Thompson *(Qu'Appelle)*
Tremain, et
Wilson *(Laval).*—41.

No 2.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs:

Achim,
Aikins,
Armstrong *(Lambton)*,
Arthurs,
Baker,
Barker,
Barnard,
Barrette,
Béland,
Bellemare,
Bennett *(Calgary)*,
Bennett *(Simcoe)*,
Bickerdike,
Blain,
Boivin,
Boyce,
Boyer,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Bristol,
Buchanan,
Carroll,
Cash,
Chabot,
Charlton,
Clare,
Clark *(Red-Deer)*,
Clements,
Cochrane,
Crocket,
Cruise,
Currie,
Delisle,
Devlin,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Elliott,
Emmerson,
Ethier,
Forget (Sir Rodolphe),
Fripp,
Gauthier *(Gaspé)*,
Gauvreau,
German,
Girard,
Gordon,
Graham,
Green,
Guilbault,
Guthrie,
Haggart,
Hartt,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Knowles,
Lachance,
Lalor,
Lamarche,
Lancaster,
Lanctôt,
Lapointe *(Kamouraska)*,
Lapointe *(Montréal, St-J.)*,
Law,
Lemieux,
Lespérance,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(York, O.)*,
MacNutt,
McCraney,
McCrea,
McCurdy,
McKay,
McKenzie,
McLean *(Queen, I. P.-E.)*,
McLean *(Sunbury)*,
Marshall,
Martin *(Régina)*,
Middlebro,
Molloy,
Monk,
Morphy,
Murphy,
Neely,
Nesbitt,
Nickle,
Northrup,
Oliver,
Paquet,
Pelletier,
Pugsley,
Rhodes,
Schaffner,
Sévigny,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Stevens,
Sutherland,
Taylor,
Thomson *(Qu'Appelle)*,
Thornton,
Tobin,
Tremain,
Turgeon,
Turriff,
Wallace,
Weichel,
White *(Renfrew)*,
White *(Victoria, Alta.)*,
Wilson *(Laval)*,
Wilson *(Wentworth)*, et
Wright.—119.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 25 membres.

No 3.

Bills Privés divers.

Messieurs:

Ames,	Forget (Sir Rodolphe),	Mondou,
Armstrong *(York, O.)*,	Fripp,	Morrison,
Ball,	Gauthier *(St-Hyacinthe)*,	Murphy,
Boulay,	Gauvreau,	Pacaud,
Bourassa,	Girard,	Papineau,
Boyce,	Gordon,	Paul,
Boyer,	Guthrie,	Porter,
Boys,	Hepburn,	Proulx,
Broder,	Hughes *(Victoria)*,	Reid *(Grenville)*,
Bureau,	Jameson,	Robb,
Burnham,	Kemp,	Ross,
Carrick,	Knowles,	Sharpe *(Ontario)*,
Carvell,	Lachance,	Shepherd,
Clare,	Lamarche,	Steele,
Clarke *(Wellington)*,	Lavallée,	Stewart *(Hamilton)*,
Crocket,	Macdonell,	Thoburn,
Davidson,	McLean *(Sunbury)*,	Tobin,
Devlin,	McMillan,	Turriff,
Elson,	Marcil *(Bonaventure)*,	Walker, et
Ethier,	Martin *(Montréal, Ste-M.)*,	White *(Renfrew)*.—60.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 10 membres.

No 4.

Ordres Permanents.

Messieurs:

Achim,	Elson,	Paquet,
Alguire,	Fortier,	Paul,
Armstrong *(Lambton)*,	Hazen,	Reid *(Ristigouche)*,
Barrette,	Knowles,	Rhodes,
Best,	Kyte,	Roche,
Boulay,	Maclean *(York, O.)*,	Séguin,
Brown,	MacNutt,	Sharpe *(Lisgar)*,
Burrell,	McCoig,	Stanfield,
Chabot,	McCraney,	Turgeon,
Clare,	Marcile *(Bagot)*,	Verville, et
Cromwell,	Michaud,	White *(Leeds)*.—34.
Doherty,		

Et que le quorum du dit comité soit composé de 7 membres.

No 5.

Impressions:

Messieurs:

Beattie,
Bickerdike,
Bowman,
Brabazon,
Brouillard,
Cardin,
Chabot,
Clark *(Bruce)*,
Clarke *(Wellington)*
Currie,
Douglas,
Elliot,
Graham,
Lavallée,
Lespérance,
Martin *(Montréal, Ste-M.)*,
Middlebro,
Murphy,
Nantel,
Nicholson,
Roche,
Stevens,
Verville,
White *(Victoria, Alta.)*, et
Wilson *(Wentworth)*.—25.

No 6.

Comptes Publics.

Messieurs:

Aikins,
Baker,
Bennett *(Simcoe)*,
Blain,
Boys,
Carvell,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clarke *(Essex)*,
Clarke *(Wellington)*,
Clements,
Crocket,
Crothers,
Davidson,
Edwards,
Fisher,
Foster *(King, N.-E.)*,
Fowler,
Fripp,
Garland,
German,
Hughes *(King, I.-P.-E.)*,
Kyte,
Lalor,
Lancaster,
Maclean *(Halifax)*,
McCoig,
McCraney,
McCrea,
McKenzie,
Marshall,
Martin *(Montréal, Ste-M.)*
Martin *(Régina)*,
Meighen,
Merner,
Michaud,
Middlebro,
Molloy,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Murphy,
Neely,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Reid *(Ristigouche)*,
Rhodes,
Robidoux,
Rogers,
Sévigny,
Sinclair,
Smyth,
Stanfield,
Tobin.
Tremain,
White *(Leeds)*, et
Wilcox.—61.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 21 membres.

No 7.

Banques et Commerce.

Messieurs :

Aikins,
Ames,
Armstrong *(Lambton)*,
Armstrong *(York, O.)*,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bellemare,
Bennett *(Calgary)*,
Best,
Bickerdike,
Blondin,
Boivin,
Boyce,
Bristol,
Buchanan,
Burnham,
Cardin,
Carrick
Carvell,
Charlton,
Clark *(Bruce)*,
Clark *(Red-Deer)*,
Cockshutt,
Crocket,
Currie,
Demers,
Donnelly,
Edwards,
Emmerson,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Fortier,
Foster *(King, N.-E.)*,
Foster *(Toronto, N.)*,
Fowler.
Gauthier *(St.-Hyacinthe)*,
Graham,
Guthrie,
Haggart,
Henderson,
Hughes *(King, I.-P.-E.)*,
Hughes *(Victoria)*,
Jameson,
Kay,
Kemp,
Knowles,
Law,
Lemieux,
Lespérance,
Loggie,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(Halifax)*,
MacLean *(York, O.)*,
McCraney,
McCurdy,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Martin *(Régina)*,
Meighen,
Middlebro,
Nesbitt,
Nickle,
Northrup,
Osler (Sir Edmund),
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Perley,
Porter,
Power,
Pugsley,
Rainville,
Rhodes,
Robb,
Roche,
Ross,
Sexsmith,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Steele,
Stewart *(Hamilton)*,
Stewart *(Lunenburg)*,
Sutherland,
Thompson *(Yukon)*,
Thornton,
Tobin,
Verville,
Warnock,
Webster,
Weichel, et
White *(Leeds)*.—95.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 21 membres.

No 8.

Agriculture et Colonisation.

Messieurs :

Achim,
Alguire,
Armstrong *(Lambton)*,
Armstrong *(York, O.)*,
Garland,
Gauthier *(Gaspé)*,
Gauvreau,
Girard,
Paul,
Proulx,
Richards,
Robb,

Arthurs,
Ball,
Best,
Boivin,
Bourassa,
Bowman,
Broder,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Burrell,
Cash,
Champagne,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clare,
Clark *(Red-Deer)*,
Clark *(Wellington)*,
Cromwell,
Cruise,
Currie,
Delisle,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Elliot,
Elson,
Fisher,
Fortier,
Foster *(King, N.-E)*,
Gordon,
Graham,
Guilbault,
Haggart,
Hartt,
Henderson,
Hughes *(Victoria)*,
Kay,
Lanctôt,
Lewis,
Lovell,
MacNutt,
McCoig,
McCrea,
McKay,
McLean *(Queen, I. P.-E.)*,
McMillan,
Marcile *(Bagot)*,
Marshall,
Meighen,
Merner,
Molloy,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Paquet,
Rogers,
Ross,
Schaffner,
Séguin,
Sexsmith,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Smith,
Steele,
Stewart *(Lunenburg)*,
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson *(Yukon)*,
Thomson *(Qu'Appelle)*,
Thornton,
Turriff,
Walker,
Wallace,
Warnock,
Webster,
Weichel,
White *(Renfrew)*,
Wilcox,
Wilson *(Laval)*,
Wilson *(Wentworth)*, et
Wright.—100.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 12 membres.

No 9.

Marine et Pêcheries.

Messieurs:

Alguire,
Barnard,
Bradbury,
Cardin,
Chisholm *(Inverness)*,
Clarke *(Essex)*,
Clements,
Emmerson,
Fowler,
Gauthier *(Gaspé)*,
Hazen,
Hughes *(King, I.-P.-E.)*,
Jameson,
Kyte,
Lafortune,
Lapointe *(Montréal, St.-J.)*
Lavallée,
Loggie,
McCurdy,
McKenzie,
McLean *(Queen I.-P.-E.)*,
Morrison,
Nicholson,
Pardee,
Pelletier,
Power,
Robidoux,
Shepherd,
Sinclair,
Stevens,
Stewart *(Lunenburg)*,
Taylor,
Turgeon,
Wallace, et
Wilcox—35.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 10 membres.

No 10.

Mines et Minéraux.

Messieurs:

Arthurs,
Carrick,
Carroll,
Chisholm *(Antigonish),*
Cochrane,
Cockshutt,
Devlin,
Douglas,
Foster *(King, N.-E.),*
Garland,
Green,
Guilbault,
Hartt,
Hepburn,
Lalor,
Law,
Lemieux,
Lewis,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
McMillan,
Marcil *(Bonaventure),*
Merner,
Mondou,
Nesbitt,
Osler (Sir Edmund),
Richards,
Sexsmith,
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Thompson *(Yukon),*
Turriff, et
Walker.—35.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 10 membres.

No 11.

Forêts, Cours d'eau et Pouvoirs hydrauliques.

Messieurs:

Ames,
Barrette,
Béland,
Blain,
Bourassa,
Bowman,
Brabazon,
Champagne,
Charlton,
Cochrane,
Coderre,
Cromwell,
Cruise,
Davidson,
Ethier,
Henderson,
Green,
McKay,
Michaud,
Munson,
Osler (Sir Edmund),
Perley,
Rainville,
Richards,
Rogers,
Stewart *(Hamilton),*
Thoburn,
Warnock,
Webster,
White *(Victoria, Alta.),*
Wilson *(Laval),* et
Wright.—32.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 10 membres.

No 12.

Rapport officiel des Débats.

Messieurs:

Beattie,
Bellemare,
Boulay,
Burnham,
Cockshutt,
Devlin,
Foster *(Toronto, N.),*
Lapointe, *(Montréal, St-J.),*
Lemieux,
Marcil *(Bonaventure),*
Monk,
Perley,
Reid *(Restigouche),*
Schaffner, et
Taylor.—15.

Et que le quorum du dit comité soit composé de 5 membres.

No 13.

Bibliothèque.

Messieurs :

Béland,
Blondin,
Borden,
Boyer,
Broder,
Clark *(Bruce)*,
Crothers,
Doherty,
Emmerson,
Foster *(Toronto, N.)*,
Laurier (Sir Wilfrid),
Lemieux,
Lewis,
Meighen,
Pardee,
Pelletier, et
Pugsley,—[illegible].

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que le rapport du comité spécial chargé de préparer et de rapporter avec toute la diligence possible les listes des députés devant composer les comités permanents de cette Chambre pendant la présente session, présenté ce jour, soit adopté.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents,—à l'exception toutefois du comité des Débats et de celui de la Bibliothèque.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes pour la promotion de M. Charles Steedman Blue, et la nomination de MM. Earl C. Young et Frederick W. S. Galbraith à l'emploi de rapporteurs des débats de la Chambre, déposée sur la Table avec d'autres papiers à ce sujet le 25 écoulé, soit adoptée.

Sur motion de M. Borden secondé par M. Foster,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes pour la nomination de M. Harry Ernest Oliver à la position de sténographe des comités de la Chambre, déposée sur la Table avec d'autres papiers à ce sujet le 26 écoulé, soit adoptée.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 25 novembre dernier, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, remerciant Son Altesse de Son gracieux discours à l'ouverture de cette session;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de Sir Rodolphe Forget, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs de Boucherville, C.M.G., Boyer, Corby, Costigan, Davis, Dennis, Derbyshire, Douglas, Gillmor Gor-

don, Jaffray, LaRivière, McHugh, Poirier et Ross (Sir George W.), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur la dite Bibliothèque;

Aussi, que les honorables messieurs Cloran, Coffey, Curry, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Forget, Frost, Gillmor, LaRivière, Legris, MacKay (Alma), MacKeen, Pope, Prince, Ratz, Riley, Shehyn, Taylor et Talbot ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les Impression du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement;

Et aussi, que les honorables messieurs Campbell, Thompson, Watson et Young ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet du dit Restaurant.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Mardi, 3 décembre 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Ross,—la pétition de Minnie Kate Clappison (née Schultze), de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province d'Ontario, épouse légitime de Herbert John Clappison, de la cité de Buffalo, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, vendeur.

Par M. Stevens,—la pétition de la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Par M. Clements,—la pétition de la *Pacific and Hudson Bay Railway Company.*

Par M. Beatty,—la pétition de la *Huron and Erie Loan and Savings Company.*

Par M. Bennett (Simcoe),—la pétition de George Lennon Kavanagh et autres, de la cité de Montréal, province de Québec.

Par M. Taylor,—la pétition du district de Burnaby et autres lieux dans la province de la Colombie-Britannique.

Par M. Robidoux,—la pétition de la *Buctouche Railway and Transportation Company of the Dominion of Canada.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers; pour une loi à l'effet de refondre et modifier les lois du Parlement du Canada concernant la dite cour suprême.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Boyce, Clarke (Essex), Chisholm (Inverness) et Sharpe (Lisgar), pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Béland, Blondin, Borden, Boyer, Broder, Clark (Bruce), Crothers, Doherty, Emmerson, Foster (Toronto-Nord), Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Meighen, Pardee, Pelletier et Pugsley, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité collectif des deux Chambres de la Bibliothèque.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité collectif des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: MM. Beattie, Bickerdike, Bowman, Brabazon, Brouillard, Cardin, Chabot, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Currie, Douglass, Elliot, Graham, Lavallée, Lespérance, Martin (Montréal, Sainte-Marie), Middlebro, Murphy, Nantel, Nicholson, Roche, Stevens, Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Wentworth), agiront, à titre de représentants de cette Chambre, comme membres du dit comité collectif des Impressions du Parlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le second rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit :—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son second rapport, lequel est comme suit :—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir :—

De la *Ottawa Terminals Railway Company;* pour une loi l'autorisant à émettre des obligations ou débentures au montant de six millions de dollars au lieu de trois millions.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi l'autorisant à émettre de temps à autre d'autres actions-débentures consolidées du Grand-Tronc.

De la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour commencer, terminer et exploiter certaines lignes ferrées.

De James Henry Kittermaster, banquier, et autres; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de l'*Ontario Michigan Railway.*

De la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario; pour une loi autorisant l'augmentation de son capital-social.

De Robert Hamilton Fulton et autres, de Moosejaw, Sask.; pour une charte sous le nom de *Northern Empire Life Assurance Company.*

De Joseph Edward Caldwell et autres, de Moosejaw, Sask.; pour une charte sous le nom de *General Loan Company of Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants :—

Bill (No 13) constituant en corporation la *General Loan Company of Canada.*—M. *Knowles.*

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—M. *Currie.*

Bill (No 15) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*—M. *Currie.*

Bill (No 16) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—M. *McKay.*

Bill (No 17) constituant en corporation la *Northern Empire Life Assurance Company.*—M. *Knowles.*

Bill (No 18) concernant la *Ontario-Michigan Railway Company.*—M. *Pardee.*

Bill (No 19) concernant la *Ottawa Terminals Railway Company.*—M. *Fripp.*

Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.—M. *Lespérance.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Secrétaire d'Etat, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 29.*)

Aussi,—Ordonnances du Territoire du Yukon passées par le conseil du Yukon en 1912. (*Document de la session, No 51.*)

Et aussi,—Liste du Service civil du Canada, 1912. (*Document de la session, No 30.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministère des Postes, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 24.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 25 novembre dernier, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, remerciant Son Altesse Royale de son gracieux discours à l'ouverture de cette session, comme suit, savoir:—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarretière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle: Que les mots suivants soient ajoutés à la dite adresse, savoir:—

"Nous désirons représenter à Votre Altesse Royale que lors des élections de Macdonald et de Richelieu des actes de nature à terroriser et à corrompre l'électorat ont été perpétrés avec la connivence de vos ministres, et qu'ils méritent la censure de cette Chambre."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant; et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Boivin,
Bourassa,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier, (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Graham,
Guthrie,
Kay,
Kyte,
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques),
Laurier, (sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Michaud,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,
Thompson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—71.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Aikins, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Barnard, Barrette, Beattie, Bellemare, Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Burrell, Carrick, Chabot, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Coderre, Cromwell, Crothers, Currie, Davidson, Doherty, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Foster (King, N.-E.), Foster (Toronto, N.), Fowler, Fripp, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Guilbault, Hartt, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lamarche, Lancaster, Lavallée, L'Espérance, Lewis, Macdonell, McCurdy, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Meighen, Merner, Mondou, Morphy, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Northrup, Osler (sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Roche, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thornton, Tremain, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Leeds), White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wenthworth) et Wright —119.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 4 décembre 1912.

Et la question étant posée sur la dite motion;

M. Mondou propose, comme amendement, secondé par M. Achim,—Que la dite motion soit amendée en ajoutant à l'adresse proposée à Son Altesse Royale le Gouverneur général les mots suivants:—

"Cette Chambre est prête et consentante à adopter, en tout temps, des mesures efficaces pour la défense du Canada, colonie autonome de la Couronne britannique; mais cette Chambre est cependant d'opinion que le Parlement du Canada n'est pas justifiable d'imposer au peuple canadien des obligations relatives à la défense générale de l'Empire tant que, sous le régime actuel des relations constitutionnelles entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Gouvernement de Sa Majesté, responsable au seul peuple du Royaume-Uni, se réservera la direction et le contrôle exclusifs de la politique impériale et internationale."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim, Barrette, Lamarche, Mondou.—4

CONTRE:

Messieurs

Aikins,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Béland,
Bellemare,
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Boivin,
Borden,
Boulay,
Bourassa,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Burnham,
Burrell,
Cardin,
Carrick,
Carroll,
Carvell,
Cash,
Chabot,
Champagne,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Cromwell,
Crothers,
Cruise,
Currie,
Davidson,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Doherty,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Elliot,
Emmerson,
Ethier,
Fisher,
Forget (sir Rodolphe),
Fortier,
Foster (King, N.-E.),
Foster (Toronto, N.),
Fowler,
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Girard,
Graham,
Green,
Guilbault,
Guthrie,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kay,
Kemp,
Kyte,
Lachance,
Lalor,
Lancaster,
Lanctôt,
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Laurier (sir Wilfrid),
Lavallée,
Law,
Lemieux,
L'Espérance,
Lewis,
Loggie,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McCurdy,
McKay,
McKenzie,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Meighen,
Merner,
Michaud,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Murphy,
Nantel,
Nesbitt,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Oliver,
Osler (sir Edmund),
Pacaud,
Papineau,
Paquet,
Pardee,
Paul,
Pelletier
Perley,
Porter,
Proulx,
Rainville,
Reid (Grenville),
Reid (Ristigouche),
Rhodes,
Richards,
Robb,
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Ross,
Schaffner,
Séguin,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Sinclair,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thomson (Qu'Appelle),
Thornton,
Tobin
Tremain,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Walker,
Wallace,
Warnock,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
White (Victoria, Alta.),
Wilcox,
Wilson (Laval),
Wilson (Wentworth)—183.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,
Résolu, que cette Chambre se formera en comité mardi prochain, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,
Résolu, que cette Chambre se formera en comité mardi prochain, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 4 décembre 1812.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Barnard,—la pétition de la *Intercolonial Trust and Investment Company, Limited,* (constituée en corporation en vertu de la *Loi des compagnies, 1910,* de la province de la Colombie-Britannique).

Par M. Ross,—la pétition de la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited.*

Par M. Carvell,—la pétition de Louise Marguirette Ruth Ridge (née Sims), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Cecil Stafford Ridge, de la cité de Seattle, Etat de Washington, l'un des Etats-Unis d'Amérique, commis.

Par M. Taylor,—la pétition de la *Bankers Trust Corporation, Limited,* de la province de la Colombie-Britannique (constituée en corporation en vertu du chapitre 44 des Statuts Revisés de la Colombie-Britannique, 1897).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Minnie Kate Clappison, de Hamilton, Ont.; pour une loi de divorce d'avec son mari Herbert John Clappison.

De la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique à la Baie-d'Hudson; pour une loi l'autorisant à augmenter son capital-social.

De la *Huron and Erie Loan and Savings Company;* pour une loi l'autorisant à augmenter ses pouvoirs d'emprunter.

De George Lennon Kavanagh et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom de *Dominion North Western Railway Company.*

Du district de Barnaby et autres lieux de la province de la Colombie-Britannique; pour créer un havre sous le nom de *North Fraser Harbour.*

De la *Bouctouche Railway and Transportation Company;* pour certains amendements à sa charte.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Décrets du conseil passés entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, conformément aux dispositions de la Loi du parc des Montagnes-Rocheuses, article 5 du chapitre 60 des Statuts Revisés du Canada, 1906. (*Document de la session, No 52.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre des Travaux Publics sur les travaux sous sa direction, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 19.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat détaillé de toutes les obligations et de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport (28 novembre 1911) soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts Revisés du Canada, 1906. (*Doument de la session, No 53.*)

Aussi,—Rapport annuel concernant les Unions ouvrières, en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906. (*Document de la session, No 54.*)

M. Foster (Toronto), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Délibérations de la Conférence Canada-Indes Occidentales et Convention entre le Canada et certaines colonies dans l'Inde Occidentale. (*Document de la session, No 55.*)

Sur motion de M. Foster (Toronto), secondé par M. Rogers,
Ordonné, que les documents ci-haut mentionnés touchant la Conférence Canada-Indes Occidentales, soient imprimés immédiatement, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que le nom de M. Roche soit substitué à celui de M. Rogers sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Carroll,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de David Falconer, gardien du phare à l'île Caribou, comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de contrats pour le transport des malles cancellés dans le comté de Pictou, depuis le 1er octobre 1911, les noms des entrepreneurs, les prix à eux payés, et les raisons de la cancellation dans chaque cas; aussi, copie de toutes enquêtes et de tous rapports sur les causes de ces cancellations, les noms des nouveaux entrepreneurs et les prix à eux payés dans chaque cas.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Thomas J. Gray, inspecteur de wagons sur l'Intercolonial à Westville, comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Angus Smith, pilote sur le steamer *Earl Grey*; aussi, copie de toute preuve faite lors de la dernière enquête tenue au sujet des dites plaintes et du rapport de l'enquêteur à ce sujet.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de maîtres de poste destitués dans le comté de Pictou depuis le 1er octobre 1911, les noms de leurs successeurs, les causes des destitutions, et copie de toutes plaintes et correspondance à ce sujet, comme aussi de tous rapports d'enquêtes quand une enquête a été faite.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Wilson (Laval),
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, négociations, propositions écrites et autres papiers et documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, au sujet de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, entre le 1er janvier 1889 et le 31 décembre 1891.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil édictés depuis le premier octobre A.D. 1911, se rapportant à la Commission d'administration des chemins de fer de l'Etat, ou à tout membre de cette commission, ou affectant en quoi que ce soit ces commissaires, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Intercolonial en ce qui concerne les devoirs à remplir ou les pouvoirs à exercer par la dite commission, ou par l'un ou l'autre de ses membres ou de l'un ou l'autre des dits fonctionnaires; aussi copie de toutes les recommandations, lettres, demandes, instructions ou autre correspondance se rapportant en quoi que ce soit aux dits décrets du conseil, ou à l'administration du chemin de fer Intercolonial.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, plaintes, pétitions, mémoires, notes de preuve, rapports d'enquêtes, et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le renvoi de John W. Davis, officier de pêcheries, Guysborough, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie d'un certain décret du conseil édicté au cours de la présente année ordonnant de remettre à M. F. P. Brady certains rapports antérieurement adressés au conseil d'administration de l'Intercolonial.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, plaintes, télégrammes, rapports, etc., en la possession du département des Postes et se rapportant à la destitution de John Milward, maître de poste à Stormont, comté de Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, soumissions, cautionnements, marchés et contrats en la possession du département des Postes en rapport avec l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Heatherton et Guysboro, en l'année 1912; aussi, en rapport avec tout arrangement temporaire arrêté antérieurement à la date de l'adjudication susdite.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Martin (Régina), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses membres et qui que ce soit en rapport avec la ½ est de la section 27, township 6, rang 2, à l'ouest du 3me méridien.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, bordereaux de paye, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec les dépenses faites au quai de Brûlé, dans le comté de Colchester, au cours des deux dernières années.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des listes de paye, lettres, documents, télégrammes et autres papiers concernant les dépenses à l'île Caribou, comté de Pictou.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, bordeaux de paye, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec les dépenses faites à Skinner's-Cove, dans le comté de Pictou.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Queen), secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les noms de tous les fonctionnaires publics dans le district de Sunbury et Queen, qui ont été destitués ou remerciés depuis septembre 1911, les motifs de ces révocations; aussi, copie de la preuve faite à toute enquête tenue dans ces divers cas et des rapports d'enquête; aussi, les noms de ceux qui ont remplacé les fonctionnaires révoqués, et copie de toutes lettres, accusations et plaintes au sujet des dites révocations et des recommandations relatives au remplacement des fonctionnaires révoqués.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et documents en la possession du département des Travaux Publics concernant le pont interprovincial projeté entre Hawkesbury, Ontario, et Grenville, Qué.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, mémoires, lettres, télégrammes et documents touchant une demande de subvention pour un service par steamers entre Bonaventure, Québec, ou toute autre partie du comté de Bonaventure et Bathurst, N.-B., ou toute autre partie du comté de Gloucester, N.-B., et entre New-Richmond, Qué., et Dalhousie, N.-B., et entre Carleton, et Miguasha, Québec, et Dalhousie, N.-B., ou Campbellton, N.-B., ou les deux; aussi, copie de toutes réponses à cette demande d'octobre 1911 jusqu'à date.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des membres de l'administration, et toute personne au sujet de l'acquisition par le gouvernement du Canada du *Quebec Oriental Railway*, antérieurement le chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur, ou de l'*Atlantic, Quebec and Western Railway*, ou de ces deux voies ferrées.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître tous les nouveaux bureaux de poste ouverts dans le comté de Bonaventure depuis octobre 1911 à ce jour; aussi, copie de toute la correspondance à ce sujet; avec mention des noms de ces bureaux, des maîtres de poste qui en ont la charge, et du site respectif de ces bureaux; aussi, copie de toutes les requêtes en faveur de l'établissement de ces bureaux.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance, rapports et résolutions de conseils de comtés ou autres conseils municipaux du comté de Bonaventure en faveur de ou adverses à certains travaux publics dans le comté de Bonaventure, depuis octobre 1911, adressés au ci-

devant ministre des Travaux Publics ou autre membre de l'administration actuelle, et copie de toutes réponses faites à ce sujet.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, recommandations, rapports, mémoires, etc., se rapportant à la nomination d'un contremaître général, ou d'autres employés permanents ou temporaires relevant du département des Travaux Publics dans le comté de Bonaventure, depuis octobre 1911 à ce jour; avec mention des noms, résidences et salaires de ces employés.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, pétitions, plaintes, mémoires, rapports et enquêtes concernant le service fait par le steamer *Canada* de la Compagnie de navigation interprovinciale de Fraserville, Québec, depuis octobre 1911 jusqu'à date et de tous documents relatifs au présent contrat avec le département du Commerce ou au renouvellement, ou à la prolongation du dit contrat.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les rapports, télégrammes, correspondance, plaintes et recommandations se rapportant au service du transport des malles par voie ferrées dans le comté de Bonaventure du mois d'octobre 1911 à ce jour, et aux nominations et destitutions d'employés attachés à ce service, avec mention de leurs noms, de leurs résidences, de leurs salaires et de leurs fonctions; aussi de tous les documents se rapportant à l'interruption du service susdit au cours de la période plus haut mentionnée; et de tous les documents en rapport avec les mesures prises pour faire face à une éventualité analogue au cours de l'hiver prochain.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et pétitions pour ou contre la destitution du docteur Geo. Pinault, médecin de la réserve des sauvages Micmacs à Sainte-Anne de Ristigouche, comté de Bonaventure, Québec, et de tous documents concernant la nomination de son successeur; aussi, état donnant les nom, domicile, salaire et fonctions du nouveau titulaire.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents concernant le transfert de P. E. Amiot, ingénieur local du département des Travaux Publics de Bonaventure, Québec, au district de Chicoutimi et Saguenay, et la nomination en son lieu et place de Chas. E. Taché, de Chicoutimi, comme ingénieur local; aussi, copie des instructions données à ce dernier, et quels sont ses fonctions, son domicile et son salaire.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, plaintes, pétitions, mémoires, preuve, rapport d'enquête et autres documents en la possession du département du Revenu de l'Intérieur, concernant la révocation de Fabien Bugeaud, de Bonaventure, Québec, sous-inspecteur des poids et mesures dans le district de Québec et la nomination de son ou ses successeurs avec leurs noms, domiciles, salaires et fonctions; ainsi que copie de tous documents relatifs à A. B. Caldwell, New-Carlisle, Québec, sous-inspecteur conjoint de J. Fabien Bugeaud, et à ses fonctions, ainsi que copie des recommandations faites pour les dites nominations.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre des destitutions ordonnées par le département de la Marine et des Pêcheries, jusqu'à ce jour, dans le comté de Bonaventure, avec mention des noms des employés révoqués, des raisons de leur renvoi, des accusations portées contre eux; aussi, copie de toute la correspondance en la matière, et de tous les rapports des enquêtes qui ont été tenues; de plus, liste des nouvelles nominations faites par le département, contenant les noms des titulaires, leurs résidence, salaire et fonctions, ainsi que copie des recommandations en leur faveur.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms des maîtres de poste destitués dans le comté de Bonaventure depuis le 1er octobre 1911; les noms de ceux qui les ont remplacés; les causes des renvois et toutes les accusations et correspondance à ce sujet; et copie de tous les rapports des enquêtes qui ont été tenues en la matière; aussi, les raisons de refus d'enquêtes, quand on n'en a pas faites.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports des officiers du département des Chemins de fer et Canaux sur le chemin de fer Québec et Oriental et le chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental; aussi, état indiquant les subventions payées à ces chemins de fer depuis octobre 1911 jusqu'à date, et copie de toute correspondance à ce sujet.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, rapports, lettres et instructions concernant la pêche de l'éperlan et du saumon, dans la rivière Ristigouche et la Baie-des-Chaleurs depuis octobre 1911 jusqu'à date, et des instructions adressées aux officiers du département de la Marine et des Pêcheries à ce sujet.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de contrats pour le transport des malles cancellés dans le comté de Bonaventure, depuis le 1er octobre 1911, les noms des entrepreneurs, les prix à eux payés, et les raisons de la cancellation dans chaque cas; aussi, copie de toutes enquêtes et de tous rapports sur les causes de ces cancellations, les noms des nouveaux entrepreneurs et les prix à eux payés dans chaque cas.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des différents tarifs de fret en opération sur la ligne des chemins de fer de Métapédia à New-Carlisle et de New-Carlisle à Gascons et *vice versa*, et de toute demande de changement de ces tarifs; et aussi, copie de toutes requêtes, pétitions, lettres ou autres documents se plaignant de ces tarifs.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport ou des rapports faits par C. E. Taché, ingénieur résident du comté de Bonaventure, Qué., sur les travaux publics existants ou demandés, en ce comté depuis octobre 1911 à ce jour.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, plaintes, papiers, rapports et autres documents touchant l'enquête tenue à Port-Daniel-Ouest,

Qué., sur la conduite de Edmund Dea, surveillant ou gardien de la homarderie en cette localité.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, rapports, etc., au sujet du retard apporté au paiement de ce qui est dû aux énumérateurs de recensement dans le comté de Bonaventure, en rapport avec le dernier recensement, avec mention des noms, résidences, sommes et dates de paiements.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports et documents touchant la réclamation produite par C. R. Scoles, de New-Carlisle, Qué., pour le payement d'un reliquat de subvention votée en faveur du chemin de fer Atlantique au Lac Supérieur, depuis octobre 1911 jusqu'à date.

Sur motion de M. Lapointe (Montréal), secondé par M. Pardee,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle, dans la circonscription de Saint-Jacques, Montréal, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, rapports, correspondance, etc., concernant la destitution de Patrick Decoste, employé sur le bac à vapeur *Scotia*, entre Mulgrave et Point-Tupper, sur la ligne de l'Intercolonial.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Alexander Marion de la position de maître de poste à Rockland, Ontario.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Robert Dow de la division d'immigration du ministère de l'Intérieur à Ottawa.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Eméry Thivierge de la position d'inspecteur des pêcheries pour les comtés de Prescott et Russell.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de James McCartin de la position d'inspecteur des travaux en béton formant partie du contrat de construction de la Plaza, cité d'Ottawa.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Duncan McArthur de la division des pensions viagères, alors que la dite division était attachée au ministère du Commerce.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de chaque commission nommée par le gouvernement depuis le 10 octobre 1911 pour faire une enquête et aussi copie de la preuve et du rapport fait dans chaque cas où l'enquête a été terminée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la preuve et du rapport fait par chaque commissaire nommé depuis le 1er novembre 1911 pour tenir une enquête sur les accusations de partisannerie portées contre les maîtres de poste dans le comté de Russell.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de James Murphy de la position de maître de poste à Tweed, Ont.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Fortier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de John Maher de sa position dans le département des Douanes à Montréal.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Devlin,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du rapport au conseil du décret du conseil et de toute correspondance avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, et de toutes lettres, documents et papiers se rapportant en quelque manière au renvoi de Charles Arthur Bowman de la division technique du département des Chemins de fer et Canaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Macdonald poropose, secondé par M. Fortier,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents en rapport avec l'ordre émis par le département des Chemins de fer au sujet du transfert des mécaniciens et chauffeurs en ce qui concerne le trafic de chemin de fer entre Truro et New-Glasgow, dans le comté de Pictou

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Cochrane, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Macdonald propose, secondé par M. Fortier,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un relevé faisant connaître le nombre de moutons achetés par le département de l'Agriculture pour être revendus dans la province de la Nouvelle-Ecosse; quels en ont été les prix; qui les a achetés; à quels endroits et de quelles personnes;—aussi la date ou les dates des ventes, et les prix de ces ventes, ainsi que copie de tout rapport, s'il y en a, concernant l'achat et la vente de ces moutons.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Burrell, secondé par M. Stanfield.

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance en rapport avec le creusage du lit de la rivière appelée *East River* dans le comté de Pictou; aussi de tout rapport d'ingénieurs à ce sujet, et de tous plans et autres documents touchant l'exécution de ce travail.

Sur motion de M. Oliver, pour M. Lemieux, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, etc., échangés entre le député de Bellechasse, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Postes concernant la nomination d'un médecin auxiliaire à la station de quarantaine de la Grosse-Ile.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat détaillé donnant le nombre de destitutions dans le service public faites jusqu'à date par le gouvernement actuel dans le comté de Wright, les noms des employés destitués, le motif de la destitution, les plaintes portées contre les dits employés, et aussi, copie de toute correspondance à ce sujet et de tous rapports d'enquêtes quand il y a eu enquête.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant d'argent dépensé pour améliorer le chenal de la rivière Ottawa entre la cité de Hull et le village de Masson.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, preuve, rapports et correspondance entre le ministre des Postes ou quelques-uns des officiers du département et James Gibson, ci-devant maître de poste de Alameda, Saskatchewan, concernant les instructions adressées à ce dernier aux fins de remettre sa charge à E. Cronk.

Sur motion de M. Papineau, pour M. Robb, secondé par M. McRae,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et requêtes pour et contre la destitution de James W. Bannon, douanier à Sainte-Agnés de Dundee, comté de Huntingdon; aussi, du rapport de l'enquête et de la preuve, s'il y en a, faite devant le commissaire enquêteur.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Joseph L. Robichaud, gardien du phare de Miscou, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur; aussi toute correspondance concernant l'engagement de l'ingénieur du système d'alarme de brume attaché à cette station, et des certificats requis par le ministre de la Marine établissant la compétence de cet ingénieur, donnant aussi les noms du nouveau gardien et du nouvel ingénieur et leur âge.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes adressés au ministre des Travaux Publics depuis le jour où il a prêté serment d'office, le 10 octobre 1911, jusqu'au 31 décembre de la même année, au sujet de travaux publics en voie de construction dans le comté de Gloucester, que l'on dit avoir été communiqués au candidat conservateur dans le dit comté lors de l'élection du 21 septembre 1911.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des contremaîtres employés aux divers travaux publics dans le comté de Gloucester le 21 septembre 1911, et qui ont été remerciés depuis par l'administration actuelle, contenant leurs noms, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre eux, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes, rapports et autres documents, concernant une prétendue défalcation dans les comptes de Joseph P. Melanson, commis au bureau de douanes à Bathurst, comté de Gloucester, qui ont causé une enquête tenue le 23 octobre dernier par l'inspecteur provincial des douanes, avec le nom de l'accusateur.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé de la quantité, par verge cube, de dragage fait dans le havre de Bathurst, par la drague *Restigouche* durant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre de l'année 1911, et durant les mêmes mois de l'année 1912.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé donnant la liste des maîtres de poste remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de

Gloucester, les noms de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Frederick F. Doucet, gardien du phare à l'entrée du havre de Caraquet, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Delisle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tout ecorrespondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Donald J. Hachey, percepteur de douanes à Bathurst, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Relevé montrant toutes les nominations de fonctionnaires fédéraux dans le district électoral d'Edmonton, entre le 10 octobre 1911 et le 21 novembre 1912, ainsi que leurs différents traitements respectifs; de plus, copie de toute la correspondance, des recommandations au conseil, décrets du conseil, et de tous les autres documents se rapportant en quoi que ce soit à ces nominations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms de tous les employés du gouvernement fédéral dans la circonscription d'Edmonton qui ont été destitués entre le 10 octobre et le 21 novembre 1912, le salaire payé à chacun lors de son renvoi, et aussi copie de toute correspondance, recommandations au conseil, arrêté du conseil et tous autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à ces destitutions.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Turriff, pour M. Cash, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les détails et le nombre des renvois d'office ordonnés par l'administration actuelle dans le comté de Mackenzie, ainsi que les noms des employés destitués, les raisons données pour leur renvoi, les plaintes portées contre eux, et copie de toute la correspondance en la matière, et de tous les rapports d'enquêtes, quand il y a eu enquête.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 5 décembre 1912.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *Intercolonial Trust and Investment Company, Limited*, constituée légalement dans la Colombie-Britannique; pour une charte.

De la Compagnie d'irrigation et de force d'Ebro, à responsabilité limitée; pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des chemins de fer, tramways, télégraphes et téléphones en dehors du Canada.

De Louise Marguerite Ruth Ridge, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari Cecil Stafford Ridge.

De la *Bankers' Trust Corporation, Limited*, de Vancouver, constituée légalement dans la Colombie-Britannique; pour une charte.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Le quarante-cinquième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheris, 1912.—Pêcheries. (Document de la session, No *22*.)

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été informée de l'objet du dit bill, le recommande à la Chambre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 22) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Verville ait la permission de présenter un bill (No 23) concernant les Heures de travail pour les Travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant depuis le 1er janvier 1912, combien de parcours de livraison postale rurale ont été établis en Canada, dans chaque province et chaque comté respectivement.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de contrats de dragage ont été donnés pendant l'année 1911-12 par le département des Travaux Publics, le nom de chaque soumissionnaire et le montant mentionné dans chaque soumission.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de destitutions, attribuées à de l'ingérence politique, ont été ordonnées par le ministre des Postes depuis le 15 octobre 1911, et combien de ces destitutions dans chacune des provinces.

Avec la permission de la Chambre,

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que les avis de motions du gouvernement soient à présent appelés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les avis de motions du gouvernement sont appelés en conséquence.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Nantel,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de la Marine Marchande au Canada.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Nantel,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à l'installation et à l'inspection compulsoires d'appareils de radiotélégraphie sur certains navires, et à la réglementation générale de la radiotélégraphie.

Sur motion de M. Borden, pour M. Cochrane, secondé par M. Foster,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la *Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard.*

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, requêtes, mémoires, rapports d'enquête, etc., en la possession du département des Douanes au sujet de la destitution des douaniers suivants: James S. Harvey, New-Richmond, Qué., W. L. Kempffer, Paspébiac, Qué., J. Herbert Sweetman, Port Daniel, Qué. ; J. D. Leblanc, Carleton, Qué.; J. Nadeau, Nouvelle, Qué. Copie des recommandations en faveur de la nomination des remplaçants, avec mention des noms des nouveaux titulaires, de leurs salaires, de leurs résidence; et copie des instructions émises.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Oliver,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nombre d'appels d'ordres du Bureau des Commissaires des chemins de fer interjetés devant le Gouverneur en conseil pendant les douze mois

qui ont précédé le 25 novembre 1912, les détails de chaque appel et la décision rendue par le Gouverneur en conseil dans chaque cas.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des instructions originales, y compris plans, devis, profils, etc., fournis aux ingénieurs de la division est du Transcontinental entre Winnipeg et Québec par l'ingénieur en chef de la Commission du chemin de fer Transcontinental et approuvés par la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; aussi, de toutes les instructions, y compris devis et profils, émises par l'ingénieur en chef ou par le président de la Commission du Transcontinental, depuis le 31 octobre 1911, et qui, en quelque manière que ce soit, modifient, changent les instructions originales ci-dessus mentionnées ou s'en départissent;—aussi, de toute correspondance entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de son département, et le président de la Commission du Transcontinental, ou son ingénieur en chef, au sujet des modifications apportées aux instructions originales, quant aux pentes, courbes et ponts ou autres constructions permanentes. Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des membres du gouvernement, et tout fonctionnaire de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique en rapport avec certaines déviations des instructions originales touchant les pentes, les courbes ou les constructions permanentes sur la dite ligne entre Winnipeg et Québec; aussi, de toute correspondance échangée entre l'ingénieur en chef et l'un ou l'autre des fonctionnaires du Grand-Tronc-Pacifique ou quelques-uns du personnel de son administration technique au sujet des changements projetés quant aux pentes, courbes ou constructions permanentes sur la ligne du Transcontinenal entre Winnipeg et la cité de Québec.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes, instructions et minutes de preuve concernant toute enquête faite, et de tous autres papiers et documents concernant la destitution de George H. Cochrane, percepteur de douane au port de Moncton, N.-B.; aussi, copie de toutes lettres et autre correspondance entre l'honorable ministre des Douanes et le député représentant le comté de Westmoreland, N.-B., et de toutes lettres, papiers, télégrammes, recommandations, nominations et autres papiers et documents touchant la nomination d'un percepteur de douane en remplacement du dit George H. Cochrane.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, relevés de tracé, soumissions et autres données ou documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou tout autre département du gouvernement concernant la construction d'une voie ferrée entre Estmere, comté de Victoria, N.-E., et la ville de Baddeck, dans le même comté.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du contrat passé entre le département des Chemins de fer et Canaux et W. H. Weller pour l'amélioration du canal St. Peters, et de toute correspondance entre l'entrepreneur et toute autre personne, firme ou corporation et le ministre des Chemins de fer et Canaux au sujet du déchargement des matériaux enlevés par l'entrepreneur.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Hepburn,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et autres documents concernant l'établissement de routes postales rurales dans le comté de Pictou depuis le 1er octobre 1911, avec un état indiquant toutes les routes demandées, les routes établies et celles qui ont été refusées, et les raisons du refus.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé des arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, sous le régime de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908. (*Document de la session, No 56.*)

Aussi,—Décrets du conseil passés entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912 conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII. (*Document de la session, No 56b.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la session, No 52a.*)

Et aussi,—Décrets du conseil passés entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales et des parcs, article 19 du chapitre 10, 1-2 George V. (*Document de la session, No 56a.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 6 décembre 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Devlin,—la pétition de la Compagnie électrique de Hull.

Par M. Lewis,—la pétition de la *Huron and Ontario Railway Company.*

Par M. Meighen,—la pétition de Arthur Williamson Taylor et autres, de Edmonton, province de l'Alberta.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à une motion adoptée ce jour par votre comité, le dit comité prie respectueusement la Chambre de lui permettre de faire une enquête sur tous les comptes contenus dans les rapports de l'Auditeur général antérieurement à l'année 1911-12.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérre une certaine résolution modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et de décréter ce qui suit:—

(*a*) Le contrôleur recevra le traitement d'un sous-ministre de département;

(*b*) Une augmentation de traitement et de solde sera attribuée aux officiers et membres de la gendarmerie, dont le chiffre ne devra pas excéder ce qui suit, savoir:—

Pour le commissaire de la gendarmerie, par année..	$4,000 00
Les sous-commissaires, par année..	2,800 00
Les surintendants, par année..	2,200 00
Les inspecteurs, par année..	1,600 00
Les chirurgiens, ou médecins-vétérinaires, par année.. ..	2,200 00
Les assistants-chirurgiens, ou assistants médecins-vétérinaires, par année..	1,600 00
Trois officiers d'état-major aux quartiers généraux, supplément, par année..	300 00
Huit sergents d'état-major, par jour..	2 50
Les autres sergents d'état-major, par jour..	2 00
Les autres sous-officiers, par jour..	1 75
Les gendarmes, par jour..	1 25
Les gendarmes surnuméraires et les éclaireurs, par jour..	2 50
Les clairons, âgés de moins de dix-huit ans, par jour....	75
Les salaires des artisans et autres auxiliaires employés spécialement, par jour..	75

(*c*) Le Gouverneur en conseil peut autoriser le paiement de suppléments de solde et d'allocations aux membres de la gendarmerie, employés comme détectives, et à ceux qui font du service dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Territoire du Yukon.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et de décréter ce qui suit:—

(a) Le contrôleur recevra le traitement d'un sous-ministre de département;

(b) Une augmentation de traitement et de solde sera attribuée aux officiers et membres de la gendarmerie, dont le chiffre ne devra pas excéder ce qui suit, savoir:—

Pour le commissaire de la gendarmerie, par année......	$4,000 00
Les sous-commissaires, par année......................	2,800 00
Les surintendants, par année..	2,200 00
Les inspecteurs, par année............................	1,600 00
Les chirurgiens, ou médecins-vétérinaires, par année....	2,200 00
Les assistants-chirurgiens, ou assistants médecins-vétérinaires, par année..	1,600 00
Trois officiers d'état-major aux quartiers généraux, supplément, par année..................................	300 00
Huit sergents d'état-major, par jour...................	2 50
Les autres sergents d'état-major, par jour..	2 00
Les autres sous-officiers, par jour.....................	1 75
Les gendarmes, par jour...............................	1 25
Les gendarmes surnuméraires et les éclaireurs, par jour..	2 50
Les clairons, âgés de moins de dix-huit ans, par jour....	75
Les salaires des artisans et autres auxiliaires employés spécialement, par jour..	75

(c) Le Gouverneur en conseil peut autoriser le paiement de suppléments de solde et d'allocations aux membres de la gendarmerie, employés comme détectives, et à ceux qui font du service dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Territoire du Yukon.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 24) modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (15) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 16) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) concernant la *Ontario-Michigan Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du Bill (No 19) concernant la *Ottawa Terminals Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) concernant la *Dominion Trust Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) constituant en corporation la *Great West Fire Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) constituant en corporation la *General Loan Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 17) constituant en corporation la *Northern Empire Life Assurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) concernant la *Canadian Eplosives, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur la résolution à l'effet de modifier la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial, et de l'Ile-du-Prince-Edouard, reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la *Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard* en décrétant que le Conseil administrant la caisse peut rembourser à même la dite caisse soit le total soit toute partie de leurs contributions à icelle à tout employé renvoyé du service le ou après le 1er avril 1907, pour cause d'ingérence politique active en rapport avec une élection soit fédérale soit provinciale.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la *Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard* en décrétant que le Conseil administrant la caisse peut rembourser à même la dite caisse soit le total soit toute partie de leurs contributions à icelle à tout employé renvoyé du service le ou après le 1er avril 1907, pour cause d'ingérence politique active en rapport avec une élection soit fédérale soit provinciale.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 25) modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la radiotélégraphie.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'installation et à l'inspection compulsoires d'appareils de radiotélégraphie sur certains navires, et à la réglementation générale de la radiotélégraphie.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'installation et à l'inspection compulsoires d'appareils de radiotélégraphie sur certains navires, et à la réglementation génénant la Radiotélégraphie.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 26) concernant la Radiotélégraphie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la marine marchande au Canada, chapitre 113 des Statuts Revisés, 1906, et de prescrire (*a*) que le ministre de la Marine et des Pêcheries peut donner des instructions concernant l'enregistrement de navires naufragés, et les noms des navires; et (b) que les inspecteurs nommés sous l'empire de la partie VII de la dite loi, ainsi que toutes autres personnes que le ministre peut nommer, formeront le bureau d'inspection des bateaux à vapeur.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la marine marchande au Canada, chapitre 113 des Statuts Revisés, 1906, et de prescrire (*a*) que le ministre de la Marine et des Pêcheries peut donner des instructions concernant l'enregistrement de navires naufragés, et les noms des navires; et (*b*) que les inspecteurs nommés sous l'empire de la partie VII de la dite loi, ainsi que toutes autres personnes que le ministre peut nommer, formeront le bureau d'inspection des bateaux à vapeur.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 27) modifiant la Loi de la Marine Marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 9 décembre 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Stevens,—la pétition de Eric Norman Armour et autres, de la cité de Toronto et autres lieux.

Par M. Currie,—la pétition de la *Collingwood Southern Railway Company.*

Par M. Bennett (Calgary),—la pétition de George Benjamin Campbell et autres.

Par M. Fripp,—la pétition de l'Académie Royale Canadienne des Arts, de la cité de Montréal; et la pétition de Archie Blaustein, de la cité de Montréal, province de Québec, commis-voyageur, époux légitime de Minnie Blaustein (née Rafaehovitch) maintenant internée dans un asile dans la ville de Verdun, comté de Jacques-Cartier, province de Québec.

Par M. Douglas,—la pétition de Ruby Christiana Foy (née Croil), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de James Cuvillier Foy, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, un officier du régiment Royal canadien.

Par M. Crothers,—la pétition de S. E. Burwell et autres.

Par M. Macdonell,—la pétition de la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited.*

Par M. Turriff,—la pétition de la *North Empire Fire Insurance Company.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie électrique de Hull; pour une loi lui permettant d'affermer ses entreprises au chemin de fer du Pacifique-Canadien ou à l'*Ottawa Northern and Western Railway Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées.

De Arthur Williamson Taylor et autres, d'Edmonton, Alberta; pour une charte sous le nom de *Canada Western Trust and Mortgage Company.*

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse que vous avez adoptée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 décembre 1912.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission des services publics. (*Document de la session, No 57.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le rapport qui précède soit imprimé sans délai, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur soumet à la Chambre,—Minutes de la Commission d'économie interne de la Chambre des Communes, pour l'année précédente, conformément à la règle 9. (*Document de la session, No 58.*)

Avec la permission de la Chambre,

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que les avis de motions du gouvernement soient maintenant appelés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Hazen,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution concernant une entente de tarif entre le Canada et les Indes Occidentales.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution en rapport avec le bill (No 21) intitulé: " Loi autorisant des mesures à l'effet d'accoître les forces navales effectives de l'Empire ".

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître à quelle date M. J. G. H. Bergeron a été nommé commissaire aux fins de tenir certaines enquêtes; combien d'enquêtes il a tenues depuis sa nomination; quels émoluments il a reçus pour chacune d'elles; et quel a été son traitement et quelle somme lui a été payée pour frais de voyage à l'occasion de chacune de ces enquêtes.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de citoyens des Etats-Unis ont été employés par le gouvernement depuis le 1er novembre 1911; dans quels départements ils sont employés; quels sont leurs noms et leurs fonctions, et quel salaire est payé à chacun d'eux; combien d'entre eux ont été nommés en vertu de l'article 21 de la Loi du Service civil.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de commissaires ont été nommés par le gouvernement aux fins de tenir des enquêtes, depuis le 10 octobre 1911; quels sont leurs noms; quelle somme a été payée à chaque commissaire, jusqu'au 21 novembre 1912, et combien de ces commissaires reçoivent encore des émoluments, et quels sont leurs noms.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quand M. H. P. Duchemin, de Sydney, N.-E., a été nommé commissaire aux fins de faire des enquêtes; combien d'enquêtes il a dirigées depuis sa nomination; quels sont les noms des fonctionnaires au sujet desquels des enquêtes ont été instituées; si M. Duchemin a transmis au département concerné, et en chaque cas, le rapport et la minute des témoignages entendus à chaque enquête; si le rapport et la preuve n'ont pas été transmis pour chacune des enquêtes, quelles sont celles pour lesquelles il n'y a pas eu de rapport; quel salaire ou émoluments il a reçus en chaque cas, et quels ont été les frais de voyage payés en chaque cas.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Martin Johnston, douanier à Red-Islands, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Alexis Vigneau, capitaine de cotre à Arichat, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Harry E. McDonald, sous-ingénieur au canal St. Peters, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frederick Poirier, entrepreneur de pose de bouées, à Descousse, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Geo. H. Sampson, gardien de la station de signaux à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de David A. McLeod, maître de poste à Cleveland, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Dr C. P. Bissett, médecin des sauvages à Salmon-River, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. McKillopp, maître de poste à McKillopp, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Norman Morrison, maître de poste à Ferguson's-Lake, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Michael Murphy, maître de poste à Pointe-Micheau, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Michael J. Sampson, gardien du phare à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Thomas Brymner, gardien de phare, à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Dominique Boudrot, entrepreneur de la pose de bouées à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Kenneth F. McAskill, maître de poste à Loch-Lomond, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de H. J. Fixott, médecin du port à Arichat, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Léon N. Poirier, préposé au quai à Descousse, comté de Richmond, N.-E.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Kay, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, accusations, etc., relatifs à la résiliation du contrat pour le transport des malles de Sa Majesté adjugé le 1er janvier 1912 par l'honorable ministre des Postes, à M. J. C. Beeman, de Guthrie, comté de Missisquoi; et des raisons alléguées pour la résiliation de ce contrat; avec mention du prix payé à M. Beeman, du nom de l'entrepreneur actuel et du prix accordé à ce dernier.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Kay, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de maîtres de poste destitués dans le comté de Missisquoi depuis le 1er octobre 1911, les noms de leurs successeurs, la cause des destitutions, et copie de toutes plaintes et correspondance à ce sujet, ainsi que de tous rapports d'enquête quand des enquêtes ont eu lieu.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Kay, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, accusations, etc., et des témoignages entendus à l'enquête, s'il y a eu enquête, en rapport avec la destitution de M. A. J. Gosselin, douanier intérimaire, à Saint-Albans, Vermont, *via* le port de Saint-Armand, comté de Missisquoi.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Macdonald, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers, documents, télégrammes et accusations concernant une plainte contre Neil Ross, cantonnier sur l'Intercolonial à West-River, comté de Pictou, la preuve faite à l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur, et aussi copie de toutes lettres, papiers et documents concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Allan 'Kinney, de Linwood, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de John McDonnell, de Afton-Station, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Interconoial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Hubert Mayotte, de Tracadie, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Jeffrey Crespo, sous-percepteur de douane à Havre-au-Boucher, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Angus A. Boyd, maître de poste à Boyd, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports, se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre John B. Macdonald, maître de poste à Glasburn, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Alex. G. Chisholm, maître de poste à Ohio, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre John J. McLean, maître de poste à Cross-Roads, Ohio, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Dougald McDonald, maître de poste à Doctor's-Brook, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Dan. A. McInnes, maître de poste à Georgeville, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance et rapports au sujet de la fermeture du bureau de poste à Pomket-River, comté d'Antigonish, N.-E., et de la résiliation du contrat pour le transport de la malle entre Heatherton et Pomket-River.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance et rapports relatifs à la destitution de William P. Landry, d'Antigonish, N.-E., cantonnier sur l'Intercolonial.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de William Landry, de Pomket, comté d'Antigonish, N.-E., chef de section, sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Charles Landry, de Pomket, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de James Armstrong, de Heatherton, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de John Melançon, de Afton, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de William Forgère, de Frankville, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Abner Carr, maître de poste à Saint-Francis-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John P. Meagher, contremaître sur le S.S. *Scotia,* Mulgrave, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de W. G. Mathews, patron du bateau de sauvetage à Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P .Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. G. Hendsbee, peseur, usine de réduction, Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P .Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. B. Cox, surintendant de l'usine de réduction, Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P .Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de H. L. Tory, garde-pêche à Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Conroy, maître de poste à Cross-Road-Country-Harbour, comté de Guysboro,

N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Murdock McCutcheon, maître de poste à Sonora, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine George Livingstone, officier de douane à Big-Bras-d'Or, C.-B., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de J. A. McNeill, officier de douane à Grand-Narrows, N.-E., dans la division du Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. McDougall, chef de section, Intercolonial, Grand-Narrows, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Hugh D. McEachern, officier de douane à North-Side, East-Bay, C.-B., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frank Dunlop, maître de poste, Groves-Point, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine John Arsenault, réparateur de ligne de télégraphe, à Alden-Point, C.-B., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Burchill, officier de douane à Sydney-Mines, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John McDonald, préposé au fret ou contrôleur sur l'Intercolonial, à Sydney-Mines, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. R. Forbes, surintendant des pêcheries à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de M. Wilson Lawlor, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de P. J. McDonald, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Wm. Hackett, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. T. Gannon, réparateur et inspecteur de wagons à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Hickey, agent d'immigration à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du

rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Cann, officier de douane à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mary Dunlop, télégraphiste à Groves-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Murdock McKenzie, maître de poste à Melville, Boularderie, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Dugas, gardien de sifflet de brume à Alder-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mme John Arsenault, télégraphiste à Alder-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de James Grantmyre, douanier à Petit-Bras-d'Or, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de William Marsh, douanier à Petit-Etang, Sydney-Mines, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Joseph Shean, maître de havre à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de

Abraham Astephen, interprète du département d'Immigration à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr J. W. McLean, médecin-examinateur du département de l'Immigration à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant en détail le nombre de destitutions effectuées jusqu'à date par le gouvernement actuel dans la division électorale de Qu'Appelle, les noms des fonctionnaires révoqués, les raisons du renvoi, les plaintes portées contre eux, et aussi, copie de toute correspondance, pétitions, papiers et documents à ce sujet, et de toutes minutes de preuve et de rapports d'enquête dans les cas où des enquêtes ont été tenues.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant la destitution de Hormisdas Lacasse, préposé au quai du gouvernement à Wendover, dans le comté de Prescott, Ont., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le nombre de commissions instituées par le gouvernement depuis le 21 septembre 1912; les noms et les occupations des commissaires nommés; leurs devoirs; la durée de leurs services; leur rémunération.

Sur motion de M. Robb, secondé par M. Warnock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et requêtes pour et contre la destitution de Duncan McDonald, douanier, à Athelstan, comté de Huntingdon; aussi, du rapport de l'enquête et de la preuve, faite devant le commissaire enquêteur.

Sur motion de M. Fortier, secondé par M. Marcil,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de Lotbinière, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles; aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant et des rapports d'enquêtes dans le cas où de telles enquêtes ont été instituées.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres et télégrammes en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou de tout autre département du gouvernement, entre le 1er septembre 1874 et le 1er septembre 1879, concernant l'acquisition ou l'expropriation de terrains à St. Peters, N.-E., pour fins de canal, et relatifs à la nomination d'évaluateurs pour décider de la valeur de ces terrains, aux instructions données aux évaluateurs, au rapport ou rapports de ces derniers à la superficie expropriée et aux prix payé pour les dites expropriations. Aussi, relevé du montant payé à chaque évaluateur pour ses services.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, etc., entre le département du Commerce et toutes compagnie, personne ou personnes relativement à la continuation et au paiement d'une subvention pour un service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Bear-River, N.-E., pendant l'année fiscale 1912, et exécuté au cours de l'année fiscale 1911.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., entre le département du Commerce et M. Donnelly, ci-devant commissaire canadien du commerce à Mexico, concernant la fermeture du bureau du dit commissaire à Mexico.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, lettres, etc., entre le gouvernement du Canada et l'Australie pendant les derniers douze mois concernant des arrangements de tarif préférentiel entre les deux dits pays.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, décrets du conseil, mémoires, correspondance, etc., entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou quelqu'un de ses membres, depuis le 1er mai 1912, concernant l'augmentation du subside en faveur de la dite province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant tous les contrats de malle conclus entre le département des Postes du Canada et toutes autres personne ou personnes et cancellés avant leur expiration, depuis le 15 octobre 1911 et le 15 novembre 1912, et donnant le nom, dans chaque cas, de l'entrepreneur, le montant du contrat, la période de service non complété, le nom du ou des districts et le comté et la province où se faisait ce service, ainsi que les motifs de la cancellation.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les divers changements faits dans le tarif douanier du Canada par décret du conseil depuis la clôture de la dernière session du Parlement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres, depuis le 1er novembre 1911 jusqu'à date, et toute corporation, compagnie, personne ou personnes, se rapportant en quelque manière au tarif douanier sur le ciment; aussi, copie de toutes lettres et correspondance échangées entre des membres du gouvernement du Canada pendant la

même période et se rapportant au même sujet . Aussi, copie de tous papiers, documents, mémoires et décrets du conseil touchant la réduction du tarif douanier sur le ciment faite sur décret du conseil depuis la clôture de la dernière session du Parlement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, décrèts du conseil, lettres, correspondance, etc., concernant la construction d'un quai ou brise-lames à Seaforth, comté de Halifax, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, décrets du conseil, mémoires, papiers, lettres et correspondance se rapportant en quelque manière à un service de steamers subventionnés entre des ports canadiens et des ports des Antilles, ou à tout projet d'amélioration ou d'extention d'un semblable service, entre le 1er novembre 1911 jusqu'à date.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la quantité et la valeur des mélasses produites de la canne à sucre, telles que désignées dans l'item du tarif No 137a, importées en Canada durant l'exercice expiré le 31 mars 1912 de chacune des Antilles qui est partie à la convention commerciale entre le Canada et les Antilles.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan;

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, dossiers, appels, décisions du Conseil privé du Canada, décrets du conseil, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec l'appel interjeté de la décision de la Commission des chemins de fer du Canada concernant le choix du site de la station du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique à Hazelton, C.-B.; aussi, de tous les télégrammes, lettres et documents envoyés à l'Exécutif de la Colombie-Britannique, ou à l'un de ses membres, ou à toutes compagnies, personne ou personnes, ou reçues des mêmes sources, au sujet du choix du site de la dite station.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, pétitions, décrets du conseil, lettres et télégrammes en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration, ou échangés entre le département des Douanes et le département de la Justice, ou tout

procureur, avocat, association, compagnie ou particulier, au cours des douze derniers mois, au sujet de l'imposition de droits tarifaires sur le bois d'œuvre raboté sur une seule face et coupé à dimension ou concernant l'interprétation de l'item tarifaire No 504; ainsi qu'une copie imprimée de toute cause d'épreuve, appel, factum ou plaidoyer, soumis à la Cour d'Echiquier du Canada ou à la Cour Suprême du Canada, en la matière d'interprétation judiciaire du dit item No 504.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., entre le département des Travaux Publics et toute personne au sujet du placement d'obstacles à la navigation dans les eaux de South-West-Cove, comté de Lunenburg, N.-E.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, mémoires, décrets du conseil et correspondance, au sujet de la destitution de A. H. Stratton, antérieurement maître de poste à Peterboro, Ont.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tous les documents, décrets du conseil et correspondance, etc., au sujet de la destitution de S. A. Johnson, antérieurement maître de poste à Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, preuve et correspondance au sujet de la destitution de Jeffrey Gorman, chef de la station de sauvetage à Herring-Cove, comté de Halifax, N.-E.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, preuve, rapports, décisions et correspondance au sujet de la destitution de Matthew Boutilier, récemment maître de poste à Mushaboom, comté de Halifax, N.-E.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, soumissions, contrats, décrets du conseil et correspondance au sujet de la fourniture de pièces et de fonte pour le service est du chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er mai 1912, et de l'achat de fer de rebut provenant de la même source.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Kyte propose, secondé par M. Sinclair,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour,—

1. Copie de tous les télégrammes, lettres, recommandations et correspondance, au sujet de la destitution de Léon N. Poirier, gardien de quai à Descouse, N.-E., et la nomination d'André Landry pour le remplacer.

2. De tous les télégrammes, lettres, correspondance et recommandations, au sujet de la destitution de Dargold R. Boyle, d'Arichat-Ouest, N.-E., gardien des pêcheries, et de la nomination d'André Landry pour le remplacer.

3. De tous les télégrammes, lettres, recommandations et correspondance, au sujet de la destitution du capitaine Frédéric Poirier, de Descouse, N.-E., entrepreneur de la pose des bouées, et de la nomination d'André Landry pour le remplacer.

4. De tous les télégrammes, requêtes, recommandations, correspondance et lettres demandant la libération d'André Landry, de la prison commune d'Arichat, N.-E., où il est allégué qu'il purgeait une sentence rendue par M. le juge Graham, pour faux; du rapport de l'honorable ministre de la Justice en la matière, et de l'ordre accordant la libération.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Hazen,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Hailfax), secondé par M. Loggie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant l'établissement d'une homarderie à Spry-Bay, comté de Halifax, N.-E.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Loggie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant une grève d'employés temporaires de l'Intercolonial à Halifax, en août 1912.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Loggie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, mémoires, correspondance, etc., avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou quelqu'un de ses membres; avec les agents du département de la Marine et des Pêcheries résidant dans la dite province; avec les propriétaires des établissements de conserves de saumon dans la dite province; et avec toutes compagnie, personne ou personnes concernant la défense d'exporter le saumon dit *Sock-Eyed* de la dite province depuis le 15 octobre 1911.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Buchanan.
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, correspondances, mémoires, recommandations et autres papiers ou documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le projet de fournir gratuitement des remèdes ou un service médical aux pêcheurs canadiens.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Buchanan,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant la destitution de L. P. Carignan, garde-forestier dans le comté de Champlain, Québec.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Sinclair,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant les soumissions reçues et le contrat accordé, s'il en est, pour le transport des malles entre Antigonish et Livingstone-Cove.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance et télégrammes concernant la destitution de James Stewart, maître de poste à Middleton, comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes soumissions reçues et des contrats passés pour le transport des malles entre St. Andrews et Beauley, dans le comté d'Antigonish, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance en la possession du département des Postes renfermant des recommandations ou des conseils au sujet de l'adjudication de ce contrat ou s'y rapportant en quelque manière.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à l'achat ou location de la propriété à Antigonish servant actuellement de hangar ou de magasin pour l'équipement de la 18me batterie d'artillerie de campagne.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de M. Tessier, du département des Chemins de fer et Canaux, sur le projet de construire une voie ferrée d'Orangedale à Cheticamp, dans le comté d'Inverness; et de tous les mémoires, requêtes et correspondance au sujet de cette ligne projetée.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître,—

1. Les noms de tous les gardiens de phare dans la province de la Nouvelle-Ecosse qui ont été destitués depuis le 10 octobre 1911, avec mention de la date du renvoi de service ;

2. Les noms et le site, par endroits et comtés, des phares dont les gardiens ont été destitués ;

3. La raison alléguée en chaque cas pour tel renvoi.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, mémoires, décrets du conseil, lettres et correspondance, se rapportant en quoi que ce soit à la fermeture du bureau canadien d'immigration à Boston, E.-U.A., en 1911, et à sa réouverture subséquente.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres et décrets du conseil concernant le transfert d'une propriété connue sous le nom de " Police Point Reserve " à la corporation de la cité de Medicine-Hat, Alberta.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et autres papiers concernant la destitution de Harry A. Drigg de l'emploi de maître de poste à Grassey-Lake, Alberta.

Sur motion de M. Papineau, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes, accusations, enquêtes, rapports, correspondance et de tous documents se rapportant à la destitution de Lucien O. Thisdale, employé de douane à Valleyfield, Qué., et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Papineau, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du compte de Jean-Baptiste Lena et de son épouse pour ouvrages faits aux bâtisses publiques à Valleyfield, Qué., en mai 1912, ainsi que de toute correspondance, rapport et de tout document se rapportant au paiement de tout ou en partie de ces comptes.

Sur motion de M. Papineau, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, plaintes, rapports et de tous documents se rapportant à la résiliation du bail No 18778 consenti par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux à Aurèle Lebœuf le 12 décembre 1910.

Sur motion de M. Papineau, secondé par M. Cash,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes, accusations, correspondances, requêtes et de tous documents et rapports concernant la destitution de Antonio Leduc, maître de poste de Saint-Timothée, dans le comté de Beauharnois et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Stevens,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste des employés des chars à dîner sur l'Intercolonial, avec la désignation de leur emploi; aussi, la liste des employés sur les chars Pullman de l'Intercolonial avec la désignation de leur emploi.

Sur motion de M. Ross, pour M. McCraney, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat détaillé du nombre de destitutions d'emplois publics opérées par le gouvernement du jour jusqu'à date dans la division de Saskatoon, donnant les noms des personnes révoquées, le motif de la révocation, les plaintes portées contre les dites personnes, et aussi, copie de toute correspondance et de toute enquête à ce sujet.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous documents, papiers, mémoires, ordres, décisions, appels et correspondance au sujet de tout appel de quelque décision, ordre, décision au jugement du Bureau des Commissaires des chemins de fer du Canada, interjeté devant le Conseil privé du Canada; et aussi, copie de la décision du Conseil privé sur les dits appels.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, mémoires et correspondance au sujet de la demande de la Banque Internationale adressée au conseil du Trésor pour un certificat lui permettant de commencer des transactions.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, etc., concernant la destitution de John Ware, de la division d'immigration du département de l'Intérieur, N.-E.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Michaud, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, accusations et correspondance entre le département des Douanes et toute autre personne au sujet de la destitution de Thomas Cameron, douanier à Andover, N.-B.; aussi, de toute preuve et rapport sur preuve en la matière.

Sur motion de M. Demers, secondé par M. Tobin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des fonctionnaires publics du département du Revenu de l'Intérieur, dans le comté de Saint-Jean-Iberville, remerciés par l'administration actuelle, depuis le 1er mai 1912, indiquant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, le nom des personnes qui ont porté ces plaintes, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et de tous rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

Sur motion de M. Demers, pour M. Brouillard, secondé par M. Tobin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes concernant la destitution de J. N. N. Poirier, percepteur des droits d'accise à Victoriaville, P.Q.; de l'enquête faite par N. Garceau et par le ministre du Revenu de l'Intérieur, et plus spécialement de deux affidavit donnés par Ludger Fréchette et Joseph Faucher.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et documents concernant le renvoi d'office de John R. McDonald, de Heatherton, comté d'Antigonish, agent des sauvages pour le district comprenant les comtés d'Antigonish et de Guysboro, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de Colin Macdonald, de James-River-Station, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de Lauchlin McNeil, maître de poste à New-France, comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trois minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 10 décembre 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Green,—la pétition de la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company.*

Par M. Fripp,—la pétition de la Compagnie électrique d'Ottawa; et la pétition de la Compagnie du gaz d'Ottawa.

De Norman Armour et autres, de Toronto; pour une charte sous le nom de *Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *Collingwood Southern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de sa ligne ferrée.

De George Benjamin Campbell et autres; pour une charte sous le nom de *Wetaskiwin, Yellow Head and Revelstoke Railway Company.*

De l'Académie Royale canadienne des Arts, de la cité de Montréal; pour des amendements à sa charte.

De Archie Blaustein, de Montréal; pour une loi de divorce d'avec sa femme Minnie Blaustein.

De Ruby Christina Foy, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari James Cuvillier Foy.

De S. E. Burwell et autres; demandant qu'il soit nommé une commission royale avec amples pouvoirs d'examiner les affaires passées et présentes de chaque banque chartée en Canada.

De la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited;* pour prolonger la durée de certain brevet d'invention.

De la *North Empire Fire Insurance Company;* pour une loi amendant sa charte.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que cette Chambre se formera en comité général demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant la nomination de membres additionnels au Sénat.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant le rachat d'obligation de la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la résolution à l'effet d'obtenir l'approbation de la Convention du 9 avril 1912, à Ottawa, conclue entre les représentants nommés par l'Exécutif du Canada et les représentants des colonies des Indes Occidentales, recommande la dite résolution à la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour considérer la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter ce qui suit:—

1. Que la convention du neuf avril mil neuf cent douze conclue à Ottawa par les représentants de l'exécutif du Canada et par les représentants des colonies des Indes Occidentales soit ratifiée.

2. Que, après que la dite convention sera entrée en vigueur en vertu de ses conditions, et aussi longtemps qu'elle subsistera, seront imposés, perçus et acquittés sur et pour toutes les marchandises énumérées dans le tableau B annexé à la dite convention, produits naturels ou fabriqués de l'une ou l'autre des colonies contractantes, quand les dites marchandises sont importées directement d'un pays britannique en Canada ou retirées d'entrepôt pour y être consommées, dès lors qu'elles ont été importées comme il est dit ci-dessus, les droits de douane suivants, à savoir:—

(A) à raison des quatre cinquièmes des différents taux de droits, s'il en est, imposés sur des marchandises similaires quand elles sont importées d'un pays étranger; ou

(B) d'après les différents taux, s'il en est, inscrits respectivement en regard de chaque *item* dans la colonne "Tarif de préférence britannique", tableau A du Tarif douanier de 1907, ou dans l'un ou l'autre des changements qui ont pu y être apportés, quel que soit le taux le moins élevé.

3. Que rien dans le paragraphe qui précède n'affectera les taux de droits de douane exigibles sur le sucre brut, importé en Canada ou retiré d'entrepôt pour y être consommé, et auquel s'appliquent les taux de droits de douane statués par l'item tarifaire 135*b* dans le tableau A du Tarif douanier de 1907, tel que modifié par les Statuts de 1909.

4. Que, à la date et à partir de la date qui sera déterminée dans et par une proclamation publiée, à tel moment que le Gouverneur en conseil jugera convenable, dans la *Gazette du Canada*, les marchandises énumérées dans le tableau B de cette convention ne bénéficieront des privilèges et concessions de la dite convention que si ces marchandises sont transportées par navires directement et sans transbordement jusqu'à un port de mer ou fluvial canadien, et proviennent de l'une ou l'autre des colonies contractantes, ou de l'une des autres colonies qui, en vertu des dispositions de la dite convention, ont droit de participer aux susdits privilèges ou concessions.

5. Que, en attendant l'exercice du choix attribué au Gouverneur en conseil par le paragraphe précédent, il sera préparé des mesures propres à établir un contrôle effectif des taux de fret dans tous les octrois de subventions aux navires à vapeur, où le Canada est partie intervenante, et sous le régime desquels ces navires font la navette entre des ports canadiens et des ports des colonies qui ont droit de participer aux privilèges ou concessions établis par les présentes.

6. Que les privilèges ou concessions accordés aux colonies parties à la présente convention seront concédés aux autres colonies énumérées dans le tableau D de la dite convention durant une période de trois années à compter de la date à laquelle la dite convention entrera en vigueur, d'après les conditions de sa teneur.

7. Que les privilèges ou concessions accordés aux colonies contractantes seront concédés au Royaume-Uni et à celles des autres colonies et possessions britanniques qui seront admises à y participer, par voie de proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, aussi longtemps que les colonies contractantes continueront d'avoir droit à ces privilèges ou concessions; pourvu toujours, cependant, que rien dans les présentes n'aura pour effet d'amoindrir aucun privilège dont jouissent le Royaume-Uni et les colonies et possessions sous le régime du tarif de préférence britannique.

8. Que le Gouverneur en conseil pourra établir les règles et règlements qui seront jugés nécessaires aux fins de donner effet aux présentes et à la dite convention.

9. Que les dispositions de toute loi faisant obstacle à la mise en pleine vigueur des présentes résolutions et de la dite convention seront suspendues de temps à autre en autant qu'elles y seraient incompatibles.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter ce qui suit:—

1. Que la convention du neuf avril mil neuf cent douze conclue à Ottawa par les représentants de l'exécutif du Canada et par les représentants des colonies des Indes Occidentales soit ratifiée.

2. Que, après que la dite convention sera entrée en vigueur en vertu de ses conditions, et aussi longtemps qu'elle subsistera, seront imposés, perçus et acquittés sur et pour toutes les marchandises énumérées dans le tableau B annexé à la dite convention, produits naturels ou fabriqués de l'une ou l'autre des colonies contractantes, quand les dites marchandises sont importées directement d'un pays britannique en Canada ou retirées d'entrepôts pour y être consommées, dès lors qu'elles ont été importées comme il est dit ci-dessus, les droits de douane suivants, à savoir:—

(A) à raison des quatre cinquièmes des différents taux de droits, s'il en est, imposés sur des marchandises similaires quand elles sont importées d'un pays étranger; ou

(B) d'après les différents taux, s'il en est, inscrits respectivement en regard de chaque *item* dans la colonne "Tarif de préférence britannique", tableau A du Tarif douanier de 1907, ou dans l'un ou l'autre des changements qui ont pu y être apportés, quel que soit le taux le moins élevé.

3. Que rien dans le paragraphe qui précède n'affectera les taux de droits de douane exigible sur le sucre brut, importé en Canada ou retiré d'entrepôt pour y être consommé, et auquel s'appliquent les taux de droits de douane statués par l'item tarifaire 135*b* dans le tableau A du Tarif douanier de 1907, tel que modifié par les Statuts de 1909.

4. Que, à la date et à partir de la date qui sera déterminée dans et par une proclamation publiée, à tel moment que le Gouverneur en conseil jugera convenable, dans la *Gazette du Canada,* les marchandises énumérées dans le tableau B de cette convention ne bénéficieront des privilèges et concessions de la dite convention que si ces marchandises sont transportées par navires directement et sans transbordement jusqu'à un port de mer ou fluvial canadien, et proviennent de l'une ou l'autre des colonies contractantes, ou de l'une des autres colonies qui, en vertu des dispositions de la dite convention, ont droit de participer aux susdits privilèges ou concessions.

5. Que, en attendant l'exercice du choix attribué au Gouverneur en conseil par le paragraphe précédent, il sera préparé des mesures propres à établir un contrôle effectif des taux de fret dans tous les octrois de subventions aux navires à vapeur, où le Canada est partie intervenante, et sous le régime desquels ces navires font la navette entre des ports canadiens et des ports des colonies qui ont droit de participer aux privilèges ou concessions établis par les présentes.

6. Que les privilèges ou concessions accordés aux colonies parties à la présente convention seront concédés aux autres colonies énumérées dans le tableau D de la dite convention durant une période de trois années à compter de la date à laquelle la dite convention entrera en vigueur, d'après les conditions de sa teneur.

7. Que les privilèges ou concessions accordés aux colonies contractantes seront concédés au Royaume-Uni et à celles des autres colonies et possessions britanniques qui seront admises à y participer, par voie de proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, aussi longtemps que les colonies contractantes continueront d'avoir droit à ces privilèges ou concessions; pourvu toujours, cependant, que rien dans les présentes n'aura pour effet d'amoindrir aucun privilège dont jouissent le Royaume-Uni et les colonies et possessions sous le régime du tarif de préférence britannique.

8. Que le Gouverneur en conseil pourra établir les règles et règlements qui seront jugés nécessaires aux fins de donner effet aux présentes et à la dite convention.

9. Que les dispositions de toute loi faisant obstacle à la mise en pleine vigueur des présentes résolutions et de la dite convention seront suspendues de temps à autre en autant qu'elles y seraient incompatibles.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 28) concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre—Tableaux des transactions commerciales entre les Indes Occidentales et le Canada, les Etats-Unis et le Canada, extraits des livres bleus et statistiques des Indes Occidentales. (*Document de la session, No 59.*)

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général afin de prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'autoriser des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire.

Alors M. l'Orateur s'exprime comme suit:—Qu'il me soit permis de dire qu'après avoir examiné le bill avec soin en ce qui concerne cette question, j'en suis venu à la conclusion que, d'après notre procédure, elle aurait dû originer par une résolution considérée en comité général. Mais vu que le bill, avec le consentement et d'après les instructions de la Chambre, a été formellement présenté et lu pour la première fois, et qu'il reste stationnaire jusqu'à ce que cette résolution soit prise en considéra-

tion et qu'elle soit, je présume, référée au comité général auquel le bill sera renvoyé, je pense que la manière actuelle de procéder avec cette résolution est la seule qu'il convienne de prendre et qu'elle rectifiera la procédure quand nous en arriverons à la phase de la seconde lecture du bill. Mais je désirerais ajouter, à ce propos, que j'espère au moins que ce ne sera pas considéré comme un précédent pour éviter la présentation de mesures monétaires par voie de résolutions tel que prescrit par nos règles de procédure.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement devant cette Chambre, intitulé: " Loi autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire ", de décréter:—

(*a*) Que, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, il soit loisible de verser une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'Empire;

(*b*) Que la dite somme sera utilisée sous la direction du Gouverneur en conseil pour les fins de la construction et l'équipement de bâtiments de guerre ou de croiseurs cuirassés, du type le plus moderne et le plus puissant;

(*c*) Que les dits navires, une fois construits et équipés, seront placés par le Gouverneur en conseil à la disposition de Sa Majesté pour la défense commune de l'Empire; et

(*d*) Que la dite somme sera versée et utilisée, et les dits navires construits et mis à la disposition de Sa Majesté en conformité des conditions et conventions consenties et conclues entre le Gouverneur en conseil et le gouvernement de Sa Majesté.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu jeudi prochain.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que l'ordre pour la prise en considération du rapport du comité général sur la résolution qui précède ait priorité après les questions posées par les députés, jeudi prochain, et, à partir de ce jour-là, priorité sur toute autre affaire excepté les questions jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne pour la vacance de Noël.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) modifiant la Loi de la Marine Marchande au Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion demandant,—Copie de tous les documents relatifs à la destitution de Léon N. Poirier, gardien de quai à Descouse, N.-E., et à la nomination de son successeur, etc., etc.

Et un débat s'ensuivant;

M. Doherty propose, secondé par M. Roche,—Que le débat soit ajourné.

Et un nouveau débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited*, et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la question demandant,—Copie de tous les documents relatifs à la destitution de Léon N. Poirier, gardien de quai à Descousse, N.-E., et à la nomination de son successeur, etc., etc.

Et sur l'amendement à l'effet que le débat soit ajourné;

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Burrill, maître de poste à Yarmouth-Nord, comté de Yarmouth, N.-E., (mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur), de la preuve et du rapport fait à la suite de l'enquête tenue par Charles Lane à ce sujet. Aussi, état détaillé des frais occasionnés par cette enquête.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance et autres documents concernant la nomination de Charles W. Hatfield, gardien de pêcheries à la rivière Tusket, Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution du capitaine George Wetmore, maître du havre à Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E., (mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur), et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par Chas. Lane, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Norman L. Trefry, contrôleur du havre de Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E., Mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution du Dr Charles A. Webster, médecin du port, à Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E., Mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Marcile (Bagot), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondances, lettres, télégrammes, et autres documents relativement à la démission de D. Morin, comme maître de poste de Saint-Pie, comté de Bagot.

Sur motion de M. Marcile (Bagot), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondances, lettres, télégrammes, et autres documents concernant la destitution de J. E. Faneuf,

Sur motion de M. Marcile (Bagot), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondances, lettres, requêtes, télégrammes, et autres documents, relativement à la nomination de Louis Nadeau, maître de poste de Sainte-Christine, comté de Bagot.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, de tous les documents, etc., en rapport avec l'abaissement des taux de transmission de messages par câble entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents concernant la destitution de Charles Meunier, douanier à Marieville, Qué.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé montrant (*a*) chaque contrat de transport de la malle accordé depuis le 15 octobre 1911; (*b*) le nom des soumissionnaires en chaque cas; (*c*) les chiffres de chaque soumission, et (*d*) le nom de chacune des personnes à qui ces contrats ont été adjugés.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, et de tous les autres documents dans le département des Travaux Publics se rattachant à l'octroi d'un contrat pour livraison de charbon dit *Welsh coal* aux divers édifices fédéraux en la cité de Montréal.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, des requêtes et autres documents reçus par le premier ministre, ou l'un quelconque des autres membres de l'administration, depuis le 1er avril 1912, en rapport avec le régime scolaire établi dans cette partie du territoire de Keewatin annexée à la province de Manitoba.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé indiquant: (*a*) le nom de chaque procureur dont les services ont été retenus par le gouvernement fédéral en rapport avec la soumission de la question du mariage aux tribunaux de la Cour Suprême et du comité judiciaire du Conseil privé; (*b*) les honoraires payés à chacun de ces procureurs qui ont occupé devant chaque tribunal.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, recommandations et rapports touchant le dragage de la rivière des Prairies; ainsi qu'un résumé faisant connaître l'ouvrage accompli; les profondeur, longueur et largeur du chenal creusé, les noms des personnes employées pour cet ouvrage, leur salaire et la somme dépensée en rapport avec cet ouvrage entre le 1er octobre 1911 et le 21 novembre 1912.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution du docteur A. Allaire, chirurgien du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, et aussi concernant le paiement d'une gratuité, ou allocation de retraite pour ses services.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la révocation de Oscar Beauchamp, préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, et aussi concernant le paiement d'une gratuité, ou allocation de retraite pour ses services.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, pétitions ou autres documents reçus depuis le 1er janvier 1912, demandant que la ligne ferrée connue sous le nom de Vale Road forme partie du réseau de l'Intercolonial.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des différents tarifs de transport de marchandises en force sur la ligne du chemin de fer de Sunny-Brae à Ferrona-Junction, sur le réseau de l'Intercolonial, et de toutes requêtes reçues demandant le changement des dits tarifs; aussi, copie de toutes requêtes, pétitions, lettres et autres documents se plaignant de ces tarifs.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant en détail le nombre de renvois d'emplois publics effectués par le gouvernement actuel, jusqu'à date, dans la division de Saltcoats, Sask., ainsi que les noms des personnes renvoyées, les motifs du renvoi, les plaintes portées contre ces employés; aussi copie de toute correspondance sur le sujet ci-dessus, et de tous rapports d'enquête quand une enquête a eu lieu.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes, pétitions et autres documents concernant l'enquête tenue au sujet de A. W. Salsman, maître de poste à Middle-Country-Harbour, N.-E., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, preuve et papiers quelconques se rapportant à la destitution de Jas. Murphy, maître de poste à Tweed, Ont.

Sur motion de M. Turriff, pour M. Martin (Régina), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le nombre de destitutions de fonctionnaires ordonnées par l'administration actuelle dans le district électoral de Régina; les noms des fonctionnaires destitués, les raisons de leur renvoi et les accusations portées contre eux; aussi, copie de toute la correspondance à cet égard, et de tous les rapports des enquêtes tenues en l'espèce.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle, dans la circonscription de Kamouraska, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des témoignages, plans, rapport, correspondances, etc., concernant l'enquête qui a été tenue relativement à un accident sur le chemin de fer Intercolonial, à Saint-André de Kamouraska, le 7 octobre 1912, causé par le train No 33, étant l'express maritime allant vers l'ouest.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers et rapports d'enquête concernant la destitution d'Ernest Paquin, maître de poste à Sainte-Cécile de Lévrard, comté de Nicolet.

Sur motion de M. Delisle, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de Portneuf, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du contrat originaire accordé à MM. Corry et Laverdure par l'honorable M. Haggart, ministre des Chemins de fer; les instructions données aux entrepreneurs par Schrieber; les rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels de l'ingénieur Rogers chargé par le gouvernement de surveiller les travaux; la correspondance échangée entre les entrepreneurs ou leurs avocats et le département concernant les travaux "extras"; les instructions données par le département à l'ingénieur Rogers et aux entrepreneurs concer-

nant les dits "extras"; la première réclamation de MM. Corry-Laverdure; l'ordonnance en conseil référant cette réclamation à un arbitrage; la correspondance échangée entre le département, le ministre des Chemins de fer ou aucun de ses officiers, les entrepreneurs ou les avocats concernant cette réclamation et cette référence ; les instructions données par le département aux arbitres ; le rapport de l'expertise et la preuve présentée aux arbitres ; l'adjudication des arbitres ; leur rapport au département ; la correspondance échangée entre le département et les entrepreneurs ou leurs avocats depuis l'adjudication jusqu'au paiement de l'arbitrage ; les ordonnances du Gouverneur général en conseil s'y rapportant ; copie des minutes du Treasury Board concernant l'affaire ; copie du rapport du ministre de la Justice (l'hon. M. Mills) sur l'adjudication des arbitres, etc. ; la correspondance échangée entre le département, les entrepreneurs ou leurs avocats après le paiement du premier arbitrage ; copie de la seconde réclamation ; copie de l'ordonnance en conseil référant la dite réclamation aux arbitres, ou copie de la lettre du ministre des Chemins de fer comportant telle référence ; les minutes des délibérations des arbitres ; la preuve produite devant eux ; leur rapport au ministre et leur adjudication ; la correspondance échangée entre le ministre, le département, les entrepreneurs ou leurs avocats, depuis l'adjudication ; copie des rapports faits au conseil à différentes époques concernant cette réclamation; copie des différents rapports du ministre de la Justice à ce sujet ; copie de la suggestion faite par le ministre de la Justice que l'affaire fût soumise à la Cour d'Echiquier ; copie des minutes du Treasury Board concernant la réclamation ; copie des rapports faits à différentes reprises depuis 1895 sur cette réclamation par M. C. Collingwood Schrieber, sous-ministre des Chemins de fer et Canaux; copie des rapports spéciaux faits par l'ingénieur Rogers sur icelle; enfin, copie de la correspondance échangée entre les entrepreneurs ou leurs avocats et le ministre actuel des Chemins de fer et Canaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant en détail le nombre de renvois d'office faits par le gouvernement actuel jusqu'à date dans la division électorale de Strathcona, ainsi que les noms des titulaires renvoyés, les motifs de renvoi, les plaintes portées contre ces employés, et copie de toute correspondance à ce sujet, et de tous rapports d'enquêtes quand il y a eu enquête.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents et papiers concernant la destitution de H. Lacasse, maître de poste à Wendover, comté de Prescott, Ont., et la nomination de son successeur.

M. Emmerson propose, secondé par M. Marcil,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre, pour copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes et rapports en rapport avec la destitution de Martin Lanigan, maître de poste à Rexton, comté de Kent, N.-B.; aussi, de tous les témoignages entendus à toute enquête instituée relativement à ce renvoi; aussi, de toutes les accusations et recommandations en la matière; et de toutes les lettres écrites au ministre des Postes ou à l'un ou l'autre des fonctionnaires du département des Postes par F. J. Robidoux, M.P., ou par toute autre personne en ce qui concerne cette destitution.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Pelletier, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Burnham, secondé par M. Fripp,

Résolu, que cette Chambre est d'avis qu'un comité spécial soit nommé pour faire une enquête en ce qui concerne l'établissement de pensions pour le vieil âge en Canada, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et archives, et de faire rapport de temps à autre.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondances, documents, recommandations et rapports concernant la destitution de Mlle Eugénie Dorion, employée au bureau de l'inspecteur des postes, à Québec; les raisons pourquoi elle a été destituée; la nature des plaintes portées contre elle, s'il y en a eu; le nom des personnes qui ont porté ces plaintes, ainsi que copie de toutes correspondances s'y rapportant et rapport d'enquête, s'il y a eu enquête.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondances, documents, recommandations et rapports concernant la nomination du Dr J. Pomminville au poste de chirurgien du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, en remplacement du Dr A. Allaire.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, soumissions et correspondance se rapportant en quelque manière à la construction d'un quai à Krant-Point, comté de Lunenburg, N.-E.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 11 décembre 1912.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sutherland,—la pétition de Frank J. Griffin et autres, de Burgessville, province d'Ontario.

Par M. Marshall,—la pétition de Mary Susan Marlatt (née Ashton), de la ville de Aylmer, comté de Elgin, province d'Ontario, épouse légitime de Arthur Pettit Marshall, du township de Yarmouth, comté de Elgin, province d'Ontario, journalier.

Par M. Taylor,—la pétition du Conseil municipal de la cité de New-Westminster, Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer de Caribou, Barkerville et la rivière Willow; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la Compagnie électrique d'Ottawa; pour une loi lui permettant d'augmenter son capital social.

De la Compagnie du gaz d'Ottawa; pour une loi lui permettant d'augmenter son capital social.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers; pour une loi à l'effet de refondre et modifier les lois du Parlement du Canada concernant la dite cour suprême.

De Arthur Williamson Taylor et autres; pour une charte sous le nom de *Canada Western Trust and Mortgage Company.*

De Norman Armour et autres; pour une charte sous le nom de *Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 29) constituant en corporation la *Canada Western Trust and Mortgage Company.*—M. *Meighen.*

Bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, et de changer son nom en celui de L'Ordre Indépendant des Forestiers.—M. *Macdonell.*

Bill (No 31) à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America.*—M. *Baker.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 32) ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'améliorations des grandes routes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Burnham ait la permission de présenter un bill (No 33) modifiant la Loi des Elections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Meighen ait la permission de présenter un bill (No 34) modifiant la Loi des Chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, pour chaque département du gouvernement, les noms, adresses postales, emplois et salaires de toutes personnes employées dans le service intérieur et le service extérieur et de toutes personnes ne faisant pas partie du service civil, employées par le gouvernement dans quelque département, depuis le 10 octobre 1911, (et pour les cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête)—qui ont été renvoyées du service par voie de destitution, de mise à la pension ou autrement, avec mention dans chaque cas du mode de destitution et des raisons données à cet effet et de la longueur de l'avis donné aux personnes renvoyées, ainsi que du chiffre de la pension ou de la gratification, s'il y a; aussi faisant connaître le nom, l'âge, le poste et le salaire ou rémunération de chaque personne admise dans le service civil en remplacement des fonctionnaires destitués, ou par suite de tel renvoi.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Charles J. Lafford, maître de poste à Grande-Grève, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet;—aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre John R. Morrison, maître de poste à Oban, comté de Richmond, N.-E., et de toutes les lettres, la correspondance et les télégrammes relatifs à sa révocation et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents et correspondance concernant la destitution de A. T. Doucet, maître de poste et percepteur de douane à la Rivière-au-Saumon, comté de Digby, N.-E.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents concernant l'établissement d'un bac à vapeur pour traverser les trains entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, du rapport ou des rapports de tout ingénieur ou expert au sujet de ce projet, du coût estimatif du projet, des annonces demandant des soumissions, de tous plans, conditions ou devis projetés, de

toutes soumissions reçues à la suite de la publication d'annonces, des rapports des fonctionnaires sur ces soumissions, et de toutes données en la possession du département au sujet du dit projet.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de W. H. Henlow, gardien du signal de tempête, Liscomb, comté de Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Henlow, mécanicien-chef à la homarderie de Canso, comté de Guysborough, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de Stanley Hanlow, gardien de phare à Liscomb, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de L. W. Pye, officier de douane, Liscomb, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de Parker Sangster, maître de poste, Upper-New-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de Archibald Barss, maître de poste, New-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Simon Hodgson, mécanicien à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant en quelque manière sa destitution et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Fred. E. Cox, mécanicien à la homarderie de Isaac's-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre W. B. Langley, auxiliaire à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John Cummings, auxiliaire à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes représentations, déclarations et plaintes en fait d'ingérence politique active concernant John A. Macdonald, maître de poste à McArras-Brook, comté d'Antigonish; de toute la correspondance relative aux accusations portées contre lui, et du rapport du commissaire Duchemin en la matière.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, listes de paie, comptes, reçus et correspondance concernant toutes dépenses faites en 1912 pour le brise-lames de la Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de H. C. V. LeVatte, gardien des pêcheries à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John McLean, gardien des pêcheries, à Gabarus, Cap-Breton-Sud, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de H. C. V. LeVatte, maître du havre à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, à ce sujet.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, arrêtés du conseil, dépêches, mémoires et autres papiers et documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, au sujet des taux qui seront exigés par le gouvernement des Etats-Unis sur les navires passant par le canal de Panama.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, lettres, télégrammes, etc., concernant l'acquisition par le département des Travaux Publics, du quai de Pontbriand à Sorel, Q.

M. Kyte propose, secondé par M. Sinclair,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de tous les documents, lettres et télégrammes en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou de l'un ou l'autre des départements de l'administration, depuis le 1er octobre 1911, en rapport avec l'acquisition ou l'expropriation de terrains à St. Peters, N.-E., pour les fins du canal, ainsi qu'avec la nomination des évaluateurs chargés de fixer la valeur de ces terrains, les instructions données aux évaluateurs, le rapport ou les rapports des évaluateurs, la superficie des terrains, le prix qu'ils ont coûté, et les émoluments accordés à chaque évaluateur pour ses services.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Cochrane, secondé par M. Foster.

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, décrets du conseil, télégrammes, lettres, etc., au sujet de la destitution de Lemuel Best, antérieurement percepteur des douanes à Oxford, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et autres documents concernant la destitution de Alexander Macdonald, de Doctor's-Brook, comté d'Antigonish, sous-percepteur de douane.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil concernant la construction d'une ligne ferrée de Saint-Jean, N.-B., à Grand-Falls, N.-B., ou de quelque partie de cette ligne; aussi, copie de tous plans et profils adressés au département des Chemins de fer et Canaux par la *Quebec and St. John Railway Company,* et de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux ou quelqu'un de ses officiers et la dite compagnie ou le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou quelqu'un de ses officiers, au sujet des courbes, rampes ou spécifications de la ligne ferrée ou de partie d'icelle.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de John Taylor, ci-devant maître de poste à Carnduff, Sask., et de tous rapports d'enquête à ce sujet.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., en rapport avec le renvoi du capitaine C. E. Miller du 75me régiment.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de

Pascal Poirier, percepteur des douanes à Descousse, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Bertie Boudrot, gardien de phare, à Poulamond, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Abraham Leblanc, maître de poste à West-Arichat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Frédéric A. Martel, maître de poste à L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de J. Scott Nelson, maître de poste à Louisdale, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Léon N. Poirier, maître de poste à Descousse, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Elias M. Boudrot, gardien de la sirène d'alarme à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Peter Fougère, douanier à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Norman McCaskill, maître de poste à Framboise, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Kyte, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Marin Bourque, gardien de phare à Rivière-Bourgeois, comté de Richmond, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Kyte, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Dan. A. Coffey, éclusier au canal St. Peters, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Kyte, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de W. A. McNeil, éclusier au canal St. Peters, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous comptes, correspondance, télégrammes, plaintes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics, concernant les dépenses faites pour amélioration du havre à Grand-Etang, en 1911-1912.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous comptes, correspondance, télégrammes, plaintes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics, concernant la construction de lignes de télégraphe, en 1911-12, de South-West-Margaree à Scottsville,—de Scottsville à North-Lake-Ainslee,—de Scottsville à South-Lake-Ainslee et Whycocomagh,—de Little-Narrows à Whycocomagh,—de Rossville à Big-Interval,—et de Rossville à la ligne frontière du comté de Victoria, toutes dans le comté d'Inverness.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John K. Macdonald, maître de poste à Whycocomagh, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de D. McLachlan, maître de poste à Marble-Mountain, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de M. Muce, gardien de phare à l'île de Cheticamp, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John A. McRae, gardien de phare à l'île Margaree, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de W. S. Lawrence, maître de poste, à Margaree-Harbour, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de A. G. McDonald, maître de poste à Margaree, N.-E., dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Ronald D. McDonald, gardien des pêcheries à Broad-Cove, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de A. D. Archibald, maître de poste à Glenelg, comté de Guysboro, N.-E., et de toute

preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 12 décembre 1912.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Macdonell, -la pétition de Sir Thomas G. O'Shaughnessy et autres, de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—
De Frank J. Griffin et autres, de Burgessville, Ont.; demandant qu'une Commission royale soit créée avec les plus amples pouvoirs d'examiner les opérations passées et présentes de chacune des banques chartées du Canada, et pour d'autres fins.
De Mary Susan Marlatt (*née* Ashton), de la ville d'Aylmer, comté d'Elgin, Ont.; demandant une loi de divorce d'avec son mari.
Du conseil municipal de la cité de New-Westminster, Colombie-Britannique; demandant l'adoption d'une loi constituant une Commission du havre de New-Westminster, et pour d'autres fins.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Huitième rapport annuel des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour l'année terminée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 37.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce, pour l'année terminée le 31 mars 1912: Partie II—Commerce du Canada avec (1) la France, (2) l'Allemagne, (3) le Royaume-Uni, et (4) les Etats-Unis. (*Document de la session, No 10a.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Relevé faisant connaître la correspondance au sujet de la demande de soumissions pour les navires de guerre du Canada, avec copie des soumissions. (*Document de la session, No 60.*)

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que le rapport du comité général sur la résolution à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, telle qu'adoptée en comité général le 10 courant, soit maintenant reçu et lu la première fois.
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
La dite résolution est, en conséquence, lu la première fois.

M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois et agréée.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Graham,—Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—
"cette Chambre ne croit pas devoir donner son concours à la dite résolution, et ordonne de la renvoyer au comité avec instruction de la modifier de la manière suivante, savoir: de retrancher tous les mots après l'alinéa (*a*) et de leur substituer les suivants:—
"Le mémoire préparé par le Bureau de l'Amirauté sur la situation navale générale de l'Empire et communiqué à cette Chambre par le Très Honorable Premier Ministre le 5 décembre, fait voir que plusieurs des plus importants pouvoirs étran-

gers ont adopté un programme défini pour augmenter rapidement leurs forces navales.

"Que cette décision a forcé le Royaume-Uni à concentrer ses forces navales dans son voisinage immédiat, entraînant par là le retrait de ses navires des possessions éloignées de l'Empire.

"Que ce retrait implique pour le Canada la nécessité d'inaugurer immédiatement et activement un programme permanent de défense navale.

"Que toute mesure d'une aide canadienne à la défense navale de l'Empire qui ne comprendrait pas une politique permanente de participation au moyen de navires possédés, équipés et entretenus par le Canada et ne pourvoierait pas à leur construction aussitôt que possible en Canada, ne serait pas une expression adéquate ou satisfaisante des aspirations du peuple canadien au sujet de la défense navale, et ne représenterait pas la part raisonnable que devrait assumer le Canada dans le maintien des forces navales de l'empire.

"Que cette Chambre regrette d'apprendre que le gouvernement a l'intention d'ajourner indéfiniment l'adoption par le Canada d'une politique navale permanente.

"Que cette Chambre est d'opinion que des mesures devraient être prises au cours de la présente session pour mettre en vigueur d'une manière active et prompte la politique navale permanente comprise dans la Loi du service de la marine, de 1910, passée en conformité de la résolution approuvée unanimement par cette Chambre en mars 1909.

"Que cette Chambre croit de plus, qu'augmenter la puissance et la mobilité de la marine impériale par l'adjonction de deux escadres fournies par le Canada sous le régime de la susdite loi et qui seraient stationnées sur les côtes canadiennes des océans Atlantique et Pacifique, respectivement, plutôt que de recourir à une contribution soit d'argent, soit de navires, est une mesure de beaucoup la plus propre à venir au secours de la défense navale impériale, et, pour employer l'expression contenue dans le mémoire de l'Amirauté, à "redonner une plus grande élasticité de mouvement aux escadres britanniques sur toutes les mers, et contribuer directement davantage à la sécurité des Dominions"; et que le gouvernement canadien devrait prendre des mesures propres à la réalisation la plus prochaine possible de cet objet."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Pelletier, secondé par M. White (Leeds),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 13 décembre 1912.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sharpe (Lisgar),—la pétition de la *Southern Central Pacific Railway Company.*

Par M. White (Renfrew),—la pétition de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Par M. Oliver,—la pétition de Alfred Milton Durnan, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, comptable, époux légitime de Ida Alberta Durnan, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province d'Ontario; et la pétition de Minnie Edna Brownell (née Wilkinson), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Edward Percy Brownell, de la dite cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De Sir Thomas G. O'Shaughnessy et autres, de Montréal; pour une loi modifiant le chapitre 170 des Statuts de 1906, constituant légalement la *Toronto Terminals Railway Company.*

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année fiscale du 1er avril 1911 au 31 mars 1912. (*Document de la session, No 20.*)

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 35) modifiant la Loi de la protection des Douanes et des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 courant,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois;

Et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) constituant en corporation la *Canada Western Trust and Mortgage Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois.

Et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Aikins, secondé par M. Bennett (Calgary),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 16 décembre 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Morphy,—la pétition de Hugh Freeborn et autres, de Millbank, province d'Ontario.

Par M. Wallace,—la pétition de Béatrice Emma Mayers (née Crocker), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de William Mytton Mayers, de la cité de Winnipeg, province de Manitoba, commis mercantile.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *Southern Central Pacific Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées.

De la Compagnie du canal de Montréal, d'Ottawa et de la Baie Georgienne; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son entreprise.

De Alfred Milton Durnan, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme, Ida Alberta Durnan.

De Minnie Edna Brownell, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari, Edward Percey Brownell.

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que vu que le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, et que le temps pour présenter des bills privés sans tarif additionnel seront raccourcis par l'ajournement de Noël, il soit:—

Résolu, que des pétitions pour bills privés seront reçues par la Chambre, si elles sont présentées le ou avant le 23me jour de janvier 1913; et que le temps pour présenter des bills privés sans paiement de tarif additionnel prévu par les alinéas (*b*) et (*c*) du paragraphe 3 de la règle 89, sera prorogé au 6 février 1913 et au 6 mars 1913, respectivement.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Quarante-cinquième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice financier 1911-1912.—Marine. (*Document de la session, No 21.*)

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que l'avis de motion du gouvernement concernant l'opportunité de reviser les lois concernant le commerce de banque, soit appelé maintenant.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:—

"9 décembre—M. *White* (Leeds)—Comité général pour prendre en considération la résolution suivante:—

"Qu'il est expédient de reviser les lois relatives au commerce de banque, de prolonger jusqu'au premier jour de juillet 1923 les chartes des différentes banques auxquelles s'appliquent les dispositions de la Loi des banques, et d'autoriser le paiement à même le revenu consolidé d'une rémunération à des auditeurs chargés d'examens spéciaux d'opérations ou affaires de banque que le ministre des Finances croira nécessaires."

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de reviser les lois relatives aux banques.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre Que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 courant,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois.

Et sur l'amendement à icelle;

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat continuant;

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 17 décembre 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Stevens,—la pétition de Lewis A. Lewis, de la cité de New-Westminster, C.-B., et autres d'autres lieux.

Par M. Baker,—la pétition de E. W. Parker et autres, de Montréal, province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Hugh Freeborn et autres, de Millbank, Ont.; demandant qu'il soit nommé une commission royale ayant plein pouvoir d'examiner les affaires passées et présentes de toute banque chartée en Canada.

De Beatrice Emma Mayers, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec son mari, William Mytton Mayers.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de l'Algoma-Est; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement d'une partie de sa ligne y mentionnée.

De Russell Hartney et autres; pour une charte sous le nom de *The Northwest Guarantee and Accident Insurance Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de la partie non complétée de son réseau.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de la partie non complétée de son réseau.

De la *Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company;* pour une loi augmentant ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De la *Guelph and Goderich Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son embranchement vers St. Mary's et Clinton.

De la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de son réseau.

De la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction des parties non complétées de son réseau.

De l'*Ottawa Northern and Western Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de la partie non complétée de son réseau.

De la Compagnie électrique d'Ottawa; pour une loi lui permettant d'augmenter son capital social.

De la Compagnie du gaz d'Ottawa; pour une loi lui permettant d'augmenter son capital social.

De la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son entreprise, etc.
De Alexander Zephirin Gonier; pour une loi de divorce d'avec sa femme Ethel Lerettha Gonier.
De George Ingleby; pour une loi de divorce d'avec sa femme Gertrude Ingleby.
De Minnie Kate Clappison; pour une loi de divorce d'avec son mari Herbert John Clappison.
De Ruby Christina Foy; pour une loi de divorce d'avec son mari James Cuvillier Foy.
De Mary Susan Marlate; demandant une loi de divorce d'avec son mari.
De Alfred Milton Durnan; pour une loi de divorce d'avec sa femme Ida Alberta Durnan.
De Minnie Edna Brownell; pour une loi de divorce d'avec son mari Edward Percy Brownell.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—
Bill (No 37) concernant l'*Alberta Central Railway Company*.—M. *Clark* (Red-Deer).
Bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*.—M. *Buchanan*.
Bill (No 39) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company*.—M. *Smyth*.
Bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company*.—M. *Taylor*.
Bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*.—M. *Smith*.
Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company*.—M. *Morphy*.
Bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company*.—M. *Taylor*.
Bill (No 44) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.—M. *Cash*.
Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.—M. *White* (Renfrew).
Bill (No 46) constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company*.—M. *McKay*.
Bill (No 47) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.—M. *Fripp*.
Bill (No 48) concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.—M. *Fripp*.
Bill (No 49) concernant la *Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest*.—M. *Fripp*.
Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Meighen,
Ordonné, que les comptes publics pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1912, soient référés au comité des Comptes Publics.

Avec l'assentiment de la Chambre,
M. Borden propose, secondé par M. Foster,—Que les ordres pour Avis de motions du gouvernement et Mesures du gouvernement soient appelés maintenant.
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:—
"13 décembre—M. *Borden*—Que lorsque la Chambre s'ajournera le 19 courant, elle restera ajournée jusqu'au mardi, 14 janvier prochain."

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, le 18 décembre courant, elle demeure ajournée jusqu'à mardi, le 14me jour de janvier prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur une certaine résolution concernant les Banques et le commerce de Banque.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de reviser les lois relatives au commerce de banque, de prolonger jusqu'au premier jour de juillet 1923 les chartes des différentes banques auxquelles s'appliquent les dispositions de la Loi des banques, et d'autoriser le paiement à même le revenu consolidé d'une rémunération à des auditeurs chargés d'examens spéciaux d'opérations ou affaires de banque que le ministre des Finances croira nécessaires.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de reviser les lois relatives au commerce de banque, de prolonger jusqu'au premier jour de juillet 1923 les chartes des différentes banques auxquelles s'appliquent les dispositions de la Loi des banques, et d'autoriser le paiement à même le revenu consolidé d'une rémunération à des auditeurs chargés d'examens spéciaux d'opérations ou affaires de banque que le ministre des Finances croira nécessaires.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée jeudi, le 12 courant,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois;

Et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, et de changer son nom en celui de L'Ordre Indépendant des Forestiers.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois;—et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mercredi, 18 décembre 1912.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 18 décembre 1912.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Fripp,—la pétition de William F. Roome et autres, de la cité de London, province d'Ontario et autres lieux.

Par M. Smyth,—la pétition de la *Nipissing Central Railway Company.*

Par M. MacNutt,—la pétition de D. Madeleine Peterson (née Emigh), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Francis John Peterson, du même endroit, banquier.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Lewis A. Lewis, de New-Westminster, C.-B.; pour une charte sous le nom de *Western Canada Mortgage Corporation.*

De E. W. Parker et autres, de Montréal, Q.; pour une charte sous le nom de *Huron Lake Shore Railway Company.*

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sur l'organisation du service public du Canada, par Sir George Murray. (*Document de la session, No 67a.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le rapport susmentionné sur l'organisation du service public soit imprimé immédiatement, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copies des plans annexés à la soumission de MM. Cammel Laird et Cie, datée le 29 avril 1911, pour la construction de navires pour le service de la marine canadienne. (*Document de la session, No 48a.*)

Ordonné, que M. Currie ait la permission de présenter un bill (No 50) modifiant la Loi de la Naturalisation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Verville ait la permission de présenter un bill (No 51) modifinant la Loi du Dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 courant dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle;

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Oliver,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à mardi, le 14 janvier 1913 prochain à trois heures p.m.

Mardi, 14 janvier 1913.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Osler,—la pétition de la *Real Loan Company of Canada, Limited;* la pétition de la *Canada Permanent Mortgage Corporation;* et la pétition de William George Gooderham et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Wallace,—la pétition de Charles Frederick Tarling, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, monteur de cartes, époux légitime de Evelyn Henriette Tarling (née Gibson), de la cité de Buffalo, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Meighen,—la pétition de Charles Albert Flower, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, agent, époux légitime de Violet Ruth Beatrice Flower (née Kealy), de la ville de Eastman, province de la Saskatchewan.

Par M. Schaffner,—la pétition de Mary Arabella Young (née Woodward), de la cité de Calgary, province de l'Alberta, épouse légitime de John Jackson Young, de la cité de Spokane, Etat de Washington, l'un des Etats-Unis de l'Amérique; la pétition de Fanny Maria Gogarty (née George), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Maurice Gordon Gogarty, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba; et la pétition de Pierre Zénon St. Aubin, de la cité de Montréal, province de Québec, époux légitime de Marie Anysie St. Aubin (née Trudeau), du même lieu.

Par M. Macdonell,—la pétition de la *National Trust Company, Limited.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De William F. Roome et autres, de London, Ont.; pour une charte sous le nom de *People's Trust and Security Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Central de Nipissingue; pour la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De George Godfrey de Tonnancourt et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom de La Banque Immobilière.

De D. Madeleine Peterson, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec son mari, Francis John Peterson.

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant la maladie du Sergent-d'armes, il a nommé le capitaine H. W. Bowie, assistant-sergent-d'armes, au poste de sergent-d'armes-suppléant; et qu'il a approuvé la nomination par le Sergent-d'armes, de John L. Godwin, écuier, comme assistant-sergent-d'armes temporaire, aux fins d'assister le sergent-d'armes-suppléant.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier instruction de déposer sur la Table la recommandation et autres papiers concernant la nomination de M. Louis Noailles comme traducteur dans la division de la traduction de la Chambre.

A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Louis Noailles comme traducteur dans la division de la traduction de la Chambre. M. Noailles a présenté un certificat d'aptitude pour cet emploi donné par la Commisison du Service civil.

Le titulaire doit être inscrit dans la subdivision A de la seconde division, et la nomination devra dater du 1er février 1913. Le rapport et la recommandation du greffier de la Chambre, ainsi que la copie du certificat d'aptitude susmentionné sont annexés aux présentes.

T. S. SPROULE,
Orateur.

Chambre des Communes,
14 janvier 1913.

---

31 décembre 1912.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—La démission de M. Vital LaRose laisse une vacance dans la branche de la traduction de la Chambre à laquelle je recommande la nomination de M. Louis Noailles.

Les connaissances et aptitudes requises pour cet emploi sont professionnelles et techniques. M. Noailles a servi comme traducteur sessionnel pendant les derniers cinq ans à la satisfaction des autorités de la Chambre et il est, je crois, qualifié sous tout rapport pour cet emploi.

J'annexe à la présente recommandation le certificat d'aptitude donné à M. Noailles par la Commission du Service civil.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris en considération une demande du greffier de la Chambre des Communes à l'effet qu'il soit émis un certificat d'aptitude, sous le régime de l'article 21 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, en faveur de M. Louis Noailles, qu'il s'agit de nommer au poste de traducteur dans la subdivision A de la seconde division du personnel de la Chambre des Communes. Après avoir examiné avec soin les recommandations qui leur ont été soumises quant aux aptitudes de M. Noailles, et s'être assurés que, en raison de son entraînement et de son expérience, il a tout à fait la compétence voulue pour remplir les devoirs de l'emploi pour lequel il est recommandé;

En conséquence, il est par les présentes certifié, en conformité des dispositions de l'article 21 de la loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, que, à leur avis, M. Louis Noailles possède les connaissances et l'aptitude nécessaires, et qu'il est sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes, propre à remplir l'emploi de traducteur avec le rang d'un fonctionnaire de la subdivision A de la seconde division.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada ce onzième jour de décembre mil neuf cent douze.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de Simcoe, Grey et Bruce; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited;* pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des chemins de fer, tramways, télégraphes et téléphones en dehors du Canada.

De la *Huron and Erie Loan and Savings Company;* pour une loi l'autorisant à augmenter ses pouvoirs d'emprunter.

Du district de Barnaby et autres lieux de la province de la Colombie-Britannique; pour créer une commission du havre sous le nom de *North Fraser Harbour Commission.*

De la *Intercolonial Trust and Investment Company, Limited*; pour une charte.

De la *Bankers' Trust Corporation, Limited;* pour une charte sous le nom de *Bankers' Trust Company.*

De la Compagnie électrique de Hull; pour une loi lui permettant d'affermer ses entreprises au chemin de fer du Pacifique-Canadien ou à la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

De la *Collingwood Southern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de sa ligne ferrée.

De George Benjamin Campbell et autres; pour une charte sous le nom de *Wetaskiwin, Yellow Head and Revelstoke Railway Company.*

De l'Académie Royale canadienne des Arts; pour des amendements à sa charte.

Du conseil municipal de la cité de New-Westminster, Colombie-Britannique; pour une loi constituant une Commission du havre de New-Westminster.

De Sir Thomas G. O'Shaughnessy et autres, de Montréal; pour une loi modifiant la loi constituant légalement la *Toronto Terminals Railway Company.*

De Lewis A. Lewis; pour une charte sous le nom de *Western Canada Mortgage Corporation.*

De Elizabeth Adelaide Rayner; pour une loi de divorce d'avec son mari Benjamin Isaac Rayner.

De Frederick Frank Saunders; pour une loi de divorce d'avec sa femme Mabel Elizabeth Saunders.

De Beatrice Emma Mayers; pour une loi de divorce d'avec son mari William Mytton Mayers.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 52) constituant en corporation la *Bankers' Trust Company.*—M. *Taylor.*

Bill (No 53) concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited.*—M. *Macdonell.*

Bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*—M. *Currie.*

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster.—M. *Taylor.*

Bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull.—M. *Devlin.*

Bill (No 57) concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company.*—M. *Beattie.*

Bill (No 58) constituant en corporation l'*Intercolonial Trust and Investment Company.*—M. *Barnard.*

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser.—M. *Taylor.*

Bill (No 60) concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts.—M. *Fripp.*

Bill (No 61) concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*—M. *Middlebro.*

Bill (No 62) constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation.*—M. *Stevens.*

Bill (No 63) constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellow Head and Revelstoke Railway Company.*—M. *Bennett* (Calgary).

Les dits bill sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1912. (*Document de la session, No 14.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au cours de l'année terminée le 1er octobre 1912. (*Document de la session, No 45a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr C. P. Bissett, médecin des sauvages à Salmon-River, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et documents concernant le renvoi d'office de John R. McDonald, de Heatherton, comté d'Antigonish, agent des sauvages pour le district comprenant les comtés d'Antigonish et de Guysboro, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Etat indiquant depuis le 1er janvier 1912, combien de parcours de livraison postale rurale ont été établis en Canada, dans chaque province et chaque comté respectivement. (*Document de la session, No 62a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1912,—Etat indiquant le nombre de contrats pour le transport des malles cancellés dans le comté de Bonaventure, depuis le 1er octobre 1911, les noms des entrepreneurs, les prix à eux payés, et les raisons de la cancellation dans chaque cas; aussi, copie de toutes enquêtes et de tous rapports sur les causes de ses cancellations, les noms des nouveaux entrepreneurs et les prix à eux payés dans chaque cas. (*Document de la session, No 62.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Michael Murphy, maître de poste à Pointe-Micheau, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de David A. McLeod, maître de poste à Cleveland, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, plaintes, télégrammes, rapports, etc., en la possession du département des Postes et se rapportant à la destitution de John Milward, maître de poste à Stormont, comté de Guysboro, N.-E. (*Document de la session, No 61d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître tous les nouveaux bureaux de poste ouverts dans le comté de Bonaventure depuis octobre 1911 à ce jour; aussi, copie de toute la correspondance à ce sujet; avec mention des noms de ces bureaux, des maîtres de poste qui en ont la

charge, et du site respectif de ces bureaux; aussi, copie de toutes les requêtes en faveur de l'établissement de ces bureaux. (*Document de la session, No 63.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, accusations, etc., relatifs à la résiliation du contrat pour le transport des malles de Sa Majesté adjugé le 1er janvier 1912, par l'honorable ministre des Postes, à M. J. C. Beeman, de Guthrie, comté de Missisquoi; et des raisons alléguées pour la résiliation de ce contrat; avec mention du prix payé à M. Beeman, du nom de l'entrepreneur actuel et du prix accordé à ce dernier. (*Document de la session, No 62b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Kenneth F. McAskill, maître de poste à Loch Lomond, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61e.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 25 mars 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, mémorandums et décrets du conseil concernant la destitution de M. W. W. Hayden, ci-devant gardien de quai à Digby, N.-E. (*Document de la session, No 61f.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre W. B. Langley, auxiliaire à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61g.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Fred. E. Cox, mécanicien à la homarderie de Isaac's-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61h.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Simon Hodgson, mécanicien à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant en quelque manière sa destitution et la nomination de son suc-de Guysborough, N.-E. (*Document de la session, No 61j.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Henlow, mécanicien-chef à la homarderie de Canso, comté de Guysborough, N.-E. (*Document de la session, No 61j*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes pétitions, correspondances, mémoires, recommandations et autres papiers ou documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le projet de fournir gratuitement des remèdes ou un service médical aux pêcheurs canadiens. (*Document de la session, No 64.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de H. C. V. LeVatte, maître du havre à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61k.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John Cummings, auxiliaire à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61l.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toutes correspondance, pétitions, plaintes, mémoires, rapports et enquêtes concernant le service fait par le steamer *Canada* de la Compagnie de navigation interprovinciale de Fraserville, Québec, depuis octobre 1911 jusqu'à date, et de tous documents relatifs au présent contrat avec le département du Commerce ou au renouvellement, ou à la prolongation du dit contrat. (*Document de la session, No 65.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant l'établissement d'une homarderie à Spry-Bay, comté de Halifax, N.-E. (*Document de la session, No 66.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de W. G. Mathews, patron du bateau de sauvetage à Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61m.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Joseph Shean, maître de havre à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61n.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Michael J. Sampson, gardien du phare à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61o.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Alexis Vigneau, capitaine de cotre à Arichat, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61p.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Eméry Thivierge de la position d'inspecteur des pêcheries pour les comtés de Prescott et Russell. (*Document de la session, No 61q.*)

M. Nantel, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Liste des fonctionnaires publics du département du Revenu de l'Intérieur, dans le comté de Saint-Jean-Iberville, remerciés par l'administration actuelle, depuis le 1er mai 1912, indiquant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, le nom des personnes qui ont porté ces plaintes, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et de tous rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées. (*Document de la session, No 61r.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, plaintes, pétitions, mémoires, preuve, rapport d'enquête et autres documents en la possession du département du Revenu de l'Intérieur, concernant la révocation de Fabien Bugeaud, de Bonaventure, Québec, sous-inspecteur des poids et mesures dans le district de Québec et la nomination de son ou ses successeurs avec leurs noms, domiciles, salaires et fonctions; ainsi que copie de tous documents relatifs à A. B. Caldwell, New-Carlisle, Québec, sous-inspecteur conjoint de J. Fabien Bugeaud, et à ses fonctions, ainsi que copie des recommandations faites pour les dites nominations. (*Document de la session, No 61s.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 novembre 1912,—Relevé faisant connaître quand la loi actuelle concernant la falsification des subs-

tances alimentaires, maintenant connue sous le titre de: " Loi des falsifications, S.R.C,. chap. 133 ", a été édictée en premier lieu; quelles sont les substances alimentaires, breuvages ou drogues pour lesquels des types de force et de pureté ont été déterminés par la loi, et à quelles dates ils sont devenus obligatoires; quelles sont les substances alimentaires, breuvages ou drogues pour lesquels des types de force et de pureté ont été préparés et recommandés de temps à autre par l'analyste en chef, mais n'ont pas été mis en vigueur, et pourquoi ils ne l'ont pas été; depuis que cette loi a été mise en vigueur, combien de cas de falsification ont été retracés par l'analyste fédéral, y compris des cas où l'on a constaté que la qualité se trouvait au-dessous du type requis par la loi; dans combien de ces cas des poursuites ont été intentées en vertu de cette loi, ou du code criminel, et dans combien de cas il y a eu conviction. (*Document de la session, No 70.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, mémoires, lettres, télégrammes et documents touchant une demande de subvention pour un service par steamers entre Bonaventure, Québec, ou toute autre partie du comté de Bonaventure et Bathurst, N.-B., ou toute autre partie du comté de Gloucester, N.-B., et entre New-Richmond, Qué., et Dalhousie, N.-B., et entre Carleton, et Miguasha, Québec, et Dalhousie, N.-B., ou Campbellton, N.-B., ou les deux; aussi, copie de toutes réponses à cette demande d'octobre 1911 jusqu'à date. (*Document de la session, No 67a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, négociations, propositions écrites et autres papiers et documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, au sujet de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, entre le 1er janvier 1890 et le 31 décembre 1891. (*Document de la session, No 71.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, etc., entre le département du Commerce et toutes compagnies, personne ou personnes relativement à la continuation et au paiement d'une subvention pour un service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Bear-River, N.-E., pendant l'année fiscale 1912, et exécuté au cours de l'année fiscale 1911. (*Document de la session, No 67.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, etc., échangés entre le député de Bellechasse, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Postes concernant la nomination d'un médecin auxiliaire à la station de quarantaine de la Grosse-Ile. (*Document de la session, No 72.*)

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Etat faisant connaître les divers changements faits dans le tarif douanier du Canada par décret du conseil depuis la clôture de la dernière session du Parlement. (*Document de la session, No 73.*)

Ausssi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Etat donnant la quantité et la valeur des mélasses produites de la canne à sucre, telles que désignées dans l'item du tarif No 137a, importées en Canada durant l'exercice expiré le 31 mars 1912 de chacune des Antilles qui est partie à la convention commerciale entre le Canada et les Antilles. (*Document de la session, No 74.*)

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Conseil de la Milice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 35.*)

Aussi,—Ordres généraux de la milice émis entre le 2 novembre et le 5 novembre 1911, inclusivement. (*Document de la session, No 68.*)

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général, pour l'année expirée le 31 mars 1912. Vol. III—Part. V à Y. (*Document de la session, No 1.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 16.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Lettre de l'honorable F. D. Monk, M.P., à l'honorable premier ministre, donnant sa démission comme ministre des Travaux Publics, et réponse du premier ministre en accusant réception. (*Document de la session, No 75.*)

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 64) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 65) concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et adoptée;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) concernant l'*Alberta Central Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 39) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) concernant la Compagnie du gaz d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors la discussion sur la question,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et acceptée;—et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 15 janvier 1913.

Deux heures p.m.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Buchanan,—la pétition de Lagora Anderson (née Tinsley), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Daniel Anderson, autrefois du même lieu.

Par M. Northrup,—la pétition de Isabella Lee Brewster, de la cité de Calgary, province de l'Alberta, épouse légitime de William Andrews Brewster, autrefois de la ville de Banff, province de l'Alberta; la pétition de Nathan Louis Nathanson, de la cité de Toronto, province de l'Ontario, commis, époux légitime de Violet Ruby Kuppenheimer Nathanson (née Kuppenheimer), du même lieu.

Par M. Barker,—la pétition de la *Brantford and Hamilton Electric Railway Company.*

Par M. Stevens,—la pétition de Charles A. Schooley et autres, de la cité de Vancouver, C.-B.

Par M. Pardee,—la pétition de William Monds, de la cité de Toronto, province d'Ontario, entrepreneur, époux légitime de Lizzie Alma Monds (née Dellabough), de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Pardee,—la pétition de Frank William Meek, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, surintendant, époux légitime de Phoebe Mary Meek (née Atkins), de Everett, un faubourg de la cité de Boston, Etat du Massachusett, dans les Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Warnock,—la pétition de George Sentis Deslandes, de la ville de Pincher-Creek, province de l'Alberta, commis d'arpenteur, époux légitime de Violet Emily Louise Deslandes (née Tucker), de la ville de Creston, province de la Colombie-Britannique; et la pétition de Andrew Lorne Hamilton, de la cité de Québec, province de Québec, gérant de banque, époux légitime de Maude Louise Hamilton (née Church), autrefois de la cité de Toronto, province d'Ontario, mais actuellement en lieux inconnus.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *Real Estate Loan Company of Canada, Limited;* pour une loi portant son capital social à $2,000,000.

De la *Canada Permanent Mortgage Corporation;* pour certains amendements à sa charte.

De William George Gooderham et autres, de Toronto; pour une charte sous le nom de *Canada Permanent Public Trustee Company.*

De Charles Frederick Tarling, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Charles Albert Flower, de Winnipeg; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Mary Arabella Young, de Calgary; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Fanny Maria Gogarty, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Pierre Zénon St. Aubin, de Montréal; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De la National Trust Company, Limited; pour une loi autorisant la dite compagnie à régler les réclamations des actionnaires de la *York County Loan and Savings Company* qui ont présenté leurs chèques pour paiement avant le 1er mars 1913.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1912. Partie III—Commerce du Canada avec les pays étrangers (excepté la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis). (*Document de la session, No 10b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, rapports, etc., au sujet du retard apporté au paiement de ce qui est dû aux énumérateurs de recensement dans le comté de Bonaventure, en rapport avec le dernier recensement, avec mention des noms, résidences, sommes et dates de paiements. (*Document de la session, No 76.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Duncan McArthur, de la division des pensions viagères, alors que la dite division était attachée au ministre du Commerce. (*Document de la session, No 61t.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, décrets du conseil, mémoires, papiers, lettres et correspondance se rapportant en quelque manière à un service de steamers subventionnés entre des ports canadiens et des ports des Antilles, ou à tout projet d'amélioration ou d'extension d'un semblable service, entre le 1er novembre 1911 jusqu'à date. (*Document de la session, No 67b.*)

Et aussi,—Rapport de la Commission des Statistiques officielles du Canada. (*Document de la session, No 77.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et preuve se rapportant à l'enquête faite par le docteur Shurtliff au sujet de la destitution de Charles O. Jones, maître de poste à Bedford, comté de Missisquoi. (*Document de la session, No. 61u.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er avril 1912,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, au sujet de la destitution d'Archibald Barss, maître de poste à New-Harbour (Ouest), comté de Guysboro, N.-E . (*Document de la session, No 61v.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 mars 1912,—Copie de toute correspondance en la possession du ministre des Postes au sujet du changement du nom du bureau de poste de Broderick, dans la province de la Saskatchewan, en celui de St-Aldwyn. (*Document de la session, No 78.*)

Sur motion de M. Carvell, pour M. McKenzie, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Duncan Gillies, surintendant des pêcheries à Baddeck, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John G. Morrison, inspecteur de pêcheries à Englishtown, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Joseph Day, officier de douane au Petit-Bras-d'Or, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Robert Musgrave, maître de poste à North-Sydney, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Horace Rindress, médecin de la quarantaine à North-Sydney, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Archibald McKenzie, cantonnier sur l'Intercolonial à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Neil McNeil, gardien de pont, Intercolonial, à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John Fraser, gardien de pont, Intercolonial, à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. Pardee, pour M. McMillan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution du Dr J. D. R. Williams, percepteur des droits de canaux à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Pardee, pour M. McMillan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que

ce soit à la destitution de W. A. Scott, éclusier, à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Pardee, pour M. McMillan, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Neil Commings, éclusier, à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Pardee, pour M. McMillan, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. H. Saver, percepteur de douanes, à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Graham, pour M. Murphy, secondé par M. Béland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de Adam Henderson, gardien de pont à Cardinal, Ont., et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Béland, pour M. Boyer, secondé par M. Graham,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste complète des employés, sur le canal de Soulanges, qui ont été remerciés de leurs services depuis le 21 septembre 1911; par qui chacun de ces employés a été remplacé, et pour quelle cause ils ont été renvoyés.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de John W. Bohan, douanier à Bath, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de John Y. Fleming, officier de douane à Debec, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Mathias Meagher, douanier à Debec, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Geo. F. Briggs, officier de douane à McAdam-Junction, comté de York, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Mary A. Bohan, maîtresse de poste à Bath, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Denis McGaffigan, maître de poste à Florenceville, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Arthur Armstrong, maître de poste à Greenfield, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Edward Lafferty, maître de poste à Benton, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Oliver Hemphill, agent d'immigration à Debec, comté de Carleton, N.-B.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Newton S. Dow, agent d'immigration à McAdam-Junction, comté de York, N.-B.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine Rodrick McDonald, préposée aux arrivages à Big-Bras-d'Or, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Hines, gardien de phare à Ingonish-Sud, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de James Maloney, officier de douane à Dingwall, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Thomas Chalmer McLean, maître de poste à Ivera, Middle-River, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Daniel Dunlop, maître de poste à New-Campbellton, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Donald McAuley, gardien de phare à Plastic, Baddeck-Bay, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Law, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant la destitution de J. V. Smith, sous-percepteur de douane à Wood's-Harbour, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant la destitution de James Amereault, gardien de phare à New-Edinburgh, comté de Digby, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de J. A. McKenzie, maître de poste à Ashfield, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Macdonald, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, documents, télégrammes, rapports et opinions au sujet de la réclamation de William Iceton, de Purcell's-Cove, qui demande que le département de la Marine et des Pêcheries ou quelque autre département lui rende un bateau.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quoi que ce soit à la réclamation des municipalités de Pictou, d'Antigonish, de Guysborough et de St. Mary's réclamant paiement ou remboursement des sommes payées par ces municipalités pour le droit de voie de cette partie de l'Intercolonial traversant les comtés de Pictou, d'Antigonish et de Guysborough.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Loggie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., se rapportant à la destitution de Sébastien Savoie, surintendant de l'établissement de l'élevage du homard à Shippigan, comté de Gloucester, N.-B., et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Loggie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, etc., se rapportant aux destitutions de

Henri Friolet, gardien du quai à Caraquet, et de Richard Southwood, gardien de quai et préposé au service des signaux de tempête, à Bathurst, comté de Gloucester, N.-B., et à la nomination de leurs remplaçants.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de D. Perrin, employé du chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Pardee, pour M. MacNutt, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de J. Lane, employé au chantier maritime de Prescott, Ont.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de J. A. Mundle, employé du chantier maritime à Prescott, Ontario.

Sur motion de M. Warnock, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de J. Offspring, employé du chantier maritime à Prescott, Ontario.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de J. Hayes, employé du chantier maritime à Prescott, Ontario.

Sur motion de M. Pardee, pour M. McCoig, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de J. McInnis, employé du chantier maritime à Prescott, Ontario.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de G. Scott, employé du chantier maritime à Prescott, Ontario.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Oliver, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de Edward F. Moran, éclusier à Cardinal, Ontario.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Thomas McLatchie, éclusier, à Cardinal, Ontario.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Robert Robertson, éclusier, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Elgin McLaughlin, éclusier, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. Pugsley, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de William L. Gladstone, éclusier, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. Murphy, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Byron Van Camp, éclusier, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Proulx, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Andrew Melville, éclusier, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Ross, pour M. McMillan, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de N. Broderick, éclusier, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Samuel English, gardien du pont du canal, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Guthrie, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de George Short, gardien du pont du canal, à Cardinal, Ont.

Sur motion de M. Papineau, pour M. Ethier, secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste des gardiens de phares remerciés par l'administration actuelle dans le comté des Deux-Montagnes, les noms de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toutes correspondance et requêtes s'y rapportant et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées, ainsi que les noms de leurs successeurs.

Sur motion de M. Papineau, pour M. Ethier, secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste des courriers de malle, dont les contrats ont été annulés ou renouvelés par l'administration actuelle dans le comté des Deux-Montagnes, les noms de telles personnes, les raisons

de l'annulation ou du renouvellement des contrats de malle; les prix antérieurs et les prix actuels des dits contrats, ainsi que copie de toute correspondance se rapportant aux dits courriers de malle.

Sur motion de M. Papineau, pour M. Ethier, secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste des maîtres de poste remerciés par l'administration actuelle dans la division des Deux-Montagnes, les noms de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toutes correspondance et requêtes s'y rapportant et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées, ainsi que les noms de leurs successeurs.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de George Walsh, agent d'immigration à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Pacaud, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de L. Place, employé au chantier maritime à Prescott, Ontario.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. Law, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de J. Shaver, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de J. Roche, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Maclean, (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de J. Walsh, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Nesbitt, pour M. Devlin, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de J. McDermott, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de J. Slattery, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Kyte, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de D. Boviard, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Demers, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de E. Scott, employé au chantier maritime à Prescott, Ontario.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Béland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. Jarvis, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. German, pour M. Charlton, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de H. Birks, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de C. Kavanagh, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Murphy,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de B. Hughes, agent d'immigration à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Bureau, secondé par M. Béland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de L. Lalonde, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Bureau,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de D. Dishaw, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Ross, secondé par M. Nesbitt,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Thomas Colligan, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Wilson (Laval), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. Gerts, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Carroll, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de R. Lunay, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de C. Wright, employé au chantier maritime à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. McKenzie, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de M. Barry, du département de la Marine à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Turriff,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. Granton, du département de la Marine à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Thompson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de S. Delaney, du département de la Marine à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Proulx, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de P. Bélanger, du département de la Marine à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de H. B. Easton, agent d'immigration à Prescott, Ont.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Ethier, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondances, requêtes et télégrammes, concernant la destitution de M. Sauriol, maître de poste, de Saint-Janvier, comté de Terrebonne, et la nomination de son successeur.

M. Lemieux propose, secondé par M. Emmerson,—Que cette Chambre est d'avis qu'il serait à l'avantage des consommateurs du Canada d'établir un service de colis postaux à prix réduit.

Et un débat s'ensuivant;

La dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Lemieux propose, secondé par M. Emmerson,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, pétitions, et papiers quelconques concernant la démission des commissaires du havre de Montréal.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Commissaire de la Police fédérale pour 1912. (*Document de la session, No 79.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution du docteur A. Allaire, chirurgien du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, et aussi concernant le paiement d'une gratuité ou allocation de retraite pour ses services. (*Document de la session, No 61w.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la révocation de Oscar Beauchamp, préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, et aussi concernant le paiement d'une gratuité ou allocation de retraite pour ses services. (*Document de la session, No 61x.*)

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 16 janvier 1913.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Cromwell,—la pétition de A. W. Giard, de La-Patrie et autres d'autres lieux, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Par M. Green,—la pétition de la *Shuswap and Okanagan Railway Company;* la pétition de la *Kettle Valley Railway Company;* et la pétition de la *Imperial Underwriters Corporation* (constituée en corporation par une loi de la législature de la Colombie-Britannique).

Par M. Fripp,—la pétition de Malcolm Smith, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, manufacturier, époux légitime de Mary Smith (née MacDonald), du même lieu.

Par M. Northrup,—la pétition de Walter Wargrave Hughes, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, comptable, époux légitime de Marguerite May Hughes (née Butler), de la cité de Calgary, province de l'Alberta.

Par M. Bennett (Calgary),—la pétition de William Frost, de la cité de Calgary, province de l'Alberta, gérant de district du système téléphonique du gouvernement de l'Alberta, époux légitime de Sylva Alberta Froste (née Bagley), de Belton, Etat du Montana, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. MacNutt,—la pétition de Edward McKay Creighton, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, typographe, époux légitime de Sarah E. Creighton (née Laird).

Par M. Schaffner,—la pétition de Mae Lillian Rugh (née White), de la cité de Montréal, province de Québec, épouse légitime de Herbert Bell Rugh, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, architecte.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de James P. Jones, de la cité de Fort-William et autres d'autres lieux.

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de Donald McGibbon, de la cité de Edmonton, province de l'Alberta et autres d'autres lieux.

Par M. Aikins,—la pétition de Frederick W. Louthood et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba; la pétition de la *Canadian Western Railway Company.*

Par M. Sharpe (Lisgar),—la pétition du bureau de direction de la *Church and Manse Building Fund* de l'église presbytérienne au Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la *Brantford and Hamilton Electric Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire et exploiter une ligne ferrée dans le comté de Brant.

De Chs. A. Schooley et autres, de Vancouver; pour une charte sous le nom de *Canada Preferred Insurance Company.*

De Frances Lagora Anderson, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Isabella Lee Brewster, de Calgary; pour une loi de divorce d'avec son mari.

De Nathan Louis Nathanson, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De William Monds, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Frank William Meek, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De George Sentis Deslandes, de Pincher-Creek; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Andrew Lorne Hamilton, de Québec; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De George Lennon Kavanagh et autres; pour une charte sous le nom de *Dominion North Western Railway Company.*

De la Compagnie d'irrigation et de force d'Ebro, à responsabilité limitée; pour une loi l'autorisant à acquérir et exploiter des chemins de fer, tramways, télégraphes et téléphones en dehors du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées.

De la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited;* pour prolonger la durée de certain brevet d'invention.

De William F. Roome et autres; pour une charte sous le nom de *People's Trust and Security Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Central de Nipissingue; pour la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De George Godfrey de Tonnancourt et autres; pour une charte sous le nom de La Banque Immobilière.

De la *Canada Permanent Mortgage Corporation;* pour certains amendements à sa charte.

De William George Gooderham et autres; pour une charte sous le nom de *Canada Permanent Public Trustee Company.*

De la *National Trust Company, Limited;* pour une loi autorisant la dite compagnie à régler les réclamations des actionnaires de la *York County Loan and Savings Company* qui ont présenté leurs chèques pour paiement avant le 1er mars 1913.

De Charles Frederick Tarling; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 66) concernant la *Canada Permanent Mortgage Corporation.*—Sir *Edmund Osler.*

Bill (No 67) constituant en corporation la *Canada Permanent Public Trustee Company.*—Sir *Edmund Osler.*

Bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company.*—M. *Bennett* (Simcoe).

Bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited.*—M. *Ross.*

Bill (No 70) concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company.*—M. *Lewis.*

Bill (No 71) concernant un brevet de la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited.*—M. *Macdonell.*

Bill (No 72) constituant en corporation La Banque Immobilière.—M. *Baker.*

Bill (No 73) constituant en corporation la *People's Trustee and Security Company.*—M. *Fripp.*

Bill (No 74) concernant la *York County Loan and Savings Company.*—M. *Macdonell.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des chemins de fer du Canada, année terminée le 30 juin 1912. (*Document de la session, No 20b.*)

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général, année terminée le 31 mars 1912. Volume I—Parties A à P et Q à Y. (*Document de la session, No 1.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John McDonald, préposé au fret et contrôleur sur l'Intercolonial, à Sydney-Mines, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61y.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Allan Kinney, de Linwood, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61z.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Charles Landry, de Pomket, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61aa.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, rapports, correspondance, etc., concernant la destitution de Patrick Decoste, employé sur le bac à vapeur *Scotia*, entre Mulgrave et Point-Tupper, sur la ligne de l'Intercolonial. (*Document de la session, No 61bb.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Harry E. McDonald, sous-ingénieur au canal St. Peters, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61cc.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, papiers, documents, télégrammes et accusations concernant une plainte contre Neil Ross, cantonnier sur l'Intercolonial à West-River, comté de Pictou, la preuve faite à l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur, et aussi copie de toutes lettres, papiers et documents concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61dd.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de James Armstrong, de Heatherton, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61ee.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Thomas J. Gray, inspecteur de wagons sur l'Intercolonial à Westville, comté de Pictou. (*Document de la session, No 61ff.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de Colin Macdonald, de James-River-Station, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'In-

tercolonial, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61gg.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, plaintes, rapports et de tous documents se rapportant à la résiliation du bail No 18778 consenti par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux à Aurèle Lebœuf le 12 décembre 1910. (*Document de la session, No 80.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. T. Gannon, réparateur et inspecteur de wagons à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61hh.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Hubert Mayotte, de Tracadie, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61ii.*)

Ordonné, que M. Buchanan ait la permission de présenter un bill (No 75) abolissant les titres d'honneur au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Goodeve,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de boisseaux de grains, et de barils ou sacs de farine ont été expédiés de Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, au cours des douze mois qui ont précédé le 31 décembre 1912, et la quantité respective de chacun de ces produits; aussi, quelle a été la proportion de ces denrées de production domestique ou de provenance étrangère à chacun des ports ci-dessus.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Goodeve,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de boisseaux de grains, et combien de sacs ou barils de farine ont été expédiés de Fort-William et de Port-Arthur, par des navires, au cours de l'année 1912, et quelle a été la proportion relative de ces denrées; sur quels points du Canada et des Etats-Unis ces produits ont été acheminés, et quelles en ont été les quantités et espèces relatives; et à quels ports en Canada on a reçu du grain ou de la farine transportés par eau, et quelles en ont été les quantités et espèces respectives.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet d'autoriser le Gouverneur en conseil à acheter au pair les obligations trois pour cent de la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company.*

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil et lui donner pouvoir d'acheter au pair de la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, celles des obligations trois pour cent de la compagnie, dont l'émission et la vente est prévue par le chapitre 98 des Statuts de 1905 et l'Acte de *trust* énoncé dans l'annexe A du dit chapitre 98, qui pourront ne pas être vendues lors de l'adoption de toute loi qui pourra être basée sur la présente résolution.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil et lui donner pouvoir d'acheter au pair de la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, celles des obligations trois pour cent de la compagnie, dont l'émission et la vente est prévue par le chapitre 98 des Statuts de 1905 et l'Acte de *trust* énoncé dans l'annexe A du dit chapitre 98, qui pourront ne pas être vendues lors de l'adoption de toute loi qui pourra être basée sur la présente résolution.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 76) concernant l'achat par le Gouvernement des obligations trois pour cent de la *Grand Trunk Pacific Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 17 janvier 1913.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Meighen,—la pétition de Elisha Frederick Hutchings et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba.

Par M. Aikins,—la pétition de Edward Brown et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba et autres lieux.

Par M. Stevens,—la pétition de la Compagnie d'assurance de la Baie-d'Hudson.

Par M. Sharpe (Lisgar),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Chabot,—la pétition de Robert Wynyard Powell et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario et autres lieux.

Par M. Kay,—la pétition de Harold Moss Hampson, de la cité de Montréal, province de Québec, contremaître d'imprimerie, époux légitime de Annie River Burdett Hampson (née Howcroft), du même lieu.

Par M. Cash,—la pétition de John Caldwell Richards, de Wood-Mountain, province de la Saskatchewan, époux légitime de Elizabeth Dunn Richards, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique.

Par M. Currie,—la pétition de la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De A. W. Giard, de La-Patrie, et autres d'autres lieux dans les provinces d'Ontario et de Québec; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Québec, Portland et Internationale.

De la Compagnie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan; pour une loi augmentant ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Chaudière; pour une loi l'autorisant à construire certaines lignes ferrées.

De la *Imperial Underwriters' Corporation* (constituée par acte de la législature de la Colombie-Britannique); pour une loi fédérale constituant en corporation les actionnaires de la dite corporation sous le nom de *Imperial Underwriters' Corporation of Canada.*

De James P. Jones, de Fort-William, et autres; pour une charte sous le nom de *Manitoba-Ontario Railway Company.*

De Donald McGibbon, de Edmonton, et autres; pour une charte sous le nom du chemin de fer de Calgary, Edmonton et Fort-McMurray.

De Frederick W. Louthood et autres, de Winnipeg; pour une charte sous le nom de *Canada Hail Insurance Company.*

De la *Canadian Western Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

Du conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest; pour une loi changeant son nom en celui de Conseil des églises et presbytères.

De Malcolm Smith, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Walter Wargrave Hughes, de Winnipeg; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De William Froste, de Calgary; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Edward McKay Creighton, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Mae Lillian Rugh, de Montréal; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de P. J. McDonald, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61ddd.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Relevé faisant connaître les noms de tous les gardiens de phare dans la province de la Nouvelle-Ecosse qui ont été destitués depuis le 10 octobre 1911, avec mention de la date du renvoi de service. (*Document de la session, No 61eee.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître en détail le nombre des destitutions ordonnées par le département de la Marine et des Pêcheries, jusqu'à ce jour, dans le comté de Bonaventure, avec mention des noms des employés révoqués, des raisons de leur renvoi, des accusations portées contre eux; aussi, copie de toute la correspondance en la matière, et de tous les rapports des enquêtes qui ont été tenues; de plus, liste des nouvelles nominations faites par le département, contenant les noms des titulaires, leurs résidence, salaire et fonctions, ainsi que copie des recommandations en leur faveur. (*Document de la session, No 61fff.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de H. L. Tory, garde-pêche à Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61ggg.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, plaintes, pétitions, mémoires, notes de preuve, rapports d'enquêtes, et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le renvoi de John W. Davis, officier de pêcheries, Guysborough, N.-E. (*Document de la session, No 61hhh.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Martin Bourque, gardien de phare à Rivière-Bourgeois, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61iii.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant cette Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les décrets du conseil édictés depuis le premier octobre A.D. 1911, se rapportant à la Commission d'administration des chemins de fer de l'Etat, ou à tout membre de cette commission, ou affectant en quoi que ce soit ces commissaires, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Intercolonial en ce qui concerne les devoirs à remplir ou les pouvoirs à exercer par la dite commission; aussi copie de toutes les recommandations, lettres, demandes, instructions ou autre correspondance se rapportant en quoi que ce soit aux dits décrets du conseil, ou à l'administration du chemin de fer Intercolonial. (*Document de la session, No 81.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie d'un certain décret du conseil édicté au cours de la

présente année ordonnant de remettre à M. F. P. Brady certains rapports antérieurement adressés au conseil d'administration de l'Intercolonial. (*Document de la session, No 81a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous rapports des officiers du département des Chemins de fer et Canaux sur le chemin de fer Quebec et Oriental et le chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental; aussi, état indiquant les subventions payées à ces chemins de fer depuis octobre 1911 jusqu'à date, et copie de toute correspondance à ce sujet. (*Document de la session, No 67c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Copie de tous papiers, relevés de tracé, soumissions et autres données ou documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou tout autre département du gouvernement concernant la construction d'une voie ferrée entre Estmere, comté de Victoria, N.-E., et la ville de Baddeck, dans le même comté. (*Document de la session, No 82.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de John McDonnell, de Afton-Station, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61jj.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de William Landry, de Pomket, comté d'Antigonish, N.-E., chef de section, sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61kk.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. McDougall, chef de section, Intercolonial, Grand-Narrows, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61ll.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, soumissions, contrats, décrets du conseil et correspondance au sujet de la fourniture de pièces et de fonte pour le service est du chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er mai 1912, et de l'achat de fer de rebut provenant de la même source. (*Document de la session, No 83.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Etat donnant la liste des employés des wagons-buffet sur l'Intercolonial, avec la désignation de leur emploi; aussi, la liste des employés sur les wagons Pullman de l'Intercolonial avec la désignation de leur emploi. (*Document de la session, No 83a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Dan A. Coffey, éclusier au canal Saint-Peters, comté de Richmond, N.-E; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur; aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de W. A. McNeil, éclusier au canal Saint-Peters, comté de Richmond, N.-E; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61mm.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John P. Meagher, contremaître sur le SS. *Scotia*. Mulgrave, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61nn.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, preuve, rapports et correspondance entre le ministre des Postes ou quelques-uns des officiers du département et James Gibson, ci-devant maître de poste à Alameda, Saskatchewan, concernant les instructions adressées à ce dernier aux fins de remettre sa charge à E. Cronk. (*Document de la session, No 61oo.*)

M. Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., en rapport avec le renvoi du capitaine C. E. Miller tant de cette enquête. (*Document de la session, No 61nn.*)

M. Nantel, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes concernant la destitution de J. N. N. Poirier, percepteur des droits d'accise à Victoriaville, P.Q.; de l'enquête faite par N. Garceau et par le ministre du Revenu de l'Intérieur, et plus spécialement de deux affidavit donnés par Ludger Fréchette et Joseph Faucher. (*Document de la session, No 61qq.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, mémoires, décrets du conseil, lettres et correspondance, se rapportant en quoi que ce soit à la fermeture du bureau canadien d'immigration à Boston, E.-U.A., en 1911, et à sa réouverture subséquente. (*Document de la session, No 84.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Abraham Astephen, interprète du département d'Immigration à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61rr.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Robert Dow de la division d'immigration du ministère de l'Intérieur à Ottawa. (*Document de la session, No 61ss.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, etc., concernant la destitution de John Ware, de la division d'immigration du département de l'Intérieur, N.-E. (*Document de la session, No 61tt.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Hickey, agent d'immigration à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61uu.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre. en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr J. W. McLean, médecin-examinateur du département de l'Immigration à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61vv.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copies de dépêches datées le 11 décembre 1912, adressées au Gouverneur général de la Confédération Australienne, à celui de l'Union Sud-Africaine et aux gouverneurs de la Nouvelle-Zélande et de Terre-Neuve, touchant la représentation des colonies autonomes dans le comité de la défense impériale. (*Document de la session, No 85.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912.—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John A. McRae, gardien de phare à l'île Margaree, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête. (*Document de la session, No 61ww.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Thomas Brymner, gardien de phare à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E., (*Document de la session, No 61xx.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Dominique Boudrot, entrepreneur de la pose de bouées à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61yy.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Frederick F. Doucet, gardien du phare à l'entrée du havre de Caraquet, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61zz.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de W. H. Henlow, gardien du signal de tempête, Liscomb, comté de Guysboro, N.-E. (*Document de la session, No 61aaa.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de David Falconer, gardien du phare à l'île Caribou, comté de Pictou. (*Document de la session, No 61bbb.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de M. Wilson Lawlor, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61ccc.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frederick Poirier, entrepreneur de pose de bouées, à Descousse, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61jjj.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) modifiant la Loi de la Marine Marchande au Canada.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;
Et sur l'amendement à icelle.
Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.
Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellow Head and Revelstoke Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois. et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) constituant en corporation la *Bankers Trust Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 57) concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors la discussion sur la question,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Fortier,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-six minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 20 janvier 1913.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Clark (Bruce),—la pétition de Lucien Barnes Howland, de la cité de Toronto, et autres d'autres lieux.

Par Sir Rodolphe Forget,—la pétition de John Leslie et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Crocket,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Southampton.

Par M. Molloy,—la pétition de Charles Hoffman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Kadial Railway Company.*

Par M. Munson,—la pétition de Jesse Wilbert Hearns, de la ville de Trenton, comté de Hastings, province d'Ontario, époux légitime de Helen Hearns (née Culler), de la cité de Saginaw, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Fripp,—la pétition de Mabel Lacey, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, épouse légitime de Gilbert Kert Lacey, dont la demeure actuelle est inconnue; et la pétition de la *Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited.*

Par M. Beattie,—la pétition de la *Alberta Interurban Railway Company;* la pétition de la *Port Nelson Company, Limited* (constituée en corporation par lettres patentes du Dominion, 1912); et la pétition de la *Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Elisha Frederick Hutchings et autres, de Winnipeg, Man.; pour une charte sous le nom de *The Metropolitan Mortgage and Trust Corporation.*

De Edward Brown et autres, de Winnipeg, Man.; pour une charte sous le nom de *The British North Western Mortgage Company.*

De la *Hudson Bay Insurance Company*; pour certaines modifications de sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi à l'effet de l'autoriser de construire certaines voies ferrées et d'émettre des obligations garanties par ces voies.

De Robert Wynyard Powell et autres, d'Ottawa, Ont., et d'autres endroits; pour une charte sous le nom de l'Association de protection médicale du Canada.

De Harold Moss Hampson, de Montréal, Qué.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De John Caldwell Richards, de Wood-Mountain, Sask.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; pour une loi l'autorisant d'augmenter sa latitude d'émettre des obligations.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et pétitions pour ou contre la destitution du docteur Geo. Pinault, médecin de la réserve des sauvages Micmacs à Sainte-Anne de Ristigouche, comté de Bonaventure, Québec, et de tous documents concernant la nomination de son successeur; aussi, état donnant les nom, domicile, salaire et fonctions du nouveau titulaire. (*Document de la session, No 61kkk.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er avril 1912,—Copie de tous

papiers, lettres, etc., concernant la destitution de Frederick Veit, employé par le département de la Marine et des Pêcheries dans le comté de Gaspé. (*Document de la session, No 61lll.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er avril 1912,—Copie de toute lettre, requête, plainte, déclaration ou autre document quelconque en la possession du département de la Marine et des Pêcheries et se rapportant à la destitution de M. Alfred Lalonde, employé aux magasins des chantiers du gouvernement à Saint-Joseph de Sorel, et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61mmm.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er avril 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes et autres papiers ou documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, concernant la destitution de James Webber, gardien de phare à Torbay-Point, N.-E. (*Document de la session, No 61nnn.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er avril 1912,—Copie de tous les documents, lettres, enquête, rapports, témoignages, etc., se rapportant à la destitution ou à la résignation de Baptiste Desjardins comme gardien du phare de Kamouraska. (*Document de la session, No 61ooo.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Angus Smith, pilote sur le steamer *Earl Grey;* aussi, copie de toute preuve faite lors de la dernière enquête tenue au sujet des dites plaintes et du rapport de l'enquêteur à ce sujet. (*Document de la session, No 61ppp.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Geo. H. Sampson, gardien de la station de signaux à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61qqq.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Wm. Hackett, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61rrr.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant la destitution de Hormisdas Lacasse, préposé au quai du gouvernement à Wendover, dans le comté de Prescott, Ont., et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61sss.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, preuve et correspondance au sujet de la destitution de Geoffrey Gorman, chef de la station de sauvetage à Herring-Cove, comté de Halifax, N.-E. (*Document de la session, No 61ttt.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution du capitaine George Wetmore, maître du havre à Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E., (mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur) et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par Chas. Lane, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. (*Document de la session, No 61uuu.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de Stanley Henlow, gardien de phare à Liscomb, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête. (*Document de la session, No 61vvv.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de H. C. V. LeVatte, gardien des pêcheries à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, à ce sujet. (*Document de la session, No 61www.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Elias M. Boudrot, gardien de la sirène d'alarme à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61xxx.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. B. Cox, surintendant de l'usine de réduction, Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61yyy.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, mémoire, correspondance, etc., avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou quelqu'un de ses membres; avec les agents du département de la Marine et des Pêcheries résidant dans la dite province; avec les propriétaires des établissements de conserves de saumon dans la dite province; et avec toutes compagnie, personne ou personnes concernant la défense d'exporter le saumon dit *Sock-Eyed* de la dite province depuis le 15 octobre 1911. (*Document de la session, No 92.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Jeffrey Crespo, sous-percepteur de douane à Havre-au-Boucher, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution, et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61zzz.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, accusations et correspondance entre le département des Douanes et toute autre personne au sujet de la destitution de Thomas Cameron, douanier à Andover, N.-B.; aussi, de toute preuve et rapport sur preuve en la matière. (*Document de la session, No 61aaaa.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de L. W. Pye, officier de douane, Liscomb, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête. (*Document de la session, No 61bbbb.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes, accusations, enquêtes, rapports, correspondance et de tous documents se rapportant à la destitution de Lucien O. Thisdale, employé de douane à Valleyfield, Qué., et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61cccc.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et autres documents concernant la destitution de Alexander Macdonald, de Doctor's-Brook, comté d'Antigonish, sous-percepteur de douane. (*Document de la session, No 61dddd.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents

concernant la destitution de Henry Cann, officier de douane à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61eeee.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents concernant la destitution de Charles Meunier, douanier à Marieville, Qué. (*Document de la session, No 61ffff.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes, instructions et minutes de preuve concernant toute enquête faite, et de tous autres papiers et documents concernant la destitution de George H. Cochrane, percepteur de douane au port de Moncton, N.-B.; aussi, copie de toutes lettres et autre correspondance entre l'honorable ministre des Douanes et le député représentant le comté de Westmoreland, N.-B., et de toutes lettres, papiers, télégrammes, recommandations, nominations et autres papiers et documents touchant la nomination d'un percepteur de douane en remplacement du dit George H. Cochrane. (*Document de la session, No 61gggg.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 novembre 1911,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres, etc., échangés entre le ministre des Postes et toute autre personne au sujet de la fermeture ou du changement du bureau de poste actuel à Spry-Bay, comté de Halifax. (*Document de la session, No 78a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution de C. Michaud, maître de poste à Saint-Germain de Kamouraska, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No.61hhhh.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 mars 1912,—Copie de toute lettre, requête, mémoire, soumission et de tout autre document en la possession du département des Postes et se rapportant à la demande des soumissions et à l'octroi du contrat actuellement en force pour le transport de la malle entre Sorel et Sainte-Victoire, dans le comté de Richelieu. (*Document de la session, No 62e.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1912,—Copie de tous mémoires et correspondance touchant les taux pour les câblogrammes, échangés entre le département des Postes canadien et le ministère des Postes britannique. (*Document de la session, No 93.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 mars 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la destitution de M. Emile Archambault, facteur à Montréal, ainsi que copie de l'enquête et du rapport de l'enquête tenue à son sujet. (*Document de la session, No 61iiii.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de Caribou, Barkerville et la rivière Willow; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Southern Central Pacific Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées.

De E. W. Parker et autres; pour une charte sous le nom de *Huron Lake Shore Railway Company.*

De la *Brantford and Hamilton Electric Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire et exploiter une ligne ferrée dans le comté de Brant.

De Chs A. Schooley et autres; pour une charte sous le nom de *Canada Preferred Insurance Company.*

De A. W. Giard, et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Québec, Portland et Internationale.

De la Compagnie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan; pour une loi augmentant ses pouvoirs d'émettre des obligations.

De Donald McGibbon et autres; pour une charte sous le nom du chemin de fer de Calgary, Edmonton et Fort-McMurray.

De Frederick W. Louthood et autres; pour une charte sous le nom de *Canada Hail Insurance Company.*

De Louise Marguerite Ruth Ridge; pour une loi de divorce d'avec son mari Cecil Stafford Ridge.

De William Monds; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Walter Wargrave Hughes; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Edward McKay Creighton; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 77) constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company.*—M. *Armstrong* (Lambton).

Bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company.*—M. *Aikins.*

Bill (No 79) concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company.*—M. *Green.*

Bill (No 80) constituant en corporation la *Huron Lake Shore Railway Company.*—M. *Baker.*

Bill (No 81) constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company.*—M. *Cromwell.*

Bill (No 82) concernant la *Shuswap and Okanagan Railway Company.*—M. *Green.*

Bill (No 83) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*—M. *Sharpe* (Lisgar).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre de vendredi, le 17 janvier 1913, référant au comité des Bills Privés, le bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull, soit rescindé, et que le dit bill soit référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) concernant un brevet de la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 58) constituant en corporation l'*Intercolonial Trust and Investment Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) concernant la *Canada permanent Mortgage Corporation.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les télégrammes, recommandations, correspondance, lettres et rapports maintenant en la possession du département de la Justice au sujet de la vacance survenue au poste de sous-préfet du pénitencier de Dorchester, et de la nomination d'un successeur à M. A. B. Pipes, qui a été avancé du poste de sous-préfet à celui de préfet du pénitencier de Dorchester.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous contrats, correspondance, rapports d'ingénieurs et arrêtés du conseil se rapportant à la construction d'un dépôt de marine à Prince-Rupert.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les autorités fédérales concernant les droits et réclamations des sauvages dans cette province, et de tous arrêtés du conseil à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous documents et mémoires du gouvernement de la Colombie-Britannique produisant des réclamations pour subventions provinciales additionnelles, et de toute correspondance et arrêtés du conseil à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents se rapportant à une réclamation de L. A. Sauvé à l'égard de certaines constructions à la Pointe des Cascades, sur le canal de Soulanges, et de toute la correspondance en la matière.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes les requêtes adressées depuis le 1er octobre 1911 au Gouverneur général en conseil, ou à l'un ou l'autre des membres de l'exécutif, demandant remise de droit, ou réajustement des droits sur le ciment; de toutes les lettres adressées aux ministres individuellement à cet égard, et de toute la correspondance et de tous les arrêtés en conseil.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, télégrammes, représentations, pétitions et rapports dans le département des Chemins de fer et Canaux, ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, ou dans les cartons du bureau de direction des chemins de fer de l'Etat, ou dans les bureaux de l'assistant du président de la commission de direction des chemins de fer de l'Etat, se rapportant en quelque manière au système employé pour fournir de l'eau à la station de Dorchester, sur la ligne de l'Intercolonial, ou au manque total d'eau pour boire ou autres usages à cette station, ainsi qu'à la demeure de l'agent à la dite station;—aussi, copie de toute correspondance, lettres, pétitions, recommandations et rapports concernant la prétendue nécessité de commis supplémentaires ou autre assistance à la dite station.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous plans, propositions, diagrammes, devis, rapports, explorations, pétitions, correspondance, lettres, télégrammes et autres communications et documents dans le département des Chemins de fer et Canaux, se rapportant en quelque manière au service projeté d'un bac à vapeur, en toutes saisons de l'année, entre le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard, devant opérer le raccordement de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard en transportant les trains de l'autre côté du détroit de Northumberland—aussi, état donnant l'estimation détaillée du coût total de l'établissement du dit bac à vapeur.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les contrats, propositions, offres, conventions, rapports, estimations, lettres, télégrammes et autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou du premier ministre du Canada, ou de l'un ou l'autre des départements de l'administration, ou dans leurs archives, depuis le premier jour de janvier 1910, se rapportant en quoi que ce soit à la question ou proposition de l'acquisition de toutes les lignes, ou de l'une quelconque des lignes de chemin de fer qui se raccordent avec l'Intercolonial le long de son parcours, et qui remplissent le rôle de lignes auxiliaires de ce chemin de fer, par voie de location, d'achat ou autrement;—Aussi, copie de toutes les propositions, offres, requêtes, demandes, mémoires, et autres documents, lettres, télégrammes, correspondance, se rapportant en quoi que ce soit à l'acquisition de l'Intercolonial par une compagnie de chemin de fer, ou à l'obtention de droits de circulation conjointe, ou à la location, ou à l'obtention d'un privilège quelconque par toute compagnie de chemin de fer en vue de la circulation de ses convois sur la voie de l'Intercolonial, qui peuvent se trouver en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou du premier ministre, ou de l'un ou l'autre des départements de l'administration.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec la grève des chauffeurs et autres personnes employés sur le navire de l'Etat *Earl Grey*, au cours des années 1912 et 1913.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, témoignages entendus, lettres, télégrammes en rapport avec l'enquête au sujet de l'échouement du steamer de l'Etat *Earl Grey* à Toney-River, dans le comté de Pictou, au printemps de 1912; des rapports du commissaire enquêteur; de toute la correspondance, des télégrammes et documents se rapportant à l'enquête, et de toute décision départementale en la matière.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms de tous les employés publics relevant du département de la Marine et des Pêcheries, dans le comté de Pictou, et qui ont été destitués; les raisons de leur renvoi, les témoignages entendus à toute enquête tenue à leur sujet, les rapports des enquêtes, les noms des remplaçants;—et copie de toutes les lettres, plaintes, accusations et recommandations provenant de qui que ce soit en rapport avec ces destitutions, ou avec la nomination de leurs successeurs.

M. Emmerson propose, secondé par M. Marcil (Bonaventure),—Que, en vue de favoriser les intérêts du transport et du trafic en Canada, de l'avis de cette Chambre, il est désirable que la sphère d'influence de l'Intercolonial, à titre de chemin de fer de l'Etat, soit développée et étendue en acquérant par location ou autrement le droit d'exploiter ces lignes auxiliaires de chemin de fer qui se raccordent maintenant avec l'Intercolonial et qui serviraient à alimenter directement et d'une manière profitable le trafic du dit chemin de fer; et, de plus, en acquérant comme il est dit plus haut le droit d'exploiter celles des dites lignes auxiliaires qui peuvent être réputées être à l'avantage général du pays au point de vue des intérêts du transport, sans s'attarder à la question des résultats financiers immédiats.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 21 janvier 1913.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Rhodes, secondé par M. Tremain,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 21 janvier 1913.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Macdonell,—la pétition du Très Révérend Nicetas Budka, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba; la pétition de la *Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company* (constituée en corporation par l'assemblée législative de la province du Manitoba, 1908, chapitre 77); et la pétition de la *Johnston Harvester Company* de Batavie, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Meighen,—la pétition de Joseph Ulric Vincent et autres, d'Ottawa, Ontario, et autres lieux; et la pétition de la *Prudential Life Insurance Company* (constituée en corporation par la législature de la province du Manitoba, chapitre 67, Statuts 1902.)

Par M. Nesbitt,—la pétition de Otto Clarence Peterson, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, médecin, époux légitime de Paula Adeline Peterson, de la cité de Calgary, province de l'Alberta.

Par M. Warnock,—la pétition de August O. Fisher et autres, de la cité de Calgary, province de l'Alberta.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Lucien Barnes Howland, de Toronto, et autres; pour une loi modifiant la charte de la *Imperial Traction Company.*

De John Leslie et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom d'Association des comptables canadiens.

De la Compagnie du chemin de fer de Southampton; pour une loi autorisant l'affermage de sa ligne et de ses entreprises à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien.

De Charles Hoffman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de ses entreprises.

De la *Montreal and Ottawa Transmission Company, Limited;* pour une loi fixant le délai pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De la *Alberta Interurban Railway Company*; pour une loi ratifiant la nomination des directeurs de la dite compagnie nommés le 16 avril 1912.

De la *Port Nelson Company, Limited;* pour une charte sous le nom de *Port Nelson Company.*

De la *Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De Jesse Wilbert Hearns, de Trenton; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Mabel Lacey, de Winnipeg; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 18) concernant la *Ontario-Michigan Railway Company.*

Bill (No 19) concernant la *Ottawa Terminals Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 15) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Bill (No 16) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Bill (No 37) concernant l'*Alberta Central Railway Company.*

M. Foster (Toronto), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, lettres, etc., entre le gouvernement du Canada et l'Australie pendant les derniers douze mois concernant des arrangements de tarif préférentiel entre les deux dits pays. (*Document de la session, No 94.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Norman Morrison, maître de poste à Ferguson's-Lake, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61jjjj.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. McKillopp, maître de poste à McKillopp, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61kkkk.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête tenue récemment au bureau de poste de Sainte-Agathe, comté de Terrebonne. (*Document de la session, No 61llll.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, soumissions, cautionnements, marchés et contrats en la possession du département des Postes en rapport avec l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Heatherton et Guysboro, en l'année 1912; aussi, en rapport avec tout arrangement temporaire arrêté antérieurement à la date de l'adjudication susdite. (*Document de la session, No 62d.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de M. Olivar Asselin sur une enquête faite au sujet de l'immigration venant de Belgique et de France en Canada. (*Document de la session, No 95.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Second Congrès international de l'éducation morale, tenue à La Haye, 22-27 août 1912, et, corrélativement sur l'instruction morale dans les écoles publiques du Canada, etc., par J. A. M. Aikins, nommé par le gouvernement canadien comme représentant du Canada à ce congrès. (*Document de la session, No 96.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Sixième rapport conjoint des Commissaires chargés de tracer le méridien du 14me degré de longitude ouest. (*Document de la session, No 91.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que la recommandation de Son Honneur l'Orateur relative à la nomination de M. Louis Noailles en qualité de traducteur dans la division de la traduction de la Chambre, présentée à la Chambre le 14 courant, soit adoptée.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Stanfield,

Résolu, que le rapport de l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1912 soit référé au comité des Comptes Publics.

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie des listes de paye, lettres, documents, télégrammes et autres papiers concernant les dépenses à l'île Caribou, comté de Pictou. (*Document de la session, No 97.*)

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 84) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Burrell propose, secondé par M. Cochrane,—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'aider et de promouvoir l'industrie agricole au Canada.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Altesse Royale le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) concernant l'achat par le gouvernement des obligations trois pour cent de la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) constituant en corporation la *Canada Permanent Public Trustee Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) constituant en corporation *The Peoples Trustee and Security Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) concernant la *York County Loan and Savings Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le cours de ses délibérations sur la question.—Que le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banques, soit maintenant lu la seconde fois;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 22 janvier 1913.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 22 janvier 1913.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Proulx,—la pétition du Révérendissime Gabriel Breynat, O.M.I., du village de la Résolution, lac du Grand-Esclave, Territoires du Nord-Ouest, vicaire apostolique du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Macdonell,—la pétition de Frederick Jacob Newman, de la cité de Chicago, et autres, d'autres lieux, dans les Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Fowler,—la pétition de Ambrose D. Richard et autres, de la ville de Dorchester, Nouveau-Brunswick, propriétaires du brevet canadien No 101031.

Par M. Bristol,—la pétition de George Geddes McDonald, de la cité de Montréal, district d'Hochelaga, province de Québec, commis, époux légitime de Jane Lewis McDonald (née Kelly), de la cité de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

Du Très révérend Nicetas Budka, de Winnipeg; pour une charte sous le nom de Corporation Episcopale catholique Ruthène du rite grec.

De Joseph Ulric Vincent et autres, d'Ottawa; pour une charte sous le nom de chemin de fer du Canada-Ouest.

De la *Prudential Life Insurance Company;* pour une charte sous le nom de *Prudential Life of Canada.*

De la *Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company*; pour une charte.

De la *Johnston Harvester Company*, de Batavia, Etat de New-York; pour la prolongation de certains brevets d'invention.

De August O. Fisher et autres, de Calgary; pour une charte sous le nom de *Western Canada Remount Breeding Association.*

De Otto Clarence Peterson, de Winnipeg; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De l'*Evangelical Lutheran Joint Synod;* pour une charte.

De Ernest Taschereau et autres; pour une charte sous le nom de *Quebec Rapid Transit Railway Company.*

De la Compagnie du chemin de fer Central du Canada; pour une loi l'autorisant à faire des arrangements avec d'autres compagnies, et prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la *Kettle Valley Railway Company;* pour une loi l'autorisant à construire certaines lignes ferrées, etc.

Du conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest; pour une loi modifiant sa charte.

De Elisha Frederick Hutchings et autres; pour une charte sous le nom de *The Metropolitan Mortgage and Trust Corporation.*

De Edward Brown et autres; pour une charte sous le nom de *The British North Western Mortgage Company.*

De Robert Wynyard Powell et autres; pour une charte sous le nom de l'Association de protection médicale du Canada.

De John Leslie et autres; pour une charte sous le nom d'Association des comptables canadiens.

De Harold Moss Hampson; pour une loi de divorce avec sa femme.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 85) concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board.*—M. *Sharpe* (Lisgar).

Bill (No 86) constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company.*—M. *Aikins.*

Bill (No 87) concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*—M. *Stevens.*

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association.*—
—Sir *Rodolphe Forget.*

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association of Canada.*—M. *Chabot.*

Bill (No 90) concernant la *Central Railway Company of Canada.*—M. *Bennett* (Simcoe).

Bill (No 91) concernant la *Kettle Valley Raliway Company.*—M. *Green.*

Bill (No 92) constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage Corporation.*—M. *Meighen.*

Bill (No 93) constituant en corporation la *Quebec Rapid Transit Railway Company.*—M. *Gauthier* (Gaspé).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que ces parties des rapports de l'Auditeur général pour les derniers dix ans se rapportant aux sommes versées à la *Canadian Dredging and Construction Company,* et à la *Owen Sound Dredging Company,* en ce qui concerne le dragage exécuté à Tiffin, havre de Victoria, et Midland, soient référés au comité des Comptes Publics.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912.—Copie de toutes lettres, plaintes, papiers, rapports et autres documents touchant l'enquête tenue à Port-Daniel-Ouest, Qué., sur la conduite de Edmund Dea, surveillant ou gardien de la homarderie en cette localité. (*Document de la session, No 98.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1911,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Bertie Boudrot, gardien de phare à Poulamond, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête

a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61mmmm.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er avril 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, et autres documents et de toutes plaintes ou accusations, demandes d'enquêtes se rapportant en quelque manière aux gardiens de phare de Repentigny, P.Q., MM. Léon Rivest, J. B. Lachapelle et Louis Dubois, depuis le vingt et un septembre dernier, ainsi que copie de l'enquête et du rapport de l'enquête tenue en la matière. (*Document de la session, No 61nnnn.*)

Ordonné, que M. Aikins ait la permission de présenter un bill (No 94) modifiant la Loi des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), pour M. Ames, secondé par M. Wilcox,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil et de toute correspondance ayant pour objet de faciliter davantage les moyens de recueillir des données utiles pour le commerce du pays par l'intermédiaire du service consulaire britannique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Boyer, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms des maîtres de poste révoqués dans le comté de Vaudreuil; la date de leur nomination; la cause de leur renvoi, et par qui ce renvoi a été demandé.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance et lettres en ce qui concerne l'emploi de percepteurs de billets sur le chemin de fer Intercolonial entre Truro et Sydney; aussi copie de toutes les représentations, plaintes, lettres, reçues à l'encontre de la nomination de tels employés.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, etc., échangée entre le ministre du Travail et les grévistes du C.P.R. touchant leur demande de nomination d'une commission de conciliation et d'enquête.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. Les personnes de qui des propriétés ont été achetées, ou les propriétés sur lesquelles une option d'achat a été obtenue pour le compte du département des Chemins de fer et Canaux pour les fins du projet d'amélioration du terminus de l'Intercolonial à Halifax, N.-E.;

2. La quantité et la nature des propriétés achetées;

3. Le montant du prix d'achat ou le montant à payer si on veut se servir du droit d'option prise sur les dites propriétés.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou quelque officier de son département et J. A. Gillies, C.R., Sydney, concernant l'acquisition de John B. Nicholson d'un emplacement pour une homarderie à Snidloff-Lake, comté de Richmond, N.-E., aussi, copie de tous comptes, frais et pièces justi-

ficatives reçues du dit J. A. Gillies pour services rendues, et un état des paiements faits au dit J. A. Gillies en rapport avec cette transaction.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres papiers et documents se rapportant à la démission du lieutenant-colonel F. Moore, 20me régiment, carabiniers Halton, et aussi copie de sa lettre de démission et de la réponse à icelle.

M. McKenzie propose, secondé par M. Emmerson,—Que cette Chambre croit que, en vue de favoriser le développement commercial et industriel de la province de la Nouvelle-Ecosse, il est temps de construire des embranchements de l'Intercolonial pénétrant dans les comtés de la partie est de cette province qui sont encore dépourvus de voies ferrées.

M. Rhodes propose, comme amendement, secondé par M. Davidson,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"la Chambre désire exprimer son appréciation des mesures prises par le gouvernement pour prolonger le chemin de fer Intercolonial dans des régions de la province de la Nouvelle-Ecosse dépourvues jusqu'ici de communications par voies ferrées, et aussi son appréciation des travaux considérables actuellement en cours pour faire du port de Halifax un des ports nationaux du Canada".

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 23 janvier 1913.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Devlin,—la pétition de George Parent et autres, de la cité de Québec.

Par M. Porter,—la pétition de Mark Pizzarello, de la ville de Napanee, comté de Lennox et Addington, province d'Ontario, époux légitime de Carmela Pizzarello, de Aquilla, Italie.

Par M. Macdonell,—la pétition de la *Prudential Trust Company, Limited.*

Par M. Clements,—la pétition de la *British Columbia and White River Railway Company.*

Par M. Barrette,—la pétition du révérend Père F. X. Fafard, O.M.I., et autres, de Le Pas.

Par M. Meighen,—la pétition de Sarah Lillian Attwood (née Seale), de la municipalité rurale de Shoal-Lake, province du Manitoba, épouse légitime de Frederick Spencer Attwood, de la cité de Minnéapolis, Etat du Minnesota, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Sharpe (Ontario),—la pétition de Albert Britnell, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, époux légitime de Eileen Mary Forsey Britnell (née Forsey), présentement de lieux inconnus.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

Du très révérend Gabriel Breynat, du Grand Lac des Esclaves, vicaire apostolique du Mackenzie; pour une charte sous le nom de Corporation Episcopale catholique romaine du Mackenzie.

De Frederick Jacob Newman, de Chicago, Etats-Unis; pour la prolongation de certains brevets d'invention.

De Ambrose D. Richard, de Dorchester, N.-B.; pour la prolongation de certains brevets d'invention.

De George Geddes McDonald, de Montréal; pour une loi de divorce avec sa femme.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 39) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*

Bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Bill (No 44) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Stanfield,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité des Compte Publics.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 76) intitulé: "Loi concernant l'achat par le Gouvernement des obligations trois pour cent de la *Grand Trunk Pacific Railway Company*", sans amendement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 24 janvier 1913.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De George Parent et autres, de Québec; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Central du Canada et du Labrador.

De la *Prudential Trust Company, Limited;* pour des amendements à sa charte.

De la *British Columbia and White River Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

Du révérend F.-X. Fafard, O.M.I., et autres, de Le Pas; demandant qu'au moyen de mesures législatives, le Parlement règle leurs justes griefs au sujet des écoles séparées, de manière à leur assurer la jouissance paisible des droits qui leur ont été conférés par le traité de 1870 et par la loi de 1875, ratifiés par les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

De Mark Pizzarello, de Napanee; pour une loi de divorce avec sa femme.

De Sarah Lillian Attwood, du Lac Plat, Manitoba; pour une loi de divorce avec son mari.

D'Albert Britnell, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 24 janvier 1913.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à 4.30 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-col.
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve concernant le paiement de $255,509.41 en rapport avec le dragage à Tiffin et Victoria Harbour, Ontario, soit imprimée de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No 13) constituant en corporation la *General Loan Company of Canada,* et a convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Stanfield,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité des Comptes Publics.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant la destitution de L. P. Carignan, garde-forestier dans le comté de Champlain, Québec. (*Document de la session, No 61oooo.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912—Copie de tous les documents, correspondance, etc., entre le département des Travaux Publics et toute personne au sujet du placement d'obstacles à la navigation dans les eaux de South-West-Cove, comté de Lunenburg, N.-E. (*Document de la session, No 99.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, bordereaux de paie, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec les dépenses faites à Skinner's-Cove, dans le comté de Pictou. (*Document de la session, No 100.*)

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toutes correspondances, documents, recommandations et rapports concernant la nomination du Dr J. Pomminville au poste de chirurgien du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, en remplacement du Dr A. Allaire. (*Document de la session, No 101.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, rapports et documents touchant la réclamation produite par C. R. Scoles, de New-Carlisle, Qué., pour le paiement d'un reliquat de subvention votée en faveur du chemin de fer Atlantique au Lac Supérieur, depuis octobre 1911 jusqu'à date. (*Document de la session, No 102.*)

Aussi,—Quatrième rapport annuel de la Commission du Service civil du Canada, pour la période comprise entre le 1er septembre 1911 et le 31 août 1912. (*Document de la session, No 31.*)

Ordonné, que M. Macdonald ait la permission de présenter un bill (No 95) modifiant le chapitre 26, des lois 9-10 Edouard VII, intitulé: " Loi à l'effet de statuer sur l'adjudication des petites créances provenant de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat ".

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau.

De la *Canadian Northern Branch Lines Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes autorisées.

De la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau.

De la *Canadian Northern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son réseau.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction des lignes ferrées qu'elle est autorisée à construire.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* pour une loi autorisant la vente à la dite compagnie d'une partie de la ligne construite par la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville.

De Frederick Jacob Newman; pour la prolongation de certains brevets d'invention.

De Ambrose D. Richard; pour la prolongation de certains brevets d'invention.

De George Geddes McDonald; pour une loi de divorce avec sa femme.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company.*—M. *Sharpe* (Lisgar).

Bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company.*—M. *Sharpe* (Lisgar).

Bill (No 98) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* et portant ratification et confirmation de l'achat d'une partie des biens de la *Carillon and Grenville Railway Company.*—M. *Currie.*

Bill (No 99) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*—M. *Guilbault.*

Bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres.—M. *Fowler.*

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres. —M. *Macdonell.*

Bill (No 102) concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.*—M. *Wilson* (Wentworth).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Reid (Grenville) l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, requêtes, mémoires, rapports d'enquête, etc., en la possession du département des Douanes, au sujet de la destitution des douaniers suivants: James S. Harvey, New-Richmond, Qué., W. L. Kempffer, Paspébiac, Qué., J. Herbert Sweetman, Port-Daniel, Qué., J. D. Leblanc, Carleton, Qué., J. Nadeau, Nouvelle, Qué. Copie des recommandations en faveur de la nomination des remplaçants, avec mention des noms des nouveaux titulaires, de leurs salaires, de leur résidence; et copie des instructions émises. (*Document de la session, No 61pppp.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de William Marsh, douanier à Petit-Etang, Sydney-Mines, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61qqqq.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et requêtes pour et contre la destitution de Duncan McDonald, douanier à Athelstan, comté de Huntingdon; aussi, du rapport de l'enquête et de la preuve faite devant le commissaire enquêteur. (*Document de la session, No 61rrrr.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, décrets du conseil, télégrammes, lettres, etc., au sujet de la destitution de Lemuel Best, antérieurement percepteur des douanes à Oxford, N.-E. (*Document de la session, No 61ssss.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Pascal Poirier, percepteur des douanes à Descousse, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61tttt.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Donald J. Hachey, percepteur de douanes à Bathurst, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61uuuu.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de John Maher de sa position dans le département des Douanes à Montréal. (*Document de la session, No 61vvvv.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant une prétendue défalcation dans les comptes de Joseph P. Melanson, clerc au bureau de douanes à Bathurst, comté de Gloucester, qui ont causé une enquête tenue le 23 octobre dernier par l'inspecteur provincial des douanes, avec le nom de l'accusateur. (*Document de la session, No 103.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Peter Fougère, douanier à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et les témoignages entendus et du rapport des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61wwww.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de James Grantmyre, douanier à Petit-Bras-d'Or, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61xxxx.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 28) concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales.

Et le comité ayant siégé quelque temps;

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu du très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député-gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,

Le très honorable juge en chef, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:—

Loi concernant l'achat par le gouvernement des obligations trois pour cent de la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Le comité général sur le bill (No 28) concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales,—reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Lancaster propose, secondé par M. Armstrong,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 18) concernant la *Ontario-Michigan Railway Company;*

Bill (No 19) concernant la *Ottawa Terminals Railway Company;*

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada;

Bill (No 15) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company;*

Bill (No 16) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;*

Bill (No 37) concernant l'*Alberta Central Railway Company;*

Bill (No 39) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.*

Bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company;*

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company;* et

Bill (No 44) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 18) concernant la *Ontario-Michigan Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Mackay, secondé par M. Burnham,
Ordonné, que le bill (No 19) concernant la *Ottawa Terminals Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Wilson (Wentworth),
Ordonné, que le bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Wilson (Wentworth),
Ordonné, que le bill (No 15) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Mackay, secondé par M. Burnham,
Ordonné, que le bill (No 16) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company,* soit lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Nesbitt,
Ordonné, que le bill (No 37) concernant l'*Alberta Central Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Henderson,
Ordonné, que le bill (No 39) concernant l'*Algoma Eastern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Henderson,
Ordonné, que le bill (No 41) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Steele,
Ordonné, que le bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Gueplh and Goderich Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Cash, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill (No 44) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) constituant en corporation la *Huron Lake Shore Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) concernant la *Shuswap and Okanagon Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 87) concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) concernant la *Kettle Valley Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) constituant en corporation la *Quebec Rapid Transit Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) constituant en corporation La Banque Immobilière.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'attribuer une somme destinée aux fins d'aider et de développer l'Instruction Agricole dans les Provinces.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'une somme n'excédant pas $10,000,000 soit prise à même le Fonds du revenu consolidé du Canada et utilisée durant une période de dix années à commencer par l'année se terminant le 31 mars 1914, aux fins d'aider et de promouvoir l'industrie agricole en donnant plus d'essor à l'enseignement de l'agriculture, y compris l'œuvre à laquelle se livrent les collèges vétérinaires.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'une somme n'excédant pas $10,000,000 soit prise à même le Fonds du revenu consolidé du Canada et utilisée durant une période de dix années à commencer par l'année se terminant le 31 mars 1914, aux fins d'aider et de promouvoir l'industrie agricole en donnant plus d'essor à l'enseignement de l'agriculture, y compris l'œuvre à laquelle se livrent les collèges vétérinaires.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Burrell ait la permission de présenter un bill (No 103) ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'Instruction Agricole dans les Provinces.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et quarante-sept minutes p.m., elle s'ajourne à lundi à trois heures p.m.

Lundi, 27 janvier 1913.

PRIÈRES.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Etat donnant la liste complète des employés, sur le canal de Soulanges, qui ont été remerciés de leurs services depuis le 21 septembre 1911; par qui chacun de ces employés a été remplacé, et pour quelle cause ils ont été renvoyés. (*Document de la session, No 61yyyy.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, lettres et télégrammes en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou de tout autre département du gouvernement, entre le 1er septembre 1874 et le 1er septembre 1879, concernant l'acquisition ou l'expropriation de terrains à St. Peters, N.-E., pour fins de canal, et relatifs à la nomination d'évaluateurs pour décider de la valeur de ces terrains, aux instructions données aux évaluateurs, au rapport ou rapports de ces derniers à la superficie expropriée et au prix payé pour les dites expropriations. Aussi, relevé du montant payé à chaque évaluateur pour ses services. (*Document de la session, No 104.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Andrew Melville, éclusier, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61zzzz.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de N. Broderick, éclusier, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61bbbbb.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de George Short, gardien du pont du canal, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61aaaaa.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Thomas McLatchie, éclusier, à Cardinal, Ontario. (*Document de la session, No 61ccccc.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Elgin McLaughlin, éclusier, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61ddddd.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Robert Robertson, éclusier, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61eeeee.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de William L. Gladstone, éclusier, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61fffff.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Byron Van Camp, éclusier, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61ggggg.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Samuel English, gardien du pont du canal, à Cardinal, Ont. (*Document de la session, No 61hhhhh.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de Edward F. Moran, éclusier, à Cardinal, Ontario. (*Document de la session, No 61iiiii.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des membres de l'administration, et toute personne au sujet de l'acquisition par le gouvernement du Canada du *Quebec Oriental Railway,* antérieurement le chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur, ou de l'*Atlantic, Quebec and Western Railway,* ou de ses deux voies ferrées. (*Document de la session, No 67d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de William Fougère, de Frankville, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61jjjjj.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de John Melançon, de Afton, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui. (*Document de la session, No 61kkkkk.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie des différents tarifs de fret en opération sur la ligne des chemins de fer de Métapédia à New-Carlisle et de New-Carlisle à Gascons et *vice versa,* et de toute demande de changement de ces tarifs; et aussi, copie de toutes requêtes, pétitions, lettres et autres documents se plaignant de ces tarifs. (*Document de la session, No 105.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant une grève d'employés temporaires de l'Intercolonial à Halifax, en août 1912. (*Document de la session, No 83b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie des différents tarifs de transport de marchandises en force sur la ligne du chemin de fer de Sunny-Brae à Ferrona-Junction, sur le réseau de l'Intercolonial, et de toutes requêtes reçues demandant le changement des dits tarifs; aussi, copie de toutes requêtes, pétitions, lettres et autres documents se plaignant de ces tarifs. (*Document de la session, No 105a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie des témoignages, plans, rapport, correspondance, etc., concernant l'enquête qui a été tenue relativement à un accident sur le chemin de fer Intercolonial, à Saint-André de Kamouraska, le 7 octobre 1912, causé par le train No 33, étant l'express maritime allant vers l'ouest. (*Document de la session, No 83c.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance et autres documents concernant la nomination de Charles W. Hatfield, gardien de pêcheries à la rivière Tusket, Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E. (*Document de la session, No 72b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Ronald D. McDonald, gardien des pêcheries, Broad-

Cove, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête. (*Document de la session, No 61lllll.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John McLean, gardien des pêcheries, à Gabarus, Cap-Breton-Sud, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, à ce sujet. (*Document de la session, No 61mmmmm.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. R. Forbes, surintendant des pêcheries à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61nnnnn.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous documents, correspondance, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., se rapportant à la destitution de Sébastien Savoie, surintendant de l'établissement de l'élevage du homard à Shippigan, comté de Gloucester, N.-B., et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61ooooo.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. G. Hendsbee, peseur, usine de réduction, Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61ppppp.*)

Sur motion de M. Burnham, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que, en conformité d'une résolution de la Chambre, adoptée le 10 décembre dernier, autorisant la nomination d'un comité spécial chargé d'étudier un mode de pension pour le vieil âge, les députés dont les noms suivent constituent ce comité: MM. Bradbury, Buchanan, Burnham, Carroll, Crocket, Currie, Guthrie, Jameson, Macdonald, Mondou, Verville et White (Leeds).

M. Knowles propose, secondé par M. Sinclair,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 13) constituant en corporation la *General Loan Company of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 90) concernant la *Central Railway Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage Corporation.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 85) concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le chiffre de la subvention payée à chacune des quatre provinces du Canada qui ont formé partie de la Confédération à son début, et le chiffre de la population sur lequel a été basée cette subvention; la subvention payable à chacune des cinq autres provinces, lors de leur entrée dans l'Union, et le chiffre de la population sur lequel était basée cette subvention; la somme ajoutée à la subvention de l'une ou de l'autre des provinces à titre d'arrangement plus équitable, et les dates auxquelles cet appoint a été apporté, respectivement; les détails de ces modifications plus favorables, depuis 1867, et la subvention annuelle payable actuellement à chaque province, avec le chiffre de la population sur lequel elle est basée; la date originale, et l'allocation de compensation, s'il en était, respectivement, placée au crédit de chaque province lors de son entrée dans l'Union.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître à quelle date ou à quelles dates le gouvernement a acheté le site d'un nouveau champ de tir dans le comté de Carleton, Ont.; de qui ont été achetés les différents lopins de terre, et à quel prix par acre pour chacun d'eux; combien d'acres de terre ont été achetés, et quelle est la somme totale payée; si le gouvernement y a érigé quelques bâtisses, et quel en a été le coût; en rapport avec cette acquisition, quelles sont les sommes payées, et à qui payées, par le gouvernement, à titre de commissions, honoraires, frais d'agence et frais légaux; entre la date du premier achat et le 23 janvier 1913, quelle somme a été dépensée par le gouvernement en rapport avec ce champ de tir, pour toutes fins quelconques; s'il y a encore quelques sommes payables et non soldées en quoi que ce soit qui se rattachent à l'achat de ce site; à qui sont-elles dues, et quel en est le chiffre; à quelle distance de l'hôtel des postes de la cité d'Ottawa se trouve le dit champ de tir; s'il y a quelque ligne de tramways ou autre voie ferrée mettant en communication la cité d'Ottawa et ce champ de tir; s'il n'en existe pas, quels moyens de transport on va établir pour les tireurs allant à ce champ de tir ou en revenant.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant depuis la confédération, quand la milice ou les forces régulières ont été appelées sous les armes pour venir en aide au pouvoir civil; combien de fois, quand et où cet appel a eu lieu depuis lors; quelles sommes d'argent ont été payées par chaque corporation municipale pour le service accompli en chaque cas; quels sont les corps militaires qui ont été appelés sous les armes en chaque instance; si c'était en chaque instance aux fins de réprimer des grèves de travailleurs, ou pour d'autres fins.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Demetrius Crozier, éclusier à Merrickville, Ont.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Patrick Cussuck, éclusier à Merrickville, Ont.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Joseph H. Webster, éclusier à Nicholson, Ont.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Cyrus O'Neil, éclusier à Nicholson, Ont.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Bert Johnson, chef éclusier à Nicholson, Ont.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Lanctôt, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de John Mackay, gardien du pont à Beckett, Ont.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Papineau, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Michael Laughtin, gardien de pont à Burritt's-Rapids, Ont.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Neely, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Edward Proctor, éclusier à Burritt's-Rapids, Ont.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de George L. Brown, préposé au phare fédéral à Prescott, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de John Merrifield, chef éclusier à Burritt's-Rapids, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de James McLees, maître de poste à Bishop-Mills, comté de Grenville, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Cash, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de William Morrison, éclusier à Burritt's-Rapids, Ont.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Lanctôt, secondé par M. Proulx.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., reçus, au cours des derniers douze mois, de l'honorable député de East-Grey et d'autres personnes par le département des Postes touchant la fermeture du bureau de poste de Harkaway, comté de Grey, Ont.; et les changements projetés dans le service des malles.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département des Chemins de fer et Canaux et C. D. Sargent, I.C., et entre l'ingénieur C. D. Sargent et H. E. Stanton, ingénieur surintendant du canal St. Peters, ou entre W. H. Weller, entrepreneur des travaux d'amélioration du canal St. Peters, et l'une ou l'autre des personnes susnommées, au sujet de l'ouvrage exécuté par l'entrepreneur en dehors de son contrat et du devis *ad hoc*;—aussi, de toute correspondance, lettres et télégrammes entre le département des Chemins de fer et Canaux ou l'ingénieur C. D. Sargent et toute autre personne, en la matière;—aussi de tous les comptes et pièces justificatives fournis au gouvernement en rapport avec l'ouvrage précité, et des paiements faits par le gouvernement à l'entrepreneur, spécifiant si ces paiements sont en solde complète ou partielle.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toutes demandes adressées au gouvernement par la Compagnie d'aciéries d'Algoma pour la remise des droits sur les rails importés par la dite compagnie à Fort-William; de toute correspondance à ce sujet, de toute preuve recherchée et obtenue par le gouvernement, et de celle fournie par la compagnie à l'appui de ses demandes; et de tous arrêtés du conseil ordonnant cette remise de droits.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toutes les requêtes de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'effet d'être autorisée à émettre de nouvelles actions du fonds capital, adressées au Gouverneur en conseil, et de toute la correspondance à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, —Copie de toutes lettres, papiers, preuve et autres documents se rapportant à l'enquête sur la collision entre le steamer *City of Sydney* et le remorqueur *Douglas H. Thomas* dans le port de Sydney-Harbour, le 13 novembre 1912; et aussi, copie du verdict et du rapport du commissaire enquêteur à ce sujet.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du contrat conclu entre C. R. Scoles, de New-Carlisle, Québec, et le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'achèvement du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur entre Caplan et Paspébiac, des rapports des ingénieurs sur ces travaux, et de tous documents à ce sujet; aussi, état détaillé des paiements faits en cette affaire.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et documents concernant tous changements faits ou demandés dans le personnel du département de la Marine et des Pêcheries, dans le comté de Bonaventure, depuis le 5 décembre 1912 jusqu'à date.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes, concernant tout changement dans les bureaux de poste ou dans le personnel des bureaux de poste, dans le comté de Bonaventure, depuis le 5 décembre 1912 jusqu'à date.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, documents et plans concernant l'acquisition d'un terrain pour y ériger un édifice public à Stellarton, N.-E., en 1912.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondances, lettres, rapports, etc., se rapportant à la destitution de Mme Belzil, maîtresse de poste à Saint-Octave, comté de Rimouski, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de tous documents, correspondances, requêtes et recommandations, etc., se rapportant à la destitution du maître de poste de Saint-Anaclet, dans le comté de Rimouski, dans le cours de l'année 1912, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de tous documents, lettres, correspondance, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la demande de M. Firmin Thibault, de Saint-Denis, comté de Kamouraska, pour son indemnité pour avoir servi lors de l'invasion des féniens.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de tous documents, lettres, correspondance, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la nomination de M. J. Bégin comme régisseur de la ferme expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière.

Sur motion de M. Proulx, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de tous documents, requêtes, lettres, correspondances, enquêtes et rapports concernant la destitution d'Evariste Talbot, employé au bureau général du fret de l'Intercolonial.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance relativement à l'émission de lettres patentes en faveur de la *Quebec Railway, Light, Heat and Power Company, Limited;* aussi, copie des dites lettres patentes.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et autres papiers relatifs à une garantie projetée des obligations du chemin de fer de Québec au Saguenay.

M. Lemieux propose, secondé par M. Emmerson,—Qu'il soit voté une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour copie de toutes les minutes du Conseil du Trésor, de tous les décrets du conseil et de tous les autres documents se rapportant en quoi que ce soit à l'émission par le ministre des Finances de la licence en faveur de La Banque Internationale du Canada.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mardi, 28 janvier 1913.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 28 janvier 1913.

PRIÈRES.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 63) constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellowhead and Revelstoke Railway Company.*

Bill (No 70) concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company.*

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1912, (Volume II)—Partie de K à U. (*Document de la session, No 1.*)

Sur motion de M. Sexsmith, secondé par M. Blain,

Ordonné, que cette partie du rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'année terminée le 31 mars 1912, touchant l'industrie fruitière, soit référée au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Currie, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le document suivant et recommande qu'il soit imprimé, savoir:—

59. Tableaux des transactions commerciales entre les Indes Occidentales et le Canada, les Etats-Unis et le Canada, extraits des livres bleus et statistiques des Indes Occidentales.

Votre comité a aussi examiné les documents suivants et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir:—

20*c*. Septième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada jusqu'au 31 mars 1912.

39. Relevé des dépenses au compte des "Dépenses diverses imprévues", du 1er avril au 21 novembre 1912, conformément à la Loi des subsides de 1912.

40. Etat des décisions du Conseil du Trésor, aux termes de l'article 44 de la Loi du revenu consolidé et de l'audition.

41. Relevé conforme à l'article 17 de la Loi d'assurance du Service civil, pour l'année expirée le 31 mars 1912.

42. Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa, pour l'exercice terminé le 31 mars 1912.

43. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement pour l'exercice 1912-13.

44. Sommaire de l'administration des fonds de pensions et de retraite, dans le service civil, pour l'année expirant le 31 décembre 1912, indiquant les noms, le grade, le salaire, la durée de service, l'allocation et la cause de la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou à sa retraite, et spécifiant si la vacance a été remplie par avancement, ou par une nouvelle nomination, ainsi que le salaire du nouveau fonctionnaire.

45. Copie de tous les arrêtés du conseil, plans, documents et correspondance concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique qui doivent être présentés à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution passée le 20 février 1882,—depuis la date de la dernière production de documents, en vertu de la dite résolution.

46. Réponse à ordre du 18 mars 1912,—Copie de tous rapports faits par les inspecteurs des agents chargés du placement des immigrants, tant domestiques qu'ouvriers de ferme, dans Ontario et Québec, pendant les années 1910 et 1911.

47. Réponse à ordre du 11 mars 1912,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres documents en rapport avec des plaintes de quelque nature que ce soit, portées contre les agents à commission chargés de trouver de l'emploi pour des ouvriers de ferme dans l'Ontario, ainsi que contre des personnes travaillant pour le compte d'aucune agence dans l'Ontario, au cours des années 1910 et 1911.

48. Copie de l'ordre en conseil 1275 du C. P. en date du 13 mai 1912:—Indemnité à être payée aux hommes de la Marine Royale Canadienne qui deviendront invalides à la suite de blessures ou de maladies contractées au cours des exercices, des instructions ou en faction.

49. Règlements édictés en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.

50. Etat des affaires de la Société Royale du Canada pour l'année expirée le 30 avril 1912.

52. Relevé des arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, sous le régime de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada, 1908.

52*a*. Décrets du conseil passés entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

52*b*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, sur le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

53. Etat détaillé de toutes les obligations et de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport (28 novembre 1911), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts Revisés du Canada, 1906.

54. Rapport annuel concernant les Unions ouvrières, en vertu du chapitre 125, S.R.C., 1906.

56. Décrets du conseil passés entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, conformément aux dispositions de la Loi du parc des Montagnes-Rocheuses, article 5 du chapitre 60 des Statuts Revisés du Canada, 1906.

56*a*. Décrets du conseil passés entre le 1er août 1911 et le 30 septembre 1912, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales et des parcs, article 19 du chapitre 10, 1-2 George V.

58. Rapport, pour l'année précédente, des commissaires de l'Economie Interne de la Chambre des Communes, aux termes de la règle 9.

60. Relevé faisant connaître la correspondance au sujet de la demande de soumissions pour les navires de guerre du Canada, avec copie des soumissions.

61. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et documents concernant le renvoi d'office de de John R. McDonald, de Heatherton, comté d'Antigonish, agent des sauvages pour le district comprenant les comtés d'Antigonish et de Guysboro, et la nomination de son successeur.

61*a*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr C. P. Bissett, médecin des sauvages à Salmon-River, comté de Richmond, N.-E.

61*b*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Michael Murphy, maître de poste à Pointe-Micheau, comté de Richmond, N.-E.

61*c*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de David A. McLeod, maître de poste à Cleveland, comté de Richmond, N.-E.

61*d*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, plaintes, télégrammes, rapports, etc., en la possession du département des Postes et se rapportant à la destitution de John Milward, maitre de poste à Stormont, comté de Guysboro, N.E.

61*e*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Kenneth F. McAskill, maître de poste à Loch Lomond, comté de Richmond, N.-E.

61*f*. Réponse à adresse du 25 mars 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, mémorandum et décrets du conseil concernant la destitution de M. W. W. Hayden, ci-devant gardien de quai à Digby, N.-E.

61*g*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre W. B. Langley, auxiliaire à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61*h*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Fred. E. Cox, mécanicien à la homarderie de Isaac's-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61*i*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Simon Hodgson, mécanicien à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant en quelque manière sa destitution et la nomination de son successeur.

61*j*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Henlow, mécanicien-chef à la homarderie de Canso, comté de Guysboro, N.-E.

61*k*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de H. C. V. LeVatte, maître du havre à Louisbourg, Cap-Breton-sud, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet.

61*l*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John Commings, auxiliaire à la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61*m*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de W. G. Mathews, patron du bateau de sauvetage à Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61*n*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution Joseph Shean, maître de havre à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61*o*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution Michael J. Sampson, gardien du phare à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.

61*p*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution Alexis Vigneau, capitaine de cotre à Arichat, comté de Richmond, N.-E.

61*q*. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Eméry Thivierge de la position d'inspecteur des pêcheries pour les comtés de Prescott et Russell.

61*r*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Liste des fonctionnaires publics du département du Revenu de l'Intérieur, dans le comté de Saint-Jean-Iberville, remerciés par l'administration actuelle, depuis le 1er mai 1912, indiquant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, le nom des personnes qui ont porté ces plaintes, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et de tous rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

61*s*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, plaintes, pétitions, mémoires, preuve, rapport d'enquête et autres documents en la possession du département du Revenu de l'Intérieur, concernant la révocation de Fabien Bugeaud, de Bonaventure, Québec, sous-inspecteur des poids et mesures dans le district de Québec et la nomination de son ou ses successeurs avec leurs noms, domiciles, salaires et fonctions; ainsi que copie de tous documents relatifs à A. B. Caldwell, New-Carlisle, Québec, sous-inspecteur conjoint de J. Fabien Bugeaud, et à ses fonctions, ainsi que copie des recommandations faites pour les dites nominations.

61*t*. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Duncan McArthur de la division des pensions viagères, alors que la dite division était attachée au ministère du Commerce.

61*u*. Réponse à ordre du 26 février 1912,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, recommandations et preuve se rapportant à l'enquête faite par le docteur Shurtliff au sujet de la destitution de Charles O. Jones, maître de poste à Bedford, comté de Missisquoi.

61*v*. Réponse à ordre du 1er avril 1912,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, accusations, etc., en la possession du gouvernement ou de l'un de ses départements, au sujet de la destitution d'Achibald Barss, maître de poste à New-Harbour (Ouest), comté de Guysboro, N.-E.

61*w*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution du docteur A. Allaire, chirurgien du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, et aussi concernant le paiement d'une gratuité ou allocation de retraite pour ses services.

61*x*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la révocation de Oscar Beauchamp, préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, et aussi concernant le paiement d'une gratuité ou allocation de retraite pour ses services.

61*y*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John McDonald, préposé au fret et contrôleur sur l'Intercolonial, à Sydney-Mines, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*z*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Allan Kinney, de Linwood, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*aa*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de William Landry, de Pomket, comté d'Antigonish, N.-E., chef de section, sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*bb*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, rapports, correspondance, etc., concernant la destitution de Patrick Decoste, employé sur le bac à vapeur *Scotia,* entre Mulgrave et Point-Tupper, sur la ligne de l'Intercolonial.

61*cc*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Harry E. McDonald, sous-ingénieur au canal St. Peters, comté de Richmond, N.-E.

61*dd*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, papiers, documents, télégrammes et accusations concernant une plainte contre Neil Ross, cantonnier sur l'Intercolonial à West-River, comté de Pictou, la preuve faite à l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur, et aussi copie de toutes lettres, papiers et documents concernant la nomination de son successeur.

61*ee*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de James Armstrong, de Heatherton, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*ff*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Thomas J. Gray, inspecteur de wagons sur l'Intercolonial à Westville, comté de Pictou.

61*gg*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de Colin Macdonald, de James-River Station, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et la nomination de son successeur.

61*hh*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. T. Gannon, réparateur et inspecteur de wagons à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr., à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*ii*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de Hubert Mayotte, de Tracadie, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*jj*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de John McDonnell, de Afton-Station, comté d'Antigonish, cantonnier sur l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*kk*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de William Landry, de Pomket, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*ll*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. McDougall, chef de section, Intercolonial, Grand-Narrows, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr., à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*mm*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Dan A. Coffey, éclusier au canal Saint-Peters, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur; et aussi,—

Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de W. A. McNeil,

éclusier au canal Saint-Peters, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61*nn*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John P. Meagher, contremaître sur le S.S. *Scotia*, Mulgrave comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61*oo*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, preuve, rapports et correspondance entre le ministre des Postes ou quelques uns des officiers du département et James Gibson, ci-devant maître de poste de Alameda, Saskatchewan., concernant les instructions adressées à ce dernier aux fins de remettre sa charge à E. Cronk.

61*pp*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., en rapport avec le renvoi du capitaine C. E. Miller du 75me régiment.

61*qq*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes concernant la destitution de J. N. N. Poirier, percepteur des droits d'accise à Victoriaville, P. Q.; de l'enquête faite par N. Garneau et par le ministe du Revenu de l'Intérieur, et plus spécialement de deux affidavit donnés par Ludger Fréchette et Joseph Faucher.

61*rr*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Abraham Astephen, interprète du département d'Immigration à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61*ss*. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondacne, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Robert Dow de la division d'immigration du ministère de l'Intérieur à Ottawa.

61*tt*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, etc., concernant la destitution de John Ware, de la division d'immigration du département de l'Intérieur, N.-E.

61*uu*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Hickey, agent d'immigration à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr., à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*vv*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Dr J. W. McLean, médecin-examinateur du département de l'Immigration à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61*ww*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John A McRae, gardien de phare à l'île Margaree, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

61*xx*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Thomas Brymner, gardien de phare, à Lower L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.

61*yy*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Dominique Boudrot, entrepreneur de la pose de bouées à Petit de Grat, comté de Richmond, N.-E.

61*zz*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Frederick F. Doucet, gardien du phare à l'entrée du havre de Caraquet, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur.

61 (3*a*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de W. H. Henlow, gardien du signal de tempête, Liscomb, comté de Guysboro, N.-E.

61 (3*b*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de David Falconer, gardien du phare à l'île Caribou, comté de Pictou.

61 (3*c*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de M. Wilson Lawlor, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr., à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (3*d*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de P. J. McDonald, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (3*e*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Relevé faisant connaître les noms de tous les gardiens de phare dans la province de la Nouvelle-Ecosse qui ont été destitués depuis le 10 octobre 1911, avec mention de la date du renvoi de service.

61 (3*f*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître en détail le nombre des destitutions ordonnées par le département de la Marine et des Pêcheries, jusqu'à ce jour, dans le comté de Bonaventure, avec mention des noms des employés révoqués, des raisons de leur renvoi, des accusations portées contre eux; aussi, copie de toute la correspondance en la matière, et de tous les rapports des enquêtes qui ont été tenues; de plus, liste des nouvelles nominations faites par le département, contenant les noms des titulaires, leurs résidence, salaire et fonctions, ainsi que copie des recommandations en leur faveur.

61 (3*g*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de H. L. Tory, garde-pêche à Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61 (3*h*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, plaintes, pétitions, mémoires, notes de preuve, rapports d'enquêtes, et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le renvoi de John W. Davis, officier de pêcheries, Guysborough, N.-E.

61 (3*i*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Martin Bourque, gardien de phare à Rivière-Bourgeois, comté de Richmond, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61 (3*j*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frederick Poirier, entrepreneur de pose de bouées, à Descousse, comté de Richmond, N.-E.

61 (3*k*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et pétitions pour ou contre la destitution du Dr George Pinault, médecin de la réserve des sauvages Micmacs, à Sainte-Anne de Ristigouche, comté de Bonaventure, Québec, et de tous documents concernant la nomination de son succes-

seur; aussi, état donnant les nom, domicile, salaire et fonctions du nouveau titulaire.

61 (3*l*). Réponse à ordre du 1er avril 1912,—Copie de tous papiers, lettres, etc., concernant la destitution de Frederick Veit, employé par le département de la Marine et des Pêcheries dans le comté de Gaspé.

61 (3*m*). Réponse à ordre du 1er avril 1912,—Copie de toute lettre, requête, plainte, déclaration ou autre document quelconque en la possession du département de la Marine et des Pêcheries et se rapportant à la destitution de M. Alfred Lalonde, employé aux magasins des chantiers du gouvernement à Saint-Joseph de Sorel, et à la nomination de son successeur.

61 (3*n*). Réponse à ordre du 1er avril 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes et autres papiers ou documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, concernant la destitution de James Webber, gardien de phare à Torbay-Point, N.-E.

61 (3*o*). Réponse à ordre du 1er avril 1912,—Copie de tous les documents, lettres, enquête, rapports, témoignages, etc., se rapportant à la destitution ou à la résignation de Baptiste Desjardins comme gardien du phare de Kamouraska.

61 (3*p*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Angus Smith, pilote sur le steamer *Earl Grey;* aussi, copie de toute preuve faite lors de la dernière enquête tenue au sujet des dites plaintes et du rapport de l'enquêteur à ce sujet.

61 (3*q*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Michel J. Sampson, gardien de la station de signaux à Lower-L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.

61 (3*r*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Wm. Hackett, commissaire du havre à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (3*s*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le destitution de Hormisdas Lacasse, préposé au quai du gouvernement à Wendover, dans le comté de Prescott, Ont., et la nomination de son successeur.

61 (3*t*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, preuve et correspondance au sujet de la destitution de Geoffrey Gorman, chef de la station de sauvetage à Herring-Cove, comté de Halifax, N.-E.

61 (3*u*). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution du capitaine George Wetmore, maître du havre à Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E., (mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur) et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par Chas. Lane, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

61 (3*v*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de Stanley Henlow, gardien de phare à Liscomb, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

61 (3*w*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de H. C. V. LeVatte gardien des pêcheries à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, à ce sujet.

61 (3*x*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de

Elias M. Boudrot, gardien de la sirène d'alarme à Petit-de-Grat, comté de Richmond. N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61 (3*y*). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. B. Cox, surintendant de l'usine de réduction, Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61 (3*z*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Jeffrey Crespo, sous-percepteur de douane à Havre-au-Boucher, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution, et à la nomination de son successeur.

61 (4*a*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, accusations et correspondance entre le département des Douanes et toute autre personne au sujet de la destitution de Thomas Cameron, douanier à Andover, N.-B.; aussi, de toute preuve et rapport sur preuve en la matière.

61 (4*b*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de L. W. Pye, officier de douane, Liscomb, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

61 (4*c*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes, accusations, enquêtes, rapports, correspondance et de tous documents se rapportant à la destitution de Lucien O. Thisdale, employé de douane à Valleyfield, Qué., et à la nomination de son successeur.

61 (4*d*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et autres documents concernant la destitution de Alexander Macdonald, de Doctor's-Brook, comté d'Antigonish, sous-percepteur de douane.

61 (4*e*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Cann, officier de douane à North-Sydney, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (4*f*). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents concernant la destitution de Charles Meunier, douanier à Marieville, Qué.

61 (4*g*). Réponse à ordre du 5 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes, instructions et minutes de preuve concernant toute enquête faite, et de tous autres papiers et documents concernant la destitution de George H. Cochrane, percepteur de douane au port de Moncton, N.-B.; aussi, copie de toutes lettres et autre correspondance entre l'honorable ministre des Douanes et le député représentant le comté de Westmoreland, N.-B., et de toutes lettres, papiers, télégrammes, recommandations, nominations et autres papiers et documents touchant la nomination d'un percepteur de douane en remplacement du dit George H. Cochrane.

61 (4*h*). Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance, documents, recommandations et rapports concernant la destitution de C. Michaud, maître de poste à Saint-Germain de Kamouraska, et la nomination de son successeur.

61 (4*i*). Réponse à ordre du 25 mars 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents et de toutes plaintes ou accusations se rapportant en quelque manière à la destitution de M. Emile Archambault, facteur à Montréal, ainsi que copie de l'enquête et du rapport de l'enquête tenue à son sujet.

62. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Etat indiquant le nombre de contrats pour le transport des malles cancellés dans le comté de Bonaventure, depuis le 1er

octobre 1911, les noms des entrepreneurs, les prix à eux payés, et les raisons de la cancellation dans chaque cas; aussi, copie de toutes enquêtes et de tous rapports sur les causes de ces cancellations, les noms des nouveaux entrepreneurs et les prix à eux payés dans chaque cas.

62*a*. Réponse à ordre du 5 décembre 1912,—Etat indiquant depuis le 1er janvier 1912, combien de parcours de livraison postale rurale ont été établis en Canada, dans chaque province et chaque comté respectivement.

62*b*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, télégrammes, accusations, etc., relatifs à la résiliation du contrat pour le transport des malles de Sa Majesté adjugé le 1er janvier 1912 par l'honorable ministre des Postes, à M. J. C. Beeman, de Guthrie, comté de Missisquoi; et des raisons alléguées pour la résiliation de ce contrat; avec mention du prix payé à M. Beeman, du nom de l'entrepreneur actuel et du prix accordé à ce dernier.

62*c*. Réponse à ordre du 11 mars 1912,—Copie de toute lettre, requête, mémoire, soumission et de tout autre document en la possession du département des Postes et se rapportant à la demande des soumissions et à l'octroi du contrat actuellement en force pour le transport de la malle entre Sorel et Sainte-Victoire, dans le comté de Richelieu.

63. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître tous les nouveaux bureaux de poste ouverts dans le comté de Bonaventure depuis octobre 1911 à ce jour; aussi, copie de toute la correspondance à ce sujet; avec mention des noms de ces bureaux, des maîtres de poste qui en ont la charge, et du site respectif de ces bureaux; aussi, copie de toutes les requêtes en faveur de l'établissement de ces bureaux.

64. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes pétitions, correspondances, mémoires, recommandations et autres papiers ou documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le projet de fournir gratuitement des remèdes ou un service médical aux pêcheurs canadiens.

65. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toutes correspondance, pétitions, plaintes, mémoires, rapports et enquêtes concernant le service fait par le steamer *Canada* de la Compagnie de navigation interprovinciale de Fraserville, Québec, depuis octobre 1911 jusqu'à date et de tous documents relatifs au présent contrat avec le département du Commerce ou au renouvellement, ou à la prolongation du dit contrat.

66. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant l'établissement d'une homarderie à Spry-Bay, comté de Halifax, N.-E.

67. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, etc., entre le département du Commerce et toutes compagnies, personne ou personnes relativement à la continuation et au paiement d'une subvention pour un service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Bear-River, N.-E., pendant l'année fiscale 1912, et exécuté au cours de l'année fiscale 1911.

67*a*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, mémoires, lettres, télégrammes et documents touchant une demande de subvention pour un service par steamers entre Bonaventure, Québec, ou toute autre partie du comté de Bonaventure, et Bathrust, N.-B., ou toute autre partie du comté de Gloucester, N.-B., et entre New-Richmond, Qué., et Dalhousie, N.-B., et entre Carleton et Miguasha, Québec, et Dalhousie, N.-B., ou Campbellton, N.-B., ou les deux; aussi, copie de toutes réponses à cette demande d'octobre 1911 jusqu'à date.

67*b*. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, décrets du conseil, mémoires, papiers, lettres et correspondance se rapportant en quelque manière à un service de steamers subventionnés entre des ports canadiens et des ports des Antilles, ou à tout projet d'amélioration ou d'extension d'un semblable service, entre le 1er novembre 1911 jusqu'à date.

67c. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer ou l'un ou l'autre des membres de l'administration, et toute personne au sujet de l'acquisition par le gouvernement du Canada du *Quebec Oriental Railway*, antérieurement le chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur, ou de l'*Atlantic, Quebec and Western Railway*, ou de ces deux voies ferrées.

68. Ordres généraux de la milice émis entre le 2 novembre et le 5 novembre 1911, inclusivement.

69. Relevé des terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au cours de l'année terminée le 1er octobre 1912.

70. Réponse à ordre du 30 novembre 1912,—Relevé faisant connaître quand la loi actuelle concernant la falsification des substances alimentaires, maintenant connue sous le titre de: "Loi des falsifications", S.R.C., chap. 133, a été édictée en premier lieu; quelles sont les substances alimentaires, breuvages ou drogues pour lesquels des types de force et de pureté ont été déterminés par la loi, et à quelles dates ils sont venus obligatoires; quelles sont les substances alimentaires, breuvages ou drogues pour lesquells des types de force et de pureté ont été préparés et recommandés de temps à autre par l'analyste en chef, mais n'ont pas été mis en vigueur, et pourquoi ils ne l'ont pas été; depuis que cette loi a été mise en vigueur, combien de cas de falsification ont été retracés par l'analyste fédéral, y compris des cas où l'on a constaté que la qualité se trouvait au-dessous du type requis par la loi; dans combien de ces cas des poursuites ont été intentées en vertu de cette loi, ou du code criminel, et dans combien de cas il y a eu conviction.

71. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, négociations, propositions écrites et autres papiers et documents en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, au sujet de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, entre le 1er janvier 1890 et le 31 décembre 1891.

72. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, etc., échangés entre le député de Bellechasse, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Postes concernant la nomination d'un médecin auxiliaire à la station de quarantaine de la Grosse-Ile.

73. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Etat faisant connaître les divers changements faits dans le tarif douanier du Canada par décret du conseil, depuis la clôture de la dernière session du Parlement.

74. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Etat donnant la quantité et la valeur des mélasses produites de la canne à sucre, telles que désignées dans l'item du tarif No 137a, importées en Canada durant l'exercice expiré le 31 mars 1912 de chacune des Antilles qui est partie à la convention commerciale entre le Canada et les Antilles.

75. Lettre de l'honorable F. D. Monk, M.P., à l'honorable premier ministre, donnant sa démission comme ministre des Travaux Publics, et réponse du premier ministre en accusant réception.

76. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, rapports, etc., au sujet du retard apporté au paiement de ce qui est dû aux énumérateurs de recensement dans le comté de Bonaventure, en rapport avec le dernier recensement, avec mention des noms, résidences, sommes et dates de paiements.

78. Réponse à ordre du 18 mars 1912,—Copie de toute correspondance en la possession du ministre des Postes au sujet du changement du nom du bureau de poste de Broderick, dans la province de la Saskatchewan, en celui de St-Aldwyn.

78a. Réponse à ordre du 30 novembre 1911,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres, etc., échangés entre le ministre des Postes et toute autre personne au sujet de la fermeture ou du changement du bureau de poste actuel à Spry-Bay, comté de Halifax.

79. Rapport des commissaires de la Police fédérale pour 1912.

80. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, plaintes, rapports et de tous documents se rapportant à la résiliation du bail No 18778 consenti par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux à Aurèle Lebœuf le 12 décembre 1910.

81. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie de tous les décrets du conseil édictés depuis le premier octobre A.D. 1911, se rapportant à la Commission d'administration des chemins de fer de l'Etat, ou à tout membre de cette commission, ou affectant en quoi que ce soit ces commissaires, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Intercolonial en ce qui concerne les devoirs à remplir ou les pouvoirs à exercer par la dite commission, ou par l'un ou l'autre de ses membres ou de l'un ou l'autre des dits fonctionnaires; aussi copie de toutes les recommandations, lettres, demandes, instructions ou autre correspondance se rapportant en quoi que ce soit aux dits décrets du conseil, ou à l'administration du chemin de fer Intercolonial.

81*a*. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie d'un certain décret du conseil édicté au cours de la présente année ordonnant de remettre à M. F. P. Brady certains rapports antérieurement adressés au conseil d'administration de l'Intercolonial.

82. Réponse à ordre du 5 décembre 1912,—Copie de tous papiers, relevés de tracé, soumissions et autres données ou documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou tout autre département du gouvernement concernant la construction d'une voie ferrée entre Estmere, comté de Victoria, N.-E., et la ville de Baddeck, dans le même comté.

83. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, soumissions, contrats, décrets du conseil et correspondance au sujet de la fourniture de pièces et de fonte pour le service Est du chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er mai 1912, et de l'achat de fer de rebut provenant de la même source.

83*a*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Etat donnant la liste des employés des wagons-buffet sur l'Intercolonial, avec la désignation de leur emploi; aussi, la liste des employés sur les wagons Pullman de l'Intercolonial avec la désignation de leur emploi.

84. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, mémoires, décrets du conseil, lettres et correspondance, se rapportant en quoi que ce soit à la fermeture du bureau canadien d'immigration à Boston, E.-U.-A., en 1911, et à sa réouverture subséquente.

85. Copies de dépêches datées le 11 décembre 1912, adressées au Gouverneur général de la Confédération Australienne, à celui de l'Union Sud-Africaine et aux gouverneurs de la Nouvelle-Zélande et de Terre-Neuve, touchant la représentation des colonies autonomes dans le comité de la défense impériale.

86. Réponse à ordre du Sénat du 27 mars 1912,—Production de tous rapports relatifs aux marées et courants du détroit de Northumberland, ainsi que tout état dans le genre de cartes ou de tableaux indiquant le mouvement des courants et la hauteur de la marée, aussi tous rapports qui peuvent avoir été préparés relativement à l'état de la glace durant l'hiver, ou à l'enregistrement de la circulation des bateaux entre Pictou et Georgetown, ou au service des bateaux du gouvernement entre quelques autres endroits du détroit durant l'hiver—le rapport le plus complet possible, tant au point de vue hydrographique qu'au point de vue de la navigation.

87. Réponse à ordre du Sénat du 3 décembre 1912,—Copie de l'ordre en conseil transférant la division des Archives du département de l'Agriculture au département du Secrétaire d'Etat.

88. Réponse à adresse du Sénat du 3 décembre 1912,—Production de toute la correspondance et de tous documents relatifs à l'institution d'une commission pour faire une enquête sur les réserves des sauvages dans la Colombie-Britannique.

89. Réponse à adresse du Sénat du 25 mars 1912,—Relevé détaillé des auxiliaires à la navigation qui ont été établis sur la côte canadienne de l'Atlantique et des

cours d'eau de cette côte, y compris le fleuve et le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy, durant les dix années dernières; aussi un état des taux d'assurance maritime entre les ports canadiens de l'Atlantique (y compris ceux du golfe Saint-Laurent et de la baie de Fundy) et les ports du Royaume-Uni; aussi les taux d'assurance maritime entre les ports de Boston et de New-York et les ports du Royaume-Uni; aussi les modifications, s'il en est, qui ont été effectuées dans les taux d'assurance maritime entre les ports canadiens de l'Atlantique et les ports du Royaume-Uni, par le fait de l'établissement d'auxiliaires à la navigation durant les dix années dernières.

90. Rapport de la Commission du département de la Statistique Officielle du Canada avec une annexe contenant les pièces justificatives.

91. Copie du sixième rapport conjoint du commissaire pour la démarcation du 141me degré de longitude ouest (Sénat).

92. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, mémoire, correspondance, etc., avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou quelqu'un de ses membres; avec les agents du département de la Marine et des Pêcheries résidant dans la dite province; avec les propriétaires des établissements de conserves de saumon dans la dite province; et avec toutes compagnie, personne ou personnes concernant la défense d'exporter le saumon dit *Sock-Eyed* de la dite province depuis le 15 octobre 1911.

93. Réponse à ordre du 20 mars 1912,—Copie de tous mémoires et correspondance touchant les taux pour les câblogrammes, échangés entre le département des Postes canadien et le ministère des Postes britannique.

Votre comité ayant pris en considération la méthode actuellement suivie pour la distribution des bills et documents publics sur paiement d'un honoraire, recommande que la règle et la pratique en usage jusqu'ici ne soient pas changées.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province d'Ontario au sujet de l'extension des limites de la dite province. (*Document de la session, No 101.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que mercredi, le 19 février prochain, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à trois heures p.m.; et que les séances ces jours-là, seront régies, sous tout rapport par les mêmes règles qui affectent les autres jours de séance.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée mardi, le 21 janvier courant,—Que le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 13) constituant en corporation la *General Loan Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* et portant ratification et confirmation de l'achat d'une partie des biens de la *Carillon and Grenville Railway.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 99) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat sur la question,—Que le bill (No 13) concernant les Banques et le commerce de Banque, soit maintenant lu la seconde fois.

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 29 janvier 1913.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 29 janvier 1913.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 17) constituant en corporation la *Norhern Empire Life Assurance Company,* qu'il rapporte avec des amendements.

Votre comité recommande que le titre de ce bill soit changé en celui de "Loi constituant en corporation la *North West Life Insurance Company*".

M. Knowles, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric.

Bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 47) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Bill (No 48) concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.

Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster.

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser.

Comme l'objet des deux bills en dernier lieu mentionnés, de l'avis de votre comité, est d'intérêt public, et non pour un profit particulier, votre comité croit qu'ils ne devraient pas être soumis aux honoraires ordinairement exigés pour les bills privés, et il recommande en conséquence que les honoraires et frais payés pour les dits bills soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction en chaque cas.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de M. Muce, gardien de phare à l'île de Cheticamp, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête. *(Document de la session, No 61qqqqq.)*

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de maîtres de poste ont été destitués dans le comté de Rimouski depuis le 21 septembre 1911, et quels sont leurs noms.

Sur motion de M. Guilbault, secondé par M. Robidoux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les maîtres de poste, dans le comté de Joliette, destitués de 1896 à septembre 1911, leurs noms, leurs

paroisses respectives, la date de leurs destitutions, les raisons alléguées; s'il y a eu enquête dans chaque cas; sur la recommandation de qui, dans chaque cas, ont été faites ces destitutions; leurs successeurs, dans chaque cas, et sur quelles recommandations ils ont été nommés.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels achats de terres ont été faits par le Canada depuis la confédération; quel montant a été payé pour cet objet; quelle est la superficie approximative des terres ainsi achetées; dans quelles provinces se trouvent ces terres; quelle en est la superficie approximative dans chaque province; combien d'acres de terres affectées aux écoles ont été réservées par le gouvernement pour les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta; quelle est la valeur approximative actuelle des dites terres ainsi réservées dans chacune des dites provinces; combien d'acres des dites terres affectées aux écoles ont déjà été vendus dans chacune des dites provinces, et quels sont les produits de ces ventes, déduction faite des dépenses; combien d'acres de terres ont été réservées en aucun temps par le gouvernement pour en doter quelque université; quel est le nom de l'université, et dans quelles provinces se trouvent les dites terres; combien d'acres de terres marécageuses ont été transférés à la province du Manitoba aux termes du chapitre 50 des statuts de 1885 et ses amendements; quel est le montant brut des allocations en espèces faites en aucun temps par le gouvernement fédéral à chaque ou à quelque province du Canada pour aider à la construction d'édifices publics nécessaires; quelle était la valeur approximative des chemins de fer, travaux publics et autre actif de chacune des provinces du Canada prises en compte par le gouvernement fédéral lors de l'entrée de chaque province dans l'union; quelle compensation annuelle est donnée aux provinces du Manitoba de la Saskatchewan et de l'Alberta à raison du fait quelles n'ont pas les terres publiques comme source de revenu; quel chiffre de dette a été en aucun temps porté au crédit de chaque province du Canada par le gouvernement fédéral.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, notes de calepin, etc., touchant et montrant l'ouvrage accompli au cours des mois de juin et juillet 1912, par les inspecteurs de *homesteads* Rathwell et Erratt, en rapport avec l'agence des terres de Moosejaw.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé des dépenses des inspecteurs de *homesteads* Shields, McLaren, Erratt et Rathwell, au cours des mois de juin et juillet 1912.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, notes de calepin, etc., touchant et montrant l'ouvrage accompli, au cours des mois de juin et de juillet, 1912, par les inspecteurs de *homesteads* Shields et McLaren, en rapport avec l'agence des terres de Swift-Current.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec la destitution de Robert Pragnall, agent des terres fédérales à Swift-Current, et la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de William J. Paquet, maître de poste à Souris, I.-P.-E.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Gunn, maître de poste à French-Village, I.-P.-E.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, accusations, correspondance, etc., en rapport avec la destitution de James Feehan, garde-pêche ou capitaine de port aux havres de Tracadie et de Savage, I.-P.-E.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., se rapportant à la destitution de Ed. C. Humphrews, Trenton, N.-E., fonctionnaire du département du Revenu de l'Intérieur, et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Buchanan, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, etc., se rapportant à la destitution de C. P. Blanchard, maître de poste à Truro, N.-E., et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Thomas J. Sears, maître de poste à Lochaber, N.-E., et la nomination de son successeur, des minutes de la preuve faite devant le commissaire Duchemin et du rapport de ce dernier dans l'espèce.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, etc., se rapportant à la destitution du maître de poste d'Alsask, Sask.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, papiers et autres documents concernant la destitution de John Spicer, aide de l'agent des terres à Moosejaw.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les dépenses de l'inspecteur des homesteads Miller, de l'agence des terres de Moosejaw, pendant les mois de juin et juillet 1912, et copie de tous rapports, procédures, notes de calepin et autres documents indiquant les travaux accomplis durant la dite période par le dit inspecteur de homesteads.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, accusations, témoignages entendus, rapports, etc., en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou de l'Intercolonial, ou de la Commission d'administration des chemins de fer de l'Etat, se rapportant en quoi que ce soit à la nomination et à l'emploi des contrôleurs des billets sur l'Intercolonial et sur le chemin de l'Ile-du-Prince-Edouard;—copie de tous les relevés faisant connaître les sommes perçues par ces contrôleurs en argent et en

billets, sur les convois des divisions respectives des susdits chemins de fer; montrant aussi les sommes perçues durant les périodes correspondantes, pour les deux dernières années, en argent et en billets sur les convois correspondants dans les mêmes divisions respectives par les chefs de train, quand nuls contrôleurs de billets n'étaient employés sur ces convois, soit avant soit après l'emploi des dits contrôleurs sur les convois respectifs; et aussi, copie de tous relevés indiquant les résultats de l'emploi des dits contrôleurs.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports, lettres, correspondance, etc., concernant la destitution de G. M. Ullyot, commis dans le bureau des terres, à Saskatoon.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports, lettres, correspondance, etc., concernant la destitution de H. B. Manley, commis dans le bureau des terres à Saskatoon.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Donald Chisholm, douanier de Tracadie, comté d'Antigonish.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et documents concernant la destitution de Alexander R. McAdam, officier des pêcheries dans le comté d'Antigonish, N.-E., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les rapports, lettres, messages, correspondances, recommandations et documents concernant la nomination de F. X. Roy comme maître de poste de Saint-Philippe de Néri, et l'établissement subséquent d'un nouveau bureau de poste au même endroit sous le nom de Saint-Philippe-Est.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre d'accidents aux portes d'écluses et ponts sur le canal Welland pendant l'année expirée le 25 novembre 1912, la nature des accidents, le montant du dommage dans chaque cas et le montant recouvré des propriétaires de navires par le gouvernement dans chaque cas.

Sur motion de M. Paquet, pour M. Boulay, secondé par M. Barrette,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'enquête faite par F. B. Atkinson, Lévis, sur un accident arrivé au cheval de Arsène Lauzier, à Amqui, comté de Rimouski, le 19 février 1912.

Sur motion de M. Séguin, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de L'Assomption, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y

rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées, ainsi que les noms des successeurs des fonctionnaires destitués.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Chisholm (Inverness),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Robert C. Morrison, maître de poste à St. Peters, comté de Richmond, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées; aussi, copie de tous les documents relatifs à la nomination du successeur de M. Morrison; aussi, copie de toutes recommandations, lettres, télégrammes et autres papiers concernant la nomination du successeur de M. Morrison.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance concernant le transfert de l'hôpital de marine à Pictou à la ville de Pictou ou à toute autre corporation ou personne.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous ordres, lettres, télégrammes et autres documents concernant la nomination du lieutenant-colonel Warburton comme chef du service médical au camp de Charlottetown en 1912, et de toutes lettres ou télégrammes concernant sa révocation et son remplacement par son subordonné, le lieutenant-colonel Jenkins.

Sur motion de M. Pardee, pour M. McCrae, secondé par M. Sinclair,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes les accusations portées contre Duncan McLeod, évaluateur douanier à Sherbrooke, Qué.; de tous les renseignements obtenus à l'égard de sa conduite en rapport avec des saisies de marchandises effectuées par des fonctionnaires douaniers spéciaux, et à la suite d'enquête; de tous les rapports d'enquête, du décret du conseil révoquant le dit Duncan McLeod, et de toute la correspondance échangée entre lui et le département des Douanes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine Pope, gardien de phare à Scatarie, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frederick Mitchell, maître de poste à Dominion, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr Freeman O'Neil, médecin de l'hôpital de marine à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr Freeman O'Neil, médecin du port à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Joseph McMullan, maître de poste à Bridgeport, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Angus McGillivray, employé de douane à Glace-Bay, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à son renvoi et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Joseph McDonald, employé de douane à Sydney, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à son renvoi et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine W. W. Lewis, préposé à l'engagement des matelots, à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Mme Annie Gallinan, maîtresse de poste à Whitney-Pier, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Mlle Gertie Lewis, maîtresse de poste à Main-à-dieu, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Patrick Shea, maître de poste à Tompkinsville, comté de Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant le renvoi d'office de Charles E. Aucoin, sous-percepteur de douane à Cheticamp, comté d'Inverness, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Archibald McDonald, douanier à Mull-River, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Rodk. McLean, maître de poste à Kinloch, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Charles McLean, maître de poste à Strathlorne, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Angus R. McDonald, maître de poste à Broad-Cove-Chapel, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Dan. McEachern, maître de poste à McEachern's-Mills, Broad-Cove-Chapel, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de D. R. McKay, maître de poste à East-Lake-Ainslie, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de D. C. Macdonald, maître de poste à East-Lake-Ainslie, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John McPhail, maître de poste à Scotsville, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Allen Gillis, maître de poste à Gillisdale, S.O. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de David Shaw, maître de poste à Marsh-Brook, N.E. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de David Fraser, maître de poste à N.E. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Havelock McLeod, maître de poste à Big-Interval, N.E. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John McRae, gardien de phare à Margaree-Island, comté d'Inverness, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant le renvoi d'office de A. A. Chisholm, surintendant de pêcheries à Margaree-Fork, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Chisholm (Inverness),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de William A. Duan, gardien de phare à Green-Island, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet;—aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Chisholm (Inverness),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Edouard Landry, gardien de phare à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet;—aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, soumissions, contrats, papiers et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant la passation et la cancellation d'un contrat ou arrangement entre le dit département et Charles G. Giffin, de Isaac's-Harbour, N.-E., pour l'exécution de certains services à la homarderie dans cette localité, et aussi concernant un arrangement subséquent avec Philip McArthur pour l'exécution de services similaires.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres écrites au ministre des Travaux Publics ou à quelqu'un de ses officiers, ou à quelque membre du gouvernement, depuis le 10 octobre 1911, par G. A. R. Rowlings, Joan S. Wells et S. R. Griffin au sujet de la construction de travaux publics dans le comté de Guysboro, N.E., et aussi copie de toutes réponses à ces lettres.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pardee.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, renseignements, condamnations et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries ou de quelqu'un de ses officiers, concernant la poursuite intentée en 1910 contre George Rowlings et James Rowlings, de Musquodoboit-Harbour, comté de Halifax, pour violation des règlements de pêche.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre Elias Rawding, maître de poste à Clementsport, comté d'Annapolis, N.E., et de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes se rapportant en quoi que ce soit à sa destitution et à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres adressées au très honorable premier ministre ou au ministre des Chemins de fer ou à tout autre membre du cabinet depuis le 10 octobre 1911 par S. R. Giffin, Goldboro, N.-E., John S. Wells, White-Head, N.-E., et G. A. R. Rowlings, Sydney, N.-E., concernant un embranchement de l'Intercolonial dans le comté de Guysboro, N.-E., et de toutes réponses à ces lettres.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers et documents de toute nature concernant un certain contrat pour le transport des malles entre Back-Shore et Pictou, comté de Pictou, depuis le décès de l'entrepreneur D. G. McKay en 1912.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes, pétitions et autres documents concernant la destitution de John H. McMillan, surintendant de la homarderie de Isaac's-Harbour, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par M. H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes et rapports au sujet du terme apporté au contrat de H. D. Decoste pour le transport de la malle entre la station de Linwood et le bureau de poste du même nom, et l'adjudication d'un nouveau contrat à D. Delevey, pour le même service à partir du 1er janvier 1913.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John C. McNeil, gardien de phare à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, accusations et autres documents concernant la destitution de Angus Cameron, ci-devant maître de poste à Fairlight, Sask., et de la preuve faite à l'enquête tenue par M. Dorsett.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers concernant l'enquête et la destitution d'Hélène Joubert, maîtresse de poste à Sayabec, Québec.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de Charles Meunier, ci-devant percepteur de douane à Marieville, Québec, pour loyer.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. Sinclair,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Thomas Cameron, douanier à Andover, N.-B.; des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. T. C. Knowles à ce sujet.

Sur motion de M. Demers, secondé par M. German,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, accusations, correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et toutes personnes au sujet de la destitution de Jos. Lord, gardien du phare à la Pointe-à-la-Mule, sur la rivière Richelieu, dans la paroisse de Saint-Blaise, comté de Saint-Jean et Iberville, et de tous les rapports touchant à la destitution du dit M. Lord.

Sur motion de M. Demers, secondé par M. German,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, accusations et correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux et toutes personnes, au sujet de la destitution de M. François Chagnon, éclusier à Saint-Jean, comté de Saint-Jean et Iberville, et de tous les rapports touchant la destitution du dit M. Chagnon.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Colin McIsaac, douanier à Port-Hood, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. F. McLean, surintendant de pêcheries à Port-Hood, comté d'Inverness, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Macdonald, pour M. Law, secondé par M. Béland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., au sujet de la destitution et du maintien à son poste de M. Staylay Porter, maître de poste à Port-Maitland, comté de Yarmouth, N.-E.; de tous les témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par Charles Lane en la matière; avec relevé en détail des dépenses entraînées par cette enquête.

Sur motion de M. Macdonald, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Béland,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports et correspondance concernant la destitution de Thomas H. Hall, sous-percepteur de douane à Sheet-Harbour, N.-E.

Sur motion de M. White (Alberta), secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service décrétés par l'administration actuelle jusqu'à ce jour, dans la circonscription électorale de Victoria, Alta, les noms des employés révoqués, les raisons de leur renvoi, les accusations portées contre eux;—copie de toute la correspondance en l'espèce, de tous les témoignages entendus aux enquêtes et des rapports de ces enquêtes, là où il y a eu enquête;—aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par les dites destitutions, et des noms des personnes qui ont recommandé la nomination des remplaçants.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Carvell, secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et papiers concernant l'augmentation du salaire de M. Séviguy, employé du bureau d'immigration à Montréal.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le Dr Marcotte, M. Lavallée, M.P., et l'honorable ministre des Postes et le ministre de l'Agriculture concernant la nomination d'un médecin de santé additionnel à la station de quarantaine de la Grosse-Ile.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Samuel Atwood, Atwood's-Brook, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Elnathen D. Smith, gardien des pêcheries, Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de T. Doane, maître de poste à Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E., et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John C. Morrison, maître du havre à Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John Fredericks, gardien du quai à East-Jordan, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John Frederick, gardien du phare à East-Jordan, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Mme Spinney, maîtresse de poste à Upper-Fort-La-Tour, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelque autre département du gouvernement, concernant la destitution projetée de J. J. McNeil, à Grant's-Lake, N.-E.; et aussi, dans le cas où une enquête a eu lieu, état donnant les noms de tous les témoins interrogés, et le montant des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et autres documents concernant le contrat pour le transport des malles entre Scotsburn-Station et West-Branch, River John, comté de Pictou, en 1912.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et autres documents concernant l'établissement gratuit d'un service postal rural entre Merigonish-Station, comté de Pictou et Arisaig, dans le comté d'Antigonish, en 1912.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et autres documents concernant l'établissement gratuit d'un service postal rural entre Saltspring et West-River-Station, comté de Pictou, en 1912.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la destitution de James Arbuckle, gardien des édifices publics à Pictou, et la nomination de deux personnes pour le remplacer.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et documents ou autres communications échangés avec le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'un de ses officiers au sujet des poursuites intentées aux personnes suivantes: Sam. Stewart, Melvin Hart, Andrew McNeil, Thomas McNeil, Hugh Malcolm, Tom Moffatt, James Waddin, Samuel Wright et Dougald Higgins, de Westville, comté de Pictou, pour infraction à la loi des pêcheries; aussi, copie de toutes requêtes ou lettres concernant la remise des amendes imposées;—aussi, copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant une accusation portée contre Rod. Martin, de Westville susdit, garde-pêche, pour pêche illégale et autres infractions.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, rapports, cautionnements et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département concernant le contrat pour le transport des malles entre Linwood, ou quelque point de l'Intercolonial dans le comté d'Antigonish, N.-E., et Grosvenor, comté de Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, rapports et autres papiers et documents dans le département

des Postes ou quelqu'autre département, concernant la destitution de James Bowles, maître de poste à Alder-Point, N.-E., et dans le cas où il y aurait eu enquête, les noms de tous les témoins examinés, copie de la preuve, et relevé des dépenses de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, rapports, cautionnements et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant l'adjudication d'un contrat pour le transport des malles entre Sherbrooke, comté de Guysboro, N.-E., et Moser's-River, comté de Halifax, N.-E., pour les années 1911 et 1912.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, cautionnements et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Guysboro et Charlos-Cove, comté de Guysboro, N.-E., pendant l'année 1912.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant la destitution de George Taylor, maître de poste à Bickerton, N.-E., et dans le cas où il y aurait eu enquête, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des dépenses de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les arrêtés ministériels, mémoires ou instructions transmises ou écrites à H. P. Duchemin, touchant sa nomination comme commissaire chargé de faire des enquêtes au sujet d'ingérence politique outrée dans la province de la Nouvelle-Ecosse; aussi, copie de toutes les lettres du dit H. P. Duchemin reçues par l'un ou l'autre des départements de l'administration en ce qui se rapporte à ces enquêtes depuis la date de sa nomination comme commissaire, et de toutes les instructions, de quelque nature que ce soit, à lui adressées à quelque temps que ce soit en rapport avec ces enquêtes.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, accusations, preuve, rapports et autres documents en la possession du département des Postes, ou de l'un quelconque des départements de l'administration, touchant la destitution du capitaine Freeman Myers, maître de poste à Cole-Harbor, comté de Guysboro, N.-E., et, s'il y a eu enquête, liste des noms de tous les témoins entendus, copie de la preuve, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, accusations, preuve, rapports et autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou de l'un quelconque des départements de l'administration touchant la destitution d'Alex. McInnis, inspecteur des

wagons du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, N.-E., et, s'il y a eu enquête, liste des noms de tous les témoins entendus, copie de la preuve, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Chemins de fer ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Philip. H. Ryan, employé de l'Intercolonial à Mulgrave, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant la destitution de John S. Reeves, maître de poste à Mulgrave, N.-E.; dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Standford Langley, maître de poste à Isaac's-Harbour-Nord, N.-E.; et dans le cas où il y aurait eu une enquête, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Levi Munroe, maître de havre à White-Head, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Patrick Conway, gardien de phare à White-Head-Island, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département, concernant la destitution de David Reid, gardien de pêcheries à Port-Hilford, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport adressé au ministre des Chemins de fer et Canaux par le parti d'ingénieurs du gouvernement

qui ont inspecté le chemin de fer de Québec et Saguenay en décembre 1912 et janvier 1913.

Sur motion de M. Sévigny, pour M. Boulay, secondé par M. Barrette,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondances, etc., concernant la demande de suspension par H. Boulay, de J. Stahl, assistant-inspecteur d'immigration, sur les chemins de fer.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, soumissions, acceptations de soumissions, etc., en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou l'un ou l'autre des départements de l'administration, datés depuis le 1er juillet 1912, au sujet de la fourniture de la glace pour les besoins de l'Intercolonial à Mulgrave, N.-E.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., touchant la demande faite par la *Long Sault Development Company* à l'effet de construire un barrage dans le fleuve Saint-Laurent en amont des rapides du Long-Sault, de la rive américaine à la rive canadienne.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., touchant la demande faite par l'*Eastern Canada Power Company* à l'effet d'élever, jusqu'à celui de l'eau du lac Saint-François, le niveau du fleuve Saint-Laurent dans les environs des rapides du Coteau, des Cèdres, de la Roche-Fendue et des Cascades.

Sur motion de M. Reid (Ristigouche), secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, lettres, correspondance, télégrammes et autres documents concernant la destitution de E. A. Asker, maître de havre à Campbellton.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Oliver,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes les requêtes adressées depuis le 1er octobre 1911 au Gouverneur en conseil, ou à l'un ou l'autre des membres de l'exécutif, demandant le rappel ou le réajustement des droits sur le ciment; de toutes lettres adressées aux ministres individuellement à ce même sujet; de toute la correspondance et de tous les décrets du conseil.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Oliver,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête au sujet des accusations portées contre la *United Shoe Machinery Company*; du décret du conseil nommant la commission; de l'accusation qui a donné lieu à ce décret, et des mesures, s'il en est, prises par l'administration à la suite du rapport de la commission, soit par décret du conseil, soit autrement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de l'enquête tenue au mois de novembre 1912 par M. Macdonald, surintendant de l'Intercolonial à Lévis, contre Alfred Tanguay, employé du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Charles, comté de Bellechasse.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., concernant la destitution de John R. McLennan, concierge de l'édifice public à Inverness-Town, comté d'Inverness, N.-E.; des témoignages entendus; du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, un état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., concernant la destitution de Alex. McQuinn, maître de poste à Kewstoke, comté d'Inverness, N.-E.; des témoignages entendus; du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, un état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Graham, secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes entre l'honorable ministre des Postes ou le département des Postes et toutes personnes ou personnes concernant la destitution ou la demande de destitution de D. A. Redmond, ci-devant maître de poste à Brinston, Ont.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., concernant la demande formulée par James McKelvey, de Sarnia, Ontario, pour l'obtention de l'octroi aux volontaires qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans quelqu'autre département, concernant la destitution de A. J. Wilkinson, de Mulgrave, N.-E.; et s'il y a eu enquête, un état donnant les noms de tous les témoins interrogés et le détail des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Pacaud, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Arthur Talbot comme maître de poste à Robertsville, comté de Mégantic.

Sur motion de M. Ross, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., de quelque nature que ce soit, reçus par le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses membres, touchant la conduite, en tant que maître de poste, de J. Morgan, qui fut directeur de la poste au village d'Ailsa-Craig, et en rapport avec une enquête au sujet de telle conduite.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, notes de calepin et autres documents concernant et démontrant les travaux exécutés en juin et juillet 1912, par les inspecteurs de homesteads Brandt, Balfour, Ouellette et Sipes, dans l'agence des terres de Régina.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les dépenses des inspecteurs de homesteads Brandt, Balfour, Ouellette et Sipes, en juin et juillet 1912.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Oliver,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, Copie de toutes les dépêches, lettres, télégrammes et autres documents y compris tout rapport d'entrevues entre les ministres et les autorités impériales au sujet d'une méthode uniforme de naturalisation pour les aubains qui veulent devenir sujets britanniques dans le Royaume-Uni et dans tout l'Empire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Et à six heures p.m. M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 30 janvier 1913.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Edwards,—la pétition de Charles Howorth et autres, de Sharbot-Lake, province d'Ontario.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant qu'il rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 61) concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 57) concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company.*

Bill (No 46) constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company.*

Bill (No 29) constituant en corporation la *Canada Western Trust and Mortgage Company.*

Votre comité recommande que le titre du bill en dernier lieu mentionné soit changé en celui de " Loi constituant en corporation la *Canada North West Loan and Mortgage Company* ".

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Copie des instructions originales, y compris plans, devis, profils, etc., fournis aux ingénieurs de la division est du Transcontinental entre Winnipeg et Québec par l'ingénieur en chef de la Commission du chemin de fer Transcontinental et approuvés par la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; aussi, de toutes les instructions, y compris devis et profils, émises par l'ingénieur en chef ou par le président de la Commission du Transcontinental, depuis le 31 octobre 1911, et qui, en quelque manière que ce soit, modifient,

changent les instructions originales ci-dessus mentionnées ou s'en départissent;—aussi, de toute correspondance entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de son département, et le président de la Commission du Transcontinental, ou son ingénieur en chef, au sujet des modifications apportées aux instructions originales, quant aux pentes, courbes et ponts ou autres constructions permanentes. Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des membres du gouvernement, et tout fonctionnaire de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique en rapport avec certaines déviations des instructions originales touchant les pentes, les courbes ou les constructious permanentes sur la dite ligne entre Winnipeg et Québec; aussi, de toute correspondance échangée entre l'ingénieur en chef et l'un ou l'autre des fonctionnaires du Grand-Tronc-Pacifique ou quelques-uns du personnel de son administration technique au sujet des changements projetés quant aux pentes, courbes ou constructions permanentes sur la ligne du Transcontinental entre Winnipeg et la cité de Québec. (*Document de la session, No 106.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution du Dr J. D. R. Williams, percepteur des droits de canaux à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61rrrrr.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1913,—Copie de tous les documents se rapportant à une réclamation de L. A. Sauvé à l'égard de certaines constructions à la Pointe des Cascades, sur le canal de Soulanges, et de toute la correspondance en la matière. (*Document de la session, No 107.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Copie du contrat passé entre le département des Chemins de fer et Canaux et W. H. Weller pour l'amélioration du canal St. Peters, et de toute correspondance entre l'entrepreneur et toute autre personne, firme ou corporation et le ministre des Chemins de fer et Canaux au sujet du déchargement des matériaux enlevés par l'entrepreneur. (*Document de la session, No 108.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, pétitions et autres documents reçus depuis le 1er janvier 1912, demandant que la ligne ferrée, connue sous le nom de Vale-Road, forme partie du réseau de l'Intercolonial. (*Document de la session, No 109.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toute correspondance relativement à l'émission de lettres patentes en faveur de la *Quebec Railway, Light, Heat and Power Company, Limited;* aussi, copie des dites lettres patentes. (*Document de la session, No 110.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce, pour l'exercice terminé le 31 mars 1912. Partie I—Commerce canadien. (*Document de la session, No 10.*)

Ordonné, que M. Turriff ait la permission de présenter un bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) concernant la Radiotélégraphie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité de la Marine et des Pêcheries.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine Marchande au Canada".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 24) intitulé: "Loi modiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest".

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que le bill (No 36) concernant les Banques et le Commerce de Banque, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 31 janvier 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 62) constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation.*

Bill (No 66) concernant la *Canada Permanent Mortgage Corporation.*

Bill (No 67) constituant en corporation la *Canada Permanent Public Trustee Company.*

A l'égard du bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que le titre en soit changé en celui de "Loi constituant en corporation la *Canada Permanent Trust Company*".

La pétition de Charles Howorth et autres, de Sharbot-Lake, Ont.; demandant qu'il soit nommé une Commission Royale ayant pleins pouvoirs d'examiner les affaires passées et présentes de chaque banque chartée en Canada, et pour autres fins, étant lue;

M. l'Orateur décide: Cette pétition est irrégulière vu qu'elle ne contient pas trois signatures sur la feuille contenant la conclusion de la pétition comme l'exige la règle 75, paragraphe 7, et, en conséquence, elle ne peut être reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dixième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de quelques-unes de ses lignes, et autorisant la construction de nouvelles lignes de voie ferrée.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company:* pour une loi l'autorisant d'augmenter sa latitude d'émettre des obligations.

De James P. Jones et autres; pour une charte sous le nom de *Manitoba-Ontario Railway Company.*

De la *Johnston Harvester Company:* pour la prolongation de certains brevets d'invention.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

L'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son onzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition de la *Pacific and Hudson's Bay Railway Company*, pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne autorisée, et lui octroyant le pouvoir de construire d'autres voies ferrées, et il constate que l'avis a été publié le nombre de fois requis dans l'officiel du Canada et dans la cité de Vancouver seulement, ce qui est suffisant quant au prolongement du délai fixé pour la construction de sa ligne autorisée, mais non pour la construction

d'autres voies ferrées, attendu qu'il y a des journaux publiés dans le district où passeraient les autres voies ferrées.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 105) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*—M. *Currie.*

Bill (No 106) concernant certains brevets de la *Johnston Harvester Company.*—M. *Macdonell.*

Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company.*—M. *Carrick.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Lancaster propose, secondé par M. White (Renfrew),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 63) constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellowhead and Revelstoke Railway Company;*

Bill (No 70) concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company;*

Bill (No 17) constituant en corporation la *Northern Empire Life Assurance Company;*

Bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric;

Bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited;*

Bill (No 47) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa;

Bill (No 48) concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa;

Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; et

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, et lui a

enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement, savoir: Bill (No 63) constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellowhead and Revelstoke Railway Company;* bill (No 70) concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company;* bill (No 17) constituant en corporation la *Northern Empire Life Assurance Company;* bill (No 47) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa; et bill (No 48) concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric; bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited;* bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; et bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill (No 63) constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellowhead and Revelstoke Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill (No 70) concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, que le bill (No 17) constituant en corporation la *Northern Empire Life Assurance Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Loi constituant en corporation la *Northwest Life Assurance Company*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. McKay, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill (No 47) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill (No 48) concernant la Compagnie du gaz d'Ottawa, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25, étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la question.—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée, et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Proulx,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 14) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Bill (No 15) intitulé: "Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company of Canada*".

Bill (No 16) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*".

Bill (No 19) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa Terminals Railway Company*".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi à trois heures p.m.

Lundi, 3 février 1913.

PRIÈRES.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission des Grains pour le Canada. (*Document de la session, No 10d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., entre le département du Commerce et M. Donnelly, ci-devant commissaire canadien du commerce à Mexico, concernant la fermeture du bureau du dit commissaire à Mexico. (*Document de la session, No 111.*)

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1914, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 3.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, février 1913.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que les dits message et budget soient référés au comité des Subsides.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport requis par l'article 88 du chapitre 62, Statuts Revisés du Canada, décrétant que le ministre de l'Intérieur soumette au Parlement, chaque année, un rapport des liqueurs apportées de tout endroit situé hors du Canada, dans les territoires, sur permission spéciale du commissaire des Territoires du Nord-Ouest donnée par écrit. (*Document de la session, No 112.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant la destitution de J. V. Smith, sous-percepteur de douane à Wood's-Harbour, comté de Shelburne, N.-E. (*Document de la session, No 61ttttt.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Matthias Meagher, douanier à Debec, comté de Carleton, N.-B. (*Document de la session, No 61uuuuu.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant

la destitution de John Y. Fleming, officier de douane à Debec, comté de Carleton, N.-B. (*Document de la session, No 61vvvvv.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de John W. Bohan, douanier à Bath, comté de Carleton, N.-B. (*Document de la session, No 61sssss.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric;

Bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited;*

Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; et

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster.

Et aussi sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser;

Bill (No 61) concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company;*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne;

Bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;*

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest;

Bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company;*

Bill (No 57) concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company;*

Bill (No 46) constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company;* et

Bill (No 29) constituant en corporation la *Canada Western Trust and Mortgage Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 61) concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company;* bill (No 57) concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company;* bill (No 46) constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company;* et bill (No 29) constituant en corporation la *Canada Western Trust and Mortgage Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric; bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited;* bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster; bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser; bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;* bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;* bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;* bill (No 49)

concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill (No 61) concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Stevens,

Ordonné, que le bill (No 57) concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Stevens,

Ordonné, que le bill (No 46) constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill (No 29) constituant en corporation la *Canada Western Trust and Mortgage Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Loi constituant en corporation la *Canada North West Loan and Mortgage Company*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Meighen propose, secondé par M. Barker,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 62) constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation;*

Bill (No 66) concernant la *Canada Permanent Mortgage Corporation;* et

Bill (No 67) constituant en corporation la *Canada Permanent Public Trustee Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Stewart (Lunenburg),

Ordonné, que le bill (No 62) constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Stewart (Lunenburg),
Ordonné, que le bill (No 66) concernant la *Canada Permanent Mortgage Corporation,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Stewart (Lunenburg),
Ordonné, que le bill (No 67) constituant en corporation la *Canada Permanent Public Trustee Company,* soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: " Loi constituant en corporation la *Canada Permanent Trust Company* ".
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Macdonald,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien d'employés du département des Travaux Publics ont été destitués dans le comté de Berthier, depuis le 21 septembre 1911, et quels sont les noms des dits employés; s'il y a eu enquête dans chaque cas; sur la recommandation de qui, dans chaque cas, ont été faites ces destitutions; qui on a nommé comme successeurs à ces personnes, et sur quelle recommandation.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Macdonald,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels changements ont été faits dans les contrats pour le transport des malles, dans le comté de Berthier, depuis le 21 septembre 1911; dans quelles paroisses, à quelle date, et pour quelles raisons; à qui ces nouveaux contrats ont été accordés; s'il y a eu demande de soumissions dans chaque cas.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Macdonald,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels sont les maîtres de poste, dans le comté de Berthier ,destitués depuis le 21 septembre 1911, leurs noms, leurs paroisses respectives, la date de leur destitution et les raisons alléguées; s'il y a eu enquête dans chaque cas; sur la recommandation de quelle personne ont été faites ces destitutions; qui on a nommé comme leurs succesesurs, et sur quelle recommandation ils ont été nommés.

Sur motion de M. Oliver, pour M. Macdonald, secondé par M. Murphy,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, papiers et documents concernant la destitution du capitaine Lyons, de la drague *Northumberland,* et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Oliver, pour M. Graham, secondé par M. Murphy,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers réservant une lisière de terre d'un mille de largeur le long de la ligne du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, y compris l'arrêté du conseil et tous les plans et la correspondance à ce sujet, avant et après le retrait de ces terrains.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Ross, secondé par M. Nesbitt,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, accusations, requêtes et documents quelconques, en la possession du gouvernement, ou de l'un des ministères, ou de l'un quelconque des fonctionnaires de l'Etat, et se rapportant en quoi que ce soit à la destitution du Dr Clarence T. Campbell, inspecteur des postes, à London, Ont.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes, rapports, pétitions et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département du gouvernement concernant l'octroi de licences pour la mise en conserve du homard et datées du 1er janvier 1912 jusqu'au 25 janvier 1913.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, etc., reçus des officiers de la Fraternité Canadienne des employés des chemins de fer, par le département du Travail ou celui des Chemins de fer et Canaux entre le 1er janvier 1912 et le 25 janvier 1913 au sujet des enquêtes tenues et des destitutions d'employés pour cause d'ingérence politique, et des réponses aux documents reçus.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Alex. Matheson, maître de poste à Boulardérie-Centre, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mme O. J. McKay, directrice de poste à Cap-Dauphin, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports sur l'enquête conduite par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet, ainsi qu'un état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Daniel Dunlop, maître de poste à New-Campbellton, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports sur l'enquête conduite par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet, ainsi qu'un état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Roderick Bain, chaloupier à New-Campbellton, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports sur l'enquête conduite par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet, ainsi qu'un état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, accusations, rapports, etc., reçus depuis le premier jour d'octobre 1911 par le département des Chemins de fer et Canaux, la Commission administrative des chemins de fer du gouvernement, l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Intercolonial ou du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ou en la possession de l'un ou l'autre de ces bureaux administratifs ou de ces fonctionnaires, se rapportant en quoi que ce soit à une demande, ou à un projet de diminution des heures de travail pour les employés de l'Intercolonial à Moncton, ou sur tout autre point de l'Intercolonial, ou sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service public ordonnés par l'administration actuelle, depuis le premier jour d'octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté de Westmoreland, N.-B., dans l'un quelconque des départements; les noms des fonctionnaires ou employés destitués; la raison de tel renvoi; les accusations portées; les noms des accusateurs (sauf le cas de George H. Cochrane, percepteur des douanes à Moncton, pour lequel les papiers ont déjà été demandés); copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, etc., concernant chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus aux enquêtes, quand il y a eu enquête; de tous les rapports touchant ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration, ou de la Commission d'administration des chemins de fer de l'Etat, ou des fonctionnaires de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplacer les employés renvoyés; les noms des personnes qui ont recommandé les remplaçants, ainsi qu'un relevé détaillé de toutes les dépenses soldées par l'un quelconque des départements en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Rainville, secondé par M. Barrette,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de maîtres de poste et d'autres employés des postes ont été respectivement destitués entre le 1er juillet 1896 et le 1er octobre 1911; et quel en a été le nombre dans chaque province; aussi, relevé similaire pour la période écoulée entre le 10 octobre 1911 et ce jour, avec le nombre pour chaque province; de plus, faisant connaître le nombre de bureaux de poste en existence dans chaque province au 1er juillet 1896, et actuellement, respectivement.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de personnes qui ont demandé la gratification accordée aux volontaires qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne, les noms et domiciles des postulants, les noms de ceux qui ont reçu la gratification et de ceux à qui elle a été refusée, avec la raison du refus. Aussi, copie des règlements pourvoyant à l'application de la loi.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents dans le département des Chemins de fer et Canaux concernant une demande faite par la *Central Railway Company of Canada* à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux pour approbation de son tracé projeté entre Hawkesbury et South-Indian.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de William Bow, maître de poste à Winchester, comté de Dundas, et de toutes recommandations pour la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Sinclair,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, etc., échangés entre le gouvernement fédéral, ou quelqu'un de ses membres, et le gouvernement de la province de la Saskatchewan, ou quelqu'un de ses membres, en rapport avec le chapitre 17 des Statuts de la Saskatchewan, 1912, intitulé *An Act to prevent the employment of Female Labour in certain capacities.*

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Devlin propose, secondé par M. Pardee,—Que, de l'avis de cette Chambre, il est essentiel à l'indépendance du Canada que nous ayons dans les limites de notre pays, libres de tout contrôle autre que le nôtre propre, les moyens de transporter les produits d'une partie quelconque du Canada à toute autre partie du pays; et aussi que nous maintenions les routes canadiennes par lesquelles les produits de toutes les provinces puissent atteindre les marchés mondiaux; et que, pour cette raison et d'autres raisons commerciales, il est nécessaire que le canal de la baie Georgienne soit construit immédiatement.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Rainville, secondé par M. Thompson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill E (No 108) intitulé: " Loi concernant la fabrication, le poinçonnage et la vente des objets composés d'or ou d'argent, et des objets plaqués d'or et des objets plaqués d'argent ".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Mardi, 4 février 1913.

Prières.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité des Ordres Permanents présente ce qui suit comme son premier rapport:—

Votre comité a pris en considération la pétition de la *Pacific and Hudson's Bay Railway Company* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de son chemin de fer et l'autorisant à changer son tracé et à construire un embranchement sur Fort-George, comme l'examinateur des pétitions pour bills privés en a fait rapport le 31 écoulé; et, vu que les promoteurs ont assuré le comité que l'avis est actuellement publié à Fort-George et que la période de publication sera complétée avant que le bill soit finalement pris en considération; et comme votre comité est d'avis qu'aucuns intérêts ne seront lésés, il recommande que l'avis soit jugé suffisant.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son douzième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *North Empire Fire Insurance Company;* pour une loi amendant sa charte.

De la *Imperial Underwriters Corporation;* pour une loi constituant en corporation les actionnaires de la dite corporation sous le nom de *Imperial Underwiters Corporation of Canada.*

De la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de certains de ses embranchements et l'autorisant à construire d'autres lignes subsidiaires.

De la *Port Nelson Company, Limited;* pour une charte sous le nom de *Port Nelson Company.*

De la *Prudential Life Insurance Company;* pour une charte sous le nom de *Prudential Life of Canada.*

De la *British Columbia and White River Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De Pierre Zénon St. Aubin; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Fanny Maria Gogarty; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

L'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son treizième rapport:—

Votre examinateur a examiné la pétition de la *Prudential Trust Company, Limited*, demandant certaines modifications de sa charte, et constate que l'avis, qui aurait dû, en vertu des prescriptions de la règle, être publié en anglais et en français dans la cité de Montréal, où se trouve le bureau principal de la compagnie, n'a été publié que dans la *Gazette du Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 109) concernant la *British Columbia and White River Railway Company.*—M. *Bristol.*

Bill (No 110) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. *Sharpe* (Lisgar).

Bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada.*—M. *Green.*

Bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company.*—M. *Turriff.*

Bill (No 113) concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company.*—M. *Clements.*

Bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company.*—M. *Beattie.*

Bill (No 115) constituant en corporation la *Prudential Life of Canada.*—M. *Meighen.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, en conformité du chapitre 43, article 47, 9-10 Edouard VII, intitulé: "Loi concernant le Service de la Marine du Canada",—Copie du décret du conseil, No C.P. 126, daté le 20 janvier 1913.—Modification des Règlements pour l'administration des cadets de la marine. (*Document de la session, No 48b.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, accusations, etc., et des témoignages entendus à l'enquête, s'il y a eu enquête, en rapport avec la destitution de M. A. J. Gosselin, douanier intérimaire à Saint-Albans, Vermont, *via* le port de Saint-Armand, comté de Missisquoi. (*Document de la session, No 61wwwww.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et requêtes pour et contre la destitution de James W. Bannon, douanier à Sainte-Agnès de Dundee, comté de Huntingdon; aussi, du rapport de l'enquête et de la preuve, s'il y a, faite devant le commissaire enquêteur. (*Document de la session, No 61xxxxx.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Etat indiquant le nombre de maîtres de poste destitués dans le comté de Pictou depuis le 1er octobre 1911, les noms de leurs successeurs, les causes des destitutions, et copie de toutes plaintes et correspondance à ce sujet, comme aussi de tous rapports d'enquêtes quand une enquête a été faite. (*Document de la session, No 61yyyyy.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de James Murphy de la position de maître de poste à Tweed, Ont. (*Document de la session, No 61zzzzz.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, requêtes, télégrammes et autres documents, relativement à la nomination de Louis Nadeau, maître de poste de Sainte-Christine, comté de Bagot. (*Document de la session, No 72c.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de H. B. Easton, agent d'immigration à Prescott, Ont. (*Document de la session, No 61 (6a).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommantions se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de George Walsh, agent d'immigration à Prescott, Ont. (*Document de la session, No 61 (6b).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de George Walsh, agent d'immigration à Prescott, Ont. (*Document de la session, No 61 (6c).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Newton S. Dow, agent d'immigration à McAdam-Junction, comté de York, N.-B. (*Document de la session, No 61 (6d).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 javnier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Oliver Hemphill, agent d'immigration à Debec, comté de Carleton, N.-B. (*Document de la session, No 61 (6e).*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, le 6 du mois courant, à trois heures p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 24) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Après les mots "sous-commissaires", insérer "ou l'un d'entre eux".

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier.—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric;

Bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited;*

Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario;

Bill (No 55) Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster;

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser;

Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne;

Bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;*

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et

Bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited;* bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster; bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser; bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;* bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;* bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;* bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill (No 8) concernant un brevet de George Frederick Bishopric, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25, étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la question,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée,—et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 116) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne à jeudi prochain à trois heures p.m.

Jeudi, 6 février 1913.

PRIÈRES.

M. Paquet, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de la *Prudential Trust Company*, demandant certaines modifications à sa charte, et le rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, du 4 du mois courant, au sujet de la dite pétition, et il constate que, depuis la présentation de ce rapport, les avis requis par la règle ont été publiés, et que les délais qui en découlent seront révolus avant que le bill soit étudié en comité. Vu ces circonstances, votre comité croit que les exigences de la règle ont été rencontrées.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 53) concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited.*

Bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited*, et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited.*

Bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull.

Bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company.*

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres papiers et documents se rapportant à la démission du lieutenant-colonel F. Moore, 20me régiment, carabiniers de Halton, et aussi copie de sa lettre de démission et de la réponse à icelle. (*Document de la session, No 113.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Martin Johnston, douanier à Red-Islands, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61 (6f).*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de R. A. Pringle, écuier, C.R., *re* enquête sur le naufrage du steamer *Mayflower*, le 12 novembre 1912 . (*Document de la session, No 95b.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toutes

correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de J. E. Phaneuf, maître de poste de Saint-Hughes, comté de Bagot. (*Document de la session, No 61 (6g).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Murdock McCutcheon, maître de poste à Sonora, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (6h).*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatorzième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Canadian Western Railway Company*: pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises et pour changer le tracé d'une partie de sa ligne autorisée.

De l'*Imperial Traction Company*: pour une loi l'autorisant à construire des voies ferrées additionnelles.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company*.—M. *Aikins*.

Bill (No 118) concernant la *Imperial Traction Company*.—M. *Clark* (Bruce).

Bill (No 119) concernant la *Prudential Trust Company, Limited*.—M. *Macdonell*.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les propriétés qui, dans cette superficie de terrain qui s'étend au nord de la rue Wellington et à l'ouest de la rue Bank, dans la cité d'Ottawa, ont été achetées ou acquises par le gouvernement; de qui elles ont été acquises; quel a été le prix payé ou convenu en chaque cas; pour combien de ces propriétés, le prix de vente n'a pas encore été soldé; quels en sont les propriétaires, et quels sont les prix qui restent encore en litige, en chaque cas; quels sont les noms des personnes qui ont été employées à titre d'agents, d'évaluateurs, ou à quelque titre que ce soit en rapport avec l'acquisition de ces propriétés; à quelles conditions leurs services ont été requis; quelle somme a été payée à chacun d'eux, et quelles sommes sont encore dues à ces personnes, et quels en sont les noms respectifs; si le gouvernement a employé des personnes ou agents aux fins de percevoir le loyer des locataires ou occupants de l'une ou l'autre de ces propriétés; et, en ce cas, quels sont les noms de ces percepteurs, quelle sera la durée de leur emploi, et quelles sommes lur ont été payés à titre de salaire, d'honoraires ou de commissions; quelle a été, jusqu'au 31 janvier 1913, la somme totale payée par le gouvernement en rapport avec l'achat ou acquisition de ces propriétés.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle;

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 7 février 1913.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Turgeon,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-sept minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 7 février 1913.

PRIÈRES.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Duncan Gillies, surintendant des pêcheries à Baddeck, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. (*Document de la session, No 61 (6i).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou quelque officier de son département et J. A. Gillies, C.R., Sydney, concernant l'acquisition de John B. Nicholson d'un emplacement pour une homarderie à Snidloff-Lake, comté de Richmond, N.-E., aussi, copie de tous comptes, frais et pièces justificatives reçus du dit J. A. Gillies pour services rendus, et un état des paiements faits au dit J. A. Gillies en rapport avec cette transaction. (*Document de la session, No 98.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes, accusations, correspondances, requêtes et de tous documents et rapports concernant la destitution de Antonio Leduc, maître de poste de Saint-Timothée, dans le comté de Beauharnois et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (6j.)*)

M. Borden, pour M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques du service des Téléphones en Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1912. (*Document de la session, No 20f.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited;*

Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario;

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster;

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser;

Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne;

Bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;*

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et

Bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited*, et lui a fait des amendements.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster; bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser; bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;* bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;* bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;* bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur ces dits bills.

La Chambre procède à la prise en considération du bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited*, tel qu'amendé en comité général ce jour.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25, étant expirée;

La Chambre reprend la discussion sur la question,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;—et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures p.m.

Lundi, 10 février 1913.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Boys,—la pétition du Conseil municipal de la corporation du comté de Simcoe, Ontario.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 71) concernant un brevet de la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company (Limited)*, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,- Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie du rapport au conseil, du décret du conseil et de toute correspondance avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, et de toutes lettres, documents et papiers se rapportant en quelque manière au renvoi de Charles Arthur Bowman de la division technique du département des Chemins de fer et Canaux. *(Document de la session, No 61 (6k).)*

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 9) concernant la *Canadian Explosives, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario;

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster;

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser;

Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne;

Bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;*

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et

Bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Com-*

pany; bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster; et bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser, et leur a fait séparément des amendements.

Et aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;* et bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill (No 54) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill (No 38) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que le bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Barnard,

Ordonné, que le bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Barnard,

Ordonné, que le bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Meighen propose, secondé par M. Blain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 53) concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited;*

Bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited;*

Bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited,* et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited;*

Bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull; et

Bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 53) concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited,* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull, et y a fait des amendements.

Et qu'aussi, le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited;* bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited,* et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited;* et bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Clare,

Ordonné, que le bill (No 53) concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited,* soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 105) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 109) concernant la *British Columbia and White River Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 106) concernant des brevets de la *Johnston Harvester Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Boyer, secondé par M. Marcil,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres correspondances échangés entre le département des Postes et MM. A. de L. Macdonald, Elzéar Monpetit et tous autres relativement au changement des maîtres de poste à l'île Perrot-Nord, île Perrot-Sud, Vaudreuil-Station, Roquebrune, Saint-Lazare-Village, Mont-Oscar, Pointe-Fortune; copie du ropport du commissaire enquêteur dans chacun de ces cas quand il y a eu enquête; copie des correspondances échangées entre les parties déjà nommées relativement au nouvel édifice des postes à Rigaud; copies des correspondances échangées entre les parties déjà mentionnées relativement aux bureaux de poste nouvellement nommés—Choisy et Demartigny.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, mémoires, etc., reçus par le très honorable premier ministre et l'honorable ministre de la Justice, depuis le 1er janvier 1912, en rapport avec une demande de la part des juges de cours de comté d'une augmentation d'appointements, et d'une modification à apporter à la Loi des Juges en ce qui touche l'allocation de retraite.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département du gouvernement concernant la destitution de Rufus D. Carrigan, maître de poste à Sand-Point, comté de Guysboro', N.-E., et dans le cas où une enquête a eu lieu, les noms de tous les témoins interrogés; et un état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, documents et ordres concernant la destitution de Fred. Heetz, gardien de la salle d'armes à Kentville, N.-E., et la nomination de William Troop comme son successeur. Aussi, relevé des articles emmagasinés dans la dite salle d'armes en 1910, 1911 et 1912, respectivement. Aussi, copie de tous ordres et règlements concernant les devoirs du dit gardien.

Sur motion de M. Oliver pour M. MacNutt, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes et autres documents officiels de toute nature dans le département des Douanes concernant la saisie de vingt chevaux de John Gobel, pour entrée en contrebande des Etats-Unis sur la frontière près de Coutts ou Writing-on-Stone, entre le 20 et le 28 février 1911.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Oliver, pour M. McCraney, secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes et documents officiels de quelque nature que ce soit en la possession du département de l'Intérieur, en rapport avec les ventes de terres des écoles dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, effectuées depuis le 12 octobre 1911.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Bureau,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, Copie de tous les documents, requêtes, correspondance, rapports d'experts ou de fonctionnaires, décrets du conseil, etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, ou de l'un ou l'autre des départements de l'administration, au sujet de la pêche à la ligne traînante en chalutiers à vapeur sur la côte de l'Atlantique..

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Richards, secondé par M. McCoig,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Relevé faisant connaître en détail le nombre d'employés publics destitués jusqu'à ce jour, par l'administration actuelle dans le comté de Prince, I.-P.-E.; les noms de ces employés, la raison de leur renvoi, les plaintes portées contre eux, toute la correspondance s'y rattachant; copie des témoignages et des rapports d'enquête, là où l'on a tenu des enquêtes; aussi les noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par suite de ces destitutions, et les noms des personnes qui ont recommandé la nomination des nouveaux titulaires.

Sur motion de M. Stewart, pour M. Paquet, secondé par M. Stevens,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes correspondances échangées entre le département de la Marine et des Pêcheries et le député de Témiscouata, et toutes autres personnes concernant le placement d'une lumière ou de feux d'alignement sur le quai de l'Ile-Verte, dans le comté de Témiscouata.

Sur motion de M. Stewart, pour M. Paquet, secondé par M. Stevens,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, mémoires, rapports, demandes d'enquêtes, de nominations de commissions et autres documents relatifs à l'étude des causes de la dépopulation des campagnes et de la vie chère dans les provinces de l'est de la Puissance.

Sur motion de M. Oliver, pour M. Law, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de

Mme M. C. Gaudet, directrice de poste à Pubnico-West, comté de Yarmouth, N.-E., de la preuve faite, et du rapport du commissaire enquêteur, M. Lane, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Oliver, pour M. Law, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Jesse L. Morton, maître de poste à Lower-Argyle, N.-E., de la preuve faite, et du rapport du commissaire enquêteur, M. Lane, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Oliver, pour M. Hughes (King), secondé par M. Bureau,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du mémoire présenté au gouvernement au cours de la session de 1911-12, par une délégation du gouvernement de l'Ile-du-Prince-Edouard, demandant que la subvention provinciale soit augmentée, et dont copie a été déposée sur la Table de la Chambre par le ministre des Finances à la dernière session du Parlement, mais qui ne paraît plus être parmi les archives de la Chambre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 11 février 1913.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 10 du mois courant,—laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

Du conseil municipal du comté de Simcoe, Ontario; demandant que toute aide accordée par le gouvernement fédéral pour l'amélioration des grandes routes rencontre ce but: la plus grande somme d'avantage pour le plus grand nombre de personnes.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 77) constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company.*

Bill (No 79) concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company.*

Bill (No 81) constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company.*

Bill (No 83) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Bill (No 91) concernant la *Kettle Valley Railway Company.*

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 60) concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts.

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association.*

En conformité de la pratique ordinairement suivie dans des cas analogues, votre comité recommande que les honoraires et frais versés en rapport avec le premier des deux bills ci-dessus soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec la grève des chauffeurs et autres personnes employés sur le navire de l'Etat *Earl Grey*, au cours des années 1912 et 1913. (***Document de la session, No 114.***)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Elnathen D. Smith, gardien des pêcheries, Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E. (***Document de la session, No 61 (6l).***)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Donald McAuley, gardien de phare à Plastie, Baddeck-Bay,

division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (6m).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John Fredericks, gardien du phare à East-Jordan, comté de Shelburne, N.-E. (*Document de la session, No 61 (6n).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John Fredericks, gardien du quai à East-Jordan, comté de Shelbune, N.-E. (*Document de la session, No 61 (6o).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John C. Morrison, maître du havre à Shelburne, N.-E. (*Document de la session, No 61 (6p).*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine Rodrick McDonald, préposé aux arrivages à Big-Bras-d'Or, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (6q).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de James Maloney, officier de douane à Dingwall, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (6r).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Hugh McEachern, officier de douane à North-Side, East-Bay, C.-B., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de da session, No 61 (6s).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports et correspondance concernant la destitution de Thomas H. Hall, sous-percepteur de douane à Sheet-Harbour, N.-E. (*Document de la session, No 61 (6t).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de J. A. McNeil, officier de douane à Grand-Narrows, N.-E., dans la division du Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (6u).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Burchill, officier de douane à Sydney-Mines, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (6v).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. H. Sayer, percepteur de douanes.

à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (6w).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine George Livingstone, officier de douane à Big-Bras-d'Or, C.-B., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (6x).*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 mars 1912,—Copie de tous papiers, lettres et télégrammes concernant la demande pour louer False-Cove-Flats, Vancouver, C.-B., ou accordant un bail pour cette propriété. (*Document de la session, No 115.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toute correspondance et autres papiers relatifs à une garantie projetée des obligations du chemin de fer de Québec au Saguenay. (*Document de la session, No 116.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur génréal, en date du 5 décembre 1912,—Etat faisant connaître le nombre d'appels d'ordres du Bureau des Commissaires des chemins de fer interjetés devant le Gouverneur en conseil pendant les douze mois qui ont précédé le 25 novembre 1912, les détails de chaque appel et la décision rendue par le Gouverneur en conseil dans chaque cas. (*Document de la session, No 117.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 22 janvier 1913,—Copie de tous arrêtés du conseil et de toute correspondance ayant pour objet de faciliter davantage les moyens de recueillir des données utiles pour le commerce du pays par l'intermédiaire du service consulaire britannique. (*Document de la session, No 118.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête au sujet des accusations portées contre la *United Shoe Machinery Company*; du décret du conseil nommant la commission; de l'accusation qui a donné lieu à ce décret, et des mesures, s'il en est, prises par l'administration à la suite du rapport de la commission, soit par décret du conseil soit autrement. (*Document de la session, No 95c.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 janvier 1913,—Liste de tous les employés des différents départements, tant à Ottawa que dans les neuf autres provinces et territoires du Canada et autres endroits hors du Canada (service interne et externe) qui ont laissé leur emploi, depuis le 1er octobre 1911 jusqu'au 10 janvier 1912, inclusivement, et indiquant leur nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire respectivement; la date de leur nomination; la date de leur départ; leur salaire à l'époque de leur nomination et à l'époque de leur départ; les causes de leur départ; s'ils ont été remplacés, ou non; les nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire de ceux qui les ont remplacés; dans les cas de destitutions, la liste des personnes qui ont demandé ces destitutions; dans les cas de remplacements,—la liste des personnes qui ont recommandé les nouveaux venus. (*Document de la session, No 119.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle;

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

Le bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 53) concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited,* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 56) concernant la Compagnie Electrique de Hull, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne;

Bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;*

Bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited;*

Bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited,* et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited;* et

Bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement, savoir: Bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;* bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;* bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited;* et bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited,* et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited.*

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur le bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur le dit bill.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 40) concernant la *British Columbia Southern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 43) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 69) concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill (No 11) concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited,* et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Wilcox propose, secondé par M. Stevens,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill suivant, savoir:—

Bill (No 71) concernant un brevet de la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le dit bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 110) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 118) concernant la *Imperial Traction Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 115) constituant en corporation la *Prudential Life of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 119) concernant la *Prudential Trust Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors la discussion sur la question,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lu la seconde fois et agréée; et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

M. Verville propose, comme sous-amendement, secondé par M. Robb,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement:—" et le consentement du Parlement ne devrait pas être donné à cette résolution avant qu'elle n'ait été soumise à l'électorat et qu'elle n'ait reçu son approbation ".

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Marcile (Bagot), secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-deux minutes, p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mecredi, 12 février 1913.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Charlton,—la pétition du Conseil municipal du comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Thoburn,—la pétition du Conseil municipal du comté de Lanark, Ontario.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques concernant les Messageries du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1912. (*Document de la session, No 20e.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que MM. Broder, Marshall, Turriff et Thomson (Qu'appelle), soient ajoutés au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Carvell, pour M. McLean (Queen), secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, papiers et documents concernant la destitution de Mme Weare, directrice des postes à Coal-Creek, comté de Queen, et la nomination de Michael L. Knox.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents concernant la moitié nord du ¼ S.-O. de la section 8, township 49, rang 26, à l'ouest du second méridien, province de la Saskatchewan, et l'octroi d'une inscription de homestead pour la dite propriété à un nommé Arthur Donaldson.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, rapports et autres documents concernant le retard apporté par le département des Sauvages à l'émission des lettres patentes pour les terres achetées de la bande des sauvages de Saint-Pierre et formant partie de la réserve sauvage de Saint-Pierre, Manitoba.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, rapports et autres documents reçus par le ministre du Travail concernant la condition des travailleurs sur le Grand-Tronc-Pacifique entre la cache de la Tête-Jaune et Fort-George.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres papiers dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, concernant M. L. Tracy, employé dans les ateliers de l'Intercolonial en 1899 et 1900, et de toutes lettres et correspondance au sujet du dit M. L. Tracy échangées entre le ministre des

Chemins de fer et Canaux d'alors et quelqu'un des officiers du dit chemin de fer au cours des dites années; aussi, copie des lettres, sur le même sujet, de D. Pottinger, alors gérant général, feu James E. Price, alors surintendant général, et feu M. Jarvis, alors surintendant divisionnaire du dit chemin de fer, pendant la dite période de 1899 et 1900.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, pétitions et autres documents dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, concernant en quelque manière le quai public à Sackville, N.-B., et la nécessité qu'il y a d'établir, dans l'intérêt du trafic de l'Intercolonial et dans les intérêts commerciaux et maritimes de Sackville et des localités voisines, une communication par voie ferrée entre le dit quai et la ligne principale de l'Intercolonial à la station de Sackville; aussi, copie de toutes lettres et autres correspondances reçues par le président ou le vice-président du bureau de direction des chemins de fer de l'Etat, ou par quelque officier du dit chemin de fer sur le même sujet, pendant les années 1911, 1912 et 1913.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître toutes les terres des écoles vendues dans la province de Saskatchewan en 1912, indiquant chaque lot vendu et donnant le nom et le domicile de chaque acquéreur, la date et le lieu de la vente, le nom de l'encanteur à chaque vente, et toutes cessions de contrats d'achats dont le gouvernement a été notifié. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses membres, et le gouvernement de la province de Saskatchewan ou quelqu'un de ses membres, au sujet de la vente des terres des écoles dans la dite province.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 5 février 1912,—Copie de toutes soumissions, contrats, rapports et mémoires de l'ingénieur du département des Taravaux Publics, décrets du conseil, correspondance et autres documents concernant la construction d'un barrage au pied du lac Témiscamingue pour la retenue des eaux. (*Document de la session, No 120.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie de tout contrat, correspondance ou écrits quelconques échangés entre le gouvernement du Canada et le ou les entrepreneurs concernant la construction d'un écluse en 1908 ou 1909, appelée écluse du Lac Témiscamingue ou bâtie sur les rivières formant la charge ou la décharge du dit lac. *Document de la session, No 120a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1912,—Liste des sujets des tableaux et aquarelles qui sont devenus la propriété de la Galerie Nationale du Canada depuis 1891, et donnant le nom de l'auteur dans chaque cas. (*Document de la session, No 121.*)

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Middlebro,

Résolu, que cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier aussi tôt que possible le meilleur moyen d'établir un système de crédit agricole plus efficace et plus économique.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 13 février 1912.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Fisher,—la pétition du Conseil municipal du comté de Brant, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 12 du mois courant,—lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

Des conseils municipaux du comté de Norfolk et du comté de Lanark, province de l'Ontario; demandant que toute aide accordée par le gouvernement fédéral pour l'amélioration des grandes routes le soit de manière à produire la plus grande somme d'avantages au plus grand nombre de personnes.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 31) à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America*,—qu'il rapporte avec des amendements.

Les promoteurs du bill (No 52) constituant en corporation la *Bankers Trust Company* ayant fait connaître leur désir de ne pas procéder ultérieurement au sujet de ce projet de loi au cours de la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Meighen.

Ordonné, que ce bill (No 52) constituant en corporation la *Bankers Trust Company*, soit retiré en conformité de la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Boyce,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Bills Privés, les honoraires et frais versés pour les bills suivants soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction dans chaque cas, savoir:—

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster.

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser.

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous ordres, lettres, télégrammes et autres documents concernant la nomination du lieutenant-colonel Warburton comme chef du service médical au camp de Charlottetown en 1912, et de toutes lettres ou télégrammes concernant sa révocation et son remplacement par son subordonné, le lieutenant-colonel Jenkins. (*Document de la session, No 72d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copies de tous documents, lettres, correspondance, rapports, recommandations, etc., se rap-

portant à la demande de M. Firmin Thibault, de Saint-Denis, comté de Kamouraska, pour son indemnité pour avoir servi lors de l'invasion des féniens. (*Document de la session, No 122.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Etat faisant connaître à quelle date ou à quelles dates le gouvernement a acheté le site d'un nouveau champ de tir dans le comté de Carleton, Ont.; de qui ont été achetés les différents lopins de terre, et à quel prix par acre pour chacun d'eux; combien d'acres de terre ont été achetés, et quelle est la somme totale payée; si le gouvernement y a érigé quelques bâtisses, et quel en a été le coût; en rapport avec cette acquisition, quelles sont les sommes payées, et à qui payées, par le gouvernement, à titre de commissions, honoraires, frais d'agence et frais légaux; entre la date du premier achat et le 23 janvier 1913, quelle somme a été dépensée par le gouvernement en rapport avec ce champ de tir, pour toutes fins quelconques; s'il y a encore quelques sommes payables et non soldées en quoi que ce soit qui se rattache à l'achat de ce site; à qui sont-elles dues, et quel en est le chiffre; à quelle distance de l'hôtel des postes de la cité d'Ottawa se trouve le dit champ de tir; s'il y a quelque ligne de tramways ou autre voie ferrée mettant en communication la cité d'Ottawa et ce champ de tir; s'il n'en existe pas, quels moyens de transport on va établir pour les tireurs allant à ce champ de tir ou en revenant. (*Document de la session, No 123.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents et papiers concernant la destitution de H. Lacasse, maître de poste à Wendover, comté de Prescott, Ont., et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (6y).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance et autres papiers concernant la destitution de Harry A. Drigg de l'emploi de maître de poste à Grassey-Lake, Alberta. (*Document de la session, No 61 (6z).*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la nomination de M. J. Bégin comme régisseur de la ferme expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière. (*Document de la session, No 72e.*)

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 87) concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 82) concernant la *Shuswap and Okanagan Railway Company*

Bill (No 99) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Bill (No 102) concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.*

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill E (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la fabrication et la vente des objets composés d'or ou d'argent et des objets plaqués d'or et des objets plaqués d'argent".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill A (No 116) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms des gardes dans le pénitencier de Portsmouth, et quelle est la croyance religieuse de chacun d'eux; si quelques-uns des dits gardes ont été destitués, et, s'il y a eu destitution, quant et à la suite de quelles accusations; et, dans le cas de réinstallation, à la suite de quelles recommandations.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître qui est le fonctionnaire disciplinaire en charge de chacun des services suivants au pénitencier de Portsmouth; quand chacun d'eux a été nommé au début parmi le personnel du pénitencier; quand il a été nommé au poste actuel; à quelle croyance religieuse appartient chacun d'eux: carrière; ferme; résidence et dépendances du préfet; atelier de forge; bain et buanderie; atelier du taillage de pierre; ateliers du tailleur et du cordonnier; cassage de la pierre; outillage du service des égouts; quartier des aliénés; ailes des cellules, bibliothèque, chapelles catholique romaine et protestante; hôpital; rotonde de la boutique; ateliers du charpentier, du ferblantier et du peintre, et prison de réclusion solitaire.

Sur motion de M. Wilson (Wentworth), secondé par M. Wallace,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître qui a le contrat pour l'éclairage électrique des édifices et des terrasses du gouvernement à Ottawa; quand et pour combien de temps le contrat a été accordé; sur quel délai d'avis le contrat peut être résilié; à quel prix par kilo-watt; combien d'édifices sont ainsi éclairés, et quel en est le coût pour chacun d'eux par année; si le prix du contrat est basé sur un taux couvrant à la fois l'énergie et l'éclairage électrique; quel est le taux pour la fourniture du courant destiné à la production de la force électrique; si le remplacement des ampoules est gratuit, et s'il ne l'est pas, quel est le prix payé pour les ampoules Carbon et Tungstene respectivement ainsi renouvelées; si les ampoules électriques portent une marque spéciale destinée à faire connaître qu'elles appartiennent au service des édifices du gouvernement; pour combien de renouvellements d'ampoules on a payé au cours du dernier exercice financier, et où ces renouvellements ont été requis; combien d'ampoules Carbon et Tungstene respectivement sont utilisées dans ces différents édifices, et quel en est le pouvoir d'éclairage, soit en bougies, soit en watts.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, que mercredi, le 19 février, et lundi, le 24 février courant et tous les lundis et mercredis suivants jusqu'à la fin de la session, les Avis de motions et Mesures du gouvernement auront la priorité immédiatement après les Questions et les Avis de motions pour production de documents.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 12 décembre dernier,—Que la résolution du comité général à l'effet d'autoriser des mesures pour accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lue la seconde fois et agréée;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Que cette Chambre ne croit pas devoir donner son concours à la dite résolution, et ordonne de la renvoyer au comité avec instruction de la modifier de la ma-

nière suivante, savoir. De retrancher tous les mots après l'alinéa (*a*) et de leur substituer les suivants:

"Le mémoire préparé par l'Amirauté sur la situation navale générale de l'Empire et communiqué à cette Chambre par le Très Honorable Premier Ministre le 5 décembre, démontre que quelques-unes des grandes puissances étrangères ont élaboré un programme défini pour augmenter rapidement leurs forces navales.

"Que l'exécution de ce programme a forcé le Royaume-Uni à concentrer sa flotte dans les eaux britanniques et à rappeler ses navires de ses dépendances éloignées.

"Que le Canada se trouve par ce fait dans la nécessité d'inaugurer sans tarder une politique permanente de défense navale.

"Que toute mesure de contribution à la défense navale de l'Empire, n'ayant pas comme complément une politique permanente de participation au moyen de navires possédés, équipés et entretenus par le Canada, et ne pourvoyant pas à leur construction aussitôt que possible en Canada, n'exprimerait pas d'une manière véritable ou satisfaisante, les aspirations du peuple canadien à l'égard de la défense navale, et ne représenterait pas la part équitable que devrait assumer le Canada dans le maintien des forces navales de l'Empire.

"Que cette Chambre regrette d'apprendre que le gouvernement a l'intention de différer indéfiniment l'adoption par le Canada d'une politique navale permanente.

"Que cette Chambre est d'opinion que des mesures devraient être prises au cours de la présente session pour mettre promptement en vigueur la politique navale permanente édictée par la Loi du service de la marine, de 1910, passée en conformité de la résolution qui avait été approuvée unanimement par cette Chambre en mars 1909.

"Que cette Chambre croit, de plus, qu'en vue d'augmenter la puissance et la mobilité de la marine impériale, l'adjonction de deux escadres organisées par le Canada sous le régime de la dite loi, et stationnées, l'une sur l'Atlantique et l'autre sur le Pacifique, serait préférable à une contribution en argent et en navires et plus propre à soulager le Royaume-Uni du fardeau de la défense navale impériale, et, pour employer l'expression contenue dans le mémoire de l'Amirauté, à "redonner une plus grande élasticité de mouvement aux escadres britanniques sur toutes les mers, et à contribuer directement à la sécurité des dépendances de l'Empire," et que le gouvernement canadien devrait prendre des mesures propres à la réalisation de cet objet le plus vite possible."

Et sur le sous-amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement: "et le consentement du Parlement ne devrait pas être donné à cette résolution avant qu'elle ait été soumise à l'électorat et qu'elle ait reçu son approbation".

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Champagne,
Charlton,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Graham,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Knowles,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,

Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red-Deer), Cruise, Demers, Devlin, Douglas, Emmerson, Kyte, Lachance, Lafortune, Lanctôt, Lapointe, (Kamouraska), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Régina), Michaud, Molloy, Murphy, Nesbitt, Neely, Oliver, Thomson (Qu'Appelle), Turgeon, Turriff, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta), Wilson (Laval).—75.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Aikins, Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Barnard, Barrette, Beattie, Bellemare, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Bristol, Broder, Burnham, Burrell, Carrick, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Coderre, Crocket, Cromwell, Crothers, Currie, Davidson, Doherty, Donnelly, Edwards, Elliott, Fisher, Forget (Sir Rodolphe), Foster (King, N.-E.), Fripp, Garland, Girard, Green, Guilbault, Hartt, Hazen, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lamarche, Lancaster, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, Maclean (York, O.), McKay, McLean Queen, I.-P.-E.), McLean, (Sunbury), Meighen, Merner, Middlebro, Mondou, Morphy, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Northrup, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Roche, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Thornton, Tremain, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Leeds), White (Renfrew), Wilson (Wentworth), Wright.—122.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland, Boivin, Bourassa, Boyer, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Lemieux, Loggie, Lovell, MacNutt, Pacaud, Papineau, Pardee, Power,

Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Champagne,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Emmerson,
Gauvreau,
German,
Graham,
Guthrie,
Hughes King, I.-P.-E.),
Kay,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White, (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval)—75.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton)
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Barrette,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Bristol,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Carrick,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliott,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Garland,
Girard,
Green,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lamarche,
Lancaster,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McKay,
McLean 'Queen, I.-P.-E.),
McLean (Sunbury),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Osler (Sir Edmund\,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth),
Wright—122.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale,

M. Mondou propose, comme amendement, secondé par M. Guilbault,—Que tous les mots après le mot " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:—" cette Chambre, tout en étant disposée à adopter des mesures efficaces pour protéger le territoire du Canada, refuse de se rallier à la dite résolution, parce qu'elle contient des dispositions tendant à imposer au Canada, qui n'a pas voix au chapitre dans les affaires impériales, une part de la responsabilité extra territoriale et de la défense

navale de l'Empire en dehors du territoire canadien, seule partie de l'Empire sur laquelle le peuple du Canada peut exercer une autorité politique ou constitutionnelle".

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 14 février 1913.

Et la question étant posée sur l'amendement;

Et une objection étant soulevée à ce sujet;

M. l'Orateur rend la décision suivante:

"Je suis porté à croire que cette résolution, telle que rédigée, et qui se lit: 'retrancher tous les mots après 'Que' et les remplacer par ce qui suit,' à cause des mots qui sont substitués affirme un principe qui, selon moi, n'est pas le principe de la résolution. Mais, pour une autre raison, je suis porté à croire que l'amendement est hors d'ordre, et la voici. L'honorable député, en le proposant, attire l'attention sur le fait que, en substance, il est analogue à une résolution qu'il a proposée lors de la discussion sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Bourinot, dans sa troisième édition, dit que la remise sur le tapis d'une question, à la même session, quand une motion a été lue par l'Orateur de la Chambre et soumise comme question à décider, la Chambre s'en trouve saisie et elle peut prendre une décision en la matière, ou en disposer autrement selon les règles établies de procédure. Puis il continue:

Néanmoins la procédure suivie généralement est qu'aucune question ou motion ne peut régulièrement être mise de nouveau sur le tapis si elle est en substance analogue à une question ou motion sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée au cours de la même session.

L'honorable député a déclaré lui-même que substantiellement c'était la même motion que celle qu'il avait proposée lors de la discussion sur l'adresse en réponse au discours du Trône. J'ai examiné la chose, et j'admets franchement avec lui qu'elle exprime substantiellement le même principe.

J'ouvre le Manuel Anglais de procédure, et je constate que la règle qui s'y trouve est identique. La règle 124 dit:

Une motion ne doit pas soulever une question substantiellement identique à une question sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée pendant la même session.

Pour cette raison, je dois décider que cet amendement est hors d'ordre.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale,

M. Guilbault propose, comme amendement, secondé par M. Mondou,—Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre ne concoure pas maintenant dans la présente résolution mais que la dite résolution soit renvoyée au comité général de cette Chambre, avec ordre d'y insérer:—

"1° Des dispositions abrogeant et annulant, à toutes fins que de droit, une loi sanctionnée par le Gouverneur général, le 4 mai 1910, 9-10 Edouard VII et intitulée: (Loi du Service de la Marine du Canada).

"2° Des dispositions stipulant que la présente résolution n'aura force et effet et ne sera obligatoire qu'après que la majorité du peuple consulté par voie de plébiscite y aura donné son approbation."

Et une objection étant soulevée:

M. l'Orateur déclare:—Je remarque que la première partie de l'amendement recommande que la résolution soit renvoyée au comité avec instruction de rappeler une loi qui se trouve maintenant dans nos Statuts, ce qui, il va sans dire, ne peut être fait par la Chambre de cette manière. Quant à la seconde partie, elle est substantiellement identique avec l'amendement proposé par l'honorable député de Maisonneuve, et je suis obligé de décider qu'il est hors d'ordre.

Alors, la question étant de nouveau posée sur la motion principale, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Bristol,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Carrick,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—115.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Barrette,
Béland,
Bellemare,
Boivin,
Boulay,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Champagne,
Charlton,
Chisholm (Inverness),
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Graham,
Guilbault,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lamarche,
Lanctôt,
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,

Clark (Red-Deer), Cruise, Demers, Devlin, Douglas, Lapointe (Kamouraska), Lapointe (Montréal, St-Jacques), Mondou, Murphy, Nesbitt, Neely, White (Victoria, Alta.) et Wilson (Laval).—83.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite résolution est, en conséquence, lue la seconde fois et adoptée.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,
Ordonné, que la dite résolution soit référée au comité général sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 14 février 1913.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 13 du mois courant,—laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

Du conseil municipal du comté de Brant, province de l'Ontario; demandant que toute aide accordée par le gouvernement fédéral pour l'amélioration des grandes routes, le soit de manière à produire la plus grande somme d'avantages au plus grand nombre de personnes.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 10) concernant la *Dominion Trust Company.*

Bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company.*

Bill (No 73) constituant en corporation *The Peoples Trustee and Security Company.*

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que le titre en soit changé en celui de " Loi constituant en corporation la *Royal Trust Company* ".

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 74) concernant la *York County Loan and Savings Company*, et il a décidé d'en rapporter le préambule *non prouvé* pour la raison qu'il existe déjà dans les Statuts d'amples dispositions pour satisfaire équitablement aux exigences du cas énoncé dans le préambule. Votre comité recommande que les honoraires versés pour le bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité recommande aussi que les procédures en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, soient imprimées de jour en jour pour l'usage du comité, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Burnham, du comité des Pensions du vieil âge, auquel a été référée l'enquête sur un système de pension pour le vieil âge en Canada, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite en rapport avec la dite enquête soit imprimée de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

En rapport avec une enquête concernant un paiement de $2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour lumières, abat-jour, becs de lampes, etc., tel que porté à la page P-96, du rapport de l'Auditeur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1907; un paiement de $11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* Montréal, pour installations de luminaire, becs de lampes, etc., tel que porté à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1908; un paiement de $54,050.10 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* Montréal, pour de l'huile dite *Arctic*, etc., tel que porté à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1909; un paiement de $42,579.23 à la

Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited, Montréal, pour brosses en soies de porc, lumières, tubes, tel que porté à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1910; un paiement de $9,000 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour installations à vapeur de gaz *diamond*, tel que porté à la page X-92 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1911; votre comité soumet avec les présentes, pour l'information de la Chambre, la résolution assignant R. C. Miller à comparaître devant ce comité, le service de cette assignation, le rapport sur icelle, le témoignage rendu par le dit Miller, et les déclarations faites par son procureur.

PROCES-VERBAL DU COMITE DES COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, 4 février 1913.

Le comité se réunit à 10.30 a.m., sous la présidence de M. Rhodes.

PRÉSENTS:—Messieurs Baker, Bennett (Simcoe), Blain, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clarke (Wellington), Clements, Davidson, Edwards, Fisher, German, Hughes (King, I.-P.-E.), Lalor, McCraney, McKenzie, Meighen, Michaud, Molloy, Morrison, Nicholson, Nickle, Northrup, Pardee, Proulx, Reid (Ristigouche), Rhodes, Sévigny, Sinclair, Smyth, Tremain et Wilcox.

Sur motion de M. Meighen, il est ordonné que, à un jour ultérieur, M. R. C. Miller, de Montréal, soit assigné à comparaître devant le comité, et à rendre témoignage concernant un paiement de $2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour lumières, abat-jour, becs de lampes, etc., tel que porté à la page P-96, du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1907; un paiement de $11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour installations de luminaire, becs de lampes, etc., tel que porté à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1908; un paiement de $54,050.10 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour de l'huile dite *Arctic*, etc., tel que porté à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1909; un paiement de $42,579.23 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour brosses en soies de porc, lumières, tubes, tel que porté à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1910; un paiement de $9,000 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour installations à vapeur de gaz *diamond*, tel que porté à la page X-92 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1911.

Le comité est ajourné jusqu'à 10.30 a.m., jeudi, le 6 février.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,
OTTAWA, 11 février 1913.

SOMMATION.

A M. R. C. Miller, 107 Lagauchetière-Ouest, ou Hôtel Bath, Montréal.

Prenez avis que vous êtes par les présentes sommé et requis d'être présent à la Chambre des Communes, Ottawa, vendredi prochain, le 14 février 1913, à 11 heures a.m. dans la Chambre de comité No 101, et de rendre témoignage devant le comité permanent des Comptes Publics de la Chambre des Communes concernant un paiement de $2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited*, Montréal, pour lumières, abat-jour, becs de lampes, etc., tel que porté à la page P-96, du

rapport de l'Auditeur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1907; un paiement de $11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* Montréal, pour installations de luminaire, becs de lampes, etc., tel que porté à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1908; un paiement de $54,050.10 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* Montréal, pour de l'huile dite *Arctic,* etc., tel que porté à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1909; un paiement de $42,579.23 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* Montréal, pour brosses en soies de porc, lumières, tubes, tel que porté à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1910; un paiement de $9,000 à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* Montréal, pour installations à vapeur de gaz *diamond,* tel que porté à la page X-92 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1911; et que de plus vous devez demeurer prêt à répondre à l'appel du comité jusqu'à ce que vous soyez relevé de cette obligation.

Par ordre du comité.

THOS. S. HOWE,
Greffier du comité.

Remarque.—Veuillez apporter avec vous cette sommation, et vous rapporter au greffier du comité immédiatement après votre arrivée à Ottawa.

MONTRÉAL, Q., 12 février.

THOMAS S. HOWE,
Greffier du comité des Comptes Publics,
Chambre des Communes, Ottawa.

Sommation signifiée à Miller à une heure p.m.

SHERIF,
Montréal.

SALLE DE COMITÉ No 101.
CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 14 février 1913.

Le comité permanent des Comptes Publics se réunit à 10.30 de l'avant-midi; M. Middlebro au fauteuil.

Le comité procède à l'étude ultérieure du paiement de $2,086.80 à la *Diamond Light and Heating Co. of Canada, Ltd.,* Montréal, au sujet de lumières, cheminées, becs de lampes, etc., tel qu'indiqué à la page P-96 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1907; le paiement de $11,174.85 à la *Diamond Light and Heating Co. of Canada, Ltd.,* Montréal, pour des installations d'éclairage, becs de lampes, etc., etc., et tel qu'indiqué à la page O-117-18 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1908; le paiement de $54,050.10 à la *Diamond, Light and Heating Co. of Canada, Ltd.,* Montréal, au sujet d'huile arctique, etc., etc., ainsi qu'il est indiqué à la page O-121-122 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1909; le paiement de $42,579.23 à la *Diamond, Light and Heating Co. of Canada, Ltd.,* Montréal, pour des brosses en soies de porc, lumières, tubes, tels qu'indiqué à la page O-94 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars, 1910; le paiement de $9,000.00 à la *Diamond, Light and Heating Co. of Canada, Ltd.,* Montréal, au sujet d'installations pour installations à vapeur de gaz diamond, tel qu'indiqué à la page O-92 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier clos le 31 mars 1911.

M. R. C. Miller, Montréal, est appelé, assermenté et interrogé: —

M. MILLER.—M. le président, je suis accompagné ici de mon avocat, et je voudrais qu'il me représentât.

Le PRÉSIDENT.—Ça n'est qu'un interrogatoire devant le comité. Nous n'aurons pas d'avocat.

M. Carvell.—Qu'est-ce que c'est, M. le président?

Le Président.—Ce n'est qu'un interrogatoire devant le comité. Il n'y aura d'avocat d'aucun côté.

M. Carvell.—Mais, si le témoin est accompagné de son avocat, ne serait-il pas raisonnable qu'il puisse recevoir son avis?

Le Président.—Nous avons procédé jusqu'ici sans cela.

M. Carvell.—Nous avons fait plusieurs changements ici dernièrement.

Le Président.—Il n'y eut qu'un seul cas où chaque côté fut représenté par un avocat.

M. Carvell.—Bien, j'aimerais que cela fût établi comme règle.

M. Bennett.—Il est d'usage de permettre les services d'un avocat. Ceci eut lieu dans l'affaire du bassin de radoub de Collingwood.

M. Carvell.—Je crois qu'il n'est pas juste de refuser à cet homme les services de son avocat.

Le Président.—Je crois que vous verrez que nous n'en finirons plus ici si la chose est permise. Le côté opposé, dans cette salle de comité, est accompagné de très bons avocats, s'ils veulent transquestionner. La cause est déjà à moitié finie. Ce n'est qu'un simple interrogatoire du témoin.

M. Carvell.—Je crois que l'on devrait permettre à cet homme d'être aidé de son avocat.

M. W. Chisholm.—C'est au comité à décider la question, et je propose qu'il soit représenté par son avocat.

M. Carvell.—J'appuie cette proposition.

Le Président.—Il est proposé et appuyé que le témoin soit aidé de son avocat en cette cause. Cette proposition est-elle agréée par le comité.

Proposition adoptée.

Le Président.—Quel est le nom de l'avocat?

M. Miller.—A. E. Harvey, C.R.

Par M. Meighen:

Q. M. Miller, vous avez été quelque temps président de la *Diamond, Light and Heating Company*?—R. Oui.

Q. A quelles dates?—R. 1900 et 1911.

Q. C'est-à-dire, vous fûtes président de la compagnie depuis son institution jusqu'en juin 1911?—R. Non, je ne fus pas président pour la première année. Mais l'année après.

Q. Mais à partir de 1900?—R. Oui à compter de 1900.

Q. Alors, à partir de 1900, vous êtes demeuré président jusqu'en juin 1911?—R. Oui.

Q. Depuis juin 1911 vous n'aviez aucune fonction dans la compagnie?—R. Aucune.

Q. Je comprends que James R. Bain fut secrétaire de la compagnie durant votre présidence?—R. Bien, il n'était pas secrétaire au commencement de ma présidence, mais il le fut la plupart du temps.

Q. Il le fut depuis environ le début de votre présidence?—R. Oui.

Q. Et jusqu'en juin 1911?—R. Oui.

Q. Ce comité a assigné M. Bain, lequel comparut comme témoin devant le comité le 27 et le 30 de mars, l'an dernier. Vous fûtes aussi assigné, mais n'avez point comparu. Pouvez-vous dire au comité pourquoi?—R. C'est à cause de ma santé. J'avais été très malade quelque temps auparavant et j'ai consulté mon médecin lorsqu'arriva l'assignation. Il me dit que si j'assistais au comité, ou à une réunion quelconque, j'aurais certainement une faiblesse dont le recouvrement exigerait plusieurs mois.

Q. Vous n'avez fait aucun rapport au comité?—R. Non, je n'en ai pas eu le temps.

Q. Vous avez absolument ignoré la sommation de ce comité?—R. Bien, je ne fis rien.

Q. M. Bain rendit témoignage là à l'effet que les affaires de la *Diamond Light and Heating Co.* consistaient presqu'entièrement à fournir au gouvernement fédéral des appareils pour phares.—R. En derniers temps, c'était cela.

Q. Donc, depuis le commencement de 1907?—R. Oui, à peu près.

Q. La preuve démontre qu'à partir du commencement de l'existence de la compagnie jusqu'en 1907 les affaires entières se totalisèrent à environ $18,000 à $20,000 seulement? Est-ce correct?—R. Je le crois.

Q. Et à partir du 31 mars 1907, et jusqu'à l'expiration de votre terme de présidence, la compagnie fit des affaires avec le gouvernement pour environ $117,000.00? —R. Bien, je ne puis pas dire si cela est exact ou non, mais je crois que cela l'est.

Q. Vous croyez que c'est correct?—R. Oui.

Q. La preuve démontra, M. Miller, qu'une résolution avait été prise par les directeurs de la *Diamond Light and Heating Co.*, au mois de juin, je crois, de 1907, vous autorisant, à titre de président, à dépenser de l'argent pour obtenir des commandes; vous rappelez-vous cette résolution?—R. Oui.

Q. Avez-vous avec vous les livres de la compagnie?—R. Non.

Q. Ils ne seraient pas maintenant en votre possession?—R. Non.

Q. Vous rappelez-vous cette résolution?—R. Oui.

Q. Cette résolution fut-elle adoptée à votre demande?—R. Oui.

Q. Je comprends que vous avez représenté aux directeurs qu'il a fallu beaucoup d'argent pour obtenir ces affaires.—R. J'ai représenté qu'il serait nécessaire de dépenser de l'argent pour obtenir des affaires.

Q. Avez-vous expliqué pourquoi il serait nécessaire de dépenser de l'argent pour obtenir les affaires que vous désiriez?—R. Non, pas en détail, jusqu'à un certain point. Je ne me rappelle pas exactement quelle explication leur a été donnée.

Q. Quelle explication avez-vous donné en termes généraux?—R. Je ne pourrais pas dire. Je ne me rappelle pas quelle explication j'ai donnée.

Q. Vous avez simplement dit aux directeurs qu'il fallait de l'argent pour obtenir les affaires?—R. Je ne pourrais pas me rappeler ce que j'ai dit.

Q. Pouvez-vous vous rappeler autre chose?—R. Non, je ne crois pas qu'il y ait eu aucune explication donnée en détail.

Q. Vous avez simplement dit qu'il fallait de l'argent pour obtenir ces affaires, et, à la suite de cela, ils ont voté une résolution vous autorisant à dépenser l'argent nécessaire?—R. Oui, pour utiliser tout l'argent que je jugerais nécessaire afin d'obtenir ces affaires.

Q. Cela se passait en juin 1907, et c'est entre la date de cette résolution et la fin de votre présidence que les affaires se sont élevées au chiffre énoncé, $117,000. Eh bien, M. Miller, voulez-vous nous dire quelles sommes la compagnie a placées entre vos mains pour obtenir ces affaires entre ces dates?—R. Le montant total a été $41,026.

Q. M. Bain a donné le montant total, et a produit des chèques établissant que ce montant s'est élevé à $42,000.—R. Il se trompait.

Q. Avez-vous vérifié les chèques depuis qu'il a fait sa déposition?—R. Non, mais je puis dire que toute cette affaire est pendante devant les tribunaux, et le montant a été spécifié dans le writ émis contre moi-même. Cela a été vérifié dans le temps, et c'est là pourquoi je sais quel en a été le montant.

Q. Voulez-vous dire que la vérification a été faite en cour sous serment?—R. Sous serment, et j'ai en outre corroboré la chose aux bureaux de la compagnie.

Q. Et ce montant était de $41,026?—R. Oui.

Q. Ainsi, cette somme vous fut confiée entre juin 1907 et juin 1911, afin d'obtenir certaines affaires du gouvernement représentant $117,000?—R. Afin d'obtenir le plus d'affaires possible. Je ne pourrais pas dire le montant.

Q. Vous avez dit qu'il s'agissait de $117,000?—R J'ai dit que je croyais que c'était cela.

Q. C'est là ce qu'a dit Bain, et ce que vous aviez tout lieu de croire exact?—R. Je crois que c'est cela.

Q. Et, à part cela, les affaires de votre compagnie, d'après la déposition de M. Bain ne s'élevaient qu'à environ $2,000?—R. Ce n'était pas grand'chose. Je ne pourrais rien préciser à ce sujet.

Q. Ainsi donc, et tout bien considéré, la *Diamond Light and Heating Co.* vous a versé $41,026 afin d'obtenir quelque chose comme $117,000 d'affaires du gouvernement?—R. J'ai retiré ce montant durant ces années-là.

Q. Afin d'obtenir ces affaires?—R. Pour l'objet général d'obtenir ces affaires.

Q. Vos frais de voyage et autres frais étaient payés à part?—R. Oui.

Q. Et vous avez donné des reçus pour cela?—R. Oui.

Q. Mais vous n'en avez pas donné pour l'argent dépensé pour obtenir ces affaires?—R. Je mettais seulement mes initiales dans le livre de caisse de la compagnie.

Q. Tout ce que vous faisiez, c'était d'écrire vos initiales dans le livre de caisse, quand l'argent vous était versé par le secrétaire?—R. Oui.

Q. Mon autre question est celle-ci: Pouvez-vous indiquer où vous avez payé l'argent?—R. Je désirerais faire observer que, l'affaire étant présentement en instance devant les tribunaux de Montréal, et deux autres causes ayant à être présentées au sujet desquelles aucune déposition n'a encore été entendue, je demanderais respectueusement qu'on ne me force pas à répondre à cette question, car je crois qu'il serait préjudiciable à ma propre cause en cour de donner ces détails dans le moment.

M. Carvell.—M. le Président, avons-nous le droit de demander si le témoin a payé cela à des fonctionnaires du gouvernement?

Le Président.—Naturellement, nous avons ce droit.

Par M. Meighen:

Q. Je vous ai demandé, M. Miller, de nous indiquer en détail où vous aviez dépensé cet argent voté par la compagnie et remis en vos propres mains. Votre réponse est que, l'affaire étant en litige à Montréal, vous demandez au comité de vous excuser. Sans insister davantage pour le moment, voilà depuis plus d'un an que l'affaire est en instance à Montréal.—R. Oui, une partie de l'affaire est en litige depuis plus d'un an, et nous nous attendons à un appel à ce sujet; mais il y a deux autres causes se rapportant à tout cela qui n'ont pas encore été présentées.

Q. Avez-vous déjà fait quelque déposition en ce sens devant les tribunaux de Montréal ou ailleurs?—R. Non. C'est là en quoi se résume toute l'affaire.

M. Meighen.—Je désirerais faire observer à M. le Président que le témoin est obligé de répondre, et que ce comité n'est pas obligé d'attendre la fin d'aucune action quelconque.

Par M. le Président:

Q. Je comprends que vous avez refusé de faire cette déclaration en cour?—R. Je ferai observer que c'est là pourquoi l'affaire est en instance devant les tribunaux.

Q. Vous avez refusé de répondre à cette question devant les tribunaux?—R. C'était là précisément la raison pour laquelle le bref avait été émis contre moi. Mon avocat pourra peut-être vous expliquer tout cela.

M. Harvey.—Il y a deux autres causes devant les tribunaux à Montréal, et il y en a une en appel. Il y a deux autres causes qui ne sont pas encore sorties de la phase de l'enquête, et il y a tout lieu de croire qu'elles seront présentées dans environ un mois, aussitôt que la chose sera possible.

Le Président.—Expliquez-nous en quoi consistent les trois causes. Quelle était la première?

M. Harvey.—Il s'agissait, dans la première, de rendre compte de l'argent. Cette cause est présentement en appel.

Le Président.—Quel a été le jugement?

M. Harvey.—Le jugement de première instance a maintenu une partie de l'action.

Le Président.—Le jugement maintenait-il le droit de s'enquérir au sujet des $41,026?

M. Harvey.—Cela est maintenu. Il y a une autre partie de la cause où l'on cherchait à s'enquérir d'un montant de loyer pour un bureau. Cela est aussi en appel.

M. Carvell.—Cela a-t-il été jugé?

M. Harvey.—Oui, cette partie-là l'a été.

Le Président.—Quelle est l'autre cause?

M. Harvey.—Deux autres causes qui se sont présentées dans la suite et se rattachant à la même chose.

Le Président.—Avez-vous quelque objection à nous dire en quoi consistent ces causes?

M. Harvey.—Les deux autres causes sont...

Le Président.—Vous n'avez pas besoin de rien nous dire à ce sujet à moins que vous ne le vouliez.

M. Harvey.—Je préférerais ne pas aller plus loin à ce sujet. Nous n'avons rien à cacher.

Le Président.—Vous paraissiez désirer ne pas en dire plus là-bas qu'ici.

M. Harvey.—Nous n'avons aucun désir de parler de choses qui ne concernent aucunement le public. Il est certain qu'avant que la preuve soit faite là-bas, nous désirerions être assurés que les dépositions que nous pourrions faire ici ne serviraient pas contre nous.

M. Meighen.—Ce témoin a été poursuivi afin de rendre compte des sommes dont nous voulons qu'il soit rendu compte dans l'intérêt public. Le jugement lui a été adverse. Le tribunal, à Montréal, a décidé qu'il était tenu de rendre compte à cette compagnie. Il décide à son tour d'en appeler de ce jugement. Je suppose que l'appel va simplement à la cour appelante sur les dépositions entendues devant le tribunal de première instance, de sorte que toute déposition faite devant ce comité ne pourrait pas venir devant les juges en appel.

M. Harvey.—Pas dans cette affaire.

M. Meighen.—Pas dans cette affaire? C'est la seule qui nous intéresse. On ne peut pas exiger que nous attendions que M. Miller en ait fini avec tous les procès qui marchent avant de procéder aux affaires publiques.

M. Harvey.—Voici la raison de mon objection: Si nous faisions ici une déclaration comme mon savant ami l'a demandé, elle serait de nature à nuire à nos droits dans les deux causes qui vont venir devant les cours. Je crois que ce ne serait pas dans l'intérêt public.

M. Meighen.—Vous ne nous donnez pas seulement la nature de ces causes. La seule qui nécessite une preuve est en appel et cette preuve ne pourrait pas nuire à M. Miller, dans cette cause.

M. Harvey.—Il ne s'agit ici que des saisies opérées par les demandeurs en vertu du premier jugement, nonobstant l'appel, et les plaidoyers de la défense ramèneront la question au mérite devant la cour.

Le Président.—D'une nature interlocutoire.

M. Harvey.—Les plaidoyers sont tels, les conséquences sont telles, que la cause peut être ramenée au mérite, et la partie adverse peut profiter de tout ce qui se dit ici, avec l'avantage de connaître d'avance des choses qui s'y rapportent. Voilà pourquoi, en justice pour mon client, je crois que le comité ne devrait pas s'enquérir de choses qui soient de nature à léser ses droits dans les causes que les cours de Montréal seront appelées à juger.

M. MEIGHEN.—Nous pouvons éliminer complètement la première affaire. La preuve ici ne pourrait en aucune façon nuire à M. Miller, même en supposant que nous ayons droit de protéger un témoin de manière à le protéger dans sa propre cause. De plus, les autres procès découlent simplement des saisies faites en vertu du premier jugement, pendant l'appel. Le conseil de M. Miller nous a donné l'assurance que les saisies et ce qui en découle permettront la revision de la preuve que nous faisons ici. Je crois, M. le Président, que c'est demander trop à ce comité que de vouloir le faire attendre la fin des causes incidentes, ou des appels qui en sont la conséquence, avant de nous occuper des affaires publiques, surtout étant donné le fait que l'on a ignoré nos sommations d'il y a un an.

M. CARVEL..—Je suis, je crois, disposé à partager l'opinion de M. Meighen, d'une façon générale. Mais il y a, il me semble, un autre côté de la question que nous avons mission de connaître, c'est ce qui touche à l'intérêt public. Nous avons déjà passé bien du temps à étudier cette affaire et nous avons obtenu des témoignages qui sont, je crois, présents à l'esprit de la plupart des membres de ce comité, concernant le caractère général de cette compagnie et ses affaires. Dans mon opinion, sans nous occuper si cet homme a ou non un procès à Montréal, il devrait être forcé au besoin de donner un témoignage tendant à incriminer le ministère, ou aucun de ses officiers, ou aucun des membres du Sénat ou de la Chambre des Communes. Je crois qu'au point de vue du public, nous avons le droit de poser au témoin des questions de cette sorte. Mais quand il s'agit de ses affaires personnelles, je ne crois pas que nous devions aller aussi loin que cela, c'est l'affaire des cours. Voilà un principe que je tiens à poser. Je ne sais pas l'opinion des autres membres du comité sur cette question, mais il me semble que nous devrions prendre cela comme point de départ. Je ne voudrais pas aller jusqu'à dire que, parce qu'il y a un litige à Montréal, devant les cours, nous n'avons pas le droit d'étudier cette affaire et qu'une enquête comme celle que j'ai indiquée doit être retardée jusqu'au règlement de ce procès.

M. MEIGHEN.—Vous dites que le procès devant les cours de Montréal ne nous concerne pas, mais ce comité a le droit de savoir si les employés publics touchent de l'argent ou non.

M. CARVELL.—Employés publics, hommes publics, ou si l'on a eu recours à des moyens louches pour obtenir ces commandes.

M. MEIGHEN.—C'est-à-dire que le comité n'a pas, en général, le pouvoir de s'informer de ce que Miller a fait de l'argent.

M. CARVELL.—C'est cela.

M. MEIGHEN.—Sans s'occuper du procès.

M. CARVELL.—Oui. Comme de raison, le comité a le pouvoir d'ordonner à cet homme de continuer et de nous dire ce qu'il a fait de l'argent en question. Le comité a tous les pouvoirs d'une commission royale, mais ces pouvoirs doivent être exercés avec bon sens, et jugement.

M. MEIGHEN.—Je voudrais rappeler à M. Carvell qu'il a pris une position absolument contraire le 30 mars 1912, lorsque cette question est venue sur le tapis. J'ai lu la déclaration suivante de M. Carvell dans les rapports imprimés du temps (il lit): "M. Carvell. Je ne crois pas que ce témoin soit venu ici pour donner un témoignage commenté. Nous sommes ici pour savoir ce que cet argent est devenu et mon savant ami ne demandera certainement pas à ce comité de lui permettre de savoir ce qui s'est passé à l'assemblée."

Voilà précisément ce que je demande maintenant.

M. CARVELL.—Je suis dans la même position aujourd'hui. Je crois que ma remarque a été faite au sujet de ce qui s'est passé à la réunion des directeurs de cette compagnie. Il y a près d'un an que j'ai lu la preuve, mais je crois qu'il est question de ce qui s'est passé entre les directeurs eux-mêmes.

M. MEIGHEN.—Oui, cela se rapportait au témoignage de M. Morrison.

M. CARVELL.—Je prétends que cela regardait ces messieurs. Ma position est la même à présent, savoir, que cela est dans le domaine de leurs affaires personnelles.

M. MEIGHEN.—Nous cherchons à savoir ce qu'est devenu cet argent. C'est ce que je veux savoir.

Le PRÉSIDENT.—Je ne crois pas que nous puissions rester dans les limites assignés par....

M. CARVELL.—Le comité peut facilement voir ce que cela signifierait. Si nous permettons simplement de demander au témoin: "Avez-vous donné cet argent à quelque membre du parlement ou à quelque fonctionnaire du gouvernement" et qu'il dise "non" cela règle l'affaire. Si nous demandons au témoin à qui il a donné cet argent nous pouvons assigner les personnes concernées et nous assurer de l'exactitude de sa déclaration. Nous ne pouvons pas limiter la classe des personnes qui ont pu avoir de l'influence pour obtenir ces contrats du gouvernement. Ce ne sont pas toujours des membres du parlement, ce ne sont pas toujours des fonctionnaires du gouvernement, ce peut être quelqu'un absolument en dehors de ces classes qui peut avoir une influence spéciale que nous ne connaissons pas. Si nous pouvions avoir les noms des personnes à qui cet argent a été remis, alors nous pourrions voir si oui ou non ces personnes avaient quelque influence.

M. CARVELL.—C'est entrer dans les affaires privées d'un homme.

Le PRÉSIDENT.—Pas du tout. Le témoin a délibérément admis qu'il a payé $41,000 pour obtenir une valeur de $117,000 d'ouvrage fait pour le gouvernement. Cet exposé indique un état de choses irrégulier et essentiellement faux, et nous avons le droit de le discuter.

M. MEIGHEN.—A la même occasion M. Carvell a dit: (Il lit.)

"Nous n'avons pas la moindre objection à obtenir tous les témoignages que vous pouvez apporter, ou à entendre tous les témoins que vous pouvez amener et qui sont au fait du versement de cet argent."

M. CARVELL.—Cela est exact. Je maintiens encore cette attitude.

M. MEIGHEN.—Eh bien, le témoin qui sait ce qu'est devenu l'argent est présent.

Par M. Meighen:

M. Miller, je vous prierai de nous dire encore une fois à qui cet argent a été payé?—R. Eh bien, messieurs, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit auparavant, que je ne suis pas disposé à donner ces renseignements pour le moment, car je sais que je dois me protéger en ce qui concerne ma cause qui est devant les tribunaux.

Q. Vous refusez de répondre?—R. J'ai donné ma raison.

M. MEIGHEN.—C'est au comité d'agir maintenant.

M. MCKENZIE.—Le comité a le droit de savoir sur quels motifs le témoin base son refus de répondre.

Le PRÉSIDENT.—Il les a formulés.

M. MEIGHEN.—Il a donné ses raisons.

M. MCKENZIE.—Je ne les ai pas entendus.

M. MEIGHEN.—Vous étiez alors absent.

M. MCKENZIE.—J'étais présent quand le témoin a dit qu'il ne pouvait rien ajouter à sa déposition.

M. MEIGHEN.—Eh bien, il a donné ses raisons avant.

M. MCKENZIE.—S'il base son refus de répondre sur le motif qu'il peut s'exposer à une poursuite criminelle, il a parfaitement droit de refuser.

Le PRÉSIDENT.—Ce serait vraiment une attitude bien opportune ici.

M. MEIGHEN.—Je propose, monsieur le président, qu'une copie de la sommation et de son rapport, et qu'une copie des témoignages de M. R. C. Miller, rendus aujourd'hui, ainsi que des déclarations faites par son conseil, soient rapportées à la Chambre pour qu'elle en délibère.

Le PRÉSIDENT.—Vous avez entendu la motion, messieurs.

M. CHISHOLM (Antigonish).—Avant de mettre la motion aux voix, je crois qu'il serait opportun de consigner au procès-verbal la déposition entière que le témoin a tâché de faire.

Le PRÉSIDENT.—Elle y est consignée.

M. CHISHOLM (Antigonish).—Un membre du comité a suggéré que le témoin était prêt à aller jusqu'à dire qu'il n'a payé aucune partie de cet argent à un membre du Parlement ni à un sénateur, ni à aucun fonctionnaire du département où cette transaction a eu lieu, à aucun homme public, ni à aucun fonctionnaire public.

Le PRÉSIDENT.—Tout cela est consigné.

M. CHISHOLM (Antigonish).—Je crois qu'on aurait dû consigner cela pour la gouverne de la Chambre.

Le PRÉSIDENT.—Cela est consigné.

M. CHISHOLM (Antigonish).—Je ne crois pas que cela soit consigné. Je crois que mon ami, M. Meighen, a interrompu quand le témoin était sur le point de faire la déposition. Si le témoin est prêt à faire cette déclaration, il faudrait lui en laisser le loisir pour qu'elle soit consignée et que la Chambre sache sur quoi il lui faut délibérer. La Chambre devrait connaître tous les faits de la question et non simplement une partie de ces faits.

M. MEIGHEN.—Je ne pense pas que le seul fait de faire cette motion empêche un membre de poser toute question qu'il peut désirer.

M. CARVELL.—Cela est exact.

Le PRÉSIDENT.—Vous avez le droit d'interroger contradictoirement si vous le voulez.

M. CARVELL.—Si M. Harvey désire poser des questions, il peut le faire maintenant.

M. MEIGHEN.—Il me semble qu'il faut d'abord disposer de la motion. Nous pourrons ensuite permettre à M. Harvey de poser toutes les questions qu'il voudra.

M. CARVELL.—M. Harvey s'est levé dans le but de faire une déposition avant que M. Meighen ait mis sa motion aux voix. Je suppose que si M. Harvey veut poser une question le comité lui permettra de le faire.

M. MEIGHEN.—Il pourra le faire après que la motion aura été mise aux voix.

M. CARVELL.—Il désire le faire, je crois, avant que la motion soit mise aux voix.

M. MEIGHEN.—Très bien, je différerai la motion, si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT.—Il pourra parler après que la motion aura été mise aux voix, s'il le désire.

M. CARVELL.—Je ne crois pas que la question de savoir s'il a payé de l'argent à certaines personnes ait été posée à ce témoin. Je crois que c'est une suggestion de ma part, que s'il voulait aller jusqu'à déclarer qu'il n'avait payé d'argent à aucun membre du Parlement, ni à aucun fonctionnaire du département ni à aucun homme public, nous ne devrions pas lui demander d'en dire plus.

Le TÉMOIN.—Je vous prierais respectueusement, messieurs....

M. MEIGHEN.—Je ne veux pas soumettre à la Chambre une quantité de témoignages qui ne se rapportent pas à la question. Il a été posé une question au témoin, et le président a décidé et jugé à bon droit, je pense, que la question a été justement posée et que le témoin est tenu de répondre, mais il a refusé de le faire. Pour le moment, la Chambre est intéressée en cela, seulement. Sa déposition peut offrir de l'intérêt plus tard, mais, actuellement, elle n'est d'aucun intérêt à ce sujet.

Le TÉMOIN.—Puis-je demander le privilège de faire une déposition se rapportant à ma réponse?

Le PRÉSIDENT.—Je crois que l'attitude de M. Meighen est bonne. Il ne veut pas soumettre à la Chambre une quantité de témoignages qui ne se rattachent pas à la question. J'ai donné ma décision, et si elle est mauvaise, la Chambre la renversera; mais j'ai décidé que vous êtes obligé de répondre à la question, et vous avez refusé de le faire.

M. CARVELL.—Je ne disconviendrai pas de la justesse de votre décision comme stricte question de procédure, mais nous supposerons que cette motion est soumise

à la Chambre et que la Chambre demande s'il y a d'autre question, se rattachant à ce motif ou à tout autre, à laquelle le témoin refuse de répondre. Assurément, la Chambre devrait posséder tous les faits concernant le refus du témoin de répondre, ainsi que toute partie de ces faits.

M. MEIGHEN.—Tout ce qui se rapporte à ce point.

M. CARVELL.—Tout ce qui se rapporte à ce point, et sûrement le conseil du témoin devrait avoir le droit, même si cette motion est d'abord mise aux voix, de poser à son client toutes les questions qu'il pourrait désirer pour que tout soit consigné au procès-verbal. Il s'agit simplement de savoir si nous allons être justes ou non.

Le PRÉSIDENT.—Il peut seulement exposer le motif pour lequel le témoin refuse de répondre, et ce motif a été donné.

M. MEIGHEN.—Il faudrait lui permettre de répondre à toutes questions se rapportant à la motion.

M. HARVEY.—Laissez-moi dire ceci, M. Meighen a jusqu'ici dirigé cet examen, il passe rapidement à une question qu'il a posée et à laquelle le témoin refuse de répondre; puis il présente immédiatement cet avis de motion avant que qui que ce soit ne puisse poser de questions. Il me semble, en toute justice pour mon client et pour moi-même, que nous devrions avoir le droit de poser quelques questions nous-mêmes, après que M. Meighen aura fini d'examiner le témoin; nous ne pouvions le faire pendant qu'il questionnait. Quand il amène ce point sur le tapis et qu'il fait immédiatement cette motion sur le refus du témoin de répondre, il ne nous donne pas d'occasion de poser de questions, ce qui place réellement M. Miller dans une position très injuste. Cela ne peut certainement pas causer de tort que le président permette de poser cette question au témoin, au sujet du paiement de tout argent à un fonctionnaire du gouvernement ou à un membre du Parlement, ou quelque autre question semblable.

M. MEIGHEN.—Il ne peut y avoir d'objection à ce que vous posiez la question, mais je désire que cette motion soit mise aux voix.

M. HARVEY.—Mais si la motion est adoptée, cela clôt cette partie de l'examen.

M. MEIGHEN.—Non, cela ne la clôt pas.

Le PRÉSIDENT.—Cela ne termine pas nécessairement l'examen.

M. HARVEY.—Cela le termine en ce qui concerne ce comité, si je ne me trompe.

Le PRÉSIDENT.—Il n'est que juste, je crois, que vous devriez avoir le droit de formuler les motifs pour lesquels vous refusez de répondre à la question; mais, si je ne me trompe, le témoin a déjà exposé ces raisons, et il a dit qu'il n'avait payé cet argent à aucun fonctionnaire du gouvernement ni à aucun membre du Parlement.

M. MEIGHEN.—Non, les motifs exposés par le témoin sont qu'il est en procès.

M. HARVEY.—Le témoin n'a pas dit qu'il n'a pas payé cet argent.

M. GERMAN.—Le témoin n'a pas fait cette déclaration.

Le PRÉSIDENT.—Le témoin admet, M. German, qu'il a été payé environ $41,000 d'appoint en vue d'obtenir des entreprises fédérales jusqu'à concurrence de $117,000; nous lui demandons ensuite à qui ont été faits ces paiements, et il refuse de le dire. . . .

M. GERMAN.—De l'avis de son conseil, je suppose.

Le PRÉSIDENT.—Je le suppose, pour le motif qu'une cause est pendante. Il s'agit d'un procès intenté devant les tribunaux de Québec et dans lequel il a été interjeté appel. M. Meighen allègue que, comme il a été interjeté appel, la cause sera jugée d'après les témoignages déjà rendus, et que tous témoignages rendus devant ce comité ne porteraient aucun préjudice.

M. HARVEY.—Mais il y a deux autres causes.

Le PRÉSIDENT.—Les deux autres causes sont supposées découler de cette cause-ci par voie de plaidoyer interlocutoire.

M. HARVEY.—Et dans ces causes on peut discuter tous les témoignages.

Le PRÉSIDENT.—Je décide que toutes actions d'aucun tribunal ne porteront pas atteinte à ce comité, qui est tout puissant, parce que si la chose était permise, tout ce que l'homme intéressé aurait à faire dans une cause dans laquelle on désirerait

empêcher une enquête, serait de trouver une personne qui ferait délivrer un bref contre lui, et nous serions alors sans juridiction. Par conséquent, je décide que le simple fait qu'il y a une cause pendante devant un tribunal ne porte pas atteinte à la juridiction de ce comité, tenant ses séances sous l'autorité du Parlement.

M. CARVELL.—Personne ne peut objecter à cette décision générale, mais la question est de savoir si ce n'est pas une procédure arbitraire.

Le PRÉSIDENT.—La motion porte qu'il soit soumis à la délibération de la Chambre une copie des sommations servies dans cette affaire, une copie des témoignages rendus par M. Miller à cette séance, ainsi qu'une copie de la motion présentée par M. Meighen.

M. HARVEY.—Avant de dire ceci, je ne veux pas trop m'immiscer ou accaparer votre temps, mais n'est-il pas vrai que, lorsque ces délibérations seront soumises à la Chambre, seuls les témoignages rendus jusqu'à ce point seront soumis avec elles, et c'est l'injustice dont je me plains, parce que cela exclut la déposition que M. Miller désire faire; cela ne sera pas soumis à la Chambre avec les autres témoignages.

M. MEIGHEN.—Je suis prêt à entendre tous les autres témoignages que vous désirez rendre motivant son refus de répondre à cette question, mais je m'oppose à toute autre déclaration. Si vous avez d'autre déclaration à faire motivant son refus de répondre à cette question, très bien.

M. GERMAN.—S'il déclare que ce peut être de nature à l'incriminer, ou si le tribunal croit que cette question peut l'incriminer, s'il y répond. Ou bien il pourrait dire que, de l'avis de son conseil, il refuse de répondre, parce que cela peut être de nature à l'incriminer, ou encore s'il dit, "J'ai des raisons que je désire expliquer au comité et qui motivent mon refus de parler" il a le droit de donner la raison de son refus de répondre à la question, et cela devrait être soumis à la Chambre. Mais si, en dernière analyse, après avoir entendu les motifs du refus, la Chambre décrète qu'il doit répondre, il y est naturellement obligé.

Le PRÉSIDENT.—Comme vous êtes son conseil, vous pouvez, si vous le voulez, M. Harvey, donner les raisons que vous jugerez à propos, et motivant son refus de répondre à la question. Ou bien, il pourrait lui-même donner les raisons qu'il croit suffisantes pour le justifier de ne pas y répondre, de sorte que vous pourrez profiter de cette explication.

M. HARVEY.—M. Miller avait commencé à faire une déclaration, juste au moment où cette question était posée, ou alors qu'il motivait son refus de répondre à la question, mais on l'a interrompu. Je demande qu'on lui permette de faire cette déclaration maintenant.

Le PRÉSIDENT.—M. Miller, vous pouvez déposer maintenant, si vous le voulez, et donner d'autres raisons justifiant votre refus de répondre à cette question, mais bornez-vous strictement à cela.

M. MILLER.—Eh bien, M. le président, j'ai commencé il y a quelques instants à exposer ces raisons, mais vous m'avez ordonné de m'asseoir. En ce qui concerne le procès actuellement en suspens à Montréal, ma raison—ou plutôt une autre raison—de ne pas divulguer ce qu'est devenu cet argent est la suivante: Etant donné que je n'ai jamais payé un dollar de cet argent à aucun membre du Parlement, à aucun sénateur, ni à aucun fonctionnaire du gouvernement, je crois donc, qu'outre mes autres raisons, cela regarde mes propres affaires privées entre la compagnie et moi-même; et comme nous sommes actuellement en procès devant les tribunaux, je juge que cela porterait préjudice à ma cause dans les tribunaux.

Par M. German:

Q. Avez-vous reçu instructions de votre conseil qu'en répondant à une semblable question, vous préjudicierez votre action devant les tribunaux?—R. J'ai reçu telles instructions.

Le Président.—Que ceux qui sont en faveur de la résolution de M. Meighen votent en la manière ordinaire.

La motion est adoptée.

Le témoin se retire.

Le comité s'ajourne.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que les honoraires versés pour le bill (No 74) concernant la *York County Loan and Savings Company,* soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. Jameson, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite en ce qui concerne le bill (No 26) concernant la Radiotélégraphie, soit imprimée de jour en jour et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Ames,

Ordonné, que les procédures du comité des Banques et du Commerce en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, soient imprimées de jour en jour pour l'usage du comité, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du dit comité.

Le bill (No 22) concernant les Commissaires du havre de Montréal, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) modifiant la Loi de la protection des douanes et des pêcheries.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

M. L'Espérance propose, secondé par M. Rainville,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Lancaster,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en ajoutant au paragraphe 2 de l'article 1 ce qui suit:—

" Et avant que la compagnie obtienne un ordre de la Commission des chemins de fer du Canada autorisant ces émissions et en fixant le chiffre, et déclarant que, de l'avis de la Commission, l'utilisation du capital résultant de l'émission de ces actions est légitimement requise pour les dites fins de la corporation. Dans le but de la mettre à même de décider si elle doit émettre un tel ordre, la Commission devra faire telle enquête, tenir telles séances et examiner tels témoins, livres, documents ou contrats qu'elle jugera être importants pour lui permettre de prendre cette décision."

Et un débat s'ensuivant;

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25, étant expirée;

Le comité général reprend le cours de ses délibérations sur le blil (No 35) modifiant la Loi de la protection des douanes et des pêcheries, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 64) concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 65) concernant le chemin de fer National-Transcontinental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—traitements (y compris A. F. Sladen à $2,800), $25,825; dépenses casuelles (y compris allocation de $300 à A. F. Sladen), $41,600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé:—Traitements, $42,062.50; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.
Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.
Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures p.m

Lundi, 17 février 1913.

PRIÈRES.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des Téléphones du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1912. *(Document de la session, No 20d.)*

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1912. (Partie IV—Renseignements divers.) *(Document de la session, No 10c.)*

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Supplément au quarante-cinquième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice financier 1911-12. Marine—Influence des icebergs et des côtes sur la température de l'océan. *(Document de la session, No 21e.)*

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 10 février 1913,—Copie du mémoire présenté au gouvernement au cours de la session de 1911-12, par une délégation du gouvernement de l'Ile-du-Prince-Edouard, demandant que la subvention provinciale soit augmentée, et dont copie a été déposée sur la Table de la Chambre par le ministre des Finances à la dernière session du Parlement, mais qui ne paraît plus être parmi les archives de la Chambre. *(Document de la session, No 124.)*

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres, depuis le 1er novembre 1911 jusqu'à date, et toute corporation, compagnie, personne ou personnes, se rapportant en quelque manière au tarif douanier sur le ciment; aussi, copie de toutes lettres et correspondance échangées entre des membres du gouvernement du Canada pendant la même période et se rapportant au même sujet. Aussi, copie de tous papiers, documents, mémoires et décrets du conseil touchant la réduction du tarif douanier sur le ciment faite sur décret du conseil depuis la clôture de la dernière session du Parlement. *(Document de la session, No 125.)*

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses membres et qui que ce soit en rapport avec la ½ est de la section 27, township 6, rang 2, à l'ouest du 3me méridien. *(Document de la session, No 126.)*

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres et autres documents concernant l'établissement gratuit d'un service postal rural entre Saltspring et West-River-Station, comté de Pictou, en 1912. *(Document de la session, No 62e.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres et autres documents concernant l'établissement gratuit d'un service postal rural entre Merigonish-Station, comté de Pictou et Arisaig, dans le comté d'Antigonish, en 1912. (*Document de la session, No 62f.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, mémoires, décrets du conseil et correspondance, au sujet de la destitution de A. H. Stratton, antérieurement maître de poste à Peterboro, Ont. (*Document de la session, No 61 (7a).*)

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que, en ce qui se rapporte à l'enquête maintenant en instance devant le comité des Comptes Publics, au sujet du paiement de certaines sommes à la *Diamond Light and Heating Company, Limited*, de Montréal, et plus spécialement désigné dans le quatrième rapport du comité des Comptes Publics soumis à la Chambre le 14 de ce mois,—M. R. C. Miller, un témoin assigné et assermenté en cette enquête vendredi, le quatorzième jour de février courant, soit sommé de comparaître à la Barre de cette Chambre, mardi, le dix-huitième jour de février courant, à trois heures de l'après-midi, et subséquemment, jusqu'à ce qu'il soit libéré par cette Chambre, pour là et alors répondre à certaines questions auxquelles il a refusé de répondre devant le comité des Comptes Publics, vendredi, le quatorzième jour de février 1913, et que, spécialement le témoin réponde à la question suivante:—

"A qui avez-vous payé la somme de quarante et un mille vingt-six dollars, aux fins d'obtenir du gouvernement fédéral canadien certains contrats dont le chiffre, selon votre déclaration, s'est élevé à cent dix-sept mille dollars, ou environ, entre le mois de juin 1907 et le moment où vous avez cessé d'être le président de la *Diamond Light and Heating Company*, en juin 1911 ?"

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée vendredi, le 14 courant,—Que le bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, soit maintenant lu la troisième fois;

Et sur l'amendement à icelle,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en ajoutant au paragraphe 2 de l'article 1 ce qui suit:—

"Et avant que la compagnie obtienne un ordre de la Commission des chemins de fer du Canada autorisant ces émissions et en fixant le chiffre, et déclarant que, de l'avis de la Commission, l'utilisation du capital résultant de l'émission de ces actions est légitimement requise pour les dites fins de la corporation. Dans le but de la mettre à même de décider si elle doit émettre un tel ordre, la Commission devra faire telle enquête, tenir telles séances et examiner tels témoins, livres, documents ou contrats qu'elle jugera être importants pour lui permettre de prendre cette décision."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant; la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boyer,
Buchanan,
Carroll,
Carvell,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Aikins,
Emmerson,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Knowles,
Kyte,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Maclean (York, O.),
McCraney,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Michaud,
Neely,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Sinclair,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.)—36.

CONTRE:

Messieurs

Aikins,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O),
Arthurs,
Ball,
Barker,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Blain,
Blondin,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Crothers,
Currie,
Edwards,
Elliot,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Girard,
Hazen,
Henderson,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Lancaster,
Lewis,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morrison,
Munson,
Nicholson,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Smith,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thornton,
Tremain,
Walker,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth).—74.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 68) constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.
La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bennett (Simcoe) propose, secondé par M. Stewart (Hamilton),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en conformité de la règle 109.
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 77) constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company;*

Bill (No 79) concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company;*

Bill (No 81) constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company;*

Bill (No 83) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company;*

Bill (No 91) concernant la *Kettle Valley Railway Company;*

Bill (No 60) concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts;

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association;*

Bill (No 31) à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America;*

Bill (No 87) concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company;*

Bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company;*

Bill (No 82) concernant la *Shuswap and Okanagon Railway Company;*

Bill (No 99) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company;*

Bill (No 102) concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company;*

Bill (No 10) concernant la *Dominion Trust Company;*

Bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company;* et

Bill (No 73) constituant en corporation *The Peoples Trustee and Security Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 77) constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company;* bill (No 79) concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company;* bill (No 81) constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company;* bill (No 83) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company;* bill (No 91) concernant la *Kettle Valley Railway Company;* bill (No 31) à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America;* bill (No 87) concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company;* bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company;* bill (No 82) concernant la *Shuswap and Okanagon Railway Company;* bill (No 99) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company;* bill (No 102) concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company;* bill (No 10) concernant la *Dominion Trust Company;* et bill (No 73) constituant en corporation la *Peoples Trustee and Security Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill suivant, savoir: Bill (No 60) concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts, et lui a fait un amendement.

Et qu'aussi le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association;* et bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Armstrong (Lambton), secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que le bill (No 77) constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 79) concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 81) constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Stewart (Hamilton),

Ordonné, que le bill (No 83) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Armstrong (Lambton),

Ordonné, que le bill (No 91) concernant la *Kettle Valley Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 31) à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Stewart (Hamilton),

Ordonné, que le bill (No 87) concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stewart (Hamilton), secondé par M. Stevens,

Ordonné, que le bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Armstrong (Lambton),

Ordonné, que le bill (No 82) concernant la *Shuswap and Okanagan Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Armstrong (Lambton),

Ordonné, que le bill (No 99) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 102) concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Stewart (Hamilton),

Ordonné, que le bill (No 10) concernant la *Dominion Trust Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Burnham,

Ordonné, que le bill (No 60) constituant en corporation la *Peoples Trustee and Security Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: " Loi constituant en corporation la *Regal Trust Company* ".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Burnham,

Ordonné, que le bill (No 60) concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Marcil, (Bonaventure) secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des rapports faits par qui que ce soit ou par tout comptable au ministre des Chemins de fer et Canaux sur les avantages que l'Intercolonial peut retirer des chemins de fer *Atlantic, Quebec and Western* et *Quebec Oriental* à titre d'embranchements ou lignes auxiliaires.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Stewart (Hamilton),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, documents, lettres, correspondance, octrois, concessions et tous autres papiers que ce soit; de toute carte, plan, estimations, évaluations, rapports, etc., se rapportant en quoi que ce soit à la force hydraulique, aux droits d'utiliser cette force, aux droits riverains óu à la propriété connue sous le nom de *réserve de la glissoire*, sur l'île Victoria, aux rapides des Chats, sur la rivière Ottawa, au township de Fitzroy, comté de Carleton,—et à la cession qui en a été faite à un nommé Daniel O'Connor, pour une somme de $1,741 ou à peu près, daté

le ou vers le 7 octobre 1911; lesquels documents, etc., sont maintenant en la possession du département des Travaux Publics, ou de l'un ou l'autre des départements de l'administration.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Cruise,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre John R. McDonald, agent des sauvages à Heatherton, comté d'Antigonish;—de la recommandation au conseil et du décret du conseil en la matière, et de tous les documents, lettres, correspondance, etc., se rapportant en quoi que ce soit à sa destitution.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Guthrie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, propositions, soumissions, mémoires, papiers et documents dans le département du Commerce ou dans tout autre département, depuis le 1er décembre 1912, concernant un service par steamer entre le Canada et les Antilles.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Turgeon, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, témoignages entendus et enquêtes, rapports d'enquêtes, etc., touchant la destitution d'Edouard D. Chiasson, sous-percepteur des douanes à Lamèque, comté de Gloucester, et la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Turgeon, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, témoignages entendus et enquêtes, rapports d'enquêtes, etc., touchant la démission de Louis De Grâce, gardien du phare à Shippigan-Gully, comté de Gloucester, et la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, recommandations, etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, ou de quelque département de l'administration touchant la nomination du docteur F. W. Kelley au poste de médecin du port à Bridgewater, N.-E.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Bureau, secondé par M Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, mémoires, soumissions, cautionnement, en rapport avec le contrat pour le transport de la malle entre le bureau de poste et la gare de Trois-Rivières et *vice versa*, depuis le onzième jour d'octobre 1911 jusqu'à ce jour.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Bureau, secondé par M Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, mémoires, rapports, soumissions, dépôts, recommandations, etc., de quelque nature que ce soit, se rapportant à la construction d'un édifice public fédéral en la cité de Trois-Rivières, depuis le onzième jour d'octobre 1911 jusqu'à ce jour.

Sur motion de M. Gauvreau, pour M. Bureau, secondé par M Buchanan,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la destitution de J. H. Leduc, médecin du port de Trois-Rivières, Qué.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Cruise,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations et plaintes contre Charles L. Gass, sous-percepteur de douane à Bayfield, comté d'Antigonish, et de toutes lettres, télégrammes, arrêtés du conseil et autres documents de toute nature concernant sa destitution et la nomination de son successeur.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Cruise,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Charles L. Gass, ci-devant maître de poste à Bayfield, comté d'Antigonish, de la preuve (s'il en est) faite devant le commissaire Duchemin, du rapport de ce dernier, et de toutes lettres, télégrammes et documents quelconques concernant la destitution de Gass et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Murphy, secondé par M. Kyte,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, etc., se rapportant à la nomination de W. F. Slack, comme commis des travaux, dans le département des Travaux Publics, à Ottawa;—des accusations portées contre le dit W. F. Slack, lesquelles ont été référées à une enquête par l'honorable F. D. Monk;—des lettres ordonnant la suspension et la réintégration du dit W. F. Slack;—du mémoire des employés daté le 10 mai 1912, adressé à l'honorable F. D. Monk, et demandant le maintien à son poste du dit W. F. Slack;—des accusations examinées par le commissaire enquêteur R. V. Sinclair;—des témoignages entendus et du rapport fait par le dit commissaire;—aussi de toute la correspondance, des requêtes, recommandations et décrets du conseil, en rapport avec la destitution du dit W. F. Slack.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du dernier rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, communications, lettres et télégrammes échangées entre le président ou le secrétaire du bureau de direction de la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard, et le ministre des Chemins de fer concernant les recommandations faites par le dit bureau pour la retraite des employés de l'Intercolonial. Aussi, copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents dans le bureau de direction des chemins de fer de l'Etat ou dans le département des Chemins de fer au sujet de ces recommandations.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant le nombre de contrats de malle cancellés dans la province de la Nouvelle-Ecosse depuis le 10 octobre

1911, les noms des entrepreneurs, les prix payés, la raison de la cancellation dans chaque cas. Aussi, copie de toutes enquêtes et de tous rapports sur les causes de la cancellation, et les noms des nouveaux entrepreneurs et le prix payé dans chaque cas.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Martin (Régina), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant la superficie totale des terres offertes pour préemptions et homesteads achetés dans chacune des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta depuis la promulgation de la Loi des terres fédérales, 1908; le nombre d'acres de ces terres dont on a disposé par voie de préemptions ou de homesteads achetés dans chacune des dites provinces; le montant perçu sur le prix d'achat des dites terres dans chacune des dites provinces jusqu'au 31 décembre 1912, et le montant d'intérêt perçu sur les sommes impayées, dans chacune des dites provinces jusqu'au 31 décembre 1912.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé en duplicata faisant connaître le nombre de contrats de transport des malles annulés, dans les comtés de Westmoreland, Albert, King et Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick, depuis le 9 octobre 1911; les noms des entrepreneurs, les chiffres de leurs contrats, la raison de chaque annulation, copie de toute enquête et de tout rapport au sujet des causes de ces annulations; les noms des nouveaux entrepreneurs, et le prix de chacun des nouveaux contrats; et, lorsque des soumissions auront été demandées et reçues préalablement à l'adjudication de ces nouveaux contrats, un relevé en duplicata contenant les noms des soumissionnaires, le précis de chaque soumission, les noms des soumissionnaires acceptés, le prix auquel chaque contrat a été adjugé; aussi, copie en duplicata de toutes lettres, correspondance et autres communications se rapportant à chacune des dites annulations, et à l'adjudication de chaque nouveau contrat.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Cruise,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les états de comptes pour salaire ou rémunération aux commissaires, taxes des témoins et toute autre dépense, en rapport avec les enquêtes tenues par le commissaire enquêteur Duchemin à l'égard des personnes suivantes dans le comté d'Antigonish, savoir:—Patrick M. Decoste, matelot, steamer *Scotia*, Havre-au-Bouché; William R. Fougère, cantonnier, Havre-au-Bouché; Allan Kinney, cantonnier, Havre-au-Bouché; Hubert Myatte, cantonnier, Tracadie; John McDonell, cantonnier, Afton-Station; John W. Melançon, cantonnier, Afton; James Armstrong, cantonnier, Heatherton; Charles Landry, cantonnier, Pomket; Colin McDonald, cantonnier, James-River; Archd. Chisholm, agent de station, Heatherton; Joseph Benoit, agent de station, Pomket; Alex. R. McAdam, garde-pêche, Malignant-Cove; Alex. McDonald, sous-percepteur, Doctors-Brook; Charles L. Gass, sous-percepteur, Bayfield; Jeffrey M. Crispo, sous-percepteur, Bayfield; Hugh R. McAdam, maître de poste, Arisaig; Thomas J. Sears, maître de poste, Lochaber; Charles L. Gass, maître de poste, Bayfield, et Joseph P. Benoit, maître de poste, Pomket.—Aussi, état détaillé des dépenses directes et indirectes, en rapport avec les enquêtes tenues par le dit commissaire Duchemin sur les accusations portées contre John J. McDonald, maître de poste, McArras-rook; Archibald Stewart, chef cantonnier, Havre-au-Bouché; Ronald McFarlane, chef cantonnier, William's-Point; Henry Williams, cantonnier, Marshy-Hope, et John M. McInnes, contremaître des ports de l'Intercolonial, Antigonish.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et correspondance échangées au sujet de la destitution de Cyprien Martin, de Saint-Basile, comté de Madawaska, N.-B., entre le département des Douanes et le dit M. Martin comme agent douanier.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Brouillard, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuves, rapports, affidavit et autres documents dans le département du Revenu de l'Intérieur, concernant la destitution de J. N. Poirier, percepteur de l'accise à Victoriaville, comté d'Arthabaska, et les noms des témoins interrogés, copie de la preuve et le relevé des frais de la dite enquête.

Avec la permission de la Chambre;

M. Borden propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que messieurs Perley et Chisholm (Antigonish) soient ajoutés au comité des Bills Privés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Emmerson propose, secondé par M. Clark (Red-Deer), qu'il soit résolu,—Que, que le tarif et les frais de transport exigés par les compagnies de messagerie en ce pays, et qui affectent le trafic sont déclarés excessifs, et en maintes circonstances énormément extravagants, à tel point que, de l'avis de plusieurs, ils sont devenus intolérables, cette Chambre est d'avis qu'il est à propos de charger la Commission des chemins de fer du Canada de tenir une enquête à ce sujet, que cette enquête devrait avoir lieu devant la dite commission plénière et non devant un comité seulement de cette commission, et qu'elle devrait s'étendre non seulement au tarif des taux et à l'étude de toutes les méthodes qui s'y rattachent, et qui ont été appliqués par les dites compagnies, respectivement, au cours des dix dernières années, ou, pour les compagnies qui n'ont pas été actives toute cette période, au cours des années durant lesquelles elles se sont de fait et respectivement occupées de messagerie en Canada, mais aussi à la somme de capital réellement versé et engagé dans les opérations commerciales de toutes ces compagnies respectivement, ainsi qu'aux dividendes annuels ou autres décrétés et effectivement payés par les dites compagnies respectives; et que la période d'opérations qui devrait être comprise dans l'examen fait à l'enquête pour ces compagnies respectives comprendra les dix dernières années, ou, dans le cas des compagnies qui n'ont pas été en activité durant dix ans, les années durant lesquelles elles auront été en activité d'opérations de messagerie;

De plus que cette enquête ne comprendra pas seulement les taux exigés par les dites compagnies, mais encore la proportion de tels frais ou taux perçus qui est payée aux compagnies de chemins de fer et de paquebots, et autres compagnies de transport, respectivement, s'occupant de ce trafic en Canada, ainsi qu'au chemin de fer Intercolonial du Canada, ou au gouvernement du Canada, ou à l'un ou l'autre des ministères, comme aussi à des particuliers, en rapport avec le trafic par voie de messagerie.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mardi, 18 février 1913.

Et la question étant posée sur la motion;

M. Cochrane propose, comme amendement, secondé par M. Hazen,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le ministre des Chemins de fer et Canaux ayant informé la Chambre que le président du Bureau des commissaires des chemins de fer pour le Canada a pris en considération la nécessité de réduire de nouveau les taux et frais de messagerie, et que le dit président s'occupe actuellement de cette question, cette Chambre est d'avis qu'il est désirable d'attendre le résultat de son enquête avant d'adopter une résolution à ce sujet ".

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 18 février 1913.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—
Par M. Cruise,—la pétition de Paul Reykdal et autres.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir :—

Bill (No 7) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*

Bill (No 105) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company.*

Bill (No 113) concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 80) constituant en corporation la *Huron Lake Shore Railway Company,* et il a décidé d'en rapporter le préambule " non prouvé " parce que votre comité est d'avis que le chemin de fer projeté paraît être une entreprise qui relève de la juridiction exclusive de la province de l'Ontario et que, par conséquent, elle ne devrait pas être représentée comme étant à l'avantage général du Canada. Votre comité recommande aussi que les honoraires versés pour le dit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit :—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quinzième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir :—

De Archie Blaustine; pour une loi de divorce d'avec sa femme Minnie Blaustine.
De Frances Lagora Anderson; pour une loi de divorce d'avec son mari.
De Isabella Lee Brewster; pour une loi de divorce d'avec son mari.
De Nathan Louis Nathanson; pour une loi de divorce d'avec sa femme.
De Malcolm Smith; pour une loi de divorce d'avec sa femme.
De William Froste; pour une loi de divorce d'avec sa femme.
De Mae Lillian Rugh; pour une loi de divorce d'avec son mari.
De John Caldwell Richards; pour une loi de divorce d'avec sa femme.
De Jesse Wilbert Hearns; pour une loi de divorce d'avec sa femme.
De Mabel Lacey; pour une loi de divorce d'avec son mari.
D'Albert Britnell; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

M. Jameson, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné le bill (No 26) concernant la Radiotélégraphie, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité soumet aussi la preuve faite devant lui au sujet du dit bill. (*Appendice No 1.*)

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Etat

indiquant depuis la confédération, quand la milice ou les forces régulières ont été appelées sous les armes pour venir en aide au pouvoir civil; combien de fois, quand et où cet appel a eu lieu depuis lors; quelles sommes d'argent ont été payées par chaque corporation municipale pour le service accompli en chaque cas; quels sont les corps militaires qui ont été appelés sous les armes en chaque instance; si c'était en chaque instance aux fins de réprimer des grèves de travailleurs, ou pour d'autres fins. (*Document de la session, No 127.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., concernant la demande formulée par James McKelvey, de Sarnia, Ontario, pour l'obtention de l'octroi aux volontaires qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne. (*Document de la session, No 128.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chabmre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Burrill, maître de poste à Yarmouth-Nord, comté de Yarmouth, N.-E., (mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur), de la preuve et du rapport fait à la suite de l'enquête tenue par Charles Lane à ce sujet. Aussi, état détaillé des frais occasionnés par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (7b).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Relevé donnant la liste des maîtres de poste remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de Gloucester, les noms de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées. (*Document de la session, No 61 (7c).*)

M. Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1913,—Copie de tous documents, correspondance, mémoires, rapports, demandes d'enquêtes, de nominations de commissions et autres documents relatifs à l'étude des causes de la dépopulation des campagnes et de la vie chère dans les provinces de l'est de la Puissance. (*Document de la session, No 129.*)

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, mémoires et correspondance au sujet de la demande de la Banque Internationale adressée au conseil du Trésor pour un certificat lui permettant de commencer des transactions. (*Document de la session, No 130.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912.—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, rapports, lettres et instructions concernant la pêche de l'éperlan et du saumon, dans la rivière Ristigouche et la Baie-des-Chaleurs depuis octobre 1911 jusqu'à date, et des instructions adressées aux officiers du département de la Marine et des Pêcheries à ce sujet. (*Document de la session, No 131.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution du Dr Charles A. Webster, médecin du port, à Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E. (Mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur.) (*Document de la session, No 61 (7d).*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toute

correspondance et papiers concernant l'augmentation du salaire de M. Sévigny, employé du bureau d'immigration à Montréal. (*Document de la session, No 132.*)

L'ordre spécial requérant la présence à la Barre de la Chambre de M. R. C. Miller, pour être examiné quant au paiement allégué avoir été fait par lui d'une somme de quarante et un mille vingt-six dollars, alors qu'il remplissait les fonctions de président de la *Diamond Light and Heating Company, Limited,* de Montréal,—étant lu;

Le Sergent-d'armes fait rapport,—Que, en conformité de l'ordre de la Chambre, M. R. C. Miller est présent.

M. Middlebro propose, appuyé par M. Meighen,—Que la question suivante soit posée par l'Orateur au témoin à la Barre de la Chambre, avec injonction d'y répondre:—

" A qui avez-vous payé la somme de quarante et un mille vingt-six dollars, aux fins d'obtenir du gouvernement fédéral canadien certains contrats dont le chiffre s'est élevé à cent dix-sept mille dollars, ou environ, entre le mois de juin 1907 et le moment où vous avez cessé d'être le président de la *Diamond Light and Heating Company,* en juin 1911, selon la déclaration que vous avez faite lors du témoignage que vous avez rendu devant le comité des Comptes Publics, vendredi, le quatorze février 1913?"—Adopté.

M. l'ORATEUR.—M. Miller, à qui avez-vous payé la somme de quarante et un mille vingt-six dollars, aux fins d'obtenir du gouvernement fédéral canadien certains contrats dont le chiffre s'est élevé à cent dix-sept mille dollars, ou environ, entre le mois de juin 1907 et le moment où vous avez cessé d'être le président de la *Diamond Light and Heating Company,* en juin 1911, selon la déclaration que vous avez faite lors du témoignage que vous avez rendu devant le comité des Comptes Publics, vendredi, le quatorze février 1913?

M. MILLER.—M. l'Orateur, je demande respectueusement qu'il me soit permis d'être représenté par mon procureur à ce moment.

M. Middlebro propose, appuyé par M. Meighen,—Qu'il soit permis au témoin d'être représenté par son procureur.—Adopté.

M. George E. Kidd, C.R., comparaît comme procureur du témoin à la Barre de la Chambre.

M. l'Orateur pose de nouveau la question au témoin en présence de son procureur.

M. KIDD.—Monsieur l'Orateur et messieurs les membres de la Chambre des Communes, après avoir consulté son procureur, mon client refuse de répondre à la question, attendu que la réponse pourrait l'incriminer, et je suis d'avis qu'une question de cette nature constitue une ingérence injustifiable dans ses affaires privées.

M. Midlebro propose, secondé par M. Meighen,—Que le témoin R. C. Miller, maintenant à la Barre de cette Chambre, ayant refusé de répondre à la question qui lui a été posée par cette Chambre, soit immédiatement confié à la garde du Sergent-d'armes de cette Chambre, et que M. l'Orateur émette son mandat en conséquence.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Lemieux ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—" l'opportunité de donner une preuve de sympathie pratique aux familles affligées du regretté capitaine Scott et de ses infortunés compagnons qui ont perdu la vie dans les régions antarctiques ".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: " Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Lemieux propose alors, secondé par M. Emmerson,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire.

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Turriff propose, comme amendement, secondé par M. Carvell,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu,—Que le gouvernement est tenu constitutionnellement, aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de présenter immédiatement une mesure pour le remaniement de la représentation des provinces dans la Chambre des Communes d'après la population des dites provinces, telle qu'établie par le recensement de 1911, et que cette Chambre ne procède pas plus loin avec ce bill tant que ce remaniement n'aura pas été fait et que le peuple n'aura pas été dûment consulté au sujet du dit bill.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association;* et

Bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité, pour délibérer sur les dits bills.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lu la seconde fois; et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Turriff,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain à trois heures p.m.

Mercredi, 19 février 1913.

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 18 du mois courant,—laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De Paul Reykdal et autres; demandant à la Chambre de prendre les mesures propres à aménager une décharge adéquate pour le surplus des eaux du lac Manitoba afin d'en abaisser le niveau et le maintenir à pas moins de dix-huit pouces au-dessous du niveau moyen actuel des eaux de ce lac.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que les témoignages entendus en rapport avec certains paiements faits à la *Diamond Light and Heating Company of Canada, Limited,* de Montréal, soient imprimés de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres.

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association,*—et a décidé de le raporter avec des amendements.

A l'égard du bill (No 72) constituant en corporation La Banque Immobilière, votre comité constate que certains articles se rapportent au commerce de banque et aux assurances, et il recommande en conséquence que l'ordre de la Chambre du 24 janvier dernier renvoyant le dit bill à ce comité soit rescindé et que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, accusations, correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et toutes personnes au sujet de la destitution de Jos. Lord, gardien du phare à la Pointe-à-la-Mule, sur la rivière Richelieu, dans la paroisse de Saint-Blaise, comté de Saint-Jean et Iberville, et de tous les rapports touchant à la destitution du dit M. Lord. (*Document de la session, No 61 (7e).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous documents, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, etc., se rapportant aux destitutions de Henri Friolet, gardien du quai à Caraquet, et de Richard Southwood, gardien de quai et préposé au service des signaux de tempête, à Bathurst, comté de Gloucester, N.-B., et à la nomination de leurs remplaçant. (*Document de la session, No 61 (7f).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents

concernant la destitution de Joseph L. Robichaud, gardien du phare de Miscou, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur; aussi toute correspondance concernant l'engagement de l'ingénieur du système d'alarme de brume attaché à cette station, et des certificats requis par le ministre de la Marine établissant la compétence de cet ingénieur, donnant aussi les noms du nouveau gardien et du nouvel ingénieur et leur âge. (*Document de la session, No 61 (7g).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine Pope, gardien de phare à Scatarie, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (7h).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine W. W. Lewis, préposé à l'engagement des matelots, à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (7i).*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toute correspondance échangée entre le docteur Marcotte, M. Lavallée, M.P., et l'honorable ministre des Postes et le ministre de l'Agriculture concernant la nomination d'un médecin de santé additionnel à la station de quarantaine de la Grosse-Ile. (*Document de la session, No 72f.*)

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés, l'ordre de la Chambre du 24 janvier, référant le bill (No 72) constituant en corporation La Banque Immobilière au dit comité, soit rescindé, et que le dit bill soit référé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Currie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître la quantité et les valeurs des importations et des exportations échangées entre le Canada et la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande au cours de l'année terminée le 31 mars 1912, quant aux articles suivants: chevaux, bêtes à corne, moutons, porcs, jambon, lard fumé, bœuf frais et salé, grain, suif, viande de mouton, viandes en conserves, beurre, fromage, œufs, volailles et pommes.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, rapports d'ingénieurs, plans, études ou autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, reçus depuis le 1er janvier 1912, concernant la construction d'un embranchement de l'Intercolonial dans le comté de Guysboro.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département concernant la destitution de Stephen C. Richard, gardien de phare à Charlos-Cove, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, décisions, rapports et autres papiers dans le département des Postes ou dans quelqu'autre département concernant la destitution de James White, maître de poste à Sydney, C.-B., et s'il y a eu enquête, les noms des témoins examinés; aussi, état détaillé des dépenses de cette enquête, et copie de toutes lettres, télégrammes, recommandations et autres papiers se rapportant à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. Lemieux, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers, comptes et pièces justificatives concernant l'achat et les réparations subséquentes d'un wagon particulier par le département de la Milice et de la Défense de la *Canadian Northern Railway Company.*

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—Copie en duplicata de toutes lettres, télégrammes, pétitions, requêtes, rapports et autres documents et de toutes listes de paie avec relevé détaillé donnant les noms des ouvriers employés, le nombre de jours de travail et le chiffre des gages payés, qui se trouvent dans le département des Travaux Publics ou dans tout autre département du gouvernement, se rapportant en quelque manière aux dépenses faites pour le quai du village de Gotro, comté de Westmoreland, N.-B., tel que mentionné dans une réponse faite par l'honorable F. Cochrane à une question relative au dit quai posée dans la Chambre des Communes le 13 courant et insérée dans les *Débats* de cette date.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, etc., relativement à la vente de terres censées appartenir aux sauvages Nyanza, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., vente faite à un nommé Philip McDonald, et qui aurait été effectuée vers l'année 1877.

Sur motion de M. Emmerson, pour M. Lemieux, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les lettres, pièces justificatives et autres documents, en général, ainsi qu'un état de compte détaillé en ce qui concerne Guillaume Narcisse Ducharme, et transmis par lui, en rapport avec ses services à titre de membre de la Commission du Service public.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire soit maintenant lu la seconde fois;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Thoburn, secondé par M. Smythe,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 février 1912,—Etat faisant con-

naître toutes commandes (s'il en est) pour articles faites par le département des Travaux Publics depuis le 1er octobre 1911 à Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax; les soumissions demandées dans chaque cas; les commandes pour articles faites sans soumissions; les noms des firmes, et les montants dans chaque cas. (*Document de la session, No 133.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute la correspondance, et de tous les autres documents dans le département des Travaux Publics se rattachant à l'octroi d'un contrat pour livraison de charbon dit *Welsh coal* aux divers édifices fédéraux en la cité de Montréal. (*Document de la session, No 134.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Etat indiquant combien de contrats de dragage ont été donnés pendant l'année 1911-12 par le département des Travaux Publics, le nom de chaque soumissionnaire et le montant mentionné dans chaque soumission. (*Document de la session, No 135.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie du compte de Jean-Baptiste Lena et de son épouse pour ouvrages faits aux bâtisses publiques à Valleyfield, Qué., en mai 1912, ainsi que de toute correspondance, rapport et de tout document se rapportant au paiement de tout ou en partie de ces comptes. (*Document de la session, No 136.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Etat indiquant le montant d'argent dépensé pour améliorer le chenal de la rivière Ottawa entre la cité de Hull et le village de Masson. (*Document de la session, No. 137.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Relevé de la quantité, par verges cubes, de dragage fait dans le havre de Bathurst, par la drague *Restigouche,* durant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre de l'année 1911, et durant les mêmes mois de l'année 1912. (*Document de la session, No 135a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous documents concernant le transfert de P. E. Amiot, ingénieur local du département des Travaux Publics de Bonaventure, Québec, au district de Chicoutimi et Saguenay, et la nomination en son lieu et place de Chas. E. Taché, de Chicoutimi, comme ingénieur local; aussi, copie des instructions données à ce dernier, et quels sont ses fonctions, son domicile et son salaire. (*Document de la session, No 138.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance, rapports et résolutions de conseils de comtés ou autres conseils municipaux du comté de Bonaventure en faveur de ou adverses à certains travaux publics dans le comté de Bonaventure, depuis octobre 1911, adressés au ci-devant ministre des Travaux Publics ou autre membre de l'administration actuelle, et copie de toutes réponses faites à ce sujet. (*Document de la session, No 139.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître les noms des maîtres de poste destitués dans le comté de Bonaventure depuis le 1er octobre 1911; les noms de ceux qui les ont remplacés; les causes des renvois et toutes les accusations et correspondance à ce sujet; et copie de tous les rapports des enquêtes qui ont été tenues en la matière; aussi, les raisons de refus d'enquêtes, quand on n'en a pas faites. (*Document de la session, No 61 (7j).*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 20 février 1913.

PRIÈRES.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Haines, gardien de phare à Ingonish-Sud, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (7k).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, documents, télégrammes, rapports et opinions au sujet de la réclamation de William Iceton, de Purcell's-Cove, qui demande que le département de la Marine et des Pêcheries ou quelque autre département lui rende un bateau. (*Document de la session, No 144.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Etat donnant la liste des gardiens de phares remerciés par l'administration actuelle dans le comté des Deux-Montagnes, les noms de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toutes correspondance et requêtes s'y rapportant et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées, ainsi que les noms de leurs successeurs. (*Document de la session, No 61 (7l).*)

M. Nantel, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Archibald McDonald, douanier à Mull-River, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (7m).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Donald Chisholm, douanier de Tracadie, comté d'Antigonish. (*Document de la session, No 61 (7n).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., se rapportant à la destitution de Ed. C. Humphreys, Trenton, N.-E., fonctionnaire du département du Revenu de l'Intérieur, et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (7o).*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres et décrets du conseil concernant le transfert d'une propriété connue sous le nom de "*Police Point Reserve*" à la corporation de la cité de Medicine-Hat, Alberta. (*Document de la session, No 145.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de l'enquête faite par F. B. Atkinson, Lévis, sur un accident arrivé au cheval de Arsène Lauzier, à Amqui, comté de Rimouski, le 19 février 1912. (*Document de la session, No 146.*)

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Correspondance, mémoires, etc., se rapportant à la concession, datée le 19 novembre 1912, à un nommé Arthur Donaldson, de la moitié N. du ¼ S.-O. de la section 8, township 49, rang 26, à l'ouest du 2me méridien. (*Document de la session, No 147.*)

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que R. C. Miller, maintenant sous la garde du Sergent-d'armes suppléant, soit amené à la Barre de cette Chambre pour répondre à la question à laquelle il a refusé de répondre le quatorze février courant, lors de son examen devant le comité des Comptes Publics, et à laquelle il a également refusé de répondre à la Barre de cette Chambre le dix-huit du mois courant.

Le Sergent-d'armes suppléant fait rapport,—Que, en conformité de l'ordre de la Chambre, R. C. Miller est présent.

M. Middlebro propose, secondé par M. Meighen, Que la question suivante soit posée à M. R. C. Miller, actuellement à la Barre de la Chambre:—

" A qui avez-vous payé la somme de quarante et un mille vingt-six dollars, aux fins d'obtenir du gouvernement fédéral canadien certains contrats dont le chiffre s'est élevé à cent dix-sept mille dollars, ou environ, entre le mois de juin 1907 et le moment où vous avez cessé d'être le président de la *Diamond Light and Heating Company*, en juin 1911, selon la déclaration que vous avez faite lors du témoignage que vous avez rendu devant le comité des Comptes Publics, vendredi, le quatorze février 1913?."

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur pose alors la dite question à M. Miller.

M. Miller.—Avant de faire ma déclaration, je demande le privilège d'avoir près de moi mon procureur, M. A. E. Harvey, C.R., de Montréal, et, quand j'aurai fini, qu'il lui soit permis de faire quelques remarques en mon nom, si on le désire.

M. Middlebro propose, secondé par M. Meighen,—Qu'il soit permis au témoin de se consulter avec son avocat.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Miller lit alors à la Chambre la déclaration suivante: Monsieur l'Orateur, avec votre bienveillante permission, je désire retirer absolument la déclaration que mon procureur a faite lors de ma première comparution à la Barre, attendu que, apparemment, il n'était pas très bien au fait de l'affaire par suite du peu de temps qu'il a pu consacrer à l'étudier.

Une partie de cette déclaration allait à dire que l'une de mes raisons pour refuser de répondre était que ma réponse aurait pu m'incriminer. Or, monsieur l'Orateur, je désire spécialement retirer cette déclaration, attendu que je n'avais pas autorisé mon procureur à la faire, vu que je ne craignais absolument en aucune manière que quoi que ce soit que j'aie fait pût m'incriminer sous quelque rapport que ce soit. La raison principale que je désirais être alléguée était celle-ci: A cause de certaines causes actuellement en litige, et qui dépendent des transactions maintenant soumises à une enquête, j'ai cru qu'il ne serait pas judicieux de faire connaître les faits, parce que cela pourrait influer sur le résultat des causes en litige. Je désire expliquer que, si j'ai refusé de répondre, ce n'est pas parce que je voulais défier cette honorable Chambre. Loin de là. Personne en Canada ne respecte plus que moi les corps dirigeants reconnus de notre pays, et surtout cette honorable Chambre, qui représente le peuple. Mais lorsque je sais n'avoir rien fait qui nuise en quoi que ce soit au public canadien, quelque opinion contraire que l'on puisse avoir, et quand je sais d'ailleurs que quelques personnes qui se sont constituées mes adversaires ont travaillé clandestinement à se faire nommer directeurs de la compagnie dont j'ai été le président pendant tant d'années, et dont actuellement je possède environ un tiers du fonds capital, et ce, dans le but non pas de me faire rendre compte, mais bien, à mon humble avis, dans le but ultérieur, en ayant

recours à des subtilités légales, de m'extorquer de l'argent destiné à être distribué entre eux.

M. l'Orateur interrompt alors, et pose au témoin la question mentionnée dans la résolution.

M. Borden propose, secondé par M. Maclean (Halifax),—Qu'il soit permis au témoin de donner les raisons pour lesquelles il refuse de répondre à la question, et qu'il ne dépasse pas certaines limites raisonnables en introduisant dans ses explications des choses qui ne se rattachent pas au point en litige.

M. Miller continue alors sa déclaration comme suit: Il ne me restait qu'une chose à faire, c'était de combattre honorablement toute intrigue formée contre moi. C'est la ligne de conduite que j'ai suivie jusqu'ici sans peur ou faveur, et c'est la première fois que je fais allusion publiquement à cette affaire. Je puis vous assurer que je n'en aurais pas parlé si cette peu désirable publicité ne m'y avait forcé. Je n'ai pas agi comme je l'ai fait par désir de défier cette honorable Chambre ou tout autre corps dirigeant. J'aurais désiré pouvoir donner le mobile de mes actes et à ma manière, parce qu'il peut paraître, à première vue, que je désire peut-être me protéger contre toute incrimination, et l'on pourrait aussi soupçonner que j'en agis ainsi afin de protéger quelqu'un ou quelques personnes se rattachant à l'administration du gouvernement canadien. Quant à cela, j'ai déjà déclaré sous serment que je n'ai jamais donné d'argent à aucun membre du Sénat ou de la Chambre des Communes, ou à aucun fonctionnaire du gouvernement; et je déclare à présent que je n'ai jamais donné de rémunération d'aucune sorte à aucun membre du Sénat ou de la Chambre des Communes, ou à aucune personne à l'emploi du Sénat ou de la Chambre des Communes, soit directement soit indirectement. Il pourrait aussi paraitre à première vue que l'entêtement ou le désir de défier les différents pouvoirs a été le mobile de mon action.

Maintenant, M. l'Orateur, j'ai essayé, autant qu'il m'a été possible, d'établir clairement les raisons qui m'ont porté à refuser de donner à cette Chambre le renseignement désiré, et comme je me considère un homme honorable, je ne puis en conscience agir autrement que je ne l'ai fait. Je suis convaincu que tout honorable membre de cette Chambre se trouvant placé dans la même position et les mêmes circonstances que moi, en agirait de même. En conséquence, je m'en remets à la bienveillance de la Chambre, sachant que l'on me rendra justice, et j'espère que cette honorable Chambre sera assez généreuse d'accepter mon explication, de retirer la question et d'ordonner ma mise en liberté.

M. Harvey (procureur) dit alors:—

M. l'Orateur, me sera-t-il permis maintenant de compléter les remarques faites par mon client?

M. Middlebro propose, secondé par M. Meighen,—Qu'il soit permis au procureur de compléter la déclaration faite par le témoin.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Harvey.—M. l'Orateur et honorables messieurs, j'apprécie l'indulgence dont vous avez fait preuve envers mon client, M. Miller, et vous me permettrez de faire quelques brèves observations. En premier lieu, je désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la question, comme elle est posée, tend à faire dire à M. Miller des choses qu'il n'a jamais dites. Ce que M. Miller a déclaré devant le comité et ce qu'il a dit en cour, c'est que pendant les quatre ou cinq ans que ces transactions ont eu lieu avec la *Diamond Light and Heating Company* il avait payé la somme de $41,026 pour obtenir des contrats pour la compagnie. Si vous examinez la question comme elle est posée, vous constaterez qu'elle donne à penser que M. Miller a dit une chose différente de cela. Sa déclaration couvrait toutes les entreprises qu'il avait pu obtenir pour la compagnie pendant ces quatre, cinq ou six ans. Il ne serait pas juste que cette question fut posée, et que réponse y fut faite sous cette forme, parce qu'elle n'est pas exacte et ne représente pas ce que M. Miller a dit.

Permettez-moi de référer aux causes qui sont actuellement pendantes devant les tribunaux par suite du différend survenu entre la *Dominion Light and Heating Company* et M. Miller, son ancien président et gérant. M. Miller a été déposé très soudainement de sa position, et il est dans cette situation désavantageuse qu'il ne peut prendre communication des papiers, livres et autres sources de consultation dans le bureau, ce qui rend sa position très difficile. Comme son procureur, je connais quelles sont ces difficultés. Il y a trois causes en instance. Deux de ces causes n'ont pas encore atteint la période d'enquête, suivant l'expression usitée à Montréal, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas rendues à la période de la preuve, et cette preuve reste encore à faire.

Voilà où la procédure en est rendue, et je considère comme chose très probable que d'autres causes surgiront par suite de ces mêmes transactions. Je sais parfaitement que le témoignage rendu par M. Miller devant le comité des Comptes Publics ou devant cette Chambre ne pourra être invoqué devant les cours, mais vous ne pouvez nier que l'impression produite en l'occurrence, de quelque manière qu'elle soit reçue, influera sur l'esprit d'une manière dont nous ne pouvons nous rendre compte, avant que jugement soit prononcé, peut-être, et sera probablement préjudiciable à M. Miller, ou même peut-être à l'autre partie à l'instance, si ces matières sont examinées aussi à fond que la Chambre demande à M. Miller de le faire en ce moment, et avant que jugement soit rendu. Nous avons tous les faiblesses inhérentes à la nature humaine; les juges, vous messieurs de la Chambre des Communes, M. Miller et moi-même, et nous sommes sujets à nous tromper et à laisser se former en nous des impressions qui peuvent exercer une influence sur notre jugement. Bien que nous ayons le plus grand respect pour les juges à Montréal, et que nous connaissions leur intégrité sous tous les rapports, nous disons que le seul fait de la divulgation de certaines choses avant que ces causes soient réglées, influera prabablement, d'une manière inconsciente et non raisonnée, sur le jugement à rendre. Dans ces circonstances, la Chambre pourrait-elle, en toute justice, et précisément à ce moment, exiger une réponse à cette question, ou toute autre question de même nature, et forcer M. Miller à faire ce qu'il ne ferait devant aucune cour de justice, savoir: comparaître comme témoin contre lui-même, et répondre à des questions adverses à lui-même et qui réagirait sur les causes pendantes? J'espère que cette Chambre ne poussera pas les choses aussi loin, mais qu'elle sera quelque peu indulgente pour mon client, au moins jusqu'à ce que ces causes soient réglées; ce qui ne prendra pas beaucoup de temps. D'ailleurs, si cette Chambre croit toujours qu'il est de l'intérêt du pays et du parlement que M. Miller comparaisse de nouveau, elle a toujours le privilège de le sommer de se présenter à la Barre. Entretemps, elle se rendra le témoignage d'avoir rendu tout simplement justice à M. Miller en différant cette question jusqu'à ce qu'il puisse compléter sa défense dans les causes actuellement pendantes à Montréal, et dans les autres causes qui pourront surgir à propos de ces mêmes transactions.

Avant qu'une décision soit prise sur le point qui nous occupe, qu'il me soit permis de rappeler un incident que voici. Vendredi dernier, nous étions devant le comité des Comptes Publics. Nous sommes partis sous l'impression qu'il n'y aurait pas de séance du comité mardi. N'ayant été aucunement informé si notre présence serait requise ou non, à cinq heures lundi après-midi, j'ai pris la peine de me mettre en communication téléphonique de longue distance, de mon bureau, avec le président du comité des Comptes Publics, et de lui demander si la présence de M. Miller serait requise dans le comité des Comptes Publics le jour suivant; et quand j'ai été informé que nous devrions être présents, M. Miller et moi avons répondu, par téléphone, au président, que nous nous présenterions devant le comité, et nous avons fait nos préparatifs en conséquence. Ceci démontre la bonne foi de M. Miller. M. Miller veut bien se rendre aux désirs de la Chambre, pourvu que nous ne soyons pas placés dans une position préjudiciable à l'égard des poursuites auxquelles nous sommes obligés de répondre à Montréal. Dans ces circonstances, je désire demander que M. Miller ne soit pas maintenant forcé de répondre à la question, et qu'il lui soit permis par la Chambre de se retirer, au moins jusqu'à ce que les causes en litige puissent être réglées et que le jugement soit rendu;

et alors si la Chambre désire le faire comparaître de nouveau, je suis convaincu que M. Miller sera prêt à comparaître en aucun temps. Je demande comme privilège que la Chambre se montre généreuse dans l'espèce et qu'elle accède à cette demande. Je vous remercie, M. l'Orateur, ainsi que ces honorables messieurs.

M. Middlebro.—Avant que la motion soit proposée, j'ai quelques mots à dire à ce sujet. Peut-être ferais-je mieux de proposer d'abord:—Que le témoin se retire pendant les délibérations de la Chambre.

M. Maclean (Halifax).—Je désirerais savoir si les déclarations du témoin et de son procureur peuvent être discutées. Je désirerais savoir s'il est défendu à chaque honorable membre, sauf le membre pour Grey-Nord, de discuter cette affaire.

M. Middlebro propose, secondé par M. Meighen,—Que le témoin se retire et que la Chambre prenne en considération ce qui vient de lui être soumis.

M. Pugsley propose, comme amendement, secondé par M. Lemieux,—Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"Il soit permis à M. Miller et à son procureur de rester à la Barre de la Chambre jusqu'à ce que l'honorable député de Grey-Nord ait eu l'occasion de faire savoir à la Chambre si la déclaration faite par M. Harvey, à l'effet que M. Miller n'a pas fait devant le comité des Comptes Publics l'assertion que lui prête la question posée au témoin par M. l'Orateur, est exacte.

Et objection étant soulevée à l'effet que l'amendement n'en est pas un, mais une négation directe, et est hors d'ordre;

M. l'Orateur déclare:—En examinant cet amendement, et en tenant compte de la procédure stricte, telle qu'énoncée par May, je pense que la négation directe d'une question n'est pas un amendement de cette question, bien qu'elle puisse être accompagnée de verbiage. Guidé par cette règle, je décide que cet amendement est hors d'ordre.

M. Pugsley en appelle alors de la décision du fauteuil.

M. l'Orateur.—La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue par la Chambre?

Et la question étant mise aux voix, la décision de l'Orateur est maintenue.

Et la motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée.

Le témoin se retire alors, sous la garde du Sergent-d'armes suppléant.

M. Middlebro propose, secondé par M. Meighen,—Qu'il soit résolu,—

Que cette Chambre, ayant examiné les déclarations faites par R. C. Miller et son procureur, à la Barre de cette Chambre, les 18me et 20me jours de février courant, déclare par les présentes que ces déclarations ne sont pas une réponse à la question qui lui a été posée par M. l'Orateur aux dates susdites, et que son refus de répondre à cette question constitue une transgression des privilèges du Parlement, et rend le dit R. C. Miller coupable de mépris de cette Chambre; et cette Chambre ordonne et décrète que le dit R. C. Miller soit immédiatement transféré et emprisonné par le Sergent-d'armes à et dans la prison commune du comté de Carleton, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, jusqu'à la prorogation de cette Chambre, à moins qu'il n'en soit plus tôt libéré sur l'ordre de cette Chambre; et le gardien ou autre fonctionnaire en charge de la dite prison est par les présentes autorisés à recevoir le dit R. C. Miller en sa garde, et que M. l'Orateur émette en conséquence immédiatement son mandat à cet effet.

Et objection étant faite à l'effet que la motion proposée ne peut pas être prise en considération par la Chambre à moins qu'un avis de deux jours ait été donné;

M. l'Orateur décide: "Que la question d'ordre n'est pas fondée"

Et la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que le témoin, R. C. Miller, soit amenée à la Barre de la Chambre afin que la décision que la Chambre vient d'adopter, lui soit communiquée.

Le Sergent-d'armes suppléant.—Monsieur l'Orateur, le témoin R. C. Miller est maintenant à la porte de cette honorable Chambre.

M. l'Orateur.—Admettez le témoin.

M. Miller se présente de nouveau à la Barre de la Chambre.

M. l'Orateur.—Monsieur R. C. Miller, j'ai l'honneur, en conformité de l'ordre de cette Chambre, de vous faire connaître le jugement de cette Chambre en ce qui concerne votre cas qui a été pris en considération, dans les termes suivants:

Que cette Chambre, ayant examiné les déclarations faites par R. C. Miller et son procureur, à la Barre de cette Chambre, les 18me et 20me jours de février courant, déclare par les présentes que ces déclarations ne sont pas une réponse à la question qui lui a été posée par M. l'Orateur aux dates susdites, et que son refus de répondre à cette question constitue une transgression des privilèges du Parlement, et rend le dit R. C. Miller coupable de mépris de cette Chambre; et cette Chambre ordonne et décrète que le dit R. C. Miller soit immédiatement transféré et emprisonné par le Sergent-d'armes à et dans la prison commune du comté de Carleton, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, jusqu'à la prorogation de cette Chambre, à moins qu'il n'en soit plus tôt libéré sur l'ordre de cette Chambre; et le gardien ou autre fonctionnaire en charge de la dite prison est par les présentes autorisé à recevoir le dit R. C. Miller en sa garde, et que M. l'Orateur émette en conséquence immédiatement son mandat à cet effet.

Le témoin alors se retire sous la garde du Sergent-d'armes suppléant.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de retourner à cette Chambre le bill (No 45) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, vu qu'il appert que le dit bill tel qu'envoyé au Sénat n'est pas imprimé tel que passé par la Chambre des Communes.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 21 février 1913.

Prières.

M. Barker, pour M. Ames, présente à la Chambre le septième rapport du comité des Banques et du Commerce, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 86) constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company.*

Bill (No 58) constituant en corporation l'*Intercolonial Trust and Investment Company.*

Au sujet de ce dernier bill, votre comité recommande que le titre en soit changé en celui de "Loi constituant en corporation l'*Intercolonial Trust Company*".

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu le rapport du Sergent-d'armes suppléant de la Chambre quant aux mesures prises par lui en conformité des mandats émis sur l'ordre de la Chambre les 18me et 20me jours de février courant dans l'affaire de R. C. Miller, et qu'il a donné au greffier instruction de déposer ce rapport sur la Table de la Chambre.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Jameson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 20 janvier 1913,—Copie de toutes les requêtes adressées depuis le 1er octobre 1911 au Gouverneur général en conseil, ou à l'un ou l'autre des membres de l'exécutif, demandant remise de droit, ou réajustement des droits sur le ciment; de toutes les lettres adressées aux ministres individuellement à cet égard, et de toute la correspondance et de tous les arrêtés en conseil. (*Document de la session, No 125a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de H. J. Fixott, médecin du port à Arichat, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61 (7p).*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toutes correspondance, lettres, télégrammes et autres documents relativement à la démission de D. Morin, comme maître de poste de Saint-Pie de Bagot, comté de Bagot. (*Document de la session, No 61 (7q).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, papiers et rapports d'enquête concernant la destitution d'Ernest Paquin, maître de poste à Saint-Cécile de Lévrard, comté de Nicolet. (*Document de la session, No 61 (7r).*)

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 120) concernant le transport des facteurs sur les chemins de fer électriques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Roche propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que cette Chambre se formera en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi récompensant certains volontaires, 1912.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire soit maintenant lu la seconde fois;

Et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association;* et

Bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur le dit bill.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Sur motion de M. Aikins, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Aikins propose, secondé par M. Blain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la question, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 7) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company;*

Bill (No 105) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company;*

Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company;*

Bill (No 113) concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company;*

Bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres;

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres;

et

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants savoir: Bill (No 7) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*; bill (No 105) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; et bill (No 113) concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company*; bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres; bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres; et bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Bureau, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, que le bill (No 7) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 105) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 113) concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question.—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lu la seconde fois; et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 22 février 1913.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill J (No 121) intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers".

Bill K (No 122) intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell".

Bill L (No 123) intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills ci-dessus mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et aussi, le Sénat retourne à cette Chambre le bill (No 45) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", tel que requis par cette Chambre le 20 février courant.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-sept minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures p.m.

Lundi, 24 février 1913.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Macdonell,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill M (No 124) intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison".

Bill N (No 125) intitulé: "Loi pour faire droit à George Geddes McDonald".

Bill O (No 126) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills ci-dessus mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill K (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill L (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association;*

Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company;*

Bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres;

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres; et

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company,* et bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association,* et y a fait des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres; et bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Porter, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill (No 107) constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Nickel, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association*, tel qu'amendé en comité général ce jour.

Ordonné, que le bill soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Stanfield propose, secondé par M. Barker,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 86) constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company;* et

Bill (No 58) constituant en corporation l'*Intercolonial Trust and Investment Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes requêtes, résolutions, lettres, télégrammes et correspondance en la matière du transport (gratis ou à taux réduit) du foin sur l'Intercolonial pour les cultivateurs du comté d'Antigonish, N.-E.,—aussi, des témoignages entendus et du rapport fait au sujet du manque de foin dans le dit comté et dans d'autres comtés de l'est de la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes, réquisitions, pétitions et correspondance de toute nature de la part de la Chambre de Commerce ou des citoyens de Sydney, N.-E., ou de quelques-uns d'entre eux, demandant de meilleures facilités sur l'Intercolonial dans la division de Sydney.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes requêtes, demandes, etc., adressées au gouvernement, ou à l'un ou l'autre de ses départements, par les personnes résidant à Mira, comté de Cap-Breton, à l'effet d'obtenir de l'aide financière pour bateaux, quai ou améliorations sur la rivière Mira.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les sommes payées par le département des Affaires des Sauvages pour soins médicaux donnés aux sauvages de la réserve des Micmacs à Sainte-Anne de Ristigouche, Qué., en chacune des années de la période de 1900 à 1913, inclusivement, et à qui ces sommes ont été payées.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Cardin, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute lettre, télégramme, recommandation, requête, document, etc., relatif à la nomination de M. Pierre Cournoyer comme maître de poste à Saint-Pierre de Sorel, comté de Richelieu.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Lavallée,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des noms des bâtisses occupées par le gouvernement comme bureaux publics qui sont sous loyers, en exceptant les blocs: centre, est, ouest et Langevin; les noms des rues où sont situés ces bureaux, et le numéro de chacun de ces bureaux, avec les noms des départements qui les occupent.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Lavallée,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des sténographes et secrétaires de la Chambre des Communes, avec les noms des députés pour lesquels chacune ou chacun travaille; aussi, liste des sténographes et secrétaires de la Chambre du Sénat et des sénateurs, avec les noms des sénateurs pour lesquels chacune ou chacun travaille.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Lapointe (Kamouraska),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, accusations, preuve et rapports se rapportant à la destitution de Hugh R. McAdam, maître de poste à Arisaig, N.-E., et à la nomination du révérend Daniel L. Macdonald pour le remplacer.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les règlements décrétés par le ministre de l'Intérieur touchant la disposition des terres fédérales, entre le 8 avril 1905 et le 12 octobre 1911.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance et de tous les documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Etat, et Mlle Mastin, d'Angleterre, au sujet de la présentation au gouvernement par la dite Mlle Mastin, de certains articles en porcelaine et d'autres curiosités en mémoire de la défaite par le vote populaire de la convention de réciprocité avec les Etats-Unis.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et M. Morel, M.P.P., député de

Nipissing-Est, se rapportant en quoi que ce soit à la construction d'un chemin, ou grande route, allant de North-Bay à Sturgeon-Falls, Ont., et de toutes requêtes, correspondance, rapports d'arpenteurs et d'ingénieurs, se rapportant en quoi que ce soit avec la construction de cette grande route.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, lettres, papiers ou autres documents dans le département de l'Intérieur concernant le ½ N.O. de 8-49-26-4 et le ¼ S.-O. de 7-49-26-4.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des règlements faits par le ministre de l'Intérieur du 12 octobre 1911 au 1er janvier 1912, concernant l'affectation des terres fédérales, et aussi des règlements faits par le ministre de l'Intérieur du 12 octobre 1911 au 1er janvier 1912, concernant l'application du scrip des métis pour obtention de homesteads ou autres terres.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les lettres et de tous les documents se rapportant à l'octroi de scrip de métis, mandat No 2155, certificat No 672, en faveur d'Albert St. Denis, et faisant connaître ce qui est advenu de ce scrip.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, mémoires, lettres se rapportant au choix d'une certaine étendue de terre pour les fins d'une réserve forestière sur le côté nord de la rivière Saskatchewan, vis-à-vis la cité de Prince-Albert.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lu la seconde fois;
Et sur l'amendement à icelle,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu,—Que le gouvernement est tenu constitutionnellement, aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de présenter immédiatement une mesure pour le remaniement de la représentation des provinces dans la Chambre des Communes d'après la population des dites provinces, telle qu'établie par le recensement de 1911, et que cette Chambre ne procède pas plus loin avec ce bill tant que ce remaniement n'aura pas été fait et que le peuple n'aura pas été dûment consulté au sujet du dit bill.
Et la question étant posée sur l'amendement;
M. Guilbault propose, comme sous-amendement, secondé par M. Boulay,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement: "par la voie d'un plébiscite".
Et un débat s'ensuivant;
Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 25 février 1913.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Thompson (Yukon),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 25 février 1913.

Prières.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Clark (Bruce),—la pétition du conseil municipal du comté de Bruce, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 24 du mois courant,—laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

Du conseil municipal de la cité de Toronto; demandant l'établissement par tout le Canada de la poste aux colis.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company.*

Bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 90) concernant la *Central Railway Company of Canada*, et a décidé de rapporter que le préambule du bill n'est pas prouvé, attendu qu'il n'est pas dans l'intérêt public que le bill soit adopté. Votre comité recommande que les honoraires versés en rapport avec le dit bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 17 février 1913,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre John R. McDonald, agent des sauvages à Heatherton, comté d'Antigonish;—de la recommandation au conseil et du décret du conseil en la matière, et de tous les documents, lettres, correspondance, etc., se rapportant en quoi que ce soit à sa destitution. (*Document de la session, No 61 (7s).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1913,—Copie de tous papiers, rapports et autres documents concernant le retard apporté par le département des Sauvages à l'émission des lettres patentes pour les terres achetées de la bande des sauvages de Saint-Pierre et formant partie de la réserve sauvage de Saint-Pierre, Manitoba. (*Document de la session, No 148.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Joseph Day, officier de douane au Petit-Bras-d'Or, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. (*Document de la session, No 61 (7t).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toutes demandes adressées au gouvernement par la Compagnie d'aciéries d'Algoma pour la remise des droits sur les rails importés par la dite compagnie à Fort-William; de toute correspondance à ce sujet, de toute preuve

recherchée et obtenue par le gouvernement, et de celle fournie par la compagnie à l'appui de ses demandes; et de tous arrêtés du conseil ordonnant cette remise de droits. (*Document de la session, No 149.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes les accusations portées contre Duncan McLeod, évaluateur douanier à Sherbrooke, Qué.; de tous les renseignements obtenus à l'égard de sa conduite en rapport avec des saisies de marchandises effectuées par des fonctionnaires douaniers spéciaux, et à la suite d'enquête; de tous les rapports d'enquête, du décret du conseil révoquant le dit Duncan McLeod, et de toute la correspondance échangée entre lui et le département des Douanes. (*Document de la session, No 61 (7u).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, témoignages entendus et enquêtes, rapports d'enquêtes, etc., touchant la destitution d'Edouard D. Chiasson, sous-percepteur des douanes à Lamèque, comté de Gloucester, et la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (7v).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Geo. F. Briggs, officier de douane à McAdam-Junction, comté de York, N.-B. (*Document de la session, No 61 (7w).*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de William A. Duan, gardien de phare à Green-Island, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet;—aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (7x).*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill J (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill M (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Geddes McDonald".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill O (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lu la seconde fois;

Et sur l'amendement à icelle;

Et sur le sous-amendement à icelle;

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres;

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association;*

Bill (No 86) constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company;* et

Bill (No 58) constituant en corporation l'*Intercolonial Trust and Investment Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 86) constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company;* et bill (No 58) constituant en corporation l'*Intercolonial Trust and Investment Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres; et bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Aikins, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 86) constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Aikins,

Ordonné, que le bill (No 58) constituant en corporation l'*Intercolonial Trust and Investment Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi constituant en corporation l'*Intercolonial Trust Company*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lu la seconde fois; et sur l'amendement et sur le sous-amendement à icelle.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 26 février 1913.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Graham, pour M. Murphy, secondé par M. Béland,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 26 février 1913.

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 25 du mois courant,—laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

Du conseil municipal du comté de Bruce, province de l'Ontario; demandant que toute aide accordée par le gouvernement fédéral pour l'amélioration des grandes routes le soit de manière à produire la plus grande somme d'avantages au plus grand nombre de personnes.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Liste des sténographes et secrétaires de la Chambre des Communes, avec les noms des députés pour lesquels chacune ou chacun travaille. (*Document de la session, No 150.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Thomas Cameron, douanier à Andover, N.-B.; des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. T. C. Knowles à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (7y).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Joseph McDonald, employé de douane à Sydney, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à son renvoi et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (7z).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Angus McGillivray, employé de douane à Glace-Bay, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à son renvoi et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (8a).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1913,—Etat indiquant combien de boisseaux de grains, et de barils ou sacs de farine ont été expédiés de Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, au cours des douze mois qui ont précédé le 31 décembre 1912, et la quantité respective de chacun de ces produits; aussi, quelle a été la proportion de ces denrées de production domestique ou de provenance étrangère à chacun des ports ci-dessus. (*Document de la session, No 151.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1913,—Relevé faisant connaître la quantité et les valeurs des importations et des exportations échangées entre le Canada et la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande au cours de l'année terminée le 31 mars 1912, quant aux articles suivants: chevaux, bêtes à corne, moutons, porcs, jambon, lard fumé, bœuf frais et salé, grain, suif, viande de mouton, viandes en conserves, beurre, fromage, œufs, volailles et pommes. (*Document de la session, No 152.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Roderick Bain, chaloupier à New-Campbellton,

comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports sur l'enquête conduite par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet, ainsi qu'un état détaillé des frais de cette enquête. *(Document de la session, No 61 (8b).)*

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 26 février 1912,—Copie de toutes lettres, documents et correspondance concernant les mesures prises par le gouvernement pour venir en aide aux actionnaires et déposants de la *Farmers' Bank*, du décret du conseil nommant Sir Wm. Meredith commissaire, et de toute correspondance se rapportant à ce sujet. *(Document de la session, No 153.)*

Aussi,—Rapport de l'honorable Sir William Ralph Meredith, chevalier, commissaire nommé aux fins de diriger une enquête sur toutes les matières se rattachant à la *Farmers' Bank of Canada;* avec témoignages entendus, pièces à l'appui, etc. *(Document de la session, No 153a.)*

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que les honoraires payés sur le bill (No 90) concernant la *Central Railway of Canada,*—soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et correspondances échangées entre le Président du Sénat, l'honorable M. Landry, et le très honorable Premier ministre du Canada, dans le cours de l'année 1912, concernant certains contrats pour travaux publics dans les cité et district de Québec.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous états de compte pour salaire ou rémunération du commissaire, pour dépenses des honoraires de témoins, et pour tous autres frais se rapportant à l'enquête faite par le commissaire Duchemin au sujet des personnes suivantes dans le comté de Guysboro, N.-E., savoir: H. C. Tory, officier des pêcheries, Guysboro; John W. Davis, officier des pêcheries, Guysboro; Patrick Shea, maître de poste, Tompkinsville; John M. Rogers, maître de poste, East Roman Valley; James Bowles, maître de poste, rivière Alder; Abner M. Carr, maître de poste, Havre Saint-François; Everett Hadley, maître de poste, Oyster-Pond; Parker S. Hart, maître de poste, Lower-Manchester; S. M. Ferguson, douanier, Oyster-Pond; Robert Hendebee, maître de poste, Half-Island-Cove; A. B. Cole, gérant, usine de réduction, Canso; Edward Kelly, mécanicien, usine de réduction, Canso; D. S. Hendebee, peseur, usine de réduction, Canso; Alex. Roberts, maître de poste, Canso; David Sutherland, gardien, Canso; Henry Hanlon, mécanicien-chef, piscifacture, Canso; Thos. Sullivan, sous-ingénieur mécanicien, Canso; W. G. Matthew, commandant du bateau de sauvetage, Canso; Patrick Ryan, second à bord du bateau de sauvetage, Canso; M. McCutcheon, maître de poste, Sonora; Stanley McCutcheon, douanier, Sonora; Freeman Pride, gardien du phare, Sonora; David Reid, garde-pêche, Port-Hilford; L. W. Pye, fonctionnaire des douanes, Liscomb; Stanley Hemlow, gardien de phare, Liscomb; W. H. Hemlow, gardien du signal d'alarme, Liscomb; R. Conroy, maître de poste, Country-Harbor; John Milward, maître de poste, Stormont; A. W. Salsman, maître de poste, Lower-Country-Harbor; W. B. Harris, maître de poste, White-Head; E. L. Munro, fonctionnaire des douanes, Whitehead; W. L. Munro, gardien de phare, Whitehead; Patrick Conway, gardien de phare, Whitehead; H. P. Munro, commandant du bateau de sauvetage, Whitehead;

Levi Munro, maître du havre, Whitehead; William McKinnon, maître de poste, Erinville; J. McMillan, gérant de la piscifacture, Issac's-Harbor; Sanford Langley, maître de poste, Isaac's-Harbor (nord); Fred E. Cox, ingénieur-mécanicien à l'établissement de l'élevage du homard, Isaac's-Harbour; Simon Hodgson, aide ingénieur-mécanicien, Isaac's-Harbor; Archibald Bares, maître de poste, Lower-New-Harbor; Parker Sangster, maître de poste, New-Harbor (ouest); William Gerrior, Douanier, Larry's-River; James M. Webber, gardien du phare, Torbay-Point; W. A. Hattie, douanier, Mulgrave; J. F. Reeves, maître de poste, Mulgrave; John P. Meagher, chef des matelots, Mulgrave; Philip H. Ryan, employé de l'Intercolonial, Mulgrave; Alex. Wilkinson, employé de l'Intercolonial, Mulgrave; Alex. McInnis, inspecteur des wagons, Mulgrave; Frank Fougère, maître de poste, Port-Félix; Sam Smith, maître de poste, Port-Félix (ouest); capitaine Freeman Myers, maître de poste, Cole-Harbor; George Taylor, maître de poste, Beckerton; Stephen C. Richard, gardien de phare, Charlo's-Cove.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, rapports, mémoires, lettres, de quelque nature que ce soit, en la possession du département de l'Intérieur, se rapportant à la convenance, pour des fins de réserve forestière ou de *homesteads*, de tous les townships ou d'une partie quelconque des townships 24 et 75, rang 27, à l'ouest du premier méridien, lesquels forment actuellement partie de la réserve forestière de Riding-Mountain.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, lettres, papiers, télégrammes et autres documents dans le département de l'Intérieur concernant le ¼ S.-O de la section 36, township 16, rang 27, à l'ouest du deuxième méridien.

M. Currie, du comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

94 Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, lettres, etc., entre le gouvernement du Canada et l'Australie pendant les derniers douze mois concernant des arrangements de tarif préférentiel entre ces deux pays.

96. Rapport du Second Congrès international de l'éducation morale, tenue à la Haye, 22-27 août 1912, et, corrélativement, sur l'instruction morale dans les écoles publiques du Canada, etc., par J. A. M. Aikins, nommé par le gouvernement canadien comme représentant du Canada à ce congrès. (*Distribution.*)

117. Réponse à adresse du 5 décembre 1912,—Etat faisant connaître le nombre d'appels d'ordres du Bureau des Commissaires des chemins de fer interjetés devant le Gouverneur en conseil pendant les douze mois qui ont précédé le 25 novembre 1912, les détails de chaque appel et la décision rendue par le Gouverneur en conseil dans chaque cas.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

48*b*. En conformité du chapitre 43, article 47, 9-10 Edouard VII, intitulé: "Loi concernant le Service de la Marine du Canada",—Copie du décret du Conseil, No C.P. 126, daté le 20 janvier 1913:—Modification des Règlements pour l'administration des cadets de marine.

61*jjjj*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Norman Morrison, maître de poste à Ferguson's-Lake, comté de Richmond, N.-E.

61*kkkk*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. McKillopp, maître de poste à McKillopp, comté de Richmond, N.-E.

61*llll*. Réponse à ordre du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête tenue récemment au bureau de poste de Sainte-Agathe, comté de Terrebonne.

61*mmmm*. Réponse à ordre du 11 décembre 1911,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Bertie Boudrot, gardien de phare, à Poulamond, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61*nnnn*. Réponse à ordre du 1er avril 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, et autres documents et de toutes plaintes ou accusations, demandes d'enquêtes se rapportant en quelque manière aux gardiens de phare de Repentigny, P.Q., MM. Léon Rivest, J. B. Lachapelle et Louis Dubois, depuis le vingt et un septembre dernier, ainsi que copie de l'enquête et du rapport de l'enquête tenue en la matière.

61*oooo*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant la destitution de L. P. Carignan, garde forestier dans le comté de Champlain, Québec.

61*pppp*. Réponse à ordre du 5 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, requêtes, mémoires, rapports d'enquête, etc., en la possession du département des Douanes, au sujet de la destitution des douaniers suivants: James S. Harvey, New-Richmond, Qué., W. L. Kempffer, Paspébiac, Qué., J. Herbert Sweetman, Port-Daniel, Qué., J. D. Leblanc, Carleton, Qué., J. Nadeau, Nouvelle, Qué. Copie des recommandations en faveur de la nomination des remplaçants, avec mention des noms des nouveaux titulaires, de leurs salaires, de leur résidence; et copie des instructions émises.

61*qqqq*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de William Marsh, douanier à Petit-Etang, Sydney-Mines, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61*rrrr*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et requêtes pour et contre la destitution de Duncan McDonald, douanier, à Athelstan, comté de Huntingdon; aussi, du rapport de l'enquête et de la preuve faite devant le commissaire enquêteur.

61*ssss*. Réponse à adresse du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, décrets du conseil, télégrammes, lettres, etc., au sujet de la destitution de Lemuel Bent, antérieurement percepteur des douanes à Oxford, N.-E.

61*tttt*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Pascal Poirier, percepteur des douanes à Descouse, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61*uuuu*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Donald J. Hachey, percepteur de douanes à Bathurst, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur.

61*vvvv*. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de John Maher de sa position dans le département des douanes à Montréal.

61*wwww*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de

Peter Fougère, douanier à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et les témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61*xxxx*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de James Grantmyre, douanier à Petit-Bras-d'Or, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61*yyyy*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Etat donnant la liste complète des employés, sur le canal de Soulanges, qui ont été remerciés de leurs services depuis le 21 septembre 1911; par qui chacun de ces employés a été remplacé, et pour quelle cause ils ont été renvoyés.

61*zzzz*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Andrew Melville, éclusier, à Cardinal, Ont.

61*aaaaa*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de George Short, gardien du pont du canal, à Cardinal, Ont.

61*bbbbb*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de N. Broderick, éclusier, à Cardinal, Ont.

61*ccccc*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Thomas McLatchie, éclusier, à Cardinal, Ont.

61*ddddd*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Elgin McLaughlin, éclusier, à Cardinal, Ont.

61*eeeee*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Robert Robertson, éclusier, à Cardinal, Ont.

61*fffff*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de William L. Gladstone, éclusier, à Cardinal, Ont.

61*ggggg*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Byron Van Camp, éclusier, à Cardinal, Ont.

61*hhhhh*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandation se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Samuel English, gardien du pont du canal, à Cardinal, Ont.

61*iiiii*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de Edward F. Moran, éclusier, à Cardinal, Ontario.

61*jjjjj*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de William Fougère, de Frankville, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*kkkkk*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, correspondance, documents et rapports concernant la destitution de John Melançon, de Afton, Antigonish, cantonnier sur la ligne de l'Intercolonial, et aussi, état détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête tenue au sujet des accusations portées contre lui.

61*lllll*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Ronald D. McDonald, gardien des pêcheries, Broad-Cove, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

61*mmmmm*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John McLean, gardien des pêcheries, à Gabarus, Cap-Breton-Sud, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, à ce sujet.

61*nnnnn*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. R. Forbes, surintendant des pêcheries à North-Sydney, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*ooooo*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous documents, correspondance, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., se rapportant à la destitution de Sébastien Savoie, surintendant de l'établissement de l'élevage du homard à Shippigan, comté de Gloucester, N.-B., et à la nomination de son successeur.

61*ppppp*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. G. Hendsbee, peseur, usine de réduction, Canso, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61*qqqqq*. Réponse à ordre de la Chambre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de M. Muce, gardien de phare à l'île de Cheticamp, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

61*rrrrr*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution du Dr J. D. R. Williams, percepteur des droits de canaux à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

61*sssss*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de John W. Bohan, douanier à Bath, comté de Carleton, N.-B.

61*ttttt*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant la destitution de J. V. Smith, sous-percepteur de douane à Wood's-Harbour, comté de Shelburne, N.-E.

61*uuuuu*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Matthias Meagher, douanier à Debec, comté de Carleton, N.-B.

61*vvvvv*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de John Y. Fleming, officier de douane à Debec, comté de Carleton, N.-B.

61*wwwww*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, accusations, etc., et des témoignages entendus à l'enquête, s'il y a eu enquête, en rapport avec la destitution de M. A. J. Gosselin, douanier intérimaire, à Saint-Albans, Vermont *via* le port de Saint-Armand, comté de Missisquoi.

61*xxxxx*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes et requêtes pour et contre la destitution de James W. Bannon, douanier à Sainte-Agnès de Dundee, comté de Huntingdon; aussi, du rapport de l'enquête et de la preuve, s'il y a, faite devant le commissaire enquêteur.

61*yyyyy*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Etat indiquant le nombre de maîtres de poste destitués dans le comté de Pictou depuis le 1er octobre 1911, les noms de leurs successeurs, les causes des destitutions, et copie de toutes plaintes et correspondance à ce sujet, comme aussi de tous rapports d'enquêtes quand une enquête a été faite.

61*zzzzz*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de James Murphy de la position de maître de poste à Tweed, Ont.

61*aaaaaa*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de H. B. Easton, agent d'immigration à Prescott, Ont.

61*bbbbbb*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de B. Hughes, agent d'immigration à Prescott, Ont.

61*cccccc*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Geo. Walsh, agent d'immigration à Prescott, Ont.

61*dddddd*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Newton S. Dow, agent d'immigration à McAdam-Junction, comté de York, N.-B.

61*eeeeee*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Oliver Hemphill, agent d'immigration à Debec, comté de Carleton, N.-B.

61*ffffff*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Martin Johnston, douanier à Red Islands, comté de Richmond, N.-E.

61*gggggg*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de J. E. Phaneuf, maître de poste de Saint-Hughes, comté de Bagot.

61*hhhhhh*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Murdock McCutcheon, maître de poste à Sonora, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61*iiiiii*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Duncan Gillies, surintendant des pêcheries à Baddeck, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

61*jjjjjj*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes, accusations, correspondances, requêtes et de tous documents et rapports concernant la destitution de Antonio Leduc, maître de poste de Saint-Timothée, dans le comté de Beauharnois et la nomination de son successeur.

61*kkkkkk*. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie du rapport au conseil, du décret du conseil et de toute correspondance avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, et de toutes lettres, documents et papiers se rapportant en quelque manière au renvoi de Charles Arthur Bowman de la division technique du département des Chemins de fer et Canaux.

61*llllll*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Elnathen D. Smith, gardien des pêcheries, Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E.

61*mmmmmm*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Donald McAuley, gardien de phare à Plastic, Baddeck-Bay, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

61*nnnnnn*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John Fredericks, gardien du phare à East-Jordan, comté de Shelburne, N.-E.

61*oooooo*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John Fredericks, gardien du quai à East-Jordan, comté de Shelburne, N.-E.

61*pppppp*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de John C. Morrison, maître du havre, à Shelburne, N.-E.

61*qqqqqq*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine Rodrick McDonald, préposé aux arrivages à Big-Bras-d'Or, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

61*rrrrrr*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de James Maloney, officier de douane à Dingwall, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

61*ssssss*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Hugh D. McEachern, officier de douane à North-Side, East-Bay, C.-B., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*tttttt*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports et correspondance concernant la destitution de Thomas H. Hall, sous-percepteur de douane à Sheet-Harbour, N.-E.

61*uuuuuu*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de J. A. McNeil, officier de douane à Grand-Narrows, N.-E., dans la division du Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*vvvvvv*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Burchell, officier de douane à Sydney-Mines, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*wwwwww*. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. H. Saver, percepteur de douanes, à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

61*xxxxxx*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine George Livingstone, officier de douane à Big-Bras-d'Or, C.-B., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61*yyyyyy*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents et papiers concernant la destitution de H. Lacasse, maître de poste à Wendover, comté de Prescott, Ont., et la nomination de son successeur.

61*zzzzzz*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance et autres papiers concernant le destitution de Harry A. Drigg de l'emploi de maître de poste à Grassey-Lake, Alberta.

62*d*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, soumissions, cautionnements, marchés et contrats en la possession du département des Postes en rapport avec l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Heatherton et Guysboro, en l'année 1912; aussi, en rapport avec tout arrangement temporaire arrêté antérieurement à la date de l'adjudication susdite.

67*d*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des membres de l'administration, et toute personne au sujet de l'acquisition par le gouvrnement du Canada du *Quebec Oriental Railway*, antérieurement le chemin de fer Atlantique et Lac

Supérieur, ou de l'*Atlantic, Quebec and Western Railway*, ou de ces deux voies ferrées.

72*a*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes correspondances, documents, recommandations et rapports concernant la nomination du Dr J. Pomminville au poste de chirurgien du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, en remplacement du Dr A. Allaire.

72*b*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance et autres documents concernant la nomination de Charles W. Hatfield, gardien de pêcheries à la rivière Tusket, Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E.

72*c*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes correspondance, lettres, requêtes, télégrammes et autres documents, relativement à la nomination de Louis Nadeau, maître de poste de Sainte-Christine, comté de Bagot.

72*d*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous ordres, lettres, télégrammes et autres documents concernant la nomination du lieutenant-colonel Warburton comme chef du service médical au camp de Charlottetown en 1912, et de toutes lettres ou télégrammes concernant sa révocation et son remplacement par son subordonné, le lieutenant-colonel Jenkins.

72*e*. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copies de tous documents, lettres, correspondance, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la nomination de M. J. Bégin comme régisseur de la ferme expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière.

83*b*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, lettres, etc., concernant une grève d'employés temporaires de l'Intercolonial à Halifax, en août 1912.

83*c*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie des témoignages, plans, rapport, correspondance, etc., concernant l'enquête qui a été tenue relativement à un accident sur le chemin de fer Intercolonial, à Saint-André de Kamouraska, le 7 octobre 1912, causé par le train No 33, étant l'express maritime allant vers l'ouest.

95. Rapport de M. Olivar Asselin sur une enquête faite au sujet de l'immigration venant de Belgique et de France en Canada.

95*a*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, plaintes, papiers, rapports et autres documents touchant l'enquête tenue à Port-Daniel-Ouest, Qué., sur la conduite de Edmund Dea, surveillant ou gardien de la homarderie en cette localité.

95*b*. Rapport de R. A. Pringle, écuier, C.R., *re* enquête sur le naufrage du steamer *Mayflower*, le 12 novembre 1912.

95*c*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie du rapport de la commission chargée de faire une enquête au sujet des accusations portées contre la *United Shoe Machinery Company*; du décret du conseil nommant la commission; de l'accusation qui a donné lieu à ce décret, et des mesures, s'il en est, prises par l'administration à la suite du rapport de la commission, soit par décret du conseil, soit autrement.

97. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie des listes de paie, lettres, documents, télégrammes et autres papiers concernant les dépenses à l'île Caribou, comté de Pictou.

98. Réponse à ordre du 22 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou quelque officier de son département et J. A. Gillies, C.R., Sydney, concernant l'acquisition de John B. Nicholson d'un emplacement pour une homarderie à Snidloff-Lake, comté de Richmond, N.-E., aussi, copie de tous comptes, frais et pièces justificatives reçues du dit J. A. Gillies pour services rendus, et un état des paiements faits au dit J. A. Gillies en rapport avec cette transaction.

99. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., entre le département des Travaux Publics et toute personne au sujet du placement d'obstacles à la navigation dans les eaux de South-West-Cove, comté de Lunenburg, N.-E.

100. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, bordereaux de paie, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec les dépenses faites à Skinner's-Cove, dans le comté de Pictou.

101. Réponse à adresse du 22 janvier 1912,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province d'Ontario au sujet de l'extension des limites de la dite province.

102. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, rapports et documents touchant la réclamation produite par C. R. Scoles, de New-Carlisle, Qué., pour le paiement d'un reliquat de subvention votée en faveur du chemin de fer Atlantique au Lac Supérieur, depuis octobre 1911 jusqu'à date.

103. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes, rapports et autres documents, concernant une prétendue défalcation dans les comptes de Joseph P. Melanson, clerc au bureau de douanes à Bathurst, comté de Gloucester, qui ont causé une enquête tenue le 23 octobre dernier par l'inspecteur provincial des douanes, avec le nom de l'accusateur.

104. Réponse à ordre du 9 décembre 1913,—Copie de tous papiers, lettres et télégrammes en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou de tout autre département du gouvernement, entre le 1er septembre 1874 et le 1er septembre 1879, concernant l'acquisition ou l'expropriation de terrains à St. Peters, N.-E., pour fins de canal, et relatifs à la nomination d'évaluateurs pour décider de la valeur de ces terrains, aux instructions données aux évaluateurs, au rapport ou rapports de ces derniers à la superficie expropriée et au prix payé pour les dites expropriations. Aussi, relevé du montant payé à chaque évaluateur pour ses services.

105. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie des différents tarifs de fret en opération sur la ligne des chemins de fer de Métapédia à New-Carlisle et de New-Carlisle à Gascons et *vice versa*, et de toute demande de changement de ces tarifs; et aussi, copie de toutes requêtes, pétitions, lettres ou autres documents se plaignant de ces tarifs.

105*a*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie des différents tarifs de transport de marchandises en force sur la ligne du chemin de fer de Sunny-Brae à Ferrona-Junction, sur le réseau de l'Intercolonial, et de toutes requêtes reçues demandant le changement des dits tarifs; aussi, copie de toutes requêtes, pétitions, lettres et autres documents se plaignant de ces tarifs.

106. Réponse à ordre du 5 décembre 1912,—Copie des instructions originales, y compris plans, devis, profils, etc., fournis aux ingénieurs de la division est du Transcontinental entre Winnipeg et Québec par l'ingénieur en chef de la Commission du chemin de fer Transcontinental et approuvés par la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique; aussi, de toutes les instructions, y compris devis et profils, émises par l'ingénieur en chef ou par le président de la Commission du Transcontinental, depuis le 31 octobre 1911, et qui, en quelque manière que ce soit, modifient, changent les instructions originales ci-dessus mentionnées ou s'en départissent;—aussi, de toute la correspondance entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de son département, et le président de la Commission du Transcontinental, ou son ingénieur en chef, au sujet des modifications apportés aux instructions originales, quant aux pentes, courbes et ponts ou autres constructions permanentes. Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer, ou l'un ou l'autre des membres du gouvernement, et tout fonctionnaire de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique en rapport avec certaines déviations des instructions originales touchant les pentes, les courbes ou les constructions permanentes sur la dite ligne entre Winnipeg et Québec; aussi, de toute correspondance échangée entre l'ingénieur en chef et l'un ou l'autre des fonctionnaires du Grand-Tronc-Pacifique ou quelques-uns du personnel de son administration technique au sujet des changements projetés quant aux pentes, courbes ou constructions permanentes sur la ligne du Transcontinental entre Winnipeg et la cité de Québec.

107. Réponse à ordre du 20 janvier 1913,—Copie de tous les documents se rapportant à une réclamation de L. A. Sauvé à l'égard de certaines constructions à la Pointe des Cascades, sur le canal de Soulanges, et de toute la correspondance en la matière.

108. Réponse à ordre du 5 décembre 1912,—Copie du contrat passé entre le département des Chemins de fer et Canaux et W. H. Weller pour l'amélioration du canal St. Peters, et de toute correspondance entre l'entrepreneur et toute autre personne, firme ou corporation et le ministre des Chemins de fer et Canaux au sujet du déchargement des matériaux enlevés par l'entrepreneur.

109. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, pétitions et autres documents reçus depuis le 1er janvier 1912, demandant que la ligne ferrée, connue sous le nom de Vale-Road, forme partie du réseau de l'Intercolonial.

110. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de toute correspondance relativement à l'émission de lettres patentes en faveur de la *Quebec Railway, Light, Heat and Power Company, Limited;* aussi, copie des dites lettres patentes.

111. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., entre le département du Commerce et M. Donnelly, ci-devant commissaire canadien du commerce à Mexico, concernant la fermeture du bureau du dit commissaire à Mexico.

112. Rapport requis par l'article 88 du chapitre 62, Statuts Revisés du Canada, décrétant que le ministre de l'Intérieur soumette au Parlement, chaque année, un rapport des liqueurs apportées de tout endroit situé hors du Canada, dans les territoires, sur permission spéciale du commissaire des Territoires du Nord-Ouest donnée par écrit.

113. Réponse à ordre du 22 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres papiers et documents se rapportant à la démission du lieutenant-colonel F. Moore, 20me régiment, carabiniers de Halton, et aussi copie de sa lettre de démission et de la réponse à icelle.

114. Réponse à ordre du 20 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec la grève des chauffeurs et autres personnes employés sur le navire de l'Etat *Earl Grey,* au cours des années 1912 et 1913.

115. Réponse à ordre du 27 mars 1912,—Copie de tous papiers, lettres et télégrammes concernant la demande pour louer False-Cove-Flats, Vancouver, C.-B., ou accordant un bail pour cette propriété.

116. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de toute correspondance et autres papiers relatifs à une garantie projetée des obligations du chemin de fer de Québec au Saguenay.

118. Réponse à adresse du 22 janvier 1913,—Copie de tous arrêtés du conseil et de toute correspondance ayant pour objet de faciliter davantage les moyens de recueillir des données utiles pour le commerce du pays par l'intermédiaire du service consulaire britannique.

119. Réponse à ordre du 24 janvier 1913,—Liste de tous les employés des différents départements, tant à Ottawa que dans les neuf provinces et territoires du Canada et autres endroits hors du Canada (service interne et externe) qui ont laissé leur emploi, depuis le 1er octobre 1911 jusqu'au 10 janvier 1912, inclusivement, et indiquant leur nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire respectivement; la date de leur nomination; la date de leur départ; leur salaire à l'époque de leur nomination et à l'époque de leur départ; les causes de leur départ; s'ils ont été remplacés, ou non; les noms, prénoms, âge, nationalité, emploi et salaire de ceux qui les ont remplacés; dans les cas de destitutions, la liste des personnes qui ont demandé ces destitutions; dans les cas de remplacements,—la liste des personnes qui ont recommandé les nouveaux venus.

120. Réponse à adresse du 5 février 1912,—Copie de toutes soumissions, contrats, rapports et mémoires de l'ingénieur du département des Travaux Publics, décrets du

conseil, correspondance et autres documents concernant la construction d'un barrage au pied du lac Témiscamingue pour la retenue des eaux.

120*a*. Réponse à ordre du 4 mars 1912,—Copie de tout contrat, correspondance ou écrits quelconques échangés entre le gouvernement du Canada et le ou des entrepreneurs concernant la construction d'une écluse en 1908 ou 1909 appelée écluse du Lac Témiscamingue ou bâtie sur les rivières formant la charge ou la décharge du dit lac.

121. Réponse à ordre du 28 mars 1912,—Liste des sujets des tableaux et aquarelles qui sont devenus la propriété de la Galerie Nationale du Canada depuis 1891, et donnant le nom de l'auteur dans chaque cas.

122. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copies de tous documents, lettres, correspondance, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la demande de M. Firmin Thibault, de Saint-Denis, comté de Kamouraska, pour son indemnité pour avoir servi lors de l'invasion des féniens.

123. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Etat faisant connaître à quelle date ou à quelles dates le gouvernement a acheté le site d'un nouveau champ de tir dans le comté de Carleton, Ont.; de qui ont été achetés les différents lopins de terre, et à quel prix par acre pour chacun d'eux; combien d'acres de terre ont été achetés, et quelle est la somme totale payée; si le gouvernement y a érigé quelques bâtisses, et quel en a été le coût; en rapport avec cette acquisition, quelles sont les sommes payées, et à qui payées, par le gouvernement, à titre de commissions, honoraires, frais d'agence et frais légaux; entre la date du premier achat et le 23 janvier 1913, quelle somme a été dépensée par le gouvernement en rapport avec ce champ de tir, pour toutes fins quelconques; s'il y a encore quelques sommes payables et non soldées en quoi que ce soit qui se rattache à l'achat de ce site; à qui sont-elles dues, et quel en est le chiffre; à quelle distance de l'hôtel des postes de la cité d'Ottawa se trouve le dit champ de tir; s'il y a quelque ligne de tramways ou autre voie ferrée mettant en communication la cité d'Ottawa et ce champ de tir; s'il n'en existe pas, quels moyens de transport on va établir pour les tireurs allant à ce champ de tir ou en revenant.

Le comité recommande de plus que tous les renseignements reçus en l'enquête sur un projet de pensions pour le vieil âge en Canada soient imprimés de jour en jour.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, soit maintenant lu la seconde fois;

Sur l'amendement à icelle;

Et sur le sous-amendement.

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 27 février 1913.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et douze minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Jeudi, 27 février 1913.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Marshall,—la pétition du conseil municipal du comté de Elgin.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer et de transport de Bouctouche; pour certains amendements à sa charte

De la *Real Estate Loan Company of Canada, Limited*; pour une loi portant son capital social à $2,000,000.

De la Compagnie du chemin de fer de Southampton; pour une loi autorisant l'affermage de sa ligne.

De la *Montreal and Ottawa Transmission Company, Limited;* pour une loi prorogeant le délai pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De la *Alberta Interurban Railway Company;* pour une loi ratifiant la nomination des directeurs de la dite compagnie.

De August O. Fisher et autres; pour une charte sous le nom de *Western Canada Remount Breeding Association.*

Du très révérend Gabriel Breynat; pour une charte sous le nom de Corporation Episcopale catholique romaine du Mackenzie.

De Charles Albert Flower; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De George Parent et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Central du Canada et du Labrador.

De Otto Clarence Peterson; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Etat indiquant le chiffre de la subvention payée à chacune des quatre provinces du Canada, qui ont formé partie de la Confédération à son début, et le chiffre de la population sur lequel a été basée cette subvention; la subvention payable à chacune des cinq autres provinces, lors de leur entrée dans l'Union, et le chiffre de la population sur lequel était basé cette subvention; la somme ajoutée à la subvention de l'une ou de l'autre des provinces à titre d'arrangement plus équitable, et les dates auxquelles cet appoint a été apporté, respectivement; les détails de ces modifications plus favorables, depuis 1867, et la subvention annuelle payable actuellement à chaque province, avec le chiffre de la population sur lequel elle est basée; la date originale, et l'allocation de compensation, s'il en était, respectivement, placée au crédit de chaque province lors de son entrée dans l'Union. (*Document de la session, No 154.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se

rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. A. Scott, éclusier à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (8c).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Bert Johnson, chef éclusier à Nicholson, Ont. (*Document de la session, No 61 (8d).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de John Merrifield, chef éclusier à Burritt's-Rapids, Ont., et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (8e).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Neil Cummings, éclusier à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (8f).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, accusations et correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux et toutes personnes, au sujet de la destitution de M. François Chagnon, éclusier à Saint-Jean, comté de Saint-Jean et Iberville, et de tous les rapports touchant la destitution du dit M. Chagnon. (*Document de la session, No 61 (8g).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie du rapport adressé au ministre des Chemins de fer et Canaux par le parti d'ingénieurs du gouvernement qui ont inspecté le chemin de fer de Québec et Saguenay en décembre 1912 et janvier 1913. (*Document de la session, No 67e.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie des rapports faits par qui que ce soit ou par tout comptable au ministre des Chemins de fer et Canaux sur les avantages que l'Intercolonial peut retirer des chemins de fer *Atlantic, Quebec and Western* et *Quebec Oriental* à titre d'embranchements ou lignes auxiliaires. (*Document de la session, No 67f.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de l'enquête tenue au mois de novembre 1912 par M. MacDonald, surintendant de l'Intercolonial à Lévis, contre Alfred Tanguay, employé du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Charles, comté de Bellechasse. (*Document de la session, No 83d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Neil McNeil, gardien de pont, Intercolonial, à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61 (8h).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Archibald McKenzie, cantonnier sur l'Intercolonial à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61 (8i).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John Fraser, gardien de pont, Intercolonial, à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61 (8j).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Demetrius Crozier, éclusier à Merrickville, Ont. (*Document de la session, No 61 (8k).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Patrick Cussuck, éclusier à Merrickville, Ont. (*Document de la session, No 61 (8l).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Joseph H. Webster, éclusier à Nicholson, Ont. (*Document de la session, No 61 (8m).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Cyrus O'Neil, éclusier à Nicholson, Ont. (*Document de la session, No 61 (8n).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Michael Laughtin, gardien de pont à Burritt's-Rapids, Ont. (*Document de la session, No 61 (8o).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de John Mackay, gardien du pont à Beckett, Ont. (*Document de la session, No 61 (8p).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Edward Proctor, éclusier à Burritt's-Rapids, Ont. (*Document de la session, No 61 (8q).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de William Morrison, éclusier à Burritt's-Rapids, Ont. (*Document de la session, No 61 (8r).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de Adam Henderson, gardien de pont à Cardinal, Ont., et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (8s).*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance concernant le transfert de l'hôpital de marine à Pictou à la ville de Pictou ou à toute autre corporation ou personne. (*Document de la session, No 155.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, soumissions, contrats, papiers et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant la passation et la cancellation d'un contrat ou arrangement entre le dit département et Charles G. Giffin, de Isaac's-Harbour, N.-E., pour l'exécution de certains services à la homarderie dans cette localité, et aussi concernant un arrangement subséquent avec Philip McArthur pour l'exécution de services similaires. (*Document de la session, No 156.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, accusations, correspondance, etc., en rapport avec la destitution de James Feehan, garde-pêche ou capitaine de port aux havres de Tracadie et de Savage, I.-P.-E. (*Document de la session, No 61 (8t).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John C. McNeil, gardien de phare à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61 (8u).*)

Sur motion de M. Cochrane, secondé par M. Rogers,

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant le chemin de fer, pont, etc., qui formeront partie du réseau des chemins de fer de l'Etat.

M. Maclean (Halifax) ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—" l'à-propos d'envoyer aux Etats-Unis une personne compétente pour, au nom du gouvernement canadien, conférer et se consulter avec le Dr Friedman, d'Allemagne, au sujet de son traitement de la tuberculose et du moyen de la guérir ".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: " Le député est-il autorisé à parler? "

Une objection étant soulevée;

M. l'Orateur requère ceux des députés qui sont en faveur de la motion de se lever à leurs sièges, et plus de 20 députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Maclean (Halifax) propose alors, secondé par M. Carvell,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée,—Que le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire soit maintenant lu la seconde fois;

Et sur l'amendement à icelle,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu,—Que le gouvernement est tenu constitutionnellement, aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de présenter immédiatement une mesure pour le remaniement de la représentation des provinces dans la Chambre des Communes d'après la population des dites provinces, telle qu'établie par le recensement de 1911, et que cette Chambre ne procède pas plus loin avec ce bill tant que ce remaniement n'aura pas été fait et que le peuple n'aura pas été dûment consulté au sujet du dit bill.

Et sur le sous-amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement: " par la voie d'un plébiscite ".

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 28 février 1913.

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim,
Barrette,
Bellemare,
Boulay,
Cruise,
Guilbault,
Lamarche,
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Mondou,
Thomson (Qu'Appelle),
Turriff.—11.

CONTRE:

Messieurs

Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Beattie,
Béland,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Boivin,
Borden,
Bourassa,
Bowman,
Boyce,
Boyer,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Burnham,
Cardin,
Carvell,
Chabot,
Champagne,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Clark (Bruce),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Doherty,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Elliot,
Emerson,
Etheir,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Fortier,
Foster (King, N.-E.),
Fowler,
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Girard,
Graham,
Green,
Guthrie,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kay,
Kemp,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lalor,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavallée,
Law,
Lemieux,
Lespérance,
Lewis,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean (Halifax),
Maclean (York, O.),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McCurdy,
McKay,
McKenzie,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Marshall,
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Meighen,
Merner,
Michaud,
Middlebro,
Molloy,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Murphy,
Nantel,
Nesbitt,
Neely,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Oliver,
Osler (Sir Edmund),
Pacaud,
Papineau,
Paquet,
Pardee,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Rainville,
Reid (Grenville),
Reid (Ristigouche),
Rhodes,
Richards,
Robb,
Robidoux,
Roche,
Rogers,
Ross,
Schaffner,
Séguin,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Sinclair,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Walker,
Wallace,
Warnock,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
White (Victoria, Alta.),
Wilcox,
Wilson (Laval),
Wilson (Wentworth),
Wright.—187.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim,
Barrette,
Béland,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Champagne,
Charlton,
Chisholm
(Antigonish),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier
(St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Graham,
Guilbault,
Guthrie,
Hughes (King,
I.-P.-E.),
Kay,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lamarche,
Lanctôt,
Lapointe
(Kamouraska),
Lapointe (Montréal,
St-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McMillan,
Marcil
(Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal,
Ste-Marie),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver.
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,
Thomson
(Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria,
Alta.) et
Wilson (Laval).—81.

CONTRE:

Messieurs

Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong
(Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Chabot,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Forget (Sir
Rodolphe),
Foster (King, N.-E.),
Fowler,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen,
I.-P.-E.),
McLean (Sunbury),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Roche,
Rogers.
Schaffner,
Sevigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson
(Wentworth) et
Wright.—117.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Aikins, Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York O), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Beattie, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Chabot, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Coderre, Crocket, Cromwell, Crothers, Currie, Davidson, Doherty, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Forget (Sir Rodolphe), Foster (King, I.-P.-E.), Fowler, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Hartt, Hazen, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, Maclean (York, O.), McCurdy, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), McLean (Sunbury), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morphy, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Northrup, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Roche, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Leeds), White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wentworth), Wright—114.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Barrette, Béland, Bellemare, Boivin, Boulay, Bourassa, Boyer, Brouillard, Brown, Buchanan, Bureau, Cardin, Carvell, Champagne, Charlton, Emmerson, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Graham, Guilbault, Guthrie, Hughes, (King, N.-E.), Kay, Kyte, Lachance, Lafortune, Lemieux, Loggie, Lovell, Macdonald, Maclean (Halifax), MacNutt, McCraney, McCoig, McCrea, McKenzie, McMillan, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Martin, (Montréal, Papineau, Pardee, Power, Proulx, Pugsley, Reid (Ristigouche), Richards, Robb, Ross, Séguin, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Tobin, Turgeon,

Chisholm (Antigonish),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Lamarche,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Ste-Marie),
Michaud,
Molloy,
Mondou,
Murphy,
Nesbitt,
Neeley,
Oliver,
Pacaud,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval).—84.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 22) intitulé: "Loi concernant les Commissaires du havre de Montréal".

Aussi, le Sénat a adopté le bill P (No 127) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Adélaide Reyner", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill ci-dessus mentionné, avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 28 février 1913.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 27 du mois courant,—laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

Du conseil municipal du comté d'Elgin; demandant que le droit sur les excavateurs de fossés soit enlevé, et que ces machines soient placées sur la liste des articles admis *franco.*

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company.*

Bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada.*

Les promoteurs du bill (No 12) constituant en corporation la *Great West Fire Insurance Company,* ayant fait connaître leur intention de ne pas procéder ultérieurement au sujet de ce bill au cours de la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires versés soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant le renvoi d'office de A. A. Chisholm, surintendant de pêcheries à Margaree-Forks, comté d'Inverness, N.-E. (*Document de la session, No 61 (8v).*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant le renvoi d'office de Charles E. Aucoin, sous-percepteur de douane à Cheticamp, comté d'Inverness, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (8w).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de Charles Meunier, ci-devant percepteur de douane à Marieville, Québec, pour loyer. (*Document de la session, No 157.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Charles L. Gass, ci-devant maître de poste à Bayfield, comté d'Antigonish, de la preuve (s'il en est) faite devant le commissaire Duchemin, du rapport de ce dernier, et de toutes lettres, télégrammes et documents quelconques concernant la destitution de Gass et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (8x).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de toutes lettres et correspondance échangées au sujet de la destitution de

Cyprien Martin, de Saint-Basile, comté de Madawaska, N.-B., entre le département et le dit M. Martin comme agent douanier. *(Document de la session, No 61 (8y).)*

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance et rapports au sujet de la fermeture du bureau de poste à Pomket-River, comté d'Antigonish, N.-E., et de la résiliation du contrat pour le transport de la malle entre Heatherton et Pomket-River. *(Document de la session, No 158.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes et rapports au sujet du terme apporté au contrat de H. D. Decoste pour le transport de la malle entre la station de Linwood et le bureau de poste du même nom, et l'adjudication d'un nouveau contrat à D. Delevey, pour le même service à partir du 1er janvier 1913. *(Document de la session, No 62g.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Angus A. Boyd, maître de poste à Boyd, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports, se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (8z).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre John R. McDonald, maître de poste à Glassburn, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (9a).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Alex. G. Chisholm, maître de poste à Ohio, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (9b).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre John J. McLean, maître de poste à Cross-Road, Ohio, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (9c).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Dougald McDonald, maître de poste à Doctor's-Brook, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (9d).)*

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Dan. A. McInnes, maître de poste à Georgeville, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (9a).)*

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Edwards,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 60) concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 12) constituant en corporation la *Great West Fire Insurance Company*, soit retiré, et que la balance des honoraires et frais payés pour ce bill, déduction faite des frais d'impression et de traduction, soit remboursée con-

formément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill P (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Adélaide Rayner".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales de l'Empire (ainsi que la résolution qui s'y rattache référée au dit comité le 13 du mois courant);

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 78) constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association.*

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres; et

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer sur les dits bills.

M. Perley propose, secondé par M. Roche,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company;* et

Bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rap-

port que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N (No 125) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à George Geddes McDonald".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O (No 126) du Sénat, intitulé "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders"

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 21) auorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, (ainsi que la résolution s'y rattachant et référée au dit comité le 13 du mois courant), reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer sur le dit bill.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 3 mars 1913.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 17) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Northern Empire Life Assurance Company*".

Bill (No 13) intitulé: " Loi constituant en corporation la *General Loan Company of Canada*"; et

Bill (No 57) intitulé: " Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 84) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier ".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Q (No 128) intitulé: " Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt ";

Bill R (No 129) intitulé: " Loi pour faire droit à Frances Lagora Anderson ";

Bill S (No 130) intitulé: " Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy ";

Bill V (No 131) intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Smith ";

Bill W (No 132) intitulé: " Loi pour faire droit à John Caldwell Richards ";

Bill X (No 133) intitulé: " Loi pour faire droit à George Daniel Ingleby"; et

Bill Y (No 134) intitulé: " Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes ".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills ci-haut mentionnés avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance échangée avec M. V. Stefansson au sujet de l'expédition vers les régions arctiques. (*Document de la session, No 161.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, lettres, correspondance, télégrammes et autres documents concernant la destitution de E. A. Asker, maître de havre à Campbellton. (*Document de la session, No 61 (9f).*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 25 mars 1912,—Copie de toutes lettres, requêtes, demandes, arrêtés en conseil et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries en ce qui concerne les changements apportés aux règlements des pêcheries, et par lesquels il est interdit aux bateaux à vapeur munis de lignes traînantes de participer à l'octroi de primes de pêche. (*Document de la session, No 162.*)

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1913,—Copie de tous papiers, lettres, documents et ordres concernant la destitution de Fred. Shultz, gardien de la salle d'armes à Kentville, N.-E., et la nomination de William Shoop comme son successeur. Aussi, relevé des articles emmagasinés dans la dite salle d'armes en 1910, 1911 et 1912, respectivement. Aussi, copie de tous ordres et

règlements concernant les devoirs du dit gardien. (*Document de la session, No 61 (9g).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1913, Copie de toute correspondance, papiers, comptes et pièces justificatives concernant l'achat et les réparations subséquentes d'un wagon particulier par le département de la Milice et de la Défense de la *Canadian Northern Railway Company.* (*Document de la session, No 163.*)

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que le rapport de l'honorable Sir William Ralph Meredith, chevalier, commissaire nommé aux fins de faire une enquête sur toutes les matières se rattachant à la *Farmers' Bank of Canada,* ainsi que les témoignages entendus, pièces à l'appui, etc., soient imprimés immédiatement, et que la règle 74 soit suspendue en l'espèce.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 18) intitulé: "Loi concernant la *Ontario-Michigan Railway Company*";

Bill (No 37) intitulé: "Loi concernant l'*Alberta Central Railway Company*";

Bill (No 41) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*";

Bill (No 44) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*";

Bill (No 38) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*";

Bill (No 40) intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company*";

Bill (No 43) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company*";

Bill (No 47) intitulé: "Loi concernant la Compagnie électrique d'Ottawa";

Bill (No 49) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest";

Bill (No 53) intitulé: "Loi concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited*";

Bill (No 54) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*";

Bill (No 56) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Electrique de Hull";

Bill (No 61) intitulé: "Loi concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company*"; et

Bill (No 63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellowhead and Revelstoke Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 42) intitulé: "Loi concernant la *Guelph and Goderich Railway Company*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill H (No 135) intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres;

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association;*

Bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company;* et

Bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer sur les dits bills.

M. Broder propose, secondé par M. Stewart,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company;* et

Bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer sur les dits bills.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Adelaide Rayner".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service ordonnés par l'administration actuelle depuis le 11 octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté de Digby, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration (à l'exclusion de ceux pour lesquels des demandes de documents ont été déjà faites et accordées); y compris les noms des personnes destituées, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rapportant à ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître depuis le 11 octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté d'Annapolis, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration (à l'exclusion de ceux pour lesquels des demandes de documents ont été déjà faites et accordées); y compris les noms des personnes destituées, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rapportant à ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration;

aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître toutes les sommes perçues par l'Intercolonial pour transport de foin entre Amherst et d'autres stations sur cette voie ferrée, dans le comté de Cumberland, et Antigonish, N.-E., consigné à C. Edgar Whidden ou C. B. Whidden and Son, au cours des mois de janvier dernier et de février courant; par qui le fret a été payé;—aussi, copie des factures et connaissements du foin transporté.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service ordonnés par l'administration actuelle depuis le 11 octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté de Colchester, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration (à l'exclusion de ceux pour lesquels des demandes de documents ont été déjà faites et accordées) ; y compris les noms des personnes destituées, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rapportant à ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Law, secondé par M. Hughes (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service ordonnés par l'administration actuelle depuis le 11 octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté de Shelburne et Queen, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration (à l'exclusion de ceux pour lesquels des demandes de documents ont été déjà faites et accordées) ; y compris les noms des personnes destituées, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rapportant à ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Hughes (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service ordonnés par l'administration actuelle depuis le 11 octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté de Cumberland, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration (à l'exclusion de ceux pour lesquels des demandes de documents ont été déjà faites et accordées) ; y compris les noms des personnes destituées, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus

en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rapportant à ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, soumissions et rapports concernant les soumissions pour l'amélioration de la rivière dite East River, comté de Pictou, demandées en janvier 1912.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, recommandations, etc., en rapport avec la nomination de John Macdonald au poste d'inspecteur du Revenu de l'Intérieur, et de toutes les lettres, dépêches télégraphiques, demandes, etc., reçues de toute autre personne se rapportant aux requêtes d'autres candidats au même poste.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service ordonnés par l'administration actuelle depuis le 11 octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté de King, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration (à l'exclusion de ceux pour lesquels des demandes de documents ont été déjà faites et accordés); y compris les noms des personnes destituées, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rapportant à ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Marcile (Bagot), pour M. Delisle, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes, accusations, correspondances, requêtes, télégrammes concernant la destitution de Wilfrid Bellemarre, maître de poste à Harvey-Junction, comté de Portneuf; de tous documents concernant la nomination de son successeur, tels que requêtes, lettres de recommandation, etc., de la preuve et du rapport fait à la suite de l'enquête tenue par le commissaire enquêteur Jolicœur à ce sujet; aussi, état détaillé des frais occasionnés par cette enquête.

Sur motion de M. Marcile (Bagot), pour M. Delisle, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes plaintes, accusations, correspondances, requêtes, télégrammes concernant la destitution de Ulric Thibaudeau, agent des pilotes à Québec; de tous documents concernant la nomination de son successeur, tels que requêtes, lettres de recommandation, etc., de la preuve et du rapport fait à la suite de l'enquête tenue par le commissaire enquêteur Jolicœur à ce sujet; aussi, état détaillé des frais occasionnés par cette enquête.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance avec le département de l'Intérieur ou celui de la Milice et de la Défense, concernant

la demande de M. Joseph Dockerill, pour la concession du terrain qu'il a occupé dans la réserve de Port-Moody.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Lemieux,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, rapports d'ingénieurs, et dépenses détaillées concernant le dragage à la rivière Bonaventure, Québec.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Lemieux,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, rapports d'ingénieurs, et dépenses détaillées concernant le dragage à Sainte-Anne de Ristigouche et Cross-Point, comté de Bonaventure.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Parker S. Hart, maître de poste à Manchester, comté de Guysboro, N.-E., de toute preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses de cette enquête.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, instructions et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou en la possession de quelqu'un des officiers du département concernant la destitution de gardiens ou de surintendants de pêcheries dans le comté de Guysboro, N.-E., depuis le 10 octobre 1911.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de William L. Munro, gardien de phare à White-Head, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la convention consentie le 6 août 1910, entre la cité de Québec et les Commissaires du Transcontinental pour l'acquisition par ces derniers de la propriété connue sous le nom de marché Champlain pour les fins d'une gare et d'un terminus de ce chemin de fer;—de toute la correspondance échangée entre la dite cité et les commissaires actuels du Transcontinental et le ministre des Chemins de fer, ou tout autre ministre, au sujet de la non exécution de la susdite convention par les commissaires.

Sur motion de M. McKenzie, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. German,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service ordonnés par l'administration actuelle depuis le 11 octobre 1911 jusqu'à ce jour, dans le comté de Hants, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration (à l'exclusion de ceux pour lesquels des demandes de documents ont été déjà faites et accordées); y compris les noms des personnes destituées, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rappor-

tant à ces renvois et maintenant en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'administration; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, correspondance, rapports et autres papiers ou documents dans le département des Travaux Publics concernant la construction d'un brise-lames à Goulman's-Point, Half-Island-Cove, comté de Guysboro, N.-E.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance et des autres documents se rapportant à l'aliénation des terres suivantes, et à la réclamation de James W. Brown au sujet de ces terres:—

Partie du ¼ S.-E. de la section 21-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, cinq centièmes d'acre.

Partie du ¼ N.-E. de la section 21-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, cent seize centièmes d'acre.

Partie du ¼ S.-E. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 80 acres.

Partie du ¼ S.-O. de la section 28-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, soixante-douze quarante-deux centièmes d'acre.

Tout le ¼ S.-E. de la section 28-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Tout le ¼ N.-E. de la section 32-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Partie du ¼ S.-E. de la section 32-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 80 acres.

Tout le ¼ N.-O. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Tout le ¼ S.-E. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Partie du ¼ N.-E. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 123 quatre-vingt-cinq centièmes d'acre.

Tout le ¼ S.-O. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Aussi, de tous les documents se rapportant à l'aliénation de tout le ¼ N.-O. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien, et à une partie du ¼ S.-O. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien, et de toute la correspondance et des documents au sujet des droits sur ces terres réclamés par Alexander Hurst Brown.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes ou autres papiers concernant le ¼ S.-O. de 4-9-14, à l'ouest du deuxième méridien.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, preuve, décrets du conseil, etc., se rapportant à la destitution de James Amerault, gardien du phare, New-Edinburg, comté de Digby, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Emmerson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, preuve, décrets du conseil, etc., se rapportant à la destitution de Edward Doucett, sous-percepteur des douanes, comté de Digby, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Emmerson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, preuve, décrets du conseil, etc., se rapportant à la destitution de M. LeBlanc, sous-percepteur des douanes, Church-Point, comté de Digby, N.-E.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution qui s'y rattache, référée au dit comité le 13 du mois dernier);

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mardi, 4 mars 1913.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 5 mars 1913.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Jeudi, 6 mars 1913.

Et objection étant faite en comité à la décision du président (M .Currie) sur un point d'ordre, et appel en étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Le président du comité fait le rapport suivant:—

"Une question d'ordre a été soulevée en comité général alors qu'il a été allégué qu'un honorable député était hors d'ordre. Le président a décidé que l'honorable député était hors d'ordre.

"M. Pugsley s'est levé pour parler sur le point d'ordre. M. le président n'a pas permis la discussion.

"M. le président a décidé que le président du comité général n'est pas tenu d'entendre de discussion sur un point d'ordre, mais peut rendre sa décision sans qu'il y ait discussion, s'il le juge à propos.

"M. Pugsley en a appelé de cette décision."

M. l'Orateur ayant posé la question: La décision du président sera-t-elle confirmée,—la question est résolue dans la négative, *nemine contradicente.*

En conséquence, la décision du président n'est pas confirmée.

Le comité général sur le dit bill continue alors ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 7 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

M. l'Orateur reprend le fauteuil et informe la Chambre que pendant la séance ininterrompue du comité général, cette semaine, des messages ont été reçus du Sénat adoptant les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 8) intitulé: "Loi concernant un brevet de George Frederick Bishopric";

Bill (No 9) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Explosives, Limited*";

Bill (No 71) intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited*";

Bill (No 64) intitulé: "Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company*";

Bill (No 65) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental";

Bill (No 87) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*";

Bill (No 31) intitulé: "Loi à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America*";

Bill (No 66) intitulé: "Loi concernant la *Canada Permanent Mortgage Corporation*";

Bill (No 67) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canada Permanent Trust Company*"; et

Bill (No 45) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill G (No 136) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada*"; et

Bill I (No 137) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company*".

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 6 mars 1913.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Altesse Royale le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat vendredi, le 7 courant, à 4 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. LOWTHER, Lt.-col.
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est reçu du très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député-gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

M. L'ORATEUR,

Le très honorable juge en chef, agissant comme député de Son Altesse Royale le Gouverneur général, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député de Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi de la Marine Marchande au Canada.

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Loi concernant la *Ottawa Terminals Railway Company.*

Loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Loi concernant les commissaires du havre de Montréal.

Loi constituant en corporation la *Northwest Life Assurance Company.*

Loi constituant en corporation la *General Loan Company of Canada.*

Loi concernant la compagnie dite *The Huron and Erie Loan and Savings Company.*

Loi concernant la *Ontario-Michigan Railway Company.*

Loi concernant l'*Alberta Central Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Loi concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited.*

Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie Electrique de Hull.

Loi concernant la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Wetaskiwin, Yellowhead and Revelstoke Railway Company.*

Loi concernant un brevet de George Frederick Bishopric.

Loi concernant la *Canadian Explosives, Limited.*

Loi concernant un brevet de la *Gold Medal Furniture Manufacturing Company, Limited.*

Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.

Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Loi à l'effet de consolider et modifier les lois concernant la *Guarantee Company of North America.*

Loi concernant la *Canada Permanent Mortgage Corporation.*

Loi constituant en corporation la *Canada Permanent Trust Company.*

Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Le comité général sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 8 mars 1913.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 10 mars 1913.

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dix-septième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Charles Hoffman et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company:* pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'exécution de ses entreprises.

Du Très révérend Nicetas Budka, de Winnipeg; pour une charte sous le nom de Corporation Episcopale catholique Ruthène du rite grec.

De George Sentis Deslandes; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Sarah Lillian Attwood; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, savoir:—

De Colin McLeish, du township de Bruce, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme Margaret McLeish;

De Frank William Meek, de Toronto; pour une loi de divorce d'avec sa femme; et constate, que dans les deux cas, l'avis a été dûment publié pour l'instance auprès du Parlement pendant la session de 1911-12; que, dans le dernier cas, aucun avis n'a été subséquemment publié, et que, dans le premier cas, l'avis d'une demande au Parlement au cours de la présente session a été publié mais seulement dans la *Gazette du Canada.*

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, présenté ce jour, soit référé au comité des Ordres Permanents.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de l'arrêté du conseil, No C.P. 406, du 22 février 1913, au sujet de l'expédition projetée de M. V. Stefansson dans le Nord. (*Document de la session, No 161a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr Freeman O'Neil, médecin de l'hôpital de marine à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (9h).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Léon N. Poirier, préposé au quai à Descousse, comté de Richmond, N.-E. (*Document de la session, No 61 (9i).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Norman L. Trefry, contrôleur du havre de Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E. Mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (9j).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant la destitution de James Amerault, gardien de phare à New-Edinburgh, comté de Digby, N.-E. (*Document de la session, No 61 (9k).*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports, lettres, correspondance, etc., concernant la destitution de H. B. Manley, commis dans le bureau des terres, à Saskatoon. (*Document de la session, No 61 (9l).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, papiers et autres documents concernant la destitution de John Spicer, aide de l'agent des terres à Moosejaw. (*Document de la session, No 61 (9m).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec la destitution de Robert Pragnall, agent des terres fédérales à Swift-Current, et la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (9n).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports, lettres, correspondance, etc., concernant la destitution de G. M. Ullyot, commis dans le bureau des terres, à Saskatoon. (*Document de la session, No 61 (9o).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Relevé faisant connaître les sommes payées par le département des Affaires des Sauvages pour soins médicaux donnés aux sauvages de la réserve des Micmacs à Sainte-Anne de Ristigouche, Qué., en chacune des années de la période de 1900 à 1913, inclusivement, et à qui ces sommes ont été payées. (*Document de la session, No 164.*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Q (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill R (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Lagora Anderson".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill S (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill V (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Smith".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill W (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Caldwell Richards".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill X (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Daniel Ingleby".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Y (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill H (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill G (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill I (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres;

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association;*

Bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company;*

Bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company;*

Bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company;* et

Bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre le Canada et Terre-Neuve chaque année, pendant la période comprise entre le 1er janvier 1896 et le 1er janvier 1913, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année; quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre Terre-Neuve et les Antilles en date du 9 avril 1912 pendant les années 1909, 1910, 1911 et 1912, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de soldats du régiment R.C. il y a eu à Aldershot au cours de l'été 1912, avant la tenue du camp militaire régulier; à quelle date ils se sont rendus au camp; quel a été leur nombre au camp tenu alors; si on a demandé des soumissions pour la fourniture des articles de sustentation: combien et de quelles personnes des soumissions ont été reçues; si des contrats ont été adjugés à quelques-uns des soumissionnaires; et s'il n'en a pas été ainsi, ce qu'on a fait des soumissions reçues; comment et de qui s'est-on procuré l'approvisionnement requis pour ces militaires; quel prix par livre, respectivement, a été payé pour la viande, le sucre, le beurre, le thé, le café, le lard fumé et le pain, et quel prix par boisseau pour les végétaux; quel a été, pendant la période précitée, le coût par ration pour l'approvisionnement fourni aux militaires du régiment R.C. au camp d'Aldershot; quel a été le coût par ration pour l'approvisionnement par contrat de la milice régulière au camp militaire annuel à l'automne de 1912.

Sur motion de M. German, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance ou communications, de quelque nature que ce soit, échangées entre le département des Assurances à Ottawa, et celui de Toronto depuis juin 1907, au sujet du transfert de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* de la juridiction du département des Assurances d'Ottawa à celle du département des Assurances de Toronto; de toute la correspondance, s'il y a, entre le département des Assurances d'Ottawa et le *Saturday Night*, de Toronto, au sujet des affaires de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* ou de l'*International Insurance Company, Limited;* aussi, de toute la correspondance et des autres communications échangées entre le département des Assurances d'Ottawa et le gouvernement de la province de l'Alberta au sujet des affaires de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* ou de l'*International Insurance Company, Limited.*

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents (non ordonnés par la Chambre jusqu'à ce jour) se rapportant aux changements survenus ou effectués dans les emplois de maîtres de poste dans le comté de Bonaventure.

Sur motion de M. Pugsley, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, mémoires, arrêtés du conseil, ordres administratifs et rapports de gardiens de pêcheries et autres officiers, au cours des derniers deux ans concernant les permis pour se servir de nasses dans les eaux des comtés de Charlotte et de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, accusations et correspondance en la possession du département de la Marine et des Pêcheries se rapportant aux accusations d'ingérence politique active portées contre Michael O'Brien, gardien de phare à Bear-Island, comté de Richmond, N.-E.;—des instructions données à H. P. Duchemin, commissaire chargé de faire une enquête en la matière;—du rapport et de la conclusion du commissaire, ainsi qu'un relevé des dépenses causées par cette enquête.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, est de nouveau délibéré en comité général (ainsi que la résolution qui s'y rattache, référée au dit comité le 13 du mois dernier);

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Mardi, 11 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 12 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Jeudi, 13 mars 1913.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill O 2 (No 138) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster".

Bill P 2 (No 139) intitulé: "Loi pour faire droit à William Froste".

Bill Q 2 (No 140) intitulé: "Loi pour faire droit à William Monds".

Bill R 2 (No 141) intitulé: "Ioi pour faire droit à Charles Frederick Tarling".

Bill S 2 (No 142) intitulé: "Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns".

Bill T 2 (No 143) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge".

Bill U 2 (No 144) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton".

Bill V 2 (No 145) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey".

Bill W 2 (No 147) intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty".

Bill F (No 148) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Phœnix Insurance Company*".

Bill U (No 149) intitulé: "Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company*".

Bill E 2 (No 150) intitulé: "Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited*".

Bill H 2 (No 151) intitulé: "Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company*".

Bill L 2 (No 152) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les dix derniers bills ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 68) intitulé: Loi constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company*";

Bill (No 46) constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company*";

Bill (No 62) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation*";

Bill (No 70) intitulé: "Loi concernant la *Huron and Ontario Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company*";

Bill (No 73) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Royal Trust Company*"; et

Bill (No 77) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company*".

Et aussi, le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 10) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company*";

Bill (No 105) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*";

Bill (No 113) intitulé: "Loi concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company*";

Bill (No 82) intitulé: "Loi concernant la *Shuswap and Okanagon Railway Company*";

Bill (No 83) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company*";

Bill (No 81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company*";

Bill (No 79) intitulé: "Loi concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company*";

Bill (No 102) intitulé: "Loi concernant la *Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company*";

Bill (No 91) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*";

Bill (No 7) intitulé: "Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*"; et

Bill (No 48) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa".

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse Royale.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1913, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 4.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, mars 1913.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. White (Leeds),

Ordonné, que la Chambre s'ajourne jusqu'à huit heures ce soir comme marque de respect à la mémoire de feu l'honorable John G. Haggart, représentant du collège électoral de Lanark-Sud, dont le décès est survenu ce jour (13 mars courant).

La Chambre s'ajourne en conséquence à 4 p.m. jusqu'à 8 p.m. ce jour.

Huit heures p.m.

M. l'Orateur met devant la Chambre,—Rapport sur les élections partielles (Douzième Parlement) pour la Chambre des Communes du Canada qui ont eu lieu pendant l'année 1912. (*Document de la session, No 18.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 14 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Samedi, 15 mars 1913.

Objection étant faite, en comité, à la décision du président (M. Aikins) sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:—

" Le député d'Edmonton (M. Oliver) en était à dire que le vote du crédit mentionné dans l'article 2 du bill n'était pas un don ou un prêt simple mais un prêt sur nantissement devant servir d'enjeu dans les intrigues politiques en Canada et dans le Royaume-Uni; qu'il considérait le discours prononcé par le premier ministre lors du dépôt de la résolution * * * *.

" Une question d'ordre a été soulevée à l'effet que la discussion sur ce point portait sur le principe du bill, lequel principe avait été traité lors de la seconde lecture du bill, et qu'il était irrégulier de discuter ce principe en comité.

" Le président du comité a décidé que la question d'ordre soulevée était bien fondée.

" M. Oliver en a appelé de cette décision à la Chambre."

M. l'Orateur ayant posé la question: " La décision du président sera-t-elle confirmée? ", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Achim,
Aikins,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Ball,
Beattie,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Brabazon,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Clark (Bruce),
Clements,
Cochrane,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Davidson,
Doherty,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Green,
Hartt,
Hepburn,
Hughes (Victoria),
Jameson,
Kemp,
Lancaster,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Nickle,
Northrup,
Paul,
Perley,
Reid (Grenville),
Rogers,
Schaffner,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stewart (Lunenburg),
Thornton,
Tremain,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
Wilson (Wentworth),
Wright.—68.

CONTRE :

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Brown,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Delisle,
Douglas,
Emmerson,
Gauvreau,
Graham,
Lachance
Lafortune,
Lapointe (Kamouraska),
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Molloy,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Proulx,
Thomson (Qu'Appelle).—28.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Objection étant faite en comité à la décision du président (M. Aikins) sur une question d'ordre, et appel en étant fait à la Chambre.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant :—

"Un honorable député, en parlant sur une motion portant que le président quitte maintenant le fauteuil, est entré sur le terrain de la discussion des mérites du bill qui auraient été précédemment discutés en comité ;

"Une question d'ordre a été soulevée à l'effet que cette discussion était irrégulière, et j'ai décidé que la question d'ordre était bien fondée.

"De ma décision, l'honorable député de la cité de Saint-Jean (M. Pugsley) en a appelé à la Chambre."

M. l'Orateur ayant posé la question : "La décision du président sera-t-elle confirmée?", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Aikins,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Ball,
Bennett (Calgary),
Blain,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Clark (Bruce),
Clements,
Cochrane,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Davidson,
Doherty,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Hartt,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Kemp,
Lancaster,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morrison,
Munson,
Paul,
Perley,
Porter,
Reid (Grenville),
Rogers,
Schaffner,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stewart (Lunenburg),
Thornton,
Tremain,
Wallace,
Webster,
Weichel,
Wilson (Wentworth) et
Wright.—59.

CONTRE :

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Brown,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Chisholm (Inverness),
Delisle,
Douglas,
Graham,
Guthrie,
Lachance,
Lafortune,
Lapointe (Kamouraska),
Maclean (Halifax),
McKenzie,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Neely,
Papineau,
Proulx et
Turriff.—22.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Objection étant faite en comité à la décision du président (M. Blondin) sur une question d'ordre, et appel en étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur-suppléant prend le fauteuil, et M. Brabazon, pour le président du comité, fait le rapport suivant:—

" L'honorable député de Westmoreland (M. Emmerson) ayant soutenu que le comité devrait interrompre ses délibérations dans le but de permettre aux députés d'assister aux funérailles de leur collègue.

" M. Blain soulève une question d'ordre à l'effet que l'argumentation ne se rattache pas à la motion, et qu'il est hors d'ordre de discuter cette question sur une motion de cette nature.

" Le président du comité a décidé que la question d'ordre est bien fondée.

" De cette décision M. Emmerson en a appelé à la Chambre."

M. l'Orateur-suppléant ayant posé la question : " La décision du président sera-t-elle confirmée?", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Aikins,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Ball,
Bennett (Calgary),
Blain,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Clark (Bruce),
Clements,
Cochrane,
Crocket,
Cromwell
Crothers,
Doherty,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Hepburn,
Kemp,
Lancaster,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Munson,
Paul,
Perley,
Porter,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Stewart (Lunenburg),
Thornton,
Wallace,
Webster,
Weichel,
Wilson (Wentworth) et
Wright.—56.

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Brown,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Delisle,
Douglas,
Graham,
Guthrie,
Lachance,
Lafortune,
Lapointe (Kamouraska),
Maclean (Halifax),
McKenzie,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Neely,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Sinclair et
Turriff.—23.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Objection étant faite en comité à la décision du président (M. Blondin) sur une question d'ordre, et l'appel en étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Rhodes, pour le président du comité, fait le rapport suivant:—

" M. Emmerson ayant soutenu que le comité devrait maintenant lever la séance à cause de la modification apportée au budget du Royaume-Uni, et des changements survenus en ce qui concerne les exigences du service de la marine;

" M. Crocket ayant soulevé une question d'ordre à l'effet qu'une discussion de cette nature affectait le mérite du bill.

" Le président a décidé que la question d'ordre était bien fondée.

" M. Emmerson en a appelé de cette décision."

M. l'Orateur-suppléant ayant posé la question: " La décision du président sera-t-elle confirmée?", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Aikins,
Armstrong (Lambton),
Baker,
Ball,
Barker,
Bennett (Calgary),
Blain,
Boulay,
Boyce,
Bradbury,
Clark (Bruce),
Clements,
Cochrane,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Lancaster,
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Munson,
Nantel,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stewart (Lunenburg),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
Wilson (Wentworth) et
Wright.—58.

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Brown,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Demers,
Douglas,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Graham,
Lachance,
Lafortune,
Lapointe (Kamouraska),
Lemieux,
Maclean (Halifax),
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Neely,
Papineau,
Pardee et
Sinclair.—22.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Objection étant faite en comité à la décision du président (M. Blondin) sur une question d'ordre, et appel de cette décision étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Rhodes, pour le président du comité, fait le rapport suivant:—

"Un député ayant soutenu que le président du comité devrait quitter le fauteuil pour la raison que l'opinion en Angleterre a subi un changement au sujet de la question navale;

"Une question d'ordre a été soulevée à l'effet que cette argumentation avait déjà été déclarée hors d'ordre.

"Le président a décidé que la question d'ordre était bien fondée.

"M. Emmerson en a appelé de cette décision.

"Le président a décidé qu'il ne peut pas y avoir d'appel quand la question en litige a déjà été décidée, et par le président et par la Chambre siégeant en appel.

"M. Emmerson en a appelé de cette décision."

La question étant mise par M. l'Orateur-suppléant: "La décision du président sera-t-elle confirmée?", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong (Lambton), Baker, Ball, Barker, Bennett (Calgary), Best, Blain, Boulay, Bowman, Boyce, Bradbury, Broder, Clark (Bruce), Clements, Crocket, Cromwell, Crothers, Davidson, Doherty, Donnelly, Elliot, Fisher, Foster (King, N.-E.), Fripp, Girard, Hartt, Hazen, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Munson, Nantel, Paul, Pelletier, Rhodes, Robidoux, Rogers, Schaffner, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Steele, Stewart (Lunenburg), Thornton, Walker, Wallace, Webster, Weichel et Wilson (Wentworth).—58.

CONTRE:

Messieurs

Boivin, Boyer, Brown, Buchanan, Bureau, Cardin, Carvell, Chisholm (Antigonish), Clark (Red-Deer), Demers, Douglas, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, Guthrie, Lachance, Lafortune, Lapointe (Kamouraska), Lemieux, Macdonald, McKenzie, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Michaud, Neely, Oliver, Papineau, Proulx, Pugsley et Sinclair.—30.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Objection étant faite en comité à la décision du président (M. Bennett, Simcoe) sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bennett (Simcoe), le président du comité, fait le rapport suivant:—

"Le député d'Edmonton (M. Oliver), sur une motion portant que le président quitte le fauteuil, ayant amené la discussion sur l'émission de certificats de terres en faveur de certains volontaires mentionnée dans l'item No 17 du feuilleton des ordres;

"Une question d'ordre a été souvelée à l'effet qu'il ne pouvait discuter ce sujet sur la susdite motion.

"Le président a déclaré la question d'ordre bien fondée.

"M. Oliver en a appelé de cette décision."

La question étant mise par M. l'Orateur: "La décision du président sera-t-elle confirmée?", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Boulay,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Clark (Bruce),
Clements,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Davidson,
Donnelly,
Edwards,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lancaster,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Munson,
Nantel,
Nickle,
Northrup,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth).—71.

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Brown,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Chisholm (Antigonish),
Clark (Red-Deer),
Demers,
Devlin,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Guthrie,
Kay,
Knowles,
Lachance,
Lafortune,
Law,
Lemieux,
Loggie,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McKenzie,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Sinclair,
Turgeon,
Verville,
Warnock.—46.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Objection étant faite en comité à la décision du président sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Nickle, le président du comité, fait le rapport suivant:—

" Sur motion du comité général à l'effet que le président quitte maintenant le fauteuil, le député de Red-Deer a cité un extrait de journal contenant les remarques faites par l'honorable député de Winnipeg, un membre du comité, avant l'introduction de la motion plus haut mentionnée.

" Une question d'ordre a été soulevée à l'effet que le député de Red-Deer n'est pas dans l'ordre lorsqu'il cite le rapport du dit discours, parce que la dite citation ne se rattache pas à la motion présentée, et que la partie du discours en question a été prononcée au cours d'un débat antérieur.

" J'ai rendu la décision suivante:—Le député de Red-Deer n'est pas dans l'ordre lorsqu'il lit cet extrait d'un journal, parce que cet extrait ne se rattache pas à la motion présentée, et, de plus, il ne devrait pas lire un extrait de journal commentant un débat qui a eu lieu au cours de la présente session.

" L'honorable député de Red-Deer en a appelé de cette décision"

M. l'Orateur ayant posé la question: " La décision du président sera-t-elle confirmée? ", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Aikins,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Borden,
Boulay,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Burrell,
Clark (Bruce),
Clements,
Cochrane,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lancaster,
Lewis,
McCurdy,
McKay,
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Nantel,
Nickle,
Northrup,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth),
Wright.—80.

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Graham,
Guthrie,
Kay,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Oliver,
Pacaud.
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),

Chisholm (Antigonish), Clark (Red-Deer), Demers, Devlin, Douglas, Emmerson, Ethier, Knowles, Lachance, Lafortune, Lapointe (Kamouraska), Law, Lemieux, Loggie, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Régina), Michaud, Murphy, Neely, Richards, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Turgeon, Verville, Warnock.—52.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

M. l'Orateur prend le fauteuil.

M. l'Orateur interpelle nommément M. Clark (Red-Deer) au sujet de sa conduite contraire au règlement de la Chambre.

M. Clark retire les expressions dont il s'est servi, et exprime son regret d'avoir inconsciemment enfreint les règles de la Chambre.

La Chambre accepte ses explications, et le comité reprend alors le cours de ses délibérations.

Objection étant faite en comité à la décision du président, M. Robidoux, sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Robidoux, président du comité, fait rapport comme suit:

" L'honorable député de la cité de Saint-Jean (M. Pugsley) a appelé mon attention sur le fait que je n'ai pas pris place au fauteuil sur la demande de Son Honneur l'Orateur ou de l'Orateur-suppléant et président des comités généraux, mais que j'ai pris la présidence avec le consentement et à la demande de M. Blain qui avait immédiatement avant occupé le fauteuil, et M. Pugsley a prétendu que le comité n'était pas régulièrement constitué et que je n'avais aucunement le droit d'agir comme président.

" Le président a décidé que la question d'ordre n'était pas fondée, que le comité était régulièrement constitué, et que le président avait droit d'agir comme tel.

" M. Pugsley en a appelé de cette décision."

M. l'Orateur ayant posé la question: " La décision du président sera-t-elle confirmée?", la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Aikins, Armstrong (Lambton), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Barnard, Beattie, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Borden, Bowman, Cromwell, Crothers, Davidson, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Foster (King, N.-E.), Fripp, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Hartt, Hazen, Lewis, McCurdy, McKay, Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Munson, Nantel, Nickle, Northrup, Paul, Pelletier, Perley, Webster, Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stevens, Stewart (Lunenburg), Thompson (Yukon), Thornton, Tremain, Walker, Wallace, Porter,

Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Burrell,
Clark (Bruce),
Clements,
Crocket,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lancaster,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth),
Wright.—82.

CONTRE :

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Demers,
Douglas,
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Guthrie,
Kay,
Knowles,
Lachance,
Lafortune,
Lapointe (Kamouraska),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McKenzie,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Verville,
Warnock,
Wilson (Laval).—51.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

M. l'Orateur prend le fauteuil.

Le président du comité (M. Blain), fait rapport que l'honorable député de Régina n'avait pas tenu compte de son ordre, comme président du comité, et avait refusé de retirer une expression qu'il considérait comme non-parlementaire.

M. l'Orateur demande à l'honorable député d'obéir à l'ordre du président.

L'honorable député déclare qu'il ne s'est pas servi dans un sens blessant des mots dont on se plaint.

Le comité reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-deux minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 17 mars 1913.

PRIÈRES.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, etc., relativement à la vente de terres censées appartenir aux sauvages Nyanza, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., vente faite à un nommé Philip McDonald, et qui aurait été effectuée vers l'année 1877. (*Document de la session, No 165.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1913,—Copie de toutes lettres, rapports et autres documents reçus par le ministre du Travail concernant la condition des travailleurs sur le Grand-Tronc-Pacifique entre la cache de la Tête-Jaune et Fort-George. (*Document de la session, No 166.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 24 janvier 1912,—Liste de tous les employés des différents départements, tant à Ottawa que dans les neuf provinces et territoires du Canada et autres endroits hors du Canada (service interne et externe) qui ont quitté leur emploi, depuis le 1er octobre 1911 jusqu'au 10 janvier 1912, inclusivement, et indiquant leurs nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire respectivement; la date de leur nomination; la date de leur départ; leur salaire à l'époque de leur nomination et à l'époque de leur départ; les causes de leur départ; s'ils ont été remplacés, ou non; les nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire de ceux qui les ont remplacés; dans les cas de destitutions, la liste des personnes qui ont demandé ces destitutions; dans les cas de remplacements,—la liste des personnes qui ont recommandé les nouveaux venus. (*Document de la session, No 119a.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, etc., échangés entre le gouvernement fédéral, ou quelqu'un de ses membres, et le gouvernement de la province de la Saskatchewan, ou quelqu'un de ses membres, en rapport avec le chapitre 17 des Statuts de la Saskatchewan, 1912, intitulé *An Act to prevent the employment of Female Labour in certain capacities.* (*Document de la session, No 167.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Etat détaillé du nombre de destitutions d'emplois publics opérées par le gouvernement du jour jusqu'à date dans la division de Saskatoon, donnant les noms des personnes révoquées, le motif de la révocation, les plaintes portées contre les dites personnes, et aussi, copie de toute correspondance et de toute enquête à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (9p).*)

M. Nantel, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuves, rapports, affidavit et autres documents dans le département du Revenu de l'Intérieur, concernant la destitution de J. N. Poirier, percepteur de l'accise à Victoriaville, comté d'Arthabaska, et les noms des témoins interrogés, copie de la preuve et le relevé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (9q).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, recommandations, etc., en rapport avec la nomination de John Macdonald au poste d'inspecteur du Revenu de l'Intérieur, et de toutes les lettres, dépêches télégraphiques, demandes, etc., reçues de toute autre personne se rapportant aux requête d'autres candidats au même poste. (*Document de la session, No 72g.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toute la correspondance, des requêtes et autres documents reçus par le premier ministre, ou l'un quelconque des autres membres de l'administration, depuis le 1er avril 1912, en rapport avec le régime scolaire établi dans cette partie du territoire de Keewatin annexée à la province du Manitoba. (*Document de la session, No 168.*)

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Barker,
Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill (No 80) constituant en corporation la *Huron Lake Shore Railway Company,* soit remboursé, moins le coût de l'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,
Résolu, que, lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi, le 19 du mois courant, elle restera ajournée jusqu'au mardi, le 25 du mois courant.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill O 2 (No 138) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster ".
Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill P 2 (No 139) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à William Froste ".
Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Q 2 (No 140) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à William Monds ".
Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill R 2 (No 141) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Charles Frederick Tarling ".
Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill S 2 (No 142) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns ".
Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill T 2 (No 143) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge ".
Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill U 2 (No 144) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill V 2 (No 145) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill W 2 (No 146) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Nathan Louis Nathanson ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill X 2 (No 147) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill F (No 148) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la *Canadian Phœnix Insurance Company* ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill U (No 149) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company* ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill E 2 (No 150) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited* ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill H 2 (No 151) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company* ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill L 2 (No 152) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company* ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Gauthier, de Saint-Hyacinthe, propose, secondé par M. Chisholm (Inverness),— Que le député représentant la division électorale de Saint-Hyacinthe, ayant déclaré de son siège en Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—

Qu'à une récente élection partielle qui a eu lieu dans la division électorale d'Hochelaga le 19 novembre 1912, l'honorable Louis Coderre était candidat et qu'il a été, là et alors dûment élu pour cette Chambre;

Qu'à la dite élection, à la connaissance, avec la connivence et pour l'avantage du dit Louis Coderre, il a été organisé un système régulier de substitution de personne auquel ont activement participé les nommés Emile Bourassa, de la cité de Montréal,

Elis Harner, du même lieu, et Elie Lalumière, aussi du même lieu, dans l'expectative et avec la promesse du dit Louis Coderre et de ses agents qu'ils (les dits Emile Bourassa, Elis Harner et Elie Lalumière) recevraient une récompense en argent et sous forme de positions dans le service public;

Qu'après la dite élection, en divers temps et lieux, jusqu'au 14 février dernier, les dits Emile Bourassa, Elis Harner et Elie Lalumière ont pressé le dit Louis Coderre de remplir les promesses susmentionnées et ont menacé, s'ils n'obtenaient pas satisfaction, de divulguer et faire connaître publiquement le dit système de substitution de personne et la part prise en cette affaire par le dit Louis Coderre;

Qu'en vue d'empêcher la divulgation du dit système de substitution de personne, le dit Louis Coderre a, en date du 14 février dernier, écrit la lettre suivante qui a été dûment remise au dit Emile Bourassa:—

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA,
14/2/13.

MON CHER EMILE,—Vos amis m'apprennent que vous avez été informé qu'une autre personne a été nommée pour remplir la vacance dans le département des Travaux Publics. C'est malheureusement vrai. Soyez persuadé que depuis un an j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous, mais maintenant il me sera plus facile de vous trouver un emploi convenable dans mon département ou ailleurs.

Bien à vous.
LOUIS CODERRE.

Que le 14 février dernier, le dit Louis Coderre a, pour le même objet, écrit la lettre suivante qui a été dûment remise au dit Elie Lalumière:—

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA,
14/2/13.

M. ELIE LALUMIÈRE, Montréal, Qué:—Au sujet de la position dont vous m'avez parlé, j'espère pouvoir vous satisfaire prochainement. J'apprécie d'une manière spéciale l'excellente recommandation de mon cousin, Emile Bourassa.

LOUIS CODERRE.

Que le 17 février dernier, Jos. Major, de la cité de Montréal, l'un des organisateurs du dit Louis Coderre, à la dite élection, dans le même but d'empêcher la divulgation du dit système de substitution de personne, ou en vue de récompenser le dit Emile Bourassa de ses services en rapport avec le dit système de substitution de personne, ou dans ces deux buts, a payé au dit Emile Bourassa la somme de cent piastres;

Que le 17 février dernier, le dit Joseph Major, de la cité de Montréal, dans le même but d'empêcher la divulgation du dit système de substitution de personne, ou à titre de récompense au dit Elie Lalumière pour ses services en rapport avec le dit système de substitution de personne, ou dans ces deux buts, a payé au dit Elie Lalumière la somme de cent piastres;

Que depuis le 14 février dernier, le dit Emile Bourassa a été nommé à un emploi dans le service public du Canada;

En conséquence, qu'il soit résolu,—Que les dites allégations soient référées au comité des Privilèges et Elections pour faire une enquête complète sur les dites allégations, mais spécialement, et sans restreindre le champ de la dite enquête, sur toutes les circonstances se rattachant à l'organisation d'un système de substitution de personne à la dite élection, dans l'intérêt et avec la coopération du dit Louis Coderre et de ses agents, sur les lettres susdites écrites aux dits agents Emile Bourassa et

Elie Lalumière, sur le paiement aux dits susdits agents des sommes susmentionnées, et aussi sur la nomination du dit Emile Bourassa à un emploi dans le service public.

Et qu'il soit aussi résolu,—Que le dit comité ait le pouvoir d'assigner et interroger des témoins sous serment et d'envoyer quérir tous papiers et documents que le comité jugera nécessaires pour les fins de la dite enquête.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;—

Mardi, 18 mars 1913.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

MESSIEURS

Béland,
Boivin,
Boyer,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Clark (Red-Deer),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Kay,
Knowles,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Law,
Lemieux,
Lovell,
Macdonald,
MacNutt,
McCraney,
McCrea,
McKenzie,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Power,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Robb,
Séguin,
Sinclair,
Tobin,
Verville,
Warnock et
Wilson (Laval).—53.

CONTRE:

MESSIEURS

Aikins,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barnard,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clark (Bruce),
Clements,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Girard,
Green,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Lalor,
Lamarche,
Lancaster,
Lespérance,
Macdonell,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morrison,
Nantel,
Nickle,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Ontario),
Smith,
Smyth,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—87.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 18 mars 1913.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dix-neuvième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill H 2 (No 151) intitulé: "Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company*".

Bill L 2 (No 152) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill T (No 153) intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John G. Morrison, inspecteur de pêcheries à Englishtown, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. (*Document de la session, No 61 (9r).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution d'Edouard Landry, gardien de phare à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet;—aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (9s).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, recommandations, etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, ou de quelque département de l'administration touchant la nomination du docteur F. W. Kelley au poste de médecin du port à Bridgewater, N.-E. (*Document de la session, No 72h.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1913,—Copie de tous les documents, témoignages entendus, lettres, télégrammes en rapport avec l'enquête au sujet de l'échouement du steamer de l'Etat *Earl Grey* à Toney-River, dans le comté de Pictou, au printemps de 1912; des rapports du commissaire enquêteur; et toute la correspondance, des télégrammes et documents se rapportant à l'enquête et de toute décision départementale en la matière. (*Document de la session, No 95d.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copies de tous documents, requêtes, lettres, correspondances, enquêtes et rapports concernant la

destitution d'Evariste Talbot, employé au bureau général du fret de l'Intercolonial. *(Document de la session, No 61 (9t).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Chemins de fer ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Philip. H. Ryan, employé de l'Intercolonial à Mulgrave, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête. *(Document de la session, No 61 (9u).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Etat indiquant le nombre d'accidents aux portes d'écluses et ponts sur le canal Welland pendant l'année expirée le 25 novembre 1912, la nature des accidents, le montant du dommage dans chaque cas et le montant recouvré des propriétaires de navires par le gouvernement dans chaque cas. *(Document de la session, No 169.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, rapports d'ingénieurs, plans, études ou autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, reçus depuis le 1er janvier 1912, concernant la construction d'un embranchement de l'Intercolonial dans le comté de Guysboro. *(Document de la session, No 83a.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de toutes requêtes, résolutions, lettres, télégrammes et correspondance en la matière du transport (gratis ou à taux réduit) du foin sur l'Intercolonial pour les cultivateurs du comté d'Antigonish, N.-E.,—aussi, des témoignages entendus et du rapport fait au sujet du manque de foin dans le dit comté et dans d'autres comtés de l'est de la Nouvelle-Ecosse. *(Document de la session, No 83f.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de la convention consentie le 6 août 1910, entre la cité de Québec et les Commissaires du Transcontinental pour l'acquisition par ces derniers de la propriété connue sous le nom de marché Champlain pour les fins d'une gare et d'un terminus de ce chemin de fer;—de toute la correspondance échangée entre la dite cité et les commissaires actuels du Transcontinental et le ministre des Chemins de fer, ou tout autre ministre, au sujet de la non exécution de la susdite convention par les commissaires. *(Document de la session, No 170.)*

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, soumissions, acceptations de soumissions, etc., en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou l'un ou l'autre des départements de l'administration, datés depuis le 1er juillet 1912, au sujet de la fourniture de la glace pour les besoins de l'Intercolonial à Mulgrave, N.-E. *(Document de la session, No 83g.)*

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Pour payer à l'inspecteur John C. Richards, pour un uniforme, des vêtements, etc., etc., détruits dans l'incendie des quartiers des officiers à Wood-Mountain, Saskatchewan, le 8 avril 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention pour aider à la section canadienne de la société d'ambulance de Saint-Jean—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille soixante-huit dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial;—Pour les trois quarts d'une créance de $4,091.18 représentant les factures impayées des marchands qui ont vendu des provisions, etc., etc., aux commis aux vivres à bord des vaisseaux *Aberdeen, Lady Laurier, Newington* et *Stanley*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour outillage de réparation:—Pour payer la balance d'une subvention à la *Quebec Wrecking Plant Company*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Allocation à M. Barrett, maître du havre, Amherstburg, pour la surveillance des lumières et bouées sur la rivière Détroit et le lac Erié et autres services relatifs aux phares durant la saison de navigation de 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à George Gott, maître du havre, Amherstburg, pour la surveillance des lumières et bouées sur la rivière Détroit et le lac Erié, etc., etc., durant la saison de navigation de 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à Basile Guérard pour le service des bouées dans le havre de Port-Arthur, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à James McAllister, maître du havre à Fort-William, pour le service des bouées dans le havre de Fort-William, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres;

Bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association:*

Bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company;*

Bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company;*

Bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company;* et

Bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company;* bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company;* bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company;* et bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada,* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres, et lui a fait un amendement.

Et aussi, que le comité a examiné le bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association,* et lui a fait des amendements.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill (No 96) concernant la *Canadian Northern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Stevens,

Ordonné, que le bill (No 117) concernant la *Canadian Western Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Graham,

Ordonné, que le bill (No 112) concernant la *North Empire Fire Insurance Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: " Loi concernant l'*Imperial Underwriters Corporation of Canada* ".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. McLean (Queen),

Ordonné, que le bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill (No 88) constituant en corporation la *Canadian Accountants Association,* tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: " Loi constituant en corporation la *General Accountants Association* ".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 42) intitulé: " Loi concernant la *Guelph and Goderich Railway Company* ", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 22.—Retrancher " 1A " et insérer " 2 ".

Page 1, ligne 25.—Retrancher "2" et insérer "3".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 68) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Retrancher "Dominion" et insérer "Regina".

Dans le titre.—Retrancher "Dominion" et insérer "Regina".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 39) intitulé: "Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retrancher "1A" et insérer "2".

Page 1, ligne 19.—Retrancher "1B" et insérer "3".

Page 2, ligne 7.—Retrancher "1C" et insérer "4".

Page 2, ligne 20.—Retrancher "1D" et insérer "5".

Page 2, ligne 36.—Retrancher "2" et insérer "6".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Retrancher les mots "et aussi".

Page 2, ligne 9.—Retrancher le paragraphe "(*d*)" et insérer: "(*d*) assurance de garantie".

Page 2, ligne 14.—Retrancher le paragraphe "(*e*)" et insérer: "(*e*) assurance des glaces".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 70) intitulé: "Loi concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 10.—Retrancher les mots "l'article 1 du".

Page 2, ligne 10.—Après "abrogé" insérer "le".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 73) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Regal Trust Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Retrancher "*Regal*" et insérer "*Premier*".

Dans le titre.—Retrancher "*Regal*" et insérer "*Premier*".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 62) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 8.—Retrancher tous les mots depuis "directeurs" jusqu'à la fin de l'article.

Page 4, ligne 1.—Retrancher tout l'article (11) et les paragraphes et y substituer ce qui suit:—

"11. La compagnie peut prêter de l'argent sur les garanties suivantes, ou placer des fonds dans ces valeurs, ou les acheter, savoir:—

"(*a*) mortgages ou hypothèques sur biens-fonds possédés en pleine propriété ou à bail, ou autres immeubles;

"(*b*) débentures, obligations entièrement acquittées, actions, et autres valeurs de tout gouvernement, ou de toute corporation municipale ou scolaire, ou de toute banque chartée au Canada, (jusqu'à un montant n'excédant pas vingt pour cent du capital payé de cette banque); mais la Compagnie ne doit pas prêter sur la garantie, ou l'achat ou le placement de lettres de change ou de billets à ordre;

"(*c*) tout immeuble possédé en pleine propriété, subordonnément à un acte de vente sur lequel il reste au plus soixante pour cent à verser sur le prix d'achat sous le régime du dit acte de vente.

"(2) La Compagnie peut prendre des garanties personnelles comme garanties subsidiaires pour toute avance faite ou à faire ou que la Compagnie s'est engagée à faire, ou pour toute créance de la Compagnie.

"(3) La Compagnie ne doit ni placer ni prêter des fonds sur la garantie du capital-actions d'aucune autre compagnie de prêt."

Page 4, ligne 36.—Retrancher "12" et insérer "11".

Page 6, ligne 13.—Retrancher "19" et insérer "18".

Page 6, ligne 28.—Retrancher "21" et insérer "20".

Page 7, ligne 29.—Retrancher "19" et insérer "18".

Page 8, ligne 7.—Retrancher tous les mots depuis "débentures-actions" jusqu'à la fin de l'article.

Page 8, ligne 34.—Retrancher les mots "présente loi" et insérer "Loi des Compagnies".

Page 8, ligne 36.—Retrancher les mots "présente loi" et insérer "Loi des Compagnies".

Page 9, ligne 32.—Retrancher "12 et insérer "11".

Page 9, ligne 46.—Retrancher l'article 34.

Page 10, ligne 4.—Retrancher l'article 35 et insérer le suivant:—

"35. Les directeurs, à toute époque peuvent établir des règlements, non contraires à la loi ni à la présente loi, pour—

"(*a*) réglementer la répartition des actions, les appels et les paiements de versements, l'émission et l'enregistrement des certificats d'actions, la déchéance des actions faute de paiements, la manière de disposer des actions tombées en déchéance et du produit de ces actions, ainsi que le transfert des actions;

"(*b*) déclarer et payer des dividendes;

"(*c*) déterminer le nombre des directeurs, la durée de leurs fonctions, le nombre d'actions nécessaires à leur éligibilité, et leur rétribution, s'il en est;

"(*d*) pourvoir à la nomination et à la révocation de tous agents, fonctionnaires et serviteurs de la Compagnie, et établir et déterminer leurs fonctions et devoirs, la garantie qu'ils doivent donner à la Compagnie et leur rémunération;

" (e) déterminer l'époque et l'endroit de toutes les assemblées annuelles de la Compagnie, la convocation de toutes les assemblées régulières et spéciales du conseil des directeurs de la Compagnie, le quorum aux assemblées des directeurs de la Compagnie, les exigences quant aux votes et procurations et la procédure à suivre en toutes choses à ces assemblées;

" (f) régler l'imposition et le recouvrement des amendes et l'application des déchéances qui peuvent être régies par règlement;

" (g) conduire, dans tous les autres détails, les opérations de la Compagnie."

Page 12, ligne 1.—Retrancher " 42 " et insérer " 36 ".

Page 14, ligne 3.—Après " 125 " insérer " 126 ", " 135 ", et après " 141 " insérer " 161 ".

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont référés au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H (No 135) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company* ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U (No 149) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company* ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I (No 137) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company* ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F (No 148) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation la *Canadian Premier Fire Insurance Company* ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 2 (No 150) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited* ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q (No 128) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R (No 129) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Frances Lagora Anderson ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S (No 130) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Smith".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Caldwell Richards".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Daniel Ingleby".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O 2 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Froste".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q 2 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Monds".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R 2 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick Tarling".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T 2 (No 143) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U 2 (No 144) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V 2 (No 145) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W 2 (No 146) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Nathan Louis Nathanson ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X 2 (No 147) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G (No 136) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada* ".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la marine:—Pour payer les allocations et les frais d'une commission nommée pour faire rapport sur le système de pilotage en aval de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour briser la glace à la Baie-du-Tonnerre et au lac Supérieur et à d'autres endroits jugés propices à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un vaisseau-bouée pour remplacer le *Shamrock*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Service de surveillance des pêcheries—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de biologie marine du Canada:—Crédit supplémentaire pour la construction et l'entretien de station biologique marine et pour investigations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingts dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Shelburne—édifice public—balance de compte due aux entrepreneurs pour travaux de constructeurs, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante-cinq dollars et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Québec—quartiers du Gouverneur à la citadelle—améliorations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Ottawa—ancien musée, rue Sussex—réfections, etc., (à voter de nouveau, $10,756)—crédit périmé, $55,000; Ottawa—Parlement—améliorations, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Edmonton—édifice public—réfections dans le sous-sol pour approvisionnements postaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Edifices fédéraux—réfections, améliorations et réparations—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—salle d'armes—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Et le comité continuant de siéger après minuit;

Mercredi, 19 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyer, réparations, mobiliers, chauffage, etc ; Ottawa—édifices publics—Rideau Hall (y compris terrains)—améliorations, mobilier et entretien, etc., $22,000; édifices publics—réparations, y compris ventilation et éclairage, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $27,000; édifices fédéraux—eau—crédit supplémentaire, $12,500; salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Shelburne—quai—pour payer aux entrepreneurs Ronan et Stewart balance due, avec intérêt à 5 pour 100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent trente-quatre dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Montreal-River—améliorations en amont de Latchford—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba—Main-Lake—travaux de protection à Delta—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Ports, rivières, et ponts et chaussées—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Services temporaires de Mlle J. E. Hardcastle, dans le bureau du surintendant du service télégraphique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Section du Génie—appointements des ingénieurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $40,000; levés de plans et inspections—crédit supplémentaire, $36,000; section de l'Architecture—appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Travaux Publics:—Dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $7,000; aide aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $1,800; divers—crédit supplémentaire, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques:—Lignes télégraphiques et câbles, bas du Saint-Laurent et Provinces Maritimes, y compris les frais de service des navires requis pour le service des câbles—crédit supplémentaire, $30,000; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $15,000; Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille huit cent quarante-huit dollars et seize centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—Levés de plans et inspections—crédit supplémentaire, $18,000; pour payer à la succession W. T. Pipes $305.20, avec intérêt à 5 pour 100, du 5 octobre 1905 au 31 mars 1913, $114.18, le tout étant pour terrain exproprié pour droit de passage jusqu'au quai à Fort-Lawrence, $419.38; Lévis—améliorations à, $850; pour payer réclamation de E. A. Wallburg, pour travaux exécutés sur l'Intercolonial en vertu de contrats passés avec le gouvernement, $45,219.50, avec intérêt à 5 pour 100 du 1er février 1913 au 31 mars 1913, $359.25, $45,578.78, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions deux cent soixante et cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Chemin de fer Intercolonial—crédit supplémentaire, $2,250,000; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard—crédit supplémentaire, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Trois mois d'appointements à titre d'indemnité de retraite à l'ancien surintendant W. A. Stewart, canaux du Saint-Laurent, Ontario, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent soixante et dix-huit dollars et trente centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer—chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Pour payer réclamation de E. A. Wallburg, pour travaux exécutés sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, en vertu de contrats passés avec le gouvernement, $13,669.69, avec intérêt à 5 pour 100 du 1er février 1913 au 31 mars 1913, $108.61, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—canal Chambly:—Nouvelles machines—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, $400; pour achèvement du quai et du bassin—crédit supplémentaire, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille, vingt dollars et vingt centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commissions des chemins de fer du Canada—crédit supplémentaire pour défrayer les dépenses se rapportant aux causes en litige devant la commission, $10,000; pour défrayer les dépenses se rapportant à la consolidation de la Loi des chemins de fer, $3,000; wagons du Gouverneur général—service, réparations et réfections—crédit supplémentaire, $3,000; pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et dix-huit minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 19 mars 1913.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Fripp,—la pétition du conseil municipal de la cité d'Ottawa.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre afin de pouvoir entendre des personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les banques et le commerce de banque, ou qui pourraient désirer de comparaître devant le dit comité.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, correspondance, etc., concernant la demande de suspension par H. Boulay, de J. Stahl, assistant-percepteur d'immigration, sur les chemins de fer. (*Document de la session, No 171.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Etat indiquant la superficie totale des terres offertes pour préemptions et homesteads achetés dans chacune des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta depuis la promulgation de la Loi des terres fédérales, 1908; le nombre d'acres de ces terres dont on a disposé par voie de préemptions ou de homesteads achetés dans chacune des dites provinces; le montant perçu sur le prix d'achat des dites terres dans chacune des dites provinces jusqu'au 31 décembre 1912, et le montant d'intérêt perçu sur les sommes impayées, dans chacune des dites provinces jusqu'au 31 décembre 1912. (*Document de la session, No 172.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1913,—Copie de toutes lettres, correspondance, pétitions et autres documents dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton concernant en quelque manière le quai public à Sackville, N.-B., et la nécessité qu'il y a d'établir, dans l'intérêt du trafic de l'Intercolonial et dans les intérêts commerciaux et maritimes de Sackville et des localités voisines, une communication par voie ferrée entre le dit quai et la ligne principale de l'Intercolonial à la station de Sackville; aussi, copie de toutes lettres et autre correspondance reçues par le président ou le vice-président du bureau de direction des chemins de fer de l'Etat, ou par quelque officier du dit chemin de fer sur le même sujet, pendant les années 1911, 1912 et 1913. (*Document de la session, No 83h.*)

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Devlin,

Ordonné, que le bill H 2 (No 151) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill L (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Verville,

Ordonné, que le bill T (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître qui ont été les soumissionnaires, et quel était le chiffre de chacune des soumissions, pour la fourniture de pièces de fer en fonte pour l'Intercolonial, au cours de la présente année.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de barils de clous ont été achetés en 1912 pour l'Intercolonial, et quels ont été les prix payés en chaque cas; si on a demandé des soumissions lors de chaque achat; et. dans l'affirmative, qui ont été les différents soumissionnaires et quels ont été les chiffres respectifs des soumissions; à qui chacun des contrats a été adjugé.

Sur motion de M. Rhodes, secondé par M. Currie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelles ont été les sommes perçues respectivement pour le transport des voyageurs et des marchandises, pour chacun des douze mois des années civiles 1910, 1911 et 1912 aux stations suivantes: Montréal, Halifax, Saint-Jean, Sydney, Truro, Moncton, New-Glasgow et Amherst; quelles ont été respectivement pour chacune des années susdites les recettes totales de l'Intercolonial.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Douglas,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de dragage a été fait par les dragues du gouvernement pour des particuliers ou des sociétés dans l'Ile-du-Prince-Edouard, au cours de la saison de 1912; quels sont les noms des personnes ou des sociétés pour lesquelles ce dragage a été fait; combien de verges cubes de matériaux ont été enlevées pour chaque personne ou firme; de quelle nature était les substances enlevées, et quel prix, par verge, le gouvernement a exigé pour ce dragage; qui a mesuré la quantité de substance enlevée, et si on s'est servi de la mesure de chaland; qui a recommandé ce dragage; si on a consulté l'ingénieur local ou tout autre ingénieur quant au mesurage à adopter, et si l'ingénieur local, ou tout autre ingénieur, a exercé quelque contrôle sur l'ouvrage.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Douglas,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître si les réparations du quai de Red-Point, lot 48, I.-P.-E., ont été complétées; si les travaux ont été exécutés par voie de soumissions ou à la journée; et, si c'est par voie de soumissions, avec qui le contrat a été passé; si les travaux ont été faits à la journée, combien de surintendants, inspecteurs ou surveillants ont été employés; quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a été employé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; combien d'ouvriers ont été employés, quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a travaillé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; qui a fourni les matériaux; quelle quantité de chaque espèce ou classe de matériaux a été employée, et quel prix a été payé pour chaque espèce ou classe; quel montant total a été payé pour matériaux et comme gages, respectivement; et quel a été le coût total des travaux.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Douglas,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître si les réparations du quai de Southport, lot 48, I.-P.-E., ont été complétées; si les travaux

ont été exécutés par voie de soumissions ou à la journée; et, si c'est par voie de soumissions, avec qui le contrat a été passé; si les travaux ont été faits à la journée, combien de surintendants, inspecteurs ou surveillants ont été employés; quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a été employé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; combien d'ouvriers ont été employés, quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a travaillé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; qui a fourni les matériaux; quelle quantité de chaque espèce ou classe de matériaux a été employée, et quel prix a été payé pour chaque espèce ou classe; quel montant total a été payé pour matériaux et comme gages, respectivement; et quel a été le coût total des travaux.

Sur motion de M. Jameson, pour M. Rhodes, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de renvois du service ordonnés par l'administration actuelle depuis le 23 juin 1896 jusqu'au 21 septembre 1911, dans le comté de Cumberland, N.-E., dans l'un quelconque des départements de l'administration, y compris les noms des personnes destituées, leur âge à leur entrée au service, la durée de leur service avec dates, le chiffre de leur rémunération, les raisons des renvois, les plaintes ou accusations portées, par qui elles ont été portées;—aussi, copie de tous les documents, correspondance, lettres et télégrammes en rapport avec chacun de ces renvois; de tous les témoignages entendus en enquête, quand il y a eu enquête, et de tous les rapports se rapportant à ces renvois et maintenant en la possession d'aucuns des départements de l'administration; aussi, liste des noms de toutes les personnes nommées pour remplir les vacances causées par ces renvois; leur âge lors de leur nomination, le chiffre de leur rémunération, et les noms des personnes qui ont recommandé les remplaçants; aussi, un état détaillé de tous les comptes et dépenses soldés par tout département en rapport avec les susdits renvois et enquêtes.

Sur motion de M. Lachance, secondé par M. McCraney,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, priant Son Altesse Royale de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, de tous plans et devis, de toute correspondance, papiers ou enquêtes concernant la construction d'une cale sèche à Québec ou Lévis ou dans le havre de Québec.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Altesse Royale par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lachance, secondé par M. Warnock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les fonctionnaires publics employés dans la cité de Québec, dans les départements du Revenu de l'Intérieur, des Chemins de fer et du Transcontinental, des Douanes, de l'Immigration, de la Marine et des Pêcheries, des Travaux Publics et de la Milice et remerciés par l'administration actuelle, et donnant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles; aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les soumissions demandées pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Fernie, C.-B.,—de toute la correspondance se rattachant à l'adjudication du contrat,—et de toute la correspondance et de tous les documents se rapportant aux dits contrat et soumissions.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nom, la profession ou occupation, le domicile, la date de nomination et le salaire de chacun des correspondants de la *Gazette du Travail*, ainsi que les changements faits dans le personnel pendant l'année 1912.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Devlin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, accusations, correspondance, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John B. Chisholm, gardien de phare à Port-Hastings, comté d'Inverness, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en l'espèce; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par l'enquête.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Devlin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, accusations, correspondance, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John C. Bourinot, premier commis des douanes à Port-Hawkesbury, comté d'Inverness, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en l'espèce; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par l'enquête.

Sur motion de M. Cruise, pour M. Boyer, secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des comptes des dépenses personnelles payées à M. St. Amour, surveillant du canal Soulanges, depuis que ce fonctionnaire est entré en fonction.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Commerce—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à vapeur entre Halifax, Mahone-Bay, Tancock-Island et les ports de Lahave-River, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service ou services à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant la période comprise entre la clôture de la navigation régulière en automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, en outre, depuis la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Traitements des commissaires et appointements des fonctionnaires et autres employés, loyers, gages à la journée et dépenses casuelles sous l'empire des Lois de l'inspection et de la vente et des grains du Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la succession de A. F. A. Poindron, feu le commissaire canadien du Commerce à Paris, une gratification égale à trois mois de traitement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Allocation au secrétaire particulier de l'honorable George H. Perley, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la marine:—Service de protection dans les eaux septentrionales du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais d'administration:—Bureaux des adjoints du receveur et des caisses d'épargnes rurales—crédit supplémentaire—appointements, $650; dépenses casuelles, $1,600; impressions, annonces, inspections, frais de messageries—crédit supplémentaire, $5,000; commission pour paiement d'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement—crédit supplémentaire, $20,000; timbres anglais pour billets, frais de port, etc.—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du Gouverneur général—divers—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Rémunération des services de W. M. Reade, en qualité de juge suppléant du comté de Waterloo, depuis le 12 avril 1912 jusqu'au 15 octobre 1912, $1,200; rémunération des services de Thomas Johnson, en qualité de juge suppléant du district de Muskoka, depuis le 10 juillet 1912 jusqu'au 9 octobre 1912, $625, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et quinze dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Gratification de retraite au constable P. J. Clarke, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Kingston—crédit supplémentaire, $8,000; Saint-Vincent de Paul—crédit supplémentaire, $14,000; Manitoba—crédit supplémentaire, $10,000; Saskatchewan—crédit supplémentaire, $10,500; Alberta—crédit supplémentaire, $11,000; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, y compris $700 pour payer à Mme Alice Joynson une gratification en sus de celle qui a été prévue par la Loi des Pénitenciers, gratification égale à la solde annuelle de son mari défunt, le feu garde John Henry Joynson, et une somme de $200 pour payer à W. A. Patchell la différence entre le salaire de gardien-chef ($1,000) et celui de gardien ($800) depuis le 1er avril 1912 jusqu'au 31 mars 1913, $20,900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour pourvoir à l'assistance de trois sénateurs, à la session de 1910-11—1 à $1,630, 1 à $1,585 et 1 à $1,615—conformément aux dispositions de 2 Geo. V, chap. 50, 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Archives—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement des industries laitière et fruitière et pour les améliorations relatives au transport, à la vente et au commerce de substances alimentaires

et autres produits agricoles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'hygiène des animaux:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'application et la mise en vigueur de la Loi relative à la viande et aux conserves alimentaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Salaires et dépenses casuelles des districts organisés et hygiène publique dans les autres districts crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Agriculture—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent cinquante dollars et quatre-vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Appointements de deux commis dans la deuxième division, subdivision A, à $1,600 chacun, à partir du 1er avril 1912, $3,200; dépenses casuelles—aides aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $18,000; pour payer à Mlle Irene Connell, comme commis surnuméraire à $500 par année, depuis le 5 juin jusqu'au 11 juillet 1912, $50.89, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre mille six cent seize dollars et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur appointements: Somme requise pour payer les augmentations d'appointements accordées sous l'autorité de la Loi des postes de 1912, qui n'ont pas été prévues dans le budget de 1912-13, $500,000; pour nommer un autre inspecteur adjoint des bureaux à Winnipeg, à partir du 1er octobre 1912, à $1,800 par année, $900; pour créer l'emploi de surintendant des bureaux de postes de cités et de demi-personnel pour la province de Québec, et pour les provinces maritimes avec traitement au taux de $3,500 par année, à partir du 1er janvier 1913, le directeur adjoint des postes à Montréal à être nommé, $875; somme requise pour faire tomber N. Gauvreau, courrier sur le chemin de fer, dans le district de Québec, sous le coup de la loi de 1903, à compter du 13 août et de porter ses appointements de $560 à $1,060, à partir du 1er janvier 1913- $125—pour lui payer en outre des arrérages, depuis le 13 mars 1903, se chiffrant par $2,443.15, $2,568.15; pour payer à F. W. Matthews, inspecteur des postes adjoint, à London, l'augmentation de salaire de $1,900 à $2,500 par année, à partir du 1er janvier 1913, $150; pour payer à J. T. Gros Louis, facteur à Québec, son absence en raison de maladie au cours des années civiles 1910 et 1911, $123.75, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur—service postal:—Pour payer à la Compagnie de Navigation Nationale, le transport des malles entre Québec et la côte du Labrador durant la saison de 1912, $4,500; pour payer au capitaine J. B. Bélanger, du vapeur fédéral *Eureka*, le transport des malles des paquebots océaniques à la Pointe-aux-Pères, au cours des saisons de navigation 1911 et 1912, $425, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent treize dollars et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour indemniser J. L. Hamm, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres, occasionnés, ainsi que de

la perte de temps subie à la suite de lésions reçues dans un accident pendant qu'il était de service, le 4 novembre 1911, $409.43; pour indemniser D. O'Sullivan, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres, occasionnés, ainsi que de la perte de temps subie, à la suite de lésions reçues dans un accident sur le chemin de fer Intercolonial pendant qu'il était de service, le 10 juillet 1912, $57.78; pour indemniser J. T. Keith, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres, occasionnés, ainsi que de la perte de temps subie, à la suite d'un accident sur le chemin de fer Intercolonial pendant qu'il était de service, le 10 juillet 1912, $25.14; pour pourvoir au paiement d'une allocation de charité à la veuve d'Hormisdas Laberge, qui s'est noyé, pendant qu'il transportait les malles entre Como et La Trappe en décembre 1911, $1,000; pour indemniser le docteur Herrington, de Dauphin, Manitoba, de la perte d'un bonnet évalué à $30, ainsi que Thomas Jordan, courrier sur chemin de fer, de la perte d'un bonnet évalué à $13, et d'un pardessus d'une valeur de $78, pendant qu'il essayait de sauver la malle au cours de l'incendie de la gare du chemin de fer Dauphin dans la nuit du 14 janvier 1912, $121, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses contingentes des différents ports dans le Dominion, y compris la rétribution du temps supplémentaire des percepteurs, nonobstant toutes dispositions de la Loi du Service civil—crédit supplémentaire, $200,000; appointements et frais de déplacement des inspecteurs des ports et autres fonctionnaires en service d'inspection et douanier, y compris les appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes—crédit supplémentaire, $75,000; divers—crédit supplémentaire, $10,00, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Frais de déplacement, loyer, chauffage, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, $12,000; timbres pour tabacs canadiens et importés—crédit supplémentaire, $30,000; pour rémunérer le service supplémentaire accompli par H. H. Grant, percepteur du Revenu de l'Intérieur à Halifax, N.-E., en l'absence de l'inspecteur de district de la province de la Nouvelle-Ecosse, $200; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, transport, appointements, etc.—crédit supplémentaire, $21,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—bibliothèque du Parlement:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Impressions, papier à imprimer et reliure—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour de la graine de semence aux colons établis sur des terres non concédées dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires:—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral:—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions aux assocations de tir:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des édifices et ateliers militaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'artillerie, armes, terrains, etc.:—Pour achat, à Halifax, d'une propriété devant servir de caserne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille quatre cent vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'artillerie, armes, terrains, etc.:—Achat de terrain pour champ de tir à Victoria, C.-B.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'effectif permanent:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages:—Pour payer à M. James Suttie, ci-devant contremaître du matériel de l'artillerie à Winnipeg la balance qui lui est due, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des voitures:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une compensation à M. Victor Denis, charpentier à Québec, pour blessures reçues en tombant d'un bâtiment où il travaillait, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour une gratification à M. Thomas Mackenzie, qui s'est récemment retiré du Royal Military College, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'un wagon du chemin de fer pour l'usage des membres du gouvernement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministères en général—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'annnée finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Loyer, chauffage, frais de déplacement, frais de port, papeterie, etc.—crédit supplémntaire, $12,000; appointements des inspecteurs du gaz et de l'électricité—crédit supplémentaire, $2,500; loyer, chauffage, frais de déplacement, papeterie, et l'achat et réparations d'instrument—crédit supplémentaire, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Milice et défense—dépenses casuelles—aides aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $2,500; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $2,500; divers—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Allocation de commisération à Mme E. A. Sjostedt, veuve de feu E. A. Sjostedt, qui était employé à la division des mines pour faire un rapport sur la concentration et la fonte au moyen de l'électricité en Norvège et en Suède et qui est mort dans le naufrage du *Titanic*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division du Service géologique:—Crédit supplémentaire pour explorations et études au Canada, $6,000; crédit supplémentaire pour travaux techniques et commis de bureaux, pour la préparation de spécimens pour le musée, articles requis pour les laboratoires de chimie, de paléontologie et de photographie, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Nomination d'inspecteurs préposés aux appareils d'expéditions, aux machines dangereuses, à la construction de chemins de fer, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario et Québec:—Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse: Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Yukon:—Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi d'irrigation, etc., etc.—crédit supplémentaire, $15,000; pour aider à transporter les résidences des habitants de la ville de Frank, Alta—lettre de crédit du Gouverneur général, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour outillage:—Imprimerie Nationale—nouveau crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une commission royale d'enquête sur les archives des ministères, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour soulager des souffrances causées par un incendie désastreux à Chicoutimi, Qué.—lettre de crédit du Gouverneur général—4 juillet 1912,—pour l'année finissant le 31 mars 1913.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour soulager des souffrances causées par un cyclone à Régina, Sask.—lettre de crédit du Gouverneur général—4 juillet 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent sept dollars et quatre-vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour défrayer les frais de la réception de Son Altesse Royale le duc de Connaught, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour acheter une collection complète supplémentaire du catalogue International de littérature scientifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de la Commission de conservation:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des investigations sous l'empire de la Loi des enquêtes:—Crédit supplémentaire et pour payer le crédit de *Frais divers et imprévus*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour nommer S. Lelièvre secrétaire particulier de l'Orateur du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer le secrétaire particulier, A. Hinds, de l'honorable J. A. Lougheed, un membre du cabinet et le leader du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Commission nationale des champs de bataille:—A être dépensée pour tracer et établir un parc sur les champs de bataille à Québec—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des item non prévus—1911-12:—Pour couvrir les item non prévus, 1911-12, suivant le rapport de l'Auditeur général, page B-5, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à mardi prochain, le 25 courant, à trois heures p.m.

Mardi, 25 mars 1913.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 19 du mois courant,—laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit :—

Du conseil municipal de la cité d'Ottawa; demandant d'être autorisé par la Chambre à prendre dans certains lacs du comté d'Ottawa, dans la province de Québec, et d'amener dans la capitale un approvisionnement d'eau pour le service public, et l'usage des citoyens d'Ottawa, de Hull, et de toute autre municipalité dans l'Ontario ou Québec.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Burrell, met devant la Chambre,—Rapport du Directeur vétérinaire général et Commissaire du bétail, pour l'année terminée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 15b.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Roche, met aussi devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de tous les règlements décrétés par le ministre de l'Intérieur touchant la disposition des terres fédérales, entre le 8 avril 1905 et le 12 octobre 1911. (*Document de la session, No 52c.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit :—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingtième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir :—

De D. Madeleine Peterson ; pour une loi de divorce d'avec son mari, Francis John Peterson.

De la *Hudson Bay Insurance Company;* pour certaines modifications de sa charte.

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir :—

Bill T (No 153) intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill I 2 (No 154) intitulé : "Loi modifiant à nouveau la Loi des jeunes délinquants, 1908, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que le rapport de M. Olivar Asselin sur une enquête faite au sujet de l'immigration venant de Belgique et de France en Canada, déposé devant la Chambre le 21 janvier dernier, soit imprimé immédiatement, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les rapports, télégrammes,

correspondance, plaintes et recommandations se rapportant au service du transport des malles par voie ferrée dans le comté de Bonaventure du mois d'octobre 1911 à ce jour, et aux nominations et destitutions d'employés attachés à ce service, avec mention de leurs noms, de leurs résidences, de leurs salaires et de leurs fonctions; aussi de tous les documents se rapportant à l'interruption du service susdit au cours de la période plus haut mentionnée; et de tous les documents en rapport avec les mesures prises pour faire face à une éventualité analogue au cours de l'hiver prochain. (*Document de la session, No 62h.*)

Sur motion de M. MacNutt, pour M. Knowles, secondé par M. McCraney,
Ordonné, que le bill T (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 155) concernant les Cours Supérieures de la province de l'Ontario.
Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;
M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et un débat s'ensuivant:
Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.
L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H 2 (No 151) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company.*
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L 2 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi constiuant en corporation *The Middlesex Trust Company*".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.
Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Traitements, $19,300; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1914.
Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 26 mars 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 26 mars 1913.

PRIÈRES.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, mémoires, etc., reçus par le très honorable premier ministre et l'honorable ministre de la Justice, depuis le 1er janvier 1912, en rapport avec une demande de la part des juges de cours de comté d'une augmentation d'appointements, et d'une modification à apporter à la Loi des Juges en ce qui touche l'allocation de retraite. (*Document de la session, No 173.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 février 1913,—Relevé faisant connaître qui est le fonctionnaire disciplinaire en charge de chacun des services suivants au pénitencier de Portsmouth; quand chacun d'eux a été nommé au début parmi le personnel du pénitencier; quand il a été nommé au poste actuel; à quelle croyance religieuse appartient chacun d'eux: carrière; ferme; résidence et dépendances du préfet; atelier de forge; bain et buanderie; atelier du taillage de pierre; ateliers du tailleur et du cordonnier; cassage de la pierre; outillage du service des égouts; quartiers des aliénés; ailes des cellules, bibliothèque, chapelles catholique romaine et protestante; hôpital; rotonde de la boutique; ateliers du charpentier, du ferblantier et du peintre, et prison de réclusion solitaire. (*Document de la session, No 174.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 février 1913,—Relevé faisant connaître les noms des gardes dans le pénitencier de Portsmouth, et quelle est la croyance religieuse de chacun d'eux; si quelques-uns des dits gardes ont été destitués, et, s'il y a eu destitution, quand et à la suite de quelles accusations; et, dans le cas de réinstallation, à la suite de quelles recommandations. (*Document de la session, No 174a.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de tous les états de comptes pour salaire ou rémunération aux commissaires, taxes des témoins et toute autre dépense, en rapport avec les enquêtes tenues par le commissaire-enquêteur Duchemin à l'égard des personnes suivantes dans le comté d'Antigonish, savoir:—Patrick M. Decoste, matelot, steamer *Scotia*, Havre-au-Bouché; William R. Fougère, cantonnier, Havre-au-Bouché; Allan Kinney, cantonnier, Havre-au-Bouché; Hubert Myatte, cantonnier, Tracadie; John McDonell, cantonnier, Afton-Station; John W. Melançon, cantonnier, Afton; James Armstrong, cantonnier, Heatherton; Charles Landry, cantonnier, Pomket; Colin McDonald, cantonnier, James-River; Archd. Chisholm, agent de station, Heatherton; Joseph Benoit, agent de station, Pomket; Alex. R. McAdam, garde-pêche, Malignant-Cove; Alex. McDonald, sous-percepteur, Doctors-Brook; Charles L. Gass, sous-percepteur, Bayfield; Jeffrey M. Crispo, sous-percepteur, Bayfield; Hugh R. McAdam, maître de poste, Arisaig; Thomas J. Sears, maître de poste, Lochaber; Charles L. Gass, maître de poste, Bayfield, et Joseph P. Benoit, maître de poste, Pomket.—Aussi, état détaillé des dépenses directes et indirectes, en rapport avec les enquêtes tenues par le dit commissaire Duchemin sur les accusations portées contre John J. McDonald, maître de poste, McArras-Brook; Archibald Stewart, chef cantonnier, Havre-au-Bouché; Ronald McFarlane, chef cantonnier, William's-Point; Henry Williams, cantonnier,

Marshy-Hope, et John W. McInnes, contremaître des ponts de l'Intercolonial, Antigonish. *(Document de la session, No 175.)*

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Relevé faisant connaître combien de maîtres de poste et d'autres employés des postes ont été, respectivement, destitués entre le 1er juillet 1896 et le 1er octobre 1911; et quel en a été le nombre dans chaque province; aussi, relevé similaire pour la période écoulée entre le 10 octobre 1911 et ce jour, avec le nombre pour chaque province; de plus, faisant connaître le nombre de bureaux de poste en existence dans chaque province au 1er juillet 1896, et actuellement, respectivement. *(Document de la session, No 61 (9v).)*

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1913,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, accusations, requêtes et documents quelconques, en la possession du gouvernement, ou de l'un des ministères, ou de l'un quelconque des fonctionnaires de l'Etat, et se rapportant en quoi que ce soit à la destitution du Dr Clarence T. Campbell, inspecteur des postes, à London, Ont. *(Document de la session, No 61 (9w).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Etat indiquant le nombre de maîtres de poste destitués dans le comté de Missisquoi depuis le 1er octobre 1911, les noms de leurs successeurs, la cause des destitutions, et copie de toutes plaintes et correspondance à ce sujet, ainsi que de tous rapports d'enquête quand des enquêtes ont eu lieu. *(Document de la session, No 61 (9x).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes, concernant tout changement dans les bureaux de poste ou dans le personnel des bureaux de poste, dans le comté de Bonaventure, depuis le 5 décembre 1912 jusqu'à date. *(Document de la session, No 61 (9y).)*

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, décrets du conseil et correspondance, etc., au sujet de la destitution de S. A. Johnson, antérieurement maître de poste à Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E. *(Document de la session, No 61 (9z).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Murdock McKenzie, maître de poste à Melville, Boularderie, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. *(Document de la session, No 61 (10a).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous documents, correspondance et télégrammes concernant la destitution de James Stewart, maître de poste à Middleton, comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (10b).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de Lauchlin McNeil, maître de poste à New-France, comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (10c).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., reçus, au cours des derniers douze mois, de l'honorable député de East-Grey et d'autres personnes par le département des Postes touchant la fermeture du bureau de poste de Harkaway, comté de Grey, Ont.; et les changements projetés dans le service des malles. *(Document de la session, No 158a.)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frank Dunlop, maître de poste, Groves-Point, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (10d).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes soumissions reçues et des contrats passés pour le transport des malles entre St. Andrews et Beauly, dans le comté d'Antigonish, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance en la possession du département des Postes renfermant des recommandations ou des conseils au sujet de l'adjudication de ce contrat ou s'y rapportant en quelque manière. (*Document de la session, No 62i.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes, pétitions et autres documents concernant l'enquête tenue au sujet de A. W. Salsman, maître de poste à Middle-Country-Harbour, N.-E., et la nomination de son successeur. (*Document de la session. No 61 (10e).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Conroy, maître de poste à Cross-Roads (Country-Harbour), comté de Guysborough, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (10f).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Abner Carr, maître de poste à Saint-Francis-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (10g).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de Parker Sangster, maître de poste, Upper-New-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (10h).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Alexander Marion de la position de maître de poste à Rockland, Ontario. (*Document de la session, No 61 (10i).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de la preuve et du rapport fait par chaque commissaire nommé depuis le 1er novembre 1911 pour tenir une enquête sur les accusations de partisannerie portées contre les maîtres de poste dans le comté de Russell. (*Document de la session, No 61 (10j).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, preuve, rapports, décisions et correspondance au sujet de la destitution de Matthew Boutillier, récemment maître de poste à Mushaboom, comté de Halifax, N.-E. (*Document de la session, No 61 (10k).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Etat indiquant les maîtres de poste, dans le comté de Joliette, destitués de 1896 à septembre 1911, leurs noms, leurs paroisses respectives, la date de leurs destitutions, les raisons alléguées; s'il y a eu enquête dans chaque cas; sur la recommandation de qui, dans chaque cas, ont été faites ces destitutions; leurs successeurs, dans chaque cas,

et sur quelles recommandations ils ont été nommés. (*Document de la session, No 61 (10l).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de T. Doane Crowell, maître de poste à Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E., et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (10m).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 janvier 1913,—Relevé faisant connaître les noms des maîtres de poste révoqués dans le comté de Vaudreuil; la date de leur nomination; la cause de leur renvoi, et par qui ce renvoi a été demandé. (*Document de la session, No 61 (10n).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Mme Spinney, maîtresse de poste à Upper-Fort-La-Tour, comté de Shelburne, N.-E. (*Document de la session, No 61 (10o).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Etat indiquant combien de maîtres de poste ont été destitués dans le comté de Rimouski depuis le 21 septembre 1911, et quels sont leurs noms. (*Document de la session, No 61 (10p).*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill I 2 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant à nouveau la Loi des jeunes délinquants, 1908".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Verville,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant si le gouvernement a payé ou se propose de payer les honoraires et déboursés des témoins assignés par les commissaires nommés par lui, dans le comté de Lévis, pour tenir enquête sur la conduite des fonctionnaires publics dont la démission avait été demandée; les montants payés et à qui; et la somme restant à payer pour les mêmes fins.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelle quantité de grain de semence a été fournie aux colons de la Rivière-à-la-Paix en 1912; quelle quantité est réservée pour eux en 1913; qui a distribué le grain de semence fourni en 1912; qui est autorisé à faire cette distribution en 1913; à quelles conditions ce grain a été fourni en 1912 et à quelles conditions sera fourni ce grain en 1913; si des provisions ont été fournies en 1912; à quelles conditions l'ont-elles été, et qui en a fait la distribution; s'il en est fourni en 1913, à quelles conditions le seront-elles et qui en fera la distribution.

Sur motion de M. Wilson (Laval), pour M. Oliver, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, mémoires et instructions concernant une certaine étendue de terrain sur la rive du Petit Lac Manitou, Saskatchewan, récemment transféré à la ville de Waterous pour en faire un parc.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Oliver, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, mémoires et autres documents concernant la partie N.-O. de 30-25-7-2.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, requêtes, recommandations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents en rapport avec la moitié est de la section 36, township 6, rang 8, à l'ouest du 4me méridien.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les télégrammes, requêtes, recommandations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant le déplacement du bureau de poste de Masinasin, province de l'Alberta.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, accusations, correspondance, lettres, requêtes et autres documents, se rapportant à la destitution de Mme Ellen O'Neill, directrice de la poste à O'Neill, paroisse de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick;—de tous les témoignages, s'il en est, entendus, et de tous les rapports en la matière;—aussi, de tous documents, recommandations, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, etc., touchant la nomination d'un remplaçant, ou de Robert C. Keely, comme maître de poste de cet endroit, et de tous rapports, s'il en est, au sujet d'un site favorable pour le bureau de poste.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille six cent soixante et quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, $15,600; dépenses casuelles, $28,074, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant du gouvernement du Canada:—Traitements, $7,600; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Traitements, $17,950; dépenses casuelles, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Traitements, $29,025; dépenses casuelles, $15,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $425,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, bâtiments, réparations et réfections, chevaux, chiens, armes et cartouches, matériel médical, logement, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $410,000; indemnité à des membres de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues dans l'accomplissement de leurs services, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des voltigeurs de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en services:—Beatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et treize dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Margaret Johnston Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Annie Eva Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Mme Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Mme Elizabeth Fitzgerald, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Bureau des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales—appointements, $58,700; dépenses casuelles, $5,500; impressions des billets du Dominion, $325,000; impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc., $30,000; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $50,000; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $5,600; timbres anglais, frais de port, etc., $20,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille six cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Finances et Conseil du Trésor—traitements, $113,675; dépenses casuelles, $18,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-sept minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 27 mars 1913.

PRIÈRES.

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Etat détaillé donnant le nombre de destitutions dans le service public faites jusqu'à date par le gouvernement actuel dans le comté de Wright, les noms des employés destitués, le motif de la destitution, les plaintes portées contre les dits employés, et aussi, copie de toute correspondance à ce sujet et de tous rapports d'enquêtes quand il y a eu enquête. (*Document de la session, No 61(10q).*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Reid (Grenville), la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

Que le traité signé à Londres le 3 avril 1911 entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon soit sanctionné et déclaré avoir force de loi en Canada, pourvu que,—

(*a*) Rien dans le dit traité, ou dans la loi qui sera basée sur la présente résolution, ne soit interprété comme abrogeant ou affectant quelqu'une des dispositions de la Loi d'immigration;

(*b*) l'article VIII du dit traité soit interprété comme ne s'appliquant pas au Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

Que le traité signé à Londres le 3 avril 1911 entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon soit sanctionné et déclaré avoir force de loi en Canada, pourvu que,—

(*a*) Rien dans le dit traité, ou dans la loi qui sera basée sur la présente résolution, ne soit interprété comme abrogeant ou affectant quelqu'une des dispositions de la Loi d'immigration;

(*b*) l'article VIII du dit traité soit interprété comme ne s'appliquant pas au Canada.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 156) concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Kyte propose, comme amendement, secondé par M. Martin (Régina),—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

Andrew Landry, de Descousse, dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, a le 8 décembre 1911, été recommandé à l'honorable J. D. Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries, par J. A. Gillies, candidat conservateur défait dans le comté de Richmond, lors de la dernière élection, pour la position de gardien des pêcheries en remplacement de Dougald R. Boyle, destitué pour prétendue ingérence politique active.

"Que le 18 décembre 1911, l'honorable J. D. Hazen a été notifié par écrit que le dit Andrew Landry n'était pas une personne convenable pour remplir une charge publique.

"Que le 23 décembre 1911, l'honorable J. D. Hazen a nommé le dit Andrew Landry gardien du quai de l'Etat à Descousse, Nouvelle-Ecosse, en remplacement de Léon N. Poirier, destitué pour soi-disant ingérence politique active.

"Que le 1er février 1912, le dit Andrew Landry a comparu devant un magistrat stipendiaire sur une plainte l'accusant d'avoir forgé la signature d'un certain Paul LeBlanc sur un billet promissoire qu'il a mis en circulation.

"Que le 4 juin 1912, le dit Andrew Landry a subi son procès dans la cour suprême à Arichat, devant Son Honneur le juge Graham et un jury, sur une accusation de faux, comme il est mentionné ci-haut, et que le 5 juin, il a été trouvé coupable et condamné par la cour à être renfermé pendant douze mois dans la prison de comté à Arichat pour le dit délit.

"Que, le 7me jour de juin 1912 l'honorable J. D. Hazen a accordé au dit Andrew Landry le contrat pour le service des bouées au *Lennox-Passage*, sans soumission, à raison de $240 par année aux lieu et place du capitaine Frederick Poirier.

"Que, le 3me jour d'août 1912, bien qu'il n'eût purgé que deux mois de sa condamnation, le dit Andrew Landry a été libéré de prison par le département de la Justice, et a repris ses fonctions de gardien de quai.

"Que, en nommant le dit Andrew Landry à un emploi public, alors qu'il était en prison et purgeait une sentence rendue à la suite d'un grave délit et en le libérant de prison, après qu'il eût été trouvé coupable du dit crime, le gouvernement, à tous égards, mérite la censure la plus sévère."

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 28 mars 1913.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs:

Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Brown,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Clark (Red-Deer),
Delisle,
Demers,
Emmerson,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
German,
Kay,
Kyte,
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Macdonald,
McCoig,
McKenzie,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Michaud,
Nesbitt,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,
Verville,
Warnock, et
Wilson (Laval)—45.

CONTRE:

Messieurs:

Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Clark (Bruce)
Clarke (Wellington),
Clements,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Doherty,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Fripp,
Girard,
Guilbault,
Hazen,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.)
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Macdonell,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Nantel,
Nickle,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Rogers,
Shaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox, et
Wright.—83.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., en qualité de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $1,000; traitement de L. DuPlessis, en qualité de secrétaire du commissaire, $300; traitement de Geo. D. Pope, en qualité de comptable du commissaire, $300; écoles, $3,000; secours aux indigents, $500; entretien des aliénés, $900; entretien des prisonniers, $500; dépenses diverses, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 28 mars 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill I (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company*", et a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, et de changer son nom en celui de L'Ordre Indépendant des Forestiers, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company*.

Bill O 2 (No 138) du Sénat intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster"; et

Bill V 2 (No 115) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey".

Votre comité recommande que le titre du bill en dernier lieu mentionné soit changé en celui de "Loi pour faire droit à Mabel Lacey"; et que le titre du bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company*, soit changé en celui de "Loi concernant la *Port Nelson Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Port Nelson Corporation, Limited*".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendements, savoir:—

Bill (No 85) concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board*;

Bill L (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan".

Bill J (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers".

Bill M (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison".

Bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Geddes McDonald".

Bill O (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders".

Bill P (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Adelaide Rayner".

Bill Q (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt".

Bill R (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Lagora Anderson".

Bill S (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy."

Bill V (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Smith".

Bill W (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Caldwell Richards".

Bill X (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Daniel Ingleby".

Bill Y (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes".

Bill P 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Froste".

Bill Q 2 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Monds".

Bill R 2 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick Tarling".

Bill S 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns".

Bill T 2 (No 143) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge".

Bill U 2 (No 144) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton".

Bill W 2 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nathan Louis Nathanson".

Bill X 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty".

Conformément à la pratique suivie dans ces cas, votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour le bill (No 85) concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board*, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie du rapport ou des rapports faits par C. E. Taché, ingénieur résident du comté de Bonaventure, Qué., sur les travaux publics existants ou demandés, en ce comté depuis octobre 1911 à ce jour. (*Document de la session, No 176.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 février 1913,—Relevé faisant connaître les propriétés qui, dans cette superficie de terrain qui s'étend au nord de la rue Wellington et à l'ouest de la rue Bank, dans la cité d'Ottawa, ont été achetées ou acquises par le gouvernement; de qui elles ont été acquises; quel a été le prix payé ou convenu en chaque cas; pour combien de ces propriétés, le prix de vente n'a pas encore été soldé; quels en sont les propriétaires, et quels sont les prix qui restent encore en litige, en chaque cas; quels sont les noms des personnes qui ont été employées à titre d'agents, d'évaluateurs, ou à quelque titre que ce soit en rapport avec l'acquisition de ces propriétés; à quelles conditions leurs services ont été requis; quelle somme a été payée à chacun d'eux, et quelles sommes sont encore dues à ces personnes, et quels en sont les noms respectifs; si le gouvernement a employé des personnes ou agents aux fins de percevoir le loyer des locataires ou occupants de l'une ou l'autre de ces propriétés; et, en ce cas, quels sont les noms de ces percepteurs, quelle sera la durée de leur emploi, et quelles sommes leur ont été payées à titre de salaire, d'honoraires ou de commissions; quelle a été, jusqu'au 31 janvier 1913, la somme totale payée par le gouvernement en rapport avec l'achat ou acquisition de ces propriétés. (*Document de la session, No 177.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., concernant la destitution de John R. McLennan, concierge de l'édifice public à Inverness-Town, comté d'Inverness, N.-E.; des témoignages entendus; du rapport de l'enquête

tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, un état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (10r).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la destitution de James Arbuckle, gardien des édifices public à Pictou, et la nomination de deux personnes pour le remplacer. (*Document de la session, No 61 (10s).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mary Dunlop, télégraphiste à Groves-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61 (10t).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et M. Morel, M.P.P., député de Nipissing-Est, se rapportant en quoi que ce soit à la construction d'un chemin, ou grande route, allant de North-Bay à Sturgeon-Falls, Ont., et de toutes requêtes, correspondance, rapports d'arpenteurs et d'ingénieurs, se rapportant en quoi que ce soit avec la construction de cette grande route. (*Document de la session, No 178.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, bordereaux de paye, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec les dépenses faites au quai de Brûlé, dans le comté de Colchester, au cours des deux dernières années. (*Document de la session, No 179.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Liste des contremaitres employés aux divers travaux publics dans le comté de Gloucester le 21 septembre 1911, et qui ont été remerciés depuis par l'administration actuelle, soit déposée devant la Chambre, contenant leurs noms, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquête, dans le cas où de telles enquêtes ont été instituées. (*Document de la session, No 61 (10u).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, soumissions et correspondance se rapportant en quelque manière à la construction d'un quai à Krant-Point, comté de Lunenburg, N.-E. (*Document de la session, No 179a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., touchant la demande faite par l'*Eastern Canada Power Company* à l'effet d'élever, jusqu'à celui de l'eau du lac Saint-François, le niveau du fleuve Saint-Laurent dans les environs des rapides du Coteau, des Cèdres, de la Roche-Fendue et des Cascades. (*Document de la session, No 180.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, papiers et documents concernant la destitution du capitaine Lyons, de la drague *Northumberland*, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (10v).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêtés du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de James McCartin de la position d'inspecteur des travaux en béton formant partie du contrat de construction de la Plaza, cité d'Ottawa. (*Document de la session, No 61 (10w).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes adressés au ministre des Travaux Publics depuis le jour où il a prêté serment d'office, le 10 octobre 1911, jusqu'au 31 décembre de la même année, au sujet de travaux publics en voie de construction dans le comté de Gloucester, que l'on dit avoir été communiqués au candidat conservateur dans le dit comté lors de l'élection du 21 septembre 1911. (*Document de la session, No 181.*)

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 mars 1913,—Relevé faisant connaître combien de soldats du régiment R.C. il y a eu à Aldershot au cours de l'été de 1912, avant la tenue du camp militaire régulier; à quelle date ils se sont rendus au camp; quel a été leur nombre au camp tenu alors; si on a demandé des soumissions pour la fourniture des articles de sustentation; combien et de quelles personnes des soumissions ont été reçues; si des contrats ont été adjugés à quelques-uns des soumissionnaires; et s'il n'en a pas été ainsi, ce qu'on a fait des soumissions reçues; comment et de qui s'est-on procuré l'approvisionnement requis pour ces militaires; quel prix par livre, respectivement, a été payé pour la viande, le sucre, le beurre, le thé, le café, le lard fumé et le pain, et quel prix par boisseau pour les végétaux; quel a été, pendant la période précitée, le coût par ration pour l'approvisionnement fourni aux militaires du régiment R.C. au camp d'Aldershot; quel a été le coût par ration pour l'approvisionnement par contrat de la milice régulière au camp militaire annuel à l'automne de 1912. (*Document de la session, No 182.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Relevé montrant toutes les nominations de fonctionnaires fédéraux dans le district électoral d'Edmonton, entre le 10 octobre 1911 et le 21 novembre 1912, ainsi que leurs différents traitements respectifs: de plus, copie de toute la correspondance, des recommandations au conseil, décrets du conseil, et de tous les autres documents se rapportant en quoi que ce soit à ces nominations. (*Document de la session, No 72i.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, Rapport des prix du commerce de gros en Canada, 1912, par R. H. Coats, B.A., F.S.S., rédacteur de la *Gazette du Travail.* (*Document de la session, No 183.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître qui ont été les soumissionnaires, et quel était le chiffre de chacune des soumissions, pour la fourniture de pièces de fer en fonte pour l'Intercolonial, au cours de la présente année. (*Document de la session, No 83i.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître combien de barils de clous ont été achetés en 1912 pour l'Intercolonial, et quels ont été les prix payés en chaque cas; si on a demandé des soumissions lors de chaque achat; et, dans l'affirmative, qui ont été les différents soumissionnaires et quels ont été les chiffres respectifs des soumissions; à qui chacun des contrats a été adjugé. (*Document de la session, No 83j.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître quelles ont été les sommes perçues respectivement pour le transport des voyageurs et des marchandises, pour chacun des douze mois des années civiles 1910, 1911 et 1912 aux stations suivantes: Montréal, Halifax, Saint-Jean, Sydney, Truro, Moncton, New-Glasgow et Amherst; quelles ont été, respectivement, pour chacune des années susdites les recettes totales de l'Intercolonial. (*Document de la session, No 83k.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission de Pilotage de Québec. (*Document de la session, No 186.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 155) concernant les Cours Supérieures de la province de l'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 77) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Retrancher "Edmonton".

Dans le titre.—Retrancher "Edmonton".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de la Commission de conservation—traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Com-

merce:—Traitements, $103,237.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et le comité continuant de siéger après minuit;

Samedi, 29 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Traitements (y compris F. Torrance à $5,000), $373,925; dépenses casuelles, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Traitements, $161,800; dépenses casuelles, $16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes—divers:—Impressions, papier à imprimer et reliure, $200,000; impressions, reliure et distribution des lois, $10,000; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $8,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $5,000; listes électorales des provinces, $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur-suppléant, $2,000; appointements, $173,587.50; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $106,900; dépenses casuelles (y compris aide au chef de l'opposition à $600 par session), $43,990; publication des Débats, $60,000; prévisions du Sergent-d'armes (y compris appointements de G. Smith, C. Hogg et C. R. Stewart à $900 chacun et E. Harman à $700), $73,842.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill B 2 (No 157) intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company*".

Bill C 2 (No 158) intitulé: "Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*".

Bill D 2 (No 159) intitulé: "Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*".

Bill G 2 (No 160) intitulé: "Loi concernant *The Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 31 mars 1913.

PRIÈRES.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1913,—Copie de tous mémoires, lettres, papiers, télégrammes et autres documents dans le département de l'Intérieur concernant le ¼ S.-O. de la section 3, township 1, rang 27, à l'ouest du deuxième méridien. (*Document de la session, No 187.*)

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 mars 1913,—Copie de toute correspondance ou communications de quelque nature que ce soit échangées entre le département des Assurances à Ottawa, et celui de Toronto depuis juin 1907, au sujet du transfert de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* de la juridiction du département des Assurances d'Ottawa à celle du département des Assurances de Toronto; de toute la correspondance, s'il y a, entre le département des Assurances d'Ottawa et le *Saturday Night, de Toronto*, au sujet des affaires de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* ou de l'*International Insurance Company, Limited;* aussi de toute la correspondance et des autres communications échangées entre le département des Assurances d'Ottawa et le gouvernement de la province de l'Alberta au sujet des affaires de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* ou de l'*International Insurance Company, Limited.* (*Document de la session, No 188.*)

Aussi,—Copie d'un arrêté du conseil, etc., concernant une contribution de $30,000 pour aider à soulager la détresse des personnes qui ont souffert du cyclone désastreux qui s'est abattu sur la cité de Régina et ses environs. (*Document de la session, No 189.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Robert C. Morrison, maître de poste à St. Peters, comté de Richmond, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées; aussi, copie de tous les documents relatifs à la nomination du successeur de M. Morrison; aussi, copie de toutes recommandations, lettres, télégrammes et autres papiers concernant la nomination du successeur de M. Morrison. (*Document de la session, No 61 (10x).*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt et unième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De Mary Arabella Young, de Calgary; pour une loi de divorce d'avec son mari.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et le rapport du greffier au sujet de la nomination de M. E. Harman et de M. F. C. B. Greer aux postes devenus vacants dans la division du service du Sergent-d'armes de la Chambre des Communes, et dont voici la teneur :—

A l'honorable Chambre des Communes,

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Ernest Harman comme *steward* de l'Orateur et messager permanent, et de M. Frederick C. B. Greer, comme concierge de nuit, dans le personnel de la Chambre des Communes, en conformité du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé.

T. S. SPROULE,
Orateur.

Daté le 31 mars 1913.

MONSIEUR,—

Des vacances sont survenues dans la division du service du Sergent-d'armes de la Chambre des Communes par suite de l'avancement de M. G. A. Boudreault, *steward* de l'Orateur et messager, et de la retraite de M. J. R. Stoate, concierge de nuit de la Chambre.

Pour le poste de *steward* de l'Orateur et messager, la Commission du Service civil m'a transmis un certificat, en la forme ordinaire, à l'effet que M. Ernest Harman, d'Ottawa, Ontario, a l'aptitude voulue pour cette fonction, et, quant au poste de concierge de nuit ci-dessus mentionné, un certificat à l'effet que M. Frederick C. B. Greer a l'aptitude requise pour cette fonction.

En conséquence, je désire faire rapport que les personnes susnommées remplissent les conditions voulues et je recommande qu'elles soient nommées aux postes respectifs mentionnés dans les dits certificats.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur,
Chambre des Communes.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 161) modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill B 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill C 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill D 2 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill G 2 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett (Simcoe) propose, secondé par M. Fowler,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill I (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company*";

Bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers et de changer son nom en celui de "L'Ordre Indépendant des Forestiers";

Bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company;*

Bill O 2 (No 138) du Sénat intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster";

Bill V 2 (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey";

Bill (No 85) concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board.*

Bill L (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnau";

Bill J (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers";

Bill M (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison";

Bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Geddes McDonald";

Bill O (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders";

Bill P (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Adelaide Rayner";

Bill Q (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt";

Bill R (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Lagora Anderson";

Bill S (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy";

Bill V (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Smith".

Bill W (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Caldwell Richards";

Bill X (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Daniel Ingleby";

Bill Y (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes";

Bill P 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Froste";

Bill Q 2 (No 140) du Sénat, intitulé.: "Loi pour faire droit à William Monds",

Bill R 2 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick Tarling";

Bill S 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns";

Bill T 2 (No 143) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge";

Bill U 2 (No 144) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton";

Bill W 2 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nathan Louis Nathanson"; et

Bill X 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty", et après avoir ainsi siégé quelque, M. l'Orateur fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 85) concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board;* bill L (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan"; bill J (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers"; bill M (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison"; bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Geddes McDonald"; bill O (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders"; bill P (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Adelaide Rayner"; bill Q (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt"; bill R (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Lagora Anderson"; bill S (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy"; bill V (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Smith"; bill W (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Caldwell Richards"; bill X (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Daniel Ingleby"; bill Y (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes"; bill P 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Froste"; bill Q 2 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Monds"; bill R 2 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick Tarling"; bill S 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns"; bill T 2 (No 143) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge"; bill U 2 (No 144) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton"; bill W 2 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nathan Louis Nathanson"; et bill X 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill O 2 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster"; et bill V 2 (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey", et leur a fait séparément des amendements.

Et qu'aussi, le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill I (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company*"; bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers et de changer son nom en celui de "L'Ordre Indépendant des Forestiers"; et bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer sur les dits bills.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill O 2 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher "Banff" et insérer "Maple-Creek".

Page 1, ligne 7.—Retrancher "d'Alberta" et insérer "de la Saskatchewan".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill V 2 (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 1.—Retrancher "Kent".

Dans le titre.—Retrancher "Kent".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le bill (No 85) concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Armstrong (Lambton), secondé par M. McLean (Queen),

Ordonné, que le bill J (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, que le bill L (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, que le bill M (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Morrison,
Ordonné, que le bill N (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Geddes McDonald", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Armstrong (Lambton), secondé par M. McLean (Queen),
Ordonné, que le bill O (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Richards, secondé par M. Nesbitt,
Ordonné, que le bill P (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Adelaide Rayner", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Marshall, secondé par M. Armstrong (Lambton),
Ordonné, que le bill Q (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,
Ordonné, que le bill R (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Lagora Anderson", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Nesbitt,
Ordonné, que le bill S (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill V (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Smith", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill W (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Caldwell Richards", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill X (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Daniel Ingleby", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Boyce,

Ordonné, que le bill Y (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Bennett (Calgary), secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le bill P 2 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Froste", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Guthrie,

Ordonné, que le bill Q 2 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Monds", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Armstrong (Lambton), secondé par M. McLean (Queen),

Ordonné, que le bill R 2 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick Tarling", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Sharpe (Lisgar),

Ordonné, que le bill S 2 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, que le bill T 2 (No 143) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill U 2 (No 144) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill W 2 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nathan Louis Nathanson", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, que le bill X 2 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quels sont les noms et les adresses des sténographes employés par la Chambre des Communes comme secrétaires des députés.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, etc., relativement à la demande de dommages à la suite de la mort du jeune fils de Thomas Hoare, tué à une traverse de l'Intercolonial, dans la

ville de Stellarton, au cours de l'été de 1912, et de toutes les requêtes, lettres, etc., demandant l'installation de barrières ou autres moyens de protection à cette traverse.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant l'acquisition d'une propriété à Centreville, comté de Shelburne, N.-E., pour y ériger un quai public, et aussi se rapportant aux montants dépensés sur la propriété McGray, Centreville, pour y construire un quai public.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, requêtes, etc., au sujet du $\frac{1}{4}$ S.-O., de 28-20-21 à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., pour lequel des lettres patentes ont été émises le 1er mars 1909, en faveur du cessionnaire de Norbert Bellehumeur; et quant à la $\frac{1}{2}$ O. du $\frac{1}{4}$ S.-E. de 32-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., pour laquelle des lettres patentes ont été émises le 1er mars 1909 en faveur du cessionnaire de Norbert Bellehumeur;—et de tous les documents se rapportant à toute réclamation de la part de Norman McKenzie ou autres personnes contre le gouvernement en rapport avec ces terres.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, télégrammes, requêtes, etc., se rapportant à S.-O. de 2-19-20, à l'ouest du 2me méridien, homestead breveté le 3 juin 1892:—$\frac{1}{2}$ S. du N.-E. de 20-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., brevetée le 11 octobre 1904, en faveur du cessionnaire d'Edouard Boucher;—au $\frac{1}{4}$ S.-E. de 22-20-21, à l'ouest du 2me méridien, breveté le 22 septembre 1900, en faveur du cessionnaire de Louis McGillies;—au $\frac{1}{4}$ S.-E. de 28-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., breveté le 26 août 1901, en faveur du cessionnaire de J.-Bte Fagant, le jeune; et à la $\frac{1}{2}$ E. du $\frac{1}{4}$ S.-E. de 32-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., breveté le 11 septembre 1901, en faveur du cessionnaire de Jos. Alexander;—et de tous les documents en rapport avec toute réclamation de la part de G. W. Brown, ou autres personnes au sujet de ces terres.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, soumissions reçues, etc., se rapportant au contrat du transport de la malle entre Tatamagouche et Brule-Shore, comté de Colchester, durant la présente année.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. G. McKay, gardien de phare à l'Ile Bird, Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Rod. McLeod, chaloupier au service de la douane à Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. Morrison, chaloupier au service de la douane à Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et documents concernant la destitution de James Bain comme maître de poste à Ninga, Manitoba.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Kay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de M. J. McKinnon, employé de douane à Glace-Bay, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Kay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine P. J. Wilcox, employé de douane à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant toutes les demandes adressées depuis le 1er novembre 1912 au département des Douanes ou à celui des Finances pour la suspension temporaire de l'application des articles dits *dumping clauses* de la loi du tarif douanier au sujet des tiges à fils métalliques ou tout autre produit ou article.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, lettres, télégrammes, décrets du conseil et autres papiers et documents dans le département des Douanes concernant les droits payables sur la ficelle employée pour des fins de pêche, et surtout concernant l'interprétation de l'item 682 du tarif douanier.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, réclamations et rapports touchant les demandes d'indemnités produites par les propriétaires de chevaux attachés à la 10me batterie de campagne au camp de Petawawa, au cours de l'été de 1912, à cause de dommages subis ou de maladies contractées pendant la période de service:—aussi, liste de toutes les réclamations soldées, de chaque somme payée, et des personnes qui ont reçu des indemnités.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations contre James Falconer, de Newcastle, comté de Northumberland, N.-B., comme correspondant de la *Gazette du Travail* à Newcastle, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa dstitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Loggie, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes et accusations contre M. B. W. Smith, gardien des pêcheries à Bayside, comté de Northumberland, N.-B., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, lettres, contrats, comptes, pièces justificatives, correspondance, etc., concernant les réparations faites au steamer *Niobé.*

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, représentations, etc., concernant l'achat d'un terrain à Digby, N.-E., pour y ériger un quai public.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et pétitions concernant la fermeture du bureau de poste de Moulin-Bazinet, paroisse de Saint-Jean de Matha, comté de Joliette.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, témoignages, correspondance, lettres et télégrammes, dans le département des Chemins de fer et Canaux, depuis le 21 septembre 1911, se rapportant au renvoi d'Alexander E. Morrison, Point-Tupper, N.-E., du service de l'Intercolonial; et de toutes les recommandations en faveur de la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, mémoires, pétitions, correspondance, rapports et autres documents dans le département des Postes concernant ou se rapportant à l'inauguration ou à l'établissement d'un système en vue de faciliter le transport, entre autres choses, des journaux ou autres matières postales par l'Intercolonial, le matin, entre Moncton, N.-B., et Saint-Jean, avec raccordement avec la ligne ferrée qui dessert Salisbury et le comté d'Albert, N.-B; aussi, concernant l'établissement d'un système en vue de faciliter le transport des journaux et autres matières postales tous les soirs de la semaine par le convoi connu sous la désignation de No 84 qui fait le service entre Moncton, N.-B., et Springhill-Junction, N.-E., ce qui permettrait la distribution des dites matières postales à Shediac, Memramcook, Dorchester, Sackville, Amherst et les points intermédiaires à l'est de Moncton; aussi, un état indiquant quelles facilités de transport de cette nature (s'il en est), soit au moyen de sacs fermés à clef ou autrement, ont été inaugurées ou établies sur l'une ou l'autre des dites voies ferrées, et donnant les dates respectives de l'établissement des dites facilités de transport des matières postales en général ou en ce qui concerne aucun des journaux publiés à Moncton le matin ou le soir.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—Copie de toute la correspondance en la possession du gouvernement relativement aux différents achats de carabines Ross faits par le département de la Milice et de la Défense entre le 1er novembre 1911 et le 1er mars 1913, inclusivement.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—Copie de toute la correspondance relative à l'achat par le département des Postes, de l'*Ontario Equipment Company,* Ottawa, Ont., de nouveaux cadenas pour les sacs de malle.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Cardin, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, certificats et de tout autre document se rapportant à la nomination de M. J. S. Jackson, comme surintendant des chantiers du gouvernement à Saint-Joseph de Sorel.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds), propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mardi, 1er avril 1913.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 1er avril 1913.

Prières.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill T (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*",—et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 62) constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation*, et a décidé de recommander qu'ils soient agréés.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 92) constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage Corporation;* et

Bill (No 115) constituant en corporation la *Prudential Life of Canada.*

Quant au bill (No 92) votre comité recommande que le titre en soit changé en celui de:—Loi constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage and Loan Corporation.*

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de la correspondance concernant le traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et le Japon. (*Document de la session, No 190.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars écoulé,—Relevé faisant connaître quels sont les noms et les adresses des sténographes employés par la Chambre des Communes comme secrétaires des députés. (*Document de la session, No 150a.*)

Aussi,—Copie de l'arrêté du conseil concernant la nomination d'une commission aux fins de faire une enquête sur les représentations de la Colombie-Britannique pour traitement de faveur. (*Document de la session, No 191a.*)

Et aussi,—Mémoire au sujet des représentations de la Colombie-Britannique pour traitement spécial. (*Document de la session, No 191.*)

M. Burnham, du comité spécial des Pensions pour le vieil âge, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill I (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company*";

Bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers et de changer son nom en celui de "L'Ordre Indépendant des Forestiers"; et

Bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill I (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Trust Preferred Insurance Company*" et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers et de changer son nom en celui de L'Ordre Indépendant des Forestiers; et bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Ames,

Ordonné, que le bill I (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D 2 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G 2 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat sur la question.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant un sixième du budget principal non encore adopté, à l'exception des item Nos 4, 10, 11, 17, 21 et 25 de la résolution No 102) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'année expirant le 31 mars 1914:—Administration de la justice—traitements, $19,422.70; dépenses casuelles, $1,916.67; Secrétaire d'Etat—traitements, $11,177.08; dépenses casuelles, $1,583.34; division des impressions et de la papeterie publiques—traitements, $11,577.08; dépenses casuelles, $1,216.67; ministère de l'Intérieur—traitements, $169,832.29; dépenses casuelles, $12,000; département des Affaires des Sauvages—traitements, $21,077.08; dépenses casuelles, $2,425; bureau de l'Auditeur général—traitements, $20,541.66; dépenses casuelles, $1,083.33; ministère des Douanes—traitements, $47,954.17; dépenses casuelles, $2,333.34; ministère du Revenu de l'Intérieur—traitements, $19,008.33; dépenses casuelles, $1,500; ministère de la Marine et des Pêcheries—traitements, $41,033.34; dépenses casuelles, $6,000; département du Service civil—traitements, $16,750; dépenses casuelles, $3,333.33; ministère des Chemins de fer et Canaux—traitements (y compris A. L. McKendrick à $1,400), 27,218.75; dépenses casuelles, $2,833.34; ministrère des Travaux Publics—traitements (y compris K. G. Spangenberg à $1,800), $82,247.91; dépenses casuelles, $4,166.67; ministère des Mines—traitements, $47,575.25; dépenses casuelles, $333.33; ministère des Postes—traitements, $114,890; dépenses casuelles, $13,333.34; ministère du Travail—traitements, $8,468.75; dépenses casuelles, $2,500; ministères en général—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowden et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), $19,833.34; bureau du surintendant des assurances—traitements, $4,379.17; dépenses casuelles, $2,500; Archives publiques—traitements, $9,489.58; dépenses casuelles, $1,416.67. Administration de la justice—dépenses diverses, $1,666.66; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $200; Cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, traitement des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $916.67; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,000; Cour de l'Echiquier du Canada—dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $150 de livres pour les juges, $1,000; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $250; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $83.34; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $55.56; à Ch. Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $8.33; Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $83.34; allocation de subsistance aux juges, $833.33; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $1,400 chacun, et des 2 sténographes à $2,000 chacun, $2,000; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $1,433.34; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $833.33; entretien des prisonniers, $1,666.66; transport des prisonniers, $666.67; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, et appointements et allocation de subsistance à d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $1,666.66. Police fédérale—crédit demandé, $17,333.33. Pénitenciers—Kingston, $25,866.67; Saint-Vincent-de-Paul, $21,833.34; Dorchester, $13,766.66; Manitoba, $11,116.67; Colombie-Britannique, $15,100; Alberta, $10,500; Saskatchewan, $8,966.67; en général, $1,266.66. Service législatif—Sénat—traitements et dépenses casuelles, $18,082.83; bibliothèque du Parlement—appointements,

$5,554.16; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $2,666.67; ouvrage sur l'histoire de l'Amérique, $166.66; dépenses casuelles, $1,41[illegible]. Arts, agriculture et statistiques—*Patent Record*, $3,333.33; stations agronomiques, $41,666.67; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations, $41,666.66; impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, $3,333.33; expositions, $62,500; pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, $1,333.34; développement de l'industrie laitière et de l'arboriculture fruitière, perfectionnements et transport de produits alimentaires et autres produits agricoles, $31,666.67; pour encourager la production et l'emploi de graines de semence suéprieures et pour appliquer la *Loi relative aux semences*, $16,666.66; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $33,333.33; développement de l'industrie du bétail, $33,333.34; santé des animaux, $75,000; pour administrer et appliquer la *Loi sur les conserves alimentaires*, $3,333.33; pour encourager la production et la vente du tabac canadien, $5,000; contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, $3,666.67; pour expérience relative à l'emmagasinage à froid des fruits, $4,750; subventions aux expositions fédérales, $8,333.34; pour l'administration et la mise en vigueur de la *Loi des insectes destructeurs et autres fléaux*, $5,000; quarantaine du bétail canadien, bâtiments, réparations, réfections, etc., $10,000; laboratoire national de biologie, $4,166.67. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés de la salubrité publique dans d'autres districts, $33,333.33; léproserie de Tracadie et de l'Ile D'Arcy et lèpre en général, $1,833.33; Loi des travaux publics (hygiène), $2,000; steamer pour station de quarantaine, Saint-Jean, N.-B., $8,333.34. Immigration—appointements des agents et employés en Canada dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, $50,[illegible]; dépenses casuelles dans les agences canadiennes britanniques et étrangères, et dépense générale de l'immigration, $166,666.67; secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, $208.33; administration de l'immigration chinoise—appointements, $3,500; dépenses casuelles, $2,166.87. Pensions—Mme Wm. McDougall, $200; Mme Delaney, $66.67; indemnité à des pensionnaires, au lieu de terre, $3.24; pensions payables par suite de l'invasion fénienne 1866-70, $308.34; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, $2,833.33. Milice et défense—allocations, $20,000; exercices annuels, $288,333.33; bataillons scolaires, $54,166.66; habillements et fourniment, $116,666.67; dépenses casuelles, $7,333.34; droits de douane, $16,666.67; bibliothèque du ministère, $166.66; arsenal fédéral, $50,000; service du génie, $176,633.34; subvention à des associations et corps de musique, $11,233.34; solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandants de districts, $32,666.67; propriétés militaires—entretien, $16,666.67; bouches à feu, armes, terrains et équipement, $330,144.16; troupe permanente, $359,166.67; impressions et papeterie, $11,666.66; Collège royal militaire, $23,333.34; salaires et gages, $29,166.67; écoles d'instruction, $16,666.66; matériel de guerre, $116,666.67; levés de plans, $6,666.66; transport par eau et par terre, $29,166.66; champs de manœuvre, $33,333.33. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemins de fer—Intercolonial—item 1, amélioration de triples valves de freins à air, $1,191.67; item 2, pont—renforcement, $31,666.66; item 3, Chatham—déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $21,333.33; item 5, Fredericton—agrandissement des installations, $3,333.33; item 6, protection générale des voies publiques, $10,833.33; item 7, Halifax—docks et quais à, $66,666.66; item 8, Halifax—agrandissement des installations et machineries, $18,583.33; item 9, Halifax—nouvelles commodités de tête de ligne, $416,666.67; item 12, Moncton—ateliers de locomotives et wagons avec matériel, $22,666.66; item 13, Mulgrave—améliorations, $5,500; item 14, Mulgrave—nouveau bac pour chemin de fer et dock, $76,683.33; item 15, construction originaire, $133.34; item 16, Point-Tupper—amé-

liorations, $15,000; item 18, matériel roulant, $166,666.66; item 19, appareils de sûreté pour équipement, $4,000; item 20, Sainte-Flavie—agrandissement des installations, $4,166.67; item 22, levés de plans et inspections, $4,166.67; item 23, Sussex—améliorations, $5,833.33; item 24, déviation aux mines de Sydney, $6,666.67; item 26, Truro—agrandissement des installations, $25,833.34; item 27, Wallace-Harbour, $11,583.33; item 28, service d'eau—augmentation, $6,916.67; item 29, pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour, jusqu'à Dean-Settlement, dans le dit comté, $166,666.67; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard—Charlottetown—machineries, etc., $750; construction originaire, $166.67; agrandissement des installations le long de la ligne, $833.33; établir des bateaux-passeurs et y faire les changements voulus, y compris le changement de la largeur de voie étroite à la largeur du type, $166,666.67; chemin de fer de la Baie-d'Hudson—construction, $750,000; chemin de fer National-Transcontinental—construction, $3,166,666.67; pont de Québec—construction, $500,000; canal Welland—construction, $333,333.33; canaux—capital—Chambly—pont entre Iberville et Saint-Jean, $8,666.67; Lachine—pont à Rockfield, $1,666.67; parois verticales en béton, $44,166.67; amélioration à l'écluse No 4, $23,333.33; payer la créance de Brewder et McNaughton pour travail supplémentaire au creusage de la rivière Saint-Pierre, $382.50; canaux de Québec—nouvelles marie-salopes, $833.33; Rideau—construction d'un pont sur le canal Rideau à la rue Bank, Ottawa, $6,666.67; Sault-Sainte-Marie—élargissement du chenal à l'entrée d'aval, $1,666.67; Soulanges—nouvelles machines, $133.33; travaux de protection à l'entrée d'amont, $32,000; aiguilles à l'écluse No 5, $583.33; hangar, $250; Saint-Ours—ancrage pour digue mobile, $83.33; machines électriques, $183.33; Trent—construction, $166,666.67; dommages causés par l'inondation, $2,500; Welland—agrandissement de l'élévateur, Port-Colborne, $25,000 Chemins de fer et Canaux—imputable sur le revenu—canaux—revenu—Carillon et Grenville—prolongement du radier du barrage de Carillon, $2,000; Chambly—réfection de vanne à la pointe Fryers, $833.33; nouveau pont à la traverse Larocque, $583.33; portes de rechange, écluses Nos 4 et 8, $333.33; Cornwall—amélioration à l'entrée d'aval de l'écluse 15, $7,166.67; poteaux d'amarrage en fer, $333.33; dispositif pour sauvetage, $166.67; réfection de la pile d'aval, écluse 20, $500; murs à l'entrée d'amont, vieilles écluses 19 et 20, $233.33; vannes pour barrage de garde, écluse 20, $1,000; Farran's-Point—améliorations à l'entrée d'aval, $3,666.67; Lachine—remplissage de brèches près du pont Brewsters, $2,833.33; Murray—enlèvement d'obstacles dans le canal et aux approches, $666.67; canaux de Québec—clôturage en béton pour digue à Valleyfield, $4,400: dragage, $1,666.67; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $1,000; Rapide Plat—améliorations à l'entrée d'aval, écluse 24, $6,466.67; Rideau—renouvellement du pont tournant à Smith's-Falls, $2,000; Soulanges—pont sur l'entrée du bassin No 1, $133.33; moteurs électriques pour ponts tournants à la Pointe des Cascades et à Coteau-Landing, $333.33; poteaux d'amarrage, $300; halage sur terre et peinturage de portes de rechange d'écluses, $666.67; réfection du sommet de la jetée de garde à l'entrée d'aval, $7,833.33; renforcer la levée, côté nord du bassin No 2, $833.33; écluse Sainte-Anne—renouveler la pile d'entrée d'amont, $1,500; Saint-Ours—renouveler les piliers du barrage flottant, $333.33; Saint-Pierre—améliorations, $33,333.34; Trent—barrage aux chutes Fénelon, $4,500; améliorations, $6,500; réfection du barrage Nassau, $8,333.34; Welland—grosses réparations, $5,000; installations d'appareils de sûreté Gowans, $1,333.33; Williamsburg—poteaux d'amarrage en fer, $333.33; construction d'un pier d'entrée, écluse 23, Morrisburg, $250; divers—arbitrage et décisions, $666.67; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement, y compris $800 pour Clyde Leavitt, inspecteur en chef du feu, $27,766.67; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $2,500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill pour la

fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transport en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $416.67; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $1,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et au transport en général, $416.67; wagons du Gouverneur général—service, réparations et changements, $416.67; chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $333.33; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $833.33; souscription au Congrès International de Bruxelles, $16.22; levés et travaux d'inspections—canaux, $5,833.33; levés et travaux d'inspections—chemins de fer, $16,666.67. Travaux publics—imputable sur le capital—édifices publics—Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $16,666.67; Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $12,500; Ottawa—palais administratif—agrandissement, $16,666.67; Ottawa—nouveaux palais administratifs et leurs emplacements, $333,333.33; Toronto—nouveaux édifices fédéraux, $125,000; ports et rivières—port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $433,333.33; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $2,333.33; port de Québec—améliorations, $166,666.67; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $83,333.33; port de Toronto—améliorations, $83,333.34; rivière aux Français—améliorations du chenal, $83,333.33; Port-Arthur et Fort-William—améliorations du havre et de la rivière, $333,333.33; port de Québec—bassin de radoub à Lauzon, $166,666.67; rivière Rouge—écluse et barrage de Saint-André—construction d'approches, etc., $10,500; port de Vancouver, C.-B.—améliorations, $83,333.33; port de Victoria, C.-B.—améliorations, $83,333.33. Travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Nouvelle-Ecosse—Amherst—édifice public—améliorations, $1,666.67; Dartmouth—nouvel édifice public, $4,166.67; Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et établissement de récréation, $2,500; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, $833.33; Halifax—hôpital de détention—écuries, etc., etc., $583.33; Halifax—gare postale à l'extrémité nord, $5,000; Halifax—station de quarantaine—nouveaux édifices et améliorations, $5,000; Inverness—bureau de poste—améliorations, $500; Kentville—édifice public—améliorations, etc., pour l'horloge de la tour, $500; Middleton—édifice public, $2,500; Parrsboro—édifice public, $3,000; Windsor—édifice public—améliorations, $666.67; Wolfville—édifice public, $1,333.33 ; Ile-du-Prince-Edouard—Summerside—édifice public—nouveau toit et allonge, y compris le chauffage, etc., $1,500; Tignish—édifice public, $1,333.33; Nouveau-Brunswick—Campbellton—édifice public, $266.67; Chatham—édifice public—allonge, $2,000; Fredericton—nouvel édifice public, $10,000; Grand-Falls—édifice public, $333.33; Hampton—édifice public, $1,666.67; Hartland—édifice public, $333.33; Milton—édifice public, $1,666.67; Newcastle—édifice public—améliorations, $666.67; Sackville—édifice public, $2,500; Shediac—édifice public, $1,666.67; Saint-George—édifice public, $1,166.67; Saint-Jean—douane—améliorations, etc., $1,416.67; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $833.33; Saint-Jean—salle d'exercices, $16,666.66; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $21,666.66; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—réparations et améliorations, $10,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—entretien du service d'eau, $2,833.33; Tracadie—lazaret—maison, etc., $1,000; provinces maritimes en général—édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $3,333.33; Québec—Beauport—édifices publics, $2,666.67; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $4,166.67; East-Angus—édifices publics, $2,500; Gaspé—édifices publics, $1,666.67; Grand'Mère—édifice public—inclu à 5 pour 100 d'intérêt et balance due, $4,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $4,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveau bâtiment de détention, $16,666.67; Jeune-Lorette—édifices publics, $1,666.67; Joliette—édifice public—améliorations, $1,666.67; Lachine—bureau de poste—améliorations, $2,000; Lévis—salles d'exer-

cices et hangar à canons, $9,166.67; Louiseville—édifice public, $3,000; Maisonneuve—hôtel des postes "M", Montréal, $5,000; Matane—édifice public, $2,500; Montréal—bureau de poste de l'est "C", $8,333.33; Montréal—bureau de poste "A", rue Saint-Jacques, $5,000; Montréal—bureau de poste "G", division Saint-Laurent, rues Prince Arthur et Elgin, $8,333.33; Montréal—bureau de poste "L", à Westmount, $6,666.67; Montréal—bureau de poste "F", rue Notre-Dame et Richmond, $5,000; Montréal—nouveau bureau de poste "H", pour remplacer le bureau "B" rue Sainte-Catherine, $20,000; Montréal—bureau de poste, quartier Emard (Côte Saint-Paul), $833.33; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et agrandissement, y compris aménagement, mobilier, etc., $20,833.33; Montréal—nouvel édifice pour le revenu de l'intérieur, $20,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $2,500; Montréal—nouvelles casernes, $16,666.67; Montréal—nouvel hôpital de détention, $13,333.33; Montréal—nouvel entrepôt de douane, $8,333.33; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, douane, $66,666.66; Murray-Bay—édifice public, $2,500; Québec—citadelle—quartier du Gouverneur général—améliorations, 2,000; Québec—salles d'exercices—allonge, $8,333.33; Québec—hôpital de détention dans le bassin Louise, $8,333.33; Québec—pavillon des immigrants—bassin Louise, $36,666.66; Québec—bureau de poste—agrandissement, $25,000; Québec—magasins militaires, $8,333.33; Rigaud—édifice public, $333.33; Roberval—édifice public, $3,333.33; Ile-du-Rocher—édifice public, $2,000; Shawinigan (Falls)—édifice public, $1,666.66; Sherbrooke—édifice public—allongement, $1,666.67; Sainte-Agathe des Monts—édifice public, $2.500; Saint-Gabriel de Brandon—édifice public, $1,666.67; Saint-Lambert—édifice public, $4,666.67; Saint-Laurent—édifice public, $4,166.67; Sainte-Thérèse—édifice public, $3,333.33; Saint-Romuald d'Etchemin—bureau de poste, $2,166.67; Saint-Sauveur de Québec—bureau de poste, $6,666.67; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $11,666.67; Verdun—édifice public, $1,666.67; Westmount—salle d'exercices et de dépôt d'armes, $5,000; Ontario—Acton—édifices publics, $4,166.67; Almonte—bureau de poste—réparation, $666.67; Athens—édifice public, $2,000; Aurora—édifice public, $3,333.33; Aylmer—édifice public, $4,166.67; Barrie, édifice public—amélioration au terrain, $3,166.67; Berlin—édifice public, $6,666.67; Bracebridge—édifice public, $2,833.33; Brantford—édifice public, nouveau, $20,000; Brampton—édifice public et améliorations, $666.67; Campbellford—édifice public, $3,333.33; Carleton-Place—bureau de poste, $666.67; Chesley—édifice public, $3,533.33; Collingwood—édifice public, $2,500; Cornwall—édifice public et amélioration, $200; édifices publics fédéraux, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance due sur emplacement, $4,166.67; Dresden—édifice public, $833.33; Dundas—édifice public, $5,000; Durham—édifice public, $3,333.33; Eganville—édifice public, $1,666.67; Elmira—édifice public, $833.33; Essex—bureau de poste, $333.33; Fort-Frances—édifice public—inclu à 6 pour 100 d'intérêt due sur emplacement, $4,166.67; Fort-William—salle d'exercices, $5,000; Fort-William—douane et entrepôt de vérification, $13,333.33; Galt—édifice public—améliorations, $333.33; Gananoque—bureau de poste, $5,000; Grimsby—édifice public, $3,333.33; Hamilton—bureau de poste—allonge, $2,500; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $1,666.67; Hamilton—station postale "B", $6,666.67; Hanover—édifice public, $2,500; Hespeler—édifice public, $4,166.67; Kemptville—édifice public, $4,000; Kingston—magasin d'artillerie, $1,666.67; Kingston—bureau de poste—agrandissement et modifications, $3,333.33; Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $10,000; Kingston—douane—réfection et réparations à l'édifice, $333.33; Kingsville—édifice public, $2,500; Lakefield—édifice public, $1,666.67; Lindsay—édifice public, $583.33; Lindsay—salle d'exercices, $5,833.33; London—bureau de poste, $25,000; Midland—édifice public, $8,333.33; Milton—édifice public, $4,166.67; Milverton—édifice public, $2,500; Mitchell—édifice public, $1,333.33; Newmarket—édifice public, $3,333.33; Niagara-Falls—salle d'armes, $1,166.67; Norwich—édifice public, $2,500;

Orillia—salles d'exercices, $5,000; Oshawa—édifice public—allonge, $1,166.67; Oshawa—salle d'exercices, $6,666.67; Ottawa—imprimerie de l'Etat—ventilation, etc., $833.33; Ottawa—palais administratif—aménagement, etc., $8,333.33; Ottawa—palais administratif—améliorations dans les lavoirs, plombage, etc., $1,500; Ottawa—douane, $41,666.67; Ottawa, épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $2,500; Ottawa—palais administratif—améliorations, $2,500; Ottawa—palais administratif, édifice de l'Ouest—ascenseur, $1.250; Ottawa—nouvelle salle d'exercices, $8,333.33; Palmerston—édifice public, $1,666.67; Paris—édifice public—allonge, etc., $2,166.67; Pembroke—édifice public—allonges, etc., $2,500; Perth—édifice public, $4,166.67; Picton—salle d'armes, $3,333.33; Port-Arthur—salle d'exercices, $8,166.67; Port-Arthur—douane et entrepôt de vérification, $13.333.33; Port-Perley—édifice public, $3,000; Preston—édifice public, $4,166.67; Renfrew—édifice public—améliorations, $666.67; Sault-Sainte-Marie—édifice public—améliorations, etc., $1,666.67; Seaforth—édifice public, $1,666.67; Shelburne—édifice public, $2,500; Steelton—édifice public, $5,000; Sudbury—édifice public, $6,666.67; Tilbury—édifice public, $3,333.33; Tilsonburg—édifice public, $666.67; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $1,166.67; Toronto—douane, entrepôt de vérification, $83,333.33; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $41,666.67; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $12,500; Toronto—bureau de poste "A", $33,333.33; Toronto—bureau de poste "G", rues Queen et Saulter, $12,500; Toronto—bureau de poste, angle de la rue Oxford et l'avenue Spadina, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance de l'emplacement, $12,500; Toronto-Nord—bureau de poste "K"—amélioration et réparations, $416.66; Uxbridge—édifice public, $1,666.66; Walkerville—édifice public, $4,166.66; Wallaceburg—édifice public, $4,166.67; Watford—édifice public, $2,500; Wiarton—édifice public, $3,333.33; Windsor—édifice public—améliorations, $500; Manitoba—Boissevain—édifice public, $1,333.33; Brandon—édifice public—allonge, $5,000; Carman—édifice public, $2,500; édifices fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $2,500; Melita—édifice public, $2,500; Minnedosa—édifice public, $6,666.67; Morden—édifice public, $2,500; Virden—édifice public, $4,166.67; Winnipeg—édifice d'immigration—améliorations, $333.33; Winnipeg—salle d'exercices, $25,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $1,333.33; Winnipeg (ancien édifice d'immigration No 5)—entrepôt de grain, $666.66; Winnipeg—bureau de poste, sud, $12,500; Winnipeg—bureau de poste, ouest, $16,666.67; Winnipeg—bureau de poste de chemin de fer, $16,666.67; Saskatchewan—Battleford—édifice public, $1,166.67; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,666.67; Humboldt—édifice public, $3,000; Lloydminster—édifice public, $2,500; Melfort—édifice public, $3,333.33; Moosejaw—salle d'exercices, $16,666.67; Moosejaw—nouvel édifice public, $37,000; Battleford-Nord—édifice public, $5,000; Prince-Albert—salle d'exercices, $6,666.67; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $16,666.66; Saskatoon—pépinière (station), $5,000; Saskatoon—édifice public, $16,666.67; Swift-Current—édifice public, $8,333.33; Weyburn—édifice public, $6,333.33; Alberta—Athabaska-Landing—allonge à l'édifice public, $166.67; Bassano—édifice public, $1,666.67; Calgary—entrepôt de vérification, douane, $50,000; Calgary—emplacement pour nouveau bureau de poste, $83,333.33; Calgary—salle d'exercices, $16,666.67; Calgary—édifice d'immigration, $3,333.33; Calgary—édifice pour les divisions de la sylviculture et de l'irrigation, ministère de l'Intérieur, $8,333.33; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,666.67; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $16,666.67; Lethbridge—nouvel édifice public, $25,000; Medicine-Hat—édifice d'immigration, $3,333.33; Daim-Rouge—édifice public, $1,666.67; Strathcona—salle d'armes, $1,333.33; Strathcona—édifice public, $1,333.33; Vegreville—édifice public, $2,500; Wetaskiwin—édifice public, $1,333.33; Colombie-Britannique—Ashcroft—édifice public, $4,166.67; Chilliwack—édifice public, $4,166.67; Cranbrook—édifice public, $833.33; édifices

fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $2,500; Duncan's-Station—édifice public, avec intérêt à 7 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $3,333.33; Fernie—salle d'exercices, $3,333.33; Golden—édifice public, $1,166.67; Grand-Forks—édifice public, $3,333.33; Greenwood—édifice public, $5,833.33; Kamloops—nouvel édifice public, $12,500; Kelowna—édifice public, $3,333.33; Merritt—édifice public—$3,333.33; Mission-City—édifice public, avec intérêt à 6 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $3,333.33; New-Westminster—édifice public—allonge, $5,000; Penticton—édifice public, $2,500; Prince-Rupert—édifice public, $12,500; Prince-Rupert—maison de détention pour immigrants, $1,000; Prince-Rupert—station de quarantaine, $8,333.33; Revelstoke—édifice public, $8,333.33; Trail—édifice public, $3,333.34; Union-Bay—édifice public, $1,166.67; Vancouver-Nord—édifice public, avec intérêt à 5 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $3,333.34; Vancouver—entrepôt de vérification, $20,833.34; Vancouver—salle d'exercices, $12,500; Vancouver—édifice public—améliorations, $1,833.33; Vancouver—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $166.67; Vancouver—station postale "C", $12,500; Vernon—édifice public, $833.33; Victoria—bureau de poste—améliorations, $8,333.33; Victoria—salle d'exercices, $16,666.67; Victoria—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $166.67; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations et réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $5,000; en général—stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., séchoirs pour tabac, aux bâtiments actuels, clôtures, et reconstruction des bâtiments de Indian-Head, etc., $25,000; échelles de sauvetage pour édifices publics fédéraux, $833.33; pavillons pour édifices publics fédéraux, $833.33; construction de bâtiments d'immigration, $2,500; édifices publics en général, $1,666.67; loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc—Ottawa, édifices publics—Ottawa—préposés aux ascenseurs, $7,166.67; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $11,666.67; Ottawa—terrains, $5,000; Ottawa—chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $26,666.67; Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $1,166.67; Ottawa—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, mobilier, etc., $50,000; Ottawa—service téléphonique, $4,666.67; Ottawa—Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $9,166.67; Ottawa—Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $1,583.33; édifices fédéraux—aménagements et fournitures en général, $16,666.67; chauffage, $27,500; éclairage, $25,833.33; force électrique pour ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc., $5,833.33; loyers, $62,500; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $50,833.33; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $3,333.33; eau, $5,166.66; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $2,666.66; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $666.67; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des gardiens, etc., $14,000; ports et rivières—Nouvelle-Ecosse—Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $500; Barrington-Passage—réparations au quai, $133.33; Bayfield-Harbour—réparations au quai et au brise-lames, $416.66; Battery-Point—brise-lames, $950; Baxter's-Harbour—prolongement, $166.66; baie Saint-Laurent—creusage du chenal, $666.66; Rivière-aux-Ours—quai, $750; Rivière-aux-Castors—réparations et prolongement du brise-lames, $333.33; Black-Point—réparations du brise-lames, $216.66; Blue-Rocks—brise-lames, $100; Blue-Rocks—réparations au brise-lames, $200; Bluff-Head—réparations au brise-lames et prolongement, $566.66; Boisdale—quai, $833.33; Breen's-Pond—construction d'un brise-lames, $233.33; Brooklyn—brise-lames, $18,333.33; Brûlé—quai, réparation et prolongement, $333.33; Burkes-Head—parachèvement du brise-lames, $791.67; Canada-Creek—enlèvement du brise-lames, $83.33; Cap-Nègre—anse de Swain—quai, $250; île Caribou—exhaussement de la chaussée, etc., $1,066.67; Carr's-Brook—quai, $1,550; Centreville (anse à la Truite)—brise-lames, $8,333.33; Chebogue, pointe de la ville—réparations au quai, $116.67; Cheverie—réparations au brise-lames, $166.67; Cole-Harbour—quai, $1,416.-

67; Comeau's-Hill—réparations au brise-lames et prolongement, $550; Cottage-Cove—prolongement du brise-lames, $516.67; Devil's-Island—prolongement du brise-lames, $3,333.33; East-Bay (côte nord)—réparations au quai, $433.33; East-Chezzetcook—prolongement du brise-lames, $666.67; rivière de l'Est—améliorations, $12,500; East-Ship-Harbour—quai, $583.33; passage de l'Est—réparations au brise-lames, $116.67; Englishtown—réparations et réfections, $183,33; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse de Spindler, $1,666.67; rivière des Français (rive nord)—brise-lames, $833.33; Gabarus, port—protection de la plage, $250; Glace-Bay—protection de la plage, $333.33; Grosses-Coques—réparations et améliorations au brise-lames, $666.67; Hall's-Harbour—réparations et renouvellement au brise-lames, $166.67: Hantsport et Walton—quai, $3,333.33; Havre-au-Bouché—réparations au quai, $166.67; ports, rivières et ponts (en général)—réparations et améliorations, $7,500; Horton-Landing—réparations au quai et réfections, $166.67; Inverness—améliorations au port, $2,500; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames, $1,250; Kingsport—réparations à la jetée, $416.67; Kraut-Point—quai, $250; Leonard's-Cove—prolongement du brise-lames, $500; Litchfield—prolongement du brise-lames, $233.33; Little-Bras-d'Or—construction du brise-lames, $2,133.33; Little-Anse—parachèvement du brise-lames, $666.67; Lower-Ship-Harbour--réparations au quai, $83.33; Maitland--réparations au quai, $83.33; Maitland-Ferry-Landing—prolongement du débarcadère et réparations, $200; Cap-Malignant—réparations au brise-lames, $133.33; Melford—construction d'un quai, $416.67; Mill-Creek—réparations et amélioration au quai, $83.33; Mochelle—quai, $1,166.67; Morden—réparations et réfections au brise-lames, $166.67 ; Mushaboon—quai, $200 ; anse nord-ouest (île Tancook)—brise-lames, $7,000; Ogilvies—reconstruction du quai brise-lames, $1,166.67; Parker's-Cove—prolongement du brise-lames, $966.67; Petite-Rivière—réparations au brise-lames, $416.67; Piper's-Cove—parachèvement du quai, $333.33; Port-Dufferin, port—quai du côté ouest du port, $700; Port-Greville—parachèvement du quai, $208.33; Porters-Lake—chenal de batture, pour aller au port de 3 brasses, $1,666.67; Sambro—parachèvement du quai, $116.67; Seaforth—brise-lames, $2,916.67; Seal-Island—quai, $166.67; Seaside—réparations au quai, $250; Sheet-Harbour, ouest—réparations au quai, $166.67; Shelburne—quai, $125; Sterling-Brook—quai, $250; Sydney-Mines—quai à l'anse à Barrington, $1,250; "The Wharves"—brise-lames, $166.67; Walton—réparations au brise-lames, $166.67; Chezzetcook-Ouest—réparations au brise-lames, $166.67; Pubnico-Ouest—réparations au quai, $233.33; Côte-Ouest—quai, $766.67; Weymouth—améliorations au port, $4,500; White-Point—brise-lames, $666.67; Windsor—améliorations au port, $1,166.67; Yarmouth, port—améliorations, $14,500; Young's-Cove—brise-lames, $1,000; Nouveau-Brunswick—Albert—quai, $2,866.67; Bouctouche—réparation des fronteaux et prolongement des brise-lames, $416.67; Bouctouche—dragage, $4,166.67; Campbellton—quai à l'eau profonde—logement, $8,333.33; Cap-Bald—réparations à la jetée brise-lames, $250; Cap-Tormentine—réparations et renforcement du brise-lames, $833.33; Caraquet—réparations au quai à eau profonde, $166.67; Chatham—améliorations au quai, $100; Dipper-Harbour—améliorations au brise-lames, $133.33; Dorchester—améliorations au quai, $2,916.67; Edgett's-Landing—réparations au quai, $166.67; Fairhaven—reconstruction de la tête de la jetée, $1,000; Grande-Anse—nouvelle arête, $700; Green-Point—brise-lames, $1,666.67; ports, rivières et ponts, en général, réparations et améliorations, $5,000; Harvey-Bank—exhaussement du quai, $358.33; Hopewell, cap—réparations au quai et améliorations, $333.33; Hopewell, côte—réparations au quai, $233.33; Kouchibouguac, port—améliorations, $583.33; Little-Gully—brise-lames, $500; Leonardville—améliorations au quai, $158.33; Lord's-Cove—réparations au quai, $200; Lorneville—brise-lames, prolongement du quai, $6,000; Neguac—prolongement du quai, $200; North-Head—prolongement du quai, brise-lames, $5,416.67; Petite-Lamèque—quai, $4,333.33; Pointe du Chêne—parachèvement du mur de rétention et de renforcement du brise-lames, $166.67; Quaco—réparations à la jetée de l'ouest, $133.33; Quaco—quai, $3,333.33; Rexton—fermer la

pilotis et réparer le quai, $583.33; Richibouctou, plage—prolongement du brise-lames, $4,166.67; Richibouctou, cap—prolongement de la construction du brise-lames, $2,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $1,166.67; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marées, $5,000; Sackville—parachèvement du quai, $300; Sackville—réparation et prolongement du quai, $833.33; Seal-Cove—île Grand-Manan—jetée, brise-lames du côté est du port, $4,166.67; Shippigan, port—améliorations et réparations au goulet Shippigan, $500; Sainte-Croix, rivière—dragage, $583.34; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $3,500; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $166.67; Stonehaven—réparation au brise-lames, $333.34; Trynor's-Cove—améliorations des mouillages, $83.33; Derby supérieur—quai, $333.33; rivière au Saumon, supérieur—jetée, $983.33; Westfield—quai aux hautes eaux, $500; Ile-du-Prince-Edouard—Georgetown—réparations au quai, $166.67; Grande-Rivière, quai—reconstruction, etc., $500; Fond, baie Saint-Pierre—reconstruction du quai, $833.33; ports, rivières et ponts—général—reconstructions et améliorations, $2,000; Miminegash, port—amélioration et réparations, $250; Naufrage-Pont—prolongement du brise-lames et approfondissement des abords du chenal, $416.67; New-London—réparations aux travaux du port, $333.33; rivière du Nord—pointe Franklin—quai, $1,666.67; Port-Selkirk—reconstruction et réparations aux jetées, $125; Robinson, île—réparations au brise-lames, $166.67; Rustico, port—réparations au brise-lames, $166.67; Souris—réparations au brise-lames, $333.33; Souris—prolongement au brise-lames, $6,666.67; Summerside, port—parachèvement, etc., du brise-lames, $1,583.33; baie Saint-Pierre—réparations aux brise-lames, $250; Tignish, port—réparations aux brise-lames et protection de la plage, $833.33; Tracadie—brise-lames, $333.33; provinces maritimes, en général—achat de bois créosoté pour travaux dans les provinces maritimes, en général, $3,333.33; Québec—Angers (L'Ange-Gardien)—réparations au quai et améliorations, $133.33; Anse-aux-Gascons—brise-lames, réparations et prolongement, $500; Baie-Saint-Paul—réparations au quai, $250; Batiscan—quai, $1,433.33; Bergeronnes—réparations au quai, $100; Cannes des Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $83.33; Cap-à-l'Aigle—prolongement du quai, $5,166.67; Cap-Chatte—prolongement de la jetée de dérivation, $1,250; Anse-du-Cap—prolongement de la jetée-débarcadère, $3,166.67; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai, $3,333.33; Caplan, rivière—parachèvement de la jetée, $83.33; Cap-Santé—réparations au quai, $83.33; Chicoutimi—réparations au quai, $500; Clarke-City (Sept-Iles)—parachèvement du quai, $3,333.33; Coteau-Landing—parachèvement du quai, $666.67; Fabre—prolongement du quai et améliorations, $383.33; Gatineau, rivière—protection de la côte, $500; Gaspé—quai à l'eau profonde, $15,666.67; Georgeville—réparations et réfections au quai, $83.33; Graham—réparations au quai, $250; Grand-Marais—améliorations, $750; Grande-Rivière—réparations au quai, $1,666.67; Grondines—réparations au quai, $87.50; Grosse-Ile—station de quarantaine—réparations et prolongement du quai, $5,833.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $11,666.67; île Verte—prolongement du quai principal, $750; île Verte—dragage près du quai, $250; île aux Coudres—prolongement du quai, $4,333.33; île aux Grues—réparations au quai, $666.67— Kamouraska—addition au quai, $1,166.67;. Lanoraie—prolongement du quai, $1,116.67; l'Anse à Beaufils—amélioration au port, $750; Le Petit Débarquement (côte nord-sud du Saint-Laurent)—quai, $1,750; Les Ecureuils—réparations au quai, $100; L'Islet—réparations au quai, $3,333.33; Iles de la Madeleine—brise-lames et jetée, $2,500; Malbaie—jetée, $1,666.67; Matane—réparations et élargissement du quai, $666.67; Mégantic—reconstruction du quai, $833.33; Murray-Bay—agrandissements et réparations au quai, $11,500; New-Richmond—réparations au quai, $250; Nicolet—réparations et réfections au quai, $250; Petite-Rivière-Est—construction du brise-lames, $750; Norway-Bay—brise-glace, $83.33; Pointe à Piché—prolongement du quai, $666.67; Pierreville—réparations au quai, $283.33; Pointe-aux-Esquimaux—répara-

tions au quai, $83.33; Port-Daniel—réparations, $250; Pointe-Fortune—réparations au quai, $166.67; Portneuf—réparations au quai, $250; Poupore (rivière du Lièvre) —jetée de dérivation, $2,083.33; Rimouski—améliorations au port, $8,333.33; rivière Batiscan—jetées-débarcadères, $3,333.33; Rivière-aux-Vases—addition au quai, $[illegible]; Rivière-des-Prairies—améliorations à la navigation, $4,166.67; Rivière-du-Lièvre—améliorations aux quais, $200; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $416.67; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au quai, $8,333,-33; rivière Laguerre—améliorations, $2,500; Rivière-Ouelle—réparations au quai, $666.67; rivière Verte, ouest—prolongement du quai, $250; rivière Verte, est—dragage, $250; fleuve Saint-Laurent à Laprairie—mur de protection, $1,666.67; Roberval—réparations au quai, $283.33; ruisseau à Loutres—réparations et prolongement du quai, $416.67; Rivière-du-Loup (en haut)—écluse et digue, $1,666.67; Sault-Montmorency—parachèvement de l'ouvrage de protection, $300; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames, $916.67; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à marchandises sur le quai, $191.67; Sainte-Anne des Monts—améliorations au port à l'embouchure de la Grande-Rivière-Sainte-Anne, $583.33; Sainte-Anne des Monts—prolongement du quai, $1,333.33; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement du quai, $1,116.67; Saint-Antoine de Richelieu—quai, $1,550; Saint-Eloi—parachèvement de la jetée-débarcadère, $166.67; Sainte-Famille—prolongement du quai, $416.67; Sainte-Famille—réparations au vieux quai, $1,333.33; Sainte-Félicité—quai, $2,466,-67; Sainte-Fulgence—réparations au quai, $200; Sainte-Geneviève de Batiscan—quai, $1,433.33; Saint-Germain de Kamouraska—quai, $1,666.67; Saint-Grégoire, Sault-Montmorency—améliorations au quai, $833.33; Saint-Irénée—réparations au quai, $616.67; Saint-Jean des Chaillons—améliorations au quai, $533.33; Saint-Jean, Ile d'Orléans—réparations au quai, $950; Saint-Joseph de Letellier—quai, $833.33; Saint-Jérôme—réparations au quai, $183.33; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $183.33; Saint-Majoric—abords du pont, $1,666.67; Saint-Michel de Bellechasse—réparations au quai, $416.67; Saint-Pierre les Becquets—réparations au quai, $150; Saint-Roch des Aulnaies—réparations et améliorations au quai, $250; Sainte-Victoire—quai, $1,166.67; Tadoussac (anse à l'Eau)—réparations au quai, $300; Trois-Rivières, port—parachèvement du quai à l'eau profonde à l'extrémité ouest du port, $14,500; Trois-Pistoles, port—réparations à la jetée sud et abords, $833.33; Trois-Pistoles, port—prolongement de la jetée sud, $833.33; Trois-Pistoles —réparations au brise-glace, $416.67; Verdun—quai, $416.67; Ville-Marie, quai, $3,550; Yamaska—réparations et réfections à l'écluse, $750; Ontario—Barry's-Bay—améliorations et réparations au quai, $500; Bayfield—réparations aux jetées, $333.33; Beaumaris—construction d'un quai et hangar, $2,666.67; Beaverton—améliorations au port, $7,333.33; Belle-Ewart—quai, $1,416.67; Belleville—améliorations au port, $8,333.33; Big-Bay—réparations au quai, $633.33; Big-Bay, pointe—quai, $1,583.33; Blind-River—réparations au dock, $83.33; Brockville—améliorations au quai, $3,000; Bronte—réparations au quai et protection de la grève, $1,000; Brighton—prolongement du quai et réparations, $2,583.34; Burlington—mur de revêtement, etc., $4,166.-67; Cache-Bay—quai sur le lac Nipissingue, $583.33; Callender—prolongement du quai, $1,166.67; Cobourg—reconstruction de la jetée centre, $3,333.33; Cobourg—réparations à la jetée est et prolongement du brise-lames, $12,250; Collingwood—améliorations au port, $12,500; rivière des Français, lac Nipissingue—ouvrages de réglementation à l'embouchure, $2,083.34; Goderich—améliorations au port, $33,333,-34; Gravenhurst—entrepôt, $200; Haileybury—améliorations au port, $1,583.33; Hamilton—améliorations au port, $37,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $10,000; Kempenfeldt-Bay—quai, $1,750; Kincardine—réparations aux jetées, $250; Kingston—améliorations au port, $25,000; Kingston, Collège militaire royal—construction d'un brise-lames, $416.67; Kingsville—réparations aux jetées, $383.33; lac Nipissingue—améliorations du chenal navigable allant par Shanty-Lake à Monetville, $250; Leamington—réparations au quai, $233.33; Lion's-

Head—améliorations au quai, $466.67; Madawaska, rivière—approfondissement du chenal, $833.33; Meaford—fermeture de l'entrée est et enlèvement de "L" du barrage intérieur, $666.67; Montréal, rivière de—enlèvement des cailloux du Rapide-Plat, $333.33; Montréal, rivière de—améliorations en amont de Latchford, $8,333.34; New-Liskeard—améliorations au port, $3,250; North-Bay—brise-lames et réparations au quai, $1,666.67; Orillia—quai, $1,566.67; Oshawa—améliorations au port, $8,333.33; Owen-Sound—améliorations au port et réparations, $12,000; Parry-Sound—quai, $12,083.33; Pelée, île—réparations aux docks, $616.67; Pique-Nique, îles—améliorations au chenal, $16,666.66; Port-Bruce—prolongement de la jetée ouest, $1,166.67; Port-Burwell—améliorations au port, $16,500; Port-Colborne—réparations au brise-lames de l'est, $3,333.33; Port-Crédit—achat d'immeubles pour le port, $5,000; Port-Elgin—parachèvement de l'arête et réparations aux brise-lames, $833.34; Port-Hope—réparations au quai, $666.66; Port-Stanley—améliorations au port, $22,-000; Providence, baie de la—île Manitouline—prolongement du quai et construction d'un entrepôt, $5,500; Rivière-La-Pluie—améliorations, $8,333.33; fleuve Saint-Laurent—améliorations du chenal canadien entre Kingston et Brockville, $6,666.66; Thames, rivière—enlèvement des obstructions, etc., $516.67; Rondeau, port—réparations aux jetées, $383.33; Rosseau—prolongement du quai, $250; Sand-Point—réparations et améliorations au quai, $316.66; Saugeen, rivière—réparations à la jetée-débarcadère, $100; Sarnia—bassin d'abri, $8,333.33; Sault-Sainte-Marie—réparations au quai, $4,333.34; Sault-Sainte-Marie—améliorations au port, $25,000; Sea-Gull—prolongement du quai, $2,250; Silver-Centre—améliorations au quai, $416.66; Southampton—réparations au brise-lames de l'île Chantry, $816.66; Stokes-Bay—réparations au quai, $250; South-Lancaster—réparations au quai, $250; îles Télégraphe et Nigger—dragage, $8,333.34; Thornbury—améliorations au port, $4,000; Trenton—améliorations au port, $12,500; Wendover—améliorations au quai, $100; Whitby—améliorations au port, $3,666.67; Windermere—quai, $333.33; Windsor—dock, débarcadère et améliorations, $12,833.33; Manitoba—Gull, port—réparations au quai, $500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,666.67; Le-Pas—quai, $5,000; Pélican, lac—quai, $583.33; rivière Rouge—améliorations, $13,333.33; rapides Saint-André—piscifacture, $843.33; Victoria-Beach-Bay—port—brise-lames et quai, $666.67; Saskatchewan et Alberta—Athabaska, rivière—enlèvement des cailloux et améliorations au chenal, $1,833.33; Edmonton—quai, $716.67; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $3,333.33; Prince-Albert—ouvrage de protection, $2,666.67 ; lac de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour dommages aux terrains résultant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt à 5 pour 100 par année sur les paiements différés, $883.33; Saskatchewan, rivière—améliorations, $8,333.33; relevés des rapides, etc., dans les rivières Saskatchewan-Nord et Sud et autres cours d'eau navigables, $7,500; Colombie-Britannique—Ainsworth—quai, $1,366.66; Beaton—quai, $1,416.66; Boswell—quai, $233.33; Camp, île—réparations au quai, $333.33; Campbell, rivière—réparations au quai, $166.67; Colombie et Kootenay, rivières—améliorations, $3,333.33; Colombie, rivière, relevés—à partir de la frontière dans le but de déterminer le coût de rendre la rivière navigable, $2,500; Comaplix—quai, $1,500; construction de hangars à marchandises sur les quais de l'Etat, $600; Digby, île—Prince-Rupert—quai de quarantaine, $1,666.67; East-Arrow, parc—quai, $1,250; Fraser, rivière—quai de dérivation, $8,333.33; Fraser, rivière (inférieur)—améliorations, $6,666.67; Fraser, rivière—enlèvement de souches, $3,333.-33; Fraser et Thompson, rivières—quais, $3,000; Grey-Creek—quai, $916.67; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $5,000; Inverness—quai, $333.33; Kaslo—quai, $3,000; Kootenay, rivière—quai, $1,250; Massett (établissement des blancs)—quai, $416.67; Needles—quai, $1,250; Okanagan, rivière—protection et amélioration du chenal navigable, $1,250; Quatsino—réparations et prolongement au quai, $416.67; Refuge, baie de (île Porcher)—quai, $1,000; Renata—quai,

$1,250; Sand-Spit, pointe—quai, $833.33; Shutty-Bench—quai, $1,000; Sooke, port—améliorations à l'entrée, $833.33; Thompson, rivière—enlèvement des [illegible], etc., $416.67; Tofino—réparations au quai, $333.34; rivière Fraser supérieure et tributaires—améliorations au chenal navigable, $6,666.67; rivière Lillooet, [illegible]—enlèvement des obstruction, $500; Williams-Head, station de quarantaine—améliorations et réparations, $1,000; Willow, pointe, sur le lac Kootenay—quai, $1,666.67; en général—ports, rivières et ponts—travaux en général, $3,333.33; dragage—vaisseaux dragueurs, réparations, $75,333.33; nouvel outillage de dragage, Provinces maritimes, $19,966.67; nouvel outillage de dragage, Ontario et Québec, y compris le chantier de construction de l'île Victoria, $42,833.33; nouvel outillage de dragage, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $1,666.67; nouvel outillage de dragage, Colombie-Britannique, $32,500; nouvel outillage de dragage, en général, $28,333.33; dragage, Provinces maritimes, $145,833.33; dragage, Ontario et Québec, $145,833.33; dragage, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $9,666.67; dragage, Colombie-Britannique, $91,666.67; dragage en général, $13,333.33; glissoirs et barrages—district du Saguenay, barrages et jetées, $433.33; district du Saint-Maurice, améliorations aux travaux de glissoirs et de barrages pour faciliter le flottage et l'emmagasinage des billots, etc., $8,833.34; glissoirs et barrages en général, $833.33; chemins et ponts—Grande-Rivière, pont à York, Ont., réparations générales, $141.66; Ottawa, ville d'—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords—réparations ordinaires, réfections et entretien, $2,500; Miniota—pont à la réserve des sauvages, $1,333.34; Edmonton, pont sur la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $500; pont de trafic fédéral par tout le Canada, y compris les abords en général, $833.34; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de l'Ontario et de Québec devant chacun [illegible]—crédit supplémentaire, $8,333.33; lignes de télégraphe—Québec [illegible] téléphone entre Charlesbourg, [illegible] Mills, Stoneham et [illegible], améliorations au service des réparations, $500; Saskatchewan et Alberta—Battleford; ligne de télégraphe de l'île La-Crosse—édifice de bureaux, $1,000; construction d'une ligne d'Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $1,283.34; [illegible]—ligne de téléphone, $300; ligne du nord-ouest, transport de la ligne des terres en culture aux chemins établis, $833.33; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—édifice de bureaux, $216.67; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—ligne de téléphone pour relier Girouard avec l'établissement de la Rivière-la-Prairie, $433.33; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe de la Grande-Prairie—construction d'un bureau à Dunvegan, $583.34; Qu'Appelle—ligne de télégraphe d'Edmonton, nouvelles constructions, réparations et améliorations aux vieilles, $1,916.66; Colombie-Britannique—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—bureau à Tofino, $833.33; Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—pour prolongement de télégraphe ou de téléphone au delà de Clayoquot jusqu'à la pointe Estevan et l'anse Friendly, $3,866.67; Blackwater à Fort-George—ligne de téléphone, $833.33; Kamloops à Walhatchin—ligne de téléphone, $500; Kitsumkalum—ligne de télégraphe Stewart—achat de construction à Alyansh, $83.34; Lillooet—ligne de téléphone Lytton, $1,250; Reine-Charlotte, îles de la—ligne de télégraphe au delà de la pointe Dead-Tree jusqu'à Massett, $2,291.66; Vancouver—rivière Powell, ligne de télégraphe de la—construction d'une ligne d'embranchement de la pointe Atkinson à Newport le long du chenal Montague, $1,083.34; en général—lignes de télégraphes—en général, $1,166.66; divers—division de l'architecture—appointements des architectes, secrétaires des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $8,333.34; division du génie—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers du service extérieur, $52,500; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $1,666.66; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $2,833.34; monument à feu Sa Majesté le Roi Edouard VII, $3,333.33; monument à Madeleine de Verchères à être érigé à

Verchères, $3,333.34; Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil consultant des Arts, $16,666.66; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages de réglementation sur la rivière Ottawa et ses tributaires, et règlement de dommages aux terrains, $50,666.67; Commission des cours d'eau profonde—y compris les paiements autorisés à Wm. J. Stewart, chef des relevés hydrographiques, ministère du Service naval, en qualité de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, ainsi que prévu par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $10,000; bassins de radoub—en général, $1,666.66; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., $3,333.34; sondages des rivières, $4,166.66; Commission du Saint-Laurent et des cours d'eau des Grands Lacs, $6,666.67; emmagasinage des eaux d'inondation, versant de la rivière Ottawa—pour continuer l'examen et la réunion des données, $5,833.33; relevés et inspections, $25,000; pour couvrir les balances de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas $200, $1,666.67. - Subventions postales et maritimes—océan Atlantique—service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Angleterre, ou les deux, $833.34; service à la vapeur entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, $20,000; service océanique et service des postes entre le Canada et la Grande-Bretagne, $100,000; service à la vapeur entre le Canada et Cuba, $4,166.67; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, $8,333.33; service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, $8,333.34; service à la vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales ou l'Amérique du Sud ou les deux, $38,250; service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique-Sud, $24,333.33; service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve et Liverpool, $3,333.34; service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Ang., durant la saison d'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, $5,833.33; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, $1,250; service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant la saison d'hiver, $1,250; service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant la saison d'hiver, $2,500; service d'hiver à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $4,166.67; océan Pacifique—service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou les deux sur l'océan Pacifique, $30,084.83; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Pacifique, $12,500; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, $1,666.67; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $500; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway, $2,083.33; service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver, $833.34; service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, $1,666.66; services locaux—service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, $970.83; service à la vapeur entre Caraquet, Shippegan et les îles Miscou, $333.34; service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., $100; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre Bassin de Gaspé, Dalhousie et Campbellton, $2,500; service en goélette, deux fois par mois, durant la saison de navigation entre Bassin de Gaspé, et la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, $166.66; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, $1,666.67; service à la vapeur entre Halifax et Canso, $666.66; service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, $1,666.66; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, $333.34; service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, $666.66; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, $2,500; service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, $333.34; service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, $333.33;

service à la vapeur entre la baie Mahone et l'île Tancook, $166.66; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, $1,083.34; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre Port-Mulgrave, St. Peter's, Irish-Cove et la Montagne de Marbre et les autres ports des lacs Bras-d'Or, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro, avec arrêts aux ports d'escale, $916.66; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1913, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, $1,250; service à la vapeur entre Newcastle, Negnac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, $416.67; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, $833.33; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave, $833.33; service à la vapeur entre Pictou et Montague et Charlottetown et Montague, arrêts à Murray-Harbour et Georgetown, $1,000; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le Cap-Breton et Terre-Neuve, $2,000; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, $2,083.33; service à la vapeur, durant l'année 1913, entre Québec et Blanc-Sablon, arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte nord du Saint-Laurent entre ces deux endroits, $3,333,-33; service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé avec arrêts aux ports d'escale, $1,416.66; service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant le temps entre la clôture de la navigation régulière l'automne et la prise du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi de la débâcle du pont de glace jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $333.34; service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'Ile d'Orléans, $116.67; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, $1,000; service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, $1,333.33; service d'hiver à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, $583.33; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $3,333.33; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du Bassin d'Annapolis, $250; service à la vapeur entre Saint-Jean et Bridgetown, $333.33; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St. Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, $666.67; service à la vapeur pour au moins 40 voyages exécutoires entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports d'escale durant la saison de 1913, $1,666.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le Minas et Margaretville, N.-E., $1,333.33; service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin Cumberland, $500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports d'escale, $416.67; service à la vapeur durant l'année 1913 entre St. Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île au Cerf, Campobello et les îles de l'intérieur, baie Passamaquoddy et l'Etète ou Back-Bay, $666.67; service à la vapeur durant la saison 1913, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, $666.67; service à la vapeur durant la saison de 1913, entre Sydney et Whycocomagh, $500; service à la vapeur de Sydney, N.-E., pour continuer la côte est du Cap-Breton jusqu'à Hastings et retour à Sydney par les lacs du Bras-d'Or, $666.67; service à vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation entre Kenora et Fort Frances, $1,333.33; dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, $500. Ministère du Service naval—service naval—entretien et maintien des navires-écoles navale et bassin de radoub à Halifax et à Esquimalt, $166,666.67; service de protection des pêcheries—réparation et entretien des vapeurs de protection des pêcheries, $62,500; service de protection des pêcheries—achat de trois nouveaux vapeurs, $53,333.33; relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, $65,000; relevés hydrographiques—achat d'un nouveau vapeur pour relevés de la côte de l'Atlantique et de la baie d'Hudson, $25,000; radiotélégraphie, service de la—construction et entretien de stations radiotélégraphiques, $48,333.33; marées, service des—entretien de stations de marée et de vapeurs d'explorations, $7,500. Service océanique et fluvial—entretien et réparations des vapeurs de l'Etat et brise-lames, $166,666.67; examen des capi-

taines et seconds, $2,750; récompenses pour sauvetages, y compris les stations de sauvetage, $18,333.33; enquêtes sur les naufrages, $3,066.67; dépense des écoles de navigation, $1,333.33; enregistrement de la navigation, $250; enlèvement des obstructions des eaux navigables, $3,333.34; service d'hiver de la poste, $1,833.33; inspection des expéditions de bétail sur pieds, $833.33; continuation de la subvention aux outillages des naufrages dans Québec, les Provinces maritimes et la Colombie-Britannique, $7,500; dépenses imprévues, $833.33. Travaux publics—imputable sur le capital—(ministère de la Marine)—chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, $149,000; parachèvement et construction d'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent de Montréal à la Pointe-au-Père, $219,500; construction d'un vapeur brise-glace pour servir dans le fleuve Saint-Laurent, $41,666.67. Service des phares et des côtes—salaires des gardiens de phares et allocations, $75,000; agences, loyers et dépenses casuelles, $20,833.33; entretien et réparations des phares, $116,666.67; construction des phares et aides à la navigation, $166,666.67; pour pourvoir au bris de la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et d'autres endroits jugés convenables au profit de la navigation, $5,000; service des signaux, $3,500; pour assurer l'administration du pilotage, l'entretien et les réparations du vapeur *Eureka*, $6,000; somme requise pour servir des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: Jos. Lapointe, Hector Lachance, Paul Gobeil, Alp. Asselin, L. E. Lachance, Charles Normand, Adelme Pouliot, Edmond Larochelle, F. X. DeLisle, Elz. Desrosiers, Nap. Rioux, Hubert Raymond, O. Larochelle, C. Bernier, Laurent Godbout, L. R. Demers, Théo. Lachance, L. E. Morin, Moïse Godbout, Charles Brown, $1,050; pour assurer l'entretien et les réparations des quais, $833.33; pour assurer l'établissement et l'entretien des stations de communications téléphoniques le long du Saint-Laurent entre Montréal et Québec, $5,000; pour installer des téléphones à différents endroits par tout le Dominion en ce qui concerne les aides à la navigation, $833.33; réparations au chemin maritime, $166.67; pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour le Saint-Laurent, vapeur pour remplacer le *Shamrock* (à voter de nouveau), $8,333.33; pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour remplacer le Scout (à voter de nouveau), $18,333.33. Institutions scientifiques—ministère de l'Intérieur—relevés astronomiques, études et délimitations des frontières extérieures du Canada, et le service astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observatoire astronomique fédéral, $45,000; ministère de la Marine et des Pêcheries—observatoire magnétique, $166.67; service météorologique, y compris les subventions de $500 aux observatoires de Montréal et Kingston, $33,333.-33; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $66.67. Hôpitaux de la marine—soins des marins malades à l'hôpital de marine et réparations à l'hôpital de marine, $10,833.33; marins naufragés et indigents, $500. Inspection des bateaux à vapeur—inspection des bateaux à vapeur, $10,000. Pêcheries—traitements et déboursés des gardes-pêche, $38,333.33; établissements de passes-migratoires et curage de rivières, $3,333.33; frais de loi et accessoires, $666.67; musée ichtyologique du Canada, $2,666.67; ostréiculture, $1,000; pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte, à la conservation et au développement de la pêche des grands fonds, et pour assurer de meilleures facilités de transport pour le poisson frais, $11,666.67; pour assurer la continuation des expériences pour la réduction du chien de mer, $10,000; pour rémunérer les services des préposés des douanes se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, $150; pour assurer l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $1,166.67; pour payer les dépenses de la Commission Internationale des Pêcheries sous le régime du traité réglementant les pêcheries communes dans les eaux contiguës à la frontière, $833.33; service de la patrouille des pêcheries, $20,000; pour payer le coût de la construction de dix bateaux destinés à faire la patrouille des pêcheries de la côte de

l'Atlantique, $8,333.33; pour assurer une exposition de poisson frais et préparé à l'exposition annuel de Toronto, $1,666.67; pour construire un vapeur destiné à faire la patrouille des pêcheries pour le lac Winnipeg, $24,166.67; appointements, construction et entretien d'établissements de pisciculture, $66,666.67; Commission biologique de la marine du Canada—pour pourvoir à la construction et à l'entretien de stations biologiques de la marine et pour enquêtes, $2,833.33. Mines et service géologique—division des mines—recherches relatives aux dépôts de minerais, minéraux économiques, tourbières, détermination de la valeur combustible des houilles, lignites et tourbes du Canada, y compris le salaire des machinistes et journaliers et les machines additionnelles, recherches relatives au traitement des minéraux, y compris le salaire des journaliers, les machines et l'équipement du laboratoire, obtention des renseignements concernant les industries et opérations minières et métallurgiques, $12,500; publication de rapports, traduction en français de rapports, achat de livres, papeterie, dépenses des laboratoires de chimie, appareils, instruments, dépenses casuelles de bureau, services auxiliaires, $9,166.67; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $1,666.66; pour appareils et équipement, appointements d'inspecteurs, d'un chimiste, d'employés de bureau et frais de voyage relatifs aux études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $9,166.67; essayerie du Canada—entretien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., $2,833.33; service géologique—pour explorations et études, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et pour rétribuer les explorateurs, topographes, dessinateurs et autres, $25,000; pour publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $12,500; pour l'achat de livres, d'instruments, d'appareils de laboratoire, de substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, service auxiliaire technique, des écritures, temporaire et autre, vêtements pour 5 aides, dépenses diverses casuelles, $7,333.33; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $2,500; pour dédommager John F. Lyons du logement, combustible, éclairage et eau à lui fournie à titre de concierge résident du musée géologique, rue Sussex, logement évacué lors de l'emménagemnt au musée Victoria, où il n'est plus logé, $66.67.—Travail—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail*, et allocation aux correspondants, $5,050; Loi des enquêtes en matières de différends industriels, $4,166.67; Loi des enquêtes sur les coalitions, $1,666.66; Commission royale sur l'instruction industrielle et l'enseignement technique, $2,500; examen des conditions du travail dans les travaux publics, mines, etc., $1,666.67. Sauvages—Ontario et Québec—secours, soins médicaux et médicaments, Québec, $1,666.67; secours, soins médicaux et médicaments, Ontario, $1,162.50; frais de loi en général, $2,250; réparations aux chemins et au drainage, $433.33; dépenses générales, $6,970.83; Nouvelle-Ecosse—appointements, $250; secours et grains de semence, $1,000; pour encourager l'agriculture, $166.67; soins médicaux et médicaments, $833.33; dépenses diverses et imprévues, $250; réparations des chemins et fossés, $83.33; Nouveau-Brunswick—appointements, $330.67; secours et grains de semence, $1,000; soins médicaux et médicaments, $666.67; dépenses diverses et imprévues, $100; réparations aux chemins, $75; pour encourager l'agriculture, $166.67; Ile-du-Prince-Edouard—appointements, $66.67; secours et grains de semence, $187.50; soins médicaux et médicaments, $141.67; divers, $12.50; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—instruments aratoires, outils, etc., $1,982.17; grains de semence pour champs et jardins, $883.50; bétail, $1,157.50; secours aux sauvages indigents, $21,516.67; hôpitaux, soins médicaux, médicaments, etc., $12,763.17; vêtements—distribution triennale, $750; arpentages, $2,500; Sioux, $1,671.83; moulins à farine et scieries, $166.83; dépenses générales, $17,358; Colombie-Britannique—appointements, $5,870; secours à des sauvages indigents, $2,000; grains de semence et instruments aratoires, $325; pour encourager l'agriculture et la fructiculture chez les sauvages, $500; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, $6,866.67; frais de

voyage, $2,000; bureau, dépenses diverses et imprévues, $1,903.33; arpentages, $1,666.67; nettoyage des vergers des sauvages, $583.33; frais judiciaires et autres, question des terres de la Colombie-Britannique, $833.33; Yukon—secours, soins médicaux et médicaments, $1,333.33; instruction des sauvages—instruction des sauvages, $124,248.33; dépenses générales—A. J. Boyd, inspecteur des Provinces maritimes, $266.67; inspecteurs de bois et évaluateur, $200; frais de voyage et services des écritures des fonctionnaires ci-dessus, $450; à payer aux sauvages qui cèdent leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des Sauvages, remboursement devant se faire avec les produits des terres, $8,333.33; secours aux sauvages indigents dans les districts éloignés, $1,666.66; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $1,666.66; impressions, papeterie, $1,333.33; subvention au compte 310 du fonds de fiducie des sauvages, suppression des spiritueux, $666.67; arpentages —Ontario, Québec et Provinces maritimes, $1,666.67; pour payer dépenses occasionnées par épidémies de petite vérole et par autres maladies, $1,666.67. Gouvernement du Territoire du Yukon—appointements et frais se rattachant à l'administration du territoire, $21,333.33; subvention au conseil du Yukon, $20,833.34; subvention au conseil local pour l'entretien et la réparation des chemins, $8,333.33. Terres fédérales et parcs—appointements du service extérieur, $66,666.67; dépenses casuelles, annonces, etc., $43,333.33; salaire d'un charpentier, M. John Mason, $152.41; arpentages, examen des rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $174,500; somme requise pour rétribuer la commission d'examen des arpenteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs et payer frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc., (MM. E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et F. D. Henderson, secrétaire, devant être rémunérés à même ce montant), $400; pour aider à la publication des opérations de l'Association des arpenteurs fédéraux, $20.83; protection des terres à bois dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $90,286.67; pour payer les dépenses relatives aux recherches et rapports sur les chutes d'eau dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, $16,766.66; pour arpentages et travaux exécutés sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand en qualité de vérificateur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terres sous le régime de l'irrigation, $25,000; parcs nationaux du Canada, $80,438.34; gravures, lithographie et impression de cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest, $13,000; subvention à la Société de sylviculture du Canada, $333.33; frais de procédure, $1,833.34; réserves de l'artillerie, appointements et dépenses, $336.66; protection de la horde de rennes, $833.34; subvention à la Société d'irrigation de l'Ouest du Canada, $83.33; subvention au club Alpin du Canada, $166.67. Divers—*Gazette du Canada*, $3,500; imprimerie de l'Etat—réparations et réfections, $1,166.67; imprimerie de l'Etat—nouvelles installations, $12,500; distribution de documents parlementaires, $250; impressions diverses, $16,-666.67; contribution à la publication du catalogue des publications scientifiques, $97.50; dépenses aux termes de la Loi de tempérance du Canada, $166.66; dépenses sous l'autorité de la Loi de naturalisation, $1,000; pour fournir des publications canadiennes à la bibliothèque du bureau du haut-commissaire, $83.34; archives publiques—crédit préalablement voté sous la rubrique *Arts, agriculture et statistiques*, $5,833.33; traitements et dépenses de l'agence de Paris, $4,166.67; dépenses imprévues à être autorisées par décret ministériel, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $6,666.66; subvention au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada des pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $11,666.67; frais de déplacement de Sir Charles Fitzpatrick pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $416.66; allocation spéciale au juge en chef de la cour Suprême du Canada

pour couvrir les frais de voyage et autres se rattachant à ses services en qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $416.67; consultations d'avocat à l'Auditeur général et frais de voyage se rattachant à l'inspection et à la vérification des comptes, $833.33; pour payer les dépenses de la Commission de conservation, $12,500; subvention pour aider à la Société canadienne contre la propagation de la tuberculose, $1,666.67; subvention à la *Canadian Handicrafts Guild,* $333.33; subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la direction du Dr W. F. Grenfell, $166.67; subvention pour venir en aide à la section canadienne de la *St. John Ambulance Association,* $416.66; la Société royale du Canada, $1,333.34; somme requise pour rémunérer les services rendus par les agents consulaires à l'étranger, $83.33; frais de contestations pouvant se répartir sur services relatifs aux litiges mus au ministère de la Justice, $2,500; contribution annuelle à la *Canadian Law Library,* Londres, Angleterre, $166.67; pour réunir et publier rapports, arrêtés en conseil et correspondance concernant la législation provinciale, 1906-1911, y compris ces deux années, $83.33; dépenses en exécution de la convention concernant les réclamations pécuniaires conclue avec les Etats-Unis, $416.67; pour réunir et publier les arrêtés généraux en conseil et les règlements du gouvernement fédéral, $333.33; pour payer le traitement du secrétaire particulier, S. Lelièvre, du président du Sénat—préalablement voté aux termes de la loi, $100; pour payer le traitement du secrétaire particulier, A. Hinds, $600, et service des écritures, de l'honorable J. A. Lougheed, membre du cabinet et leader du Sénat, $200; subvention au *Victorian Order of Nurses,* $833.34; subvention au *Canadian Mining Institute,* $500; subvention pour payer les dépenses relatives au congrès géologique international qui sera tenu au Canada en 1913, $2,500; subvention de la *Canadian Peat Society,* $250; subvention à la Commission des champs de bataille nationaux: (*a*) à être dépensés pour tracer et établir un parc sur les champs de bataille historique à Québec, $20,833.34; (*b*) pour réparer la tour Martello No 4 en vue d'assurer sa conservation (à voter de nouveau), $1,000; (*c*) pour dépenses de l'administration, $1,416.66; (*d*) pour l'entretien du parc national des champs de bataille, $916.67; subvention au Conseil médical du Canada, $2,500; contribution pour aider à la continuation des travaux de la Société astronomique du Canada, $333.33; Académie des arts, $333.34; succursale d'Ottawa de la Monnaie royale—crédit supplémentaire pour l'entretien, $4,166.66; pour assurer la préparation des pourvois en appel au Gouverneur en conseil, $166.66. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $520,833.33; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports et autres fonctionnaires préposés au service d'inspection et des gardes-côtes, y compris appointements et dépenses relatives au Conseil des douanes, $41,666.67; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, dateurs mobiles, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papèterie et formules, frais de loi, primes sur obligations de garantie et tenues de service des préposés de douanes, $20,000; pour pourvoir à l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et pour le service des gardes-côtes (à voter de nouveau, $225,000), $55,000; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service secret des gardes-côtes, et auquel il doit en être rendu compte, $833.33. Accise—appointements des fonctionnaires et inspecteurs de l'accise et pour pourvoir aux augmentations selon le résultat des examens de l'accise, $91,967.83; pour rémunérer le service supplémentaire aux grandes distilleries et aux autres fabriques, $2,500; rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires autre que le service spécial, $250; service des gardes-côtes, $2,166.-67; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $18,333.33; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $18,333.34; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $1,666.66; commission aux vendeurs d'estam-

pilles pour le tabac canadien en torquette, $16.66; traduction spéciale, $33.34; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements pour tous le services payés par l'Etat ne dépassent pas $2,500, $1,666.67; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool métylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, force motrice, transport, appointements, etc., $15,000. Inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique—appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $14,300; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc, $9,500; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest dont les appointements ne dépassent pas $2,500 par année (poids et mesures), $500; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $10,350; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, achats et réparations des instruments, $7,500; exportation de la force électrique, $166.66; bureau international des poids et mesures, $66.67; Commission électrotechnique internationale, $50; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $2,500 (gaz et électricité), $666.67. Falsification des substances alimentaires, etc.—falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la Loi relative aux engrais chimiques, aux marques frauduleuses et aux substances alimentaires du commerce, $5,000; médicaments dits *proprietary* ou brevetés, $250; ministère du Revenu de l'Intérieur—dépenses à compte des menues recettes, $83.33. Chemins de fer et canaux—perception du revenu—chemins de fer—Intercolonial, $2,166,666.67; embranchement de Windsor, $7,166.66; Ile-du-Prince-Edouard, $81,666.67; canaux—personnel et réparations, $221,271.66; statisticiens, $7,083.34; divers—allocation de commisération à la veuve de feu H. R. Hale, tué accidentellement dans l'exercice de ses fonctions de mécanicien sur le chemin de fer Intercolonial, $283.33. Travaux publics—imputable sur la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants, bassin de radoub, écluses et barrages, etc., frais d'exploitation, etc.—glissoirs et barrages flottants, $15,683.33; bassins de radoub, $5,850; ouvrages de ports et de rivières, etc., $5,783.33; perception des revenus des travaux publics, $833.33; lignes télégraphiques—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $1,166.67; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des cables, $25,666.67; Saskatchewan et Alberta, $10,500; Colombie-Britannique, $10,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $37,166.67; service télégraphique en général, $1,416.66. Postes—service extérieur—traitements et allocations, $900,340.66; service postal, y compris distributions du courrier dans les campagnes, $941,765.50; divers, $123,389.67; Territoire du Yukon, $25,000. Commerce—part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, $110.33; commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $25,000; primes sur l'acier et le fer, sur le plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de Manille (pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois), $833.33; traitements des commissaires, fonctionnaires et autres employés, loyers, gages et dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections et de la vente des grains et de la Loi des grains du Canada, $50,000; mesureurs de bois, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,400 pour mesureurs de bois à la retraite, $2,266.67; pour la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation d'élévateurs de têtes de lignes (à voter de nouveau), $116,666.67 recensement et statistique, $18,333.33; Annuaire statistique, $1,000; Com-

mission impériale du commerce, $833.33; pour l'application de la Loi de la marque de l'or et de l'argent, 1908, $666.67.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu ce jour.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—traitements (y compris A. F. Sladen à $2,800), $25,825; dépenses casuelles (y compris allocation de $300 à A. F. Sladen), $41,600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé:—Traitements, $42,062.50; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Pour payer à l'inspecteur John C. Richards, pour un uniforme, des vêtements, etc., etc., détruits dans l'incendie des quartiers des officiers à Wood-Mountain, Saskatchewan, le 8 avril 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Subvention pour aider à la section canadienne de la société d'ambulance de Saint-Jean—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille soixante-huit dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial;—Pour les trois quarts d'une créance de $4,091.18 représentant les factures impayées des marchands qui ont vendu des provisions, etc., etc., aux commis aux vivres à bord des vaisseaux *Aberdeen, Lady Laurier, Newington* et *Stanley*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour outillage de réparation:—Pour payer la balance d'une subvention à la *Quebec Wrecking Plant Company*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Allocation à M. Barrett, maître du havre, Amherstburg, pour la surveillance des lumières et bouées sur la rivière Détroit et le lac Erié et autres services relatifs aux phares durant la saison de navigation de 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à George Gott, maître du havre, Amherstburg, pour la

surveillance des lumières et bouées sur la rivière Détroit et le lac Erié, etc., etc., durant la saison de navigation de 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à Basile Guérard pour le service des bouées dans le havre de Port-Arthur, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à James McAllister, maître du havre à Fort-William, pour le service des bouées dans le havre de Fort-William, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la marine:—Pour payer les allocations et les frais d'une commission nommée pour faire rapport sur le système de pilotage en aval de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour briser la glace à la Baie-du-Tonnerre et au lac Supérieur et à d'autres endroits jugés propices à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un vaisseau-bouée pour remplacer le *Shamrock*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Service de surveillance des pêcheries—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de biologie marine du Canada:—Crédit supplémentaire pour la construction et l'entretien de station biologique marine et pour investigations, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingts dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Shelburne—édifice public—balance de compte due aux entrepreneurs pour travaux de constructeurs, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinquante-cinq dollars et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Québec—quartiers du Gouverneur à la citadelle—améliorations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Ottawa—ancien musée, rue Sussex—réfections, etc., (à voter de nouveau, $10,756)—crédit périmé, $55,000; Ottawa—Parlement—améliorations, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Edmonton—édifice public—réfections dans le sous-sol pour approvisionnements postaux, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique: Edifices fédéraux—réfections, améliorations et réparations—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—salle d'armes—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyer, réparations, mobiliers, chauffage, etc.; Ottawa—édifices publics—Rideau-Hall (y compris terrains)—améliorations, mobilier et entretien, etc., $22,000; édifices publics—réparations, y compris ventilation et éclairage, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $27,000; édifices fédéraux—eau—crédit supplémentaire, $12,500; salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Shelburne—quai—pour payer aux entrepreneurs Ronan et Stewart balance due, avec intérêt à 5 pour 100, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent trente-quatre dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Montreal-River—améliorations en amont de Latchford—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba—Main-Lake—travaux de protection à Delta—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Ports, rivières, et ponts et chaussées—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Services temporaires de Mlle J. E. Hardcastle, dans le bureau du surintendant du service télégraphique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Section du Génie—appointements des ingénieurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $40,000; levés de plans et inspections—crédit supplémentaire, $36,000; section de l'Architecture—appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Travaux Publics:—Dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $7,000; aide aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $1,800; divers—crédit supplémentaire, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques:—Lignes télégraphiques et câbles, bas du Saint-Laurent et Provinces Maritimes, y compris les frais de service des navires requis pour le service des câbles—crédit supplémentaire, $30,000; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $15,000; Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille huit cent quarante-huit dollars et seize centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—Levés de plans et inspections—crédit supplémentaire, $18,000; pour payer à la succession W. T. Pipes $305.20, avec intérêt à 5 pour 100, du 5 octobre 1905 au 31 mars 1913, $114.18, le tout étant pour terrain exproprié pour droit de passage jusqu'au quai à Fort-Lawrence, $419.38; Lévis—améliorations, $850; pour payer réclamation de E. A. Wallburg, pour travaux exécutés sur l'Intercolonial en vertu de contrats passés avec le gouvernement, $45,219.50, avec intérêt à 5 pour 100 du 1er février 1913 au 31 mars 1913, $359.25, $45,578.78, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions deux cent soixante et cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Chemin de fer Intercolonial—crédit sup-

plémentaire, $2,250,000; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard—crédit supplémentaire, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Trois mois d'appointements à titre d'indemnité de retraite à l'ancien surintendant W. A. Stewart, canaux du Saint-Laurent, Ontario, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent soixante et dix-huit dollars et trente centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer—chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Pour payer réclamation de E. A. Wallburg, pour travaux exécutés sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, en vertu de contrats passés avec le gouvernement, $13,669.69, avec intérêt à 5 pour 100 du 1er février 1913 au 31 mars 1913, $108.61, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—canal Chambly:—Nouvelles machines—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, $400; pour achèvement du quai et du bassin—crédit supplémentaire, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Nouveau remorqueur—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille, vingt dollars et vingt centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commissions des chemins de fer du Canada—crédit supplémentaire pour défrayer les dépenses se rapportant aux causes en litige devant la commission, $10,000; pour défrayer les dépenses se rapportant à la consolidation de la Loi des chemins de fer, $3,000; wagons du Gouverneur général—service, réparations et réfections—crédit supplémentaire, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Commerce—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à vapeur entre Halifax, Mahone-Bay, Tancock-Island et les ports de Lahave-River, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service ou services à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant la période comprise entre la clôture de la navigation régulière en automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, en outre, depuis la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Traitements des commissaires et appointements des fonctionnaires et autres employés, loyers, gages à la journée et dépenses casuelles sous l'empire des Lois de l'inspection et de la vente et des grains du Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la succession de A. F. A. Poindron, feu le commissaire canadien du Commerce à Paris, une gratification égale à trois mois de traitement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Allocation au secrétaire particulier de l'honorable George H. Perley, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la marine:—Service de protection dans les eaux septentrionales du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais d'administration:—Bureaux des adjoints du receveur et des caisses d'épargnes rurales—crédit supplémentaire—appointements, $650; dépenses casuelles, $1,600; impressions, annonces, inspections, frais de messageries—crédit supplémentaire, $5,000; commission pour paiement d'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement—crédit supplémentaire, $20,000; timbres anglais pour billets, frais de port, etc.—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du Gouverneur général—divers—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Rémunération des services de W. M. Reade, en qualité de juge suppléant du comté de Waterloo, depuis le 12 avril 1912 jusqu'au 15 octobre 1912, $1,200; rémunération des services de Thomas Johnson, en qualité de juge suppléant du district de Muskoka, depuis le 10 juillet 1912 jusqu'au 9 octobre 1912, $625, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante et quinze dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Gratification de retraite au constable P. J. Clarke, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Kingston—crédit supplémentaire, $8,000; Saint-Vincent de Paul—crédit supplémentaire, $14,000; Manitoba—crédit supplémentaire, $10,000; Saskatchewan—crédit supplémentaire, $10,500; Alberta—crédit supplémentaire, $11,000; Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, y compris $700 pour payer à Mme Alice Joynson une gratification en sus de celle qui a été prévue par la Loi des Pénitenciers, gratification égale à la solde annuelle de son mari défunt, le feu garde John Henry Joynson, et une somme de $200 pour payer à W. A. Patchell la différence entre le salaire de gardien-chef ($1,000) et celui de gardien ($800) depuis le 1er avril 1912 jusqu'au 31 mars 1913, $20,900, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour pourvoir à l'assistance de trois sénateurs, à la session de 1910-11—1 à $1,630, 1 à $1,585 et 1 à $1,615—conformément aux dispositions de 2 Geo. V, chap. 59, 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Archives—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement des industries laitière et fruitière et pour les améliorations relatives au transport, à la vente et au commerce de substances alimentaires et autres produits agricoles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'hygiène des animaux:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'application et la mise en vigueur de la Loi relative à la viande et aux conserves alimentaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Salaires et dépenses casuelles des districts organisés et hygiène publique dans les autres districts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Agriculture—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent cinquante dollars et quatre-vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes:—Appointements de deux commis dans la deuxième division, subdivision A, à $1,600 chacun, à partir du 1er avril 1912, $3,200; dépenses casuelles—aides aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $18,000; pour payer à Mlle Irene Connell, comme commis surnuméraire à $500 par année, depuis le 5 juin jusqu'au 11 juillet 1912, $50.89, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre mille six cent seize dollars et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur—appointements:—Somme requise pour payer les augmentations d'appointements accordées sous l'autorité de la Loi des postes de 1912, qui n'ont pas été prévues dans le budget de 1912-13, $500,000; pour nommer un autre inspecteur adjoint des bureaux à Winnipeg, à partir du 1er octobre 1912, à $1,800 par année, $900; pour créer l'emploi de surintendant des bureaux de postes de cités et de demi-personnel pour la province de Québec, et pour les provinces maritimes avec traitement au taux de $3,500 par année, à partir du 1er janvier 1913, le directeur adjoint des postes à Montréal à être nommé, $875; somme requise pour faire tomber N. Gauvreau, courrier sur le chemin de fer, dans le district de Québec, sous le coup de la loi de 1903, à compter du 13 août et de [illegible] ses appointements de $500 à $1,000, à partir du 1er janvier 1913—$125—pour lui payer en outre des arrérages, depuis le 13 mars 1903, se chiffrant par $2,448.15, [illegible]; pour payer à F. W. Matthews, inspecteur des postes adjoint, à London, l'augmentation de salaire de $1,900 à $2,500 par année, à partir du 1er janvier 1913, $150; pour payer à J. T. Gros Louis, facteur à Québec, son absence en raison de maladie au cours des années civiles 1910 et 1911, $123.75, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes—service extérieur—service postal:—Pour payer à la Compagnie de Navigation Nationale, le transport des malles entre Québec et la côte du Labrador durant la saison de 1912, $1,500; pour payer au capitaine J. B. Bélanger, du vapeur fédéral *Eureka*, le transport des malles des paquebots océaniques à la Pointe-aux-Pères, au cours des saisons de navigation 1911 et 1912, $425, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent treize dollars et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour indemniser J. L. Hamm, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres, occasionnés, ainsi que de la perte de temps subie à la suite de lésions reçues dans un accident pendant qu'il était de service, le 4 novembre 1911, $409.43; pour indemniser D. O'Sullivan, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres, occasionnés, ainsi que de la perte de temps subie, à la suite de lésions reçues dans un accident sur le chemin de fer Intercolonial pendant qu'il était de service, le 10 juillet 1912, $57.78; pour indemniser J. T. Keith, courrier sur chemin de fer, des frais de médecin et autres, occasionnés, ainsi que de la perte de temps subie, à la suite d'un accident sur le chemin de fer Intercolonial pendant qu'il était de service, le 10 juillet 1912, $25.14; pour pourvoir au paiement d'une allocation de charité à la veuve d'Hormisdas Laberge, qui s'est noyé, pendant qu'il transportait les malles entre Como et La Trappe en décembre 1911, $1,000; pour indemniser le docteur Herrington, de Dauphin, Manitoba, de la perte d'un bonnet évalué à $30, ainsi que Thomas Jordan, courrier sur chemin de fer, de la perte d'un bonnet évalué à $13, et d'un pardessus d'une valeur de $78, pendant qu'il essayait de sauver la malle au cours de l'incendie de la gare du chemin de fer Dauphin dans la nuit du 14 janvier 1912, $121, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses contingentes des différents ports dans le Dominion, y compris la rétribution du temps supplémentaire des percepteurs, nonobstant toutes dispositions de la Loi du Service civil—crédit supplémentaire, $200,000; appointements et frais de déplacement des inspecteurs des ports et autres fonctionnaires en service d'inspection et douanier, y compris les appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes—crédit supplémentaire, $75,000; divers—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Frais de déplacement, loyer, chauffage, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, $12,000; timbres pour tabacs canadiens et importés—crédit supplémentaire, $30,000; pour rémunérer le service supplémentaire accompli par H. H. Grant, percepteur du Revenu de l'Intérieur à Halifax, N.-E., en l'absence de l'inspecteur de district de la province de la Nouvelle-Ecosse, $200; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, transport, appointements, etc.—crédit supplémentaire, $21,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—bibliothèque du Parlement:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Impressions, papier à imprimer et reliure—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour de la graine de semence aux colons établis sur des terres non concédées dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et la défense:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires:—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral:—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1913.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions aux assocations de tir:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des édifices et ateliers militaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'artillerie, armes, terrains, etc.:—Pour achat, à Halifax, d'une propriété devant servir de caserne, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille quatre cent vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'artillerie, armes, terrains, etc.:—Achat de terrain pour champ de tir à Victoria, C.-B.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'effectif permanent:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages:—Pour payer à M. James Suttie, ci-devant contremaître du matériel de l'artillerie à Winnipeg la balance qui lui est due, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des voitures:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une compensation à M. Victor Denis, charpentier à Québec, pour blessures reçues en tombant d'un bâtiment où il travaillait, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour une gratification à M. Thomas Mackenzie, qui s'est récemment retiré du Royal Military College, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'un wagon du chemin de fer pour l'usage des membres du gouvernement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministères en général—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'annnée finissant le 31 mars 1913.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Loyer, chauffage, frais de déplacement, frais de port, papeterie, etc.—crédit

supplémntaire, $12,000; appointements des inspecteurs du gaz et de l'électricité—crédit supplémentaire, $2,500; loyer, chauffage, frais de déplacement, papeterie, et l'achat et réparations d'instrument—crédit supplémentaire, $2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Milice et défense—dépenses casuelles—aides aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $2,500; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $2,500; divers—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Allocation de commisération à Mme E. A. Sjostedt, veuve de feu E. A. Sjostedt, qui était employé à la division des mines pour faire un rapport sur la concentration et la fonte au moyen de l'électricité en Norvège et en Suède et qui est mort dans le naufrage du *Titanic,* pour l'année finissant le 31 mars 1913.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division du Service géologique:—Crédit supplémentaire pour explorations et études au Canada, $6,000; crédit supplémentaire pour travaux techniques et commis de bureaux, pour la préparation de spécimens pour le musée, articles requis pour les laboratoires de chimie, de paléontologie et de photographie, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Nomination d'inspecteurs préposés aux appareils d'expéditions, aux machines dangereuses, à la construction de chemins de fer, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario et Québec:—Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Yukon:—Secours et soins de médecins—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi d'irrigation, etc., etc.—crédit supplémentaire, $15,000; pour aider à transporter les résidences des habitants de la ville de Frank, Alta—lettre de crédit du Gouverneur général, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada*—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour outillage:—Imprimerie Nationale nouveau crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une commission royale d'enquête sur les archives des ministères, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour soulager des souffrances causées par un incendie désastreux à Chicoutimi, Qué.—lettre de crédit du Gouverneur général—4 juillet 1912,—pour l'année finissant le 31 mars 1913.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour soulager des souffrances causées par un cyclone à Régina, Sask.—lettre de crédit du Gouverneur général—4 juillet 1912, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent sept dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour défrayer les frais de la réception de Son Altesse Royale le duc de Connaught, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour acheter une collection complète supplémentaire du catalogue International de littérature scientifique, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de la Commission de conservation:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des investigations sous l'empire de la Loi des enquêtes:—Crédit supplémentaire et pour payer le crédit de *Frais divers et imprévus*, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour nommer S. Lelièvre secrétaire particulier de l'Orateur du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1913

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer le secrétaire particulier, A. Hinds, de l'honorable J. A. Lougheed, un membre du cabinet et le leader du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Commission nationale des champs de bataille:—A être dépensée pour tracer et établir un parc sur les champs de bataille à Québec—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des item non prévus—1911-12:—Pour couvrir les item non prévus, 1911-12, suivant le rapport de l'Auditeur général, page B-5, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Traitements, $19,300; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille six cent soixante et quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau du haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, $15,600; dépenses casuelles, $28,-074, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant du gouvernement du Canada:—Traitements, $7,600; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Traitements, $17,950; dépenses casuelles, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Traitements, $29,025; dépenses casuelles, $15,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $425,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, bâtiments, réparations et réfections, chevaux, chiens, armes et cartouches, matériel médical, logement, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $410,000; indemnité à des membres de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues dans l'accomplissement de leurs services, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des voltigeurs de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en services:—Beatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et treize dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Margaret Johnston Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Annie Eva Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Mme Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour des pensions: à Mme Elizabeth Fitzgerald, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de gestion:—Bureau des sous-receveurs généraux et caisses d'épargnes rurales—appointements, $58,700; dépenses casuelles, $5,500; impressions des billets du Dominion, $325,000; impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc., $30,000; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $50,000; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $5,600; timbres anglais, frais de port, etc., $20,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille six cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Finances et Conseil du Trésor—traitements, $113,675; dépenses casuelles, $18,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Traitement de M. Fred. White, C.M.G., en qualité de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $1,000; traitement de L. DuPlessis, en qualité de secrétaire du commissaire, $300; traitement de Geo. D. Pope, en qualité de comptable du commissaire, $300; écoles, $3,000; secours aux indigents, $500; entretien des aliénés, $900; entretien des prisonniers, $500; dépenses diverses, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent soixante et deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Bureau de la Commission de conservation—traitements, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Traitements, $103,237.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Traitements (y compris F. Torrance à $5,000), $373,925; dépenses casuelles, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Traitements, $161,800; dépenses casuelles, $16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Chambre des Communes—divers:—Impressions, papier à imprimer et reliure, $200,000; impressions, reliure et distribution des lois, $10,000; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $8,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $5,000; listes électorales des provinces, $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur-suppléant, $2,000; appointements, $173,587.50; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $106,900; dépenses casuelles (y compris aide au chef de l'opposition à $600 par session), $43,990; publication des Débats, $60,000; prévisions du Sergent-d'armes (y compris appointements de G. Smith, C. Hogg et C. R. Stewart à $900 chacun et E. Harman à $700), $73,842.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant un sixième du budget principal non encore adopté, à l'exception des item Nos 4, 10, 11, 17, 21 et 25 de la résolution No 102) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'année expirant le 31 mars 1914:—Administration de la justice—traitements $19,422.70; dépenses casuelles, $1,916.67; Secrétaire d'État—traitements, $11,177.08; dépenses casuelles, $1,583.34; division des impressions et de

la papeterie publiques—traitements, $11,577.08; dépenses casuelles, $1,216.67; ministère de l'Intérieur—traitements, $169,832.29; dépenses casuelles, $12,000; département des Affaires des Sauvages—traitements, $21,077.08; dépenses casuelles, $2,125; bureau de l'Auditeur général—traitements, $20,541.66; dépenses casuelles, $1,083.33; ministère des Douanes—traitements, $47,954.17; dépenses casuelles, $2,333.34; ministère du Revenu de l'Intérieur—traitements, $19,008.33; dépenses casuelles, $1,500; ministère de la Marine et des Pêcheries—traitements, $41,033.34; dépenses casuelles, $6,000; département du Service civil—traitements, $16,750; dépenses casuelles, $3,333.33; ministère des Chemins de fer et Canaux—traitements (y compris A. L. McKendrick à $1,400), $27,218.75; dépenses casuelles, $2,833.34; ministère des Travaux Publics—traitements (y compris K. G. Spangenberg à $1,800), $82,247.91; dépenses casuelles, $4,166.67; ministère des Mines—traitements, $47,575.25; dépenses casuelles, $333.33; ministère des Postes—traitements, $114,890; dépenses casuelles, $13,333.34; ministère du Travail—traitements, $8,468.75; dépenses casuelles, $2,500; ministères en général—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowden et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), $19,833.34; bureau du surintendant des assurances—traitements, $4,379.17; dépenses casuelles, $2,500; Archives publiques—traitements, $9,489.58; dépenses casuelles, $1,416.67. Administration de la justice—dépenses diverses, $1,666.66; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $200; Cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, traitement des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $916.67; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,000; Cour de l'Echiquier du Canada—dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $150 de livres pour les juges, $1,000; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $250; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $83.34; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $55.56; à Ch. Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $8.33; Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $83.34; allocation de subsistance aux juges, $833.33; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $1,400 chacun, et des 2 sténographes à $2,000 chacun, $2,000; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $1,433.34; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $833.33; entretien des prisonniers, $1,666.66; transport des prisonniers, $666.67; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, et appointements et allocation de subsistance à d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $1,666.66. Police fédérale—crédit demandé, $17,333.33. Pénitenciers—Kingston, $25,866.67; Saint-Vincent-de-Paul, $21,833.34; Dorchester, $13,766.66; Manitoba, $11,116.67; Colombie-Britannique, $15,100; Alberta, $10,500; Saskatchewan, $8,966.67; en général, $1,266.66. Service législatif—Sénat—traitements et dépenses casuelles, $18,082.83; bibliothèque du Parlement—appointements, $5,554.16; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $2,666.67; ouvrage sur l'histoire de l'Amérique, $166.66; dépenses casuelles, $1,412. Arts, agriculture et statistiques—*Patent Record*, $3,333.33; stations agronomiques, $41,666.67; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations, $41,666.66; impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, $3,333.33; expositions, $62,500; pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, $1,333.34; développement de l'industrie laitière et de l'arboriculture fruitière, perfectionnements et transport de produits alimentaires et autres produits agricoles, $31,666.67; pour encourager la production et l'emploi de graines de semence suéprieures et pour appli-

quer la *Loi relative aux semences*, $16,666.66; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $33,333.33; développement de l'industrie du bétail, $33,333.34; santé des animaux, $75,000; pour administrer et appliquer la *Loi sur les conserves alimentaires*, $3,333.33; pour encourager la production et la vente du tabac canadien, $5,000; contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, $3,666.67; pour expérience relative à l'emmagasinage à froid des fruits, $4,750; subventions aux expositions fédérales, $8,333.34; pour l'administration et la mise en vigueur de la *Loi des insectes destructeurs et autres fléaux*, $5,000; quarantaine du bétail canadien, bâtiments, réparations, réfections, etc., $10,000; laboratoire national de biologie, $4,166.67. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés de la salubrité publique dans d'autres districts, $33,333.33; léproserie de Tracadie et de l'Ile D'Arcy et lèpre en général, $1,833.33; Loi des travaux publics (hygiène), $2,000; steamer pour station de quarantaine, Saint-Jean, N.-B., $8,333.34. Immigration—appointements des agents et employés en Canada dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, $80,833.33; dépenses casuelles dans les agences canadiennes britanniques et étrangères, et dépense générale de l'immigration, $166,666.67; secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, $208.33; administration de l'immigration chinoise—appointements, $3,500; dépenses casuelles, $2,166.87. Pensions—Mme Wm. McDougall, $200; Mme Delaney, $66.67; indemnité à des pensionnaires, au lieu de terre, $3.24; pensions payables par suite de l'invasion fénienne 1866-70, $308.34; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, $2,833.33. Milice et défense—allocations, $20,000; exercices annuels, $288,333.33; bataillons scolaires, $54,166.66; habillements et fourniment, $116,666.67; dépenses casuelles, $7,333.34; droits de douane, $16,666.67; bibliothèque du ministère, $166.66; arsenal fédéral, $50,000; service du génie, $176,633.34; subvention à des associations et corps de musique, $11,233.34; solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandants de districts, $32,666.67; propriétés militaires—entretien, $16,666.67; bouches à feu, armes, terrains et équipement, $330,144.16; troupe permanente, $359,166.67; impressions et papeterie, $11,666.66; Collège royal militaire, $23,333.34; salaires et gages, $29,166.67; écoles d'instruction, $16,666.66; matériel de guerre, $116,666.67; levés de plans, $6,666.66; transport par eau et par terre, $29,166.66; champs de manœuvre, $33,333.33. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemins de fer—Intercolonial—item 1, amélioration de triples valves de freins à air, $1,191.67; item 2, pont—renforcement, $31,666.66; item 3, Chatham—déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $21,333.33; item 5, Fredericton—agrandissement des installations, $3,333.33; item 6, protection générale des voies publiques, $10,833.33; item 7, Halifax—docks et quais à, $66,666.66; item 8, Halifax—agrandissement des installations et machineries, $18,583.33; item 9, Halifax—nouvelles commodités de tête de ligne, $416,666.67; item 12, Moncton—ateliers de locomotives et wagons avec matériel, $22,666.66; item 13, Mulgrave—améliorations, $5,500; item 14, Mulgrave—nouveau bac pour chemin de fer et dock, $76,683.33; item 15, construction originaire, $133.34; item 16, Point-Tupper—améliorations, $15,000; item 18, matériel roulant, $166,666.66; item 19, appareils de sûreté pour équipement, $4,000; item 20, Sainte-Flavie—agrandissement des installations, $4,166.67; item 22, levés de plans et inspections, $4,166.67; item 23, Sussex—améliorations, $5,833.33; item 24, déviation aux mines de Sydney, $6,666.67; item 26, Truro—agrandissement des installations, $25,833.34; item 27, Wallace-Harbour, $11,583.33; item 28, service d'eau—augmentation, $6,916.67; item 29, pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour, jusqu'à Dean-Settlement, dans le dit comté, $166,666.67; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard—Charlottetown—machineries, etc., $750; construction ori-

ginaire, $166.67; agrandissement des installations le long de la ligne, $833.33; établir des bateaux-passeurs et y faire les changements voulus, y compris le changement de la largeur de voie étroite à la largeur du type, $166,666.67; chemin de fer de la Baie-d'Hudson—construction, $750,000; chemin de fer National-Transcontinental—construction, $3,166,666.67; pont de Québec—construction, $500,000; canal Welland—construction, $333,333.33; canaux—capital—Chambly—pont entre Iberville et Saint-Jean, $8,666.67; Lachine—pont à Rockfield, $1,666.67; parois verticales en béton, $44,166.67; amélioration à l'écluse No 4, $23,333.33; payer la créance de Brewder et McNaughton pour travail supplémentaire au creusage de la rivière Saint-Pierre, $382.50; canaux de Québec—nouvelles marie-salopes, $833.33; Rideau—construction d'un pont sur le canal Rideau à la rue Bank, Ottawa, $6,666.67; Sault-Sainte-Marie—élargissement du chenal à l'entrée d'aval, $1,666.67; Soulanges—nouvelles machines, $133.33; travaux de protection à l'entrée d'amont, $32,000; aiguilles à l'écluse No 5, $583.33; hangar, $250; Saint-Ours—ancrage pour digue mobile, $83.33; machines électriques, $183.33; Trent—construction, $166,666.67; dommages causés par l'inondation, $2,500; Welland—agrandissement de l'élévateur, Port-Colborne, $25,000. Chemins de fer et Canaux—imputable sur le revenu—canaux—revenu—Carillon et Grenville—prolongement du radier du barrage de Carillon, $2,000; Chambly—réfection de vanne à la pointe Fryers, $833.33; nouveau pont à la traverse Larocque, $583.-33; portes de rechange, écluses Nos 4 et 8, $333.33; Cornwall—amélioration à l'entrée d'aval de l'écluse 15, $7,166.67; poteaux d'amarrage en fer, $333.33; dispositif pour sauvetage, $166.67; réfection de la pile d'aval, écluse 20, $500; murs à l'entrée d'amont, vieilles écluses 19 et 20, $233.33; vannes pour barrage de garde, écluse 20, $1,000; Farran's-Point—améliorations à l'entrée d'aval, $3,666.67; Lachine—remplissage de brèches près du pont Brewsters, $2,833.33; Murray—enlèvement d'obstacles dans le canal et aux approches, $666.67; canaux de Québec—clôturage en béton pour digue à Valleyfield, $4,400; dragage, $1,666.67; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $1,000; Rapide Plat—améliorations à l'entrée d'aval, écluse 24, $6,466.67; Rideau—renouvellement du pont tournant à Smith's-Falls, $2,000; Soulanges—pont sur l'entrée du bassin No 1, $133.33; moteurs électriques pour ponts tournants à la Pointe des Cascades et à Coteau-Landing, $333.33; poteaux d'amarrage, $300; halage sur terre et peinturage de portes de rechange d'écluses, $666.67; réfection du sommet de la jetée de garde à l'entrée d'aval, $7,833.33; renforcer la levée, côté nord du bassin No 2, $833.33; écluse Sainte-Anne—renouveler la pile d'entrée d'amont, $1,500; Saint-Ours—renouveler les piliers du barrage flottant, $333.33; Saint-Pierre—améliorations, $33,333.34; Trent—barrage aux chutes Fénelon, $4,500; améliorations, $6,500; réfection du barrage Nassau, $8,333.34; Welland—grosses réparations, $5,000; installations d'appareils de sûreté Gowans, $1,333.33; Williamsburg—poteaux d'amarrage en fer, $333.33; construction d'un pier d'entrée, écluse 23, Morrisburg, $250; divers—arbitrage et décisions, $666.67; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement, y compris $800 pour Clyde Leavitt, inspecteur en chef du feu, $27,766.67; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $2,500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transport en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $416.67; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $1,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et au transport en général, $416.67; wagons du Gouverneur général—service, réparations et changements, $416.67; chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $333.33; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $833.33; souscription au Congrès International de Bruxelles, $16.22; levés et travaux d'inspections—canaux, $5,833.33; levés et travaux d'inspections—chemins de fer, $16,666.67. Travaux publics—impu-

table sur le capital—édifices publics—Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $16,666.67; Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $12,500; Ottawa—palais administratif—agrandissement, $16,666.67; Ottawa—nouveaux palais administratifs et leurs emplacements, $333,333.33; Toronto—nouveaux édifices fédéraux, $125,000; ports et rivières—port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $483,333.33; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $2,333.33; port de Québec—améliorations, $166,666.67; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $83,333.33; port de Toronto—améliorations, $83,333.34; rivière aux Français—améliorations du chenal, $83,333.33; Port-Arthur et Fort-William—améliorations du havre et de la rivière, $333,333.33; port de Québec—bassin de radoub à Lauzon, $166,666.67; rivière Rouge—écluse et barrage de Saint-André—construction d'approches, etc., $10,500; port de Vancouver, C.-B.—améliorations, $83,333.33; port de Victoria, C.-B.—améliorations, $83,333.33. Travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Nouvelle-Ecosse—Amherst—édifice public—améliorations, $1,666.67; Dartmouth—nouvel édifice public, $4,166.67; Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et établissement de récréation, $2,500; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, $833.33; Halifax—hôpital de détention—écuries, etc., etc., $583.33; Halifax—gare postale à l'extrémité nord, $5,000; Halifax—station de quarantaine—nouveaux édifices et améliorations, $5,000; Inverness—bureau de poste—améliorations, $500; Kentville—édifice public—améliorations, etc., pour l'horloge de la tour, $500; Middleton—édifice public, $2,500; Parrsboro—édifice public, $3,000; Windsor—édifice public—améliorations, $666.67; Wolfville—édifice public, $1,333.33; Ile-du-Prince-Edouard—Summerside—édifice public—nouveau toit et allonge, y compris le chauffage, etc., $1,500; Tignish—édifice public, $1,333.33; Nouveau-Brunswick—Campbellton—édifice public, $266.67; Chatham—édifice public—allonge, $2,000; Fredericton—nouvel édifice public, $10,000; Grand-Falls—édifice public, $333.33; Hampton—édifice public, $1,666.67; Hartland—édifice public, $333.33; Milton—édifice public, $1,666.67; Newcastle—édifice public—améliorations, $666.67; Sackville—édifice public, $2,500; Shediac—édifice public, $1,666.67; Saint-George—édifice public, $1,166.67; Saint-Jean—douane—améliorations, etc., $1,416.67; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $833.33; Saint-Jean—salle d'exercices, $16,666.66; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $21,666.66; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—réparations et améliorations, $10,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—entretien du service d'eau, $2,833.33; Tracadie—lazaret—maison, etc., $1,000; provinces maritimes en général—édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $3,333.33; Québec—Beauport—édifices publics, $2,666.67; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $4,166.67; East-Angus—édifices publics, $2,500; Gaspé—édifices publics, $1,666.67: Grand'Mère—édifice public—inclu à 5 pour 100 d'intérêt et balance due, $4,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $4,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveau bâtiment de détention, $16,666.67; Jeune-Lorette—édifices publics, $1,666.67; Joliette—édifice public—améliorations, $1,666.67; Lachine—bureau de poste—améliorations, $2,000; Lévis—salles d'exercices et hangar à canons, $9,166.67; Louiseville—édifice public, $3,000; Maisonneuve—hôtel des postes "M", Montréal, $5,000; Matane—édifice public, $2,500; Montréal—bureau de poste de l'est "C", $8,333.33; Montréal—bureau de poste "A", rue Saint-Jacques, $5,000; Montréal—bureau de poste "G", division Saint-Laurent, rues Prince Arthur et Elgin, $8,333.33; Montréal—bureau de poste "L", à Westmount, $6,666.67; Montréal—bureau de poste "F", rue Notre-Dame et Richmond, $5,000; Montréal—nouveau bureau de poste "H", pour remplacer le bureau "B" rue Sainte-Catherine, $20,000; Montréal—bureau de poste, quartier Emard (Côte Saint-Paul), $833.33; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et agrandissement, y compris aménagement, mobilier, etc., $20,833.33; Montréal—nouvel édifice

pour le revenu de l'intérieur, $20,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $2,500; Montréal—nouvelles casernes, $16,666.67; Montréal—nouvel hôpital de détention, $13,333.33; Montréal—nouvel entrepôt de douane, $8,333.33; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, douane, $66,666.66; Murray-Bay—édifice public, $2,500; Québec—citadelle—quartier du Gouverneur général—améliorations, 2,000; Québec—salles d'exercices—allonge, $8,333.33; Québec—hôpital de détention dans le bassin Louise, $8,333.33; Québec—pavillon des immigrants—bassin Louise, $36,666.66; Québec—bureau de poste—agrandissement, $25,000; Québec—magasins militaires, $8,333.33; Rigaud—édifice public, $333.33; Roberval—édifice public, $3,333.33; Ile-du-Rocher—édifice public $2,000; Shawinigan (Falls)—édifice public, $1,666.66; Sherbrooke—édifice public—allongement, $1,666.67; Sainte-Agathe des Monts—édifice public, $2,500; Saint-Gabriel de Brandon—édifice public, $1,666.67; Saint-Lambert—édifice public, $4,666.67; Saint-Laurent—édifice public, $4,166.67; Sainte-Thérèse—édifice public, $3,333.33; Saint-Romuald d'Etchemin—bureau de poste, $2,166.67; Saint-Sauveur de Québec—bureau de poste, $6,666.67; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $11,666.67; Verdun—édifice public, $1,666.67; Westmount—salle d'exercices et de dépôt d'armes, $5,000; Ontario—Acton—édifices publics, $4,166.67; Almonte—bureau de poste—réparation, $666.67; Athens—édifice public, $2,000; Aurora—édifice public, $3,333.33; Aylmer—édifice public, $1,166.67; Barrie, édifice public—amélioration au terrain, $3,166.67; Berlin—édifice public, $6,666.67; Bracebridge—édifice public, $2,833.33; Brantford—édifice public, nouveau, $20,000; Brampton—édifice public et améliorations, $666.67; Campbellford—édifice public, $3,333.33; Carleton-Place—bureau de poste, $666.67; Chesley—édifice public, $3,533.33; Collingwood—édifice public, $2,500; Cornwall—édifice public et amélioration, $200; édifices publics fédéraux, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance due sur emplacement, $4,166.67; Dresden—édifice public, $833.33; Dundas—édifice public, $5,000; Durham—édifice public, $3,333.33; Eganville—édifice public, $1,666.67; Elmira—édifice public, $833.33; Essex—bureau de poste, $333.33; Fort-Frances—édifice public—inclu à 6 pour 100 d'intérêt due sur emplacement, $4,166.67; Fort-William—salle d'exercices, $5,000; Fort-William—douane et entrepôt de vérification, $13,333.33; Galt—édifice public—améliorations, $333.33; Gananoque—bureau de poste, $5,000; Grimsby—édifice public, $3,333.33; Hamilton—bûreau de poste—allonge, $2,500; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $1,666-.67; Hamilton—station postale "B", $6,666.67; Hanover—édifice public, $2,500; Hespeler—édifice public, $4,166.67; Kemptville—édifice public, $4,000; Kingston—magasin d'artillerie, $1,666.67; Kingston—bureau de poste—agrandissement et modifications, $3,333.33; Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $10,000; Kingston—douane—réfection et réparations à l'édifice, $333.33; Kingsville—édifice public, $2,500; Lakefield—édifice public, $1,666.67; Lindsay—édifice public, $583.33; Lindsay—salle d'exercices, $5,833.33; London—bureau de poste, $25,000; Midland—édifice public, $8,333.33; Milton—édifice public, $4,166.67; Milverton—édifice public, $2,500; Mitchell—édifice public, $1,333.33; Newmarket—édifice public, $3,333.33; Niagara-Falls—salle d'armes, $1,166.67; Norwich—édifice public, $2,500; Orillia—salles d'exercices, $5,000; Oshawa—édifice public—allonge, $1,166.67; Oshawa—salle d'exercices, $6,666.67; Ottawa—imprimerie de l'Etat—ventilation, etc., $833.33; Ottawa—palais administratif—aménagement, etc., $8,333.33; Ottawa—palais administratif—améliorations dans les lavoirs, plombage, etc., $1,500; Ottawa—douane, $41,666.67; Ottawa, épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $2,500; Ottawa—palais administratif—améliorations, $2,500; Ottawa—palais administratif, édifice de l'Ouest—ascenseur, $1,250; Ottawa—nouvelle salle d'exercices, $8,333.33; Palmerston—édifice public, $1,666.67; Paris—édifice public—allonge, etc., $2,166.67; Pembroke—édifice public—allonges, etc., $2,500; Perth—édifice public, $4,166.67; Picton—salle d'armes, $3,333.33; Port-Arthur—salle d'exer-

cices, $8,166.67; Port-Arthur—douane et entrepôt de vérification, $13,333.33; Port-Perley—édifice public, $3,000; Preston—édifice public, $4,166.67; Renfrew—édifice public—améliorations, $666.67; Sault-Sainte-Marie—édifice public—améliorations, etc., $1,666.67; Seaforth—édifice public, $1,666.67; Shelburne—édifice public, $2,500; Steelton—édifice public, $5,000; Sudbury—édifice public, $6,666.67; Tilbury—édifice public, $3,333.33; Tilsonburg—édifice public, $666.67; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $1,166.67; Toronto—douane, entrepôt de vérification, $83,333.33; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $41,666.67; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $12,500; Toronto—bureau de poste "A", $33,333.33; Toronto—bureau de poste "G", rues Queen et Saulter, $12,500; Toronto—bureau de poste, angle de la rue Oxford et l'avenue Spadina, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance de l'emplacement, $12,500; Toronto-Nord—bureau de poste "K"—amélioration et réparations, $416.66; Uxbridge—édifice public, $1,666.66; Walkerville—édifice public, $4,166.66; Wallaceburg—édifice public, $4,166.67; Watford—édifice public, $2,500; Wiarton—édifice public, $3,333.33; Windsor—édifice public—améliorations, $500; Manitoba—Boissevain—édifice public, $1,333.33; Brandon—édifice public—allonge, $5,000; Carman—édifice public, $2,500; édifices fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $2,500; Melita—édifice public, $2,500; Minnedosa—édifice public, $6,666.67; Morden—édifice public, $2,500; Virden—édifice public, $4,166.67; Winnipeg—édifice d'immigration—améliorations, $333.33; Winnipeg—salle d'exercices, $25,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $1,333.33; Winnipeg (ancien édifice d'immigration No 5)—entrepôt de grain, $666.66; Winnipeg—bureau de poste, sud, $12,500; Winnipeg—bureau de poste, ouest, $16,666.67; Winnipeg—bureau de poste de chemin de fer, $16,666.67; Saskatchewan—Battleford—édifice public, $1,166.67; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,666.67; Humboldt—édifice public, $3,000; Lloydminster—édifice public, $2,500; Melfort—édifice public, $3,333.33; Moosejaw—salle d'exercices, $16,666.67; Moosejaw—nouvel édifice public, $37,000; Battleford-Nord—édifice public, $5,000; Prince-Albert—salle d'exercices, $6,666.67; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $16,666.66; Saskatoon—pépinière (station), $5,000; Saskatoon—édifice public, $16,666.67; Swift-Current—édifice public, $8,333.33; Weyburn—édifice public, $6,333.33; Alberta—Athabaska-Landing—allonge à l'édifice public, $166.67; Bassano—édifice public, $1,666.67; Calgary—entrepôt de vérification, douane, $50,000; Calgary—emplacement pour nouveau bureau de poste, $83,333.33; Calgary—salle d'exercices, $16,666.67; Calgary—édifice d'immigration, $3,333.33; Calgary—édifice pour les divisions de la sylviculture et de l'irrigation, ministère de l'Intérieur. $8,333.33; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,666.67; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $16,666.67; Lethbridge—nouvel édifice public, $25,000; Medicine-Hat—édifice d'immigration, $3,333.33; Daim-Rouge—édifice public, $1,666.67; Strathcona—salle d'armes, $1,333.33; Strathcona—édifice public, $1,333.33; Vegreville—édifice public, $2,500; Wetaskiwin—édifice public, $1,333.33; Colombie-Britannique—Ashcroft—édifice public, $4,166.67; Chilliwack—édifice public, $4,166.67; Cranbrook—édifice public, $833.33; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $2,500; Duncan's-Station—édifice public, avec intérêt à 7 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $3,333.33; Fernie—salle d'exercices, $3,333.33; Golden—édifice public, $4,166.67; Grand-Forks—édifice public, $3,333.33; Greenwood—édifice public, $5,833.33; Kamloops—nouvel édifice public, $12,500; Kelowna—édifice public, $3,333.33; Merritt—édifice public—$3,333.33; Mission-City—édifice public, avec intérêt à 6 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $3,333.33; New-Westminster—édifice public—allonge, $5,000; Penticton—édifice public, $2,500; Prince-Rupert—édifice public, $12,500; Prince-Rupert—maison de détention pour immigrants, $1,000; Prince-Rupert—station de quarantaine, $8,333.33; Revelstoke—édifice public, $8,333.33; Trail—édifice public,

$3,333.34 ; Union-Bay—édifice public, $1,166.67 ; Vancouver-Nord—édifice public, avec intérêt à 5 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $3,333.34 ; Vancouver—entrepôt de vérification, $20,833.34 ; Vancouver—salle d'exercices, $12,500 ; Vancouver—édifice public—améliorations, $1,833.33 ; Vancouver—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $166.67 ; Vancouver—station postale "C", $12,500; Vernon—édifice public, $833.33; Victoria—bureau de poste—améliorations, $8,333.33 ; Victoria—salle d'exercices, $16,666.67 ; Victoria—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $166.67 ; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations et réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $5,000 ; en général—stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., séchoirs pour tabac, aux bâtiments actuels, clôtures, et reconstruction des bâtiments de Indian-Head, etc., $25,000 ; échelles de sauvetage pour édifices publics fédéraux, $833.33 ; pavillons pour édifices publics fédéraux, $833.33 ; construction de bâtiments d'immigration, $2,500 ; édifices publics en général, $1,666.67 ; loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc—Ottawa, édifices publics—Ottawa—préposés aux ascenseurs, $7,166.67 ; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $11,666.67 ; Ottawa—terrains, $5,000 ; Ottawa—chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $26,666.67 ; Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $1,166.67 ; Ottawa—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, mobilier, etc., $50,000 ; Ottawa—service téléphonique, $4,666.67 ; Ottawa—Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $9,166.67 ; Ottawa—Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $1,583.33 ; édifices fédéraux—aménagements et fournitures en général, $16,666.67 ; chauffage, $27,500 ; éclairage, $25,833.33 ; force électrique pour ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc., $5,833.33 ; loyers, $62,500 ; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $50,833.33 ; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $3,333.33 ; eau, $5,166.66 ; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $2,666.66 ; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $666.67 ; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des gardiens, etc., $14,000 ; ports et rivières—Nouvelle-Ecosse—Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $500 ; Barrington-Passage—réparations au quai, $133.33 ; Bayfield-Harbour—réparations au quai et au brise-lames, $416.66 ; Battery-Point—brise-lames, $950 ; Baxter's-Harbour—prolongement, $166.66 ; baie Saint-Laurent—creusage du chenal, $666.66 ; Rivière-aux-Ours—quai, $750 ; Rivière-aux-Castors—réparations et prolongement du brise-lames, $333.33 ; Black-Point—réparations du brise-lames, $216.66 ; Blue-Rocks—brise-lames, $100 ; Blue-Rocks—réparations au brise-lames, $200 ; Bluff-Head—réparations au brise-lames et prolongement, $566.66 ; Boisdale—quai, $833.33 ; Breen's-Pond—construction d'un brise-lames, $233.33 ; Brooklyn—brise-lames, $18,333.33 ; Brûlé—quai, réparation et prolongement, $333.33 ; Burkes-Head—parachèvement du brise-lames, $791.67 ; Canada-Creek—enlèvement du brise-lames, $83.33 ; Cap-Nègre—anse de Swain—quai, $250 ; île Caribou—exhaussement de la chaussée, etc., $1,066.67 ; Carr's-Brook—quai, $1,550 ; Centreville (anse à la Truite)—brise-lames, $8,333.33 ; Chebogue, pointe de la ville—réparations au quai, $116.67 ; Cheverie—réparations au brise-lames, $166.67 ; Cole-Harbour—quai, $1,416.67 ; Comeau's-Hill—réparations au brise-lames et prolongement, $550 ; Cottage-Cove—prolongement du brise-lames, $516.67 ; Devil's-Island—prolongement du brise-lames, $3,333.33 ; East-Bay (côte nord)—réparations au quai, $433.33 ; East-Chezzetcook—prolongement du brise-lames, $666.67 ; rivière de l'Est—améliorations, $12,500 ; East-Ship-Harbour—quai, $583.33 ; passage de l'Est—réparations au brise-lames, $116.67 ; Englishtown—réparations et réfections, $183.33 ; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse de Spindler, $1,666.67 ; rivière des Français (rive nord)—brise-lames, $833.33 ; Gabarus, port—protection de la plage, $250 ; Glace-Bay—protection de la plage, $333.33 ; Grosses-Coques—réparations et améliorations au brise-lames, $666.67 ; Hall's-Harbour—réparations et renouvellement au brise-lames, $166.67 ; Hantsport et Walton—

quai, $3,333.33; Havre-au-Bouché—réparations au quai $166.67; ports, rivières et ponts (en général)—réparations et améliorations, $7.500; Horton-Landing—réparations au quai et réfections, $166.67; Inverness—améliorations au port, $2,500; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames, $1,250; Kingsport—réparations à la jetée, $416.67; Kraut-Point—quai, $250; Leonard's-Cove—prolongement du brise-lames, $500; Litchfield—prolongement du brise-lames, $233.33; Little-Bras-d'Or—construction du brise-lames, $2,133.33; Little-Anse—parachèvement du brise-lames, $666.67; Lower-Ship-Harbour—réparations au quai, $83.33; Maitland—réparations au quai, $83.33; Maitland-Ferry-Landing—prolongement du débarcadère et réparations, $200; Cap-Malignant—réparations au brise-lames, $133.33; Melford—construction d'un quai, $416.67; Mill-Creek—réparations et amélioration au quai, $83.33; Mochelle—quai, $1,166.67; Morden—réparations et réfections au brise-lames, $166.67; Mushaboon—quai, $200; anse nord-ouest (île Tancook)—brise-lames, $7,000; Ogilvies—reconstruction du quai brise-lames, $1,166.67; Parker's-Cove—prolongement du brise-lames, $966.67; Petite-Rivière—réparations au brise-lames, $416.67; Piper's-Cove—parachèvement du quai, $333.33; Port-Dufferin, port—quai du côté ouest du port, $700; Port-Greville—parachèvement du quai, $208.33; Porters-Lake—chenal de batture, pour aller au port de 3 brasses, $1,666.67; Sambro—parachèvement du quai, $116.67; Seaforth—brise-lames, $2,916.67; Seal-Island—quai, $166.67; Seaside—réparations au quai, $250; Sheet-Harbour, ouest—réparations au quai, $166.67; Shelburne—quai, $125; Sterling-Brook—quai, $250; Sydney-Mines—quai à l'anse à Barrington, $1,250; "The Wharves"—brise-lames, $166.67; Walton—réparations au brise-lames, $166.67; Chezzetcook-Ouest—réparations au brise-lames, $166.67; Pubnico-Ouest—réparations au quai, $233.33; Côte Ouest—quai, $766.67; Weymouth—améliorations au port, $4,500; White-Point—brise-lames, $666.67; Windsor—améliorations au port, $4,166.67; Yarmouth, port—améliorations, $14,500; Young's-Cove—brise-lames, $1,000; Nouveau-Brunswick—Albert—quai, $2,866.67; Bouctouche—réparation des fronteaux et prolongement des brise-lames, $416.67; Bouctouche—dragage, $4,166.67; Campbellton—quai à l'eau profonde—logement, $8,333.33; Cap-Bald—réparations à la jetée brise-lames, $250; Cap-Tormentine—réparations et renforcement du brise-lames, $833.33; Caraquet—réparations au quai à eau profonde, $166.67; Chatham—améliorations au quai, $100; Dipper-Harbour—améliorations au brise-lames, $133.33; Dorchester—améliorations au quai, $2,916.67; Edgett's-Landing—réparations au quai, $166.67; Fairhaven—reconstruction de la tête de la jetée, $1,000; Grande-Anse—nouvelle arête, $700; Green-Point—brise-lames, $1,666.67; ports, rivières et ponts, en général, réparations et améliorations, $5,000; Harvey-Bank—exhaussement du quai, $358.33; Hopewell, cap—réparations au quai et améliorations, $333.33; Hopewell, côte—réparations au quai, $233.33; Kouchibouguac, port—améliorations, $583.33; Little-Gully—brise-lames, $500; Leonardville—améliorations au quai, $158.33; Lord's-Cove—réparations au quai, $200; Lorneville—brise-lames, prolongement du quai, $6,000; Neguac—prolongement du quai, $200; North-Head—prolongement du quai, brise-lames, $5,416.67; Petite-Lamèque—quai, $4,333.33; Pointe du Chêne—parachèvement du mur de rétention et de renforcement du brise-lames, $166.67; Quaco—réparations à la jetée de l'ouest, $133.33; Quaco—quai, $3,333.33; Rexton—fermer le pilotis et réparer le quai, $583.33; Richibouctou, plage—prolongement du brise-lames, $4,166.67; Richibouctou, cap—prolongement de la construction du brise-lames, $2,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $1,166.67; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marées, $5,000; Sackville—parachèvement du quai, $300; Sackville—réparation et prolongement du quai, $833.33; Seal-Cove—île Grand-Manan—jetée, brise-lames du côté est du port, $4,166.67; Shippigan, port—améliorations et réparations au goulet Shippigan, $500; Sainte-Croix, rivière—dragage, $583.34; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $3,500; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $166.67; Stonehaven—réparation au brise-lames, $333.34; Trynor's-Cove—améliora-

tions des mouillages, $83.33; Derby supérieur—quai, $333.33; rivière au Saumon, supérieur—jetée, $983.33; Westfield—quai aux hautes eaux, $500; Ile-du-Prince-Edouard—Georgetown—réparations au quai, $166.67; Grande-Rivière, quai reconstruction, etc., $500; Fond, baie Saint-Pierre—reconstruction du quai, $833.33; ports, rivières et ponts—général—reconstructions et améliorations, $2,000; Miminegash, port—amélioration et réparations, $250; Naufrage-Pont—prolongement du brise-lames et approfondissement des abords du chenal, $416.67; New-London—réparations aux travaux du port, $333.33; rivière du Nord—pointe Franklin—quai, $1,666.67; Port-Selkirk—reconstruction et réparations aux jetées, $125; Robinson, île—réparations au brise-lames, $166.67; Rustico, port—réparations au brise-lames, $166.67; Souris—réparations au brise-lames, $333.33; Souris—prolongement au brise-lames, $6,666.67; Summerside, port—parachèvement, etc., du brise-lames, $1,583.33; baie Saint-Pierre—réparations aux brise-lames, $250; Tignish, port—réparations aux brise-lames et protection de la plage, $833.33; Tracadie—brise-lames, $333.33; provinces maritimes, en général—achat de bois créosoté pour travaux dans les provinces maritimes, en général, $3,333.33; Québec—Angers (L'Ange-Gardien)—réparations au quai et améliorations, $133.33; Anse-aux-Gascons—brise-lames, réparations et prolongement, $500; Baie-Saint-Paul—réparations au quai, $250; Batiscan—quai, $1,433.33; Bergeronnes—réparations au quai, $100; Cannes des Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $83.33; Cap-à-l'Aigle—prolongement du quai, $5,166.67; Cap-Chatte—prolongement de la jetée de dérivation, $1,250; Anse-du-Cap—prolongement de la jetée-débarcadère, $3,166.67; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai, $3,333.33; Caplan, rivière—parachèvement de la jetée, $83.33; Cap-Santé—réparations au quai, $83.33; Chicoutimi—réparations au quai, $500; Clarke-City (Sept-Iles)—parachèvement du quai, $3,333.33; Coteau Landing—parachèvement du quai, $666.67; Fabre—prolongement du quai et améliorations, $383.33; Gatineau, rivière—protection de la côte, $500; Gaspé—quai à l'eau profonde, $15,666.67; Georgeville—réparations et réfections au quai, $83.33; Graham—réparations au quai, $250; Grand-Marais—améliorations, $750; Grande-Rivière—réparations au quai, $1,666.67; Grondines—réparations au quai, $87.50; Grosse-Ile—station de quarantaine—réparations et prolongement du quai, $5,833.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $11,666.67; île Verte—prolongement du quai principal, $750; île Verte—dragage près du quai, $250; île aux Coudres—prolongement du quai, $4,333.33; île aux Grues—réparations au quai, $666.67— Kamouraska—addition au quai, $1,166.67; Lanoraie—prolongement du quai, $1,116.67; l'Anse à Beaufils—amélioration au port, $750; Le Petit Débarquement (côte nord-sud du Saint-Laurent)—quai, $1,750; Les Ecureuils—réparations au quai, $100; L'Islet—réparations au quai, $3,333.33; Iles de la Madeleine—brise-lames et jetée, $2,500; Malbaie—jetée, $1,666.67; Matane—réparations et élargissement du quai, $666.67; Mégantic—reconstruction du quai, $833.33; Murray-Bay—agrandissements et réparations au quai, $11,500; New-Richmond—réparations au quai, $250; Nicolet—réparations et réfections au quai, $250; Petite-Rivière-Est—construction du brise-lames, $750; Norway-Bay—brise-glace, $83.33; Pointe à Piché—prolongement du quai, $666.67; Pierreville—réparations au quai, $283.33; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $83.33; Port-Daniel—réparations, $250; Pointe-Fortune—réparations au quai, $166.67; Portneuf—réparations au quai, $250; Poupore (rivière du Lièvre)—jetée de dérivation, $2,083.33; Rimouski—améliorations au port, $8,333.33; rivière Batiscan—jetées-débarcadères, $3,333.33; Rivière-aux-Vases—addition au quai, $183.33; Rivière-des-Prairies—améliorations à la navigation, $4,166.67; Rivière-du-Lièvre—améliorations aux quais, $200; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $416.67; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au quai, $8,333.33; rivière Laguerre—améliorations, $2,500; Rivière-Ouelle—réparations au quai, $666.67; rivière Verte, ouest—prolongement du quai, $250; rivière Verte, est—dragage, $250; fleuve Saint-Laurent à Laprairie—mur de protection, $1,666.67; Rober-

val—réparations au quai, $283.33; ruisseau à Loutres—réparations et prolongement du quai, $416.67; Rivière-du-Loup (en haut)—écluse et digue, $1,666.67; Sault-Montmorency—parachèvement de l'ouvrage de protection, $300; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames, $916.67; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à marchandises sur le quai, $191.67; Sainte-Anne des Monts—améliorations au port à l'embouchure de la Grande-Rivière-Sainte-Anne, $583.33; Sainte-Anne des Monts—prolongement du quai, $1,333.33; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement du quai, $1,116.67; Saint-Antoine de Richelieu—quai, $1,550; Saint-Eloi—parachèvement de la jetée-débarcadère, $166.67; Sainte-Famille—prolongement du quai, $416.67; Sainte-Famille—réparations au vieux quai, $1,333.33; Sainte-Félicité—quai, $2,466.-67; Sainte-Fulgence—réparations au quai, $200; Sainte-Geneviève de Batiscan—quai, $1,433.33; Saint-Germain de Kamouraska—quai, $1,666.67; Saint-Grégoire, Sault-Montmorency—améliorations au quai, $833.33; Saint-Irénée—réparations au quai, $616.67; Saint-Jean des Chaillons—améliorations au quai, $533.33; Saint-Jean, Ile d'Orléans—réparations au quai, $950; Saint-Joseph de Letellier—quai, $833.33; Saint-Jérôme—réparations au quai, $183.33; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $183.33; Saint-Majorie—abords du pont, $1,666.67; Saint-Michel de Bellechasse—réparations au quai, $416.67; Saint-Pierre les Becquets—réparations au quai, $150; Saint-Roch des Aulnaies—réparations et améliorations au quai, $250; Sainte-Victoire—quai, $1,166.67; Tadoussac (anse à l'Eau)—réparations au quai, $300; Trois-Rivières, port—parachèvement du quai à l'eau profonde à l'extrémité ouest du port, $14,500; Trois-Pistoles, port—réparations à la jetée sud et abords, $833.33; Trois-Pistoles, port—prolongement de la jetée sud, $833.33; Trois-Pistoles—réparations au brise-glace, $416.67; Verdun—quai, $416.67; Ville-Marie, quai, $3,550; Yamaska—réparations et réfections à l'écluse, $750; Ontario—Barry's-Bay—améliorations et réparations au quai, $500; Bayfield—réparations aux jetées, $333.33; Beaumaris—construction d'un quai et hangar, $2,666.67; Beaverton—améliorations au port, $7,333.33; Belle-Ewart—quai, $1,416.67; Belleville—améliorations au port, $8,333.33; Big-Bay—réparations au quai, $633.33; Big-Bay, pointe—quai, $1,583.33; Blind-River—réparations au dock, $83.33; Brockville—améliorations au quai, $3,000; Bronte—réparations au quai et protection de la grève, $1,000; Brighton—prolongement du quai et réparations, $2,583.34; Burlington—mur de revêtement, etc., $4,166.-67; Cache-Bay—quai sur le lac Nipissingue, $583.33; Callender—prolongement du quai, $1,166.67; Cobourg—reconstruction de la jetée centre, $3,333.33; Cobourg—réparations à la jetée est et prolongement du brise-lames, $12,250; Collingwood—améliorations au port, $12,500; rivière des Français, lac Nipissingue—ouvrages de réglementation à l'embouchure, $2,083.34; Goderich—améliorations au port, $33,333.-34; Gravenhurst—entrepôt, $200; Haileybury—améliorations au port, $1,583.33; Hamilton—améliorations au port, $37,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $10,000; Kempenfeldt-Bay—quai, $1,750; Kincardine—réparations aux jetées, $250; Kingston—améliorations au port, $25,000; Kingston, Collège militaire royal—construction d'un brise-lames, $416.67; Kingsville—réparations aux jetées, $383.33; lac Nipissingue—améliorations du chenal navigable allant par Shanty-Lake à Monetville, $250; Leamington—réparations au quai, $233.33; Lion's-Head—améliorations au quai, $466.67; Madawaska, rivière—approfondissement du chenal, $833.33; Meaford—fermeture de l'entrée est et enlèvement de "L" du barrage intérieur, $666.67; Montréal, rivière de—enlèvement des cailloux du Rapide-Plat, $333.33; Montréal, rivière de—améliorations en amont de Latchford, $8,333.34; New-Liskeard—améliorations au port, $3,250; North-Bay—brise-lames et réparations au quai, $1,666.67; Orillia—quai, $1,566.67; Oshawa—améliorations au port, $8,333.33; Owen-Sound—améliorations au port et réparations, $12,000; Parry-Sound—quai, $12,083.33; Pelée, île—réparations aux docks, $616.67; Pique-Nique, îles—améliorations au chenal, $16,666.66; Port-Bruce—prolongement de la jetée ouest, $1,166.67; Port-Burwell—améliorations au port, $16,500; Port-Colborne—répara-

tions au brise-lames de l'est, $3,333.33; Port-Crédit—achat d'immeubles pour le port, $5,000; Port-Elgin—parachèvement de l'arête et réparations aux brise-lames, $333.34; Port-Hope—réparations au quai, $666.66; Port-Stanley—améliorations au port, $22,-000; Providence, baie de la—île Manitouline—prolongement du quai et construction d'un entrepôt, $5,500; Rivière-La-Pluie—améliorations, $8,333.33; fleuve Saint-Laurent—améliorations du chenal canadien entre Kingston et Brockville, $6,666.66; Thames, rivière—enlèvement des obstructions, etc., $516.67; Rondeau, port—réparations aux jetées, $383.33; Rosseau—prolongement du quai, $250; Sand-Point—réparations et améliorations au quai, $316.66; Saugeen, rivière—réparations à la jetée-débarcadère, $100; Sarnia—bassin d'abri, $8,333.33; Sault-Sainte-Marie—réparations au quai, $4,333.34; Sault-Sainte-Marie—améliorations au port, $25,000; Sea-Gull—prolongement du quai, $2,250; Silver-Centre—améliorations au quai, $416.66; Southampton—réparations au brise-lames de l'île Chantry, $816.66; Stokes-Bay—réparations au quai, $250; South-Lancaster—réparations au quai, $250; îles Télégraphe et Nigger—dragage, $8,333.34; Thornbury—améliorations au port, $4,000; Trenton—améliorations au port, $12,500; Wendover—améliorations au quai, $100; Whitby—améliorations au port, $3,666.67; Windermere—quai, $333.33; Windsor—dock, débarcadère et améliorations, $12,833.33; Manitoba—Gull, port—réparations au quai, $500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,666.67; Le-Pas—quai, $5,000; Pélican, lac—quai, $583.33; rivière Rouge—améliorations, $13,333.33; rapides Saint-André—piscifacture, $843.33; Victoria-Beach-Bay—port—brise-lames et quai, $666.67; Saskatchewan et Alberta—Athabaska, rivière—enlèvement des cailloux et améliorations au chenal, $1,833.33; Edmonton—quai, $716.67; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $3,333.33; Prince-Albert—ouvrage de protection, $2,666.67 ; lac de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour dommages aux terrains résultant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt à 5 pour 100 par année sur les paiements différés, $883.33; Saskatchewan, rivière—améliorations, $8,333.33; relevés des rapides, etc., dans les rivières Saskatchewan-Nord et Sud et autres cours d'eau navigables, $7,500; Colombie-Britannique—Ainsworth—quai, $1,366.66; Beaton—quai, $1,416.66; Boswell—quai, $233.33; Camp, île—réparations au quai, $333.33; Campbell, rivière—réparations au quai, $166.67; Colombie et Kootenay, rivières—améliorations, $3,333.33; Colombie, rivière, relevés—à partir de la frontière dans le but de déterminer le coût de rendre la rivière navigable, $2,500; Comaplix—quai, $1,500; construction de hangars à marchandises sur les quais de l'Etat, $600; Digby, île—Prince-Rupert—quai de quarantaine, $1,666.67; East-Arrow, parc—quai, $1,250; Fraser, rivière—quai de dérivation, $8,333.33; Fraser, rivière (inférieur)—améliorations, $6,666.67; Fraser, rivière—enlèvement de souches, $3,333,-33; Fraser et Thompson, rivières—quais, $3,000; Grey-Creek—quai, $916.67; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $5,000; Inverness—quai, $333.33; Kaslo—quai, $3,000; Kootenay, rivière—quai, $1,250; Massett (établissement des blancs)—quai, $416.67; Needles—quai, $1,250; Okanagan, rivière—protection et amélioration du chenal navigable, $1,250; Quatsino—réparations et prolongement au quai, $416.67; Refuge, baie de (île Porcher)—quai, $1,000; Renata—quai, $1,250; Sand-Spit, pointe—quai, $833.33; Shutty-Bench—quai, $1,000; Sooke, port—améliorations à l'entrée, $833.33; Thompson, rivière—enlèvement des souches, etc., $416.67; Tofino—réparations au quai, $333.34; rivière Fraser supérieure et tributaires—améliorations au chenal navigable, $6,666.67; rivière Lillooet, supérieure—enlèvement des obstruction, $500; Williams-Head, station de quarantaine—améliorations et réparations, $1,000; Willow, pointe, sur le lac Kootenay—quai, $1,666.67; en général—ports, rivières et ponts—travaux en général, $3,333.33; dragage—vaisseaux dragueurs, réparations, $75,333.33; nouvel outillage de dragage, Provinces maritimes, $19,966.67; nouvel outillage de dragage, Ontario et Québec, y compris le chantier de construction de l'île Victoria, $42,833.33; nouvel outillage de dragage, Mani-

toba, Saskatchewan et Alberta, $1,666.67; nouvel outillage de dragage, Colombie-Britannique, $32,500; nouvel outillage de dragage, en général, $28,333.33; dragage, Provinces maritimes, $145,833.33; dragage, Ontario et Québec, $145,833.33; dragage, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $9,666.67; dragage, Colombie-Britannique, $91,666.67; dragage en général, $13,333.33; glissoirs et barrages—district du Saguenay, barrages et jetées, $433.33; district du Saint-Maurice, améliorations aux travaux de glissoirs et de barrages pour faciliter le flottage et l'emmagasinage des billots, etc., $8,833.34; glissoirs et barrages en général, $833.33; chemins et ponts—Grande-Rivière, pont à York, Ont., réparations générales, $141.66; Ottawa, ville d'—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords—réparations ordinaires, réfections et entretien, $2,500; Miniota—pont à la réserve des sauvages, $1,333.34; Edmonton, pont sur la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $500; pont de trafic fédéral par tout le Canada, y compris les abords en général, $833.34; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de l'Ontario et de Québec devant chacun contribuer pour $15,000—crédit supplémentaire, $8,333.33; lignes de télégraphe—Québec—ligne de téléphone entre Charlesbourg, Martineau-Mills, Stonehaven et Tewkesbury, $283.33; améliorations au service des réparations, $500; Saskatchewan et Alberta—Battleford—ligne de télégraphe de l'île La-Crosse—édifice de bureaux, $1,000; construction d'une ligne d'Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $1,283.34; Leask-Station à Mistawassis—ligne de téléphone, $300; ligne du nord-ouest, transport de la ligne des terres en culture aux chemins établis, $833.33; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—édifice de bureaux, $216.67; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—ligne de téléphone pour relier Girouard avec l'établissement de la Rivière-la-Prairie, $433.33; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe de la Grande-Prairie—construction d'un bureau à Dunvegan, $583.34; Qu'Appelle—ligne de télégraphe d'Edmonton, nouvelles constructions, réparations et améliorations aux vieilles, $1,916.66; Colombie-Britannique—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—bureau à Tofino, $833.33; Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—pour prolongement de télégraphe ou de téléphone au delà de Clayoquot jusqu'à la pointe Estevan et l'anse Friendly, $3,866.67; Blackwater à Fort-George—ligne de téléphone, $833.33; Kamloops à Walhatchin—ligne de téléphone, $500; Kitsumkalum—ligne de télégraphe Stewart—achat de construction à Alyansh, $83.34; Lillooet—ligne de téléphone Lytton, $1,250; Reine-Charlotte, îles de la—ligne de télégraphe au delà de la pointe Dead-Tree jusqu'à Massett, $2,291.66; Vancouver—rivière Powell, ligne de télégraphe de la—construction d'une ligne d'embranchement de la pointe Atkinson à Newport le long du chenal Montagne, $1,083.34; en général—lignes de télégraphes—en général, $1,166.66; divers—division de l'architecture—appointements des architectes, secrétaires des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $8,333.34; division du génie—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers du service extérieur, $52,500; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $1,666.66; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $2,833.34; monument à feu Sa Majesté le Roi Edouard VII, $3,333.33; monument à Madeleine de Verchères à être érigé à Verchères, $3,333.34; Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil consultant des Arts, $16,666.66; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages de réglementation sur la rivière Ottawa et ses tributaires, et règlement de dommages aux terrains, $50,666.67; Commission des cours d'eau profonde—y compris les paiements autorisés à Wm. J. Stewart, chef des relevés hydrographiques, ministère du Service naval, en qualité de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, ainsi que prévu par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $10,000; bassins de radoub—en général, $1,666.66; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., $3,333.34; son-

dages des rivières, $4,166.66; Commission du Saint-Laurent et des cours d'eau des Grands Lacs, $6,666.67; emmagasinage des eaux d'inondation, versant de la rivière Ottawa—pour continuer l'examen et la réunion des données, $5,833.33; relevés et inspections, $25,000; pour couvrir les balances de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas $200, $1,666.67. Subventions postales et maritimes—océan Atlantique—service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Angleterre, ou les deux, $833.34; service à la vapeur entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, $20,000; service océanique et service des postes entre le Canada et la Grande-Bretagne, $100,000; service à la vapeur entre le Canada et Cuba, $4,166.67; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, $8,333.33; service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, $8,333.34; service à la vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales ou l'Amérique du Sud ou les deux, $38,250; service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique-Sud, $24,333.33; service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve et Liverpool, $3,333.34; service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Ang., durant la saison d'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, $5,833.33; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, $1,250; service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant la saison d'hiver, $1,250; service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant la saison d'hiver, $2,500; service d'hiver à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $4,166.67; océan Pacifique—service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou les deux sur l'océan Pacifique, $30,084.83; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Pacifique, $12,500; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, $1,666.67; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $500; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway, $2,083.33; service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver, $833.34; service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, $1,666.66; services locaux—service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, $970.83; service à la vapeur entre Caraquet, Shippegan et les îles Miscou, $333.34; service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., $100; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre Bassin de Gaspé, Dalhousie et Campbellton, $2,500; service en goélette, deux fois par mois, durant la saison de navigation entre Bassin de Gaspé, et la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, $166.66; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, $1,666.67; service à la vapeur entre Halifax et Canso, $666.66; service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, $1,666.66; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, $333.34; service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, $666.66; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, $2,500; service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, $333.34; service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, $333.33; service à la vapeur entre la baie Mahone et l'île Tancook, $166.66; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, $1,083.34; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre Port-Mulgrave, St. Peter's, Irish-Cove et la Montagne de Marbre et les autres ports des lacs Bras-d'Or, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro, avec arrêts aux ports d'escale, $916.66; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1913, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, $1,250; service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, $416.67; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, $833.33; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave, $833.33; service à la

vapeur entre Pictou et Montague et Charlottetown et Montague, arrêts à Murray-Harbour et Georgetown, $1,000; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le Cap-Breton et Terre-Neuve, $2,000; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, $2,083.33; service à la vapeur, durant l'année 1913, entre Québec et Blanc-Sablon, arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte nord du Saint-Laurent entre ces deux endroits, $3,333.-33; service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé avec arrêts aux ports d'escale, $1,416.66; service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant le temps entre la clôture de la navigation régulière l'automne et la prise du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi de la débâcle du pont de glace jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $333.34; service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'Ile d'Orléans, $416.67; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, $1,000; service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, $1,333.33; service d'hiver à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, $583.33; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $3,333.33; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du Bassin d'Annapolis, $250; service à la vapeur entre Saint-Jean et Bridgetown, $333.33; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St. Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, $666.67; service à la vapeur pour au moins 40 voyages exécutoires entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports d'escale durant la saison de 1913, $1,666.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le Minas et Margaretville, N.-E., $1,333.33; service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin Cumberland, $500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports d'escale, $416.67; service à la vapeur durant l'année 1913 entre St. Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île au Cerf, Campobello et les îles de l'intérieur, baie Passamaquoddy et l'Etête ou Back Bay, $666.67; service à la vapeur durant la saison 1913, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, $666.67; service à la vapeur durant la saison de 1913, entre Sydney et Whycocomagh, $500; service à la vapeur de Sydney, N.-E., pour continuer la côte est du Cap-Breton jusqu'à Hastings et retour à Sydney par les lacs du Bras d'Or, $666.67; service à vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation entre Kenora et Fort Frances, $1,333.33; dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, $500. Ministère du Service naval—service naval—entretien et maintien des navires-écoles navale et bassin de radoub à Halifax et à Esquimalt, $166,666.67; service de protection des pêcheries—réparation et entretien des vapeurs de protection des pêcheries, $62,500; service de protection des pêcheries—achat de trois nouveaux vapeurs, $53,333.33; relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, $65,000; relevés hydrographiques—achat d'un nouveau vapeur pour relevés de la côte de l'Atlantique et de la baie d'Hudson, $25,000; radiotélégraphie, service de la—construction et entretien de stations radiotélégraphiques, $48,333.33; marées, service des—entretien de stations de marée et de vapeurs d'explorations, $7,500. Service océanique et fluvial—entretien et réparations des vapeurs de l'Etat et brise-lames, $166,666.67; examen des capitaines et seconds, $2,750; récompenses pour sauvetages, y compris les stations de sauvetage, $18,333.33; enquêtes sur les naufrages, $3,066.67; dépense des écoles de navigation, $1,333.33; enregistrement de la navigation, $250; enlèvement des obstructions des eaux navigables, $3,333.34; service d'hiver de la poste, $1,833.33; inspection des expéditions de bétail sur pieds, $833.33; continuation de la subvention aux outillages des naufrages dans Québec, les Provinces maritimes et la Colombie-Britannique, $7,500; dépenses imprévues, $833.33. Travaux publics—imputable sur le capital—(ministère de la Marine)—chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, $149,000; parachèvement et construction d'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent de Montréal à la Pointe-au-Père, $219,500; construction d'un vapeur brise-

glace pour servir dans le fleuve Saint-Laurent, $41,666.67. Service des phares et des côtes—salaires des gardiens de phares et allocations, $75,000; agences, loyers et dépenses casuelles, $20,833.33; entretien et réparations des phares, $116,666.67; construction des phares et aides à la navigation, $166,666.67; pour pourvoir au bris de la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et d'autres endroits jugés convenables au profit de la navigation, $5,000; service des signaux, $3,500; pour assurer l'administration du pilotage, l'entretien et les réparations du vapeur *Eureka*, $6,000; somme requise pour servir des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: Jos. Lapointe, Hector Lachance, Paul Gobeil, Alp. Asselin, L. E. Lachance, Charles Normand, Adelme Pouliot, Edmond Larochelle, F. X. DeLisle, Elz. Desrosiers, Nap. Rioux, Hubert Raymond, O. Larochelle, C. Bernier, Laurent Godbout, L. R. Demers, Théo. Lachance, L. E. Morin, Moïse Godbout, Charles Brown, $1,050; pour assurer l'entretien et les réparations des quais, $833.33; pour assurer l'établissement et l'entretien des stations de communications téléphoniques le long du Saint-Laurent entre Montréal et Québec, $5,000; pour installer des téléphones à différents endroits par tout le Dominion en ce qui concerne les aides à la navigation, $833.33; réparations au chemin maritime, $166.67; pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour le Saint-Laurent, vapeur pour remplacer le *Shamrock* (à voter de nouveau), $8,333.33; pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour remplacer le *Scout* (à voter de nouveau), $18,333.33. Institutions scientifiques—ministère de l'Intérieur—relevés astronomiques—études et délimitations des frontières extérieures du Canada, et le service astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observatoire astronomique fédéral, $45,000; ministère de la Marine et des Pêcheries—observatoire magnétique, $166.67; service météorologique, y compris les subventions de $500 aux observatoires de Montréal et Kingston, $33,333.-33; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $66.67. Hôpitaux de la marine—soins des marins malades à l'hôpital de marine et réparations à l'hôpital de marine, $10,833.33; marins naufragés et indigents, $500. Inspection des bateaux à vapeur—inspection des bateaux à vapeur, $10,000. Pêcheries—traitements et déboursés des gardes-pêche, $38,333.33; établissements de passes-migratoires et curage de rivières, $3,333.33; frais de loi et accessoires, $666.67; musée ichtyologique du Canada, $2,666.67; ostréiculture, $1,000; pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte, à la conservation et au développement de la pêche des grands fonds, et pour assurer de meilleures facilités de transport pour le poisson frais, $11,666.67; pour assurer la continuation des expériences pour la réduction du chien de mer, $10,000; pour rémunérer les services des préposés des douanes se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, $150; pour assurer l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $1,166.67; pour payer les dépenses de la Commission Internationale des Pêcheries sous le régime du traité réglementant les pêcheries communes dans les eaux contiguës à la frontière, $833.33; service de la patrouille des pêcheries, $20,000; pour payer le coût de la construction de dix bateaux destinés à faire la patrouille des pêcheries de la côte de l'Atlantique, $8,333.33; pour assurer une exposition de poisson frais et préparé à l'exposition annuel de Toronto, $1,666.67; pour construire un vapeur destiné à faire la patrouille des pêcheries pour le lac Winnipeg, $24,166.67; appointements, construction et entretien d'établissements de pisciculture, $66,666.67; Commission biologique de la marine du Canada—pour pourvoir à la construction et à l'entretien de stations biologiques de la marine et pour enquêtes, $2,833.33. Mines et service géologique—division des mines—recherches relatives aux dépôts de minerais, minéraux économiques, tourbières, détermination de la valeur combustible des houilles, lignites et tourbes du Canada, y compris le salaire des machinistes et journaliers et les machines additionnelles, recherches relatives au traitement des minéraux, y compris le

salaire des journaliers, les machines et l'équipement du laboratoire, obtention des renseignements concernant les industries et opérations minières et métallurgiques, $12,500; publication de rapports, traduction en français de rapports, achat de livres, papeterie, dépenses des laboratoires de chimie, appareils, instruments, dépenses casuelles de bureau, services auxiliaires, $9,166.67; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $1,666.66; pour appareils et équipement, appointements d'inspecteurs, d'un chimiste, d'employés de bureau et frais de voyage relatifs aux études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $9,166.67; essayerie du Canada—entretien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., $2,833.33; service géologique—pour explorations et études, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et pour rétribuer les explorateurs, topographes, dessinateurs et autres, $25,000; pour publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $12,500; pour l'achat de livres, d'instruments, d'appareils de laboratoire, de substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, service auxiliaire technique, des écritures, temporaire et autre, vêtements pour 5 aides, dépenses diverses casuelles, $7,333.33; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $2,500; pour dédommager John F. Lyons du logement, combustible, éclairage et eau à lui fournie à titre de concierge résident du musée géologique, rue Sussex, logement évacué lors de l'emménagemnt au musée Victoria, où il n'est plus logé, $66.67.—Travail—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail*, et allocation aux correspondants, $5,050: Loi des enquêtes en matières de différends industriels, $4,166.67; Loi des enquêtes sur les coalitions, $1,666.66; Commission royale sur l'instruction industrielle et l'enseignement technique, $2,500; examen des conditions du travail dans les travaux publics, mines, etc., $1,666.67. Sauvages—Ontario et Québec—secours, soins médicaux et médicaments, Québec, $1,666.67; secours, soins médicaux et médicaments, Ontario, $1,162.50; frais de loi en général, $2,250; réparations aux chemins et au drainage, $133.33; dépenses générales, $6,970.83; Nouvelle-Ecosse—appointements, $250; secours et grains de semence, $1,000; pour encourager l'agriculture, $166.67; soins médicaux et médicaments, $833.33; dépenses diverses et imprévues, $250; réparations des chemins et fossés, $83.33; Nouveau-Brunswick—appointements, $330.67; secours et grains de semence, $1,000; soins médicaux et médicaments, $666.67; dépenses diverses et imprévues, $100; réparations aux chemins, $75; pour encourager l'agriculture, $166.67; Ile-du-Prince-Edouard—appointements, $66.67; secours et grains de semence, $187.50; soins médicaux et médicaments, $141.67; divers, $12.50; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—instruments aratoires, outils, etc., $1,982.17; grains de semence pour champs et jardins, $883.50; bétail, $1,157.50; secours aux sauvages indigents, $21,516.67; hôpitaux, soins médicaux, médicaments, etc., $12,763.17; vêtements—distribution triennale, $750; arpentages, $2,500; Sioux, $1,671.83; moulins à farine et scieries, $166.83; dépenses générales, $17,358; Colombie-Britannique—appointements, $5,870; secours à des sauvages indigents, $2,000; grains de semence et instruments aratoires, $325; pour encourager l'agriculture et la fructiculture chez les sauvages, $500; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, $6,866.67; frais de voyage, $2,000; bureau, dépenses diverses et imprévues, $1,903.33; arpentages, $1,666.67; nettoyage des vergers des sauvages, $583.33; frais judiciaires et autres, question des terres de la Colombie-Britannique, $833.33; Yukon—secours, soins médicaux et médicaments, $1,333.33; instruction des sauvages—instruction des sauvages, $124,248.33; dépenses générales—A. J. Boyd, inspecteur des Provinces maritimes, $266.67; inspecteurs de bois et évaluateur, $200; frais de voyage et services des écritures des fonctionnaires ci-dessus, $450; à payer aux sauvages qui cèdent leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des Sauvages, remboursement devant se faire avec les produits des terres, $8,333.33; secours aux sauvages indigents dans les districts éloignés, $1,666.66; pour empêcher la propagation

de la tuberculose, $1,666.66; impressions, papeterie, $1,333.33; subvention au compte 310 du fonds de fiducie des sauvages, suppression des spiritueux, $666.67; arpentages—Ontario, Québec et Provinces maritimes, $1,666.67; pour payer dépenses occasionnées par épidémies de petite vérole et par autres maladies, $1,666.67. Gouvernement du Territoire du Yukon—appointements et frais se rattachant à l'administration du territoire, $21,333.33; subvention au conseil du Yukon, $20,833.34; subvention au conseil local pour l'entretien et la réparation des chemins, $8,333.33. Terres fédérales et parcs—appointements du service extérieur, $66,666.67; dépenses casuelles, annonces, etc., $43,333.33; salaire d'un charpentier, M. John Mason, $152.41; arpentages, examen des rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $174,500; somme requise pour rétribuer la commission d'examen des arpenteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs et payer frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc., (MM. E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et F. D. Henderson, secrétaire, devant être rémunérés à même ce montant), $400; pour aider à la publication des opérations de l'Association des arpenteurs fédéraux, $20.83; protection des terres à bois dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $90,286.67; pour payer les dépenses relatives aux recherches et rapports sur les chutes d'eau dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, $16,766.66; pour arpentages et travaux exécutés sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand en qualité de vérificateur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terres sous le régime de l'irrigation, $25,000; parcs nationaux du Canada, $80,438.34; gravures, lithographie et impression de cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest, $13,000; subvention à la Société de sylviculture du Canada, $333.33; frais de procédure, $1,833.34; réserves de l'artillerie, appointements et dépenses, $336.66; protection de la horde de rennes, $833.34; subvention à la Société d'irrigation de l'Ouest du Canada, $83.33; subvention au club Alpin du Canada, $166.67. Divers—*Gazette du Canada*, $3,500; imprimerie de l'Etat—réparations et réfections, $1,166.67; imprimerie de l'Etat nouvelles installations, $12,500; distribution de documents parlementaires, $250; impressions diverses, $16,666.67; contribution à la publication du catalogue des publications scientifiques, $97.50; dépenses aux termes de la Loi de tempérance du Canada, $166.66; dépenses sous l'autorité de la Loi de naturalisation, $1,000; pour fournir des publications canadiennes à la bibliothèque du bureau du haut-commissaire, $83.34; archives publiques—crédit préalablement voté sous la rubrique *Arts, agriculture et statistiques*, $5,833.33; traitements et dépenses de l'agence de Paris, $4,166.67; dépenses imprévues à être autorisées par décret ministériel, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $6,666.66; subvention au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada des pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $11,666.67; frais de déplacement de Sir Charles Fitzpatrick pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $416.66; allocation spéciale au juge en chef de la cour Suprême du Canada pour couvrir les frais de voyage et autres se rattachant à ses services en qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $416.67; consultations d'avocat à l'Auditeur général et frais de voyage se rattachant à l'inspection et à la vérification des comptes, $833.33; pour payer les dépenses de la Commission de conservation, $12,500; subvention pour aider à la Société canadienne contre la propagation de la tuberculose, $1,666.67; subvention à la *Canadian Handicrafts Guild*, $333.33; subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la direction du Dr W. F. Grenfell, $166.67; subvention pour venir en aide à la section canadienne de la *St. John Ambulance Association*, $416.66; la Société royale du Canada, $1,333.34; somme requise pour rémunérer les services

rendus par les agents consulaires à l'étranger, $83.33; frais de contestations pouvant se répartir sur services relatifs aux litiges mus au ministère de la Justice, $2,500; contribution annuelle à la *Canadian Law Library,* Londres, Angleterre, $166.67; pour réunir et publier rapports, arrêtés en conseil et correspondance concernant la législation provinciale, 1906-1911, y compris ces deux années, $83.33; dépenses en exécution de la convention concernant les réclamations pécuniaires conclue avec les Etats-Unis, $416.67; pour réunir et publier les arrêtés généraux en conseil et les règlements du gouvernement fédéral, $333.33; pour payer le traitement du secrétaire particulier, S. Lelièvre, du président du Sénat—préalablement voté aux termes de la loi, $100; pour payer le traitement du secrétaire particulier, A. Hinds, $600, et service des écritures, de l'honorable J. A. Lougheed, membre du cabinet et leader du Sénat, $200; subvention au *Victorian Order of Nurses*, $833.34; subvention au *Canadian Mining Institute*, $500; subvention pour payer les dépenses relatives au congrès géologique international qui sera tenu au Canada en 1913, $2,500; subvention de la *Canadian Peat Society*, $250; subvention à la Commission des champs de bataille nationaux: (*a*) à être dépensés pour tracer et établir un parc sur les champs de bataille historique à Québec, $20,833.34; (*b*) pour réparer la tour Martello No 4 en vue d'assurer sa conservation (à voter de nouveau), $1,000; (*c*) pour dépenses de l'administration, $1,116.66; (*d*) pour l'entretien du parc national des champs de bataille, $916.67; subvention au Conseil médical du Canada, $2,500; contribution pour aider à la continuation des travaux de la Société astronomique du Canada, $333.33; Académie des arts, $333.34; succursale d'Ottawa de la Monnaie royale—crédit supplémentaire pour l'entretien, $1,166.66; pour assurer la préparation des pourvois en appel au Gouverneur en conseil, $166.66. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $520,833.33; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports et autres fonctionnaires préposés au service d'inspection et des gardes-côtes, y compris appointements et dépenses relatives au Conseil des douanes, $11,666.67; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, dateurs mobiles, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur obligations de garantie et tenues de service des préposés de douanes, $20,000; pour pourvoir à l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et pour le service des gardes-côtes (à voter de nouveau, $225,000), $55,000; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service secret des gardes-côtes, et auquel il doit en être rendu compte, $833.33. Accise—appointements des fonctionnaires et inspecteurs de l'accise et pour pourvoir aux augmentations selon le résultat des examens de l'accise, $91,967.83; pour rémunérer le service supplémentaire aux grandes distilleries et aux autres fabriques, $2,500; rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires autre que le service spécial, $250; service des gardes-côtes, $2,166.-67; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $18,333.33; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $18,333.34; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $1,666.66; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $16.66; traduction spéciale, $33.34; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements pour tous le services payés par l'Etat ne dépassent pas $2,500, $1,666.67; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool métylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, force motrice, transport, appointements, etc., $15,000. Inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique—appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $14,300; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspec-

teurs, etc, $9,500; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest dont les appointements ne dépassent pas $2,500 par année (poids et mesures), $500; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $10,350; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, achats et réparations des instruments, $7,500; exportation de la force électrique, $166.66; bureau international des poids et mesures, $66.67; Commission électrotechnique internationale, $50; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $2,500 (gaz et électricité), $666.67. Falsification des substances alimentaires, etc.—falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la Loi relative aux engrais chimiques, aux marques frauduleuses et aux substances alimentaires du commerce, $5,000; médicaments dits *proprietary* ou brevetés, $250; ministère du Revenu de l'Intérieur—dépenses à compte des menues recettes, $83.33. Chemins de fer et canaux—perception du revenu—chemins de fer—Intercolonial, $2,166,666.67; embranchement de Windsor, $7,166.66; Ile-du-Prince-Edouard, $81,666.67; canaux—personnel et réparations, $221,271.66; statisticiens, $7,083.34; divers—allocation de commisération à la veuve de feu H. R. Hale, tué accidentellement dans l'exercice de ses fonctions de mécanicien sur le chemin de fer Intercolonial, $283.33. Travaux publics—imputable sur la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants, bassin de radoub, écluses et barrages, etc., frais d'exploitation, etc.—glissoirs et barrages flottants, $15,683.33; bassins de radoub, $5,850; ouvrages de ports et de rivières, etc., $5,783.33; perception des revenus des travaux publics, $833.33; lignes télégraphiques —Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $1,166.67; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $25,666.67; Saskatchewan et Alberta, $10,500; Colombie-Britannique, $10,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $37,166.67; service télégraphique en général, $1,416.66. Postes—service extérieur—traitements et allocations, $900,340.66; service postal, y compris distributions du courrier dans les campagnes, $941,765.50; divers, $123,389.67; Territoire du Yukon, $25,000. Commerce—part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, $110.33; commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $25,000; primes sur l'acier et le fer, sur le plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de Manille (pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois), $833.33; traitements des commissaires, fonctionnaires et autres employés, loyers, gages et dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections et de la vente des grains et de la Loi des grains du Canada, $50,000; mesureurs de bois, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,400 pour mesureurs de bois à la retraite, $2,266.67; pour la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation d'élévateurs de têtes de lignes (à voter de nouveau), $116,666.67 recensement et statistique, $18,333.33; Annuaire statistique, $1,000; Commission impériale du commerce, $833.33; pour l'application de la Loi de la marque de l'or et de l'argent, 1908, $666.67.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 2 avril 1913.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

OTTAWA, 2 avril 1913.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur du Dominion se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi à 5.30 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-col.,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de tous les documents, mémoires, lettres se rapportant au choix d'une certaine étendue de terre pour les fins d'une réserve forestière sur le côté nord de la rivière Saskatchewan, vis-à-vis la cité de Prince-Albert. (*Document de la session, No 192.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes relativement à la nomination de M. Ernest Harman, comme *steward* de l'Orateur et messager permanent, et de M. Frederick C. B. Greer, comme concierge de nuit, dans le personnel de la Chambre des Communes, déposée sur la Table de la Chambre le 31me jour de mars écoulé, soit approuvée.

Sur motion de M. Burnham, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le comité spécial chargé d'étudier la question de l'établissement d'un mode d'octroi de pensions pour le vieil âge soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, en conformité du deuxième rapport de ce comité soumis à la Chambre le 1er avril courant.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, papiers, preuve et autres documents se rapportant à l'enquête sur la collision entre le steamer *City of Sydney* et le remorqueur *Douglas H. Thomas* dans le port de Sydney-Harbour, le 13 novembre 1912; et aussi, copie du verdict et du rapport du commissaire enquêteur à ce sujet. (*Document de la session, No 95e.*)

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Boyce,

Ordonné, que, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés, l'honoraire et les droits sur le bill (No 85) con-

cernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board*, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Borden propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que l'ordre No 4 des ordres du jour: "La Chambre en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté" soit appelé maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, lu.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1913, la somme de $5,350,987.22 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1914, la somme de $27,693,974.56 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1913, la somme de $5,350,987.22 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1914, la somme de $27,693,974.56 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 162) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers se terminant respectivement le 31 mars 1913, et le 31 mars 1914.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Knowles,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant si le gouvernement a cancellé des baux de lots riverains sur le canal de Lachine; les dates de ces cancellations et les noms des locataires; le temps pendant lequel les baux cancellés ont été en force, et le montant du loyer payé dans chaque cas; les noms des locataires dont les baux de lots riverains sur le dit canal n'ont pas été cancellés, et le montant du loyer payé par chacun d'eux; le mode de calcul suivi pour fixer le loyer, et la méthode à suivre à l'avenir; les raisons pour lesquelles quelques-uns des baux ont été cancellés quand d'autres sont restés en vigueur; et si à l'avenir des soumissions seront demandées par la voie des journaux pour la location de ces lots riverains.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Brown,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de Mme Maggie Cameron, directrice de la poste à Achosnach, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Brown,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, requêtes, lettres, télégrammes, etc., entre les mains du département du Commerce, ou de l'un quelconque des départements de l'administration, se rapportant au service de bateaux à vapeur entre Mulgrave, comté de Guysborough, et Chéticamp, comté d'Inverness, au cours des exercices financiers 1910-11, 1911-12 et 1912-13, et à celui qui sera maintenu pour l'année 1913-14.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents se rapportant au contrat du transport de la malle entre Noël et Walton, comté de Hants, au cours de la présente année.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, rapports, etc., concernant le contrat du transport de la malle entre Scotsburn et West-Branch, River-John, comté de Pictou, depuis le 1er octobre 1911.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, par ¼ de section ou par fraction de ¼ de section, toutes les terres des écoles vendues dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta en 1912; le prix par acre auquel a été vendu chaque parcelle séparée; le nom et le domicile de chaque acquéreur; aussi, donnant la liste de toutes les ventes de terres des écoles, pendant la dite période, qui ont été cancellées depuis lors, le prix d'achat de chaque parcelle des dites terres dont la vente a été cancellée, et les noms et domiciles des acquéreurs de chaque parcelle des dites terres dont la vente a été subséquemment cancellée.

Sur motion de M. Verville, pour M. Boyer, secondé par M. Gauthier (Saint-Hyacinthe),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des comptes de dépenses personnelles payées par le gouvernement à M. St. Amour, surintendant du canal Soulanges, depuis la date de sa nomination.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et Alleyn Taschereau, avocat, de Québec, au sujet de nouveaux cadenas pour sacs de malle.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, contrats, soumissions et rapports de l'inspecteur du gouvernement au sujet des travaux et réparations de l'édifice public à North-Sydney en 1912, et plus spécialement copie du rapport de l'inspecteur au sujet des dommages causés par le feu pendant la construction des dits travaux et réparations. Aussi, copie des soumissions de Henry Lovell pour les dits travaux.

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que le bill (No 156) concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Jupon, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Bureau, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que le débat soit ajourné pour être de nouveau repris ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 11) intitulé: "Loi concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited,* et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited*";

Bill (No 69) intitulé: "Loi concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited*";

Bill (No 78) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canada Hail Lnsurance Company*"; et

Bill (No 162) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercces financiers se terminant respectivement le 31 mars 1913, et le 31 mars 1914".

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par cette Chambre aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill V 2 (No 145) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Kent Lacey"; et

Bill O 2 (No 138) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster".

Et aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Y 2 (No 163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada".

Un message est reçu de Son Excellence l'Administrateur du Dominion, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,

Son Excellence l'Administrateur du Dominion désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la *Dominion Trust Company.* (No 10).

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.* (No 105).

Loi concernant la *Pacific and Hudson Bay Railway Company.* (No 116).

Loi concernant la *Shuswap and Okanagon Railway Company.* (No 82).

Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.* (No 83).

Loi constituant en corporation la *Quebec, Portland and International Short Line Railway Company.* (No 81).

Loi concernant la *Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company.* (No 79).

Loi concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.* (No 102).

Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.* (No 91).

Loi concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa. (No 48).

Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.* (No 7).

Loi concernant l'*Algoma Eastern Railway Company.* (No 39).

Loi concernant la *Guelph and Goderich Railway Company.* (No 42).

Loi constituant en corporation la *North West Guarantee and Accident Insurance Company.* (No 46).

Loi constituant en corporation la *Dominion North Western Railway Company.* (No 68).

Loi concernant la *Huron and Ontario Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Toronto and Northwestern Railway Company.* (No 70).

Loi constituant en corporation la *Regal Trust Company.* (No 73).

Loi pour faire droit à Béatrice Emma Mayers. (No 121).

Loi pour faire droit à Alfred Milton Durnan. (No 123).

Loi pour faire droit à Minnie Kate Clappison. (No 124).

Loi pour faire droit à George Geddes McDonald. (No 125).

Loi pour faire droit à Frederick Frank Saunders. (No 126).

Loi pour faire droit à Elizabeth Adélaïde Rayner. (No 127).

Loi pour faire droit à Mary Susan Marlatt. (No 128).

Loi pour faire droit à Frances Lagora Anderson. (No 129).

Loi pour faire droit à Ruby Christina Foy. (No 130).

Loi pour faire droit à Malcolm Smith. (No 131).

Loi pour faire droit à John Caldwell Richards. (No 132).

Loi pour faire droit à George Ingleby. (No 133).

Loi pour faire droit à Walter Wargrave Hughes. (No 134).

Loi pour faire droit à William Froste. (No 139).

Loi pour faire droit à William Monds. (No 140).

Loi pour faire droit à Charles Frederick Tarling. (No 141).

Loi pour faire droit à Jesse Wilbert Hearns. (No 142).

Loi pour faire droit à Louise Marguirette Ruth Ridge. (No 143).

Loi pour faire droit à Edward Mackay Creighton. (No 144).

Loi pour faire droit à Nathan Louis Nathanson. (No 146).

Loi pour faire droit à Fanny Maria Gogarty. (No 147).

Loi concernant la *New Orleans and Grand Isle Traction, Light and Power Company, Limited*, et ayant pour objet d'en changer le nom en celui de *New Orleans and Grand Isle Railway, Light and Power Company, Limited.* (No 11).

Loi concernant la *Ebro Irrigation and Power Company, Limited.* (No 69).

Loi pour faire droit à Mabel Lacey. (No 145).

Loi pour faire droit à Isabella Lee Brewster. (No 138).

Loi constituant en corporation *The Calgary, Edmonton and Fort McMurray Railway Company.* (No 77).

Loi constituant en corporation la *Canada Hail Insurance Company.* (No 78).

Et qu'alors lui (l'Orateur de la Chambre des Communes) a adressé la parole à Son Excellence l'Administrateur comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers se terminant respectivement le 31 mars 1913, et le 31 mars 1914', que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la question,—Que le bill (No 156) concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon, soit maintenant lu la seconde fois;

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 3 avril 1913.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité sur le dit bill.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes p.m., jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Jeudi, 3 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du dit comité présenté ce jour.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y 2 (No 163) du Sénat, intitulé: " Loi modifiant la Loi des grains du Canada ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 156) concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 4 avril 1913.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 55) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster"; et

Bill (No 59) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser".

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912. Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Dugas gardien de sifflet de brume à Alder-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. *(Document de la session, No 61 (10y).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1913,—Relevé faisant connaître les noms de tous les employés publics relevant du département de la Marine et des Pêcheries, dans le comté de Pictou, et qui ont été destitués; les raisons de leur renvoi, les témoignages entendus à toute enquête tenue à leur sujet, les rapports des enquêtes, les noms des remplaçants;—et copie de toutes les lettres, plaintes, accusations et recommandations provenant de qui que ce soit en rapport avec ces destitutions, ou avec la nomination de leurs successeurs. *(Document de la session, No 61 (10z).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de William L. Munro, gardien de phare à White-Head, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête. *(Document de la session, No 61 (11a).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et documents concernant la destitution de Alexander R. McAdam, officier des pêcheries dans le comté d'Antigonish, N.-E., et la nomination de son successeur. *(Document de la session, No 61 (11b).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1913,—Copie de toutes correspondances échangées entre le département de la Marine et des Pêcheries et le député de Témiscouata, et toutes autres personnes concernant le placement d'une lumière ou de feux d'alignement sur le quai de l'Ile-Verte, dans le comté de Témiscouata. *(Document de la session, No 193.)*

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 février 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département concernant la destitution de Stephen C. Richard, gardien de phare à Charlo's-Cove, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (11c).*)

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Emmerson,

Résolu, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du dit comité présenté ce jour.

M. Borden propose, secondé par M. White (Leeds),—Que le bill (No 156) concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon, soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Murphy,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de le modifier en ajoutant au paragraphe (*a*) de la clause 2 après les mots "*Loi de l'Immigration*" ce qui suit:—

"ou toute ou toutes modifications de cette loi qui pourraient être subséquemment édictées, ou les dispositions de toute loi existante d'une législature provinciale, ou toute loi ultérieure, lesquelles, en l'absence du dit traité, resteraient dans les limites de la juridiction de cette législature."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Bureau,
Carroll,
Champagne,
Charlton,
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Devlin,
Douglas,
Fortier,
Gauvreau,
Knowles,
Kyte,
Lafortune,
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Loggie,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Molloy,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Verville et
Warnock.—36.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Ames,
Armstrong, (Lambton),
Arthurs,
Ball,
Barker,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Blain,
Blondin,
Cockshutt,
Coderre,
Crothers,
Doherty,
Donnelly,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Garland,
Lavallée,
Lewis,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Sexsmith.
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Thompson (Yukon),

Borden, Bowman, Boys, Bradbury, Burnham, Burrell, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Guilbault, Hartt, Hazen, Henderson, Hepburn, Jameson, Lancaster, Morphy, Munson, Northrup, Paquet, Paul, Perley, Rainville, Robidoux, Rogers, Sévigny, Thornton, Tremain, Walker, Wallace, Weichel, White (Renfrew) et Wilson (Wentworth).—76.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et le débat sur la motion principale se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers et de changer son nom en celui de "L'Ordre Indépendant des Forestiers"; et

Bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur le bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, et de changer son nom en celui de "L'Ordre Indépendant des Forestiers", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Marshall,

Ordonné, que le bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company,* soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett (Simcoe) propose, secondé par M. Sharpe (Ontario),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill T (No 153) intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*";

Bill (No 92) constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage Corporation;* et

Bill (No 115) constituant en corporation la *Prudential Life of Canada,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait

rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill T (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Bank of Saskatchewan*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Blain.

Ordonné, que le bill (No 92) constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage Corporation,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage and Loan Corporation*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 115) constituant en corporation la *Prudential Life of Canada,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que le bill (No 156) concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon, soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion;

M. Pugsley propose, comme amendement, secondé par M. Emmerson,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de le modifier en ajoutant à la fin du paragraphe (*a*) de la clause 2 les mots suivants:—

"ou tout ou tous règlements décrétés ou qui peuvent subséquemment être décrétés sous le régime de la dite loi par le Gouverneur en conseil."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill F 3 (No 164) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Albert Flower".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel le bill ci-haut mentionné a été soumis, avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 7 avril 1913.

PRIÈRES.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport suivant du greffier de la Chambre des Communes touchant l'augmentation statutaire du salaire des commis et employés de la Chambre:—

CHAMBRE DES COMMUNES.
BUREAU DE GREFFIER,
OTTAWA, 4 avril 1913.

L'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que tous les fonctionnaires, commis et employés de la Chambre des Communes, ainsi qu'un commis de la division de distribution conjointe de la Chambre des Communes et du Sénat, qui peuvent participer à l'augmentation annuelle de traitement sous le régime de l'article 37 du chapitre 15 des Lois de 1908, ont droit à cette augmentation par suite de bonne conduite, attendu que tous la méritent sans exception.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

Je recommande par les présentes que l'augmentation de salaire mentionnée dans le rapport ci-dessus soit payée aux membres du personnel de la Chambre, y compris un commis employé dans la division de distribution conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes.

T. S. SPROULE,
Orateur.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 107) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company*";

Bill (No 96) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company*"; et

Bill (No 117) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Western Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 29) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canada Northwest Loan and Mortgage Company*";

Bill (No 58) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Intercolonial Trust Company*";

Bill (No 86) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company*"; et

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association*".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill I 3 (No 165) intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Clarence Peterson".

Bill J 3 (No 166) intitulé: "Loi pour faire droit à Archie Blaustein".

Bill K 3 (No 167) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Moss Hampson".

Bill L 3 (No 168) intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin".

Bill M 3 (No 169) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Zéphirin Gonier".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills de divorce ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Sur motion de M. Bennett, pour M. Fripp, secondé par M. Stevens,

Ordonné, que la pétition du conseil municipal de la cité d'Ottawa, présentée le 19 mars 1913, demandant d'être autorisé par la Chambre à prendre dans certains lacs du comté d'Ottawa, dans la province de Québec, et d'amener dans la capitale un approvisionnement d'eau pour le service public, et l'usage des citoyens d'Ottawa, de Hull, et de toute autre municipalité dans l'Ontario ou Québec,—qui a été lue et reçue par inadvertance le 25 mars 1913, soit référée au comité des Ordres Permanents pour en faire rapport, conformément aux dispositions de la règle 88.

M. Coderre l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 7 février 1912,—Etat indiquant, pour chaque département du gouvernement, les noms, adresses postales, emplois et salaires de toutes personnes employées dans le service intérieur et le service extérieur, et de toutes personnes ne faisant pas partie du service civil, employés par le gouvernement dans quelque département, le 10 octobre 1911,—qui ont été renvoyées du service par voie de destitution, avec spécification dans chaque cas du mode de destitution et des raisons données à cet effet et de la longueur de l'avis donné aux personnes renvoyées; aussi, indiquant dans chaque cas, si une enquête a eu lieu ou non avant la destitution de ces personnes. (*Document de la session, No 61 (11d).*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill F 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Albert Flower".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Copie d'un rapport du comité du Conseil privé approuvée par Son Excellence l'Administrateur le 5 avril 1913, au sujet d'un contrat pour service de transport des malles, des voyageurs et des marchandises par steamers entre le Canada et la Grande-Bretagne, et *vice versa*, et des articles de la convention intervenue à ce sujet. (*Document de la session, No 194.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 62) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation*, lesquels, le comité des Banques et du Commerce, recommande devoir être adoptés.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Sur motion de M. Delisle, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports reçus de ses fonctionnaires par l'honorable ministre des Postes, recommandant l'achat d'un nouveau cadenas, avec clef, pour les sacs de malle.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, etc., échangés entre l'honorable ministre des Postes et M. Aimé Dion, de Québec, avocat, touchant l'achat d'un certain cadenas brevetés pour sacs de malle.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Law,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Production d'un échantillon d'un cadenas et clef brevetés vendus par l'*Ontario Equipment Company* d'Ottawa au département des Postes.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Law,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., échangés entre l'honorable ministre des Postes et le Dr Faucher, de Québec, se rapportant à l'achat d'un certain cadenas breveté pour sacs de malle.

Sur motion de M. Michaud, pour M. Proulx, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents dans le département de l'Intérieur antérieurs à l'émission par la Couronne des lettres patentes concernant le lot 217 de la réserve de la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans la paroisse de Saint-Jean, Winnipeg.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Law,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations examinées par le commissaire enquêteur W. J. Code; copie des témoignages entendus, et des rapports faits par ce commissaire.

Sur motion de M. Rainville, secondé par M. Wilcox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents et contrats concernant les cadenas pour sacs de malle du département des Postes.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Law,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, etc., se rapportant à l'achat, par le département des Travaux Publics, d'une certaine quantité de bois pour la construction d'un quai à Saint-Germain de Kamouraska, le dit achat ayant été fait de Murray Castonguay dans le cours de l'année 1912.

Sur motion de M. Michaud, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, accusations, etc., se rapportant à la destitution d'Epiphane Nadeau, agent d'immigration à Saint-Léonard, comté de Victoria, N.-B.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste contenant les noms, résidences et occupations de tous les employés du chemin de fer Intercolonial qui ont été destitués dans le comté de Rimouski depuis le 21 septembre 1911.

Sur motion de M. Lapointe (Kamouraska), secondé par M. Michaud,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, recommandations, lettres, correspondances, se rapportant à la résignation de C. A. R. Desjardins, comme maître de poste à Saint-André de Kamouraska, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Emmerson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre—Copie de tous les décrets du conseil, rapports d'experts et contrats, en rapport avec les différents achats de boîtes destinées au service de la livraison postale rurale faits par le département des Postes depuis 1908 et jusqu'au 1er janvier 1912.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous comptes, pièces de comptabilité et frais encourus en rapport avec le bateau garde-pêche, *Davies*, chargé de surveiller la pêche du homard, pendant la saison de 1912 jusqu'au 31 décembre 1912, y compris les noms des officiers et de l'équipage, et les gages payés à chacun.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Cardin, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, lettre, requête, affidavit, plainte, certificat, recommandation, rapport et autres documents se rapportant à l'engagement et à la nomination, pour l'année 1913, du capitaine et des premiers ingénieurs et seconds pour les dragues Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 du département de la Marine et des Pêcheries sous le contrôle de l'agence de Sorel et employées au creusage du Saint-Laurent, depuis Montréal.

Sur motion de M. Boivin, pour M. Cardin, secondé par M. Ross,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, lettre, requête, affidavit, plainte, certificat, recommandation, rapport et autres documents se rapportant à l'engagement et la nomination des capitaines et ingénieurs pour l'année 1913, pour les remorqueurs *Carmelia*, *Chambly*, *Contrecœur*, *De Lévis*, *Emilia*, *Iberville*, *James Howden*, *Jessie Hume*, *Lac-Saint-Pierre*, *Lanoraie*, *Lotbinière*, *Portneuf*, *Varennes*, *Verchères*, du département de la Marine et des Pêcheries sous le contrôle de l'agence de Sorel.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité, le 13 février dernier), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 8 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de Lotbinière, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles; aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant et des rapports d'enquête dans le cas où de telles enquêtes ont été instituées. (*Document de la session, No 61 (11e).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Mlle Gertie Lewis, maîtresse de poste à Main-à-dieu, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (11f).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de John Taylor, ci-devant maître de poste à Carnduff, Sask., et de tous rapports d'enquête à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (11g).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frederick Mitchell, maître de poste à Dominion, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (11h).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Thomas J. Sears, maître de poste à Lochaber, N.-E., et la nomination de son successeur, des minutes de la preuve faite devant le commissaire Duchemin et du rapport de ce dernier dans l'espèce. (*Document de la session, No 61 (11i).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, etc., se rapportant à la destitution du maître de poste d'Alsask, Sask. (*Document de la session, No 61 (11j).*)

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le quatozième rapport du dit comité présenté ce jour.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill I 3 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Clarence Peterson".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill J 3 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Archie Blaustein".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill K 3 (No 167) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Moss Hampson".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill L 3 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill M 3 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Zéphirin Gonier".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hazen propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de régulariser l'administration du havre de Vancouver et de constituer en corporation les Commissaires du havre de Vancouver.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Hazen propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération certaines résolutions concernant les Commissaires du havre de Québec.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier).

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 114) constituant en corporation la *Port Nelson Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi constituant en corporation la *Port Nelson Company, Limited*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *Port Nelson Corporation, Limited*".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 30) ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, et de changer son nom en celui de L'Ordre Indépendant des Forestiers, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 29) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canada Northwest Loan and Mortgage Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 7.—Retrancher l'article 21.

Page 7, ligne 41.—Retrancher les mots depuis "faire" jusqu'à "et", ligne 42.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 58) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Intercolonial Trust Company*", lequel est lu comme suit:—

Page 4, ligne 12.—Au lieu de "*perfection*" insérer "*protection*".

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 86) intitulé: "Loi constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 10, ligne 31.—Après "règlement" insérer "et subordonnément à l'article 133 de la *Loi des Compagnies*".

Page 11, ligne 21.—Retranchez l'alinéa (*i*) de l'article 30.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 55) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster", lesquels sont comme suit:—

Page 2, substituer à l'article 4 le suivant:—

"4. Pour les objets de la présente loi, le havre de New-Westminster est censé comprendre la superficie qui s'étend à partir d'une ligne tirée nord et sud, astronomiquement, jusqu'à chaque rive de la rivière Fraser, à partir d'un point de la ligne marquant la moyenne des eaux hautes, à l'extrémité est de l'île Manson ou Douglas, connue sous le nom de Pointe-Sébastien et sise dans la rivière Fraser, à l'embouchure de la rivière Pitt, de là en aval embrassant les deux côtés de la ligne marquant la moyenne des eaux hautes, jusqu'aux lignes tirées par le travers des décharges de la rivière Fraser se déversant dans le golfe de Géorgie, d'une pointe à l'autre de la ligne d'étiage sur chacune des pointes de terre formant les embouchures de ces décharges; mais ne s'étendant pas plus loin, au nord, qu'à un point équidistant d'entre le point extrême-sud et le point extrême-nord de la rive ouest de l'île Lulu; et doit aussi comprendre les eaux adjacentes du golfe de Géorgie, sur le Sand-Head et au delà, aussi loin du côté de la mer que peut le déterminer de temps à autre le Gouverneur en conseil; mais ne doit comprendre aucune partie du *North Arm* de la rivière Fraser, à l'ouest d'une ligne tirée par le travers du dit *North Arm* pour continuer vers le sud la frontière ouest de la côte de New-Westminster; et est aussi censé comprendre toutes les propriétés riveraines, lots de grève, piers, docks, rivages et grèves, dans ou le long des eaux formant comme susdit le dit havre."

Page 2, ligne 41.—Après "commissaire", ajouter le paragraphe suivant, comme paragraphe 5:—

"Dans le cas de défaut, par la cité de New-Westminster, de nommer un commissaire dans un délai de trente jours à compter de la publication dans la *Gazette du Canada* des noms des commissaires nommés par le Gouverneur en conseil, le Gouverneur en conseil peut aussi nommer le troisième commissaire; et toute personne ainsi nommée doit à tous égards remplir ces fonctions comme les aurait remplis le commissaire au lieu duquel cette personne a été nommée."

Page 3, ligne 6.—Après le mot "autrement", insérer: "le secrétaire de la commission doit par écrit notifier au greffier de la cité que telle vacance s'est produite, et".

Page 3, ligne 31.—Après "Limites," insérer "; ni le droit d'empiéter sur quelque propriété de la Couronne ou d'en disposer, sauf autorisation par ordre en conseil".

Page 3, ligne 39.—Après "havre," insérer "; y compris toutes propriétés que la corporation peut maintenir, prendre, mettre en œuvre ou administrer sous l'autorité des dispositions de la présente loi".

Page 4, ligne 24.—Supprimer "La" au début de l'article, et y substituer: "subordonnément aux limites indiquées à l'article 12 de la présente loi, la".

Page 4, ligne 44.—Après le mot "loi", ajouter "et sur tous terrains possédés par la corporation ou dans les limites de sa juridiction".

Page 6, ligne 10.—Après le mot "havre", insérer "et subordonnément à l'approbation préalable du Gouverneur en conseil".

Page 6, lignes 17 et 18.—Supprimer "diverses exceptions énoncées à l'article 14", et substituer "dispositions des articles 12 et 14".

Page 6, lignes 38 et 39.—Supprimer depuis "empruntées" jusqu'à la fin de l'alinéa, et substituer: "sous l'autorité de la présente loi".

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 59) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser", lesquels sont comme suit:—

Page 2.—A l'article 4, substituer le suivant:—

"Pour les fins de la présente loi, le havre de North-Fraser est censé s'étendre d'une ligne tirée par le travers du Bras nord de la rivière Fraser, en continuant vers le sud de la limite occidentale de la cité de New-Westminster; de là en aval du Bras nord de la rivière Fraser, embrassant les deux côtés jusqu'à la ligne marquant la moyenne des eaux hautes, jusqu'aux lignes tirées par le travers des décharges du Bras nord de la rivière Fraser se déversant dans le golfe de Géorgie, d'une pointe à l'autre de la ligne d'étiage sur chacune des pointes de terre formant ces décharges; mais ne s'étendant pas plus loin, au sud, qu'à un point équidistant d'entre le point extrême-sud et le point extrême-nord de la rive occidentale de l'île Lulu, et ne s'étendant pas plus loin, au nord, que l'endroit connu sous le nom de Pointe-Grey; il doit aussi comprendre les eaux adjacentes du golfe de Géorgie sur Sturgeon-Bank et au delà, aussi loin du côté de la mer que peut le déterminer, de temps à autre, le Gouverneur en conseil; et il est aussi censé comprendre toutes les propriétés riveraines, lots de grève, piers, docks, rivages et grèves dans ou le long des eaux formant comme susdit le dit havre."

Page 3, ligne 4.—Après "autrement", insérer: "le secrétaire de la Commission doit notifier par écrit les greffiers des dites municipalités de cette vacance, et".

Page 4, ligne 9.—Après "loi", insérer: "ainsi que toutes autres propriétés qui peuvent être mises sous la juridiction de la corporation".

Page 6, ligne 23.—Retrancher tous les mots depuis "subordonnément" jusqu'à "de", ligne 24, et insérer: "aux dispositions des articles 12 et 14".

Page 6, ligne 41.—Retrancher tous les mots depuis "empruntées" jusqu'à la fin du paragraphe, et insérer: "sous l'autorité de la présente loi".

Page 6, ligne 43.—Après "frais" insérer les mots "de dragage du havre".

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 89) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association*", lequel est comme suit:—

Page 2, ligne 28.—Après "peut" insérer "pour remplir les objets définis en l'article 4".

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Albert Flower".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc, qui l'accompagnie, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier), reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain

Mercredi, 9 avril 1913.

Prières.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, instructions et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou en la possession de quelqu'un des officiers du département concernant la destitution de gardiens ou de surintendants de pêcheries dans le comté de Guysboro, N.-E., depuis le 10 octobre 1911. (*Document de la session, No 61 (11k).*)

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de la Commission royale nommée pour faire une enquête sur la division des lois de la Chambre des Communes, de toutes lettres, télégrammes et autre correspondance, de la preuve faite et de tous autres documents se rattachant en quelque manière à la dite enquête.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du contrat accordé par le département des Postes à l'*Ontario Equipment Company* d'Ottawa concernant l'achat de 350,000 cadenas pour sacs de malle.

Sur motion de M. Cardin, secondé par M. McCrea,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, lettre, requête, affidavit, certificat, rapport, plainte et autres documents se rapportant à la démission de M. M. C. Blais, officier recruteur du département de la Marine et des Pêcheries aux chantiers du gouvernement à Saint-Joseph de Sorel, et à la nomination de M. A. P. Vanasse à cette charge.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. McCrae,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la vente du ¼ N.-O. de la section 29-10-18 ouest.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Hughes (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, accusations et rapports, en la possession du département des Postes, touchant la destitution de William McKinnon, maître de poste à Erinville, comté de Guysboro, N.-E., et la nomination de Daniel Kenny comme remplaçant;—et, s'il y a eu une enquête au sujet de la destitution du dit William McKinnon, liste des noms de tous les témoins entendus; copie de la preuve et du rapport du commissaire enquêteur, avec un état détaillé des dépenses de l'enquête.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Gauthier (Saint-Hyacinthe),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, bordereaux de paie, télégrammes, etc., se rapportant en quelque manière que ce soit aux sommes dépensées pour l'amélioration du havre de Mabou par le département des Travaux Publics, au cours des années 1911-12, 1912-13.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Gauthier (Saint-Hyacinthe),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de Duncan Cameron, maître de poste à Craigmore, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Gauthier (Saint-Hyacinthe),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de John McDonnell, maître de poste à Essex, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Gauthier (Saint-Hyacinthe),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de Mme Sarah C. Rankin, directrice de poste à South-West-Ridge, Mabou, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, affidavit, devis, plans, dessins, réclamations, certificats, papiers et droits d'auteur, dans la division des brevets du département de l'Agriculture, concernant le brevet portant le numéro 142,823.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la pétition adressée par l'Association des pêcheurs de Ristigouche au ministre de la Marine et des Pêcheries demandant le déplacement de M. M. Mowat, gardien-chef de l'Association riveraine de Ristigouche, comme garde-pêche fédéral, et de la réponse à cette pétition.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents concernant les changements demandés dans la direction des bureaux de poste de Port-Daniel-Centre, Avignon, New-Richmond et Cap-Noir, comté de Bonaventure, et de tous documents au sujet de la fermeture du bureau de poste de Cap-Noir-Est, comté de Bonaventure.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail les dépenses encourues depuis le 11 octobre 1911 en rapport avec les enquêtes tenues dans le comté de Bonaventure par les commissaires nommés par les départements des Postes, des Douanes et de la Marine et des Pêcheries au sujet des accusations (portées contre des employés de ces départements) d'ingérence politique aggressive, ainsi que les noms et les sommes payées à chacun de ces commissaires pour chaque enquête, comme aussi, en détail, les sommes payées aux témoins et autres personnes.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, pétitions, mémoires, lettres et télégrammes adressés au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres le pressant d'incorporer dans le réseau des chemins de fer de l'Etat les lignes du Québec et Oriental et de l'Atlantique, Québec et Occidental, et de toutes les réponses faites à ce sujet.

M. Borden propose, secondé par M. Rogers,—Qu'il soit résolu que la règle 17 de cette Chambre soit amendée en y ajoutant ce qui suit:—

" (2) Toute motion débattable faite sous la rubrique: Affaires de Routine, à l'exception des motions d'ajournement, et toute motion inscrite sur le feuilleton des ordres, ou pour l'adoption du rapport d'un comité permanent ou spécial, ou pour la question préalable, ou pour la troisième lecture d'un bill, ou pour l'ajournement de la Chambre quand il s'agit de discuter une question déterminée d'importance publique urgente, ou pour l'adoption en comité général, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, de la résolution, article, clause, préambule ou titre en délibération, pourra être débattue, mais toutes autres motions seront décidées sans débat ou amendement.

" (3) Immédiatement avant que l'ordre du jour pour la reprise d'un débat ajourné soit appelé, ou si la Chambre est en comité général, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, tout ministre de la Couronne qui aura, de son siège en Chambre, donné avis à une séance précédente de son intention d'en agir ainsi, pourra proposer que le débat ne soit pas ajourné davantage, ou que la prise en considération ultérieure de quelques résolution ou résolutions, article ou articles, clause ou clauses, préambule ou préambules, titre ou titres sera la première question discutée par le comité et ne sera pas ajournée davantage; et, dans chaque cas, cette question sera décidée sans débat ni amendement; et si elle est résolue dans l'affirmative, nul membre ne parlera ensuite plus d'une fois, ou plus de vingt minutes sur tout tel débat ajourné, ou 'si la Chambre est en comité' sur toute telle résolution, article, clause, préambule ou titre; et si ce débat ou cette prise en considération ajournés n'ont pas été repris ou terminés avant deux heures du matin, nul membre ne pourra se lever pour parler après cette heure, mais toutes les questions qui doivent être décidées afin de conclure ce débat ou cette prise en considération ajournés, seront décidées immédiatement.

" (4) Les jeudis ou vendredis, lorsque l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, M. l'Orateur quittera le fauteuil sans poser de question, pourvu que, sauf du consentement de la Chambre, les prévisions budgétaires de chaque département puissent avoir la priorité un jour autre que le jeudi ou le vendredi."

Et la question étant posée;

Sir Wilfrid Laurier et M. Hazen, ministre de la Marine et des Pêcheries, se lèvent pour prendre la parole.

M. l'Orateur déclare, qu'à son avis, le député de Québec-Est (Sir Wilfrid Laurier) a la parole.

M. Northrup propose, aux termes de la règle 17, secondé par M .Blain,—Que le ministre de la Marine et des Pêcheries, député de la cité et comté de Saint-Jean, soit actuellement entendu.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim,	Clements,	Macdonell,	Sharpe (Lisgar),
Alguire,	Cochrane,	Maclean (York, O.),	Sharpe (Ontario),
Ames,	Cockshutt,	McCurdy,	Shepherd,
Armstrong (Lambton),	Coderre,	McKay,	Smith,
Armstrong (York, O.),	Cromwell,	McLean (King, I.-P.-E.),	Smyth,
Arthurs,	Crothers,	Marshall,	Stanfield,
Ball,	Davidson,	Meighen,	Steele,
	Doherty,	Merner,	Stevens,
	Donnelly,		Stewart

Barker,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Green,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Middlebro,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Perley,
Porter,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
(Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth) et
Wright.—105.

CONTRE:

Messieurs

Béland,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Champagne,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Devlin,
Douglas,
Emmerson,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Graham,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavallée,
Law,
Loggie,
Maclean (Halifax),
MacNutt,
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—67.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Hazen propose alors, secondé par M. Hughes (Victoria), la question préalable, savoir: Que la question soit actuellement mise aux voix.

M. Pugsley soulève une question d'ordre à l'effet que la question préalable: "Que la question soit actuellement mise aux voix" n'est pas régulière, quand elle est proposée sur une motion relative à la transaction d'affaires publiques.

M. l'Orateur décide: "Que la question d'ordre n'est pas bien fondée".

M. Pugsley propose, secondé par M. Graham,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise de nouveau,—Que la question préalable, savoir: Que la question soit actuellement mise aux voix;

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. MacNutt,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 10 avril 1913.

Prières.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,
Ottawa, 10 avril 1913.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi à 5 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,
Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 155) intitulé: "Loi concernant les Cours Supérieures de la province de l'Ontario".

Aussi, le Sénat a adopté le bill K 2 (No 170) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quinzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de toute correspondance, télégrammes ou autres papiers concernant le ¼ S.-O. de 4-9-14, à l'ouest du deuxième méridien. (*Document de la session, No 187a.*)

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du dit comité présenté ce jour.

M. Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 mars 1913,—Relevé faisant connaître quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre le Canada et Terre-Neuve chaque année, pendant la période comprise

entre le 1er janvier 1896 et le 1er janvier 1913, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année; quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre Terre-Neuve et les Antilles comprises dans la convention commerciale entre le Canada et les Antilles en date du 9 avril 1912 pendant les années 1909, 1910, 1911 et 1912, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année. (*Document de la session, No 195.*)

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le montant payé au commissaire Duchemin à titre de dépenses en rapport avec les enquêtes suivantes commencées dans la ville de Guysboro, N.-E., le mardi, 28 mai 1912, savoir: R. Conroy, maître de poste, Cross-Roads, Country-Harbor; Archibald Barrs, maître de poste, New-Harbor-West; Parker Sangster, maître de poste, Upper-New-Harbor; James M. Webber, gardien de phare, Torbay-Point; H. L. Tory, officier des pêcheries, et J. W. Davis, officier des pêcheries; quels ont été les honoraires des témoins et les item détaillés des autres dépenses dans chacun des cas ci-dessus; combien de jours ont été portés en compte par le dit commissaire comme ayant été employés pour parfaire les dites enquêtes, et quel montant a été porté en compte par le dit commissaire pour l'instruction des dites enquêtes et pour frais de route et de subsistance dans chacun des cas ci-dessus.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat sur la motion,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée, et sur la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Rogers, secondé par M. Crothers,

Ordonné, que le débat soit ajourné, pour être repris de nouveau ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 156) intitulé: "Loi concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon".

Un message est reçu de Son Excellence l'Administrateur par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,

Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi constituaant en corporation *The Canada Preferred Insurance Company.* (No 137).

Loi constituant en corporation la *Manitoba-Ontario Railway Company.* (No 107).

Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company.* (No 96).

Loi concernant la *Canadian Western Railway Company.* (No 117).

Loi concernant *The Bank of Saskatchewan.* (No 153).

Loi constituant en corporation la *Western Canada Mortgage Corporation.* (No 62).

Loi concernant un certain traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté le Roi et Sa Majesté l'Empereur du Japon. (No 156).

Loi concernant les Cours Supérieures de la province de l'Ontario. (No 155).

Loi constituant en corporation la *Canada Northwest Loan and Mortgage Company.* (No 29).

Loi constituant en corporation l'*Intercolonial Trust Company.* (No 58).

Loi constituant en corporation la *British North-Western Mortgage Company.* (No 86).

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Ross,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 11 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le seizième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre la communication suivante:—

CONSULAT GENERAL IMPERIAL DU JAPON POUR LE CANADA.

Le soussigné, consul général de Sa Majesté Impériale à Ottawa, dûment autorisé par son gouvernement, a l'honneur de déclarer que le gouvernement impérial japonais est bien décidé de maintenir avec même efficacité les restrictions et le contrôle qu'il a exercés depuis 1908 au sujet de la réglementation de l'émigration japonaise au Canada.

Le 11 avril 1913. (*Document de la session, No 190a.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 février 1913,—Copie de tous les documents, rapports, mémoires, lettres, de quelque nature que ce soit, en la possession du département de l'Intérieur, se rapportant à la convenance, pour des fins de réserve forestière ou de *homesteads*, de tous les townships ou d'une partie quelconque des townships 24 et 75, rang 27, à l'ouest du premier méridien, lesquels forment actuellement partie de la réserve forestière de Riding-Mountain. (*Document de la session, No 192a.*)

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Meighen,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le seizième rapport du dit comité présenté ce jour.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour le ministre de la Marine et des Pêcheries, met devant la Chambre,—Onzième rapport de la Commission géographique du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1912. (*Document de la session, No 21a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I 3 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Clarence Peterson".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 3 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Archie Blaustein".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K 3 (No 167) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Moss Hampson".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L 3 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M 3 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Zéphirin Gonier".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion, Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 14 avril 1913.

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 112) intitulé: "Loi concernant la *North Empire Fire Insurance Company*".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 97) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company*";

Bill (No 100) intitulé: "Loi concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres"; et

Bill (No 101) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres".

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à l'achat ou location de la propriété à Antigonish servant actuellement de hangar ou de magasin pour l'équipement de la 18me batterie d'artillerie de campagne. (*Document de la session, No 196.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Copie de toutes les soumissions demandées pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Fernie, C.-B.,—de toute la correspondance se rattachant à l'adjudication du contrat,—et de toute la correspondance et de tous les documents se rapportant aux dits contrat et soumissions. (*Document de la session, No 197.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Etat indiquant quels changements ont été faits dans les contrats pour le transport des malles, dans le comté de Berthier, depuis le 21 septembre 1911; dans quelles paroisses, à quelle date, et pour quelles raisons; à qui ces nouveaux contrats ont été accordés; s'il y a eu demande de soumissions dans chaque cas. (*Document de la session, No 62j.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre John R. Morrison, maître de poste à Oban, comté de Richmond, N.-E., et de toutes les lettres, la correspondance et les télégrammes relatifs à sa révocation et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (11l).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de A. G. McDonald, maître de poste à Margaree, N.-E., dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (11m).*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Etat donnant en

détail le nombre de destitutions effectuées jusqu'à date par le gouvernement actuel dans la division électorale de Qu'Appelle, les noms des fonctionnaires révoqués, les raisons du renvoi, les plaintes portées contre eux, et aussi, copie de toute correspondance, pétitions, papiers et documents à ce sujet, et de toutes minutes de preuve et de rapports d'enquête dans les cas où des enquêtes ont été tenues. (*Document de la session, No 61 (11n).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de toute la correspondance et de tous les documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Etat, de Mlle Mastin, d'Angleterre, au sujet de la présentation au gouvernement par la dite Mlle Mastin, de certains articles en porcelaine et d'autres curiosités en mémoire de la défaite par le vote populaire de la convention de réciprocité avec les Etats-Unis. (*Document de la session, No 198.*)

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur, déposée sur la Table de la Chambre le 7 avril courant, au sujet de l'augmentation annuelle du traitement de certains fonctionnaires, commis et employés de la Chambre, y compris un commis dans le bureau conjoint de distribution de la Chambre des Communes et du Sénat, sous le régime de l'article 37 de la "Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil", soit approuvée.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes à l'effet de payer à un commis du bureau conjoint de distribution de la Chambre des Communes et du Sénat l'augmentation annuelle de traitement, sous le régime de l'article 37 de la "Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil".

Sur motion de M. Bureau, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms des divers courriers convoyeurs sur chemins de fer employés, respectivement, sur les divisions de Montréal et Québec, et la date de nomination et le domicile de chacun d'eux.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et Edouard Lapointe, de Québec, au sujet de cadenas pour sacs de malle.

Sur motion de M. Lachance, secondé par M. Gauthier (Saint-Hyacinthe),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quels fonctionnaires publics ont été nommés dans la cité de Québec, dans les départements du Revenu de l'Intérieur, des Postes, des Chemins de fer et du Transcontinental, des Douanes, de l'Immigration, de la Marine et des Pêcheries, des Travaux Publics et de la Milice, depuis le 1er octobre 1911 jusqu'à ce jour; état donnant les noms et fonctions de ces personnes, la date de leur nomination, le salaire alors accordé et les augmentations aussi accordées depuis, ainsi que la date de ces augmentations et quels sont ceux de ces fonctionnaires qui ont passé les examens du Service civil requis pour la charge qu'ils remplissent et à quelles dates ils ont passé tels examens, et aussi copie de toutes correspondances, demandes, recommandations ou rapports ayant trait à la nomination de ces fonctionnaires.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail le nombre de destitutions ordonnées par le département de la Marine et des Pêcheries, depuis le 5 décembre 1912 jusqu'à ce jour, dans le comté de Bonaventure, avec mention des noms des employés révoqués, des raisons de leur renvoi, des accusations portées contre eux; aussi, copie de toute la correspondance en la matière, et de tous les rapports des enquêtes qui ont été tenues; de plus, liste des nouvelles nominations faites par le département, contenant les noms des titulaires, leurs résidence, salaire et fonctions, ainsi que copie des recommandations en leur faveur.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Achim,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer à Moncton et le même département à Campbellton au sujet de la collision arrivée à Saint-Moïse, dans le cours de février 1913, entre les trains de E. Smith et le train régulier No 99, en exceptant l'enquête tenue sur le sujet.

Sur motion de M. Boyer, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, etc., échangés entre le département de la Milice et MM. Archer Macdonald, Elz. Monpetit, et autres, depuis le 21 septembre 1911, concernant toutes réparations devant être faites à l'arsenal de Rigaud.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du contrat passé entre le département des Postes et Napoléon LeBlanc, pour le transport de la malle entre Carleton-Centre et la station de Carleton, Qué., et de toutes correspondance, requêtes et lettres au sujet de la résiliation de ce contrat, de l'octroi d'un nouveau contrat, avec copie de ce nouveau contrat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion,—Que la question soit actuellement soumise aux voix.

Une question d'ordre est soulevée par M. Maclean (Halifax) à l'effet que, attendu qu'il ne s'était pas écoulé quarante-huit heures entre le moment où l'avis en avait été donné et le moment où la dite résolution a été proposée en Chambre, l'avis n'était pas suffisant.

M. l'Orateur décide,—Que la question d'ordre n'est pas fondée en autant que l'intention de la règle a été observée;—l'avis se trouvant imprimé dans le procès-verbal le jour même où l'avis a été donné et dans le feuilleton des ordres du jour suivant.

Le débat est alors repris.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 15 avril 1913.

Et le débat se continuant;

M. Maclean (Halifax) propose, secondé par M. Carvell,—Que la Chambre ne procède pas ultérieurement à l'étude de la résolution mais qu'elle soit référée à un comité spécial pour conférer avec M. l'Orateur et examiner avec lui la dite résolution et faire rapport en la matière, en conformité des règles reconnues et obligatoires de la Chambre.

M. l'Orateur décide,—Que la dite motion n'est pas dans l'ordre parce qu'une motion de question préalable n'admet pas d'amendement.

M. Graham soulève alors une question d'ordre à l'effet que la motion de question préalable proposée par l'honorable M. Hazen n'est pas dans l'ordre parce que l'honorable député n'avait pas donné avis de cette motion.

M. l'Orateur décide que la question d'ordre n'est pas fondée.

Le débat est alors repris.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 15 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill K (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell".

Bill G 2 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*".

Bill F 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Albert Flower".

Bill I 3 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Clarence Peterson".

Bill K 3 (No 167) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Moss Hampson".

Bill M 3 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Zéphirin Gonier".

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat aux bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 55) constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster.

Bill (No 59) constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser.

Bill (No 89) constituant en corporation la *Canada Medical Protective Association*.

Les promoteurs du bill (No 106) concernant certains brevets de la *Johnston Harvester Company*, ayant signifié leur intention de ne pas procéder ultérieurement au sujet de ce bill au cours de la présente session, votre comité recommande que le bill soit retiré, et que les honoraires et droits payés en rapport avec le dit bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dix-septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

Votre comité recommande aussi que le bill (No 72) constituant en corporation la Banque Immobilière, soit retiré et que les honoraires payés sur ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, attendu que les promoteurs du dit bill ont signifié leur intention de ne pas procéder ultérieurement en rapport avec ce projet de loi au cours de la présente session.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 72) constituant en corporation la Banque Immobilière, soit retiré, et que les honoraires payés sur ce bill soient remboursés, moins le coût

de l'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 106) concernant certains brevets de la *Johnston Harvester Company*, soit retiré, et que les honoraires payés sur ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Nesbitt,

Résolu, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du dit comité présenté ce jour.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département, concernant la destitution de David Reid, gardien de pêcheries à Port-Hilford, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (11o).*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Robert Musgrave, maître de poste à North-Sydney, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. (*Document de la session, No 61 (11p).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. D. Archibald, maître de poste à Glenelg, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (11q).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Léon N. Poirier, maître de poste à Descousse, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (11r).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Norman McCaskill, maître de poste à Framboise, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (11s).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents et correspondance concernant la destitution de A. T. Doucet, maître de poste et percepteur de douane à la Rivière-au-Saumon, comté de Digby, N.-E. (*Document de la session, No 61 (11t).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Mme Annie Gallinan, maîtresse de postes à Whitney-Pier, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (11u).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de William J. Paquet, maître de poste à Souris, I.-P.-E. (*Document de la session, No 61 (11v).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copies de tous documents, correspondances, requêtes et recommandations, etc., se rapportant à la destitution du maître de poste de Saint-Anaclet, dans le comté de Rimouski, dans le cours de l'année 1912, et la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (11w).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Gunn, maître de poste à French-Villiage, I.-P.-E. (*Document de la session, No 61 (11x).*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 10 février 1913,—Copie de tous les documents, requêtes, correspondance, rapports d'experts ou de fonctionnaires, décrets du conseil, etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, ou de l'un ou l'autre des départements de l'administration, au sujet de la pêche à la ligne traînante en chalutiers à vapeur sur la côte de l'Atlantique. (*Document de la session, No 162a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître les détails et le nombre des renvois d'office ordonnés par l'administration actuelle dans le comté de Mackenzie, ainsi que les noms des employés destitués, les raisons données pour leur renvoi, les plaintes portées contre eux, et copie de toute la correspondance en la matière, et de tous les rapports d'enquêtes, quand il y a eu enquête. (*Document de la session, No 61 (11y).*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des canaux pour la saison de navigation, 1912. (*Document de la session, No 20a.*)

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 171) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Carroll ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—" Infractions aux lois d'immigration en ce qui concerne la grève des photograveurs à Toronto et autres ports du Canada, et l'attitude du gouvernement et du département de l'Immigration à ce sujet".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: " Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Carroll propose alors, secondé par M. McKenzie,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 97) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company*", lequel est comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Retrancher les mots depuis "construction" jusqu'à "dans", ligne 10, et insérer ce qui suit:—

"des lignes de chemins de fer autorisées par les paragraphes (*b*) à (*r*), tous deux inclusivement, de l'article 8 du chapitre 56 des Statuts de 1911, lesquelles lignes sont brièvement décrites comme suit:—

(*b*) de Wassewa à Ethelbert;

(*c*) de Yorkton à Hudson-Bay-Junction;

(*d*) de Craven à Hudson-Bay-Junction;

(*e*) de Craven à un point sur l'embranchement Rossburn;

(*f*) de Craven à Prince-Albert;

(*g*) de Davidson à un raccordement avec la ligne autorisée par l'alinéa (*d*);

(*h*) d'un point entre Brancepeth et Kinistino à la Mission-du-Pas;

(*i*) d'un point sur la ligne autorisée par l'alinéa (*d*) au lac du Brochet (Jackfish);

(*j*) de Moosejaw à un point entre Camrose et Stettler;

(*k*) de la frontière internationale, dans le rang 7, à l'ouest du quatrième méridien, à un point sur la ligne du chemin de fer *Canadian Northern* à l'ouest de Battleford;

(*l*) de Macleod à un point sur la ligne du chemin de fer *Canadian Northern*, dans ou près les rangs 1 à 4, à l'ouest du quatrième méridien;

(*m*) d'un point sur la ligne du chemin de fer *Canadian Northern*, près les rangs 1 à 4, à l'ouest du quatrième méridien, à Pincher-Creek;

(*n*) d'un point sur la ligne du chemin de fer *Canadian Northern*, près les rangs 3 à 5, à l'ouest du quatrième méridien, à un raccordement avec la ligne autorisée par l'alinéa (*l*);

(*o*) d'un point sur la ligne du chemin de fer *Canadian Northern*, entre les rangs 1 à 5, à l'ouest du *Canadian Northern*, à un point sur le côté ouest du rang 6, à l'ouest du cinquième méridien;

(*p*) de Lloydmnister à Bruderheim;

(*q*) d'un point sur la ligne du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves, entre Morinville et la limite nord du township 61, à un point dans le township 56, rang 8, à l'ouest du cinquième méridien;

(*r*) de Port-Pitt jusqu'à un point sur la rivière Athabaska.

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 100) intitulé: "Loi concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres", lequel est comme suit:—

Page 1, ligne 26.—Retrancher l'article "2" et insérer le suivant:—

" 2. Quiconque a, au cours de la période écoulée entre l'expiration des six ans à compter de la date du dit brevet et le neuvième jour de novembre mil neuf cent douze, commencé de construire, fabriquer, employer ou vendre en Canada, l'article d'invention que protège le dit brevet, peut continuer de le construire, fabriquer, employer ou vendre d'une manière aussi complète et effective que si la présente loi n'eût pas été adoptée."

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 101) intitulé: " Loi concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres ", lequel est comme suit:—

Page 2.—Retrancher l'article " 2 " et insérer le suivant:—

" 2. Quiconque a, au cours de la période écoulée entre l'expiration des six ans à compter de la date du dit brevet et le neuvième jour de novembre mil neuf cent douze, commencé de construire, fabriquer, employer ou vendre en Canada l'article d'invention que protège le dit brevet, peut continuer de le construire, fabriquer, employer ou vendre d'une manière aussi complète et effective que si la présente loi n'eût pas été adoptée."

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 16 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dix-huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et constate que toutes les exigences de la règle 91 ont été remplies à ce sujet:—

Bill K 2 (No 170) intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited*".

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le dix-huitième rapport du dit comité présenté ce jour.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Ball,

Ordonné, que le bill K 2 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture vendredi prochain.

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 avril 1913,—Copie des accusations examinées par le commissaire enquêteur W. J. Code; copie des témoignages entendus, et des rapports faits par ce commissaire. (*Document de la session, No 61 (11z).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, décrets du conseil, mémoires, correspondance, etc., entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou quelqu'un de ses membres, depuis le 1er mai 1912, concernant l'augmentation du subside en faveur de la dite province. (*Document de la session, No 67g.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 20 janvier 1913,—Copie de tous documents et mémoires du gouvernement de la Colombie-Britannique produisant des réclamations pour subventions provinciales additionnelles, et de toute correspondance et arrêtés du conseil à ce sujet. (*Document de la session, No 67h.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toutes les requêtes de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'effet d'être autorisée à émettre de nouvelles actions de

fonds capital, adressées au Gouverneur en conseil, et de toute la correspondance à ce sujet. (*Document de la session, No 45b.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. F. McLean, surintendant de pêcheries à Port-Hood, comté d'Inverness, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (12a).*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de J. Scott Nelson, maître de poste à Louisdale, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (12b).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913, Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Joseph McMullen, maître de poste à Bridgeport, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (12c).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Frédéric A. Martel, maître de poste à L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (12d).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de toutes représentations, déclarations et plaintes en fait d'ingérence politique active concernant John A. Macdonald, maître de poste à McArras-Brook, comté d'Antigonish; de toute la correspondance relative aux accusations portées contre lui, et du rapport du commissaire Duchemin en la matière. (*Document de la session, No 61 (12e).*)

M. Oliver propose, secondé par M. Murphy,—Que l'inscription de homestead pour partie du ¼ S.-E. 8-49-26-2 a été faite en faveur de Arthur Donaldson le 16 avril 1912, en violation des règlements et de la pratique du département de l'Intérieur;

Que l'honorable Robert Rogers était ministre de l'Intérieur quand la dite inscription a été faite, et qu'en conséquence, l'honorable Robert Rogers mérite la censure de la Chambre.

M. l'Orateur déclare la motion hors d'ordre, vu qu'aucun avis n'en a été donné, tel qu'exigé par la règle 40.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, témoignages entendus, rapports, etc., en rapport avec la destitution de B. C. Kanock, ex-capitaine de port à Lunenburg, N.-E.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution

concernant une augmentation pour le maintien de la succursale d'Ottawa de la Monnaie Royale, et de l'affinerie qui en forme partie.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

M. Béland propose, secondé par M. Bureau,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant, la dite proposition est, du consentement de la Chambre, retirée.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Kay, secondé par M. Carroll,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 17 avril 1913.

Prières.

M. Doherty propose, secondé par M. Hazen,—Que cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le salaire du registraire de la Cour Suprême du Canada.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de Currie, secondé par M. Crockett,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Currie, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

124. Réponse à adresse du 10 février 1913,—Copie du mémoire présenté au gouvernement au cours de la session de 1911-12, par une délégation du gouvernement de l'Ile-du-Prince-Edouard, demandant que la subvention provinciale soit augmentée, et dont copie a été déposée sur la Table de la Chambre par le ministre des Finances à la dernière session du Parlement, mais qui ne paraît plus être parmi les archives de la Chambre.

154. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Etat indiquant le chiffre de la subvention payée à chacune des quatre provinces du Canada, qui ont formé partie de la Confédération à son début, et le chiffre de la population sur lequel a été basée cette subvention; la subvention payable à chacune des cinq autres provinces lors de leur entrée dans l'Union, et le chiffre de la population sur lequel était basée cette subvention; la somme ajoutée à la subvention de l'une ou de l'autre des provinces à titre d'arrangement plus équitable, et les dates auxquelles cet appoint a été apporté, respectivement; les détails de ces modifications plus favorables depuis 1867, et la subvention annuelle payable actuellement à chaque province, avec le chiffre de la population sur lequel elle est basée; la date originale, et l'allocation de compensation, s'il en était respectivement, placée au crédit de chaque province lors de son entrée dans l'Union.

170. Réponse à ordre du 3 mars 1913,—Copie de la convention consentie le 6 août 1910, entre la cité de Québec et les Commissaires du Transcontinental pour l'acquisition par ces derniers de la propriété connue sous le nom de marché Champlain pour les fins d'une gare et d'un terminus de ce chemin de fer;—de toute la correspondance échangée entre la dite cité et les commissaires actuels du Transcontinental et le ministre des Chemins de fer, ou tout autre ministre au sujet de la non exécution de la susdite convention par les commissaires.

190. Copie de la correspondance concernant le traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et le Japon.

191. Copie de l'arrêté du conseil concernant la nomination d'une commission aux fins de faire une enquête sur les représentations de la Colombie-Britannique pour traitement de faveur.

191*a*. Mémoire au sujet des représentations de la Colombie-Britannique pour traitement spécial.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

52*c*. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Copie de tous les règlements décrétés par le ministre de l'Intérieur touchant la disposition des terres fédérales, entre le 8 avril 1905 et le 12 octobre 1911.

61 (7*a*). Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, mémoires, décrets du conseil et correspondance, au sujet de la destitution de A. H. Stratton, antérieurement maître de poste à Peterboro, Ont.

61 (7*b*). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Henry Burrill, maître de poste à Yarmouth-Nord, comté de Yarmouth, N.-E., (mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur) de la preuve et du rapport fait à la suite de l'enquête tenue par Charles Lane à ce sujet. Aussi, état détaillé des frais occasionnés par cette enquête.

61 (7*c*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Relevé donnant la liste des maîtres de poste remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de Gloucester, les noms de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées.

61 (7*d*). Réponse à ordre du 19 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution du Dr Charles A. Webster, médecin du port, à Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E. Mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur.

61 (7*e*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, accusations, correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et toutes personnes au sujet de la destitution de Jos. Lord, gardien du phare à la Pointe-à-la-Mule, sur la rivière Richelieu, dans la paroisse de Saint-Blaise, comté de Saint-Jean et Iberville, et de tous les rapports touchant à la destitution du dit M. Lord.

61 (7*f*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous documents, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, etc., se rapportant aux destitutions de Henri Friolet, gardien du quai à Caraquet, et de Richard Southwood, gardien de quai et préposé au service des signaux de tempête, à Bathurst, comté de Gloucester, N.-B., et à la nomination de leurs remplaçants.

61 (7*g*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents concernant la destitution de Joseph L. Robichaud, gardien du phare de Miscou, comté de Gloucester, et la nomination de son successeur; aussi toute correspondance concernant l'engagement de l'ingénieur du système d'alarme de brume attaché à cette station, et des certificats requis par le ministre de la Marine établissant la compétence de cet ingénieur, donnant aussi les noms du nouveau gardien et du nouvel ingénieur et leur âge.

61 (7*h*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine Pope, gardien de phare à Scatarie, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61 (7*i*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine W. W. Lewis, préposé à l'engagement des matelots, à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61 (7*j*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître les noms des maîtres de postes destitués dans le comté de Bonaventure depuis le 1er octobre 1911; les noms de ceux qui les ont remplacés; les causes des renvois et toutes les accusations et correspondance à ce sujet; et copie de tous les rapports des enquêtes qui ont été tenues en la matière; aussi, les raisons de refus d'enquêtes, quand on n'en a pas faites.

61 (*7k*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Hines, gardien de phare à Ingonish-Sud, division électorale de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet, et état détaillé des dépenses de cette enquête.

61 (*7l*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Etat donnant la liste des gardiens de phares remerciés par l'administration actuelle dans le comté des Deux-Montagnes, les noms de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toutes correspondance et requêtes s'y rapportant et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes on été instituées, ainsi que les noms de leurs successeurs.

61 (*7m*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Archibald McDonald, douanier à Mull-River, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (*7n*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Donald Chisholm, douanier de Tracadie, comté d'Antigonish.

61 (*7o*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., se rapportant à la destitution de Ed. C. Humphreys, Trenton, N.-E., fonctionnaire du département du Revenu de l'Intérieur, et à la nomination de son remplaçant.

61 (*7p*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de H. J. Fixott, médecin du port à Arichat, comté de Richmond, N.-E.

61 (*7q*). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes correspondance, lettres, télégrammes et autres documents relativement à la démission de D. Morin, comme maître de poste de Saint-Pie de Bagot, comté de Bagot.

61 (*7r*). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, papiers et rapports d'enquête concernant la destitution d'Ernest Paquin, maître de poste à Sainte-Cécile de Lévrard, comté de Nicolet.

61 (*7s*). Réponse à adresse du 17 février 1913,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre John R. McDonald, agent des sauvages à Heatherton, comté d'Antigonish;—de la recommandation au conseil et du décret du conseil en la matière, et de tous les documents, lettres, correspondance, etc., se rapportant en quoi que ce soit à sa destitution.

61 (*7t*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Joseph Day, officier de douane au Petit-Bras-d'Or, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

61 (*7u*). Réponse à adresse du 29 janvier 1913,—Copie de toutes les accusations portées contre Duncan McLeod, évaluateur douanier à Sherbrooke, Qué.; de tous les renseignements obtenus à l'égard de sa conduite en rapport avec des saisies de marchandises effectuées par des fonctionnaires douaniers spéciaux, et à la suite d'enquête; de tous les rapports d'enquête, du décret du conseil révoquant le dit Duncan McLeod, et de toute la correspondance échangée entre lui et le département des Douanes.

61 (*7v*). Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, témoignages entendus et enquêtes, rapports d'enquêtes, etc., touchant la destitution d'Edouard D. Chiasson, sous-percepteur des douanes à Lamèque, comté de Gloucester, et la nomination de son remplaçant.

61 (*7w*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Geo. F. Briggs, officier de douane à McAdam-Junction, comté de York, N.-B.

61 (7*x*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de William A. Duan, gardien de phare à Green-Island, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet;—aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête.

61 (7*y*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Thomas Cameron, douanier à Andover, N.-B.; des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. T. C. Knowles à ce sujet.

61 (7*z*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Joseph McDonald, employé de douane à Sydney, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à son renvoi et à la nomination de son successeur.

61 (8*a*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Angus McGillivray, employé de douane à Glace-Bay, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à son renvoi et à la nomination de son successeur.

61 (8*b*). Réponse à ordre du 3 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Roderick Bain, chaloupier à New-Campbellton, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports sur l'enquête conduite par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet, ainsi qu'un état détaillé des frais de cette enquête.

61 (8*c*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de W. A. Scott, éclusier à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

61 (8*d*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Bert Johnson, chef éclusier à Nicholson, Ont.

61 (8*e*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de John Merrifield, chef éclusier à Burritt's-Rapids, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

61 (8*f*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Neil Cummings, éclusier à Cardinal, Ont., et à la nomination de son remplaçant.

61 (8*g*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, accusations et correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux et toutes personnes, au sujet de la destitution de M. François Chagnon, éclusier à Saint-Jean, comté de Saint-Jean et Iberville, et de tous les rapports touchant la destitution du dit M. Chagnon.

61 (8*h*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Neil McNeil, gardien de pont, Intercolonial, à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (8*i*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Archibald McKenzie, cantonnier, sur l'Intercolonial à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (8*j*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John Fraser, gardien de pont, Intercolonial, à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (8*k*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Demetrius Crozier, éclusier à Merrickville, Ont.

61 (8*l*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Patrick Cussuck, éclusier à Merrickville, Ont.

61 (8*m*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Joseph H. Webster, éclusier à Nicholson, Ont.

61 (8*n*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Cyrus O'Neil, éclusier à Nicholson, Ont.

61 (8*o*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Michael Laughtin, gardien de pont à Burritt's-Rapids, Ont.

61 (8*p*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de John Mackay, gardien du pont à Beckett, Ont.

61 (8*q*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de Edward Proctor, éclusier à Burritt's-Rapids, Ont.

61 (8*r*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de William Morrison, éclusier à Burritt's-Rapids, Ont.

61 (8*s*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, document, télégrammes, rapports, correspondance et recommandations se rapportant en quelque manière à la destitution de Adam Henderson, gardien de pont à Cardinal, Ont., et à la nomination de son successeur.

61 (8*t*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, accusations, correspondance, etc., en rapport avec la destitution de James Feehan, garde-pêche ou capitaine de port aux havres de Tracadie et de Savage, I.-P.-E.

61 (8*u*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de John C. McNeil, gardien de phare à Grand-Narrows, dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (8*v*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant le renvoi d'office de A. A. Chisholm, surintendant de pêcheries à Margaree-Forks, comté d'Inverness, N.-E.

61 (8*w*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant le renvoi d'office de Charles E. Aucoin, sous-percepteur de douane à Chéticamp, comté d'Invernss, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

61 (8*x*.) Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Charles L. Gass, ci-devant maître de poste à Bayfield, comté d'Antigonish, de la preuve (s'il en est) faite devant le commissaire Duchemin, du rapport de ce dernier, et de toutes lettres, télégrammes et documents quelconques concernant la destitution de Gass et la nomination de son successeur.

61 (8*y*). Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de toutes lettres et correspondance échangées au sujet de la destitution de Cyprien Martin, de Saint-Basile, comté de Madawaska, N.-B., entre le département et le dit M. Martin comme agent douanier.

61 (8z). Réponse à ordre du 9 décembre 1912, Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Angus A. Boyd, maître de poste à Boyd, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondances et rapports, se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (9a). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre John B. Macdonald, maître de poste à Glassburn, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (9b). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Alex. G. Chisholm, maître de poste à Ohio, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (9c). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Alex. G. Chisholm, maître de poste à Cross-Road, Ohio, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (9d). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Dougald McDonald, maître de poste à Doctor's-Brook, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (9e). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Dan. A. McInnes, maître de poste à Georgeville, comté d'Antigonish, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes, correspondance et rapports se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (9f). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, lettres, correspondance, télégrammes et autres documents concernant la destitution de E. A. Asker, maître de havre à Campbellton.

61 (9g). Réponse à ordre du 10 février 1913,—Copie de tous papiers, lettres, documents et ordres concernant la destitution de Fred. Shultz, gardien de la salle d'armes à Kentville, N.-E., et la nomination de William Shoop comme son successeur. Aussi, relevé des articles emmagasinés dans la dite salle d'armes en 1910, 1911 et 1912, respectivement. Aussi copie de tous ordres et règlements concernant les devoirs du dit gardien.

61 (9h). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du Dr Freeman O'Neil, médecin de l'hôpital de marine à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61 (9i). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Léon N. Poirier, préposé au quai à Descousse, comté de Richmond, N.-E.

61 (9j). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Norman L. Trefry, contrôleur du havre de Yarmouth, comté de Yarmouth, N.-E. Mêmes renseignements concernant la nomination de son successeur.

61 (9k). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., concernant la destitution de James Amereault, gardien de phare à New-Edinburgh, comté de Digby, N.-E.

61 (9l). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports, lettres, correspondance, etc., concernant la destitution de H. B. Manley, commis dans le bureau des terres, à Saskatoon.

61 (9m). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, papiers et autres documents concernant la destitution de John Spicer, aide de l'agent des terres à Moosejaw.

61 (9*n*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec la destitution de Robert Pragnall, agent des terres fédérales à Swift-Current, et la nomination de son remplaçant.

61 (9*o*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports, lettres, correspondance, etc., concernant la destitution de G. M. Ullyot, commis dans le bureau des terres, à Saskatoon.

61 (9*p*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Etat détaillé du nombre de destitutions d'emplois publics opérées par le gouvernement du jour jusqu'à date dans la division Saskatoon donnant les noms des personnes révoquées, le motif de la révocation, les plaintes portées contre les dites personnes, et aussi, copie de toute correspondance et de toute enquête à ce sujet.

61 (9*q*). Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuves, rapports, affidavit et autres documents dans le département du Revenu de l'Intérieur, concernant la destitution de J. N. Poirier, percepteur de l'accise à Victoriaville, comté d'Arthabaska, et les noms des témoins interrogés, copie de la preuve et le relevé des frais de la dite enquête.

61 (9*r*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John G. Morrison, inspecteur de pêcheries à Englishtown, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

61 (9s.) Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution d'Edouard Landry, gardien de phare à Petit-de-Grat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête.

61 (9*t*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copies de tous documents, requêtes, lettres, correspondances, enquêtes et rapports concernant la destitution d'Evariste Talbot, employé au bureau général du fret de l'Intercolonial.

61 (9*u*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Chemins de fer ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Philip H. Ryan, employé de l'Intercolonial à Mulgrave, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

61 (9*v*). Réponse à ordre du 3 février 1913,—Relevé faisant connaître combien de maîtres de poste et d'autres employés des postes ont été respectivement destitués entre le 1er juillet 1896 et le 1er octobre 1911; et quel en a été le nombre dans chaque province; aussi, relevé similaire pour la période écoulée entre le 10 octobre 1911 et ce jour, avec le nombre pour chaque province; de plus, faisant connaître le nombre de bureaux de poste en existence dans chaque province au 1er juillet 1896, et actuellement, respectivement.

61 (9*w*). Réponse à adresse du 3 février 1913,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, accusations, requêtes et documents quelconques, en la possession du gouvernement, ou de l'un des ministères, ou de l'un quelconque des fonctionnaires de l'Etat, et se rapportant en quoi que ce soit à la destitution du Dr Clarence T. Campbell, inspecteur des postes, à London, Ont.

61 (9*x*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Etat indiquant le nombre de maîtres de poste destitués dans le comté de Missisquoi depuis le 1er octobre 1911, les noms de leurs successeurs, la cause des destitutions, et copie de toutes plaintes et correspondance à ce sujet, ainsi que de tous rapports d'enquête quand des enquêtes ont eu lieu.

61 (9*y*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le départe-

ment des Postes, concernant tout changement dans les bureaux de poste ou dans le personnel des bureaux de poste, dans le comté de Bonaventure, depuis le 5 décembre 1912 jusqu'à date.

61 (9*z*). Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, décrets du conseil et correspondance, etc., au sujet de la destitution de S. A. Johnson, antérieurement maître de poste à Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E.

61 (10*a*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Murdock McKenzie, maître de poste à Milville, Boularderie, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (10*b*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous documents, correspondance et télégrammes concernant la destitution de James Stewart, maître de poste à Middleton, comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur.

61 (10*c*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de Lauchlin McNeil, maître de poste à New-France, comté d'Antigonish, et la nomination de son successeur

61 (10*d*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frank Dunlop, maître de poste, Groves-Point, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (10*e*). Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, plaintes, pétitions et autres documents concernant l'enquête tenue au sujet de A. W. Salsman, maître de poste à Middle-Country-Harbour, N.-E., et la nomination de son successeur.

61 (10*f*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Conroy, maître de poste à Cross-Roads (Country-Harbour), comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61 (10*g*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Abner Carr, maître de poste à Saint-Francis-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61 (10*h*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de Parker Sangster, maître de poste, Upper-New-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

61 (10*i*). Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêté du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de Alexander Marion de la position de maître de poste à Rockland, Ontario.

61 (10*j*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de la preuve et du rapport fait par chaque commissaire nommé depuis le 1er novembre 1911 pour tenir une enquête sur les accusations de partisannerie portées contre les maîtres de poste dans le comté de Russell.

61 (10*k*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, preuve, rapports, décisions et correspondance au sujet de la destitution de Matthew Boutillier, récemment maître de poste à Mushaboom, comté de Halifax, N.-E.

61 (10*l*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Etat indiquant les maîtres de poste, dans le comté de Joliette, destitués de 1896 à septembre 1911, leurs noms, leurs paroisses respectives, la date de leurs destitutions, les raisons alléguées; s'il y a eu

enquête dans chaque cas; sur la recommandation de qui, dans chaque cas, ont été faites ces destitutions; leurs successeurs, dans chaque cas, et sur quelles recommandations ils ont été nommés.

61 (10*m*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de T. Doane Crowell, maître de poste, à Shag-Harbour, comté de Shelburne, N.-E., et à la nomination de son successeur.

61 (10*n*). Réponse à ordre du 22 janvier 1913,—Relevé faisant connaître les noms des maîtres de poste révoqués dans le comté de Vaudreuil; la date de leur nomination; la cause de leur renvoi, et par qui ce renvoi a été demandé.

61 (10*o*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, rapports, preuve, correspondance, etc., se rapportant à la destitution de Mme Spinney, maîtresse de poste à Upper-Fort-La-Tour, comté de Shelburne, N.-E.

61 (10*p*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Etat indiquant combien de maîtres de poste ont été destitués dans le comté de Rimouski depuis le 21 septembre 1911, et quels sont leurs noms.

61 (10*q*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Etat détaillé donnant le nombre de destitutions dans le service public faites jusqu'à date par le gouvernement actuel dans le comté de Wright, les noms des employés destitués, le motif de la destitution, les plaintes portées contre les dits employés, et aussi, copie de toute correspondance à ce sujet et de tous rapports d'enquêtes quand il y a eu enquête.

61 (10*r*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., concernant la destitution de John R. McLennan, concierge de l'édifice public à Inverness-Town, comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus; du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, un état détaillé des dépenses de cette enquête.

61 (10*s*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la destitution de James Arbuckle, gardien des édifices publics à Pictou, et la nomination de deux personnes pour le remplacer.

61 (10*t*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mary Dunlop, télégraphiste à Groves-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (10*u*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Liste des contremaîtres employés aux divers travaux publics dans le comté de Gloucester le 21 septembre 1911, et qui ont été remerciés depuis par l'administration actuelle, soit déposée devant la Chambre, contenant leurs noms, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toute correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans le cas où de telles enquêtes ont été instituées.

61 (10*v*). Réponse à ordre du 3 février 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, papiers et documents concernant la destitution du capitaine Lyons, de la drague *Northumberland,* et la nomination de son successeur.

61 (10*w*). Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, arrêtés du conseil et autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la destitution de James McCartin de la position d'inspecteur des travaux en béton formant partie du contrat de construction de la Plaza, cité d'Ottawa.

61 (10*x*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Robert C. Morrison, maître de poste à St. Peters, comté de Richmond, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête par H. P. Duchemin, en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées; aussi, copie de tous les documents relatifs à la nomination du successeur de M. Morrison; aussi, copie de toutes recommandations, lettres, télégrammes et autres papiers concernant la nomination du successeur de M. Morrison.

61 (10*y*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Richard Dugas, gardien de sifflet de brume à Alder-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (10*z*). Réponse à ordre du 20 janvier 1913,—Relevé faisant connaître les noms de tous les employés publics relevant du département de la Marine et des Pêcheries, dans le comté de Pictou, et qui ont été destitués; les raisons de leur renvoi, les témoignages entendus à toute enquête tenue à leur sujet, les rapports des enquêtes, les noms des remplaçants;—et copie de toutes les lettres, plaintes, accusations et recommandations provenant de qui que ce soit en rapport avec ces destitutions, ou avec la nomination de leurs successeurs.

61 (11*a*). Réponse à ordre du 3 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de William L. Munro, gardien de phare à White-Head, comté de Guysboro, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue à ce sujet par H. P. Duchemin; aussi, état détaillé des frais de cette enquête.

61 (11*b*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports et documents concernant la destitution de Alexander R. McAdam, officier des pêcheries dans le comté d'Antigonish, N.-E., et la nomination de son successeur.

61 (11*c*). Réponse à ordre du 19 février 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département concernant la destitution de Stephen C. Richard, gardien de phare à Charlos-Cove, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

61 (11*d*). Réponse supplémentaire à ordre du 7 février 1912,—Etat indiquant, pour chaque département du gouvernement, les noms, adresses postales, emplois et salaires de toutes personnes employées dans le service intérieur et le service extérieur, et de toutes personnes ne faisant pas partie du service civil, employés par le gouvernement dans quelque département, le 10 octobre 1911,—qui ont été renvoyées du service par voie de destitution, avec spécification dans chaque cas du mode de destitution et des raisons données à cet effet et de la longueur de l'avis donné aux personnes renvoyées; aussi, indiquant dans chaque cas, si une enquête a eu lieu ou non avant la destitution de ces personnes.

61 (11*e*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle dans la circonscription de Lotbinière, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles; aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant et des rapports d'enquête dans le cas où de telles enquêtes ont été instituées.

61 (11*f*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Mlle Gertie Lewis, maîtresse de poste à Main-à-Dieu, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (11*g*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la révocation de John Taylor, ci-devant maître de poste à Carnduff, Sask., et de tous rapports d'enquête à ce sujet.

61 (11*h*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Frederick Mitchell, maître de poste à Dominion, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P Duchemin à ce sujet

61 (11*i*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et correspondance concernant la destitution de Thomas J. Sears, maître de

poste à Lochaber, N.-E., et la nomination de son successeur, des minutes de la preuve faite devant le commissaire Duchemin et du rapport de ce dernier dans l'espèce.

61 (11*j*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, etc., se rapportant à la destitution du maître de poste d'Alsask, Sask.

62*e*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres et autres documents concernant l'établissement gratuit d'un service postal rural entre Saltspring et West-River-Station, comté de Pictou, en 1912.

62*f*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres et autres documents concernant l'établissement gratuit d'un service postal rural entre Merigonish-Station, comté de Pictou et Arisaig, dans le comté d'Antigonish, en 1912.

62*g*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,— Copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes et rapports au sujet du terme apporté au contrat de H. D. Decoste pour le transport de la malle entre la station de Linwood et le bureau de poste du même nom, et l'adjudication d'un nouveau contrat à D. Delorey, pour le même service à partir du 1er janvier 1913.

62*h*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les rapports, télégrammes, correspondance, plaintes et recommandations se rapportant au service du transport des malles par voie ferrée dans le comté de Bonaventure du mois d'octobre 1911 à ce jour, et aux nominations et destitutions d'employés attachés à ce service, avec mention de leurs noms, de leurs résidences, de leurs salaires et de leurs fonctions; aussi de tous les documents se rapportant à l'interruption du service susdit au cours de la période plus haut mentionnée; et de tous les documents en rapport avec les mesures prises pour faire face à une éventualité analogue au cours de l'hiver prochain.

62*i*. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes soumissions reçues et des contrats passés pour le transport des malles entre St. Andrews et Beauly, dans le comté d'Antigonish, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance en la possession du département des Postes renfermant des recommandations ou des conseils au sujet de l'adjudication de ce contrat ou s'y rapportant en quelque manière.

67*e*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie du rapport adressé au ministre des Chemins de fer et Canaux par le parti d'ingénieurs du gouvernement qui ont inspecté le chemin de fer de Québec et Saguenay en décembre 1912 et janvier 1913.

67*f*. Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie des rapports faits par qui que ce soit ou par tout comptable au ministre des Chemins de fer et Canaux sur les avantages que l'Intercolonial peut retirer des chemins de fer *Atlantic, Quebec and Western* et *Quebec Oriental* à titre d'embranchements ou lignes auxiliaires.

72*f*. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de toute correspondance échangée entre le docteur Marcotte, M. Lavallée, M.P., et l'honorable ministre des Postes et le ministre de l'Agriculture concernant la nomination d'un médecin de santé additionnel à la station de quarantaine ede la Grosse-Ile.

72*g*. Réponse à ordre du 3 mars 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, recommandations, etc., en rapport avec la nomination de John Macdonald au poste d'inspecteur du revenu de l'Intérieur, et de toutes les lettres, dépêches télégraphiques, demandes, etc., reçues de toute autre personne se rapportant aux requêtes d'autres candidats au même poste.

72*h*. Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, recommandations, etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, ou de quelque département de l'administration touchant la nomination du docteur F. W. Kelley au poste de médecin du port à Bridgewater, N.-E.

72*i*. Réponse à adresse du 4 décembre 1912,—Relevé montrant toutes les nominations de fonctionnaires fédéraux dans le district électoral d'Edmonton, entre le 10 octobre 1911 et le 21 novembre 1912, ainsi que leurs différents traitements respectifs; de plus, copie de toute la correspondance, des recommandations au conseil, décrets

du conseil, et de tous les autres documents se rapportant en quoi que ce soit à ces nominations.

83*d*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de l'enquête tenue au mois de novembre 1912 par M. Macdonald, surintendant de l'Intercolonial à Lévis, contre Alfred Tanguay, employé du chemin de fer Intercolonial à Saint-Charles, comté de Bellechasse.

83*e*. Réponse à ordre du 19 février 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, rapports d'ingénieurs, plans, études ou autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, reçus depuis le 1er janvier 1912, concernant la construction d'un embranchement de l'Intercolonial dans le comté de Guysboro.

83*f*. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Copie de toutes requêtes, résolutions, lettres, télégrammes et correspondance en la matière du transport (gratis ou à taux réduit) du foin sur l'Intercolonial pour les cultivateurs du comté d'Antigonish, N.-E.,—aussi, des témoignages entendus et du rapport fait au sujet du manque de foin dans le dit comté et dans d'autres comtés de l'est de la Nouvelle-Ecosse.

83*g*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, soumissions, acceptations de soumissions, etc., en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou l'un ou l'autre des départements de l'administration, datés depuis le 1er juillet 1912, au sujet de la fourniture de la glace pour les besoins de l'Intercolonial à Mulgrave, N.-E.

83*h*. Réponse à ordre du 12 février 1913,—Copie de toutes lettres, correspondance, pétitions et autres documents dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton concernant en quelque manière le quai public à Sackville, N.-B., et la nécessité qu'il y a d'établir, dans l'intérêt du trafic de l'Intercolonial et dans les intérêts commerciaux et maritimes de Sackville et des localités voisines, une communication par voie ferrée entre le dit quai et la ligne principale de l'Intercolonial à la station de Sackville; aussi, copie de toutes lettres et autre correspondance reçues par le président ou le vice-président du bureau de direction des chemins de fer de l'Etat, ou par quelque officier du dit chemin de fer sur le même sujet, pendant les années 1911, 1912 et 1913.

83*i*. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître qui ont été les soumissionnaires, et quel était le chiffre de chacune des soumissions, pour la fourniture de pièces de fer en fonte pour l'Intercolonial, au cours de la présente année.

83*j*. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître combien de barils de clous ont été achetés en 1912 pour l'Intercolonial, et quels ont été les prix payés en chaque cas; si on a demandé des soumissions lors de chaque achat; et, dans l'affirmative, qui ont été les différents soumissionnaires et quels ont été les chiffres respectifs des soumissions; à qui chacun des contrats a été adjugé

83*k*. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître quelles ont été les sommes perçues respectivement pour le transport des voyageurs et des marchandises, pour chacun des douze mois des années civiles 1910, 1911 et 1912 aux stations suivantes: Montréal, Halifax, Saint-Jean, Sydney, Truro, Moncton, New-Glasgow et Amherst; quelles ont été respectivement pour chacune des années susdites les recettes totales de l'Intercolonial

95*d*. Réponse à ordre du 20 janvier 1913,—Copie de tous les documents, témoignages entendus, lettres, télégrammes en rapport avec l'enquête au sujet de l'échouement du steamer de l'Etat *Earl Grey* à Toney-River, dans le comté de Pictou, au printemps de 1912; des rapports du commissaire enquêteur; et toute la correspondance, des télégrammes et documents se rapportant à l'enquête, et de toute décision départementale en la matière

95*e*. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, papiers, preuve et autres documents se rapportant à l'enquête sur la collision entre le steamer *City of Sydney* et le remorqueur *Douglas H. Thomas* dans le port de Sydney-Harbour, le

13 novembre 1912; et aussi, copie du verdict et du rapport du commissaire enquêteur à ce sujet.

119*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 24 janvier 1912,—Liste de tous les employés des différents départements, tant à Ottawa que dans les neuf provinces et territoires du Canada et autres endroits hors du Canada (service interne et externe) qui ont quitté leur emploi, depuis le 1er octobre 1911 jusqu'au 10 janvier 1912, inclusivement, et indiquant leurs nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire respectivement; la date de leur nomination; la date de leur départ; leur salaire à l'époque de leur nomination et à l'époque de leur départ; les causes de leur départ; s'ils ont été remplacés ou non; les nom, prénom, âge, nationalité, emploi et salaire de ceux qui les ont remplacés; dans les cas de destitutions, la liste des personnes qui ont demandé ces destitutions; dans le cas de remplacements,—la liste des personnes qui ont recommandé les nouveaux venus.

125. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres, depuis le 1er novembre 1911 jusqu'à date, et toute corporation, compagnie, personne ou personnes, se rapportant en quelque manière au tarif douanier sur le ciment; aussi copie de toutes lettres et correspondance échangées entre des membres du gouvernement du Canada pendant la même période et se rapportant au même sujet. Aussi, copie de tous papiers, documents, mémoires et décrets du conseil touchant la réduction du tarif douanier sur le ciment faite sur décret du conseil depuis la clôture de la dernière session du Parlement.

125*a*. Réponse à adresse du 20 janvier 1913,—Copie de toutes les requêtes adressées depuis le 1er octobre 1911 au Gouverneur général en conseil, ou à l'un ou l'autre des membres de l'exécutif, demandant remise de droit, ou réajustement des droits sur le ciment; de toutes les lettres adressées aux ministres individuellement à cet égard, et de toute la correspondance et de tous les arrêtés en conseil.

126. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses membres et qui que ce soit en rapport avec la ½ est de la section 27, township 6, rang 2, à l'ouest du 3me méridien.

127. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Etat indiquant depuis la confédération, quand la milice ou les forces régulières ont été appelées sous les armes pour venir en aide au pouvoir civil; combien de fois, quand et où cet appel a eu lieu depuis lors; quelles sommes d'argent ont été payées par chaque corporation municipale pour le service accompli en chaque cas; quels sont les corps militaires qui ont été appelés sous les armes en chaque instance; si c'était en chaque instance aux fins de réprimer des grèves de travailleurs, ou pour d'autres fins.

128. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., concernant la demande formulée par James McKelvey, de Sarnia, Ontario, pour l'obtention de l'octroi aux volontaires qui ont fait du service lors de l'invasion fénienne.

129. Réponse à ordre du 10 février 1913,—Copie de tous documents, correspondance, mémoires, rapports, demandes d'enquêtes, de nominations de commissions et autres documents relatifs à l'étude des causes de la dépopulation des campagnes et de la vie chère dans les provinces de l'est de la Puissance.

130. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, mémoires et correspondance au sujet de la demande de la Banque Internationale adressée au conseil du Trésor pour un certificat lui permettant de commencer des transactions.

131. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, rapports, lettres et instructions concernant la pêche de l'éperlan et du saumon, dans la rivière Ristigouche et la Baie-des-Chaleurs depuis octobre 1911 jusqu'à date, et des instructions adressées aux officiers du département de la Marine et des Pêcheries à ce sujet.

132. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance et papiers concernant l'augmentation du salaire de M. Sévigny, employé du bureau d'immigration à Montréal.

133. Réponse à ordre du 5 février 1913,—Etat faisant connaître toutes commandes (s'il en est) pour articles faites par le département des Travaux Publics depuis le 1er octobre 1911 à Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax; les soumissions demandées dans chaque cas; les commandes pour articles faites sans soumissions; les noms des firmes, et les montants dans chaque cas.

134. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toute la correspondance, et de tous les autres documents dans le département des Travaux Publics se rattachant à l'octroi d'un contrat pour livraison de charbon dit *Welsh coal* aux divers édifices fédéraux en la cité de Montréal.

135. Réponse à ordre du 5 décembre 1912,—Etat indiquant combien de contrats de dragage ont été donnés pendant l'année 1911-12 par le département des Travaux Publics, le nom de chaque soumissionnaire et le montant mentionné dans chaque soumission.

135*a*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Relevé de la quantité, par verges cubes, de dragage fait dans le havre de Bathurst, par la drague *Restigouche* durant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre de l'année 1911, et durant les mêmes mois de l'année 1912.

136. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie du compte de Jean-Baptiste Lena et de son épouse pour ouvrages faits aux bâtisses publiques à Valleyfield, Qué., en mai 1912, ainsi que de toute correspondance, rapport et de tout document se rapportant au paiement de tout ou en partie de ces comptes

137. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Etat indiquant le montant d'argent dépensé pour améliorer le chenal de la rivière Ottawa entre la cité de Hull et le village de Masson.

138. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous documents concernant le transfert de P. E. Amiot, ingénieur local du département des Travaux Publics de Bonaventure, Québec, au district de Chicoutimi et Saguenay, et la nomination en son lieu et place de Chas. E. Taché, de Chicoutimi, comme ingénieur local; aussi, copie des instructions données à ce dernier, et quels sont ses fonctions, son domicile et son salaire.

139. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toutes pétitions, mémoires, correspondance, rapports et résolutions de conseils de comté ou autres conseils municipaux du comté de Bonaventure en faveur de ou adverses à certains travaux publics dans le comté de Bonaventure, depuis octobre 1911, adressés au ci-devant ministre des Travaux Publics ou autre membre de l'administration actuelle, et copie de toutes réponses faites à ce sujet.

140. Etat annuel des affaires de la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne pour l'année terminée le 31 décembre 1911, et

Aussi, la liste des actionnaires soumise en conformité de sa charte constitutive.

141. Réponse à ordre du Sénat du 23 janvier 1913,—Copie de toutes réclamations faites par le gardien de pêche actuel au lac Baker, dans le comté de Madawaska, N.-B., et d'un état des sommes payées à cet employé.

141*a*. Réponse à adresse du Sénat du 6 mars 1912,—Production de tous documents, contrats, correspondances en rapport avec la réclamation de MM. Elzéar Boulanger et fils, Montmagny.

142. Réponse à adresse du Sénat du 28 janvier 1913,—Copie du rapport du ministre de la Justice *in re Florence Mining Company*, auquel réfèrent les Débats de la Chambre des Communes de la session de 1909. *Débats,* vol. 1, page 1755.

143. Réponse à adresse du Sénat du 28 janvier 1913,—Copie des instructions adressées aux lieutenants-gouverneurs des diverses provinces du Canada, avec leurs commissions et une copie de ces commissions.

144. Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, documents, télégrammes, rapports et opinions au sujet de la réclamation de William Ieeton, de Purcell's-Cove, qui demande que le département de la Marine et des Pêcheries ou quelque autre département lui rende un bateau.

145. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, télégrammes, lettres et décrets du conseil concernant le transfert d'une propriété connue sous le nom de "*Police Point Reserve*" à la corporation de la cité de Medicine-Hat, Alberta.

146. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de l'enquête faite par F. B. Atkinson, Lévis, sur un accident arrivé au cheval de Arsène Lauzier, à Amqui, comté de Rimouski, le 19 février 1912.

147. Correspondance, mémoires, etc., se rapportant à la concession, datée le 19 novembre 1912, à un nommé Arthur Donaldson, de la moitié N. du ¼ S.-O. de la section 8, township 49, rang 26, à l'ouest du 2me méridien

148. Réponse à ordre du 12 février 1913,—Copie de tous papiers, rapports et autres documents concernant le retard apporté par le département des Sauvages à l'émission des lettres patentes pour les terres achetées de la bande des sauvages de Saint-Pierre et formant partie de la réserve sauvage de Saint-Pierre, Manitoba.

149. Réponse à adresse du 27 janvier 1913,—Copie de toutes demandes adressées au gouvernement par la Compagnie d'aciéries d'Algoma pour la remise des droits sur les rails importés par la dite compagnie à Fort-William; de toute correspondance à ce sujet, de toute preuve recherchée et obtenue par le gouvernement et de celle fourni par la compagnie à l'appui de ses demandes; et de tous arrêtés du conseil ordonnant cette remise de droits.

150. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Liste des sténographes et secrétaires de la Chambre des Communes, avec les noms des députés pour lesquels chacune ou chacun travaille.

150*a*. Réponse à ordre du 31 mars écoulé,—Relevé faisant connaître quels sont les noms et les adresses des sténographes employés par la Chambre des Communes comme secrétaires des députés.

151. Réponse à ordre du 16 janvier 1913,—Etat indiquant combien de boisseaux de grains, et de barils ou sacs de farine ont été expédiés de Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, au cours des douze mois qui ont précédé le 31 décembre 1912, et la quantité respective de chacun de ces produits; aussi, quelle a été la proportion de ces denrées de production domestique ou de provenance étrangère à chacun des ports ci-dessus.

152. Réponse à ordre du 19 février 1913,—Relevé faisant connaître la quantité et les valeurs des importations et des exportations échangées entre le Canada et la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande au cours de l'année terminée le 31 mars 1912, quant aux articles suivants: chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs, jambon, lard fumé, bœuf frais et salé, grain, suif, viande de mouton, viandes en conserves, beurre, fromage, œufs, volailles et pommes.

153. Réponse à adresse du 26 février 1912,—Copie de toutes lettres, documents et correspondance concernant les mesures prises par le gouvernement pour venir en aide aux actionnaires et déposants de la *Farmers' Bank*, du décret du conseil nommant Sir Wm. Meredith commissaire, et de toute correspondance se rapportant à ce sujet.

155. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance concernant le transfert de l'hôpital de marine à Pictou à la ville de Pictou ou à toute autre corporation ou personne.

156. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, soumissions, contrats, papiers et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant la passation et la cancellation d'un contrat ou arrangement entre le dit département et Charles G. Giffin, de Isaac's-Harbour, N.-E., pour l'exécution de certains services à la homarderie dans cette localité, et aussi concernant un arrangement subséquent avec Philip McArthur pour l'exécution de services similaires.

157. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de Charles Meunier, ci-devant percepteur de douane à Marieville, Québec, pour loyer.

158. Réponse à ordre du 9 décembre 1912—Copie de tous les documents, lettres, correspondance et rapports au sujet de la fermeture du bureau de poste à Pomket-River, comté d'Antigonish, N.-E., et de la résiliation du contrat pour le transport de la malle entre Heatherton et Pomket-River.

158a. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., reçus, au cours des derniers douze mois, de l'honorable député de East-Grey et d'autres personnes par le département des Postes touchant la fermeture du bureau de poste de Harkaway, comté de Grey, Ont.; et les changements projetés dans le service des malles.

159. Réponse à ordre du Sénat du 21 février 1913, Copie du rapport rendu au gouvernement par James A. J. McKenna, LL.D., commissaire spécial nommé pour s'enquérir des réclamations déposées au nom des fidéicommissaires de la Colombie-Britannique au sujet des terrains, droits et autres questions entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le ministère des Affaires des Sauvages;

160. Réponse à ordre du Sénat du 31 janvier 1913, Etat démontrant le nombre d'immigrants qui se sont établis en Canada dans le cours de l'exercice 1911-12, et spécifiant le pays d'origine de ces immigrants.

161. Correspondance échangée avec M. V. Stefansson au sujet de l'expédition vers les régions arctiques.

161a. Copie de l'arrêté du conseil, No C.P. 406, du 22 février 1913, au sujet de l'expédition projetée de M. V. Stefansson dans le Nord.

162. Réponse à adresse du 25 mars 1912,—Copie de toutes lettres, requêtes, demandes, arrêtés en conseil et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries en ce qui concerne les changements apportés aux règlements des pêcheries, et par lesquels il est interdit aux bateaux à vapeur munis de lignes traînantes de participer à l'octroi de primes de pêche.

163. Réponse à ordre du 19 février 1913,—Copie de toute correspondance, papiers, comptes et pièces justificatives concernant l'achat et les réparations subséquentes d'un wagon particulier par le département de la Milice et de la Défense de la *Canadian Northern Railway Company.*

164. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Relevé faisant connaître les sommes payées par le département des Affaires des Sauvages pour soins médicaux donnés aux sauvages de la réserve Micmacs à Sainte-Anne de Ristigouche, Qué., en chacune des années de la période de 1900 à 1913, inclusivement, et à qui ces sommes ont été payées.

165. Réponse à ordre du 19 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, télégrammes, etc., relativement à la vente de terres censées appartenir aux sauvages Nyanza, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E., vente faite à un nommé Philip McDonald, et qui aurait été effectuée vers l'année 1877.

166. Réponse à ordre du 12 février 1913,—Copie de toutes lettres, rapports et autres documents reçus par le ministre du Travail concernant la condition des travailleurs sur le Grand-Tronc-Pacifique entre la cache de la Tête-Jaune et Fort-George.

167. Réponse à adresse du 3 février 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, lettres, etc., échangés entre le gouvernement fédéral, ou quelqu'un de ses membres, et le gouvernement de la province de la Saskatchewan, ou quelqu'un de ses membres, en rapport avec le chapitre 17, des Statuts de la Saskatchewan, 1912, intitulé *An Act to prevent the employment of Female Labor in certain capacities.*

168. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de toute la correspondance, des requêtes et autres documents reçus par le premier ministre, ou l'un quelconque des autres membres de l'administration, depuis le 1er avril 1912, en rapport avec le régime scolaire établi dans cette partie du territoire de Keewatin annexé à la province du Manitoba.

169. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Etat indiquant le nombre d'accidents aux portes d'écluses et ponts sur le canal Welland pendant l'année expirée le 25 novembre 1912, la nature des accidents, le montant du dommage dans chaque cas et le montant recouvré des propriétaires de navires par le gouvernement dans chaque cas.

171. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, correspondance, etc., concernant la demande de suspension par H. Boulay, de J. Stahl, assistant-inspecteur d'immigration, sur les chemins de fer.

172. Réponse à ordre du 17 février 1913,—Etat indiquant la superficie totale des terres offertes pour préemptions et homesteads achetés dans chacune des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta depuis la promulgation de la Loi des terres fédérales, 1908; le nombre d'acres de ces terres dont on a disposé par voie de préemptions ou de homesteads achetés dans chacune des dites provinces; le montant perçu sur le prix d'achat des dites terres dans chacune des dites provinces jusqu'au 31 décembre 1912, et le montant d'intérêt perçu sur les sommes impayées, dans chacune des dites provinces jusqu'au 31 décembre 1912.

173. Réponse à ordre du 10 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, mémoires, etc., reçus par le très honorable premier ministre et l'honorable ministre de la Justice, depuis le 1er janvier 1912, en rapport avec une demande de la part des juges de cours de comté d'une augmentation d'appointements, et d'une modification à apporter à la Loi des Juges en ce qui touche l'allocation de retraite.

174. Réponse à ordre du 13 février 1913,—Relevé faisant connaître qui est le fonctionnaire disciplinaire en charge de chacun des services suivants au pénitencier de Portsmouth; quand chacun d'eux a été nommé au début parmi le personnel du pénitencier; quand il a été nommé au poste actuel; à quelle croyance religieuse appartient chacun d'eux: carrière; ferme; résidence et dépendances du préfet; atelier de forge; bain et buanderie; atelier du taillage de pierre; ateliers du tailleur et du cordonnier; cassage de la pierre; outillage du service des égouts; quartier des aliénés; ailes des cellules, bibliothèque, chapelles catholique romaine et protestante, hôpital; rotonde de la boutique; ateliers du charpentier, du ferblantier et du peintre, et prison de réclusion solitaire.

174*a*. Réponse à ordre du 13 février 1913,—Relevé faisant connaître les noms des gardes dans le pénitencier de Portsmouth, et quelle est la croyance religieuse de chacun d'eux; si quelques-uns des dits gardes ont été destitués, et, s'il y a eu destitution, quand et à la suite de quelles accusations; et, dans le cas de réinstallation, à la suite de quelles recommandations.

175. Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de tous les états de comptes pour salaire ou rémunération aux commissaires, taxes des témoins et toute autre dépense, en rapport avec les enquêtes tenues par le commissaire enquêteur Duchemin à l'égard des personnes suivantes dans le comté d'Antigonish, savoir:—Patrick M. Decoste, matelot, steamer *Scotia*, Havre-au-Bouché; William R. Fougère, cantonnier, Havre-au-Bouché; Allan Kinney, cantonnier, Havre-au-Bouché; Hubert Myatte, cantonnier, Tracadie; John McDonnell, cantonnier, Afton-Station; John W. Melançon, cantonnier, Afton; James Armstrong, cantonnier, Heatherton; Charles Landry, cantonnier, Pomket; Colin McDonald, cantonnier, James-River; Archd. Chisholm, agent de station, Heatherton; Joseph Benoit, agent de station, Pomket; Alex. R. McAdam, garde-pêche, Malignant-Cove; Alex. McDonald, sous-percepteur, Doctors-Brook; Charles L. Gass, sous-percepteur, Bayfield; Jeffrey M. Crispo, sous-percepteur, Bayfield; Hugh R. McAdam, maître de poste, Arisaig; Thomas J. Sears, maître de poste, Lochaber; Charles L. Gass, maître de poste, Bayfield, et Joseph P. Benoit, maître de poste, Pomket.—Aussi, état détaillé des dépenses directes et indirectes, en rapport avec les enquêtes tenues par le dit commissaire Duchemin sur les accusations portées contre John J. McDonald, maître de poste, McArras-Brook; Archibald Stewart, chef cantonnier, Havre-au-Bouché; Ronald McFarlane, chef cantonnier, William's-Point; Henry Williams, cantonnier,

Marshy-Hope, et John W. McInnes, contremaître des ponts de l'Intercolonial, Antigonish.

176. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie du rapport ou des rapports faits par C. E. Taché, ingénieur résident du comté de Bonaventure, Qué., sur les travaux publics existants ou demandés, en ce comté depuis octobre 1911 à ce jour.

177. Réponse à ordre du 6 février 1913,—Relevé faisant connaître les propriétés qui, dans cette superficie de terrain qui s'étend au nord de la rue Wellington et à l'ouest de la rue Bank, dans la cité d'Ottawa, ont été achetées ou acquises par le gouvernement; de qui elles ont été acquises; quel a été le prix payé ou convenu en chaque cas; pour combien de ces propriétés, le prix de vente n'a pas encore été soldé; quels en sont les propriétaires, et quels sont les prix qui restent encore en litige, en chaque cas; quels sont les noms des personnes qui ont été employées à titre d'agents, d'évaluateurs, ou à quelque titre que ce soit en rapport avec l'acquisition de ces propriétés; à quelles conditions leurs services ont été requis; quelle somme a été payée à chacun d'eux, et quelles sommes sont encore dues à ces personnes, et quels en sont les noms respectifs; si le gouvernement a employé des personnes ou agents aux fins de percevoir le loyer des locataires ou occupants de l'une ou l'autre de ces propriétés; et, en ce cas, quels sont les noms de ces percepteurs, quelle sera la durée de leur emploi, et quelles sommes leur ont été payées à titre de salaire, d'honoraires ou de commissions; quelle a été, jusqu'au 31 janvier 1913, la somme totale payée par le gouvernement en rapport avec l'achat ou acquisition de ces propriétés.

178. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Travaux Publics et M. Morel, M.P.P., député de Nipissing-Est, se rapportant en quoi que ce soit à la construction d'un chemin, ou grande route, allant de North-Bay à Sturgeon-Falls, Ont., et de toutes requêtes, correspondance, rapports d'arpenteurs et d'ingénieurs, se rapportant en quoi que ce soit avec la construction de cette grande route.

179. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, bordereaux de paie, lettres, télégrammes, etc., en rapport avec les dépenses faites au quai de Brûlé, dans le comté de Colchester, au cours des deux dernières années.

179*a*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, soumissions et correspondance se rapportant en quelque manière à la construction d'un quai à Krant-Point, comté de Lunenburg, N.-E.

180. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, etc., touchant la demande faite par l'*Eastern Canada Power Company* à l'effet d'élever, jusqu'à celui de l'eau du lac Saint-François, le niveau du fleuve Saint-Laurent dans les environs des rapides du Coteau, des Cèdres, de la Roche-Fendue et des Cascades.

181. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes adressés au ministre des Travaux Publics depuis le jour où il a prêté serment d'office, le 10 octobre 1911, jusqu'au 31 décembre de la même année, au sujet de travaux publics en voie de construction dans le comté de Gloucester, que l'on dit avoir été communiqués au candidat conservateur dans le dit comté lors de l'élection du 21 septembre 1911.

182. Réponse à ordre du 10 mars 1913,—Relevé faisant connaître combien de soldats du régiment R.C. il y a eu à Aldershot au cours de l'été de 1912, avant la tenue du camp militaire régulier; à quelle date ils se sont rendus au camp; quel a été leur nombre au camp tenu alors; si on a demandé des soumissions pour la fourniture des articles de sustentation; combien et de quelles personnes des soumissions ont été reçues; si des contrats ont été adjugés à quelques-uns des soumissionnaires; et s'il n'en a pas été ainsi, ce qu'on a fait des soumissions reçues; comment et de qui s'est-on procuré l'approvisionnement requis pour ces militaires; quel prix par livre respectivement, a été payé pour la viande, le sucre, le beurre, le thé, le café, le lard fumé et le pain, et quel prix par boisseau pour les végé-

taux; quel a été, pendant la période précitée, le coût par ration pour l'approvisionnement fourni aux militaires du régiment R.C. au camp d'Aldershot; quel a été le coût par ration pour l'approvisionnement par contrat de la milice régulière au camp militaire annuel à l'automne de 1912.

184. Réponse à ordre du 30 janvier 1913,—Etats démontrant:—

1. L'exacte étendue de territoire ajouté à Ontario et à Québec par les Statuts de 1912;

2. L'étendue de terres reçues pour fins scolaires en chaque province;

3. Le nombre d'acres de ces terres qui ont été vendus et le montant réalisé par cette vente, à date;

4. Le montant total payé au Manitoba sur les produits de la vente des terres scolaires;

5. Le montant payé de la même façon à l'Alberta et à la Saskatchewan avant qu'elles aient été constituées en provinces, et depuis qu'elles ont été constituées en provinces;

6. Valeur présumée des terres scolaires non vendues en chaque province.

185. Réponse à ordre du Sénat, du 21 février 1913,—Copie de toute correspondance, papiers, rapports ou documents en la possession du gouvernement relativement à l'augmentation récente énorme dans les prix exigés des pêcheurs canadiens pour le cordage Manille, et spécialement pour le cordage employé par les pêcheurs de homards dans les provinces maritimes. Aussi tous renseignements en possession du ministère du Commerce relativement à un déficit supposé dans le produit du cordage *Manille*.

187. Réponse à ordre du 26 février 1913,—Copie de tous mémoires, lettres, papiers, télégrammes et autres documents dans le département de l'Intérieur concernant le ¼ S.-O., de la section 36, township 16, rang 27, à l'ouest du deuxième méridien.

188. Réponse à ordre du 10 mars 1913,—Copie de toute correspondance ou communications de quelque nature que ce soit échangées entre le département des Assurances à Ottawa, et celui de Toronto depuis juin 1907, au sujet du transfert de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* de la juridiction du département des Assurances d'Ottawa à celle du département des Assurances à Toronto; de toute la correspondance, s'il y a, entre le département des Assurances d'Ottawa et le *Saturday Night*, de Toronto, au sujet des affaires de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* ou de l'*International Insurance Company, Limited*; aussi de toute la correspondance et des autres communications échangées entre le département des Assurances d'Ottawa et le gouvernement de la province de l'Alberta au sujet des affaires de la *Canadian Guardian Life Insurance Company* ou de l'*International Insurance Company, Limited.*

189. Copie d'un arrêté du conseil, etc., concernant une contribution de $30,000 pour aider à soulager la détresse des personnes qui ont souffert du cyclone désastreux qui s'est abattu sur la cité de Régina et ses environs.

192. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Copie de tous les documents, mémoires, lettres se rapportant au choix d'une certaine étendue de terre pour les fins d'une réserve forestière sur le côté nord de la rivière Saskatchewan, vis-à-vis la cité de Prince-Albert

193. Réponse à ordre du 10 février 1913,—Copie de toutes correspondances échangées entre le département de la Marine et des Pêcheries et le député de Témiscouata, et toutes autres personnes concernant le placement d'une lumière ou de feux d'alignement sur le quai de l'Ile-Verte, dans le comté de Témiscouata.

194. Copie d'un rapport du comité du Conseil privé approuvée par Son Excellence l'Administrateur le 5 avril 1913, au sujet d'un contrat pour service de transport des malles, des voyageurs et des marchandises par steamers entre le Canada et la Grande-Bretagne et *vice versa*, et des articles de la convention intervenue à ce sujet.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Oliver propose, comme amendement, scondé par M. Martin (Régina),—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:—

" Que l'inscription de homestead pour la moitié-nord du quart sud-est de la section 8, township 49, rang 26, à l'ouest du 2me méridien, a été accordée à Arthur Donaldson le 16 avril 1912, en violation des règlements et de la pratique du département de l'Intérieur.

" Que l'honorable Robert Rogers, l'un des membres de cette Chambre, qui était lors de l'octroi de cette inscription ministre de l'Intérieur, en est responsable, et que l'octroi de cette inscription mérite la censure de la Chambre."

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 18 avril 1913.

Et le débat se continuant;

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Bureau,
Cardin,
Carvell,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Douglas,
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Graham,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctot,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Lemieux,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Michaud,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Séguin,
Sinclair,
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—56.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Ball,
Barker,
Barrette,
Beattie,
Bellemare,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Davidson,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Merner,
Middlebro,
Sévigny,
Sexsmith,
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,

Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Wentworth) et
Wright.—95.

Mondou,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nickle,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Rainville,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Schaffner,

Forget (Sir Rodolphe),
Foster (King, N.-E.),
Fowler,
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Guilbault,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),

Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante et un mille quatre cent trente-sept dollars et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Douanes—traitements, $239,770.83; dépenses casuelles, $11,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.
Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.
Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Copie des arrêtés du conseil, etc., concernant la nomination de commissaires chargés de régler toutes matières se rapportant aux terres des sauvages et aux affaires des sauvages en général, dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la session, No 191b.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quarante minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 18 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dix-neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre afin d'entendre le témoignage de personnes qui ont été invitées à comparaître devant le dit comité en rapport avec le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission royale chargée de s'enquérir et de faire rapport sur la Loi concernant le Pilotage et son administration dans les districts de pilotage de Montréal et de Québec, et de s'assurer des modifications, s'il en est, qu'il serait judicieux d'y apporter;—aussi, une lettre adressée au ministre de la Marine et des Pêcheries par M. Adjutor Lachance, l'un des commissaires. (*Document de la session, No 191c.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant le renvoi d'office de fonctionnaires publics dans chacun des départements du gouvernement depuis le 1er octobre dernier, tant dans le service intérieur que dans le service extérieur. (*Document de la session, No 61 (12f).*)

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger aujourd'hui pendant la séance de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le dix-neuvième rapport du dit comité présenté ce jour.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 172) modifiant la Loi de la Police du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill B (No 173) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer";

Bill M 2 (No 174) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*";

Bill A 3 (No 175) intitulé: "Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*";

Bill B 3 (No 176) intitulé: "Loi concernant la *Southampton Railway Company*";

Bill C 3 (No 177) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*"; et

Bill E 3 (No 178) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*".

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du Havre de Québec.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil peut, de temps à autre, avancer et payer à la corporation des Commissaires du havre de Québec, ci-après nommée la corporation, certaines sommes, n'excédant pas en totalité la somme de trois millions cinq cent mille dollars, lesquelles sont requises pour mettre la corporation en état d'établir des installations de terminus qui sont nécessaires pour équiper convenablement le port de Québec.

2. Résolu,—Que pendant le cours de la construction des installations de terminus mentionnées dans ces résolutions, les intérêts à payer sur les débentures qui devront être déposées entre les mains du ministre des Finances en échange de ces avances seront censés être des deniers nécessaires pour la construction et former partie du coût de la construction des dites installations de terminus, et les intérêts pourront être servis à même la dite somme de trois millions cinq cent mille dollars.

3. Résolu,—Que la corporation, au moment où une avance lui sera faite, déposera entre les mains du ministre des Finances des débentures de la corporation d'une valeur égale, au pair, à l'avance ainsi faite, remboursables dans les vingt-cinq ans de la date de leur émission, et portant intérêt au taux de trois et demi pour cent par année, payable semestriellement.

4. Résolu,—Que le principal et les intérêts de toute somme avancée sous le régime de la loi fondée sur ces résolutions seront payables par la corporation à même toutes ses propriétés, biens, péages, droits, revenus, amendes et autres sources de revenu quelconques, et prendront rang, quant au paiement, immédiatement après toutes débentures ou obligations s'élevant à la somme de un million cent cinquante mille piastres, émises par la corporation en vertu du chapitre 48 des Statuts de 1898, du chapitre 34 des Statuts de 1899 et du chapitre 36 des Statuts de 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil peut, de temps à autre, avancer et payer à la corporation des Commissaires du havre de Québec, ci-après nommée la corporation, certaines sommes, n'excédant pas en totalité la somme de trois millions cinq cent mille dollars, lesquelles sont requises pour mettre la corporation en état d'établir des installations de terminus qui sont nécessaires pour équiper convenablement le port de Québec.

2. Résolu,—Que pendant le cours de la construction des installations de terminus mentionnées dans ces résolutions, les intérêts à payer sur les débentures qui devront être déposées entre les mains du ministre des Finances en échange de ces avances seront censés être des deniers nécessaires pour la construction et former partie du coût de la construction des dites installations de terminus, et les intérêts pourront être servis à même la dite somme de trois millions cinq cent mille dollars.

3. Résolu,—Que la corporation, au moment où une avance lui sera faite, déposera entre les mains du ministre des Finances des débentures de la corporation d'une valeur

égale, au pair, à l'avance ainsi faite, remboursables dans les vingt-cinq ans de la date de leur émission, et portant intérêt au taux de trois et demi pour cent par année, payable semestriellement.

4. Résolu,—Que le principal et les intérêts de toute somme avancée sous le régime de la loi fondée sur ces résolutions seront payables par la corporation à même toutes ses propriétés, biens, péages, droits, revenus, amendes et autres sources de revenu quelconques, et prendront rang, quant au paiement, immédiatement après toutes débentures ou obligations s'élevant à la somme de un million cent cinquante mille piastres, émises par la corporation en vertu du chapitre 48 des Statuts de 1898, chapitre 34 des Statuts de 1899 et du chapitre 36 des Statuts de 1907.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 179) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Québec.

Il présente, en conséquence. le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 84) intitulé: "Loi modifiant la Cour de l'Echiquier, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Après "envoyé", insérer "par lettre recommandée".

Page 1, ligne 18.—Après le mot "brevets" ajouter les mots suivants: "et le Gouverneur en conseil doit transférer les dits appels, ainsi que tous les documents et pièces de procédures s'y rapportant, à la Cour de l'Echiquier".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de la Cour Suprême.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le registraire de la Cour Suprême du Canada recevra un salaire annuel de cinq mille dollars.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le registraire de la Cour Suprême du Canada recevra un salaire annuel de cinq mille dollars.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 180) modifiant la Loi de la Cour Suprême.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'Instruction Agricole dans les Provinces.

M. Burrell propose, secondé par M. Cochrane,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Middlebro propose, secondé par M. Blain,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill K (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell";

Bill G 2 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*";

Bill F 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Albert Flower";

Bill I 3 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Clarence Peterson";

Bill K 3 (No 167) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Moss Hampson"; et

Bill M 3 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Zéphirin Gonier", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, que le bill K (No 122) du Sénat, intitulé: 'Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que le bill G 2 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi concernant l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Stewart,

Ordonné, que le bill F 3 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Albert Flower", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Clark (Red-Deer),
Ordonné, que le bill I 3 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Clarence Peterson", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,
Ordonné, que le bill K 3 (No 167) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Moss Hampson", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Oliver,
Ordonné, que le bill M 3 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Zéphirin Gonier", soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Blain,
Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs, que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés.
Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 55) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster", lesquels avaient été lus la première fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.
Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 59) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser", lesquels avaient été lus la première fois et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.
Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 89) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Medical*

Protective Association", lesquels avaient été lus la première fois et renvoyés au comité des Bills Privés.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que le bill (No 103) ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'Instruction Agricole dans les Provinces, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 21 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Reid, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 mars 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, preuve, décrets du conseil, etc., se rapportant à la destitution de Edward Doucett, sous-percepteur des douanes, comté de Digby, N.-E. (*Document de la session, No 61 (12g).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 mars 1913,— Copie de tous les documents, correspondance, preuve, décrets du conseil, etc., se rapportant à la destitution de M. LeBlanc, sous-percepteur des douanes, Church-Point, comté de Digby, N.-E. (*Document de la session, No 61 (12h).*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 10 mars 1913,—Relevé faisant connaître quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre le Canada et Terre-Neuve chaque année, pendant la période comprise entre le 1er janvier 1896 et le 1er janvier 1913, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année; quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre Terre-Neuve et les Antilles comprise dans la convention commerciale entre le Canada et les Antilles en date du 9 avril 1912 pendant les années 1909, 1910, 1911 et 1912, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année. (*Document de la session, No 195a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Copie de tous documents, accusations, correspondance, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John C. Bourinot, premier commis des douanes à Port-Hawkesbury, comté d'Inverness, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en l'espèce; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par l'enquête. (*Document de la session, No 61 (12i).*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, correspondance, télégrammes, représentations, pétitions et rapports dans le département des Chemins de fer et Canaux, ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, ou dans les cartons du bureau de direction des chemins de fer de l'Etat, ou dans les bureaux de l'assistant du président de la Commission de direction des chemins de fer de l'Etat, se rapportant en quelque manière au système employé pour fournir de l'eau à la station de Dorchester, sur la ligne de l'Intercolonial, ou au manque total d'eau pour boire ou autres usages à cette station, ainsi qu'à la demeure de l'agent à la dite station;—aussi, copie de toute correspondance, lettres, pétitions, recommandations et rapports concernant la prétendue nécessité de commis supplémentaire ou autre assistance à la dite station. (*Document de la session, No 83l.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1913,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres papiers dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, concernant M. L. Tracy, employé dans les ateliers de l'Intercolonial en 1899 et 1900, et de toutes lettres et correspondance au sujet du dit M. L. Tracy échangées entre le ministre des Chemins de fer et Canaux d'alors et quelqu'un des officiers du dit chemin de fer au cours des dites années; aussi, copie des lettres, sur le même sujet, de D. Potinger, alors gérant général, de feu James E. Price, alors surintendant

général, et de feu M. Jarvis, alors surintendant divisionnaire du dit chemin de fer, pendant la dite période de 1899 et 1900. (*Document de la session, No 83m.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Relevé faisant connaître toutes les sommes perçues par l'Intercolonial pour transport de foin entre Amherst et d'autres stations sur cette voie ferrée, dans le comté de Cumberland, et Antigonish, N.-E., consigné à C. Edgar Whidden ou C. B. Whidden and Son, au cours des mois de janvier dernier et de février courant; par qui le fret a été payé;—aussi, copie de factures et connaissements du foin transporté. (*Document de la session, No 83n.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département des Chemins de fer et Canaux et C. D. Sargent, I.C., et entre l'ingénieur C. D. Sargent et H. E. Stanton, ingénieur surintendant du canal St. Peters, ou entre W. H. Weller, entrepreneur des travaux d'amélioration du canal St. Peters, et l'une ou l'autre des personnes susnommées, au sujet de l'ouvrage exécuté par l'entrepreneur en dehors de son contrat et du devis *ad hoc*;—aussi, de toute correspondance, lettres et télégrammes entre le département des Chemins de fer et Canaux ou l'ingénieur C. D. Sargent et toute autre personne, en la matière;—aussi de tous les comptes et pièces justificatives fournis au gouvernement en rapport avec l'ouvrage précité, et des paiements faits par le gouvernement à l'entrepreneur, spécifiant si ces paiements sont en solde complète ou partielle. (*Document de la session, No 108a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, accusations, rapports, etc., reçus depuis le premier jour d'octobre 1911 par le département des Chemins de fer et Canaux, la Commission administrative des chemins de fer du gouvernement, l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Intercolonial ou du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ou en la possession de l'un ou l'autre de ces bureaux administratifs ou de ces fonctionnaires, se rapportant en quoi que ce soit à une demande ou à un projet de diminution des heures de travail pour les employés de l'Intercolonial à Moncton, ou sur tout autre point de l'Intercolonial, ou sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard. (*Document de la session, No 83o.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de toutes plaintes, réquisitions, pétitions et correspondance de toute nature de la part de la Chambre de Commerce ou des citoyens de Sydney, N.-E., ou de quelques-uns d'entre eux, demandant de meilleures facilités sur l'Intercolonial dans la division de Sydney. (*Document de la session, No 83p.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, etc., relativement à la demande de dommages à la suite de la mort du jeune fils de Thomas Hoare, tué à une traverse de l'Intercolonial, dans la ville de Stellarton, au cours de l'été de 1912, et de toutes les requêtes, lettres, etc., demandant l'installation de barrières ou autres moyens de protection à cette traverse. (*Document de la session, No 83q.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, accusations, témoignages, correspondance, lettres et télégrammes, dans le département des Chemins de fer et Canaux, depuis le 21 septembre 1911, se rapportant au renvoi d'Alexander E. Morrison, Point-Tupper, N.-E., du service de l'Intercolonial; et de toutes les recommandations en faveur de la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (12j).*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill B (No 173) du Sénat, intitulé: " Loi pourvoyant à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer ".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill A 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill B 3 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Southampton Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill M 2 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill C 3 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill E 3 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill K 2 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms, et le rang et poste respectifs des officiers actuellement en service sur le *Niobe*, à Halifax, sous la direction du département du Service de la Marine; le nombre d'hommes actuellement en service comme matelots ou à d'autre titre analogue sur le *Niobe;* le nombre d'hommes qui ont abandonné le service sur le *Niobe* depuis le 1er juillet 1912; et si, depuis cette même date, des efforts ont été tentés aux fins de recruter pour le *Niobe*.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Cardin, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégramme, lettre, plainte, affidavit, rapport, recommandation, requête, certificat et autres documents se rapportant à la démission de Mlle Paul Hus, comme maîtresse de poste de la paroisse de Sainte-Victoire, comté de Richelieu, et la nomination de M. Paul Bardier, du même lieu, comme maître de poste.

Sur motion de M. Gauvreau, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, requêtes, lettres, correspondance, messages, enquêtes, rapports, etc., se rapportant à la destitution de S. Lapointe, maître de poste à Saint-Eloi, comté de Témiscouata, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Ethier, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, plaintes, rapport, recommandation, requête, certificat et tous autres documents

se rapportant à la démission de M. Edmond Lacroix, comme maître de poste de la paroisse de Saint-Joseph du Lac, comté des Deux-Montagnes, et la nomination de Rodrigue Larocque, du même lieu, comme maître de poste.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par M. W. A. E. Flynn, dans l'affaire de P. B. Bourdages, gardien de phare à la Pointe-Bonaventure, Qué.,—ainsi que copie des accusations portées contre le dit Bourdages par Ovide Bourdages, Raymond Bourdages, Pierre Henry, J. A. Mousseau et D. Champoux.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées contre Louis Bujold, gardien du phare à Carleton-Point, Québec, par MM. W. S. Montgomery, J. I. Boudreau, N. Bourg, J. A. Mousseau, N. Boudreau et W. Boudreau.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées contre Alexis Bourque, gardien de la sirène d'alarme à Bonaventure, à la suite desquelles il a été destitué par le ministre de la Marine et des Pêcheries, ainsi que copie de toutes lettres et autres documents se rapportant à la nomination de son remplaçant.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées contre Alexis Labillois, maître de poste à Miguasha, qui lui ont valu la perte de son emploi, et de toutes lettres et documents concernant la nomination de John Caissy qui l'a remplacé.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. McKenzie,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et autres documents renfermant la preuve faite au sujet des accusations faites contre Mme Z. Marcotte, maîtresse de poste à Nouvelle-West, comté de Bonaventure, qui ont porté le ministre des Postes à la révoquer de son emploi, et de toutes lettres et autres documents concernant la nomination de M. Lazare Fallu à sa place.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous avis, soumissions, contrats et correspondance au sujet de la fourniture de la glace pour le camp d'Aldershot, N.-E., en 1913, et copie de toute correspondance concernant les origines de cette fourniture de glace.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes, accusations, preuve et rapports au sujet de l'enquête tenue à Aldershot en septembre 1912 sur les prétendus larcins commis dans le camp de la milice.

Sur motion de M. Lachance, pour M. Tobin, secondé par M. McCrea,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, plaintes, affidavit, rapports, recommandations, pétitions, certificats, contrats et autres documents concernant la cancellation du contrat de M. E. Bougie, pour le transport des malles entre le bureau de poste et la gare du chemin de fer à Bromptonville, P.Q.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions, plaintes, preuve, rapports et autres documents concernant la destitution de Wm. E. Ehler, gardien de phare à Queensport, N.-E. Aussi, état détaillé des dépenses de l'enquête, faisant la distinction entre l'allocation payée au commissaire, ses frais de route, et les honoraires payés aux témoins. Aussi, copie de tous papiers au sujet de la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Martin (Régina), secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les baux de forces hydrauliques accordés sur la rivière Winnipeg, les dates de ces baux, en faveur de qui ils ont été consentis, et le site du pouvoir hydraulique possédé par chaque locataire. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et toutes personne ou personnes au sujet de ces baux.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes;

M. Cochrane propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Graham,—Que le dit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu,—Que cette Chambre, tout en reconnaissant qu'il est important d'encourager et de favoriser, à même le trésor fédéral, l'amélioration des grandes routes, croit que toutes les sommes votées pour cette fin devraient être départies et versées entre les mains des différentes provinces, au prorata de la population de ces provinces, respectivement, telle que déterminée par le dernier recensement décennal.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 22 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 109) concernant la *British Columbia and White River Railway Company.*

Bill H 2 (No 151) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company*".

Bill B 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company*".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill H (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*".

Bill U (No 149) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company*".

Bill C 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*".

Bill D 2 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt-troisième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Andrew Lorne Hamilton; pour une loi de divorce d'avec sa femme, Maude Louise Hamilton.

De Joseph Ulric Vincent et autres; pour une charte sous le nom de *West Canada Railway.*

Et conformément au paragraphe 3 de la règle 96, votre examinateur a examiné les bills privés suivants du Sénat, et il constate que toutes les exigences de la règle 91 ont été remplies dans chaque cas, savoir:—

Bill M 2 (No 174) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*".

Bill C 3 (No 177) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*".

Bill E 3 (No 178) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*".

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de toutes

plaintes et accusations contre James Falconer, de Newcastle, comté de Northumberland, N.-B., comme correspondant de la *Gazette du Travail* à Newcastle, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (12l).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Etat faisant connaître le nom, la profession ou occupation, le domicile, la date de nomination et le salaire de chacun des correspondants de la *Gazette du Travail,* ainsi que les changements faits dans le personnel pendant l'année 1912. (*Document de la session, No 199.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, etc., reçus des officiers de la Fraternité Canadienne des employés des chemins de fer, par le département du Travail ou celui des Chemins de fer et Canaux entre le 1er janvier 1912 et le 25 janvier 1913 au sujet des enquêtes tenues et des destitutions d'employés pour cause d'ingérence politique, et des réponses aux documents reçus. (*Document de la session, No 61 (12k).*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

M. Kay, propose, secondé par M. Carroll,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B 3 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Southampton Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 23 avril 1913.

La dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que la règle 17 de cette Chambre soit amendée; et sur la motion,—Que la question soit actuellement mise aux voix.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Kyte,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 23 avril 1913.

Prières.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents se rapportant à l'incident du drapeau survenu à Matapédia, Qué., au sujet duquel le ministre de la Milice a exprimé ses regrets, et dont il a été fait mention dans la réponse donnée par le ministre à une question posée le 9 avril courant.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des accusations portées par MM. J. A. Mousseau, A. Godbout et J. Beaudin contre Jos. Ed. Landry, gardien du phare de Saint-Omer, Québec, qui ont amené sa destitution pour prétendue ingérence politique active.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Carroll,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant en quoi que ce soit à l'achat d'une propriété à Long-Beach, St. Mary's, comté de Digby, N.-E., pour y créer un étang de propagation du homard.

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître tous les baux ou permis d'occupation accordés à des clubs ou à des particuliers, aux fins d'ériger ou maintenir des remises à embarcations sur le canal Rideau entre le pont de l'avenue Laurier et l'écluse de Hartwell;—les dates de ces baux ou permis;—les noms des personnes à qui ils ont été accordés, et le loyer respectif de chacun; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses membres, et toute personne au sujet de ces baux ou permis et de la résiliation d'iceux.

M. Perley propose, secondé par M. Pelletier,—Que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912.

M. Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Martin (Régina) ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'une importance publique urgente, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—"La situation financière de la Compagnie d'assurance *Union Life*, et la nécessité urgente qu'il y a pour le gouvernement, dans l'intérêt des porteurs de polices, de faire connaître au public le résultat de toute enquête qui a pu être tenue au sujet des affaires de cette compagnie".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Martin (Régina) propose alors, secondé par M. Carroll,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question,—Qu'il soit résolu, que la règle 17 de cette Chambre soit amendée en y ajoutant ce qui suit:—

"(2) Toute motion débattable faite sous la rubrique: Affaires de Routine, à l'exception des motions d'ajournement, et toute motion inscrite sur le feuilleton des ordres, ou pour l'adoption du rapport d'un comité permanent ou spécial, ou pour la question préalable, ou pour la troisième lecture d'un bill, ou pour l'ajournement de la Chambre quand il s'agit de discuter une question déterminée d'importance publique urgente, ou pour l'adoption en comité général, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, de la résolution, article, clause, préambule ou titre en délibération, pourra être débattue, mais toutes autres motions seront décidées sans débat ou amendement.

"(3) Immédiatement avant que l'ordre du jour pour la reprise d'un débat ajourné soit appelé, ou si la Chambre est en comité général, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, tout ministre de la Couronne qui aura, de son siège en Chambre, donné avis à une séance précédente de son intention d'en agir ainsi, pourra proposer que le débat ne soit pas ajourné davantage, ou que la prise en considération ultérieure de quelques résolution ou résolutions, article ou articles, clause ou clauses, préambule ou préambules, titre ou titres sera la première question discutée par le comité et ne sera pas ajournée davantage; et, dans chaque cas, cette question sera décidée sans débat ni amendement; et si elle est résolue dans l'affirmative, nul membre ne parlera ensuite plus d'une fois, ou plus de vingt minutes sur tout tel débat ajourné, ou 'si la Chambre est en comité' sur toute telle résolution, article, clause, préambule ou titre; et si ce débat ou cette prise en considération ajournés n'ont pas été repris ou terminés avant deux heures du matin, nul membre ne pourra se lever pour parler après cette heure, mais toutes les questions qui doivent être décidées afin de conclure ce débat ou cette prise en considération ajournés, seront décidées immédiatement.

"(4) Les jeudis ou vendredis, lorsque l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, M. l'Orateur quittera le fauteuil sans poser de question, pourvu que, sauf du consentement de la Chambre, les prévisions budgétaires de chaque département puissent avoir la priorité un jour autre que le jeudi ou le vendredi."

Et sur la motion: Que la question soit actuellement mise aux voix;

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 24 avril 1913.

Et la question au préalable étant posée, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Alguire,
Ames,
Armstrong
(Lambton),
Armstrong
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Lancaster,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Ontario),

(York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Barnard,
Barrette,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Clare,
Clark (Bruce),
Clarke
(Wellington),
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Forget
(Sir Rodolphe),
Fowler
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Hartt,
Henderson,
Hepburn,
Hughes
(Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
McCurdy,
McKay,
McLean
(Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morphy,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Osler
(Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart
(Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson
(Wentworth) et
Wright.—108.

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Champagne,
Charlton,
Chisholm
(Antigonish),
Chisholm
(Inverness),
Clark
(Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Emmerson,
Ethier,
Fortier,
Gauthier
(St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Graham,
Guthrie,
Hughes
(King, I.-P.-E.),
Kay,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe
(Kamouraska),
Lapointe (Montréal,
St-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal,
Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Ross,
Séguin,
Sinclair,
Thomson
(Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria,
Alta.) et
Wilson (Laval).—73

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale étant posée, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Alguire,
Ames,
Armstrong
(Lambton),
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Ontario),

Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Barnard, Barrette, Beattie, Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Burrell, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cromwell, Crothers, Currie, Davidson, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Forget (Sir Rodolphe), Fowler, Fripp, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Hartt, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, McCurdy, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morphy, Nantel, Nicholson, Nickle, Northrup, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Rogers, Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Thornton, Tremain, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Leeds), White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wentworth), et Wright—108.

CONTRE:

Messieurs

Boivin, Bourassa, Boyer, Brouillard, Bureau, Cardin, Carroll, Carvell, Champagne, Charlton, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red-Deer), Cruise, Delisle, Demers, Devlin, Douglas, Emmerson, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, Graham, Guthrie, Hughes (King, I.-P.-E.), Kay, Kyte, Lachance, Lafortune, Lanctot, Lapointe (Kamouraska), Lapointe (Montréal, St-Jacques), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Lemieux, Loggie, Lovell, Macdonald, Maclean (Halifax), McCraney, McCoig, McCrae, McKenzie, McLean (Sunbury), McMillan, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Régina) Michaud, Molloy, Murphy, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Pardee, Power, Proulx, Reid (Ristigouche), Richards, Robb, Ross, Séguin, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Tobin, Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.), et Wilson (Laval)—73.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois hures p.m.

Jeudi, 24 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill A 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*, qu'il rapporte sans amendement.

Conformément à l'ordre de renvoi du 15 avril 1913, votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company*, et recommande que le dit amendement ne soit pas agréé pour les raisons suivantes:—

(*a*) Le dit amendement ne décrit pas suffisamment les lignes de chemin de fer qui y sont mentionnées, et est de nature à créer de la confusion quant à leurs différents parcours.

(*b*) Le dit amendement ne fixe pas de limite de temps pour la fin de la construction de la première ligne de chemin de fer spécifiée dans l'article 8 du chapitre 56 des lois de 1911 autorisée par le paragraphe (*a*) de cet article.

Les promoteurs du bill (No 98) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, et portant ratification et confirmation de l'achat d'une partie des biens de la *Carillon and Grenville Railway*, ayant signifié leur intention de ne pas procéder ultérieurement au cours de la présente session quant à ce projet de loi, votre comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires payés sur icelui soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Barker, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill G (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada*", qu'il rapporte sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 100) concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres, et a décidé de le rapporter sans modification.

Votre comité a aussi pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 101) concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres, et a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil Privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Copie de tous documents, accusations, correspondance, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John B. Chisholm, gardien de phare à Port-Hastings, comté d'Inverness, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en l'espèce; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par l'enquête. (*Document de la session, No 61 (12m).*)

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 98) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, et portant ratification et confirmation de l'achat d'une partie des biens de

la *Carillon and Grenville Railway Company*, soit retiré, et que les honoraires versés sur le dit bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que les bills privés suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill M 2 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*".

Bill C 3 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*".

Bill E 3 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*".

Ordonné, que M. Clark (Bruce) ait la permission de présenter un bill (No 181) modifiant la Loi des Elections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les noms des officiers et manœuvres employés sur la drague *Northumberland* à Pictou, au cours des mois de janvier, février et mars 1913, et le salaire payé à chacun d'eux; aussi, les sommes payées durant la même période pour réparations et approvisionnement, respectivement, en rapport avec cette drague, et les noms de ceux à qui ces sommes ont été payées, respectivement.

Sur motion de M. Boyer, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms et prénoms des courriers de malle dans le comté de Vaudreuil et Soulanges; entre quels endroits ils font le service; la distance entre chacun de ces endroits; le prix du contrat d'un chacun; et quel montant le gouvernement payait pour le transport de la malle en ces différents endroits avant septembre 1911.

M. Oliver ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'une importance publique urgente, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—"L'achat par le gouvernement de la Colombie-Britannique de la réserve sauvage Kitsilano, mardi, le 8 avril, et le déplacement des sauvages de cette réserve, jeudi, le 10 avril, hors la connaissance et sans le consentement du gouvernement fédéral, ainsi que le laisse entendre la réponse donnée lundi dernier à une demande de renseignement à ce sujet".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Oliver propose alors, secondé par M. Graham,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant, elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet de régulariser le havre de Vancouver et de constituer en corporation les Commissaires du havre de Vancouver.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'édicter une loi tendant à régulariser l'administration du havre de Vancouver et constituant en corporation les Commissaires du havre de Vancouver, et de pourvoir à mettre la corporation ainsi constituée en possession de toutes les terres et de tout intérêt dans les terres situées dans les limites du havre, et qui jusqu'ici relevaient de Sa Majesté, pour par la dite corporation être administrées pour les fins de cette loi; et que le revenu provenant des terrains riverains situés dans le havre et qui ont été loués, ou dont il a été autrement disposé en faveur de toutes personnes par le Gouverneur en conseil, ainsi que tous les taux de péage, honoraires et redevances (à l'exception des taux de pilotage, des contributions pour les marins malades et des honoraires pour l'inspection des bateaux à vapeur) qui sont maintenant payables au gouvernement du Canada, en rapport avec ce havre, soient payés à la dite corporation et retenus par elle, et forment partie de son revenu général sous le régime et pour les fins de cette loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'édicter une loi tendant à régulariser l'administration du havre de Vancouver et constituant en corporation les Commissaires du havre de Vancouver, et de pourvoir à mettre la corporation ainsi constituée en possession de toutes les terres et de tout intérêt dans les terres situées dans les limites du havre, et qui jusqu'ici relevaient de Sa Majesté, pour par la dite corporation être administrées pour les fins de cette loi; et que le revenu provenant des terrains riverains situés dans le havre et qui ont été loués, ou dont il a été autrement disposé en faveur de toutes personnes par le Gouverneur en conseil, ainsi que tous les taux de péage, honoraires et redevances (à l'exception des taux de pilotage, des contributions pour les marins malades et des honoraires pour l'inspection des bateaux à vapeur) qui sont maintenant payables au gouvernement du Canada, en rapport avec ce havre, soient payés à la dite corporation et retenus par elle, et forment partie de son revenu général sous le régime et pour les fins de cette loi.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Hazen ait la permission de présenter un bill (No 182) constituant en corporation les Commissaires du havre de Vancouver.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 103) ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'Instruction Agricole dans les Provinces, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maitenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question,—Que le bill (No 32) ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes, soit maintenant lu la seconde fois; et sur l'amendement à icelle,—"Que le dit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu,—Que cette Chambre, tout en reconnaissant qu'il est important d'encourager et de favoriser à même le trésor fédéral, l'amélioration des grandes routes, croit que toutes les sommes votées pour cette fin devraient être réparties et versées entre les mains des différentes provinces, au prorata de la population respective de ces provinces, telle que déterminée par le dernier recensement décennal".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1912. (*Document de la session, No 32.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 25 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Stanfield, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition du conseil municipal de la cité d'Ottawa présentée le 19 mars dernier après l'expiration du délai fixé par la règle 83 pour recevoir des pétitions pour bills privés, demandant une loi l'autorisant à prendre dans certains lacs du comté d'Ottawa, dans la province de Québec, un approvisionnement d'eau pour l'usage de la dite cité d'Ottawa, et à d'autres fins, et il constate que la nécessité de la législation projetée ne s'est fait sentir que quelque temps après l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés; et comme c'est une question d'urgence et de grande importance pour la cité d'Ottawa, votre comité recommande que la règle 88 soit suspendue au sujet de la dite pétition, et que le dite pétition soit reçue, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir de semblables pétitions.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mars 1913,—État indiquant quelle quantité de grain de semence a été fournie aux colons de la Rivière-à-la-Paix en 1912; quelle quantité est réservée pour eux en 1913; qui a distribué le grain de semence fourni en 1912; qui est autorisé à faire cette distribution en 1913; à quelles conditions ce grain a été fourni en 1912 et à quelles conditions sera fourni ce grain en 1913; si des provisions ont été fournies en 1912; à quelles conditions l'ont-elles été, et qui en a fait la distribution; s'il en est fourni en 1913, à quelles conditions le seront-elles et qui en fera la distribution. (*Document de la session, No 200.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mars 1913,—Copie de tous papiers, lettres, mémoires et autres documents concernant la partie N.-O. de 30-25-7-2. (*Document de la session, No 187b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 avril 1913,—Copie de tous documents dans le département de l'Intérieur antérieurs à l'émission par la Couronne des lettres patentes concernant le lot 217 de la réserve de la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans la paroisse de Saint-Jean, Winnipeg. (*Document de la session, No 201.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 avril 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, accusations, etc., se rapportant à la destitution d'Epiphane Nadeau, agent d'immigration à Saint-Léonard, comté de Victoria, N.-B. (*Document de la session, No 61 (12n).*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. Morrison, chaloupier au service de la douane à Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (12o).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Rod. McLeod, chaloupier au service de la douane à Big-

Bros-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (12p).*)

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, réclamations et rapports touchant les demandes d'indemnités produites par les propriétaires de chevaux attachés à la 10me batterie de campagne au camp de Petawawa, au cours de l'été de 1912, à cause de dommages subis ou de maladies contractées pendant la période de service;—aussi, liste de toutes les réclamations soldées, de chaque somme payée, et des personnes qui ont reçu des indemnités. (*Document de la session, No 202.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de M. McLachlin, maître de poste à Marble-Mountain, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (12q).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Abraham Leblanc, maître de poste à West-Arichat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur. (*Document de la session, No 61 (12r).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Charles J. Lafford, maître de poste à Grande-Grève, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (12s).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de W. S. Lawrence, maître de poste à Margaree-Harbour, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (12t).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John K. Macdonald, maître de poste à Whycocomagh, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (12u).*)

M. Fripp propose, secondé par M. Burnham,—Que, en conformité de la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Ordres Permanents, la règle 88 soit suspendue en ce qui concerne la pétition du conseil municipal de la cité d'Ottawa, présentée le 19 mars écoulé, pour une loi l'autorisant à prendre dans certains lacs du comté d'Ottawa, province de Québec, et d'amener dans la capitale un approvisionnement d'eau pour les fins du dit conseil municipal, et que la dite pétition soit reçue, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de telles pétitions.

Et la motion étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite pétition est en conséquence lue et reçue, et elle est comme suit:—

Du conseil municipal de la cité d'Ottawa; demandant d'être autorisé par la Chambre à prendre dans certains lacs du comté d'Ottawa, dans la province de Québec, et d'amener dans la capitale un approvisionnement d'eau pour le service public, et l'usage des citoyens d'Ottawa, de Hull, et de toute autre municipalité dans l'Ontario ou Québec.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une résolution à l'effet qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux peut, subordonnément à l'autorité du Gouverneur en conseil, construire, acheter, louer ou autrement acquérir, en totalité ou en partie, tout chemin de fer, pont de chemin de fer, station de chemin de fer, termini de chemins de fer, bacs transbordeurs ou autres travaux de chemins de fer, et que tout tel chemin de fer ou autres travaux formeront partie du réseau des chemins de fer de l'Etat, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 161) modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 179) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 172) modifiant la Loi de Police du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 180) modifiant la Loi de la Cour Suprême.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 32) ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Stanfield propose, secondé par M. Middlebro,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 109) concernant la *British Columbia and White River Railway Company;*

Bill H 2 (No 151) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company*";

Bill B 2 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company*";

Bill H (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*";

Bill U (No 149) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company*";

Bill C 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*";

Bill D 2 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*";

Bill A 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*"; et

Bill G (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blon-

din fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 109) concernant la *British Columbia and White River Railway Company;* bill H 2 (No 151) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company;* bill B 2 (No 157) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company;* et bill G (No 136) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada*", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill II (No 135) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*"; bill U (No 149) du Sénat, intitulé: " Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company*"; bill C 2 (No 158) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*"; bill D 2 (No 159) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*"; et bill A 3 (No 175) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*", et leur a fait séparément des amendements.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, que le bill (No 109) concernant la *British Columbia and White River Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. McCraney,

Ordonné, que le bill H 2 (No 151) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Beattie, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, que le bill B 2 (No 157) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Stevens, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le bill G (No 136) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of the Elks of the Dominion of Canada*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill II (No 135) du Sénat, intitulé: " Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Immédiatement après l'article 2 du bill, insérer les articles suivants:—

"3. En tant que la dite compagnie a le droit d'acquérir de la force ou énergie électrique ou autre, qui peut être transmise et délivrée à tout endroit dans les municipalités à travers lesquelles le chemin de fer a été construit, et de recevoir, transformer transmettre distribuer et fournir cette force ou énergie sous toute forme quelconque, d'en céder l'excédent, et d'en percevoir des taxes et rémunérations, la dite compagnie peut, subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer* continuer d'acquérir cette force ou énergie électrique, mais non par voie d'expropriation; cependant ces taxes et rémunérations ne peuvent être exigées ni perçues pour cette force ou énergie électrique tant que le tarif n'aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut aussi reviser ce tarif.

"4. Rien dans la présente loi ni dans la *Loi des télégraphes* n'autorise la dite compagnie à construire ou à mettre en service, soit sur une voie publique ou un lieu public, soit le long ou en travers d'une voie publique ou d'un lieu public, des lignes de télégraphe ou de téléphone ou des lignes destinées à distribuer de l'électricité pour éclairage, chauffage ou force motrice, ou disposer de l'excédent de force provenant des usines de la dite compagnie et dont elle n'a pas besoin dans son entreprise, sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique ou le dit lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité, ni à vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie électrique dans une municipalité ou pour l'usage dans les limites de toute municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité.

"5. La dite compagnie ne peut construire ni tenir en service son chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre lieu public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrement qu'aux conditions convenues avec la dite municipalité."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill C 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*", lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 16.—Immédiatement après l'article 1 du bill, insérer l'article suivant:—

"2. L'*Alberta Interurban Railway Company* peut commencer la construction de son chemin de fer autorisé par le chapitre 31 des lois de 1911, et y employer quinze pour cent du montant de son capital social (y compris les dépenses déjà faites), dans les deux ans à compter de la présente loi, et peut achever le dit chemin de fer et le mettre en service, dans les cinq ans à compter de la même date; et si le dit chemin de fer n'a pas été ainsi commencé et si le dit emploi d'argent n'y a pas été ainsi effectué, ou si le dit chemin de fer n'a pas été achevé et mis en service, dans les dits délais respectifs, les pouvoirs conférés à la dite compagnie par le Parlement, relativement à la construction, s'éteindront et demeureront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill V (No 149) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Railway Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company* ', lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retrancher tous les mots après "1", jusqu'à la fin de l'article, et insérer:—

"Le nom de la *Buctouche Railway and Transportation Company*, ci-après appelée "la Compagnie" est changé en celui de "*The Moncton and Northumberland Strait Railway Company*"; mais tel changement de nom n'amoindrit, ni ne modifie en rien les droits, obligations ou charges de la Compagnie, ni ne leur porte atteinte, ni n'a d'effet sur aucune instance ou procédure actuellement pendante intentée par la Compagnie ou contre elle, ni sur aucun jugement exécutoire en sa faveur ou contre elle, laquelle instance ou procédure peut, nonobstant ce changement de nom, être poursuivie, continuée ou menée à fin, et lequel jugement peut être exécuté, tout comme si la présente loi n'eût pas été adoptée."

Page 1, ligne 14.—Immédiatement après "7" insérer "du chapitre 73 des lois de 1910, constituant en corporation la *Buctouche Railway and Transportation Company*".

Page 2, ligne 7.—Retrancher tous les mots après "*Company*" jusqu'à la fin de l'article et insérer "la *Shediac and Coast Railway Company*".

Page 2, ligne 11.—Immédiatement après l'article 4 du bill insérer les articles suivants:—

"5. La Compagnie ne peut construire ni tenir en service son chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre lieu public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrement qu'aux conditions convenues avec la dite municipalité.

"6. La Compagnie peut commencer la construction de son chemin de fer et y employer quinze pour cent du montant de son capital social dans les deux ans à compter de la présente loi, et elle peut achever le dit chemin de fer et le mettre en service dans les cinq ans à compter de la même date; et si le dit chemin de fer n'est pas ainsi effectué, ou si le dit chemin de fer n'est pas achevé et mis en service à l'expiration des dits délais respectifs, les pouvoirs conférés à la Compagnie par le Parlement, relativement à la construction, séteindront et demeureront nuls et de nul effet pour ce qui du dit chemin de fer restera alors inachevé."

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill A 3 (No 171) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 20.—Immédiatement après l'article 2 du bill insérer les articles suivants:—

"3. Est modifié l'article 10 du chapitre 105 des lois de 1907, par l'insertion après le mot 'acquérir' à la troisième ligne du dit article, des mots 'mais non par voie

d'expropriation', et par le retranchement des mots '*autorisé à passer*' à la cinquième ligne du dit article, et l'insertion du mot 'construit'.

"4. Est modifié l'article 11 du dit chapitre 105, par l'insertion après le mot 'loi' à la première ligne du dit article, des mots 'ni dans la loi des Télégraphes', et par l'addition à la fin du dit article des mots 'ni à vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie électrique dans une municipalité ou pour l'usage dans les limites d'une municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill D 2 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 36.—Immédiatement après l'article 2 du bill, insérer les articles suivants:—

"3. En tant que la dite compagnie a le droit d'acquérir de la force ou énergie électrique ou autre, qui peut être transmise et délivrée à tout endroit dans les municipalités à travers lesquelles le chemin de fer a été construit, et de recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir cette force ou énergie sous toute forme quelconque, d'en céder l'excédent, et d'en percevoir des taxes et rémunérations, la dite compagnie peut, subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer* continuer d'acquérir cette force ou énergie électrique, mais non par voie d'expropriation; cependant ces taxes et rémunérations ne peuvent être exigées ni perçues pour cette force ou énergie électrique tant que le tarif n'aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut aussi reviser ce tarif.

"4. Rien dans la présente loi n'autorise la dite compagnie à vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie électrique dans une municipalité ou pour l'usage dans les limites d'une municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité.

"5. Les valeurs que la dite compagnie est autorisée à émettre relativement à sa ligne de chemin de fer autorisée par l'article 1 de la présent eloi ne doivent pas dépasser trente mille dollars par mille de son chemin de fer, et ne peuvent être émises qu'en proportion de la longueur de chemin de fer alors construite ou dont la construction a été donnée à l'entreprise."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 97) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company*", lequel ayant déjà été lu la première fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, a été rapporté par ce dernier.

Et le dit amendement, étant lu la deuxième fois,

M. Lancaster propose, secondé par M. Henderson,—Que cette Chambre n'agrée pas le dit amendement pour les raisons suivantes :—

(*a*) Le dit amendement ne décrit pas suffisamment les lignes de chemin de fer qui y sont mentionnées, et est de nature à créer de la confusion quant à leurs différents parcours.

(*b*) Le dit amendement ne fixe pas de limite de temps pour la fin de la construction de la première ligne de chemin de fer spécifiée dans l'article 8 du chapitre 50 des lois de 1911 autorisée par le paragraphe (*a*) de cet article.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur amendement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 101) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres", lequel est lu comme suit :—

Page 2.—Retrancher l'article "2" et insérer le suivant :—

"2. Quiconque a, au cours de la période écoulée entre l'expiration des six ans à compter de la date du dit brevet et le neuvième jour de novembre mil neuf cent douze, commencé de construire, fabriquer, employer ou vendre en Canada l'article d'invention que protège le dit brevet, peut continuer de le construire, fabriquer, employer ou vendre d'une manière aussi complète et effective que si la présente loi n'eût pas été adoptée."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois,

M. Macdonell propose, secondé par M. Henderson,—Que le dit amendement soit modifié comme suit :—

Ligne 3 de l'amendement.—Remplacer "de la date du dit brevet", par "des dates des dits brevets".

Lignes 6 et 7 de l'amendement.—Remplacer "l'article" par "les articles".

Lignes 7 et 8 de l'amendement.—Remplacer "que protège le dit brevet" par "que protègent les dits brevets".

Ligne 8 de l'amendement.—Remplacer "le construire" par "les construire".

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit amendement tel que modifié, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a modifié leur amendement et demande le concours de Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C 3 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M 2 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 3 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 32) ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que l'item No 23 des Bills et Ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et il est lu comme suit:—

Ordre No 23.—Seconde lecture du Bill (No 2) Loi concernant la pollution des eaux navigables

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 26 avril 1913.

M. Bradbury propose, secondé par M. Morphy,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Doherty,

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial composé de MM. Baker, Béland, Boyer, Bradbury, Burrell, Crocket, Hazen, Kyte, Lespérance, McCoigg, McCraney, McCurdy, Molloy, Murphy, Northrup, Sévigny, Warnock et Wilson (Wentworth), avec instruction d'examiner et étudier le dit bill et toutes les questions que ce bill affecte, et de faire rapport à cette Chambre avec toute la diligence possible, et que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et records et d'examiner les témoins sous serment ou affirmation.

M. Hazen propose, secondé par M. Doherty,—Que l'item No 45 des Bills et Ordres pubilcs soit appelé maintenant.

Et la question étant posée sur la question, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et il est comme suit:—

Ordre No 45.—Seconde lecture du bill A (No 116) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

M. Kyte propose, secondé par M. Carroll,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. Doherty,

Ordonné, que le dit bill soit référé au comité spécial, auquel a été renvoyé le bill (No 2) concernant la pollution des eaux navigables.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix-huit minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 28 avril 1913.

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt-quatrième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Du conseil municipal de la cité d'Ottawa; pour une loi l'autorisant à prendre dans certains lacs du comté d'Ottawa, province de Québec, et d'amener un approvisionnement d'eau pour les fins du dit conseil municipal, des résidents de la dite cité et d'autres endroits.

De la *Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company;* pour une charte.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le bill suivant:—

Bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa.

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, cautionnements et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Guysboro et Charlo's-Cove, comté de Guysboro, N.-E., pendant l'année 1912. (*Document de la session, No 62k.*)

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître la date de la nomination de H. P. Duchemin, commissaire enquêteur pour la partie est de la Nouvelle-Ecosse, le nombre de jours employés en cette qualité au service du gouvernement depuis sa nomination, la somme globale payée à M. Duchemin comme rémunération de ses services, non compris les frais de voyage et autres dépenses, et les sommes payées à M. Duchemin, à ce jour, pour frais de voyage, pension, taxes des témoins et autres dépenses diverses respectivement.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Cardin, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégramme, lettre, recommandation, certificat, plainte, rapport et autres documents se rapportant à la nomination de M. W. S. Jackson, le surintendant actuel des chantiers du gouvernement, à Sorel, comme enquêteur sur les chantiers de Sorel et les travaux qui y sont exécutés, et copie de toute correspondance, télégramme, recommandation, rapport envoyés, fournis ou faits par lui à la suite de sa nomination, et copie de la preuve par lui recueillie et des documents accompagnant son rapport.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Neely,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les sommes perçues par l'Intercolonial pour transport de foin expédié d'Amherst et autres stations sur l'Intercolonial, dans le comté de Cumberland, à Antigonish, et autres stations dans le comté d'Antigonish, au cours des mois de janvier, février et mars derniers; les noms des expéditeurs et des destinataires; la somme payée pour transport de chaque expédition, et par qui payée;—aussi, copie de tous les connaissements de ces expéditions.

Sur motion de M. Kyte, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations du révérend R. L. Macdonald, agent des sauvages à la réserve de Salmon-River, comté de Richmond, N.-E., au sujet de l'école sauvage dans la dite réserve,—et de toute correspondance et instructions du département des Affaires des Sauvages au dit agent sur le même sujet. Aussi, copie de toutes plaintes, accusations et rapports contre Mlle Charlotte M. Devereux, institutrice de la dite école, et de toute correspondance, et recommandations concernant la nomination de Ernest McNeil comme successeur de la dite institutrice, depuis le 1er janvier 1912.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. MacNutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, listes de paie, reçus, comptes, correspondance, etc., concernant les réparations faites au brise-lames à Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E., en 1912.

Sur motion de M. Sinclair, pour M. Boyer, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes échangés entre le gouvernement et MM. Arch. Macdonald, Elz. Monpetit et autres au sujet de la nomination des gardiens du bureau de poste de Rigaud, MM. Jean-Baptiste Charlebois et Napoléon Vallée.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Neely,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les accusations portées contre Fred. R. Irish, maître de poste à Afton, comté d'Antigonish, N.-E., et de toute la correspondance de record en la matière.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Neely,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes requêtes, plaintes et correspondance contenant quelque accusations contre Alexander Fraser, maître de poste à Fraser's-Grant, comté d'Antigonish, N.-E., et de tous les autres documents, etc., de record en la matière.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste de tous les journaux en Canada dans lesquels ont été insérées des annonces par le gouvernement ou quelqu'un de ses ministres, officiers ou départements entre le 10 octobre 1911 jusqu'à date, avec un relevé du montant brut payé à cette fin, pendant la susdite période, à chacun de ces journaux ou à leurs propriétaires.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, mémoires, requêtes, lettres, etc., soumis à la Commission des chemins de fer, du 1er janvier 1913 à ce jour, par qui que ce soit au sujet de l'administration des chemins de fer *Quebec and Oriental* et *Atlantic, Quebec and Western*, quant au service

du transport des marchandises et des voyageurs et des messageries, avec copie de tous les ordres et décisions émis par cette commission, et de la correspondance qui se rapporte à ces sujets.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, requêtes, lettres, adressées au ministre de l'Agriculture, ou envoyées par lui ou en son nom, au sujet de l'établissement d'une école d'agriculture, ferme modèle ou station agronomique à New-Carlisle, Qué.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, mémoires, correspondance, requêtes, etc., envoyés par qui que ce soit au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou au ministre des Travaux Publics, ou à tous deux, y compris les réponses en la matière, en rapport avec le projet de la construction d'un pont de chemin de fer ou de grande route, ou des deux combinés, traversant la rivière Ristigouche entre Campbellton, N.-B., et un point situé dans le comté de Bonaventure, Qué.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. McLean (Sunbury),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de John P. McKinnon, chef cantonnier sur l'Intercolonial à Shunacadie, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. McLean (Sunbury),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution d'Archibald McDonald, gardien du pont de l'Intercolonial à Grand-Narrow ou Sound, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bourassa, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes plaintes, accusations, correspondances, requêtes, télégrammes, concernant la destitution de Joseph Verrault, maître de poste à Lévis, comté de Lévis, de la preuve et du rapport faits à la suite des enquêtes tenues par le commissaire enquêteur Smith et par le commissaire enquêteur Jolicœur à ce sujet; aussi, une liste des témoins assignés et entendus, copies des témoignages entendus à chaque enquête, noms de ceux qui représentaient le gouvernement à ces enquêtes et un état détaillé des frais occasionnés par ces enquêtes, avec de plus tous documents concernant la nomination de son successeur, telles que requêtes, lettres de recommandation, etc.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports, télégrammes et documents de toutes sortes se rattachant à la destitution de L. Philippe Carignan, gardien de phare à Champlain, comté de Champlain.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les employés fédéraux destitués dans le comté de Trois-Rivières et Saint-Maurice depuis le 15 octobre jusqu'à date, la date de la destitution, l'emploi de chaque personne, le

chiffre du salaire à l'époque de la destitution, les raisons de la destitution, et s'il y a eu enquête ou non. Aussi, les noms et domiciles de leurs remplaçants.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Etat faisant connaître toutes les personnes qui ont fait des enquêtes dans les limites du district judiciaire des Trois-Rivières depuis le 15 octobre 1911 jusqu'à date au sujet de la conduite d'employés du gouvernement fédéral, la localité où l'enquête a été tenue, le montant payé à chaque enquêteur dans chaque cas, les noms des avocats employés dans chaque cas, et l'adresse postale et le montant payé à l'avocat dans chaque cas.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les employés destitués dans le comté de Maskinongé depuis le 15 octobre 1911 jusqu'à date, la date de la destitution, l'emploi de chaque personne, le chiffre de son salaire lors de sa destitution, les raisons de la destitution, s'il y a eu enquête ou non, et les noms et domiciles de leurs remplaçants.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les employés destitués dans le comté de Nicolet depuis le 15 octobre 1911 jusqu'à date, la date de la destitution, l'emploi de chaque personne, le chiffre de son salaire lors de sa destitution, les raisons de la destitution, s'il y a eu enquête ou non, et les noms et domiciles de leurs remplaçants.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les employés destitués dans le comté de Champlain depuis le 15 octobre 1911 jusqu'à date, la date de la destitution, l'emploi de chaque personne, le chiffre de son salaire lors de sa destitution, les raisons de la destitution, s'il y a eu enquête ou non, et les noms et domiciles de leurs remplaçants.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, mémoires, rapports, télégrammes, etc., de quelque nature que ce soit, se rapportant à la destitution d'Arthur Dumont et d'Alfred Bettez, facteurs employés au bureau de poste de Trois-Rivières, et du rapport de J. G. H. Bergeron en la matière.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Bureau, secondé par M. Emmerson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports, télégrammes et documents de toutes sortes se rattachant à la destitution de William Brunelle, gardien de phare à la Pointe-à-Citrouille, comté de Champlain, province de Québec.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Graham,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de tous documents, lettres, mémoires, etc., se rapportant au ¼ N.-E. de 14-75-15-5, quant aux années 1911, 1912 et 1913 à ce jour.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Kyte,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, soumissions, contrats, correspondance, décrets du conseil, etc., en rapport avec le service du transport de la malle entre Bridgetown, Port-Lorne et

Hampton, Parker's-Cove, comté d'Annapolis, N.-E., pour lequel des soumissions ont été récemment demandées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, correspondance, relevés, etc., échangés entre le département de l'Agriculture et toutes autres personne ou personnes demandant, tout dernièrement, que le directeur vétérinaire général du Canada se rende dans la Nouvelle-Ecosse.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution pourvoyant à une augmentation du montant affecté au maintien de la succursale de la Monnaie d'Ottawa.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'augmentation, de $75,000 à un chiffre n'excédant pas $110,000, de la somme annuelle, payable à même le fonds du Revenu consolidé, pour le maintien de la succursale de la Monnaie d'Ottawa, et de l'affinerie qui en forme partie.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateuur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'augmentation, de $75,000 à un chiffre n'excédant pas $110,000, de la somme annuelle, payable à même le fonds du Revenu conconsolidé, pour le maintien de la succursale de la Monnaie d'Ottawa, et de l'affinerie qui en forme partie.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 184) modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la fabrication, le poinçonnage et la vente des objets composés d'or ou d'argent et des objets plaqués d'or et des objets plaqués d'argent".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le dit bill et lui a fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 10, ligne 5.—Immédiatement après l'article 20 du bill, insérer l'article suivant:—

" 21. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de janvier 1914.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une résolution à l'effet de modifier la Loi des grains du Canada.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912, et de prescrire, en rapport avec le bill (Y 2) intitulé: " Loi modifiant la Loi des grains du Canada ", passé par le Sénat et actuellement soumis à cette Chambre, que lorsqu'une demande est faite à la Commission pour un arrangement au sujet de l'inspection du grain, du pesage du grain, ou des deux, à un endroit qui n'est pas un point de tête de ligne d'une division ou d'un district d'inspection, la Commission, si elle juge que cet arrangement devrait être fait et que la personne qui le demande est responsable, peut ordonner tel arrangement qu'elle juge à propos; à condition qu'outre les droits exigibles, l'excédent, s'il en est, des frais occasionnés pour la mise à exécution de cet arrangement sera payé par la personne qui le demande, en la manière et aux époques que la Commission peut déterminer, et que les dispositions relatives à l'inspection et au pesage du grain, à la nomination des inspecteurs et des peseurs, et tous autres règles et règlements faits sous leur empire s'appliqueront à tout endroit au sujet duquel cet arrangement a été fait; et aussi que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire, locataire ou gérant d'un élévateur de tête de ligne sera de vingt-cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire d'un élévateur se livrant à la fabrication des produits du grain dans la division de l'Ouest, sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire ou locataire d'un élévateur régional sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par une personne qui demande de faire le commerce du grain à commission dans la division de l'Ouest sera de cinq piastres; et que l'honoraire de patente payable annuellement par toute personne pour poursuivre le négoce d'acheteur de grain sur voie sera de cinq piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912, et de prescrire, en rapport avec le bill (Y 2) intitulé: " Loi modifiant la Loi des grains du Canada ", passé par le Sénat et actuellement soumis à cette Chambre, que lorsqu'une demande est faite à la Commission pour un arrangement au sujet de l'inspection du grain, du pesage du grain, ou des deux, à un endroit qui n'est pas un point de tête de ligne d'une division ou d'un district d'inspection, la Commission, si elle juge que cet arrangement devrait être fait et que la personne qui le demande est responsable, peut ordonner tel arrangement qu'elle juge à propos; à con-

dition qu'outre les droits exigibles, l'excédent, s'il en est, des frais occasionnés pour la mise à exécution de cet arrangement sera payé par la personne qui le demande, en la manière et aux époques que la Commission peut déterminer, et que les dispositions relatives à l'inspection et au pesage du grain, à la nomination des inspecteurs et des peseurs, et tous autres règles et règlements faits sous leur empire s'appliqueront à tout endroit au sujet duquel cet arrangement a été fait; et aussi que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire, locataire ou gérant d'un élévateur de tête de ligne sera de vingt-cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire d'un élévateur se livrant à la fabrication des produits du grain dans la division de l'Ouest, sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire ou locataire d'un élévateur régional sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par une personne qui demande de faire le commerce du grain à commission dans la division de l'Ouest sera de cinq piastres; et que l'honoraire de patente payable annuellement par toute personne pour poursuivre le négoce d'acheteur de grain sur voie sera de cinq piastres.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Perley propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que la dite résolution soit référée au comité général sur le bill Y 2 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada".

Et un débat s'ensuivant;—la dite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 26) concernant la Radiotélégraphie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mardi, 29 avril 1913.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 29 avril 1913.

Prières.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 110) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 118) concernant la *Imperial Traction Company.*

Bill C 3 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabasca and Grande-Prairie Railway Company*".

Bill B 3 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Southampton Railway Company*".

Quant à ce dernier bill, votre comité recommande que le titre en soit changé en celui de "Loi concernant la *Southampton Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

M. Sexsmith, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité rapporte, ci-annexée, pour l'information de la Chambre, la preuve faite devant le comité au cours de la présente session du Parlement:—

Preuve reçue en rapport avec l'industrie fruitière;

Preuve faite par M. Walter Jones touchant l'élevage des animaux à fourrure;

Preuve faite par M. J. A. Ruddick, au sujet de l'industrie laitière.

Votre comité recommande que la preuve ci-dessus soit imprimée immédiatement, sous forme de brochure, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, savoir:—

1. Quinze mille (15,000) exemplaires de la preuve concernant l'industrie fruitière, pour être distribués comme suit: 12,000 exemplaires au département de l'Agriculture, 2,800 exemplaires aux membres du Parlement, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

2. Quatre mille (4,000) exemplaires de la preuve faite par M. Walter Jones, pour être distribués comme suit: 1,000 exemplaires au département de l'Agriculture, 2,800 exemplaires aux membres du Parlement, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

3. Cent mille (100,000) exemplaires de la preuve faite par M. J. A. Ruddick, pour être distribués comme suit: 97,000 exemplaires au département de l'Agriculture, 2,800 exemplaires aux membres du Parlement, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Rogers,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 30 avril courant, elle demeure ajournée jusqu'à vendredi prochain, 2 mai.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 avril 1913,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer à Moncton et le même département à Campbellton au sujet de la collision arrivée à Saint-Moïse, dans le cours de février 1913, entre les trains de E. Smith et le train régulier No 99, en exceptant l'enquête tenue sur le sujet. (*Document de la session, No 83r.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 avril 1913,—Liste contenant les noms, résidences et occupations de tous les employés du chemin de fer Intercolonial qui ont été destitués dans le comté de Rimouski depuis le 21 septembre 1911. (*Document de la session, No 83s.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Copie des comptes des dépenses personnelles payées à M. St. Amour, surveillant du canal Soulanges, depuis que ce fonctionnaire est entré en fonction. Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1913,—Copie des comptes de dépenses personnelles payées par le gouvernement à M. St. Amour, surintendant du canal Soulanges, depuis la date de sa nomination. (*Document de la session, No 108b.*)

M. Reid (Grenville), l'un dés membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine P. J. Wilcox, employé de douane à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (12v).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de M. J. McKinnon, employé de douane à Glace-Bay, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet. (*Document de la session, No 61 (12w).*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, listes de paie, comptes, reçus et correspondance concernant toutes dépenses faites en 1912 pour le brise-lames de la Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E. (*Document de la session, No 203.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, décrets du conseil, lettres, correspondance, etc., concernant la construction d'un quai ou brise-lames à Seaforth, comté de Halifax, N.E. (*Document de la session, No 203a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine John Arsenault, réparateur de ligne de télégraphe à Alder-Point, C.-B., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session No 61 (12x).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 mars 1912,—Copie de tous documents, lettres, correspondances, requêtes, rapports, etc., etc., adressés au département des Travaux Publics depuis le 21 septembre dernier au sujet du quai actuellement en construction à Sainte-Croix, dans le comté de Lotbinière, province de Québec. (*Document de la session, No 203b.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 mars 1912,—Copie des rapports d'ingénieurs faits de 1874 à 1900 relativement au site le plus avantageux dans le havre de Québec pour la construction d'un bassin de radoub.

Copie de toute correspondance échangée au sujet du choix du site pour le bassin de radoub actuellement existant à Saint-Joseph de Lévis lors de sa construction.

Copie des rapports d'ingénieurs, plans et cartes, relevés, etc., relativement à la construction d'une nouvelle cale sèche dans le port de Québec depuis 1900.

Copie de toute correspondance échangée entre les différentes compagnies et le gouvernement, relativement à la construction d'une nouvelle cale sèche dans le port de Québec, depuis 1909.

Production de tous les amendements soumis par les différentes compagnies qui ont demandé l'octroi du gouvernement prévu par la "Loi des subventions aux bassins de radoub". (*Document de la session, No 204.*)

M. Rogers propose, secondé par M. Perley,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de pourvoir à la constitution en corporation de la Galerie nationale des Arts du Canada.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill E (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la fabrication, le poinçonnage et la vente des objets composés d'or ou d'argent, et des objets plaqués d'or et des objets plaqués d'argent".

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 26) concernant la Radiotélégraphie.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Perley propose, secondé par M. Rogers,—Que le bill (No 28) concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Carvell propose, comme amendement, secondé par M. Maclean (Halifax),—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en ajoutant à l'article 5 le paragraphe suivant:—

"3. Tous les steamers ainsi subventionnés seront tenus de naviguer directement entre un port ou des ports canadiens et les dites colonies des Indes Occidentales britanniques."

M. Emmerson propose, comme sous-amendement, secondé par M. Marcil (Bonaventure),—Que les mots suivants soient ajoutés au dit amendement:—Et aussi, d'amender le dit bill en insérant ce qui suit comme paragraphe 2 de l'article 3:—

"2. Pourvu que si, pendant la durée du dit traité, les dites colonies conviennent avec le gouvernement du Canada d'admettre dans l'une quelconque des dites colonies respectives les articles énumérés dans l'annexe 'A' du dit traité, produits ou manufacturés en Canada, à des taux n'excédant pas 50 pour 100 des droits de douane imposés dans la colonie sur des articles similaires importés de pays étrangers,—les articles énumérés dans l'annexe 'B', produits ou manufacturés dans quelqu'une des colonies, parties aux présentes, lorsque ces articles sont importés directement de quelqu'une des dites colonies, seront admis franc de droits tant que le dit traité ainsi modifié restera en vigueur."

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 100) intitulé: "Loi concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres", tel que rapporté par le comité des Bills Privés.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que le bill (No 28) concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales, soit maintenant lu la troisième fois.

Et sur l'amendement à icelle,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en ajoutant à l'article 5 le paragraphe suivant:—

"3. Tous les steamers ainsi subventionnés seront tenus de naviguer directement entre un port ou des ports canadiens et les dites colonies des Indes Occidentales britanniques."

Et sur le sous-amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés au dit amendement:—Et aussi, d'amender le dit bill en insérant ce qui suit comme paragraphe 2 de l'article 3:—

"2. Pourvu que si, pendant la durée du dit traité, les dites colonies conviennent avec le gouvernement du Canada d'admettre dans l'une quelconque des dites colonies respectives les articles énumérés dans l'annexe 'A' du dit traité, produits ou manufacturés en Canada, à des taux n'excédant pas 50 pour 100 des droits de douane imposés dans la colonie sur des articles similaires importés de pays étrangers,—les articles énumérés dans l'annexe 'B', produits ou manufacturés dans quelqu'une des colonies, parties aux présentes, lorsque ces articles sont importés directement de quelqu'une des dites colonies, seront admis franc de droits tant que le dit traité ainsi modifié restera en vigueur."

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Delisle,
Demers,
Emmerson,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Graham,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Kyte,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Loggie,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McCoig,
McKenzie,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Sinclair,
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—52.

CONTRE :

Messieurs

Achim,
Aiguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Barnard,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Fripp,
Garland,
Girard,
Green,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lespérance,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Paquet,
Paul,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Steele,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Leeds),
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—90.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Lordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill (No 103) ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'Instruction Agricole dans les Provinces;

M. Burrell propose, secondé par M. Hazen,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Murphy,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant les mots "affectées et" dans l'article 3, dans la ligne 20 du bill tel qu'imprimé, et en insérant après le mot "quatorze" dans l'article 3, dans la ligne 23 du bill tel qu'imprimé, les mots "sur crédit voté à cette fin de temps à autre par le Parlement", et en biffant le proviso à la fin de l'article 3.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Graham,
Guthrie,
Macdonald,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McCoig,
Pacaud,
Papineau,
Power,
Proulx,
Pugsley,

Carroll,
Carvell,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Delisle,
Demers,
Emmerson,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Kyte,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Loggie,
McKenzie,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal), Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Sinclair,
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—52

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Barnard,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Fripp,
Garland,
Girard,
Green,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lespérance,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Paquet,
Paul,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Steele,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—89.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion;

M. Bureau propose, comme amendement, secondé par M. Béland,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant tous les mots après "loi", dans la troisième ligne de l'article 7, jusqu'à la fin de l'article.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Graham,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Macdonald,
Maclean (Halifax),
McCraney,
McCoig,
McKenzie,
McMillan,
Marcile (Bagot),
Papineau,
Paruee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,

Charlton, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Delisle, Demers, Emmerson, Kay, Kyte, Lafortune, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Laurier (Sir Wilfrid), Loggie, Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Régina), Michaud, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Sinclair, Tobin, Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.) et Wilson (Laval).—53.

CONTRE:

Messieurs

Achim, Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Barnard, Beattie, Bellemare, Bennett (Calary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Boys, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Coderre, Crocket, Crothers, Currie, Davidson, Edwards, Elliot, Fisher, Fripp, Garland, Girard, Green, Hazen, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, Lespérance, Macdonell, McCurdy, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Meighen, Merner, Middlebro, Mondou, Morphy, Munson, Nantel, Nicholson, Northrup, Paquet, Paul, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Tremain, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Leeds), White (Renfrew), Wilson (Wentworth) et Wright.—93.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill (No 32) ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes.

M. Cochrane propose, secondé par M. Crothers,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Guthrie propose, comme amendement, secondé par M. Carvell,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de l'amender de la manière suivante:—

(*a*) En insérant les mots suivants comme paragraphe 2 de l'article 3: « Les sommes d'argent votées en une année quelconque pour être dépensées sous le régime de la présente loi seront réparties entre les diverses provinces du Canada d'après le chiffre de la population des dites provinces tel qu'établi par le dernier recensement ».

(*b*) En biffant l'article 6.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 30 avril 1913.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Boyer,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Delisle,
Demers,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Graham,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kay,
Kyte,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Maclean (Halifax),
McCraney,
McCoig,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Régina),
Michaud,
Nesbitt,
Neely
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Power,
Proulx,
Richards,
Sinclair,
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta).—43.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Baker,
Barker,
Barnard,
Beattie
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Fripp,
Garland,
Girard,
Green,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
James,
Kemp,
Lafortune,
Lalor,
Lancaster,
Lespérance,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Northrup,
Paquet,
Paul,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Ontario),
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew),
Wright.—83.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Clements,
Lespérance,
Macdonell,
McCurdy,
McKay,
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,

Baker, Barker, Barnard, Beattie, Bellemare, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Boys, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Cochrane, Coderre, Crocket, Crothers, Currie, Davidson, Edwards, Elliot, Fisher, Fripp, Garland, Girard, Green, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, McLean (Queen, I.-P.-E.), Meighen, Merner, Middlebro, Mondou, Morphy, Munson, Nantel, Nicholson, Northrup, Paquet, Paul, Rainville, Reid (Grenville), Robidoux, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Smyth, Stanfield, Steele, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Tremain, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Renfrew), Wright.—83.

CONTRE:

Messieurs

Boivin, Boyer, Buchanan, Bureau, Cardin, Carroll, Carvell, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Delisle, Demers, Gauthier (St.-Hyacinthe), Gauvreau, Graham, Guthrie, Hughes (King, I.-P.-E.), Kay, Kyte, Lafortune, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Laurier (Sir Wilfrid), Maclean (Halifax), McCraney, McCoig, McKenzie, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Ste-Marie), Martin (Régina), Michaud, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Power, Proulx, Richards, Sinclair, Tobin, Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.).—44.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 30 avril 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comté des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le vingtième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de toute la correspondance et des autres documents se rapportant à l'aliénation des terres suivantes, et à la réclamation de Jomes W. Brown au sujet de ces terres:—

Partie du ¼ S.-E. de la section 21-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, cinq centièmes d'acre.

Partie du ¼ N.-E. de la section 21-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, cent seize centièmes d'acre.

Partie du ¼ S.-E. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 80 acres.

Partie du ¼ S.-O. de la section 28-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, soixante-douze quarante-deux centièmes d'acre.

Tout le ¼ S.-E. de la section 28-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Tout le ¼ N.-E. de la section 32-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Partie du ¼ S.-E. de la section 32-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 80 acres.

Tout le ¼ N.-O. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Tout le ¼ S.-E. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Partie du ¼ N.-E. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 123 quatre-vingt-cinq centièmes d'acre.

Tout le ¼ S.-O. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Aussi, de tous les documents se rapportant à l'aliénation de tout le ¼ N.-O. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien, et à une partie du ¼ S.-O. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien, et de toute la correspondance et des documents au sujet des droits sur ces terres réclamés par Alexander Hurst Brown. (*Document de la session, No 187c.*)

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Achim,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport fait par le commissaire enquêteur, M. J. G. H. Bergeron, dans l'enquête tenue dernièrement par lui, à Québec, *re* le Dr J. D. Pagé, de Québec, ainsi qu'une copie des rapports faits par les avocats du plaignant et du défendeur dans la même cause, à la demande du commissaire enquêteur.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers, mémoires et autres documents depuis le 1er janvier 1912 concernant la réserve sauvage Kitsilano, dans la cité de Vancouver.

Sur motion de M. Blain, pour M. Thornton, secondé par M. Northrup,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste de tous les journaux en Canada dans lesquels ont été insérées des annonces par le gouvernement ou par quelqu'un de ses ministres, officiers ou départements entre le 10 octobre 1906 et le 10 octobre 1907, et entre les dites dates de chacune des années suivantes jusqu'au 10 octobre 1911; aussi, état du montant brut payé pour cet objet, pendant les années susdites à chacun des dits journaux ou à leurs propriétaires.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considrer de nouveau une résolution à l'effet qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux peut, subordonnément à l'autorité du Gouverneur en conseil, construire, acheter, louer ou autrement acquérir des lignes ferrées qui formeront partie du réseau des chemins de fer de l'Etat.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux peut, subordonnément à l'autorité du Gouverneur en conseil, construire, acheter, louer ou autrement acquérir, en totalité ou en partie, tous chemin de fer, pont de chemin de fer, station de chemin de fer, termini de chemin de fer, bacs transbordeurs ou autres ouvrages de chemins de fer dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard, ou dans l'une ou l'autre de ces provinces, lesquels, à son avis, peuvent être utilisés et exploités d'une manière plus favorable et plus profitable comme partie du réseau des chemins de fer de l'Etat, ou qui peuvent être considérés comme nécessaires ou désirables dans le but d'une exploitation plus efficace de ce réseau.

Pourvu néanmoins qu'une copie de chaque bail, ou convention d'achat, de cette nature, soit soumise au Parlement dans le cours du mois qui en suivra la signature, si le Parlement siège alors, ou si le Parlement ne siège pas à cette date, dans le cours des dix jours qui suivront la date de l'ouverture de la session alors prochaine.

Pourvu encore que nulle telle ligne de chemin de fer ainsi louée, achetée ou autrement acquise n'excédera deux cents milles en longueur en chaque instance.

Pourvu encore qu'aucun contrat pour la construction d'une ligne de chemin de plus de vingt-cinq milles de longueur ne sera conclu avant qu'une somme d'argent pour cette fin ait été votée par le Parlement.

Pourvu encore que tout chemin de fer ou autre ouvrage ci-dessus mentionnés, une fois ainsi construits, loués, achetés ou autrement acquis, forment partie du réseau des chemins de fer de l'Etat, et soient régis par les dispositions de la Loi concernant les chemins de fer de l'Etat, et des lois qui la modifient.

Pourvu de plus que nul chemin de fer de cette catégorie ne sera construit, loué, acheté ou autrement acquis à moins qu'il ne se raccorde directement avec quelque partie du réseau alors existant des chemins de fer de l'Etat.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux peut, subordonnément à l'autorité du Gouverneur en conseil, construire, acheter, louer ou autrement acquérir, en totalité ou en partie, tous chemin de fer, pont de chemin de fer, station de chemin de fer, termini de chemin de fer, bacs transbordeurs ou autres ouvrages de chemins de fer dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard, ou dans l'une ou l'autre de ces provinces, lesquels, à son avis, peuvent être utilisés et exploités d'une manière plus favorable et plus profitable comme partie du réseau des chemins de fer de l'Etat, ou qui peuvent être considérés comme nécessaires ou désirables dans le but d'une exploitation plus efficace de ce réseau.

Pourvu néanmoins qu'une copie de chaque bail, ou convention d'achat, de cette nature, soit soumise au Parlement dans le cours du mois qui en suivra la signature, si le Parlement siège alors, ou si le Parlement ne siège pas à cette date, dans le cours des dix jours qui suivront la date de l'ouverture de la session alors prochaine.

Pourvu encore que nulle telle ligne de chemin de fer ainsi louée, achetée ou autrement acquise n'excédera deux cents milles en longueur en chaque instance.

Pourvu encore qu'aucun contrat pour la construction d'une ligne de chemin de plus de vingt-cinq milles de longueur ne sera conclu avant qu'une somme d'argent pour cette fin ait été votée par le Parlement.

Pourvu encore que tout chemin de fer ou autre ouvrage ci-dessus mentionnés, une fois ainsi construits, loués, achetés ou autrement acquis, forment partie du réseau des chemins de fer de l'Etat, et soient régis par les dispositions de la Loi concernant les chemins de fer de l'Etat, et des lois qui la modifient.

Pourvu de plus que nul chemin de fer de cette catégorie ne sera construit, loué, acheté ou autrement acquis à moins qu'il ne se raccorde directement avec quelque partie du réseau alors existant des chemins de fer de l'Etat.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 185) modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 179) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 182) constituant en corporation les Commissaires du havre de Vancouver, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'amender la Loi récompensant certains volontaires, 1912.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi récompensant certains volontaires, 1912, et (*a*) de prescrire que tout substitut du titulaire d'un mandat émis en vertu des dispositions de la Loi récompensant certains volontaires, 1908, et qui a été dûment nommé comme tel, peut choisir et prendre inscription de terres, tel que prescrit dans la dite loi de 1908; et (*b*) de prolonger le temps pendant lequel un titulaire ou son substitut peut choisir ces terres et en prendre inscription.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que la comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi récompensant certains volontaires, 1912, et (*a*) de prescrire que tout substitut du titulaire d'un mandat émis en vertu des dispositions de la Loi récompensant certains volontaires, 1908, et qui a été dûment nommé comme tel, peut choisir et prendre inscription de terres, tel que prescrit dans la dite loi de 1908; et (*b*) de prolonger le temps pendant lequel un titulaire ou son substitut peut choisir ces terres et en prendre inscription.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Crothers ait la permission de présenter un bill (No 186) modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1912.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à vendredi prochain à trois heures p.m.

Vendredi, 2 mai 1913.

Prières.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le vingt et unième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill E 2 (No 150) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited*".

Bill M 2 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill L 2 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*".

Bill E 3 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*".

Bill F (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Premier Insurance Company*".

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que les mots *Canadian Provident Insurance Company* soient substitués à *Canadian Premier Insurance Company.*

M. Bradbury, du comité spécial chargé de prendre en considération les bills Nos 2 et A (116) du Sénat, concernant la pollution des eaux navigables, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande (1) qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, et (2) que son quorum soit réduit de dix membres à six.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1913,—Copie de la pétition adressée par l'Association des pêcheurs de Ristigouche au ministre de la Marine et des Pêcheries demandant le déplacement de M. M. Mowat, gardien-chef de l'Association riveraine de Ristigouche, comme garde-pêche fédéral, et de la réponse à cette pétition. (*Document de la session, No 205.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître si les réparations du quai de Red-Point, lot 48, I.-P.-E., ont été complétées; si les travaux ont été exécutés par voie de soumissions ou à la journée; et, si c'est par voie de soumissions, avec qui le contrat a été passé; si les travaux ont été faits à la journée, combien de surintendants, inspecteurs ou surveillants ont été employés; quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a été employé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; combien d'ouvriers ont été employés, quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a travaillé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; qui a fourni les matériaux; quelle quantité de chaque espèce ou classe de matériaux a été employée, et quel prix a été payé pour chaque espèce ou classe; quel montant total a été payé pour matériaux et comme gages, respectivement; et quel a été le coût total des travaux. (*Document de la session, No 203c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, représentations, etc., concernant l'achat d'un terrain à Digby, N.-E., pour y ériger un quai public. (*Document de la session, No 203d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 février 1913,—Relevé faisant connaître qui a le contrat pour l'éclairage électrique des édifices et des terrasses du gouvernement à Ottawa; quand et pour combien de temps le contrat a été accordé; sur quel délai d'avis le contrat peut être résilié; à quel prix par kilo-watt; combien d'édifices sont ainsi éclairés, et quel en est le coût pour chacun d'eux par année; si le prix du contrat est basé sur un taux couvrant à la fois l'énergie et l'éclairage électrique; quel est le taux pour la fourniture du courant destiné à la production de la force électrique; si le remplacement des ampoules est gratuit, et s'il ne l'est pas, quel est le prix payé pour les ampoules Carbon et Tungstene, respectivement, ainsi renouvelées; si les ampoules électriques portent une marque spéciale destinée à faire connaître qu'elles appartiennent au service des édifices du gouvernement; pour combien de renouvellements d'ampoules on a payé au cours du dernier exercice financier, et où ces renouvellements ont été requis; combien d'ampoules Carbon et Tungstene, respectivement, sont utilisées dans ces différents édifices, et quel en est le pouvoir d'éclairage, soit en bougies, soit en watts. (*Document de la session, No 206.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mme John Arsenault, télégraphiste à Alder-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria. (*Document de la session, No 61 (12y).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, recommandations, rapports, mémoires, etc., se rapportant à la nomination d'un contremaître général, ou d'autres employés permanents ou temporaires relevant du département des Travaux Publics dans le comté de Bonaventure, depuis octobre 1911 à ce jour; avec mention des noms, résidences et salaires de ces employés. (*Document de la session, No 72j.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, mémoires, rapports, soumissions, dépôts, recommandations, etc., de quelque nature que ce soit, se rapportant à la construction d'un édifice public fédéral en la cité de Trois-Rivières, depuis le onzième jour d'octobre 1911 jusqu'à ce jour. (*Document de la session, No 207.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître si les réparations du quai de Southport, lot 48, I.-P.-E., ont été complétées; si les travaux ont été exécutés par voie de soumissions ou à la journée; et, si c'est par voie de soumissions, avec qui le contrat a été passé; si les travaux ont été faits à la journée, combien de surintendants, inspecteurs ou surveillants ont été employés; quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a été employé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; combien d'ouvriers ont été employés, quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a travaillé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; qui a fourni les matériaux; quelle quantité de chaque espèce ou classe de matériaux a été employée, et quel prix a été payé pour chaque espèce ou classe; quel montant total a été payé pour matériaux et comme gages, respectivement; et quel a été le coût total des travaux. (*Document de la session, No 203e.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Liste des noms des bâtisses occupées par le gouvernement comme bureaux publics qui sont sous loyers, en exceptant les blocs: centre, est, ouest et Langevin; les noms des rues où sont situées ces bureaux, et le numéro de chacun de ces bureaux, avec les noms des départements qui les occupent. (*Document de la session, No 208.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous comptes, correspondance, télégrammes, plaintes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics, concernant la construction de lignes de télégraphe, en 1911-12, de South-West-Margaree à Scottsville,—de Scottsville à North-Lake-Ainslee,—de Scottsville à South-Lake-Ainslee et Whycocomagh,—de Little-Narrows à Whycocomagh,—de Rossville à Big-Interval,—et de Rossville à la ligne frontière du comté de Victoria, toutes dans le comté d'Inverness. (*Document de la session, No 209.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans quelqu'autre département, concernant la destitution de A. J. Wilkinson, de Mulgrave, N.-E.; et s'il y a eu enquête, un état donnant les noms de tous les témoins interrogés et le détail des frais de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (12z).*)

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Armstrong (Lambton),

Ordonné, que, en conformité de la recommandation contenue dans le premier rapport du comité spécial nommé pour considérer les bills (Nos 2 et A (116) du Sénat) concernant la pollution des eaux navigables, le quorum de ce comité soit réduit à six membres.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Armstrong (Lambton),

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat demandant à Leurs Honneurs de permettre à l'honorable Napoléon Antoine Belcourt, un de leurs membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial nommé pour considérer les bills (Nos 2 et A (116) du Sénat) concernant la pollution des eaux navigables.

M. Borden propose, secondé par M. White (Leeds),—Que cette Chambre se forme en comité général lundi prochain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi de la Conservation.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

M. Perley propose, secondé par M. Hazen,—Que cette Chambre se forme en comité général lundi prochain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912.

M. Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. Martin (Régina) ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'une importance publique urgente, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—" La nécessité pressante de procéder immédiatement à l'enquête sur les tarifs de transport dans l'Ouest actuellement soumise à la considération de la Commission des chemins de fer, afin d'enlever sans délai l'injuste fardeau imposé à la population du Canada-Ouest ".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Martin (Régina) propose alors, secondé par M. Knowles,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Sharpe (Ontario) propose secondé par M. Meighen,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 110) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Bill (No 118) concernant la *Imperial Traction Company;*

Bill C 3 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*"; et

Bill B 3 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Southampton Railway Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 110) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; bill (No 118) concernant la *Imperial Traction Company* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill C 3 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*"; et bill B 3 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Southampton Railway Company*", et leur a fait séparément des amendements.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Barnard,

Ordonné, que le bill (No 110) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. McLean (Queen),

Ordonné, que le bill (No 118) concernant la *Imperial Traction Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill C 3 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi

constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company*", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 23.—Retrancher "de" et insérer "cinq cent mille".

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill B3 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Southampton Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 2.—Retrancher tous les mots après "*Company*" jusqu'à "a".

Page 1, lignes 4 et 5.—Immédiatement après "Nouveau-Brunswick" insérer "et que par le chapitre 12 des Statuts de 1911 du Nouveau-Brunswick, elle a été autorisée à conclure une convention et un bail avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (ci-après appelée 'la Compagnie' en la manière ci-après prévue".

Page 1, ligne 10.—Retrancher tout l'article 1 du bill.

Page 1, ligne 12.—Retrancher "2" et insérer "1".

Page 1, ligne 15.—Retrancher tous les mots après "avec" à la ligne 15 jusqu'à "et" à la ligne 18, et insérer "la *Southampton Ralway Company* pour la location du chemin de fer et de l'entreprise de la *Southampton Railway Company*, et elle peut prendre à loyer le dit chemin de fer et la dite entreprise de la *Southampton Railway Company*".

Dans le titre.—Immédiatement après le mot "*Company*" insérer "et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Loi concernant la *Southampton Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 179) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 182) constituant en corporation les Commissaires du havre de Vancouver.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de constituer en corporation la Galerie Nationale du Canada.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) de pourvoir à la constitution en corporation d'un conseil de syndics de la Galerie Nationale du Canada, et d'en transférer la propriété au dit conseil de syndics agissant au nom et pour le compte du gouvernement du Canada; (*b*) d'autoriser le conseil à acquérir des tableaux, des statues, des œuvres d'art et autres propriétés; et (*c*) de pourvoir à la rémunération des fonctionnaires et employés qui seront nécessaires, et à défrayer les frais de voyage et autres dépenses raisonnables du conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) de pourvoir à la constitution en corporation d'un conseil de syndics de la Galerie Nationale du Canada, et d'en transférer la propriété au dit conseil de syndics agissant au nom et pour le compte du gouvernement du Canada; (*b*) d'autoriser le conseil à acquérir des tableaux, des statues, des œuvres d'art et autres propriétés; et (*c*) de pourvoir à la rémunération des fonctionnaires et employés qui seront nécessaires, et à défrayer les frais de voyage et autres dépenses raisonnables du conseil.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Rogers ait la permission de présenter un bill (No 187) constituant en corporation la Galerie Nationale du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 5 mai 1913.

PRIÈRES.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. G. McKay, gardien de phare à l'Ile-Bird, Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (13b).*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 10 février 1913,—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes et autres documents officiels de toute nature dans le département des Douanes concernant la saisie de vingt chevaux de John Gobel, pour entrée en contrebande des États-Unis sur la frontière près de Coutts ou Writing-on-Stone, entre le 20 et le 28 février 1911. (*Document de la session, No 212.*)

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 188) portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Meighen ait la permission de présenter un bill (No 189) concernant les sociétés coopératives de crédit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill E (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la fabrication, le poinçonnage et la vente des objets composés d'or ou d'argent, et des objets plaqués d'or et des objets plaqués d'argent"; et

Bill H (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*".

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes à l'amendement fait par le Sénat au bill (No 101) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill X 3 (No 190) intitulé: Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes"; et

Bill Y 3 (No 191) intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson".

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les deux bills ci-haut mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 111) intitulé: "Loi concernant l'*Imperial Underwriters Corporation*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat acquiesce à la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes en faveur de l'augmentation annuelle du traitement du surintendant de la distribution des documents publics du Parlement, sous le régime de l'article 45, chapitre 15 des Statuts de 1908.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que les noms de MM. Carroll, Edwards et Steele soient ajoutés à la liste des membres du comité spécial chargé de prendre en considération le bill (No 2) et le bill A (No 116) du Sénat concernant la contamination des eaux navigables, et que M. Chisholm (Inverness) soit substitué à M. Molloy dans le dit comité.

M. Meighen ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'une importance publique urgente, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—" L'augmentation rapide et alarmante des taux de transport sur l'océan Atlantique-nord, et le devoir du gouvernement à ce sujet".

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à parler?"

Et nulle objection n'étant faite, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Meighen propose alors, secondé par M. Edwards,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

M. Sharpe (Ontario) propose, secondé par M. Barnard,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill E 2 (No 150) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited*";

Bill M 2 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*";

Bill L 2 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*";

Bill E 3 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*"; et

Bill F (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Premier Fire Insurance Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill suivant, savoir: Bill E 2 (No 150) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited*", et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill L 2 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*"; bill E 3 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*"; et bill F (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Premier Fire Insurance Company*", et leur a fait séparément des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill M 2 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Bearer Fire Insurance Company*", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur le dit bill.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le bill E 2 (No 150) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill F (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Premier Insurance Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Retrancher "*Premier Fire*" et insérer "*Provident*" en leur lieu et place.

Dans le titre.—Retrancher "*Premier Fire*" et insérer "*Provident*" en leur lieu et place.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill L 2 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 4, ligne 45 (de la version anglaise).—Après "*province*" insérer "*other than municipal corporations*".

Page 6, ligne 31.—Après "Canada" insérer "jusqu'à concurrence d'au plus vingt pour cent du capital social versé de toute pareille banque ou compagnie".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill E 3 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi

constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 9, ligne 5.—Retrancher l'article 34 du bill.

Page 10, ligne 26.—Retrancher "paraît" et insérer "paraissant".

Les dits amendements, étant lus la troisième fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 6 mai 1913.

Prières.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 93) constituant en corporation la *Quebec Rapid Transit Railway Company,* qu'il rapporte avec des amendements.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill X 3 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Y 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 184) modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des grains du Canada.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912, et de prescrire que lorsqu'une demande est faite à la Commission pour un arrangement au sujet de l'inspection du grain, du pesage du grain, ou des deux, à un endroit qui n'est pas un point de tête de ligne d'une division ou d'un district d'inspection, la Commission, si elle juge que cet arrangement devrait être fait et que la personne qui le demande est responsable, peut ordonner tel arrangement qu'elle juge à propos; à condition qu'outre les droits exigibles, l'excédent, s'il en est, des frais occasionnés pour la mise à exécution de cet arrangement sera payé par la personne qui le demande, en la manière et aux époques que la Commission peut déterminer, et que les dispositions relatives à l'inspection et au pesage du grain, à la nomination des inspecteurs et des peseurs, et tous autres règles et règlements faits sous leur empire s'appliqueront à tout endroit au sujet duquel cet arrangement a été fait; et aussi que l'hono-

raire de patente payable annuellement par le propriétaire, locataire ou gérant d'un élévateur de tête de ligne sera de vingt-cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire d'un élévateur se livrant à la fabrication des produits du grain dans la division de l'Ouest, sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire ou locataire d'un élévateur régional sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par une personne qui demande de faire le commerce du grain à commission dans la division de l'Ouest sera de cinq piastres; et que l'honoraire de patente payable annuellement par toute personne pour poursuivre le négoce d'acheteur de grain sur voie sera de cinq piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912, et de prescrire que lorsqu'une demande est faite à la Commission pour un arrangement au sujet de l'inspection du grain, du pesage du grain, ou des deux, à un endroit qui n'est pas un point de tête de ligne d'une division ou d'un district d'inspection, la Commission, si elle juge que cet arrangement devrait être fait et que la personne qui le demande est responsable, peut ordonner tel arrangement qu'elle juge à propos; à condition qu'outre les droits exigibles, l'excédent, s'il en est, des frais occasionnés pour la mise à exécution de cet arrangement sera payé par la personne qui le demande, en la manière et aux époques que la Commission peut déterminer, et que les dispositions relatives à l'inspection et au pesage du grain, à la nomination des inspecteurs et des peseurs, et tous autres règles et règlements faits sous leur empire s'appliqueront à tout endroit au sujet duquel cet arrangement a été fait; et aussi que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire, locataire ou gérant d'un élévateur de tête de ligne sera de vingt-cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire d'un élévateur se livrant à la fabrication des produits du grain dans la division de l'Ouest, sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par le propriétaire ou locataire d'un élévateur régional sera de cinq piastres; que l'honoraire de patente payable annuellement par une personne qui demande de faire le commerce du grain à commission dans la division de l'Ouest sera de cinq piastres; et que l'honoraire de patente payable annuellement par toute personne pour poursuivre le négoce d'acheteur de grain sur voie sera de cinq piastres.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Perley ait la permission de présenter un bill (No 192) modifiant la Loi des grains du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier).

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill M 2 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 111) intitulé: "Loi concernant l'*Imperial Underwriters Corporation*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada*", lesquels sont comme suit:—

Page 3, ligne 15.—Retrancher les mots depuis "1910" jusqu'à la fin de l'article.

Page 3, ligne 27.—Retrancher "dix" et insérer "vingt".

Page 3, ligne 31.—Retrancher "cinquante" et insérer "soixante et dix".

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont référés au comité des Banques et du Commerce, conformément à la règle 114.

Le comité général sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier), reprend le cours de ses délibérations.

Et le comité ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 7 mai 1913.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 7 mai 1913.

PRIÈRES.

M. Bradbury, du comité spécial chargé de prendre en considération les Bills Nos 2 et A (116) du Sénat, concernant la pollution des eaux navigables, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire rapport de temps à autre; aussi, qu'il lui soit permis de faire imprimer de jour en jour, pour l'usage de ses membres, ses minutes et toute preuve qui sera faite devant lui, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Sexsmith,

Ordonné, que, conformément à la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité spécial sur la pollution des eaux navigables, il soit permis au dit comité de faire imprimer de jour en jour, pour l'usage de ses membres, ses minutes et toute preuve qui sera faite devant lui, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Sexsmith,

Ordonné, que le comité spécial sur la pollution des eaux navigables soit autorisé à faire rapport de temps à autre, conformément à la recommandation contenue dans le deuxième rapport du dit comité.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 mars 1913,—Copie de tous rapports, accusations et correspondance en la possession du département de la Marine et des Pêcheries se rapportant aux accusations d'ingérence politique active portées contre Michael O'Brien, gardien de phare à Bear-Island, comté de Richmond, N.-E.;—des instructions données à H. P. Duchemin, commissaire chargé de faire une enquête en la matière;—du rapport et de la conclusion du commissaire, ainsi qu'un relevé des dépenses causées par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (13c).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la destitution de J. H. Leduc, médecin du port de Trois-Rivières, Qué. (*Document de la session, No 61 (13d).*)

M. Crothers l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 17 février 1913,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes et documents officiels de quelque nature que ce soit en la possession du département de l'Intérieur, en rapport avec les ventes de terres des écoles dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, effectuées depuis le 12 octobre 1911. (*Document de la session, No 213.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1913,—Copie de toutes pétitions, affidavit, devis, plans, dessins, réclamations, certificats, papiers et droits d'auteur, dans la division des brevets du département de l'Agriculture, concernant le brevet portant le numéro 142,823. (*Document de la session, No 214.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Patrick Shea, maître de poste à Tompkinsville, comte de Guysboro, N.-E. (*Document de la session, No 61 (13e).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date 14 avril 1913,—Relevé faisant connaître les noms des divers courriers convoyeurs sur chemins de fer employés, respectivement, sur les divisions de Montréal et Québec, et la date de nomination et le domicile de chacun d'eux. (*Document de la session, No 62l.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre Elias Rawding, maître de poste à Clementsport, comté d'Annapolis, N.-E., et de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes se rapportant en quoi que ce soit à sa destitution et à la nomination de son remplaçant. (*Document de la session, No 61 (13f).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Charles McLean, maître de poste à Strathlorne, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13g).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Angus R. McDonald, maître de poste à Broad-Cove-Chapel, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13h).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John McPhail, maître de poste à Scottsville, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13i).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., de quelque nature que ce soit, reçus par le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses membres, touchant la conduite, en tant que maître de poste, de J. Morgan, qui fut directeur de la poste au village d'Ailsa-Craig, et en rapport avec une enquête au sujet de telle conduite. (*Document de la session, No 61 (13j).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1913,—Copie du contrat accordé par le département des Postes à l'*Ontario Equipment Company* d'Ottawa concernant l'achat de 350,000 cadenas pour sacs de malle. (*Document de la session, No 62m.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 avril 1913,—Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., échangés entre l'honorable ministre des Postes et le Dr Foucher, de Québec, se rapportant à l'achat d'un certain cadenas breveté pour sacs de malle. (*Document de la session, No 62n.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 avril 1913,—Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, etc., échangés entre l'honorable ministre des Postes et M Aimé Dion, de Québec, avocat, touchant l'achat d'un certain cadenas breveté pour sacs de malle. (*Document de la session, No 62o.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Copie certifiée d'un rapport du Conseil privé du 5 mai 1913, concernant la nomination de Frederick Passmore Gutelius comme gérant général des chemins de fer de l'Etat. (*Document de la session, No 83t.*)

Sur motion de M. Law, secondé par M. Molloy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de bureaux de poste dans le comté de Yarmouth, N.-E., ne reçoivent pas la malle tous les jours; quels en sont les noms, et combien de fois par semaine ils reçoivent le courrier.

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Marshall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien, parmi les immigrants, venus en Canada pendant l'année terminée le 31 mars 1913, ont été examinés par les médecins inspecteurs du gouvernement; quel a été le coût total de l'inspection médicale des immigrants venus en Canada pendant cette période; combien de médecins inspecteurs ont été employés pour cette fin pendant la même période, et quels sont les noms, traitements et adresses de chacun de ces inspecteurs, y compris ceux qui demeurent à Ottawa.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le nombre d'acres cédés par les sauvages de la bande de Côté; le nombre d'acres vendus de gré à gré; le nombre d'acres non encore vendus;—aussi, copie de toutes lettres de la part de personnes qui ont demandé d'acheter des terrains cédés dans la réserve de Côté, ou de toute personne pour et au nom des acquéreurs, ainsi que des réponses à ces lettres;—aussi, copie de tous rapports, lettres ou mémoires adressés au surintendant général des Affaires des sauvages, et provenant de l'un ou l'autre des fonctionnaires du département, au sujet de la vente de gré à gré de ces terrains;—aussi, copie de tout document contenant une autorisation en vertu de laquelle ces terrains ont été vendus de gré à gré;—aussi, de toutes les lettres adressées au département ou à l'un quelconque de ses fonctionnaires au sujet de la vente de ces terres.

Sur motion de M. Hughes (King), secondé par M. Douglas,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le coût total de l'embranchement d'Elmira du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard; la somme totale payée aux entrepreneurs *Whitehead Brothers;* la somme totale payée par le gouvernement après le retrait de l'entreprise des mains des entrepreneurs; la somme payée chaque mois pour gages, les noms de ceux qui ont reçu cette somme, leur emploi, et les gages quotidiens payés à chacun d'eux;—aussi, la quantité de matériaux utilisés, en spécifiant chaque espèce ou classe, avec le coût de chacun, de qui et quand ces matériaux ont été achetés, et la quantité de matériaux non utilisés, s'il en est.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie d'une lettre, datée le 24 septembre 1904, écrite par l'ingénieur en chef Lumsden, de la Commission du Transcontinental, au président Wade de la même commission, dans laquelle l'ingénieur en chef recommande à ce dernier certaines rampes sur le Transcontinental.

Sur motion de M. Thompson (Yukon), secondé par M. Aikins,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport concernant les titres des sauvages qui a été présenté au surintendant général des Affaires des sauvages le 20 août 1909.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Postes et M. Isidore Belleau, de Québec, touchant les améliorations projetées dans le havre de Québec.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Bureau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, des témoignages entendus et des rapports en ce qui concerne la destitution de J. V. Cloutier, maître de poste à Saint-Benoît-Labre, comté de Beauce, Qué.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes échangés entre le département des Postes, le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses membres, l'inspecteur des postes à Saint-Jean, N.-B., ou l'un quelconque des fonctionnaires du département des Postes à Saint-Jean, N.-B., d'une part, et le maître de poste à Kouchibouguac, comté de Kent, N.-B., M. Cliff Atkinson ou toute autre personne, corporation ou firme, se rapportant à la vente ou l'omission d'achat de timbres-poste, ou le dépôt au bureau de poste de matières postales, livraison du courrier, etc., à ce bureau; aussi, de tous rapports, correspondance et autres documents s'y rapportant en quoi que ce soit et qui peuvent se trouver parmi les archives du département des Postes à Ottawa, ou parmi celles du bureau de l'inspecteur des postes à Saint-Jean, N.-B.; aussi, copie de tous les règlements ou ordres du département des Postes en ce qui concerne la vente des timbres-poste, le dépôt de matières postales dans les bureaux de poste, ou la livraison des lettres, ou en général l'utilisation des bureaux de poste pour les personnes qui résident dans la localité et celles qui n'y résident pas.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Verville,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, télégrammes et correspondance en rapport avec la destitution de Thomas Symonds, chef de l'embarcation de sauvetage à Seal-Island, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Verville,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, télégrammes et correspondance en rapport avec la destitution de [illegible] William Smith, chef de l'embarcation de sauvetage à Blanche, comté de Shelburne, N.-E.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Warnock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes et autres documents en la possession ou sous le contrôle du département de la Milice ou de celui des Chemins de fer, concernant certaines matières sur lesquelles l'attention du département de la Milice a été appelée par B. A. Ingraham, de Sydney, N.-E., au sujet du transport de la milice de Sydney sur la ligne de l'Intercolonial en 1912.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Warnock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître en détail les noms des témoins sommés de comparaître devant le commissaire H. P. Duchemin, en rapport avec toutes les enquêtes tenues par lui dans les comtés de Cap-Breton-Nord et Victoria, Cap-Breton-Sud, Inverness et Antigonish, N.-E., et la somme payée à chacun de ces témoins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill C 2 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company*";

Bill D 2 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company*"; et

Bill A 3 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company*".

Aussi, le Sénat permet à l'honorable Napoléon Antoine Belcourt, l'un des membres du Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial chargé

de prendre en considération les bills (Nos 2 et A 116 du Sénat) concernant la contamination des eaux navigables.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, que lundi, le 12 mai courant, et après, jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à 11 heures du matin, et qu'outre la suspension ordinaire à 6 p.m., la séance sera aussi supendue, chaque jour, depuis 1 jusqu'à 3 p.m.

M. Burrell propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'amender la Loi des Epizooties.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Pelletier propose, secondé par M. White (Leeds),—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi modificatrice de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1910.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. Pelletier propose, secondé par M. White (Leeds),—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution concernant le bill (No 188), actuellement soumis à cette Chambre, intitulé: "Loi pourvoyant à des conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire britannique".

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, il la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier).

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 8 mai 1913.

Objection étant faite à la décision du président (M. Blondin) sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:—

"Motion étant faite par M. Borden: Que la prise en considération de l'article 3 du dit bill soit ajournée;

"M. Pugsley propose la question préalable.

"Le président du comité décide: Qu'il est irrégulier de poser la question préalable sur cette motion.

"M. Pugsley en appelle à la Chambre de cette décision."

Et la question étant mise par M. l'Orateur: La décision du président sera-t-elle confirmée, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Ball, Barker, Beattie, Best, Blain, Borden, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Burnham, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Crocket, Cromwell, Crothers, Currie, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Foster (King, N.-E.), Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Hazen, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Kemp, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, McKay, McLean, (Queen, I.-P.-E.), Meighen, Merner, Middlebro, Morphy, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Osler (Sir Edmund), Paul, Pelletier, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Weichel, White (Renfrew), Wilson (Wentworth) et Wright.—84.

CONTRE:

Messieurs

Béland, Boivin, Bourassa, Brouillard, Buchanan, Bureau, Cardin, Carroll, Carvell, Delisle, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Graham, Guthrie, Knowles, Kyte, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Lemieux, Loggie, MacNutt, McCraney, McCrea, McKenzie, McMillan, Marcile (Bagot), Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Pardee, Proulx, Pugsley, Richards, Séguin, Sinclair, Tobin, Turgeon, Verville, Warnock et White (Victoria, Alta.)—45.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

La prise en considération du dit article 3 est, en conséquence, ajournée.

Le comité général sur le dit bill reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Jeudi, 8 mai 1913.

PRIÈRES.

M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le vingt-deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Votre comité soumet en même temps les procès-verbaux de la procédure suivie et de la preuve, ainsi que les pièces à l'appui produites, et il recommande que le tout soit référé au comité des Impressions dans le but de le faire imprimer sous forme de livre bleu, comme appendice aux Journaux de la Chambre. (*Appendice No 2.*)

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement:—

Bill L 3 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin".

Bill K 2 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited*".

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents accusations correspondance lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Rodk. McLean, maître de poste à Kinloch, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13k).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Allen Gillis, maître de poste à Gillisdale, S.W. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13l).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de David Shaw, maître de poste à Marsh-Brook, N.E. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13m).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers concernant l'enquête et la destitution d'Hélène Joubert, maîtresse de poste à Sayabec, Québec. (*Document de la session, No 61 (13n).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes entre l'honorable ministre des Postes ou le département des Postes et toutes personne ou personnes concernant la destitution ou la demande de destitution de D. A. Redmond, ci-devant maître de poste à Brinston, Ont. (*Document de la session, No 61 (13o).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Dan. McEachern, maître de poste à McEachern's-Mills, Broad-Cove-Chapel, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13p).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents con-

cernant la destitution de Daniel Dunlop, maître de poste à New-Campbellton, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports sur l'enquête conduite par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet, ainsi qu'un état détaillé des frais de cette enquête. *(Document de la session, No 61 (13q).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Arthur Armstrong, maître de poste à Greenfield, comté de Carleton, N.-B. *(Document de la session, No 61 (13r).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Alex. Matheson, maître de poste à Boularderie-Centre, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria *(Document de la session, No 61 (13s).)*

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Arthur Talbot comme maître de poste à Robertsville, comté de Mégantic. *(Document de la session, No 61 (13t).)*

M. Burrell propose, secondé par M. Crothers,—Que cette Chabmre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des inspection et de la vente, chapitre 85 des Statuts Revisés de 1906.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des chemins de fer.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier).

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Objection étant faite à la décision du président (M. Blondin) sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:—

" En comité général, M. Graham ayant proposé,—Que la prise en considération de l'article 4 soit maintenant ajournée, et que la considération de l'article 2 soit maintenant reprise;

" Le président décide,—Que cette motion n'est pas débattable, et qu'aucun discours ne peut être prononcé à l'appui de la motion.

" M. Graham en appelle à la Chambre de cette décision."

Et M. l'Orateur ayant posé la question: La décision du président sera-t-elle confirmée la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Beattie, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Burnham, Burrell, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Crocket, Crothers, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Foster (King, N.-E.), Fripp, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Hartt, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morphy, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thornton, Walker, Weichel, White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wentworth) et Wright.—94.

CONTRE:

Messieurs

Boivin, Bourassa, Boyer, Bureau, Carroll, Carvell, Cruise, Delisle, Devlin, Douglas, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Graham, Guthrie, Hughes King (I.-P.-E.), Kay, Knowles, Kyte, Lachance, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Lemieux, Loggie, MacNutt, McCraney, McCoig, McCrea, McKenzie, McMillan, Marcile (Bagot), Michaud, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Pardee, Proulx, Reid (Ristigouche), Richards, Ross, Séguin, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Tobin, Turgeon, Verville, Warnock et White (Victoria, Alta.)—53.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite décision est, en conséquence, confirmée.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Objection étant faite à la décision du président (M. Blondin) sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:—

"En comité général, sur l'article 4, M. Knowles soulève une question d'ordre à l'effet que le comité ne peut délibérer régulièrement sur l'article 4, mais bien sur l'article 3.

"Le président décide que le comité délibère sur l'article 4, attendu que la délibération sur l'article 3 a été dûment et régulièrement ajournée sur motion à cet effet hier soir.

"M. Knowles en appelle à la Chambre de cette décision."

M. l'Orateur ayant posé la question: La décision du président sera-t-elle confirmée, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Beattie, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Burnham, Burrell, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Crocket, Cromwell, Crothers, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Foster (King, N.-E.), Fripp, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Hartt, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Kemp, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morphy, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thornton, Walker, Weichel, White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wentworth) et Wright.—94

CONTRE:

Messieurs

Boivin, Bourassa, Boyer, Bureau, Carroll, Carvell, Cruise, Delisle, Devlin, Douglas, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Guthrie, Hughes King (I.-P.-E.), Kay, Knowles, Kyte, Lachance, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Lemieux, Loggie, MacNutt, McCraney, McCoig, McCrea, McKenzie, McMillan, Marcile (Bagot), Michaud, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Pardee, Proulx, Reid (Ristigouche), Richards, Ross, Séguin, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Tobin, Turgeon, Verville, Warnock et White (Victoria, Alta.)—52.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

La dite décision est, en conséquence, confirmée.

Le comité général reprend alors le cours de ses délibérations.

Et le comité ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 9 mai 1913.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill F (No 148) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Canadian Premier Fire Insurance Company* ".

Bill B 3 (No 176) intitulé: " Loi concernant la *Southampton Railway Company* ";

Bill C 3 (No 177) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company* ".

Bill E 3 (No 178) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company* ".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill N 2 (No 193) intitulé: ' Loi constituant en corporation la *Canadian Central and Labrador Railway Company* ".

Sur motion de M. Borden secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que les noms de MM. Chabot et Devlin soient ajoutés au comité spécial auquel ont été référés les bills (Nos 2 et A 116) concernant la contamination des eaux navigables

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 9 mai 1913.

PRIÈRES.

M. Ames du comité des Banques et du Commerce présente à la Chambre le vingt-troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 111) concernant l'*Imperial Underwriters Corporation*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada"*, et a décidé de recommander qu'ils soient agréés.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de Mme Maggie Cameron, directrice de la poste à Achosnach, comté d'Inverness, N.-E. (*Document de la session No 61 (13v).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de David Fraser, maître de poste à N.E. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 61 (13w).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, rapports, cautionnements et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département concernant le contrat pour le transport des malles entre Linwood, ou quelque point de l'Intercolonial, dans le comté d'Antigonish, N.-E., et Grosvenor, comté de Guysboro, N.-E. (*Document de la session, No 62u.*)

Aussi—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., au sujet de la destitution et du maintien à son poste de M. Stayley Porter, maître de poste à Port-Maitland, comté de Yarmouth, N.-E.; de tous les témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par Charles Lane en la matière; avec relevé en détail des dépenses entraînées par cette enquête. (*Document de la session, No 61 (13x).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes etc., concernant la destitution de Alex. McQueen, maître de poste à Kewstoke, comté d'Inverness, N.-E.; des témoignages entendus; du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, un état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (13y).*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de tous mémoires, requêtes, lettres adressées au ministre de l'Agriculture, ou envoyées par lui en son nom, au sujet de l'établissement d'une école d'agriculture, ferme modèle ou station agronomique à New-Carlisle, Qué. (*Document de la session, No 215.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de tous télégrammes, correspondance, relevés, etc., échangés entre le département de l'Agriculture et toutes autres personne ou personnes demandant, tout dernièrement, que le directeur vétérinaire général du Canada se rende dans la Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session, No 216.*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill N 2 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Central and Labrador Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier).

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m. M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Blain propose, secondé par M. Marshall,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 93) constituant en corporation la *Quebec Rapid Transit Railway Company;*

Bill L 3 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin"; et

Bill K 2 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Devlin,

Ordonné, que le bill (No 93) constituant en corporation la *Quebec Rapid Transit Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le bill L 3 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill K 2 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire (ainsi que la résolution à ce sujet référée au dit comité le 13 février dernier), reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 10 mai 1913.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le dit bill et lui a fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 161) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899".

Aussi, le Sénat accepte sans modification les amendements faits par la Chambre des Communes au bill suivant du Sénat, savoir:—

Bill U (No 149) intitulé: "Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company* et à l'effet d'en changer son nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Z 3 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood".

Et aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill en instance de divorce ci-haut mentionné, avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quarante minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 11 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill L 3 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, recommandations et rapports touchant le dragage de la rivière des Prairies; ainsi qu'un résumé faisant connaître l'ouvrage accompli; les profondeur, longueur et largeur du chenal creusé, les noms des personnes employées pour cet ouvrage, leur salaire et la somme dépensée en rapport avec cet ouvrage entre le 1er octobre 1911 et le 21 novembre 1912. (*Document de la session, No 135b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 février 1913,—Etat indiquant combien d'employés du département des Travaux Publics ont été destitués dans le comté de Berthier, depuis le 21 septembre 1911, et quels sont les noms des dits employés; s'il y a eu enquête dans chaque cas; sur la recommandation de qui, dans chaque cas, ont été faites ces destitutions; qui on a nommé comme successeurs à ces personnes, et sur quelle recommandation. (*Document de la session, No 61 (13z).*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de toutes lettres, mémoires, pétitions, correspondance, rapports et autres documents dans le département des Postes concernant ou se rapportant à l'inauguration ou à l'établissement d'un système en vue de faciliter le transport, entre autres choses, des journaux ou autres matières postales par l'Intercolonial, le matin, entre Moncton, N.-B., et Saint-Jean, avec raccordement avec la ligne ferrée qui dessert Salisbury et le comté d'Albert, N.-B.; aussi, concernant l'établissement d'un système en vue de faciliter le transport des journaux et autres matières postales tous les soirs de la semaine par le convoi connu sous la désignation de No 84 qui fait le service entre Moncton, N.-B., et Springhill-Junction, N.-E., ce qui permettrait la distribution des dites matières postales à Shédiac, Memramcook, Dorchester, Sackville, Amherst et les points intermédiaires à l'est de Moncton; aussi, un état indiquant quelles facilités de transport de cette nature (s'il en est), soit au moyen de sacs fermés à clef ou autrement, ont été inaugurées ou établies sur l'une ou l'autre des dites voies ferrées, et donnant les dates respectives de l'établissement des dites facilités de transport des matières postales en général ou en ce qui concerne aucun des journaux publiés à Moncton le matin ou le soir. (*Document de la session, No 83u.*)

Ordonné, que M. Crothers ait la permission de présenter un bill (No 195) modifiant la Loi des eaux de la zone du chemin de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Z 3 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Edwards,

Ordonné, que le comité spécial sur la contamination des eaux navigables soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport de ce comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 111) intitulé: "Loi concernant l'*Imperial Underwriters Corporation,* et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada*", lesquels ayant été lus la première fois furent renvoyés au comité des Bills Privés et rapportés par ce dernier.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N 2 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Central and Labrador Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Boyer, secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms des bureaux de poste et des maîtres de poste dans les comtés de Soulanges et de Vaudreuil.

Sur motion de M. Carroll, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, documents, rapports, correspondance, etc., se rapportant en quelque manière à un projet d'extension ou de construction d'un quai à Finlay-Point, comté d'Inverness, N.-E.

Sur motion de M. Carroll, pour M Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, documents, rapports, correspondance, etc., se rapportant en quelque manière à un projet de salle d'exercices ou de salle d'armes à Inverness.

Sur motion de M. Carroll, pour M Chisholm (Inverness), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, télégrammes, documents, rapports, correspondance, etc., se rapportant en quelque manière à une station de sauvetage qui a été construite à Chéticamp en 1912.

Sur motion de M. Oliver secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les communications adressées par l'Association forestière du Canada au gouvernement entre le 31 mars 1912 et le 31 mars 1913,—et des réponses à ces communications.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms, fonctions et salaires respectifs des fonctionnaires du département de l'Immigration

tant dans le service intérieur que dans le service extérieur, au 31 mars 1911; et les mêmes noms, fonctions et salaires, etc., etc., au 31 mars 1913.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Pardee,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les réclamations faites par H. F. McDougall, de Grand-Narrows, N.-E., contre l'Intercolonial, et de tous les documents, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à la dite réclamation ou aux dites réclamations ainsi que les détails d'icelles; avec relevé faisant connaître la somme ou les sommes payées à l'acquit de ces réclamations; les détails spéciaux de la réclamation ou des réclamations au sujet desquelles des paiements ont été faits, s'il en est; les dates auxquelles les réclamations ont été produites; la date du paiement ou des paiements; la somme totale payée de ce chef, ou à l'acquit de toutes autres réclamations faites par le dit H. F. McDougall contre l'Intercolonial ou le gouvernement du Canada.

Sur motion de M. Nesbitt, pour M. Tobin, secondé par M. Carvell,

Ordonné, quil soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., se rapportant à la construction du bureau de poste à Weedon-Station, comté de Wolfe.

Sur motion de M. Nesbitt, pour M. Tobin, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., se rapportant au transport des malles entre Saint-François-Xavier de Brompton et Windsor-Mills, Québec.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms et la mission respective des diverses commissions crées par législation ou décret du conseil, depuis le 12 octobre 1911;—les noms des personnes formant partie de ces commissions, avec leur salaire et rémunération respectives;—les noms des commissions encore existantes, et les noms des commissions dont le mandat est terminé.

Sur motion de M. Pardee, pour M. Graham, secondé par M. Oliver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes soumissions et correspondance se rapportant à l'adjudication du contrat pour le transport des malles de Sa Majesté entre Warkworth et Colborne, comté de Northumberland.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'ils soient mis devant cette Chambre,—Copie du dernier acte de cession et de tous papiers, correspondance et autres documents concernant l'abandon de la réserve sauvage de White-Bear, et de toutes lettres et télégrammes expédiés par des fonctionnaires du département ou autres au sujet de cet abandon; aussi, état indiquant en vertu de quelle autorité cette session a été faite, le nombre d'acres compris dans la cession, et la manière dont on en a disposé.

M. Rogers propose, secondé par M. Cochrane,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considératon une certaine résolution à leffet de ratifier et comfirmer une convention intervenue entre la *Western Dry Dock Shipbuilding Company, Limited,* et Sa Majesté.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi modificatrice de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1910, et de porter de $600 par année à $1,000 par année la somme totale qui pourra être payée en rente viagère ou en rentes viagères à un crédit rentier ou à des crédits rentiers en commun.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi modificatrice de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1910, et de porter de $600 par année à $1,000 par année la somme totale qui pourra être payée en rente viagère ou en rentes viagères à un crédit rentier ou à des crédits rentiers en commun.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 196) modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill F (No 197) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*".

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Epizooties.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender la Loi des Epizooties et de prescrire que lorsqu'une compensation est payable aux propriétaires de chevaux abattus sous l'empire des dispositions de la dite loi, cette compensation peut être payée sur une évaluation n'excédant pas $200, dans le cas d'un cheval de sang mêlé, et n'excédant pas $500, dans le cas d'un cheval pur sang.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender la Loi des Epizooties et de prescrire que lorsqu'une compensation est payable aux propriétaires de chevaux abattus sous l'empire des dispositions de la dite loi, cette compensation peut être payée sur une évaluation n'excédant pas $200, dans le cas d'un cheval de sang mêlé, et n'excédant pas $500, dans le cas d'un cheval pur sang.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Burrell ait la permission de présenter un bill (No 198) modifiant la Loi des épizooties.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 186) modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1912.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 187) constituant en corporation la Galerie Nationale du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Maclean (Halifax), secondé par M. Carvell,

Ordonné, que ce débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 185) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Inspections et de la vente.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Inspections et de la vente, chapitre 85 des Statuts Revisés de 1906, et de prescrire,—

(1) Que le Gouverneur en conseil, par voie de règlement, pourra prescrire les variétés de fruits importés dont les contenants doivent être étampés au fer ou marqués; les étampes au fer ou marques à employer à cette fin; le mode et le lieu de l'inspection et de la marque des colis;

(2) Que tous colis de fruits non étampés au fer ou marqués en conformité des dits règlements seront confisqués; et

(3) Que toute contravention à ces règlements sera passible d'une amende d'au plus $50 et les frais.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Inspections et de la vente, chapitre 85 des Statuts Revisés de 1906, et de prescrire,—

(1) Que le Gouverneur en conseil, par voie de règlement, pourra prescrire les variétés de fruits importés dont les contenants doivent être étampés au fer ou marqués; les étampes au fer ou marques à employer à cette fin; le mode et le lieu de l'inspection et de la marque des colis;

(2) Que tous colis de fruits non étampés au fer ou marqués en conformité des dits règlements seront confisqués; et

(3) Que toute contravention à ces règlements sera passible d'une amende d'au plus $50 et les frais.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Burrell ait la permission de présenter un bill (No 199) modifiant la Loi des Inspections et de la vente.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des chemins de fer.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des chemins de fer et de prescrire qu'il sera payé au commissaire en chef de la Commission des chemins de fer pour le Canada un salaire annuel de $12,500.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des chemins de fer et de prescrire qu'il sera payé au commissaire en chef de la Commission des chemins de fer pour le Canada un salaire annuel de $12,500.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 200) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and White River Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill C (No 201) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer relativement au dépôt de plans";

Bill A 2 (No 202) intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminal Railway Company*"; et

Bill G 3 (No 203) intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*".

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution modifiant la Loi de la Conservation.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la Conservation et de pourvoir à la nomination d'un officier à titre d'assistant du président et secrétaire de la commission qui aura le rang et le traitement d'un sous-chef de département.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la Conservation et de pourvoir à la nomination d'un officier à titre d'assistant du président et secrétaire de la commission qui aura le rang et le traitement d'un sous-chef de département.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Borden ait la permission de présenter un bill (No 204) modifiant la Loi de la Conservation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la prise en considération du bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, tel qu'amendé en comité général, étant lu;

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que le dit bill soit maintenant délibéré tel qu'amendé.

M. Pugsley propose, comme amendement, secondé par M. Lemieux,—Que le dit bill ne soit pas maintenant délibéré, mais qu'il soit renvoyé en comité général pour plus ample considération.

M. l'Orateur décide: Qu'en discutant cette motion, un membre ne pouvait pas critiquer le président du comité sur la manière dont il a fait rapport du bill.

M. Pugsley en appelle de cette décision à la Chambre.

Et la question étant mise par M. l'Orateur: La décision de l'Orateur sera-t-elle confirmée, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Clarke (Wellington),
Clements,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Edwards,
Elliot,
Foster (King, N.-E.),
Fowler,
Fripp,
Garland,
Girard,
Green,
Hartt,
Henderson,
Jameson,
Lancaster,
Lewis,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Morphy,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Nicholson,
Paquet
Pelletier,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Taylor,
Thoburn,
Thornton,
Walker,
Wallace,
Webster,
Weichel,
White (Renfrew) et
Wright.—74.

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Bureau,
Carroll,
Chisholm (Antigonish),
Delisle,
Demers,
Douglas,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
Knowles,
Kyte,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Law,
Lemieux,
Macdonald,
MacNutt,
McKenzie,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Michaud,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Warnock et
White (Victoria, Alta.)—37.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, délibéré tel qu'amendé.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Mardi, 13 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité soumet ci-jointe une compilation de la preuve, des débats et de la procédure suivie en rapport avec l'enquête poursuivie par votre comité au sujet des paiements faits à la *Diamond Light and Heating Company* au cours des exercices financiers 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911, et qui ont amené l'emprisonnement de M. R. C. Miller,—et il recommande que le tout soit référé au comité conjoint des Impressions du Parlement, pour que le document soit imprimé comme appendice aux Journaux de 1912-13. (*Appendice No 3.*)

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit permis au comité des Comptes Publics de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Meighen,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le sixième rapport du comité des Comptes Publics.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous comptes, correspondance, télégrammes, plaintes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics, concernant les dépenses faites pour amélioration du havre à Grand-Etang, en 1911-12. (*Document de la session, No 203f.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1913,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la vente du ¼ N.-O. de la section 29-10-18 ouest. (*Document de la session, No 187d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de tous documents, lettres, mémoires, etc., se rapportant au ¼ N.-E. de 14-75-75-5, quant aux années 1911, 1912 et 1913 à ce jour. (*Document de la session, No 188e.*)

M. Macdonald propose, secondé par M. Bureau,—Que l'acte de M. Blondin, l'Orateur suppléant, agissant à titre de président des comités généraux alors que le comité était à délibérer sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire, en refusant à M. Carroll, député de Cap-Breton-Sud, la permission d'ajouter un article additionnel au dit bill, et en déclinant de proposer la motion faite par M. Pugsley, député de la cité de Saint-Jean, à l'effet que le président ne quitte pas le fauteuil, est une violation du règlement de la Chambre et constitue une infraction aux privilèges de cette Chambre.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z 3 (No 194) du Sénat intitulé: “Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood”.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que l'acte de M. Blondin, l'Orateur suppléant, agissant à titre de président des comités généraux alors que le comité était à délibérer sur le bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales de l'Empire, en refusant à M. Carroll, député de Cap-Breton-Sud, la permission d'ajouter un article additionnel au dit bill, et en déclinant de proposer la motion faite par M. Pugsley, député de la cité de Saint-Jean, à l'effet que le président ne quitte pas le fauteuil, est une violation du règlement de la Chambre et constitue une infraction aux privilèges de cette Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland, Boivin, Bourassa, Boyer, Buchanan, Bureau, Carroll, Charlton, Chisholm (Antigonish), Delisle, Demers, Devlin, Douglas, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Graham, Hughes King (I.-P.-E.), Knowles, Kyte, Lachance, Lafortune, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Lemieux, Loggie, Macdonald, MacNutt, McKenzie, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Sainte-Marie), Michaud, Murphy, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Proulx, Pugsley, Reid (Ristigouche), Richards, Robb, Séguin, Sinclair, Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.) et Wilson (Laval).—54.

CONTRE:

Messieurs

Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Ball, Barker, Beattie, Bellemare, Bennett (Calgary), Bennett (Simçoe), Best, Blain, Borden, Boulay, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Broder, Burnham, Burrell, Chabot, Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Coderre, Cromwell, Crothers, Currie, Davidson, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Foster (King, N.-E.), Fripp, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Guilbault, Hartt, Hazen, Henderson, Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morphy, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Weichel, White (Renfrew), Wilson (Wentworth) et Wright.—98.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill C (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer relativement au dépôt de plans".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill A 2 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminal Railway Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill F (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill G 3 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill G 4 (No 205) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Arabella Young".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée le bill ci-haut mentionné, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 185) modifiant la Loi des chemins de l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 180) modifiant la Loi de la Cour Suprême, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 14 mai 1913.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 187) constituant en corporation la Galerie Nationale du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution concernant la *Western Dry Dock and Shipbuilding Company, Limited.*

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier et confirmer une convention intervenue entre la *Western Dry Dock Shipbuilding Company, Limited,* et Sa Majesté, en date du 9 novembre 1910, concernant la construction d'un bassin de radoub en la cité de Port-Arthur, dans la province de l'Ontario, et d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer une subvention annuelle de trois pour cent par année, pendant vingt ans, sur la somme de $1,285,050, coût de la costruction du dit bassin de radoub.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier et confirmer une convention intervenue entre la *Western Dry Dock Shipbuilding Company, Limited,* et Sa Majesté, en date du 9 novembre 1910, concernant la construction d'un bassin de radoub en la cité de Port-Arthur, dans la province de l'Ontario, et d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer une subvention annuelle de trois pour cent par année, pendant vingt ans, sur la somme de $1,285,050, coût de la costruction du dit bassin de radoub.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Rogers ait la permission de présenter un bill (No 206) autorisant le paiement d'une subvention à la *Western Dry Dock and Shipbuilding Company, Limited.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et douze minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 14 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Ayant pris en considération un paiement de $255,509.41 pour dragage effectué à Tiffin et Victoria-Harbor, item inscrit à la page V-36 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1913, votre comité soumet, pour l'information de la Chambre, tous les témoignages entendus jusqu'à ce jour en rapport avec ce paiement. (*Appendice No 3.*)

M. Middlebro pour M. Currie, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

67*g*. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, décrets du conseil, mémoires, correspondance, etc., entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou quelqu'un de ses membres, depuis le 1er mai 1912, concernant l'augmentation du subside en faveur de la dite province. (*Documents sessionnels*).

67*h*. Réponse à adresse du 20 janvier 1913,—Copie de tous documents et mémoires du gouvernement de la Colombie-Britannique produisant des réclamations pour subventions provinciales additionnelles, et de toute correspondance et arrêtés du conseil à ce sujet. (*Documents sessionnels*).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:

45*b*. Réponse à adresse du 27 janvier 1913,—Copie de toutes les requêtes de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'effet d'être autorisé à émettre de nouvelles actions du fonds capital, adressées au Gouverneur en conseil, et de toute la correspondance à ce sujet.

61 (11*k*). Réponse à ordre du 3 mars 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, instructions et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou en la possession de quelqu'un des officiers du département concernant la destitution de gardiens ou de surintendants de pêcheries dans le comté de Guysboro, N.-E., depuis le 10 octobre 1911.

61 (11*l*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre John R. Morrison, maître de poste à Oban, comté de Richmond, N.-E., et de toutes les lettres, la correspondance et les télégrammes relatifs à sa révocation et à la nomination de son remplaçant.

61 (11*m*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de A. G. McDonald, maître de poste, à Margaree, N.-E., dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

61 (11*n*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Etat donnant en détail le nombre de destitutions effectuées jusqu'à date par le gouvernement actuel dans la division électorale de Qu'Appelle, les noms des fonctionnaires révoqués, les raisons du renvoi, les plaintes portées contre eux, et aussi, copie de toute correspondance, pétitions,

papiers et documents à ce sujet, et de toutes minutes de preuve et de rapports d'enquête dans les cas où des enquêtes ont été tenues.

61 (11*o*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département, concernant le destitution de David Reid, gardien de pêcheries à Port-Hilford, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête.

61 (11*p*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Robert Musgrave, maître de poste à North-Sydney, division de Cap-Breton-Nord et Victoria, des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées.

61 (11*q*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. D. Archibald, maître de poste à Glenelg, comté de Guysboro, N.-E., et de toute preuve faite et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses résultant de cette enquête.

61 (11*r*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Léon N. Poirier, maître de poste à Descousse, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61 (11*s*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Newman McCaskill, maître de poste à Framboise, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61 (11*t*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents et correspondance concernant la destitution de A. T. Doucet, maître de poste et percepteur de douane à la Rivière-au-Saumon, comté de Digby, N.-E.

61 (11*u*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations portées contre Mme Annie Galliman, maîtresse de poste à Whitney-Pier, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (11*v*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondances, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de William J. Paquet, maître de poste à Souris, I.-P.-E.

61 (11*w*). Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copies de tous documents, correspondances, requêtes et recommandations, etc., se rapportant à la destitution du maître de poste de Saint-Anaclet, dans le comté de Rimouski, dans le cours de l'année 1912, et la nomination de son successeur.

61 (11*x*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de George Gunn, maître de poste à French-Village, I.-P.-E.

61 (11*y*). Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Relevé faisant connaître les détails et le nombre des renvois d'office ordonnés par l'administration actuelle dans le comté de Mackenzie, ainsi que les noms des employés destitués, les raisons données pour leur renvoi, les plaintes portées contre eux, et copie de toute la correspondance en la matière, et de tous les rapports d'enquêtes, quand il y a eu enquête.

61 (11*z*). Réponse à ordre du 7 avril 1913,—Copie des accusations examinées par le commissaire enquêteur W. J. Code; copie des témoignages entendus, et des rapports faits par ce commissaire.

61 (12*a*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. F. McLean, surintendant de pêcheries à Port-Hood, comté d'Inverness, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses de cette enquête.

61 (12*b*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de J. Scott Nelson, maître de poste à Louisdale, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61 (12*c*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Joseph McMullan, maître de poste à Bridgeport, Cap-Breton-Sud, N.-E., et de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61 (12*d*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Frédéric A. Martel, maître de poste à L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61 (12*e*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de toutes représentations, déclarations et plaintes en fait d'ingérence politique active concernant John A. Macdonald, maître de poste à McArras-Brook, comté d'Antigonish; de toute la correspondance relative aux accusations portées contre lui, et du rapport du commissaire Duchemin en la matière.

61 (12*f*). Réponse à adresse du 7 décembre 1911,—Copie de tous papiers, correspondance et décrets du conseil concernant le renvoi d'office de fonctionnaires publics dans chacun des départements du gouvernement depuis le 1er octobre dernier, tant dans le service intérieur que dans le service extérieur.

61 (12*g*). Réponse à adresse du 3 mars 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, preuve, décrets du conseil, etc., se rapportant à la destitution de Edward Doucett, sous-percepteur des douanes, comté de Digby, N.-E.

61 (12*h*). Réponse à adresse du 3 mars 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, preuve, décrets du conseil, etc., se rapportant à la destitution de M. LeBlanc, sous-percepteur des douanes, Church-Point, comté de Digby, N.-E.

61 (12*i*). Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Copie de tous documents, accusations, correspondance, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John C. Bourinot, premier commis des douanes à Port-Hawkesbury, comté d'Inverness, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en l'espèce; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par l'enquête.

61 (12*j*). Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, accusations, témoignages, correspondance, lettres et télégrammes, dans le département des Chemins de fer et Canaux, depuis le 21 septembre 1911, se rapportant au renvoi d'Alexander E. Morrison, Point-Tupper, N.-E., du service de l'Intercolonial; et de toutes les recommandations en faveur de la nomination de son remplaçant.

61 (12*k*). Réponse à ordre du 3 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, etc., reçus des officiers de la Fraternité Canadienne des employés des chemins de fer, par le département du Travail ou celui des Chemins de fer et Canaux entre le 1er janvier 1912 et le 25 janvier 1913 au sujet des enquêtes tenues et des destitutions d'employés pour cause d'ingérence politique, et des réponses aux documents reçus.

61 (12*l*). Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de toutes plaintes et accusations contre James Falconer, de Newcastle, comté de Northumberland, N.-B., comme

correspondant de la *Gazette du Travail* à Newcastle, et de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à sa destitution et à la nomination de son successeur.

61 (12*m*). Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Copie de tous documents, accusations, correspondance, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à la destitution de John B. Chisholm, gardien de phare à Port-Hastings, comté d'Inverness, N.-E., et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en l'espèce; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par l'enquête.

61 (12*n*). Réponse à ordre du 7 avril 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, accusations, etc., se rapportant à la destitution d'Epiphane Nadeau, agent d'immigration à Saint-Léonard, comté de Victoria, N.-B.

61 (12*o*). Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de D. J. Morrison, chaloupier au service de la douane à Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (12*p*). Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Rod. McLeod, chaloupier au service de la douane à Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (12*q*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de M. McLachlin, maître de poste à Marble Mountain, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

61 (12*r*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Abraham LeBlanc, maître de poste à West-Arichat, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête conduite par H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé des dépenses que cette enquête a entraînées. Aussi, copie de tous papiers concernant la nomination de son successeur.

61 (12*s*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Charles J. Lafford, maître de poste à Grande-Grève, comté de Richmond, N.-E.; et des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin à ce sujet; aussi, état détaillé des dépenses entraînées par cette enquête.

61 (12*t*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de W. S. Lawrence, maître de poste à Margaree-Harbour, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

61 (12*u*). Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John K. Macdonald, maître de poste à Whycocomagh, dans le comté d'Inverness, N.-E., des témoignages et du rapport de l'enquête tenue par M. H. P. Duchemin en la matière; aussi, état détaillé de la dépense causée par cette enquête.

61 (12*v*). Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine P. J. Wilcox, employé de douane à Louisbourg, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61 (12*w*). Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de M. J. McKinnon, employé de douane à Glace-Bay, Cap-Breton-Sud, N.-E., de la preuve et du rapport de l'enquête faite par H. P. Duchemin à ce sujet.

61 (12*x*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution du capitaine John Arsenault, réparateur de ligne de télégraphe à Alder-Point, C.-B., de la preuve et du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet; et aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (12*y*). Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mme John Arsenault, télégraphiste à Alder-Point, N.-E., dans la division de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (12*z*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans quelqu'autre département, concernant la destitution de A. J. Wilkinson, de Mulgrave, N.-E.; et s'il y a eu enquête, un état donnant les noms de tous les témoins interrogés et le détail des frais de cette enquête.

61 (13*a*). Réponse à ordre du Sénat du 20 février 1913,—Production de tous documents et correspondance relativement à l'enquête tenue par un fonctionnaire du ministère des Travaux Publics dans le cours de l'été de 1912, au sujet des accusations portées contre M. H. A. Bayfield, surintendant des dragues au service du ministère des Travaux Publics dans la Colombie-Britannique.

61 (13*b*). Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de A. G. McKay, gardien de phare à l'Ile-Bird, Big-Bras-d'Or, Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports au sujet de l'enquête tenue par H. P. Duchemin, avec un état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (13*c*). Réponse à ordre du 10 mars 1913,—Copie de tous rapports, accusations et correspondance en la possession du département de la Marine et des Pêcheries se rapportant aux accusations d'ingérence politique active portées contre Michael O'Brien, gardien de phare à Bear-Island, comté de Richmond, N.-E.;—des instructions données à H. P. Duchemin, commissaire chargé de faire une enquête en la matière;—du rapport et de la conclusion du commissaire, ainsi qu'un relevé des dépenses causées par cette enquête.

61 (13*d*). Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, etc., se rapportant à la destitution de J. H. Leduc, médecin du port de Trois-Rivières, Qué.

61 (13*e*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Patrick Shea, maître de poste à Tompkinsville, comté de Guysboro, N.-E.

61 (13*f*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes les plaintes et accusations portées contre Elias Rawding, maître de poste à Clementsport, comté d'Annapolis, N.-E., et de toutes lettres, requêtes, correspondance et télégrammes se rapportant en quoi que ce soit à sa destitution et à la nomination de son remplaçant.

61 (13*g*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Charles McLean, maître de poste à Strathlorne, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*h*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Angus R. McDonald, maître de poste à Broad-Cove-Chapel, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*i*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de John McPhail, maître de poste à Scotsville, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*j*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, accusations, requêtes, etc., de quelque nature que ce soit, reçus par le gouvernement, ou l'un ou l'autre de ses membres, touchant la conduite, en tant que

maître de poste, de J. Morgan, qui fut directeur de la poste au village d'Ailsa-Craig, et en rapport avec une enquête au sujet de telle conduite.

61 (13*k*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Rodk McLean, maître de poste à Kinloch, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*l*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Allen Gillis, maître de poste à Gillisdale, S.W. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*m*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de David Shaw, maître de poste à Marsh-Brook, N.-E. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*n*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers concernant l'enquête et la destitution d'Hélène Joubert, maîtresse de poste à Sayabec, Québec.

61 (13*o*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toute correspondance, lettres et télégrammes entre l'honorable ministre des Postes ou le département des Postes et toutes personne ou personnes concernant la destitution ou la demande de destitution de D. A. Redmond, ci-devant maître de poste à Brinston, Ont.

61 (13*p*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de Dan. McEachern, maître de poste à McEachern's-Mills, Broad-Cove-Chapel, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*q*). Réponse à ordre du 3 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Daniel Dunlop, maître de poste à New-Campbellton, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, de la preuve faite et des rapports sur l'enquête conduite par H. P. Duchemin, écr, à ce sujet, ainsi qu'un état détaillé des frais de cette enquête.

61 (13*r*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Arthur Armstrong, maître de poste à Greenfield, comté de Carleton, N.-B.

61 (13*s*). Réponse à ordre du 3 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Alex. Matheson, maître de poste à Boularderie-Centre, comté de Cap-Breton-Nord et Victoria.

61 (13*t*). Réponse à ordre du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Arthur Talbot comme maître de poste à Robertsville, comté de Mégantic.

61 (13*u*). Réponse à ordre du Sénat du 20 février 1913,—Production de toutes lettres, télégrammes, rapports et correspondance se rattachant d'une manière quelconque à la démission de N. C. Lyster, autrefois maître de poste à Lloydminster, Sask.

62*j*. Réponse à ordre du 3 février 1913,—Etat indiquant quels changements ont été faits dans les contrats pour le transport des malles, dans le comté de Berthier, depuis le 21 septembre 1911 ; dans quelles paroisses, à quelle date, et pour quelles raisons ; à qui ces nouveaux contrats ont été accordés ; s'il y a eu demande de soumissions dans chaque cas.

62*k*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, cautionnements et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant l'adjudication du contrat pour le transport des malles entre Guysboro et Charlos-Cove, comté de Guysboro, N.-E., pour l'année 1912.

62*l*. Réponse à ordre du 14 avril 1913,—Relevé faisant connaître les noms des divers courriers convoyeurs sur chemins de fer employés, respectivement, sur les divisions de Montréal et Québec, et la date de nomination et le domicile de chacun d'eux.

62*m*. Réponse à ordre du 9 avril 1913,—Copie du contrat accordé par le département des Postes à l'*Ontario Equipment Company* d'Ottawa concernant l'achat de 350,000 cadenas pour sacs de malle.

62*n*. Réponse à ordre du 7 avril 1913,—Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., échangés entre l'honorable ministre des Postes et le Dr Faucher, de Québec, se rapportant à l'achat d'un certain cadenas breveté pour sacs de malle.

62*o*. Réponse à ordre du 7 avril 1913,—Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, etc., échangés entre l'honorable ministre des Postes et M. Aimé Dion, de Québec, avocat, touchant l'achat d'un certain cadenas breveté pour sacs de malle.

72*j*. Réponse à ordre du 4 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, recommandations, rapports, mémoires, etc., se rapportant à la nomination d'un contremaître général, ou d'autres employés permanents ou temporaires relevant du département des Travaux Publics dans le comté de Bonaventure, depuis octobre 1911 à ce jour; avec mention des noms, résidences et salaires de ces empolyés.

72*k*. Réponse à ordre du Sénat du 27 février 1913,—Production de tous papiers, pétitions, dépêches télégraphiques, lettres et autres documents se rapportant en quelque manière que ce soit à la nomination de M. McCloskie comme maître de poste à Wakaw, Saskatchewan.

83*l*. Réponse à ordre du 20 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, correspondance, télégrammes, représentations, pétitions et rapports dans le département des Chemins de fer et Canaux, ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, ou dans les cartons du bureau de direction des chemins de fer de l'Etat, ou dans les bureaux de l'assistant du président de la commission de direction des chemins de fer de l'Etat, se rapportant en quelque manière au système employé pour fournir de l'eau à la station de Dorchester, sur la ligne de l'Intercolonial, ou au manque total d'eau pour boire ou autres usages à cette station, ainsi qu'à la demeure de l'agent à la dite station;—aussi, copie de toute correspondance, lettres, pétitions, recommandations et rapports concernant la prétendue nécessité de commis supplémentaires ou autre assistance à la dite station.

83*m*. Réponse à ordre du 12 février 1913,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres papiers dans le département des Chemins de fer et Canaux ou dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, concernant M. L. Tracy, employé dans les ateliers de l'Intercolonial en 1899 et 1900, et de toutes lettres et correspondance au sujet du dit M. L. Tracy échangées entre le ministre des Chemins de fer et Canaux d'alors et quelqu'un des officiers du dit chemin de fer au cours des dites années: aussi, copie des lettres, sur le même sujet, de D. Pottinger, alors gérant général, feu James E. Price, alors surintendant général, et feu M. Jarvis, alors surintendant divisionnaire du dit chemin de fer, pendant la dite période de 1899 et 1900.

83*n*. Réponse à ordre du 3 mars 1913,—Relevé faisant connaître toutes les sommes perçues par l'Intercolonial pour transport de foin entre Amherst et d'autres stations sur cette voie ferrée, dans le comté de Cumberland, et Antigonish, N.-E., consigné à C. Edgar Whidden ou C. B. Whidden and Son, au cours des mois de janvier dernier et de février courant; par qui le fret a été payé;—aussi, copie de factures et connaissements du foin transporté.

83*o*. Réponse à ordre du 3 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, requêtes, télégrammes, accusations, rapports, etc., reçus depuis le premier jour d'octobre 1911 par le département des Chemins de fer et Canaux, la Commission administrative des chemins de fer du Gouvernement, l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Intercolonial ou du chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ou en la possession de l'un ou l'autre de ces bureaux administratifs ou de ces fonctionnaires, se rapportant en quoi que ce soit à une demande, ou à un projet de diminution des heures de travail pour les employés de l'Intercolonial à Moncton, ou sur

tout autre point de l'Intercolonial, ou sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard.

83*p*. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Copie de toutes plaintes, réquisitions, pétitions et correspondance de toute nature de la part de la Chambre de Commerce ou des citoyens de Sydney, N.-E., ou de quelques-uns d'entre eux, demandant de meilleures facilités sur l'Intercolonial dans la division de Sydney.

83*q*. Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, etc., relativement à la demande de dommages à la suite de la mort du jeune fils de Thomas Hoare, tué à une traverse de l'Intercolonial, dans la ville de Stellarton, au cours de l'été de 1912, et de toutes les requêtes, lettres, etc., demandant l'installation de barrières ou autres moyens de protection à cette traverse.

83*r*. Réponse à ordre du 14 avril 1913,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer à Moncton et le même département à Campbellton au sujet de la collision arrivée à Saint-Moïse, dans le cours de février 1913, entre les trains de E. Smith et le train régulier No 99, en exceptant l'enquête tenue sur le sujet.

83*s*. Réponse à ordre du 7 avril 1913,—Liste contenant les noms, résidences et occupations de tous les employés du chemin de fer Intercolonial qui ont été destitués dans le comté de Rimouski depuis le 21 septembre 1911.

83*t*. Copie certifiée d'un rapport du Conseil privé du 5 mai 1913, concernant la nomination de Frederick Passmore Gutelius comme gérant général des chemins de fer de l'Etat.

108*a*. Réponse à ordre du 27 janvier 1913,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département des Chemins de fer et Canaux et C. D. Sargent, I.C., et entre l'ingénieur C. D. Sargent et H. E. Stanton, ingénieur surintendant du canal St-Peters, ou entre W. H. Weller, entrepreneur des travaux d'amélioration du canal St-Peters, et l'une ou l'autre des personnes susnommées, au sujet de l'ouvrage exécuté par l'entrepreneur en dehors de son contrat et du devis *ad hoc*;—aussi, de toute correspondance, lettres et télégrammes entre le département des Chemins de fer et Canaux ou l'ingénieur C. D. Sargent et toute autre personne, en la matière;—aussi de tous les comptes et pièces justificatives fournis au gouvernement en rapport avec l'ouvrage précité, et des paiements faits par le gouvernement à l'entrepreneur, spécifiant si ces paiements sont en solde complète ou partielle.

108*b*. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Copie des comptes des dépenses personnelles payées à M. St. Amour, surveillant du canal Soulanges, depuis que ce fonctionnaire est entrée en fonction;—aussi, réponse à ordre du 2 avril 1913,—Copie des dépenses personnelles payées par le gouvernement à M. St. Amour, surintendant du canal Soulanges, depuis la date de sa nomination.

162*a*. Réponse à adresse du 10 février 1913,—Copie de tous les documents, requêtes, correspondance, rapports d'experts ou de fonctionnaires, décrets du conseil, etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, ou de l'un ou l'autre des départements de l'administration, au sujet de la pêche à la ligne traînante en chalutiers à vapeur sur la côte de l'Atlantique.

187*a*. Réponse à ordre du 3 mars 1913,—Copie de toute correspondance, télégrammes ou autres papiers concernant le ¼ S.-O. de 4-9-14, à l'ouest du deuxième méridien.

187*b*. Réponse à ordre du 26 mars 1913,—Copie de tous papiers, lettres, mémoires et autres documents concernant la partie N.-O. de 30-25-7-2.

187*c*. Réponse à ordre du 3 mars 1913,—Copie de toute la correspondance et des autres documents se rapportant à l'aliénation des terres suivantes, et à la réclamation de James W. Brown au sujet de ces terres:—

Partie du ¼ S.-E. de la section 21-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, cinq centièmes d'acre.

Partie du ¼ N.-E. de la section 21-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, cent seize centièmes d'acre.

Partie du ¼ S.-E. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 80 acres.

Partie du ¼ S.-O. de la section 28-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, soixante-douze quarante-deux centièmes d'acre.

Tout le ½ S.-E. de la section 28-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Tout le ¼ N.-E. de la section 32-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Partie du ¼ S.-E. de la section 32-20-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 80 acres.

Tout le ¼ N.-O. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Tout le ¼ S.-E. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Partie du ¼ N.-E. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 123 quatre-vingt-cinq centièmes d'acre.

Tout le ¼ S.-O. de la section 5-21-21 à l'ouest du deuxième méridien. Superficie, 160 acres.

Aussi, de tous les documents se rapportant à l'aliénation de tout le ¼ N.-O. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien, et à une partie du ¼ S.-O. de la section 22-20-21 à l'ouest du deuxième méridien, et de toute la correspondance et des documents au sujet des droits sur ces terres réclamés par Alexander Hurst Brown.

190*a*. Lettre du consul général impérial du Japon pour le Canada.

Le soussigné, consul général de Sa Majesté Impériale à Ottawa, dûment autorisé par son gouvernement, a l'honneur de déclarer que le gouvernement impérial japonais est bien décidé à maintenir avec même efficacité les restrictions et le contrôle qu'il a exercés depuis 1908 au sujet de la réglementation de l'émigration japonaise au Canada.

Le 11 avril 1913.

191*b*. Copie des arrêtés du conseil, etc., concernant la nomination de commissaires chargés de régler toutes matières se rapportant aux terres des sauvages et aux affaires des sauvages en général, dans la province de la Colombie-Britannique.

191*c*. Rapport de la Commission royale chargée de s'enquérir et de faire rapport sur la Loi concernant le Pilotage et son administration dans les districts de pilotage de Montréal et de Québec, et de s'assurer des modifications, s'il en est, qu'il serait judicieux d'y apporter;—aussi, une lettre adressée au ministre de la Marine et des Pêcheries par M. Adjutor Lachance, l'un des commissaires.

192*a*. Réponse à ordre du 26 février 1913,—Copie de tous les documents, rapports, mémoires, lettres, de quelque nature que ce soit, en la possession du département de l'Intérieur, se rapportant à la convenance, pour des fins de réserve forestière ou de *homesteads*, de tous les townships ou d'une partie quelconque des townships 24 et 25, rang 27, à l'ouest du premier méridien, lesquels forment actuellement partie de la réserve forestière de Riding-Mountain.

195. Réponse à ordre du 10 mars 1913,—Relevé faisant connaître quel a été le volume total du commerce, (importation et exportation, respectivement) entre le Canada et Terre-Neuve chaque année, pendant la période comprise entre le 1er janvier 1896 et le 1er janvier 1913, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année; quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre Terre-Neuve et les Antilles comprises dans la convention commerciale entre le Canada et les Antilles en date du 9 avril 1912 pendant les années 1909, 1910, 1911 et 1912, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année.

195*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 10 mars 1913,—Relevé faisant connaître quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement)

entre le Canada et Terre-Neuve chaque année, pendant la période comprise entre le 1er janvier 1896 et le 1er janvier 1913, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année; quel a été le volume total du commerce (importation et exportation, respectivement) entre Terre-Neuve et les Antilles comprises dans la convention commerciale entre le Canada et les Antilles en date du 9 avril 1912 pendant les années 1909, 1910, 1911 et 1912, et en quels produits consistait ce commerce, chaque année.

196. Réponse à ordre du 9 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance se rapportant en quelque manière à l'achat ou location de la propriété à Antigonish servant actuellement de hangar ou de magasin pour l'équipement de la 18me batterie de campagne.

197. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Copie de toutes les soumissions demandées pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Fernie, C.-B.,—de toute la correspondance se rattachant à l'adjudication du contrat,—et de toute la correspondance et de tous les documents se rapportant aux dits contrat et soumissions.

198. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Copie de toute la correspondance et de tous les documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un ou l'autre des fonctionnaires de l'Etat, et Mlle Mastin, d'Angleterre, au sujet de la présentation au gouvernement par la dite Mlle Mastin, de certains articles en porcelaine et d'autres curiosités en mémoire de la défaite par le vote populaire de la convention de réciprocité avec les Etats-Unis.

199. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Etat faisant connaître le nom, la profession ou occupation, le domicile, la date de nomination et le salaire de chacun des correspondants de la *Gazette du Travail*, ainsi que les changements faits dans le personnel pendant l'année 1912.

200. Réponse à ordre du 26 mars 1913,—Etat indiquant quelle quantité de grain de semence a été fournie aux colons de la Rivière-à-la-Paix en 1912; quelle quantité est réservée pour eux en 1913; qui a distribué le grain de semence fourni en 1912; qui est autorisé à faire cette distribution en 1913; à quelles conditions ce grain a été fourni en 1912 et à quelles conditions sera fourni ce grain en 1913; si des provisions ont été fournies en 1912; à quelles conditions l'ont-elles été, et qui en a fait la distribution; s'il en est fourni en 1913, à quelles conditions le seront-elles et qui en fera la distribution.

201. Réponse à ordre du 7 avril 1913,—Copie de tous documents dans le département de l'Intérieur antérieurs à l'émission par la Couronne des lettres patentes concernant le lot 217 de la réserve de la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans la paroisse de Saint-Jean, Winnipeg.

202. Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, réclamations et rapports touchant les demandes d'indemnités produites par les propriétaires de chevaux attachés à la 10me batterie de campagne au camp de Petawawa, au cours de l'été de 1912, à cause de dommages subis ou de maladies contractées pendant la période de service;—aussi, liste de toutes les réclamations soldées, de chaque somme payée, et des personnes qui ont reçu des indemnités.

203. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous papiers, documents, listes de paie, comptes, reçus et correspondance concernant toutes dépenses faites en 1912 pour le brise-lames de la Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E.

203*a*. Réponse à adresse du 9 décembre 1912,—Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, décrets du conseil, lettres, correspondance, etc., concernant la construction d'un quai ou brise-lames à Seaforth, comté de Halifax, N.-E.

203*b*. Réponse à ordre du 20 mars 1912,—Copie de tous documents, lettres, correspondances, requêtes, rapports, etc., etc., adressés au département des Travaux Publics depuis le 21 septembre dernier au sujet du quai actuellement en construction à Sainte-Croix, dans le comté de Lotbinière, province de Québec.

203*c*. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître si les réparations du quai de Red-Point, lot 48, I.-P.-E., ont été emplétées; si les travaux

ont été exécutés par voie de soumissions ou à la journée; et, si c'est par voie de soumissions, avec qui le contrat a été passé; si les travaux ont été faits à la journée, combien de surintendants, inspecteurs ou surveillants ont été employés; quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a été employé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; combien d'ouvriers ont été employés, quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a travaillé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; qui a fourni les matériaux; quelle quantité de chaque espèce ou classe de matériaux a été employée, et quel prix a été payé pour chaque espèce ou classe; quel montant total a été payé pour matériaux et comme gages, respectivement; et quel a été le coût total des travaux.

203*d*. Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de tous documents, papiers, correspondance, représentations, etc., concernant l'achat d'un terrain à Digby, N.-E., pour y ériger un quai public.

203*e*. Réponse à ordre du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître si les réparations du quai de Southport, lot 48, I.-P.-E., ont été complétées; si les travaux ont été exécutés par voie de soumissions ou à la journée; et, si c'est par voie de soumissions, avec qui le contrat a été passé; si les travaux ont été faits à la journée, combien de surintendants, inspecteurs ou surveillants ont été employés; quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a été employé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; combien d'ouvriers ont été employés, quels sont leurs noms, pendant combien de jours chacun a travaillé, et quels gages, par jour, ont été payés à chacun; qui a fourni les matériaux; quelle quantité de chaque espèce ou classe de matériaux a été employée, et quel prix a été payé pour chaque espèce ou classe; quel montant total a été payé pour matériaux et comme gages, respectivement; et quel a été le coût total des travaux.

204. Réponse à ordre du 4 mars 1912,—Copie des rapports d'ingénieurs faits de 1874 à 1900 relativement au site le plus avantageux dans le havre de Québec pour la construction d'un bassin de radoub.

Copie de toute correspondance échangée au sujet du choix du site pour le bassin de radoub actuellement existant à Saint-Joseph de Lévis lors de sa construction.

Copie des rapports d'ingénieurs, plans et cartes, relevés, etc., relativement à la construction d'une nouvelle cale sèche dans le port de Québec depuis 1900.

Copie de toute correspondance échangée entre les différentes compagnies et le gouvernement, relativement à la construction d'une nouvelle cale sèche dans le port de Québec, depuis 1909.

Production de tous les documents soumis par les différentes compagnies qui ont demandé l'octroi du gouvernement prévu par la " Loi des subventions aux bassins de radoub ".

204*a*. Réponse à ordre du Sénat du 7 mars 1913,—Copie du rapport de M. Charles Smith dans l'enquête qu'il a tenue au bassin de radoub de Lévis, contre Samson *et al*, pendant la courante année fiscale.

205. Réponse à ordre du 9 avril 1913,—Copie de la pétition adressée par l'Association des pêcheurs de Ristigouche au ministre de la Marine et des Pêcheries demandant le déplacement de M. M. Mowat, gardien-chef de l'Association riveraine de Ristigouche, comme garde-pêche fédéral, et de la réponse à cette pétition.

206. Réponse à ordre du 13 février 1913,—Relevé faisant connaître qui a le contrat pour l'éclairage électrique des édifices et des terrasses du gouvernement à Ottawa; quand et pour combien de temps le contrat a été accordé; sur quel délai d'avis le contrat peut être résilié; à quel prix par kilo-watt; combien d'édifices sont ainsi éclairés, et quel en est le coût pour chacun d'eux par année; si le prix du contrat est basé sur un taux couvrant à la fois l'énergie et l'éclairage électrique; quel est le taux pour la fourniture du courant destiné à la production de la force électrique; si le remplacement des ampoules est gratuit, et s'il ne l'est pas, quel est le prix payé pour les ampoules Carbon et Tungstene respectivement ainsi renouvelées; si les ampoules électriques portent une marque spéciale destinée à faire connaître qu'elles appartiennent

au service des édifices du gouvernement; pour combien de renouvellements d'ampoules on a payé au cours du dernier exercice financier, et où ces renouvellements ont été requis; combien d'ampoules Carbon et Tungstene respectivement sont utilisées dans ces différents édifices, et quel en est le pouvoir d'éclairage, soit en bougies, soit en watts.

207. Réponse à ordre du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, mémoires, rapports, soumissions, dépôts, recommandations, etc., de quelque nature que ce soit, se rapportant à la construction d'un édifice public fédéral en la cité de Trois-Rivières, depuis le onzième jour d'octobre 1911 jusqu'à ce jour.

208. Réponse à ordre du 24 février 1913,—Liste des noms des bâtisses occupées par le gouvernement comme bureaux publics qui sont sous loyers, en exceptant les blocs: centre, est, ouest et Langevin; les noms des rues où sont situés ces bureaux et le numéro de chacun de ces bureaux, avec les noms des départements qui les occupent.

209. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous comptes, correspondance, télégrammes, plaintes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics, concernant la construction de lignes de télégraphe, en 1911-12, de South-West-Margaree à Scotsville—de Scotsville à North-Lake-Ainslee,—de Scottsville à South-Lake-Ainslee et Whycocomagh,—de Little-Narrows à Whycocomagh,—de Rossville à Big-Interval,—et de Rossville à la ligne frontière du comté de Victoria, toutes dans le comté d'Inverness.

210. Réponse à ordre du Sénat du 25 février 1913,—Production de tous documents et correspondance relativement aux étendues de terrain réservées pour le traitement de la gale en Colombie-Britannique, et d'un état indiquant les noms des propriétaires de bétail dans cette province;

Aussi, les noms des propriétaires qui ont baigné leurs bestiaux dans le cours de l'automne de 1911 et du printemps de 1912;

Aussi, les noms de ceux qui n'ont pas baigné leurs bestiaux, et les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait;

Aussi, les noms des propriétaires dont les animaux ne sont pas maintenant atteints de la gale.

211. Réponse à ordre du Sénat du 28 mars 1913,—Copie du rapport annuel fait, le 30 juin 1912, par la *Central Railway Company of Canada* au département des Chemins de fer.

212. Réponse à adresse du 10 février 1913,—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, télégrammes et autres documents officiels de toute nature dans le département des Douanes concernant la saisie de vingt chevaux de John Gobel, pour entrée en contrebande des Etats-Unis sur la frontière près de Coutts ou Writing-on-Stone, entre le 20 et le 28 février 1911.

213. Réponse à adresse du 17 février 1913,—Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes et documents officiels de quelque nature que ce soit en la possession du département de l'Intérieur, en rapport avec les ventes de terres des écoles dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, effectuées depuis le 12 octobre 1911.

214. Réponse à ordre du 9 avril 1913,—Copie de toutes pétitions, affidavit, devis, plans, dessins, réclamations, certificats, papiers et droits d'auteur, dans la division des brevets du département de l'Agriculture, concernant le brevet portant le numéro 142,823.

Votre comité recommande que les paragraphes 1 et 3 du rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation présenté à la Chambre mardi, le 29 avril 1913, soient approuvés, et que le nombre d'exemplaires y mentionnés qui doivent être remis au département de l'Agriculture pour distribution, soient portés au compte de ce département et payés à même ses crédits.

Le comité recommande aussi que le paragraphe 2 du susdit rapport, relatif à la preuve faite par M. Walter Jones, ne soit pas approuvé.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 20 janvier 1913,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les autorités fédérales concernant les droits et réclamations des sauvages dans cette province et de tous arrêtés du conseil à ce sujet. (*Document de la session, No 159a.*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill G 4 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Arabella Young".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Pugsley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Déclaration faisant connaître si un contrat a été passé par le département des Postes, en 1911, pour le droit d'utiliser des machines à vente automatique de timbres-poste, les conditions et la date de ce contrat, s'il y a, et par qui il a été signé.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, accusations, requêtes, précis de témoignages, rapports, mémoires, etc., en la possession du département de la Marine et des Pêcheries, se rapportant à la destitution de William Boudreau, gardien de phare à Port-Félix, N.-E.;—et, si une enquête a été tenue, un relevé en détail des dépenses de cette enquête, ainsi que copie de tous les documents en rapport avec la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Kyte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents dans le département des Chemins de fer et Canaux se rapportant en quelque manière à un projet d'étude et de construction d'une ligne ferrée entre Country-Harbour, comté de Guysborough, N.-E., et Cap-George, N.-E., ou tout autre point dans le comté d'Antigonish.

M. Pelletier propose, secondé par M. Doherty,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'établir un système de poste aux colis.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 35) modifiant la Loi de la protection des douanes et des pêcheries.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 196) modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 198) modifiant la Loi des Epizooties.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 192) modifiant la Loi des grains du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 200) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 186) modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1912, et après

avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution pourvoyant à une communication télégraphique plus avantageuse entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire britannique.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient, en rapport avec le bill (No 188), actuellement soumis à cette Chambre, intitulé: "Loi portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire britannique", d'autoriser le gouvernement du Canada, s'il juge que ce soit dans l'intérêt public, étant données les circonstances et conditions énoncées dans la convention annexée au dit bill, d'acheter les stations, appareils, équipement et licences mentionnés dans la dite convention.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient, en rapport avec le bill (No 188), actuellement soumis à cette Chambre, intitulé: "Loi portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire britannique", d'autoriser le gouvernement du Canada, s'il juge que ce soit dans l'intérêt public, étant données les circonstances et conditions énoncées dans la convention annexée au dit bill, d'acheter les stations, appareils, équipement et licences mentionnés dans la dite convention.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée et référée au comité sur le bill (No 188) portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume Uni et autres parties de l'Empire Britannique.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 204) modifiant la Loi de la Conservation.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 195) modifiant la Loi des eaux de la zone du chemin de fer.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Jeudi, 15 mai 1913.

Onze heures a.m.

Prières.

M. Boyce, pour M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill F (No 197) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*".

Bill G 3 (No 203) intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*".

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Blain,

Ordonné, que, en conformité de la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Bills Privés, il soit permis au dit comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 mai 1913,—Copie d'une lettre, datée le 24 septembre 1904, écrite par l'ingénieur en chef Lumsden, de la Commission du Transcontinental, au président Wade de la même commission, dans laquelle l'ingénieur en chef recommande à ce dernier certaines rampes sur le Transcontinental. *(Document de la session, No 106a.)*

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 21) autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire.

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. German propose, comme amendement, secondé par M. Pardee,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir d'en retrancher l'article 2 et de lui substituer ce qui suit:—

"2. Sur et à même les crédits votés pour cette fin de temps à autre par le Parlement, il peut être payé et appliqué une somme prise sur le fonds du revenu consolidé du Canada et n'excédant pas $35,000,000 dans le but d'accroître rapidement les forces navales effectives de l'Empire."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland, Buchanan, Cardin, Carroll, Carvell, Charlton, Clark (Red-Deer), Delisle, Devlin, Fortier, Gauvreau, German, Graham, Guthrie, Hughes King (I.-P.-E.), Kyte, Lachance, Lapointe (Kamouraska), Lapointe (Montréal, Saint-Jacques), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Lemieux, Loggie, MacNutt, McCrea, McKenzie, Marcile (Bagot), Michaud, Murphy, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Pardee, Power, Proulx, Reid (Ristigouche), Richards, Séguin, Sinclair, Thomson (Qu'Appelle), Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.) et Wilson (Laval).—46.

CONTRE:

Messieurs

Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Ball, Barker, Beattie, Bellemare, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Borden, Boulay, Bowman, Boys, Brabazon, Bradbury, Burnham, Chabot, Clarke (Wellington), Cochrane, Cockshutt, Coderre, Crocket, Crothers, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Fowler, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Guilbault, Hartt, Henderson, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lewis, Macdonell, Maclean (York, O.), McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morrison, Nantel, Nicholson, Northrup, Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Stanfield, Stevens, Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Weichel, White (Renfrew), Wilson (Wentworth) et Wright.—85.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lemieux propose, comme amendement, secondé par M. Emmerson,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de le modifier en y ajoutant une disposition à l'effet que, " tous les travaux autorisés par la présente loi seront exécutés sous le régime des dispositions de la Loi du Service de la Marine ".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Charlton,
Clark (Red-Deer),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Graham,
Guthrie,
Kay,
Kyte,
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
MacNutt,
McCrea,
McKenzie,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Michaud,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Sinclair,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—49.

CONTRE:

Messieurs

Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Burnham,
Burrell,
Clare,
Clarke (Wellington),
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Northrup,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smyth,
Stanfield,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—94.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Carvell propose, comme amendement, secondé par M. Sinclair,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de le modifier en ajoutant ce qui suit à l'article 6: " Pourvu, toutefois, que tous les travaux à être exécutés sous le régime de la présente loi soient adjugés après demande publique de soumissions ".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin, Bourassa, Bureau, Cardin, Carroll, Carvell, Charlton, Clark (Red-Deer), Delisle, Demers, Devlin, Douglas, Fortier, Gauvreau, German, Graham, Guthrie, Kay, Knowles, Kyte, Lachance, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Lapointe (Montréal, Saint-Jacques), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Lemieux, Loggie, Macdonald, MacNutt, McCrea, McKenzie, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Sainte-Marie), Michaud, Murphy, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Pardee, Power, Proulx, Pugsley, Reid (Ristigouche), Richards, Séguin, Sinclair, Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.), et Wilson (Laval)—54.

CONTRE:

Messieurs

Alguire, Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Beattie, Bellemare, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Burnham, Burrell, Clare, Clarke (Wellington), Cochrane, Cockshutt, Coderre, Crocket, Cromwell, Crothers, Currie, Doherty, Donnelly Edwards, Elliot, Fisher, Forget (Sir Rodolphe), Fowler, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Guilbault, Hazen, Henderson, Hepburn, Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, Maclean (York, O.), McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), Marshall, Meighen, Merner, Middlebro, Morrison, Munson, Nantel, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Stanfield, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Weichel, White (Renfrew), Wilson (Wentworth), et Wright.—95.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Carroll propose, comme amendement, secondé par M. Warnock,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'y ajouter ce qui suit, comme article 7:—

"7. Chaque fois que, dans la construction des navires autorisée par la présente loi, la chose sera praticable, les entrepreneurs ou constructeurs seront tenus d'accepter l'acier et les autres matériaux produits en Canada."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Boivin,
Bourassa,
Boyer,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Delisle,
Demers,
Devlin.
Douglas,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Graham,
Kay,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Macdonald,
MacNutt,
McCrea,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Michaud,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Séguin,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—58.

CONTRE:

Messieurs

Alguire,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Fowler,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Guilbault,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marshall,
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Northrup,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Tremain,
Walker,
Wallace,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—102.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Graham,—Que le bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois à six mois de ce jour.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim, Barrette, Béland, Bellemare, Boivin, Boulay, Bourassa, Boyer, Brouillard, Buchanan, Bureau, Cardin, Carroll, Carvell, Charlton, Chisholm (Inverness), Delisle, Demers, Devlin, Douglas, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Graham, Guilbault, Guthrie, Kay, Kyte, Lachance, Lafortune, Lanctôt, Lapointe (Kamouraska), Lapointe (Montréal, Saint-Jacques), Laurier (Sir Wilfrid), Law, Lemieux, Loggie, Macdonald, McCoig, McCrea, McKenzie, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Sainte-Marie), Michaud, Murphy, Neely, Oliver, Pacaud, Papineau, Pardee, Power, Proulx, Pugsley, Reid (Ristigouche), Richards, Robb, Séguin, Tobin, Turgeon, Verville, Warnock, White (Victoria, Alta.) et Wilson (Laval).—66.

CONTRE:

Messieurs

Ames, Armstrong (Lambton), Armstrong (York, O.), Arthurs, Baker, Ball, Barker, Beattie, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Burrell, Chabot, Clare, Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Coderre, Crocket, Cromwell, Currie, Crothers, Doherty, Donnelly, Edwards, Elliot, Fisher, Forget (Sir Rodolphe), Fowler, Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Green, Hazen, Henderson, Hepburn, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lespérance, Lewis, Macdonell, Maclean (York, O.), McKay, McLean (Queen, I.-P.-E.), McLean (Sunbury), Marshall, Merner, Middlebro, Morrison, Munson, Nantel, Northrup, Osler (Sir Edmund), Paquet, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Rogers, Schaffner, Sévigny, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Sharpe (Ontario), Shepherd, Smith, Smyth, Stanfield, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thoburn, Thornton, Walker, Wallace, White (Renfrew), Wilson (Wentworth) et Wright.—99.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant de nouveau posée,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Arthurs,
Baker,
Ball,
Barker,
Beattie,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Best,
Blain,
Blondin,
Borden,
Bowman,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Burnham,
Burrell,
Chabot,
Clare,
Clarke (Wellington),
Clements,
Cochrane,
Cockshutt,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Davidson,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elliot,
Fisher,
Forget (Sir Rodolphe),
Fowler,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Green,
Hartt,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Hughes (Victoria, O.),
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lespérance,
Lewis,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
McLean (Sunbury),
Marshall,
Merner,
Middlebro,
Morrison,
Munson,
Nantel,
Northrup,
Osler (Sir Edmund),
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Porter,
Rainville,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Robidoux,
Rogers,
Schaffner,
Sévigny,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thornton,
Walker,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth), et
Wright.—101.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Barrette,
Béland,
Bellemare,
Boivin,
Boulay,
Bourassa,
Boyer,
Brouillard,
Buchanan,
Bureau,
Cardin,
Carroll,
Carvell,
Charlton,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Ethier,
Fortier,
Gauthier (St-Hyacinthe),
Gauvreau,
German,
Graham,
Guilbault,
Guthrie,
Kay,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques).
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Macdonald
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Saint-Marie),
Michaud,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Power,
Proulx,
Pugsley,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Robb,
Séguin,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, (Alta), et
Wilson (Laval).—68.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 28) intitulé: "Loi concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales";

Bill (No 179) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec";

Bill (No 182) intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Vancouver"; et

Bill (No 184) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants avec un amendement à chacun, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 85) intitulé: "Loi concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board*"; et

Bill (No 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard".

Et aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill S 3 (No 207) intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*"; et

Bill H 3 (No 208) intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne".

Sur motion de M. Alguire, secondé par M. Webster,

Ordonné, que le bill F 4 (No 197) du Sénat, intitulé: 'Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*", soit placé sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, que le bill G 3 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Burrard Westminster Boundary Railway and Navigation Company*", soit placé sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa, qu'il rapporte avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill X 3 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes".

Bill Y 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson".

Bill Z 3 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-trois minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Vendredi, 16 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne communication à la Chambre de la lettre suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 15 mai 1913.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur se rendra à la salle du Sénat, vendredi, le 16 courant, à quatre heures de l'après-midi, pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 avril 1913,—Etat faisant connaître les noms et prénoms des courriers de malle dans le comté de Vaudreuil et Soulanges; entre quels endroits ils font le service; la distance entre chacun de ces endroits; le prix du contrat d'un chacun; et quel montant le gouvernement payait pour le transport de la malle en ces différents endroits avant septembre 1911. (*Document de la session, No 62q.*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*".
Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne".
Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Crothers propose, secondé par M. Cochrane,—Que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'autoriser le ministre de l'Intérieur à émettre un certificat de prime-militaire à Mlle Lois B. Hutchison.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.
Résolu, que la Chambre se formera en comité général, lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier, Que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de reviser les lois concernant certaines caisses d'épargnes dans la province de Québec.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.

M. White (Leeds) l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, lundi prochain, pour prendre en considération la dite résolution.

Ordonné, que M. Crothers ait la permission de présenter un bill (No 209) modifiant la Loi des Réserves forestières et des parcs fédéraux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 196) modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 25) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard ", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 15.—Après " intérêt " les articles suivants ont été ajoutés comme articles 2 et 3:—

" 2. Est encore modifiée la dite loi par addition de ce qui suit comme article 14A, immédiatement après l'article 14:—

" 14A. Nonobstant toute disposition de la présente loi, lorsqu'un employé, qui est membre de l'exécutif d'une organisation reconnue du travail, s'absente de son bureau, comme tel employé, pour assister à—

" (*a*) des assemblées du dit exécutif, ou

" (*b*) des assemblées du dit exécutif avec des représentants d'autres organisations semblables; ou

" (*c*) des assemblées du dit exécutif avec les représentants d'une compagnie quelconque de chemin de fer;

si, dans les quinze jours à compter de la fin du mois pendant lequel il s'est ainsi absenté, il dépose entre les mains du contrôleur du chemin de fer un certificat, signé par le secrétaire de la dite organisation, énonçant—

" 1. le nom de la dite organisation, et que l'employé en est un membre en règle;

"2. les fonctions de l'employé dans la dite organisation;

"3. la période pendant laquelle l'employé a agi en qualité de représentant autorisé de la dite organisation,

et paye au dit contrôleur une somme égale au montant qui aurait été déduit de son salaire et approprié au fonds s'il ne s'était pas ainsi absenté de son bureau.

Sa Majesté contribue au dit fonds le montant qui aurait été payable si le dit employé ne s'était pas absenté de son bureau pendant le dit espace de temps, et, après cela, cet employé aura droit aux bénéfices auxquels il aurait eu droit s'il ne se fût pas ainsi absenté.

"(2) Dans le présent article, 'contrôleur' signifie la personne agissant en qualité de contrôleur du chemin de fer ou toute personne nommée par le gérant pour agir, pour le temps présent, aux fins de la présente loi.

"(3) Est abrogé l'alinéa (*e*) de l'article 2 du chapitre 22 des Statuts de 1907, tel que le dit alinéa est décrété par le chapitre 20 des Statuts de 1909, et remplacé par le suivant:—

"(*e*) 'Gérant" signifie la personne agissant en qualité de gérant du chemin de fer, ou toute personne régulièrement autorisée à remplacer ce gérant."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution pour établir un système de Colis Postaux.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'établir un système de Colis Postaux, et de pourvoir à la nomination de deux officiers et surveillants à un salaire initial de $2,800 avec augmentation annuelle jusqu'à un maximum de $3,500.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution; laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'établir un système de Colis Postaux, et de pourvoir à la nomination de deux officiers et surveillants à un salaire initial de $2,800 avec augmentation annuelle jusqu'à un maximum de $3,500.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 210) relative aux Colis Postaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que l'ordre pour la présentation des bills soit maintenant appelé.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:—

28 avril—Bill intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".—M. *Doherty.*

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 211) modifiant le Code criminel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 206) autorisant le paiement d'une subvention à la *Western Dry Dock and Shipbuilding Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 199) modifiant la Loi des Inspections et de la vente.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, notes de calepin, etc., touchant et montrant l'ouvrage accompli au cours des mois de juin et juillet 1912, par les inspecteurs de homesteads Rathwell et Erratt, en rapport avec l'agence des terres de Moosejaw. (*Document de la session, No 218.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Etat indiquant les dépenses de l'inspecteur des homesteads Miller, de l'agence des terres de Moosejaw, pendant les mois de juin et juillet 1912, et copie de tous rapports, procédures, notes de calepin et autres documents indiquant les travaux accomplis durant la dite période par le dit inspecteur de homesteads. (*Document de la session, No 218a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, notes de calepin et autres documents concernant et démontrant les travaux exécutés en juin et juillet 1912, par les inspecteurs de homesteads Brandt, Balfour, Ouellette et Sipes, dans l'agence des terres de Régina. (*Document de la session, No 218b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Etat indiquant les dépenses des inspecteurs de homesteads Brandt, Balfour, Ouellette et Sipes, en juin et juillet 1912. (*Document de la session, No 218c.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mars 1913,—Copie de tous papiers, mémoires et instructions concernant une certaine étendue de terrain sur la rive du Petit Lac Manitou, Saskatchewan, récemment transféré à la ville de Waterous pour en faire un parc. (*Document de la session, No 219.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 30) intitulé: "Loi ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant La Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers et de changer son nom en celui de "L'Ordre Indépendant des Forestiers".

Aussi, le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill L 2 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company*".

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque.

Et le comité continuant de siéger, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu de Son Excellence l'Administrateur, par le Major Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la *North Empire Fire Insurance Company.* (No 112).

Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de New-Westminster. (No 55).

Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de North-Fraser. (No 59).

Loi constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association.* (No 89).

Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier. (No 84).

Loi constituant en corporation *The Grand Lodge of the Benevolent and Protective Order of Elks of the Dominion of Canada.* (No 136).

Loi pour faire droit à Minnie Edna Brownell. (No 122).

Loi concernant l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited.* (No 160).

Loi concernant *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company.* (No 157).

Loi concernant *The Pacific and Peace Railway Company.* (No 151).

Loi pour faire droit à Charles Albert Flower. (No 164).

Loi pour faire droit à Otto Clarence Petersen. (No 165).

Loi pour faire droit à Harold Moss Hampson. (No 167).

Loi pour faire droit à Alexander Zéphirin Gonier. (No 169).

Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company.* (No 135).

Loi concernant certains brevets de Frederick Jacob Newman et autres. (No 101).

Loi concernant un brevet de l'honorable Ambrose D. Richard et autres. (No 100).

Loi concernant la fabrication, le poinçonnage et la vente des objets composés d'or ou d'argent, et des objets plaqués d'or et des objets plaqués d'argent. (No 108).

Loi concernant *The Alberta Interurban Railway Company.* (No 158).

Loi concernant *The Brantford and Hamilton Electric Railway Company.* (No 159).

Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company.* (No 175).

Loi concernant *The Real Estate Loan Company of Canada, Limited.* (No 150).

Loi constituant en corporation la *Canadian Provident Insurance Company.* (No 148).

Loi concernant la *Southampton Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (No 176).

Loi constituant en corporation *The Athabaska and Grande-Prairie Railway Company.* (No 177).

Loi constituant en corporation *The Pacific and Eastern Mortgage Company.* (No 178).

Loi modifiant l'Acte des Commissaires du havre de Québec, 1899. (No 161).

Loi concernant la *Buctouche Railway and Transportation Company* et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Moncton and Northumberland Strait Railway Company.* (No 149).

Loi constituant en corporation la *Beaver Fire Insurance Company.* (No 174).

Loi concernant la *British Columbia and White River Railway Company.* (No 109).

Loi concernant certains brevets de *The Standard Paint Company of Canada, Limited.* (No 170).

Loi pour faire droit à Pierre Zénon St. Aubin. (No 168).

Loi concernant l'*Imperial Underwriters Corporation*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Imperial Underwriters Corporation of Canada.* (No 111).

Loi concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales. (No 28).

Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec. (No 179).

Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Vancouver. (No 182).

Loi modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa. (No 184).

Loi ayant pour objet de consolider et modifier les Lois concernant La Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers et de changer son nom en celui de L'Ordre Indépendant des Forestiers". (No 30).

Loi constituant en corporation *The Middlesex Trust Company.* (No 152).

Le comité général sur le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Sharpe (Lisgar) propose, secondé par M. Barnard,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa;

Bill X 3 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes";

Bill Y 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson"; et

Bill Z 3 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill X 3 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes"; bill Y 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson"; et bill Z 3 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur le dit bill.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, que le bill X 3 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Clark (Red-Deer), secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, que le bill Y 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill Z 3 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 85) intitulé: "Loi concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board*", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Après "*Board*" ajouter "*of the Presbyterian Church in Canada*".

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 2 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminal Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F 4 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G 3 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Irrigation Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G 4 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Arabella Young".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt-sixième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne".

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne", soit placé sur le feuilleton des ordres pour bills privés pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill X 3 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes";

Bill Y 3 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson"; et

Bill Z 3 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 19 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit permis au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit, comme son vingt-septième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill S 3 (No 207) intitulé: " Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*".

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: " Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 183) concernant la Cité d'Ottawa, et après avoir ainsi quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: " Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Proulx,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes et correspondance dans le département des Postes concernant le service des malles entre Antigonish et Livingstone-Cove, de toutes soumissions reçues et du contrat conclu pour le dit service.

Sur motion de M. Lemieux, pour M. Béland, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, des accusations, des requêtes et des rapports au sujet de la destitution du garde-pêche Migneault, à Sept-Iles,—et de la nomination de son remplaçant, Elzéar Lévesque.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, État comparatif et détaillé du coût de production, d'entretien, d'exploitation et d'administration des usines de réduction du chien de mer à Clark's-Harbour, N.-B., en 1910, 1911 et 1912.

Sur motion de M. Kyte, pour M. Maclean (Halifax), secondé par M. Sinclair,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, correspondance, lettres, contrats, soumissions, comptes et arrêtés du conseil concernant (*a*) l'acquisition d'un site pour le quai public en voie de construction ou récemment construit à Bear-River, N.-E.; (*b*) la construction du dit quai, et concernant tout ce qui s'y rattache.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Kyte, pour H. Hughes (King), secondé par M. Sinclair,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître la taxe *per capita* pour l'année expirée le 31 mars 1913, et pour chacune des douze années antérieures.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions et correspondance concernant la destitution de M. Pesha, maître de poste à Kent-Bridge, Ont.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une résolution concernant certaines banques d'épargne dans la province de Québec.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de reviser les lois concernant certaines banques d'épargne dans la province de Québec faisant actuellement affaires sous le régime du chapitre 32 des Statuts Revisés; de proroger au 1er juillet 1923 les chartes des dites banques; et d'autoriser le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, d'une rémunération aux vérificateurs pour les examens spéciaux des affaires ou transactions des dites banques que le ministre des Finances pourra ordonner de faire.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.
Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—
Résolu,—Qu'il est expédient de reviser les lois concernant certaines banques d'épargne dans la province de Québec faisant actuellement affaires sous le régime du chapitre 32 des Statuts Revisés; de proroger au 1er juillet 1923 les chartes des dites banques; et d'autoriser le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, d'une rémunération aux vérificateurs pour les examens spéciaux des affaires ou transactions des dites banques que le ministre des Finances pourra ordonner de faire.
La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 212) concernant certaines banques d'épargnes dans la province de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution concernant le paiement de primes sur le plomb, etc.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les dispositions du chapitre 43 des Statuts de 1908, intitulé: "Loi concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne", seront prorogées, subordonnément aux modifications énoncées dans les présentes, jusqu'au 30me jour de juin 1918, et que la disposition de la dite loi limitant le paiement de cette prime à cinq cent mille piastres en aucune année fiscale, soit réduite à deux cent cinquante mille piastres en aucune année fiscale;

Pourvu, toutefois, que la somme totale à être payée par voie de primes, sous le régime de la dite loi de 1908 et de la loi précédente, chapitre 31 des Statuts de 1903, et de toute loi qui sera basée sur la présente résolution, n'excédera pas la somme de deux millions quatre cent cinquante mille piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les dispositions du chapitre 43 des Statuts de 1908, intitulé: "Loi concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne", seront prorogées, subordonnément aux modifications énoncées dans les présentes, jusqu'au 30me jour de juin 1918, et que la disposition de la dite loi limitant le paiement de cette prime à cinq cent mille piastres en aucune année fiscale, soit réduite à deux cent cinquante mille piastres en aucune année fiscale;

Pourvu, toutefois, que la somme totale à être payée par voie de primes, sous le régime de la dite loi de 1908 et de la loi précédente, chapitre 31 des Statuts de 1903, et de toute loi qui sera basée sur la présente résolution, n'excédera pas la somme de deux millions quatre cent cinquante mille piastres.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 213) concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Reid (Grenville),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Chisholm (Antigonish) propose, comme amendement, secondé par M. Proulx,—Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu,—Que le

ministre des Travaux Publics a fait adresser la lettre suivante au sénateur Girroir lors de la dernière élection d'un député à l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—

" Bureau du ministre des Travaux Publics du Canada,
" 28 décembre 1912.

" A. E. C. Girroir, écr,
" Avocat,
" Antigonish, N.-E.

" Mon cher monsieur,—Votre lettre du 24 courant adressée au ministre des Travaux Publics a été reçue, et conformément à votre demande je vous envoie ci-jointe une liste des crédits insérés dans le budget supplémentaire de 1913-14 pour le comté d'Antigonish.

" Votre, etc.,

" (Signé) GEORGE BUSKARD,
" *Secrétaire du ministre.*

" Liste des crédits pour le comté d'Antigonish, N.-E., inscrits dans le budget 1913-14.

" *Budget principal.*

' Arisaig—Pour terminer le prolongement du quai..	$ 3,000 00
" Bayfield-Harbour—Réparations au quai..	2,500 00
" Blue-Rocks—Réparations au brise-lames..	1,200 00
" Breen's-Pond—Construction d'un brise-lames..	1,000 00
" Havre-au-Bouché—Réparation au quai..	1,000 00

" *Budget supplémentaire.*

" Cribbin's-Point—Quai et dragage..	$ 15,600 00
" Delorey's-Beach—Réparations et prolongement du brise-lames..	14,700 00
" Malignant-Cove—Prolongement des quais et dragage..	4,000 00
" McArras-Brook—Prolongement du débarcadère des bateaux..	1,700 00
" McNair's-Cove—Prolongement du quai..	5,500 00
" Ogden's-Pond—Pilier à sable et prolongement du quai..	2,800 00
" South-Lake, Lakevale—Prolongement du quai du chenal..	3,000 00
" Auld's-Cove—Travaux de protection du chenal..	15,000 00
" Tracadie—Améliorations du havre..	27,000 00
" Havre-au-Bouché—Entrepôt..	1,200 00
" Breen's-Pond—Prolongement du brise-lames..	14,500 00
" Georgeville—Nouveau quai..	90,000 00

" Qu'en faisant adresser cette lettre au sénateur Girroir, tel que mentionné ci-dessus, le ministre des Travaux Publics a tenté d'influencer indûment les électeurs de la dite division électorale, et a violé ses devoirs comme membre du Conseil privé du Canada, aussi bien que les droits et privilèges de cette Chambre."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—*Patent Record,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 20 mai 1913.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 118) intitulé: "Loi concernant la *Imperial Traction Company*";

Bill (No 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Police du Canada"; et

Bill (No 103) intitulé: "Loi ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'Instruction Agricole dans les Provinces".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Z (No 214) intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*";

Bill F 2 (No 215) intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie";

Bill Z 2 (No 216) intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada";

Bill P 3 (No 217) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*";

Bill R 3 (No 218) intitulé: " Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada* ";

Bill V 3 (No 219) intitulé: " Loi concernant *The Casualty Company of Canada* ";

Bill B 4 (No 220) intitulé: " Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba ";

Bill D 4 (No 221) intitulé: " Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte ";

Bill E 4 (No 222) intitulé: " Loi modifiant la Loi des falsifications "; et

Bill H 4 (No 223) intitulé: " Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean ".

Et aussi, le Sénat a adopté le bill suivant avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 88) intitulé: " Loi constituant en corporation la *General Accountants Association* ".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix-huit minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 20 mai 1913.

Onze heures a.m.

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit, comme son vingt-huitième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill B 4 (No 220) intitulé: "Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba".

Bill R 3 (No 218) intitulé: "Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada*".

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mme M. C. Gaudet, directrice de poste à Pubnico-West, comté de Yarmouth, N.-E., de la preuve faite, et du rapport du commissaire enquêteur, M. Lane, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (14b).*)

Aussi—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 mai 1913,—Relevé faisant connaître combien de bureaux de poste dans le comté de Yarmouth, N.-E., ne reçoivent pas la malle tous les jours; quels en sont les noms, et combien de fois par semaine ils reçoivent le courrier. (*Document de la session, No 62r.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 10 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Jesse L. Morton, maître de poste à Lower-Argyle, N.-E., de la preuve faite, et du rapport du commissaire enquêteur, M. Lane, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (14a).*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1913,—Copie de tous documents, pétitions, mémoires, lettres et télégrammes adressés au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres le pressant d'incorporer dans le réseau des chemins de fer de l'Etat les lignes du Québec et Oriental et de l'Atlantique, Québec et Occidental, et de toutes les réponses faites à ce sujet. (*Document de la session, No 116a.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 11 décembre 1912,—Copie de tous décrets du conseil concernant la construction d'une ligne ferrée de Saint-Jean, N.-B., à Grand-Falls, N.-B., ou de quelque partie de cette ligne; aussi, copie de tous plans et profils adressés au département des Chemins de fer et Canaux par la *Quebec and St. John Railway Company,* et de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux ou quelqu'un de ses officiers et la dite compagnie ou le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou quelqu'un de ses officiers, au sujet des courbes, rampes ou spécifications de la ligne ferrée ou de partie d'icelle. (*Document de la session, No 116b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de tous documents, mémoires, requêtes, lettres, etc., soumis à la Commission des chemins de fer, du 1er janvier 1913 à ce jour, par qui que ce soit au sujet de l'administration des chemins de fer *Quebec and Oriental* et *Atlantic, Quebec and Western,* quant au service du transport des marchandises et des voyageurs et des messageries, avec copie de tous les ordres et décisions émis par cette commission, et de la correspondance qui se rapporte à ces sujets. (*Document de la session, No 116c.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de tous documents, correspondance, accusations, letres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de John P. McKinnon, chef cantonnier sur l'Intercolonial à Shunacadie, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E. (*Document de la session, No 61 (14c).*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Z (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lcture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill F 2 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lcture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Z 2 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lcture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill R 3 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lcture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill D 4 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lcture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du pour appelle la première lecture du bill E 4 (No 222) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des falsifications".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lcture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill B 4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Du consentement de la Chambre;

M. Bradbury propose, secondé par M. Schaffner,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill P 3 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill V 3 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill H 4 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permisson de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence l'Administrateur, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

C. Fitzpatrick.

L'Administrateur du Gouvernement transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1914, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session, No 5.*)

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 20 mai 1913.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 88) intitulé: "Loi constituant en corporation la *General Accountants Association*"; lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 15.—Retrancher les mots "objets et pouvoirs" et insérer "fins".

Page 1, ligne 16.—Après " compétence " insérer " pour ses membres ".
Page 1, ligne 17.—Après " objets " insérer " par tout le Canada ".
Page 2-12.—Après " l'association ", insérer ce qui suit comme article A:—

" *Article A.*

" Le siège de l'Association est en la cité de Montréal ".
Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.
Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: " Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey* ".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.
Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.
La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Développement de l'industrie laitière et de l'arboriculture fruitière, perfectionnements et transport de produits alimentaires et autres produits agricoles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.
2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la *Loi relative aux semences,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.
3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour une meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1914.
Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 21 mai 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1914.
5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.
6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour admi-

nistrer et appliquer la *Loi sur les conserves alimentaires*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au maintien de l'Institut International d'agriculture et les frais de représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des expériences relatives à l'emmagasinage à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention aux expositions fédérales, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la *Loi des insectes destructeurs et autres fléaux,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine du bétail canadien, bâtiments, réparations, réfections, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le laboratoire national de biologie, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés de la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la léproserie de Tracadie et de l'Ile-D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la *Loi des Travaux publics* (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixane et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un steamer pour la station de quarantaine, Saint-Jean, N.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill A 2 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminal Railway Company*", qu'il rapporte sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill F 4 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*".

Bill G 3 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 21 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Burnham, du comité spécial chargé d'étudier la question de l'institution de pensions pour le vieil âge en Canada, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a tenu au cours de la présente session quinze séances et a interrogé quarante et un témoins dont quinze représentaient, officiellement ou autrement, la classe agricole, douze des institutions gouvernementales provinciales, des institutions publiques, des municipalités, et des sociétés volontaires et religieuses, dans le but de constater les conditions économiques et sociales en Canada.

Ces témoins sont venus de toutes les parties du Canada. En outre, le comité a adressé une circulaire à cent cinquante-six préfets de comtés en Canada faisant connaître le but que se proposait le comité, et leur demandant une réponse. Jusqu'à présent, soixante réponses ont été reçues. Le tout est en addition à ce qui a été fait l'an dernier par le comité, et est compris dans la première partie du présent rapport.

Votre comité a aussi recueilli de précieux renseignements du gouvernement britannique et autres, en sus de ceux obtenus l'an dernier au sujet de systèmes de pension pour les personnes âgées et nécessiteuses.

Des rapports détaillés de la preuve ont été distribués de temps à autre aux membres des deux Chambres du Parlement, à la presse, etc.

Si le comité est nommé de nouveau par votre honorable Chambre à la prochaine session, il continuera les travaux commencés en 1911-12. Il espère pouvoir avant longtemps clore son enquête et compléter la preuve.

Votre comité recommande en conséquence qu'il soit permis au greffier du comité d'envoyer les communications ordonnées par votre comité, et qu'il classifie et mette en ordre toute la correspondance se rapportant à ces communications.

Votre comité a aussi l'honneur de déposer devant la Chambre la preuve faite et qui est annexée au présent rapport, et recommande respectueusement que les procès-verbaux de la procédure suivie, pièces à l'appui, rapports, correspondance, communications, etc., soient imprimés comme annexe du journal de la Chambre, 1912-13,—et qu'il en soit imprimé et relié séparément mille exemplaires additionnels en anglais et quatre cents exemplaires additionnels en français, pour distribution.

Votre comité désire reconnaître les services précieux de son greffier qui a accompli une somme considérable de travail supplémentaire dans la préparation du mémoire relatif aux pensions pour le vieil âge, daté en octobre 1912. (*Appendice No 4.*)

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité soumet avec les présentes la preuve relative au dragage exécuté à Tiffin et Victoria-Harbor, et recommande qu'elle soit ajoutée à la preuve transmise pour l'information de la Chambre par le septième rapport de ce comité. (*Appendice No 3.*)

M. Middlebro, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents touchant un paiement de $255,509.41 en rapport avec du dragage exécuté à

Tiffin et Victoria-Harbor, Ontario, tel que porté à la page V-36 du rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1912; il a examiné à ce sujet des témoins sous serment, et soumet avec les présentes les témoignages rendus par ces témoins, avec recommandation que le tout soit référé au comité conjoint des Impressions du Parlement afin qu'il soit imprimé à titre d'appendice au journal de la Chambre, 1912-13. (*Appendice No 3.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt-neuvième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill P 3 (No 217) intitulé: " Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company* ".

Bill V 3 No (219) intitulé: " Loi concernant *The Casualty Company of Canada* ".

Bill H 4 (No 223) intitulé: " Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean ".

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Blain,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les huitième et neuvième rapports du comité des Comptes Publics.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, renseignements, condamnations et autres documents en la possession du département de la Marine et des Pêcheries ou de quelqu'un de ses officiers, concernant la poursuite intentée en 1910 contre George Rowlings et James Rowlings, de Musquodoboit-Harbour, comté de Halifax, pour violation des règlements de pêche. (*Document de la session, No 141a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et documents ou autres communications échangés avec le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'un de ses officiers au sujet des poursuites intentées aux personnes suivantes:. Sam Stewart, Melvin Hart, Andrew McNeil, Thomas McNeil, Hugh Malcolm, Tom Moffatt, James Waddin, Samuel Wright et Dougald Higgins, de Westville, comté de Pictou, pour infraction à la loi des pêcheries; aussi, copie de toutes requêtes ou lettres concernant la remise des amendes imposées;—aussi, copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant une accusation portée contre Rod. Martin, de Westville, susdit, garde-pêche, pour pêche illégale et autres infractions. (*Document de la session, No 141b.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Relevé faisant connaître la date de la nomination de H. P. Duchemin, commissaire enquêteur pour la partie est de la Nouvelle-Ecosse, le nombre de jours employés en cette qualité au service du gouvernement depuis sa nomination, la somme globale payée à M. Duchemin comme rémunération de ses services, non compris les frais de voyage et autres dépenses, et les sommes payées à M. Duchemin, à ce jour, pour frais de voyage, pension, taxes des témoins et autres dépenses diverses, respectivement. (*Document de la session, No 175a.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous

papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Mary A. Bohan, maîtresse de poste à Bath, comté de Carleton, N.-B. (*Document de la session, No 61 (14d).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Edward Lafferty, maître de poste à Benton, comté de Carleton, N.-B. (*Document de la session, No 61 (14e).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, preuve et autres documents concernant la destitution de Denis McGaffigan, maître de poste à Florenceville, comté de Carleton, N.-B. (*Document de la session, No 61 (14f).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 7 avril 1913,—Copie de tous les décrets du conseil, rapports d'experts et contrats, en rapport avec les différents achats de boîtes destinées au service de la livraison postale rurale faits par le département des Postes depuis 1908 et jusqu'au 1er janvier 1912. (*Document de la session, No 62s.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 mai 1913,—Relevé faisant connaître les noms des bureaux de poste et des maîtres de poste dans les comtés de Soulanges et de Vaudreuil. (*Document de la session, No 62t.*)

Sur motion de M. Barker, pour M. McKay, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, que le bill P 3 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), pour Sir Edmund Osler, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill V 3 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, que le bill H 4 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Béland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, en vertu du paragraphe 4 de la règle 37,—Etat indiquant si, depuis le 1er janvier 1913, quelque contrat a été fait pour la construction ou la fourniture de wagons de toute espèce quelconque pour l'usage de l'Intercolonial, et à qui le contrat a été accordé; aussi, quel a été le nombre de wagons, l'espèce ou classe et le prix; si des soumissions ont été demandées avant l'adjudication du dit contrat; et les noms des soumissionnaires et le montant mentionné dans chaque soumission; aussi, si des soumissions ont été demandées par voie d'annonces publiques, ou privément.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Réponse à l'ordre qui précède,—Etat indiquant si, depuis le 1er janvier 1913, quelque contrat a été fait pour la construction ou la fourniture de wagons de toute espèce quelconque pour l'usage de l'Intercolonial, et à qui le contrat a été accordé; aussi, quel a été le nombre de wagons, l'espèce ou classe et le prix; si des soumissions ont été demandées avant l'adjudication du dit contrat; et les noms des soumissionnaires et le montant mentionné dans chaque soumission; aussi, si des soumissions ont été demandées par voie d'annonces publiques, ou privément. (*Document de la session, No 83v.*)

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondances échangées durant l'année 1912, entre le capitaine Bélanger, commandant de l'*Eureka*, et le département de la Marine, tant à Québec qu'à Ottawa.

Sur motion de M. Boulay, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tout document, correspondance, rapport et enquête relativement à un accident survenu à Trois-Pistoles, le 10 septembre 1912, concernant la mort de Arsène Ouellet et les blessures infligées à Joseph Gagnon, lorsque ces deux hommes furent frappés par le train No 150 de l'Intercolonial à la date ci-dessus.

Sur motion de M. Maclean (York), secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, documents, contrats, règlement ou pièces justificatives de règlement, et tous autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à la réclamation de la *Rainy River Navigation Company* contre le gouvernement au sujet d'un arrangement relatif au paiement d'une subvention pour le service de certains bateaux entre Fort-Frances et Kenora pendant la saison de 1911, ou concernant le règlement de la dite réclamation ou de la dite subvention.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question posée,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Halifax),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 60) intitulé: "Loi concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 92) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage and Loan Corporation*", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 114) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Nelson Company*, et changeant son nom en celui de *The Port Nelson Corporation, Limited*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Q 3 (No 224) intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*";

Bill A 4 (No 225) intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*";

Bill C 4 (No 226) intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*"; et

Bill O 3 (No 227) intitulé: "Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company*".

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 212) concernant certaines banques d'épargne de la province de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 213) concernant le paiement des primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-deux minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Jeudi, 22 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Q 3 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill A 4 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill C 4 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill O 3 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'annexe A du tarif des douanes, 1907, tel que modifié par le chapitre 10 des Statuts de 1909, par le chapitre 16 des Statuts de 1910, et par décrets du conseil,—en en retranchant les item tarifaires 20, 21, 22, 23, 39*a*, 77, 101, 109, 110, 111, 112, 113, 134, 135, 135*a*, 135*b*, 135*c*, 137*a*, 141, 152, 153, 263, 264, 290, 441 et 535,—les diverses énumérations d'articles respectivement, et les différents taux des droits, s'il s'en trouve en regard de chacun des dits item,—et de décréter que les item, énumérations et taux de droits qui suivent soient insérés dans la dite annexe A:—

Item du tarif.	—	Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
20	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, non sucrée, en blocs ou gâteaux....par livre	3½ centins.	4 centins.	4 centins.
20a	Beurre fabriqué avec l'amande du cacao......... "	1½ centin.	2 centins.	2 centins.
21	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, sucrée, en blocs ou gâteaux d'au moins deux livres de pesanteur.................. .... par livre.	3½ centins.	4 centins.	4 centins.
22	Préparations de cacao ou de chocolat en poudre	20 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
23	Préparations de cacao ou de chocolat, n. a. p., et confiseries recouvertes de ou contenant du chocolat, le poids de l'enveloppe et du carton devant être compris dans le poids soumis au droit........... ....par livre. et	½ centin. 22½ p.c.	½ centin. 35 p.c.	½ centin. 35 p.c.
39a	Farine de riz, de sagou, de cassave, de tapioca, et riz moulu ....par livre.	¾ centin.	1 centin.	1 centin.
39b	Arrowroot..................... ....par livre.	½ centin.	1 centin.	1 centin.
63a	Son de riz..........	12½ p.c.	17½ p.c.	17½ p.c.
69a	Nourriture des bestiaux contenant de la mélasse..........	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
77	Fèves, savoir:—Fèves de Tonka et de vanille à l'état naturel; caroubes; caroubes moulues...	En franchise	En franchise	En franchise
77a	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues .	En franchise	75 centins.	75 centins.
101	Oranges, pamplemousses et citrons	En franchise	En franchise	En franchise
101a	Limons...........	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
109	Amandes de toutes sortes, n. a. p., y compris pistaches de terre écalées. .... par livre	1 centin.	2 centins.	2 centins.
110	Noix de coco, n. a. p. . ...le cent.	25 centins.	75 centins.	75 centins.
111	Noix de coco, quand elles sont importées du pays de production par navire se rendant directement dans un port canadien ....le cent	En franchise	50 centins.	50 centins.
113	Noix de coco desséchées, sucrées ou non..........la livre	2 centins.	4 centins.	4 centins.
113a	Copra, ou amande de coco brisé, non hachée, desséchée ou préparée en quelque manière .... la livre	En franchise	¾ centin.	¾ centin.
134	Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, accusant au polariscope au plus quatre-vingt-huit degrés.......par cent livres	72 centins.	93 centins.	93 centins
	Et pour chaque degré additionnel en plus de quatre-vingt-huit degrés... .... .par cent livres	1 centin.	1⅓ centin.	1⅓ centin.
	Sauf que les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et que les fractions de plus de cinq dixièmes seront imposables sur le pied d'un degré.....			
	Sauf que le sucre raffiné aura droit d'entrer sous le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, sur preuve satisfaisante, donnée au ministre des Douanes que ce sucre raffiné a été fabriqué en entier du sucre brut produit dans les colonies et possessions britanniques et non autrement.			
135	Sucre n.a.p., non au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucre ou pompages égouttés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions, et mélasses accusant au polariscope plus de cinquante-six degrés, et non au-dessus de soixante et quinze degrés................... ....par cent livres.	25 centins.	31¼ centins.	31¼ centins.
	Et pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante et quinze degrés ....par cent livres.	¾ centin.	1¼ centin.	1¼ centin.
	Sauf que les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et que les fractions de plus de cinq dixièmes seront imposables sur le pied d'un degré...............			
	Sauf que tout sucre brut, y compris le sucre spécifié dans cet item, et étant le produit d'une colonie ou d'une possession britannique, entrera sous le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, lorsqu'il sera importé directement d'une colonie ou possession britannique, en Canada			
	Sauf que le sucre importé sous cet item ne sera pas sujet à un droit spécial.......			

Item du tarif.	—	Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
135a	Sucre brut tel que décrit au numéro 135 du tarif, lorsqu'il est importé pour être raffiné en Canada par des raffineurs de sucre canadiens, jusqu'à concurrence de la quantité de sucre raffiné durant les années civiles 1912 et 1913 par ces raffineurs du sucre de betterave canadienne produit en Canada, sous l'empire de règlements établis par le ministre des Douanes, les cent livres, accusant au polariscope au plus soixante et quinze degrés	25 centins.	25 centins.	25 centins.
	Et les cent livres, pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante et quinze degrés....	¾ centin.	¾ centin.	¾ centin.
	Sauf que le sucre importé sous cet item ne sera pas sujet à un droit spécial. Cet item devant prendre fin au 31 décembre 1914.			
136a	Mélasse produite de la canne à sucre, accusant au polariscope moins de trente-cinq degrés, mais pas moins de vingt degrés, le gallon	En franchise	1½ centin.	1½ centin.
140a	Canne à sucre hachée	12½ p.c.	17½ p.c.	17½ centins.
141	Sucre candi, et confiseries, n. a p., y compris les gommes sucrées, les écorces candies et le maïs crevé, fruits candis, noix candies, poudres à donner du goût, poudres à custards, poudres à gelée, confitures, pains sucrés, gâteaux, pâtés, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre	22½ p.c,	35 p.c.	35 p.c.
152	Jus de limon, sirops de fruits et jus de fruits, n.a.p.	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
152a	Papaïne	12½ p.c.	17½ p.c.	17½ p.c.
153	Jus de limon, brut et concentré, non raffiné, le gallon....	En franchise	5 centins.	5 centins
180a	Photographies envoyées à la presse, pour servir seulement comme gravures de revues, sous l'empire de règlements faits par le ministre des Douanes....	En franchise	En franchise	En franchise
205a	Racine de manioc, non moulue....	En franchise	En franchise	En franchise
264	Huiles essentielles, n.a.p., y compris huile de laurier, extrait de limons et huile de menthe poivrée....	5 p.c.	7½ p.c.	7½ p.c.
276a	Huile de graine de coton, n.a.p....	12½ p.c.	17½ p.c.	17½ p.c.
277a	Huile de noix de coco, n.a.p....	12½ p.c.	17½ p.c.	17½ p.c.
290	Ciment, ciment de Portland, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, en barils, sacs ou barriques, le poids du colis à être inclus dans le poids imposable, les cent livres....	7 centins.	10 centins.	10 centins.
441	Machines à fondre les caractères et à composer et leurs pièces propres à servir dans les ateliers d'imprimerie.	En franchise	En franchise	En franchise
447a	Locomobiles de traction (non des charrues) pour le creusage des fossés propres à la préparation des rigoles pour tuyaux de drainage agricole, évaluées au détail à pas plus de trois mille dollars chacune....	En franchise	En franchise	En franchise
466a	Appareils en verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire dans les hôpitaux publics, aussi appareils de stérilisation, non compris les laveuses ou machines de buanderie (tous les articles dans cet item ayant été importés de bonne foi pour l'usage et par l'ordre d'un hôpital public)....	En franchise	En franchise	En franchise
535	Fil à coudre en écheveaux....	7½ p.c.	10 p.c.	10 p.c.
584a	Asphalte, non solide....	12½ p.c.	17½ p.c.	17½ p.c
616a	Balata, à l'état naturel, non fabriqué....	En franchise	En franchise	En franchise
664a	Composés de nitrate non spécifié ailleurs préparés pour être utilisés dans la manufacture d'explosifs....	En franchise	En franchise	En franchise
680a	Eponges, de production marine....	12½ p.c.	17½ p.c.	17½ p.c.
689a	Appareils de sauvetage pour les mineurs, à être utilisés dans les cas d'urgence dans les mines, alors qu'il est nécessaire de recourir à la respiration artificielle en présence de gaz vénéneux, et appareils de résurrection automatique pour respiration artificielle, pour aider à conserver la vie humaine	En franchise	En franchise	En franchise

2. Résolu,—Qu'il est à propos de prescrire que les dispositions des résolutions qui précèdente seront censées être en vigueur le troisième jour de mai mil neuf cent treize, et s'appliquer ou s'être appliquées à toutes les marchandises mentionnées dans

les résolutions qui précèdent, importées ou retirées de l'entrepôt pour la consommation à cette date ou subséquemment, et s'être appliquées également aux marchandises de cette description importées antérieurement et pour lesquelles il n'y a pas eu de demande de libération d'entrepôt inscrite avant cette date, pour la consommation.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'annexe A du tarif des douanes, 1907, tel que modifié par le chapitre 10 des Statuts de 1909, par le chapitre 16 des Statuts de 1910, et par décrets du conseil,—en en retranchant les item tarifaires 20, 21, 22, 23, 39*a*, 77, 101, 109, 110, 111, 112, 113, 134, 135, 135*a*, 135*b*, 135*c*, 137*a*, 141, 152, 153, 263, 264, 290, 441 et 535,—les diverses énumérations d'articles respectivement, et les différents taux des droits, s'il s'en trouve en regard de chacun des dits item, et de décréter que les item, énumérations et taux de droits qui suivent soient insérés dans la dite annexe A:—

Item du tarif.	—	Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
20	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, non sucrée, en blocs ou gâteaux...par livre	3½ centins.	4 centins.	4 centins.
20a	Beurre fabriqué avec l'amande du cacao......... "	1½ centin.	2 "	2 "
21	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, sucrée, en blocs ou gâteaux d'au moins deux livres de pesanteur...... ....par livre.	3½ centins.	4 centins.	4 centins.
22	Préparations de cacao ou de chocolat en poudre....	20 p. 100.	25 p. 100.	25 p. 100.
23	" " chocolat, n.a.p., et confiseries recouvertes de ou contenant du chocolat, le poids de l'enveloppe et du carton devant être compris dans le poids soumis au droit ....par livre. et	½ centin. 22½ p. 100.	½ centin. 35 p. 100.	½ centin. 35 p. 100.
39a	Farine de riz, de sagou, de cassave, de tapioca, et riz moulu.................................. par livre.	¾ centin	1 centin.	1 centin.
39b	Arrowroot .... "	1 "	1 "	1 "
63a	Son de riz..............	12½ p. 100.	17½ p. 100.	17½ p. 100.
69a	Nourriture des bestiaux contenant de la mélasse.........	15 "	20 "	20 "
77	Fèves, savoir:—Fèves de Tonka et de vanille, à l'état natural; caroubes, caroubes moulues............. ..	En franchise	En franchise	En franchise
77a	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues.	En franchise	75 centins.	75 centins.
101	Oranges, pamplemousses et citrons.........	"	En franchise	En franchise
101*a*	Limons	"	10 p. 100.	10 p. 100.
109	Amandes de toutes sortes, n.a.p., y compris pistaches de terre écalées................. .. ..par livre.	1 centin.	2 centins.	2 centins.
110	Noix de coco, n.a.p.......... ....le cent.	25 centins.	75 "	75 "
111	" quand elles sont importées du pays de production par navire se rendant directement dans un fort canadien...............................le cent.	En franchise	50 centins.	50 centins.
113	Noix de coco desséchées, sucrées ou non..........la livre.	2 centins.	4 "	4 "
113*a*	Copra, ou amande de coco brisé, non hachée, desséchée ou préparée en quelque manière. ....la livre.	En franchise	¾ centin.	¾ centin.
134	Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, accusant au polariscope au plus quatre-vingt-huit degrés......par cent livres.	72 centins.	93 centins.	93 centins.
	Et pour chaque degré additionnel en plus de quatre-vingt-huit degrés..........................par cent livres.	1 centiu.	1⅓ centin.	1⅓ centin.

Item du tarif.	—	Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
	Sauf que les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et que les fractions de plus de cinq dixièmes seront imposables sur le pied d'un degré			
	Sauf que le sucre raffiné aura droit d'entrer sous le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, sur preuve satisfaisante, donnée au ministère des Douanes que ce sucre raffiné a été fabriqué en entier du sucre brut produit dans les colonies et possessions britanniques et non autrement.			
135	Sucre n.a.p., non au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucre ou pompages égouttés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves et concrétions, et mélasses accusant au polariscope plus de cinquante-six degrés, et non au-dessus de soixante et quinze degrés..... par cent livres.	25 centins.	31¼ centins.	31¼ centins.
	Et pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante et quinze degrés..... par cent livres.	¾ centin.	1¼ centin.	1¼ centin.
	Sauf que les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et que les fractions de plus de cinq dixièmes seront imposables sur le pied d'un degré			
	Sauf que tout sucre brut y compris le sucre spécifié dans cet item, et étant le produit d'une colonie ou d'une possession britannique, entrera sous le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, lorsqu'il sera importé directement d'une colonie ou possession britannique, en Canada			
	Sauf que le sucre importé sous cet item ne sera pas sujet à un droit spécial.....			
135a	Sucre brut tel que décrit au numéro 135 du tarif, lorsqu'il est importé pour être raffiné en Canada par des raffineurs de sucre canadiens, jusqu'à concurence de la quantité de sucre raffiné durant les années civiles 1912 et 1913 par ces raffineurs du sucre de betterave canadienne produit en Canada, sous l'empire de règlements établis par le ministre des Douanes, les cent livres, accusant au polariscope au plus soixante et quinze degrés	25 centins.	25 centins.	25 centins.
	Et les cent livres, pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante et quinze degrés.....	¾ centin.	¾ centin.	¾ centin.
	Sauf que le sucre importé sous cet item ne sera pas sujet à un droit spécial. Cet item devant prendre fin au 31 décembre 1914.			
136a	Mélasse produite de la canne à sucre, accusant au polariscope moins de trente-cinq degrés, mais pas moins de vingt degrés, le gallon	En franchise	1½ centin.	1½ centin.
140a	Canne à sucre hachée.....	12½ p. 100	17½ p. 100	17½ centins.
141	Sucre candi, et confiseries, n. a. p., y compris les gommes sucrées, les écorces candies et le maïs crevé, fruits candis, noix candies, poudres à donner du goût, pondres à custards, poudres à gelée, confitures, pains sucrés, gâteaux, pâtés, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre.....	22½ p. 100	35 p.0	35 p. 100
152	Jus de limon, sirops de fruits et jus de fruits, n.a.p.....	15 "	20 "	20 "
152a	Papaïne	12½ "	17½ "	17½ "
153	Jus de limon, brut et concentré, non raffiné, le gallon.....	En franchise	5 centin .	5 centins.
180a	Photographies envoyées à la presse, pour servir seulement comme gravures de revues, sous l'empire de règlements faits pas le ministre des Douanes.....	En franchise	En franchise	En franchise
205a	Racine de manioc, non moulue.....	"	"	"
264	Huiles essentielles, n.a.p., y compris huile de laurier, extrait de limons et huile de menthe poivrée.....	5 p. 100	7½ p. 100	7½ p. 100
276a	Huile de graine de coton, n.a.p.....	12½ "	17½ "	17½ "
277a	Huile de noix de coco.....	12½ "	17½ "	17½ "
290	Ciment, ciment de Portland, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, en barils, sacs ou barriques, le poids du colis à être inclus dans le poids imposable, les cent livres.....	7 centins.	10 centins.	10 centins.

Item du tarif.	—	Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne.	Tarif intermédiaire.	Tarif général.
441	Machines à fondre les caractères et à composer et leurs pièces propres à servir dans les ateliers d'imprimerie.	En franchise	En franchise	En franchise
447*a*	Locomobiles de traction (non des charrues) pour le creusage des fossés propres à la préparation des rigoles pour tuyaux de drainage agricole, évaluées au détail à pas plus de trois mille dollars chacune........	"	"	"
466*a*	Appareils en verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire dans les hôpitaux publics, aussi appareils de stérilisation, non compris les laveuses ou machines de buanderie (tous les articles dans cet item ayant été importés de bonne foi pour l'usage et par l'ordre d'un hôpital public)	"	"	"
535	Fil à coudre en écheveaux.	7½ p. 100	10 p. 100	10 p. 100
584*a*	Asphalte, non solide....	12½ "	17½ "	17½ "
616*a*	Balata, à l'état naturel, non fabriqué......	En franchise	En franchise	En franchise
664*a*	Composés de nitrate non spécifié ailleurs préparés pour être utilisés dans la manufacture d'explosifs.	"	"	"
680*a*	Eponges, de production marine	12½ p. 100	17½ p. 100	17½ p. 100
689*a*	Appareils de sauvetage pour les mineurs, à être utilisés dans les cas d'urgence dans les mines, alors qu'il est nécessaire de recourir à la respiration artificielle en présence de gaz vénéneux, et appareils de résurrection automatique pour respiration artificielle, pour aider à conserver la vie humaine.................	En franchise	En franchise	En franchise

2. Résolu,—Qu'il est à propos de prescrire que les dispositions des résolutions qui précèdent seront censées être en vigueur le troisième jour de mai mil neuf cent treize, et s'appliquer ou s'être appliquées à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions qui précèdent, importées ou retirées de l'entrepôt pour la consommation à cette date ou subséquemment, et s'être appliquées également aux marchandises de cette description importées antérieurement et pour lesquelles il n'y a pas eu de demande de libération d'entrepôt inscrite avant cette date, pour la consommation.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 231) modifiant le Tarif des douanes, 1907.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 186) intitulé: "Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1912";

Bill (No 26) intitulé: "Loi concernant la Radiotélégraphie";

Bill (No 198) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Epizooties";

Bill (No 192) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada";

Bill (No 196) intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat"; et

Bill (No 206) intitulé: "Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Western Dry Dock and Shipbuilding Company, Limited*".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill U 3 (No 228) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*";

Bill J 4 (No 229) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Britnell"; et

Bill K 4 (No 230) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett"

Et aussi, le Sénat a passé les bills suivants, avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 180) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême"; et

Bill (No 187) intitulé: "Loi constituant en corporation la Galerie Nationale du Canada".

Avec la permission de la Chambre;

M. Bradbury, pour M. Crocket, présente à la Chambre le onzième rapport du comité des Bills Privés, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill J 3 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Archie Blaustein".

Bill G 4 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Arabella Young".

Bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*".

Bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne".

Bill B 4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba".

Avec la permission de la Chambre;

M. Bradbury, pour M. Currie, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir:—

59*a*. Réponse à ordre du Sénat, du 10 avril 1913,—Copie de toutes statistiques du commerce concernant les importations et exportations pendant le dernier exercice fiscal, qui peuvent être en la possession du gouvernement.

Indes Occidentales britanniques et Ile de la Jamaïque.

61 (13*v*). Réponse à ordre du 2 avril 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de Mme Maggie Cameron, directrice de la poste à Achosnach, comté d'Inverness, N.-E.

61 (13*w*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., relatifs à la destitution de David Fraser, maître de poste à N.E. Margaree, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

61 (13*x*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., au sujet de la destitution et du maintien à son poste de M. Stanley Porter, maître de poste à Port-Maitland, comté de Yarmouth, N.-E.; de tous les témoignages entendus et du rapport de l'enquête tenue par Charles Lane en la matière; avec relevé en détail des dépenses entraînées par cette enquête.

61 (13*y*). Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, accusations, correspondance, lettres, télégrammes, etc., concernant la destitution de Alex McQueen, maître de poste à Kewstoke, comté d'Inverness, N.-E.; des témoignages entendus; du rapport de l'enquête tenue par H. P. Duchemin en la matière; aussi, un état détaillé des dépenses de cette enquête.

61 (13*z*). Réponse à ordre du 3 février 1913,—Etat indiquant combien d'employés du département des Travaux Publics ont été destitués dans le comté de Berthier, depuis le 21 septembre 1911, et quels sont les noms des dits employés; s'il y a eu enquête dans chaque cas; sur la recommandation de qui, dans chaque cas, ont été faites ces destitutions; qui on a nommé comme successeurs à ces personnes, et sur quelle recommandation.

61 (14*a*). Réponse à ordre du 10 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Jesse L. Morton, maître de poste à Lower-Argyle, N.-E., de la preuve faite, et du rapport

du commissaire enquêteur, M. Lane, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (14*b*). Réponse à ordre du 10 février 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de Mme M. C. Gaudet, directrice de poste à Pubnico-West, comté de Yarmouth, N.-E., de la preuve faite, et du rapport du commissaire enquêteur, M. Lane, à ce sujet; aussi, état détaillé des frais de la dite enquête.

61 (14*c*). Réponse à ordre du 28 avril 1913,—Copie de tous documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution de John P. McKinnon, chef cantonnier sur l'Intercolonial à Shunacadie, dans le comté de Cap-Bretón-Nord et Victoria, N.-E.

62*p*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, rapports, cautionnements et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département concernant le contrat pour le transport des malles entre Linwood, ou quelque point de l'Intercolonial dans le comté d'Antigonish, N.-E., et Grosvenor, comté de Guysboro, N.-E.

62*q*. Réponse à ordre du 24 avril 1913,—Etat faisant connaître les noms et prénoms des courriers de malle dans le comté de Vaudreuil et Soulanges; entre quels endroits ils font le service; la distance entre chacun de ces endroits; le prix du contrat d'un chacun; et quel montant le gouvernement payait pour le transport de la malle en ces différents endroits avant septembre 1911.

62*r*. Réponse à ordre du 7 mai 1913,—Relevé faisant connaître combien de bureaux de poste dans le comté de Yarmouth, N.-E., ne reçoivent pas la malle tous les jours; quels en sont les noms, et combien de fois par semaine ils reçoivent le courrier.

83*u*. Réponse à ordre du 31 mars 1913,—Copie de toutes lettres, mémoires, pétitions, correspondance, rapports et autres documents dans le département des Postes concernant ou se rapportant à l'inauguration ou à l'établissement d'un système en vue de faciliter le transport, entre autres choses, des journaux ou autres matières postales par l'Intercolonial, le matin, entre Moncton, N.-B., et Saint-Jean, avec raccordement avec la ligne ferrée qui dessert Salisbury et le comté d'Albert, N.-B.; aussi, concernant l'établissement d'un système en vue de faciliter le transport des journaux et autres matières postales tous les soirs de la semaine par le convoi connu sous la désignation de No 84 qui fait le service entre Moncton, N.-B., et Springhill-Junction, N.-E., ce qui permettrait la distribution des dites matières postales à Shediac, Memramcook, Dorchester, Sackville, Amherst et les points intermédiaires à l'est de Moncton; aussi, un état indiquant quelles facilités de transport de cette nature (s'il en est), soit au moyen de sacs fermés à clef ou autrement, ont été inaugurées ou établies sur l'une ou l'autre des dites voies ferrées, et donnant les dates respectives de l'établissement des dites facilités de transport des matières postales en général ou en ce qui concerne aucun des journaux publiés à Moncton le matin ou le soir.

106*a*. Réponse à ordre du 7 mai 1913,—Copie d'une lettre, datée le 24 septembre 1904, écrite par l'ingénieur en chef Lumsden, de la Commission du Transcontinental, au président Wade de la même commission, dans laquelle l'ingénieur en chef recommande à ce dernier certaines rampes sur le Transcontinental.

116*a*. Réponse à ordre du 9 avril 1913,—Copie de tous documents, pétitions, mémoires, lettres et télégrammes adressés au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres le pressant d'incorporer dans le réseau des chemins de fer de l'Etat les lignes du Québec et Oriental et de l'Atlantique, Québec et Occidental, et de toutes les réponses faites à ce sujet.

116*b*. Réponse à adresse du 11 décembre 1912,—Copie de tous décrets du conseil concernant la construction d'une ligne ferrée de Saint-Jean, N.-B., à Grand-Falls, N.-B., ou de quelque partie de cette ligne; aussi, copie de tous plans et profils adressés au département des Chemins de fer et Canaux par la *Quebec and St. John Railway Company,* et de toute correspondance entre le département des Chemins de fer et Canaux ou quelqu'un de ses officiers et la dite compagnie ou le gouvernement de la

province du Nouveau-Brunswick ou quelqu'un de ses officiers, au sujet des courbes, rampes ou spécifications de la ligne ferrée ou de partie d'icelle.

116*c*. Réponse à ordre du 28 avril 1913,—Copie de tous documents, mémoires, requêtes, lettres, etc., soumis à la Commission des chemins de fer, du 1er janvier 1913 à ce jour, par qui que ce soit au sujet de l'administration des chemins de fer *Quebec and Oriental* et *Atlantic, Quebec and Western,* quant au service du transport des marchandises et des voyageurs et des messageries, avec copie de tous les ordres et décisions émis par cette commission, et de la correspondance qui se rapporte à ces sujets.

135*b*. Réponse à ordre du 10 décembre 1912,—Copie de tous les documents, correspondance, recommandations et rapports touchant le dragage de la rivière des Prairies; ainsi qu'un résumé faisant connaître l'ouvrage accompli; les profondeur, longueur et largeur du chenal creusé, les noms des personnes employées pour cet ouvrage, leur salaire et la somme dépensée en rapport avec cet ouvrage entre le 1er octobre 1911 et le 21 novembre 1912.

159*a*. Réponse à adresse du 20 janvier 1913,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les autorités fédérales concernant les droits et réclamations des sauvages dans cette province, et de tous arrêtés du conseil à ce sujet.

187*d*. Réponse à ordre du 9 avril 1913,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la vente du ¼ N.-O. de la section 29-10-18 ouest.

187*e*. Réponse à ordre du 28 avril 1913,—Copie de tous documents, lettres, mémoires, etc., se rapportant au ¼ N.-E. de 14-75-15-5, quant aux années 1911, 1912 et 1913 à ce jour.

203*f*. Réponse à ordre du 11 décembre 1912,—Copie de tous comptes, correspondance, télégrammes, plaintes et autres documents en la possession du département des Travaux Publics, concernant les dépenses faites pour amélioration du havre à Grand-Etang, en 1911-1912.

215. Réponse à ordre du 28 avril 1913,—Copie de tous mémoires, requêtes, lettres adressées au ministre de l'Agriculture, ou envoyées par lui en son nom, au sujet de l'établissement d'une école d'agriculture, ferme modèle ou station agronomique à New-Carlisle, Qué.

216. Réponse à ordre du 28 avril 1913,—Copie de tous télégrammes, correspondance, relevés, etc., échangés entre le département de l'Agriculture et toutes autres personne ou personnes demandant, tout dernièrement, que le directeur vétérinaire général du Canada se rende dans la Nouvelle-Ecosse.

217. Réponse à ordre du Sénat du 29 avril 1913,—Rapport indiquant jusqu'à quel point le privilège de franchise est exercé par les différentes provinces du Canada dans le recueillement des statistiques relatives aux naissances, mariages et décès, et si c'est l'intention du gouvernement de faire usage de cette concession pour se procurer, de chacune des diverses provinces, des rapports réguliers sur ce point important concernant la santé publique.

218. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, notes de calepin, etc., touchant et montrant l'ouvrage accompli au cours des mois de juin et juillet 1912, par les inspecteurs de *homesteads* Rathwell et Erratt, en rapport avec l'agence des terres de Moosejaw.

218*a*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Etat indiquant les dépenses des inspecteurs de homesteads Brandt, Balfour, Ouellette et Sipes, en juin et juillet 1912.

218*b*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports, notes de calepin et autres documents concernant et démontrant les travaux exécutés en juin et juillet 1912, par les inspecteurs de homesteads Brandt, Balfour, Ouellette, et Sipes, dans l'agence des terres de Régina.

218*c*. Réponse à ordre du 29 janvier 1913,—Etat indiquant les dépenses de l'inspecteur des homesteads Miller, de l'agence des terres de Moosejaw, pendant les mois de juin et juillet 1912, et copie de tous rapports, procédures, notes de calepin et autres

documents indiquant les travaux accomplis durant la dite période par le dit inspecteur de homesteads.

219. Réponse à ordre du 26 mars 1913,—Copie de tous papiers, mémoires et instructions concernant une certaine étendue de terrain sur la rive du Petit Lac Manitou, Saskatchewan, récemment transféré à la ville de Waterous pour en faire un parc.

Votre comité recommande que 1,000 exemplaires de la preuve faite devant le comité des Banques au sujet de la Loi des Banques et ses amendements soient imprimés (avec demi-reliure en veau), pour distribution parmi les sénateurs et les membres de la Chambre des Communes d'après le nombre ordinaire requis pour la distribution,—le reste devant être placé dans le bureau de distribution. Et que la susdite preuve soit imprimée comme appendice du Journal de la Chambre des Communes.

La résolution suivante a été adoptée par le comité qui a ordonné d'en faire rapport:—

Attendu, que cette réunion du comité conjoint des Impressions sera la dernière de la présente session, nous, membres de ce comité, désirons rendre témoignage de la manière zélée et efficace dont M. J. A. Polkinghorne, le secrétaire du comité, s'est toujours acquitté des devoirs de son poste.

Son zèle au travail a été constant, et il a fait tous ses efforts en faveur de l'économie par le moyen d'un examen consciencieux de tous les documents sur lesquels il a fait rapport, lesquels ont été soumis au comité. Il en a servi les intérêts avec soin et a indiqué les différents cas où la dépense pouvait, par tous les moyens possibles, être réduite en évitant l'impression extravagante de documents, brochures, etc., lorsqu'il n'y avait aucune nécessité.

Durant toute la durée de ses fonctions, soit maintenant vingt et un ans, il a toujours donné pleine satisfaction, et, en un mot, il a prouvé qu'il était un fonctionnaire digne de confiance, et, à notre avis, de tels services valent qu'on en reconnaisse le mérite.

Le comité recommande de plus,—Que, s'il n'y a plus de réunions du comité, les présidents conjoints aient l'autorité d'ordonner l'impression ou la non-impression de tout document qui pourra être soumis à l'une ou l'autre Chambre, et, d'une manière générale, jusqu'à la fin de la session, de décider en toute autre matière qui relève régulièrement de ce comité.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que le bill (No 36) concernant les Banques et le commerce de Banque, soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 23 mai 1913.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. White (Leeds), secondé par M. Pelletier,

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante-trois minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 23 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Monographie des sauvages du Canada, publiée comme appendice du dixième rapport de la Commission de géographie du Canada. (*Document de la session, No 21a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le trentième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son trentième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Frank William Meek; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

Et conformément au paragraphe 3 de la règle 96, votre examinateur a aussi examiné les bills privés suivants du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill Q 3 (No 224) intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*".

Bill A 4 (No 225) intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*".

Bill C 4 (No 226) intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*".

M. Macdonald propose, secondé par M. Burnham,—Que le troisième rapport du comité spécial chargé de l'étude de l'institution de pensions pour le vieil âge en Canada soit renvoyé au comité.

Une question d'ordre étant soulevée;

M. l'Orateur décide que le rapport ne peut pas maintenant être renvoyé au comité.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations du révérend R. L. Macdonald, agent des sauvages de la réserve de Salmon-River, comté de Richmond, N.-E., au sujet de l'école sauvage dans la dite réserve,—et de toute correspondance et instructions du département des Affaires des Sauvages au dit agent sur le même sujet. Aussi, copie de toutes plaintes, accusations et rapports contre Mlle Charlotte M. Devereux, institutrice de la dite école, et de toute correspondance, et recommandations concernant la nomination de Ernest McNeil comme successeur de la dite institutrice, depuis le 1er janvier 1912. (*Document de la session, No 159b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1913,—Etat intiquant, par ¼ de section ou par fraction de ¼ de section, toutes les terres des écoles vendues dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta en 1912; le prix par acre auquel a été vendu chaque parcelle séparée; le nom et le domicile de chaque acquéreur; aussi, donnant la liste de toutes les ventes de terres des écoles, pendant la dite période, qui ont été cancellées depuis lors, le prix d'achat de chaque parcelle des dites terres dont la vente a été cancellée, et les noms et domiciles des acquéreurs de chaque parcelle des dites terres dont la vente a été subséquemment cancellée. (*Document de la session, No 213a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, notes de calepin, etc., touchant et montrant l'ouvrage accompli, au cours des mois de juin et de juillet 1912, par les inspecteurs de homesteads Shields et McLaren, en rapport avec l'agence des terres à Swift-Current. (*Document de la session, No 218d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 mai 1913,—Copie du dernier acte de cession et de tous papiers, correspondance et autres documents concernant l'abandon de la réserve sauvage de White-Bear, et de toutes lettres et télégrammes expédiés par des fonctionnaires du département ou autres au sujet de cet abandon; aussi, état indiquant en vertu de quelle autorité cette cession a été faite, le nombre d'acres compris dans la cession, et la manière dont on en a disposé. (*Document de la session, No 159c.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 avril 1913,—Copie de toutes lettres, papiers, mémoires et autres documents depuis le 1er janvier 1912 concernant la réserve sauvage Kitsilano, dans la cité de Vancouver. (*Document de la session, No 159d.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 31 mars 1913,—Copie de tous papiers, documents, pétitions, lettres, télégrammes, décrets du conseil et autres papiers et documents dans le département des Douanes concernant les droits payables sur la ficelle employée pour des fins de pêche, et surtout concernant l'interprétation de l'item 82 du tarif douanier. (*Document de la session, No 69.*)

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill U 3 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill K 4 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill J 4 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Britnell".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution autorisant le ministre de l'Intérieur à émettre un certificat de prime-militaire en terres à une certaine personne y nommée.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est à propos d'autoriser le ministre de l'Intérieur à émettre un certificat de prime-militaire à Mlle Lois B. Hutchinson, en sa qualité de seule héritière et représentante personnelle de feu son père, James Hutchinson, lui donnant droit, à elle-même ou à son substitut, de choisir, à titre gratuit, comme homestead, deux quarts de section contigus des terres fédérales et d'en recevoir les lettres patentes, pourvu qu'inscription en soit faite et obtenue le ou avant le 31 décembre 1913.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est à propos d'autoriser le ministre de l'Intérieur à émettre un certificat de prime-militaire à Mlle Lois B. Hutchinson, en sa qualité de seule héritière et représentante personnelle de feu son père, James Hutchinson, lui donnant droit, à elle-même ou à son substitut, de choisir, à titre gratuit, comme homestead, deux quarts de section contigus des terres fédérales et d'en recevoir les lettres patentes, pourvu qu'inscription en soit faite et obtenue le ou avant le 31 décembre 1913.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Crothers ait la permission de présenter un bill (No 232) ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 110) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Aussi, le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 233) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Meek".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill en instance de divorce, ci-haut mentionné, avec prières qu'elle soit retournée au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 180) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême", lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 12.—Substituer le suivant à l'article 5:—

"5. La dite loi est modifiée par l'insertion de l'article suivant immédiatement à la suite de l'article 49:—

"49A. Lorsque le droit d'appel dépend de la somme ou valeur de l'affaire en litige et qu'il n'est réclamé aucune somme spécifique, la somme ou valeur de l'affaire en litige peut être établie par affidavit."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 187) intitulé: "Loi constituant en corporation la Galerie Nationale du Canada", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 12.—Retrancher "sept" et insérer "cinq".

Page 2, ligne 21.—Après "fournies" insérer "et pouvant être fournies".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Marine et des Pêcheries—traitements, $205,166.66; dépenses casuelles, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial:—Entretien et réparations de vapeurs de l'Etat et brise-lames, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour sauvetages, y compris les stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les enquêtes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement de la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstructions des eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service d'hiver de la poste, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des inspections de bétail sur pieds, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention aux outillages des naufrages dans Québec, les Provinces maritimes et la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Blain propose, secondé par M. Stevens,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill A 2 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminal Railway Company*";

Bill F 4 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*";

Bill G 3 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary and Navigation Company*";

Bill J 3 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Archie Blaustein";

Bill G 4 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Arabella Young";

Bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*";

Bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne"; et

Bill B 4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill A 2 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminal Railway Company*"; bill J 3 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Archie Blaustein"; bill G 4 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Arabella Young"; et bill B 4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba", et lui a enjoint de les rapporter séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill F 4 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*"; et bill G 3 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary and Navigation Company*", et leur a fait séparément des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*", et bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer de nouveau sur les dits bills.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill A 2 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminal Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que le bill J 3 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Archie Blaustein", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill G 4 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Arabella Young", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Aikins,

Ordonné, que le bill B 4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill F 4 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 35 (de la version anglaise).—Après "*out*" insérer une virgule et retrancher "*and*", et à la même ligne, après "*manage*" insérer "*and lease*" et retrancher "*and*" après "*summer*".

Page 2, ligne 39 (dans la version française).—Retrancher tous les mots qui suivent "récréation" jusqu'à la fin de l'article et insérer en leur lieu et place: "et aux conditions convenues avec la dite municipalité".

Page 4, ligne 11.—Après "Canada" mettre une virgule et retrancher "et".

Page 4, ligne 12.—Après "*Company*" insérer "la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, et la *Canadian Northern Quebec Railway Company*".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill G 3 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary and Navigation Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Après "1907" insérer "et".

Page 1, lignes 11 et 12.—Retrancher les mots "et par le chapitre 50 des lois de 1911".

Page 1, ligne 28.—Après l'article 3, insérer les articles suivants:—

"Est modifié l'article 3 du chapitre 56 des lois de 1909 par l'insertion après les chiffres '1907' à la ligne 2 du dit article, des mots 'et des lois qui le modifient'."

"5. Est modifié l'alinéa (*e*) de l'article 12 du chapitre 68 des lois de 1907 par l'insertion après le mot 'plaisance' à la première ligne du dit alinéa des mots 'du consentement de la municipalité dont relève l'endroit où ces parcs et ces lieux de plaisance sont situés, et aux conditions à être convenues avec la dite municipalité'."

"6. En tant que la Compagnie a le droit d'acquérir de la force ou énergie électrique ou autre, qui peut être transmise et délivrée à tout endroit dans les municipalités à travers lesquelles le chemin de fer ou les ouvrages ont été construits, et de recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir cette force ou énergie sous toute forme quelconque, d'en céder l'excédent, et d'en percevoir des taxes et rémunérations, la Compagnie peut, subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer* continuer d'acquérir cette force ou énergie électrique, mais non par voie d'expropriation; cependant ces taxes et rémunérations ne peuvent être exigées ni perçues pour cette force ou énergie électrique tant que le tarif n'aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut aussi reviser ce tarif."

"7. Est modifié le paragraphe 1 de l'article 15 du chapitre 68 des lois de 1907 par l'insertion après le mot 'loi' à la première ligne du dit paragraphe, des mots 'ni dans la *Loi des télégraphes*', et par l'addition après le mot 'municipalité' à la onzième ligne du dit paragraphe, des mots 'ni à vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie électrique dans toute municipalité ou pour l'usage dans les limites de toute municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité'."

Page 1, ligne 28.—Retrancher "4" et insérer "8".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Barnard,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les deux bills en instance de divorce ci-haut mentionnés.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 60) intitulé: "Loi concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts", lequel est lu comme suit:—

Supprimer le paragraphe 2 de l'article 2, et y substituer le suivant:—

"2. La principale place d'affaires de l'Académie est en la cité d'Ottawa."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 92) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage and Loan Corporation*", lequel est lu comme suit:—

Page 9, ligne 1.—A l'article 32, substituer le suivant:—

"32. Le transfert des débentures-actions peut être confié à l'agent ou aux agents que la compagnie juge à propos de nommer à cette fin dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ou ailleurs, ce transfert devant être transmis au siège de la compagnie pour l'enregistrement."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 114) intitulé: "Loi constituant en cor-

poration la *Port Nelson Company*, et changeant son nom en celui de *The Port Nelson Corporation, Limited*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 1.—Après "*Nelson*", insérer "*Trading*".

Page 1, ligne 14.—Après "Nelson", insérer "Trading".

Dans le titre.—Après "*Nelson*", insérer "*Trading*".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P 3 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H 4 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F 2 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z 2 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R 3 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V 3 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O 3 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Du consentement de la Chambre;

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Northrup,

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill Q 3 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*";

Bill A 4 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*"; et

Bill C 4 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*".

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Ministère de la Marine—chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le parachèvement et construction d'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent de Montréal à la Pointe-au-Père, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un vapeur brise-glace pour servir dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et des côtes:—Salaires des gardiens de phares et allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les agences, loyers et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des phares, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la construction des phares et aides à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 24 mai 1913.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au bris de la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et d'autres endroits jugés convenables au profit de la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des signaux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'administration du pilotage, l'entretien et les réparations du vapeur *Eureka*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour servir des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent:—Jos. Lapointe, Hector Lachance, Paul Gobeil, Alp. Asselin, L. E. Lachance, Charles Normand, Adelme Pouliot, Edmond Larochelle, F. X. DeLisle, Elz. Desrosiers, Nap. Rioux, Hubert Raymond, O. Larochelle, C. Ber-

nier, Laurent Godbout, L. R. Demers, Théo. Lachance, L. E. Morin, Moïse Godbout, Charles Brown, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'entretien et les réparations des quais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'établissement et l'entretien de stations de communications téléphoniques le long du Saint-Laurent entre Montréal et Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour installer des téléphones à différents endroits par tout le Dominion en ce qui concerne les aides à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des réparations au chemin maritime, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour le Saint-Laurent, vapeur pour remplacer le *Shamrock*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour remplacer le *Scout*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et sept mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $833.33; service météorologique, y compris les subventions de $500 aux observatoires de Montréal et Kingston, $166,666.67; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la Marine:—Soins des marins malades à l'hôpital de marine et réparations à l'hôpital de marine, $54,166.67; marins naufragés et indigents, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur:—Inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Etablissements de passes-migratoires et curage de rivières, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais de loi et accessoires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le musée ichtyologique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ostréiculture, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte, à la conservation et au développement de la pêche des grands fonds, et pour assurer de meil-

leures facilités de transport pour le poisson frais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour assurer la continuation des expériences pour la réduction du chien de mer, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer les services des préposés des douanes se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la Commission Internationale des Pêcheries sous le régime du traité réglementant les pêcheries communes dans les eaux contiguës à la frontière, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la patrouille des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de la construction de dix bateaux destinés à faire la patrouille des pêcheries de la côte de l'Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer une exposition de poisson frais et préparé à l'exposition annuelle de Toronto, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour construire un vapeur destiné à faire la patrouille des pêcheries pour le lac Winnipeg, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les appointements, construction et entretien d'établissements de pisciculture, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission biologique de la marine du Canada:—Pour pourvoir à la construction et à l'entretien de stations biologiques de la marine et pour enquêtes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 26 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le trente et unième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son trente et unième rapport.

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill U 3 (No 228) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*".

Bill K 4 (No 230) intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett".

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913. Relevé des dépenses des inspecteurs de homesteads Shields, McLarn, Erratt et Rathwell, au cours des mois de juin et juillet 1912. (*Document de la session, No 218e.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Copie de toute correspondance et documents en la possession du département des Travaux Publics concernant le pont interprovincial projeté entre Hawkesbury, Ontario et Grenville, Qué. (*Document de la session, No 220.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 avril 1913,—Copie de tous documents, lettres, correspondance, etc., se rapportant à l'achat, par le département des Travaux Publics, d'une certaine quantité de bois pour la construction d'un quai à Saint-Germain de Kamouraska, le dit achat ayant été fait de Murray Castonguay dans le cours de l'année 1912. (*Document de la session, No 203g.*)

M. Hughes (Victoria), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 avril 1913,—Copie de toutes plaintes, accusations, preuve et rapports au sujet de l'enquête tenue à Aldershot en septembre 1912 sur les prétendus larcins commis dans le camp de la milice. (*Document de la session, No 221.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 avril 1913,—Copie de tous avis, soumissions, contrats et correspondance au sujet de la fourniture de la glace pour le camp d'Aldershot, N.-E., en 1913, et copie de toute correspondance concernant les origines de cette dite fourniture de glace. (*Document de la session, No 221a.*)

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Boyce,

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill U 3 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*".

Bill K 4 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett".

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill M 4 (No 233) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Meek".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*".

Bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 4 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Britnell".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q 3 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 4 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C 4 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de documents de toute espèce concernant la destitution de maîtres de poste dans le comté de Bonaventure par l'administration actuelle, qui n'ont pas encore été ordonnés et soumis à la Chambre.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. German,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de documents de toute espèce concernant la destitution d'employés du département de la Marine et des Pêcheries dans le comté de Bonaventure par l'administration actuelle, qui n'ont pas encore été ordonnés et soumis à la Chambre.

Sur motion de M. Carvell, pour M. Tobin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, pétitions, etc., concernant la construction d'un bureau de poste à D'Israéli, Qué.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les documents, lettres, plaintes et autres communications échangées entre le général McKenzie et le ministre de la Milice antérieurement à la démission du général McKenzie, ou qui ont pu amener cette démission,—aussi, copie de la lettre de démission et de la réponse du ministre à cette lettre, ainsi que de toutes communications échangées avec le ministère de la Guerre en Angleterre, et, en général, de tous les documents se rapportant à cette affaire.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Murphy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, rapports, documents et autres pièces concernant la nomination du colonel Crowe comme commandant du Collège militaire Royal, ou sa démission, ou la prolongation de son temps de service ou sa cessation, ainsi que copie de tous papiers ou lettres échangés entre le ministre et le colonel Crowe concernant sa démission ou son refus de prolonger son temps de service.

Sur motion de M. Carroll, pour M. Séguin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, documents, relativement à la construction d'un édifice public dans la ville des Laurentides, comté de L'Assomption.

Sur motion de M. Carroll, pour M. Séguin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, documents, relativement à la construction d'un quai en la ville de L'Assomption.

Sur motion de M. Carroll, pour M. Séguin, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, documents, rapport et enquête relativement aux gardiens de phares de la paroisse de Repentigny, dans le comté de L'Assomption.

Sur motion de M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste complète des saisies opérées par John C. Bourinot durant la période de son service comme officier douanier intérimaire de 1884 à 1886;—aussi, durant la période de son service comme percepteur de douane au port de Hawkesbury de 1886 à 1898;—aussi, durant la période de son service comme officier spécial de douane de 1898 à 1912,—avec la date de chaque saisie, le numéro de chaque saisie, le nom de la personne impliquée dans la saisie; dans le cas de navires, les noms des navires, les noms du propriétaire ou des propriétaires de ces navires, le montant de chaque saisie, le nom du port où la saisie a été opérée, et le montant des saisies opérées par M. John C. Bourinot de 1884 au 1er mai 1912 dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Carroll, pour M. Chisholm (Inverness), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, etc., échangées entre le département des Douanes et John C. Bourinot, Port-Hawkesbury, officier de douane, pendant les années 1895-6-7.

Sur motion de M. Fortier, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de toutes correspondances, télégrammes, enquêtes et rapports touchant la destitution de Philéas Habel, gardien de phare à Saint-Louis de Lotbinière, comté de Lotbinière, P.Q.

Sur motion de M. Fortier, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de toutes correspondances, télégrammes, enquêtes et rapports touchant la destitution de Napoléon Daigle, gardien de phare à Barre-à-Boulard, dans la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, province de Québec.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six millions cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et huit centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Améliorations de triples valves de freins à air, $5,958.33; pont—renforcement, $158,333.34; Chatham -déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $106,666.67; déviation de la ligne entre Nelson et Derby-Junction, $128,000; Fredericton—agrandissement des installations, $16,666.67; protection générale des voies publiques, $54,166.67; Halifax—docks et quais à, $333,333.34; Halifax—agrandissement des installations et machineries, $92,916.67; Halifax—nouvelles commodités de tête de ligne, $2,083,333.33; jonction de la Chaudière à Saint-Romuald—ligne à voie double, $173,000; Lévis—améliorations, $160,000; Moncton—ateliers de locomotives et wagons avec matériel, $113,333.34; Mulgrave—améliorations, $27,500; Mulgrave—nouveau bac pour chemin de fer et dock, $383,416.67; construction originaire, $666.66; Pointe-Tupper—améliorations, $75,000; Rivière-du-Loup—agrandissement des installations, $78,000; matériel roulant, $833,333.34; appareils de sûreté pour équipement, $20,000; Sainte-Flavie—agrandissement des installations, $20,833.33; Saint-Jean—agrandissement des installations, $18,000; levés de plans et inspections, $20,833.33; Sussex—amélorations, $29,166.67; déviation aux mines de Sydney, $33,333.33; agrandissement des installations le long de la ligne, $126,100; Truro—agrandissement des installations, $129,166.66; Wallace-Harbour, $57,916.67; service d'eau—augmentation, $34,583.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour, jusqu'à Dean-Settlement, dans le dit comté, $833,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-deux mille et quatre-vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Charlottetown—machineries, etc., $3,750; construction originaire, $833; agrandissement des installations le long de la ligne, $4,166.67; établir des bateaux-passeurs et y faire les changements voulus, y compris le changement de la largeur de voie étroite à la largeur du type, $833,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914. habillements et fourniment, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Mardi, 27 mai 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions sept cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 32) intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes", avec des amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Conservation", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 99) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 183) intitulé: "Loi concernant la cité d'Ottawa", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 200) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 213) intitulé: "Loi concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne"; et

Bill (No 93) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Quebec Rapid Transit Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill J 2 (No 235) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*"; et

Bill L 4 (No 234) intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power".

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill en instance de divorce, ci-haut référé, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 27 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de toute correspondance et documents concernant tous changements faits ou demandés dans le personnel du département de la Marine et des Pêcheries, dans le comté de Bonaventure, depuis le 5 décembre 1912 jusqu'à date. (*Document de la session, No 61 (14g).*)

M. Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de toutes lettres, propositions, soumissions, mémoires, papiers et documents dans le département du Commerce ou dans tout autre département, depuis le 1er décembre 1912, concernant un service par steamer entre le Canada et les Antilles. (*Document de la session, No 222.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, requêtes, lettres, télégrammes, etc., entre les mains du département du Commerce, ou de l'un quelconque des départements de l'administration, se rapportant au service de bateaux à vapeur entre Mulgrave, comté de Guysborough, et Chéticamp, comté d'Inverness, au cours des exercices financiers 1910-11, 1911-12 et 1912-13, et à celui qui sera maintenu pour l'année 1913-14. (*Document de la session, No 222a.*)

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce ait la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 236) modifiant la Loi des prisons publiques et maisons de réforme.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill L 4 (No 234) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power".

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill J 2 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le trente-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

En conformité de la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son trente-deuxième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 91 n'ont pas été remplies en la matière.

De Colin McLeish; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Mark Pizzarillo; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, votre examinateur a aussi examiné le bill privé suivant du Sénat, et constate que toutes les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill L 4 (No 234) intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power".

M. Doherty propose, secondé par M. White (Leeds),—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certain résolution à l'effet de modifier la Loi des Pénitenciers.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Perley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Lemieux,—Que tous les mots après "Que", dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir discrimination entre l'est et l'ouest quant aux taux exigés pour le transport des colis, ou pour tout autre service sous la juridiction des Commissaires des chemins de fer du Canada".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Bourassa,
Boyer,
Buchanan,
Carroll,
Champagne,
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Cruise,
Delisle,
Douglas,
Ethier,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Guthrie,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Kyte,
Lafortune,
Lanctôt,
Lapointe (Montréal, St-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Maclean (York, O.),
MacNutt,
McCoig,
McCrea,
McKenzie,
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Oliver,
Pacaud,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Ross,
Séguin,
Thomson (Qu'Appelle),
Turgeon,
Verville,
Warnock,
White (Victoria, Alta.) et
Wilson (Laval).—42.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Armstrong (Lambton),
Armstrong (York, O.),
Ball,
Barrette,
Beattie,
Burnham,
Burrell,
Clarke (Wellington),
Clements,
Crothers,
Currie,
Doherty,
Edwards,
Lalor,
Lancaster,
Macdonell,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Marcil (Bonaventure),
Merner,
Rogers,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Smith,
Stanfield,
Steele,
Stevens,

Bellemare, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Boulay, Bowman, Boyce, Brabazon, Bradbury, Fisher, Foster (King, N.-E.), Garland, Gauthier (Gaspé), Girard, Hartt, Henderson, Hughes (Victoria, O.), Jameson, Kemp, Middlebro, Morrison, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Paquet, Paul, Perley, Reid (Grenville), Robidoux, Stewart (Lunenburg), Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Tremain, Walker, Weichel, White (Renfrew) et Wilcox.—69.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent six mille six cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Administration de la justice—traitements, $97,113.55; dépenses casuelles, $9,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, $8,333.34; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Dépenses casuelles et déboursés, traitements des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $4,583.33; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour de l'Echiquier du Canada:—Dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $150 de livres pour les juges, $5,000; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $1,250; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $416.66; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $277.78; à Ch. Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $41.67; pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Allocation de voyage aux juges, $416.66; allocation de subsistance aux juges, $4,166.67; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, et des 2 sténographes à $2,000 chacun, $10,000; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $7,166.66; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $4,166.67; entretien des prisonniers, $8,333.34; transport des prisonniers, $3,333.33; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, et appointements et allocation de subsistance à d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $8,333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Crédit demandé, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Kingston, $129,333.33; Saint-Vincent-de-Paul, $109,166.66; Dorchester, $68,833.34; Manitoba, $55,583.33; Colombie-Britannique, $75,500; Alberta, $52,500; Saskatchewan, $44,833.33; en général, $6,333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Frais de déplacement de Sir Charles Fitzpatrick pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une allocation spéciale au juge en chef de la cour Suprême du Canada pour couvrir les frais de voyage et autres se rattachant à ses services en qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des consultations d'avocat à l'Auditeur général et frais de voyage se rattachant à l'inspection et à la vérification des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de contestations pouvant se répartir sur services relatifs aux litiges mus au ministère de la Justice, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour réunir et publier rapports, arrêtés en conseil et correspondance concernant la législation provinciale, 1906-1911, y compris ces deux années, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses en exécution de la convention concernant les réclamations pécuniaires conclue avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour réunir et publier les arrêtés généraux en conseil et les règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer la préparation des pourvois en appel au Gouverneur en conseil, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*"; et

Bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Maclean (York), secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que le bill S 3 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Barker, secondé par M Blain,

Ordonné, que le bill H 3 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 99) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", lesquels sont comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Retrancher tous les mots depuis "Eustache" jusqu'à l'article 3.

Page 2, ligne 34.—Après "long" insérer "en dessous".

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, en vertu de la règle 114.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 183) intitulé: "Loi concernant la cité d'Ottawa", lesquels sont comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Après "Québec", insérer "à l'exception du Grand lac du Poisson Blanc, tributaire de la rivière du Lièvre".

Page 2, ligne 28.—Après "indemnité", retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'article 7, et leur substituer les suivants: "à quiconque en souffrirait un préjudice touchant ses propriétés, droits, intérêts, permis de coupe de bois ou autres patentes, privilèges ou servitudes".

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont référés au comité des Bills Privés, en vertu de la règle 114.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U 3 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K 4 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M 4 (No 233) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Meek".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 28 mai 1913.

(*En comité.*)

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les habillements et fourniment, pour l'année finsisant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les droits de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à des associations et corps de musique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les propriétés militaires:—Entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent cinquante mille sept cent vingt dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les bouches à feu, armes, terrains et équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le Collège royal militaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les levés de plans, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le transport par eau et par terre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les champs de manœuvres, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permisson de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat insiste sur ses amendements faits au bill (97) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company*", que la Chambre des Communes a rejetés, pour les raisons suivantes, savoir:—

1. Quant à la raison (*a*) donnée par la Chambre des Communes pour son dissentiment, parce que l'amendement ne peut soulever aucun doute relativement aux routes respectives des lignes de chemin de fer y mentionnées, en tant que l'amendement ne tend qu'à désigner brièvement les lignes elles-mêmes, et que les routes à suivre par les voies ferrées sont pleinement décrites dans la loi qui autorise leur construction, laquelle loi l'amendement mentionne spécialement.

2. De plus, pour ce qui regarde la dite raison (*a*) parce que le mode de description brève employé dans l'amendement est approprié, aide à l'intelligibilité du texte et a été en usage depuis quelques années dans les lois et statuts relatifs au *Canadian Northern Railway System,* particulièrement au cours de la présente session, à la Chambre des Communes elle-même dans les lois venues de cette Chambre et agréées par le Sénat. No 96, "Loi concernant la *Canadian Northern Railway Company*". No 99, "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*". No 105, "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*".

3. Quant à la raison (*b*) donnée par la Chambre des Communes pour son dissentiment, parce que si l'article 20 du chapitre 56 des Statuts de 1911, la loi contenant la limite existante du délai pour l'achèvement de la voie ferrée autorisée par l'alinéa (*a*) de l'article 8 de ce chapitre était abrogé, tel que projeté par l'article 2 de la loi, l'article

150 de la Loi des chemins de fer, lequel en ce qui regarde cette voie, était et est affecté par le dit article 20 en tant seulement que les dispositions du dit article 150 et le dit article 20 sont incompatibles l'un avec l'autre, pourvoira au même délai.

4. De plus, en ce qui regarde la dite raison (*b*) que si, nonobstant la raison donnée à l'alinéa 3 ci-dessus, il existait quelque doute quant à l'existence d'un délai pour l'achèvement de la dite ligne, ce doute peut être effectivement enlevé par un court amendement conséquentiel à l'article 2 de la loi.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill P 3 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*".

Bill H 4 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean".

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis de la résignation suivante:—

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

Je, sousigné, James J. Donnelly, de Pinkerton, dans la province d'Ontario, ayant été dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Bruce-Sud, dans la province d'Ontario, déclare à Votre Honneur par le présent avis que c'est mon intention de résigner et que je résigne présentement mon siège comme membre de la dite Chambre des Communes pour le district électoral de Bruce-Sud, ci-haut mentionné.

En foi de quoi, j'ai apposé mes seing et sceau, ce vingt-sixième jour de mai A.D. 1913.

JAMES J. DONNELLY. [L.S.]

Témoins:—J. D. Reid,
A. E. Blount.

En conséquence, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et douze minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 28 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 237) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada et les Commissaires du havre de Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. MacNutt, secondé par M. Kyte,

Ordonné, que le bill L 4 (No 234) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des devis et des soumissions se rapportant aux matériaux dont on devra se servir pour la construction du bassin de radoub projeté à Lauzon, Qué.

Sur motion de M. Rogers, pour M. Borden, secondé par M. Hazen,

Résolu, que la Chambre siégera samedi, le 31 mai courant, et chaque samedi subséquent jusqu'à la fin de la session; les heures de séance et l'ordre de priorité devant être les mêmes que pour les vendredis.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-deux mille soixante et douze dollars et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Travaux Publics—traitements (y compris K. G. Spangenberg à $1,800), $411,239.59; dépenses casuelles, $20,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Ottawa—palais administratif de l'est—agrandissement, $83,333.33; Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $62,500; Ottawa—palais administratif—agrandissement, $83,333.33; Ottawa—nouveaux palais administratifs et leurs emplacements, $1,666,666.67; Toronto—nouveaux édifices fédéraux, $625,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept millions six cent quarante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $2,166,666.67; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $11,666.67; port de Québec—améliorations, $833,333.33; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $416,666.67; port de Toronto—améliorations, $416,666.66; rivère aux Français—améliorations du chenal,

$416,666.67; Port-Arthur et Fort-William—améliorations du havre et de la rivière, $1,666,666.67; port de Québec—bassin de radoub à Lauzon, $833,333.33; rivière Rouge—écluse et barrage de Saint-André—construction d'approches, etc., $52,500; port de Vancouver, C.-B.—améliorations, $416,666.67; port de Victoria, C.-B.—améliorations, $416,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante et un mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—édifice public, $8,333.33; Dartmouth—nouvel édifice public, $20,833.33; Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et établissements de récréation, $12,500; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, $4,166.67; Halifax—hôpital de détention—écuries, etc., etc., $2,916.67; Halifax—gare postale à l'extrémité nord, $25,000; Halifax—station de quarantaine—nouveaux édifices et améliorations, $25,000; Inverness—bureau de poste—améliorations, $2,500; Kentville—édifice public—améliorations, etc., pour l'horloge de la tour, $2,500; Middleton—édifice public, $12,500; Parrsboro—édifice public, $15,000; Windsor—édifice public—améliorations, $3,333.33; Wolfville—édifice public, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent cinquante-six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—édifice public—nouveau toit et allonge, y compris le chauffage, etc., $7,500; Tignish—édifice public, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Campbellton—édifice public, $1,333.33; Chatham—édifice public—allonge, $10,000; Fredericton—nouvel édifice public, $50,000; Grand-Falls—édifice public, $1,666.67; Hampton—édifice public, $8,333.33; Hartland—édifice public, $1,666.67; Milton—édifice public, $8,333.33; Newcastle—édifice public—améliorations, $3,333.33; Sackville—édifice public, $12,500; Shédiac—édifice public, $8,333.33; Saint-George—édifice public, $5,833.33; Saint-Jean—douane—améliorations, etc., $7,083.33; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $4,166.67; Saint-Jean—salle d'exercices, $83,333.34; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $108,333.34; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—réparations et améliorations, $50,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—entretien du service d'eau, $14,166.67; Tracadie—lazaret—maison, etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Jeudi, 29 mai 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général:—Edifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions trente-cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Beauport—édifices publics, $13,333.33; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $20,833.33; East-Angus—édifices publics, $12,500; Gaspé—édifices publics, $8,333.33; Grand'Mère—édifice public—inclu à 5 pour 100 d'intérêt et balance due, $20,833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—amélioration et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $20,833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveau bâtiment de détention, $83,333.33; Jeune-Lorette—édifices publics, $8,333.33; Joliette—édifice public—améliorations, $8,333.33; Lachine—bureau de poste—améliorations, $10,000; Lévis—salles d'exercices et hangar à canons,

$45,833.33; Louiseville—édifice public, $15,000; Maisonneuve—hôtel des postes "M", Montréal, $25,000; Matane—édifice public, $12,500; Montréal—bureau de poste de l'est "C", $41,666.67; Montréal—bureau de poste "A", rue Saint-Jacques, $25,000; Montréal—bureau de poste "G", division Saint-Laurent, rues Prince Arthur et Elgin, $41,666.67; Montréal—bureau de poste "L", à Westmount, $33,333.33; Montréal—bureau de poste "F", rues Notre-Dame et Richmond, $25,000; Montréal—nouveau bureau de poste "H", pour remplacer le bureau "B", rue Sainte-Catherine, $10,000; Montréal—bureau de poste, quartier Emard (Côte Saint-Paul), $4,166.67; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et agrandissement, y compris aménagement, mobilier, etc., $104,166.67; Montréal—nouvel édifice pour le Revenu de l'Intérieur, $100,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $12,500; Montréal—nouvelles casernes, $83,333.33; Montréal—nouvel hôpital de détention, $66,666.67; Montréal—nouvel entrepôt de douane, $41,666.67; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, douane, $333,333.34; Murray-Bay—édifice public, $12,500; Québec—citadelle—quartier du Gouverneur général—améliorations, $10,000; Québec—salles d'exercices—allonge, $41,666.67; Québec—hôpital de détention dans le bassin Louise, $41,666.67; Québec—pavillon des immigrants, bassin Louise, $183,333.34; Québec—bureau de poste—agrandissement, $125,000; Québec—magasins militaires, $41,666.67; Rigaud—édifice public, $1,666.67; Roberval—édifice public, $16,666.67; Ile-du-Rocher—édifice public, $10,000; Shawinigan (Falls)—édifice public, $8,333.34; Sherbrooke—édifice public—allongement, $8,333.33; Sainte-Agathe des Monts—édifice public, $12,500; Saint-Gabriel de Brandon—édifice public, $8,333.33; Saint-Lambert—édifice public, $23,333.33; Saint-Laurent—édifice public, $20,833.33; Sainte-Thérèse—édifice public, $16,666.67; Saint-Romuald d'Etchemin—bureau de poste, $10,833.33; Saint-Sauveur de Québec—bureau de poste, $33,333.33; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $58,333.33; Verdun—édifice public, $8,333.33; Westmount—salle d'exercices et de dépôt d'armes, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill F 4 (No 197) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company*"; et

Bill G 3 (No 203) intitulé: "Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 29 mai 1913.

Onze heures a.m.

Prières.

M. Barker, pour M. Ames, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le vingt-quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill R 3 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada*".

Bill O 3 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company*".

Bill Q 3 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*".

Bill A 4 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*".

Bill C 4 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*".

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill Z (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*".

Bill V 3 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*".

Votre comité recommande que le bill (No 119) concernant la *Prudential Trust Company, Limited,* soit retiré, et que les honoraires versés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 119) concernant la *Prudential Trust Company, Limited,* soit retiré, et que les honoraires versés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres écrites au ministre des Travaux Publics ou à quelqu'un de ses officiers, ou à quelque membre du gouvernement, depuis le 10 octobre 1911, par G. A. R. Rowlings, John S. Wells et S. R. Griffin au sujet de la construction de travaux publics dans le comté de Guysboro, N.-E., et aussi copie de toutes réponses à ces lettres. (*Document de la session, No 203h.*)

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître si le conseil du Trésor a émis un certicat autorisant le transfert de l'actif et du passif de la banque Internationale du Canada à la *Home Bank,* et les conditions de ce transfert;—aussi, copie de tous les documents se rapportant à cette question.

M. Doherty propose, secondé par M. White (Leeds),—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la *Loi des Juges*, chapitre 138 des Statuts Revisés, 1906.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer National-Transcontinental:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cents mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le pont de Québec:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—canal Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-sept mille sept cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Pont à Rockfield, $8,333.33; parois verticales en béton, $220,833.33; amélioration à l'écluse No 4, $116,666.67; payer la créance de Brewder et McNaughton pour travail supplémentaire au creusage de la rivière Saint-Pierre, $1,912.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Nouvelles marie-salopes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Construction d'un pont sur le canal Rideau à la rue Bank, Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le Saut-Sainte-Marie:—Elargissement du chenal à l'entrée d'aval, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Nouvelles machines, $666.67; travaux de protection à l'entrée d'amont, $160,000; aiguilles à l'écluse No 5, $2,916.67; hangar, $1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours:—Ancrage pour digue mobile, $416.67; machines électriques, $916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante et un mille cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Postes—traitements, $574,450; dépenses casuelles, $66,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal de Trent:—Construction, $833,333.33; dommages causés par l'inondation, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Welland:—Agrandissement de l'élévateur, Port-Colborne, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Carillon et Grenville:—Prolongement du radier du barrage de Carillon, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly: Réfection de vanne à la pointe Fryers, $4,166.67; nouveau pont à la traverse Larocque, $2,916.67; portes de rechange, écluses Nos 4 et 8, $1,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall:—Amélioration à l'entrée d'aval de l'écluse 15, $35,833.33; poteaux d'amarrage en fer, $1,666.67; dispositif pour sauvetage, $833.33; réfection de la pile d'aval, écluse 20, $2,500; murs à l'entrée d'amont, vieilles écluses 19 et 20, $1,166.67; vannes pour barrage de garde, écluse 20, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Farran's-Point:—Améliorations à l'entrée d'aval, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Remplissage de brèches près du pont Brewsters, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Enlèvement d'obstacles dans le canal et aux approches, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Clôturage en béton pour digue à Valleyfield, $2,000; dragage, $8,333.33; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rapide Plat:—améliorations à l'entrée d'aval, écluse 24, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Renouvellement du pont tournant à Smith's-Falls, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Pont sur l'entrée du bassin No 1, $666.67; moteurs électriques pour ponts tournants à la Pointe des Cascades et à Coteaux-Landing, $1,666.67; poteaux d'amarrage, $1,500; halage sur terre et peinturage de portes de rechange d'écluses, $3,333.33; réfection du sommet de la jetée de garde à l'entrée d'aval, $39,-166.67; renforcer la levée, côté nord du bassin No 2, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte-Anne:—Renouveler la pile d'entrée d'amont, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours:—Renouveler les piliers du barrage flottant, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Barrage aux chutes Fénelon, $22,500; améliorations, $32,500; réfection du barrage Nassau, $41,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Grosses réparations, $25,000; installations d'appareils de sûreté Gowans, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Williamsburg:—Poteaux d'amarrage en fer, $1,666.67; construction d'un pier d'entrée, écluse 23, Morrisburg, $1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente et un dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Arbitrage et décisions, $3,333.33; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement, y compris $800 pour Clyde Leavitt, inspecteur en chef du feu, $138,833.33; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $12,500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transport en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $2,083.33; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $5,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et au transport en général, $2,083.33; wagons du Gouverneur général—service, réparations et changements, $2,083.33; chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $1,666.67; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $4,166.67; souscription au Congrès International de Bruxelles, $81.11; levés et travaux d'inspections—canaux, $29,166.67; levés et travaux d'inspections—chemins de fer, $83,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et la Chambre continuant à siéger en comité après minuit;

Vendredi, 30 mai 1913.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze millions deux cent soixante et dix-sept mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Intercolonial, $10,833,333.33; embranchement de Windsor, $35,833.34; Ile-du-Prince-Edouard, $408,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent trente-huit mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Personnel et réparations, $1,103,358.34; statisticiens, $35,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Allocation de commisération à la veuve de feu H. R. Hale, tué accidentellement dans l'exercice de ses fonc-

tions de mécanicien sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille deux cent soixante dollars et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Chemins de fer et Canaux—traitements (y compris A. L. McKendrick à $1,400), $136,093.75; dépenses casuelles, $14,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Lancaster, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:

Votre comité a pris en considération le bill U 3 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*", et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill N 2 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company*", et a décidé de le rapporter avec des amendements.

En conformité de l'ordre de la Chambre du 27 mai 1913, votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 99) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*, et il recommande que le premier amendement soit agréé, mais que le second amendement à l'effet d'insérer les mots "en dessous" après le mot "long" dans la ligne trois de l'article 7 du dit bill ne soit pas agréé parce que ce dernier amendement modifie l'article type adopté après étude sérieuse et qui a été incorporé, au cours de cette session, dans plusieurs lois de chemins de fer par les deux Chambres et qu'il transférerait effectivement aux municipalités les pouvoirs dont est investie la Commission des Chemins de fer quant à la réglementation de la construction, de la mise en activité et du mode à suivre pour l'installation des fils en dessous des chaussées et des places publiques lorsque les municipalités refusent d'en permettre l'installation sur les voies publiques, le long ou en travers de ces voies, dans laquelle éventualité l'autorité de permettre et contrôler le passage en dessous des voies publiques devrait, de l'avis de votre comité, rester à la discrétion des Commissaires des Chemins de fer.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill K 4 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett", et a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill F 2 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie".

Bill Z 2 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada".

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa, et il recommande qu'ils soient adoptés sans modification.

Vu que le bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa, et le bill B 4 (No 220) du Sénat, intitulé: " Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba, sont dans l'intérêt public et ont pour objet de protéger la santé publique, mais non de réaliser des profits pour des particuliers ou des corporations, votre comité recommande que les honoraires et frais versés pour ces bills (moins le coût de l'impression et de la traduction dans le cas du bill en premier lieu mentionné) soient remboursés.

Votre comité recommande, comme il est d'usage pour des bills de cette nature, que les honoraires et frais, moins le coût de l'impression et de la traduction, soient remboursés au sujet du bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protective Association.*

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix-huit minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 30 mai 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Sexsmith, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve suivante faite devant lui au cours de la présente session du Parlement, et dont il a déjà été fait rapport à la Chambre, soit imprimée sous forme de livre bleu et comme appendice du Journal:—

Preuve concernant l'industrie fruitière;

Preuve de M. Walter Jones concernant l'élevage des bêtes à fourrures;

Preuve de M. J. A. Ruddick concernant l'industrie laitière. (*Appendice No 5.*)

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission Royale autorisée par arrêtés du conseil en date du 19 juillet 1912 et du 5 août 1912, pour faire une enquête sur les plaintes au sujet des méthodes suivies pour peser le beurre et le fromage à Montréal, et aussi quant aux modes de paiement. (*Document de la session, No 153b.*)

Sur motion de M. Burrell, secondé par M. Rogers,

Ordonné, que le rapport ci-dessus de la Commission Royale chargée de s'enquérir au sujet du pesage du beurre et du fromage à Montréal soit référé au comité conjoint des Impressions du Parlement.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 238) concernant la chasse pélagique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Thornton,

Ordonné, que, en conformité de la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires et frais versés sur le bill (No 183) concernant la cité d'Ottawa, et le bill B4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba", (moins le coût de l'impression et de la traduction dans le cas du bill en premier lieu mentionné), soient remboursés.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Thornton,

Ordonné, que, en conformité de la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires et frais versés sur le bill (No 89) constituant en corporation la *Canadian Medical Protectve Association*, soient remboursés (moins le coût de l'impression et de la traduction).

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet d'aider à la construction de certaines lignes de chemins de fer y mentionnées.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—*Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet d'accorder une subvention à la Canadian Northern Ontario Railway Company.*

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet d'accorder au gouvernement de la province de l'Ontario une subvention pour la construction de certaines lignes de chemins de fer y mentionnées.

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération les dites résolutions.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modiant la Loi des Pénitenciers.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Pénitenciers et de prescrire que les salaires payables aux fonctionnaires et employés des pénitenciers n'excéderont pas les taux énoncés dans la liste suivante:—

Directeur, avec logement, chauffage et éclairage	$2,800
Sous-directeur, avec logement, chauffage et éclairage	1,800
Médecin-chirurgien	1,700
Surintendant du quartier des aliénés	1,000
Comptable, commis-chef	1,600
Commis auxiliaires	1,200
Aumôniers, service exclusivement intérieur	1,200
Aumôniers, pouvant faire du service au dehors	900
Gardien-chef	1,200
Gardien de nuit-chef	1,200
Econome	1,200
Sous-économes	900
Garde-malade	1,000
Garde-malade auxiliaire	900
Geôlières, avec logement, chauffage et éclairage	700
Mécanicien et électricien	1,300
Aides-mécaniciens	1,000
Chef des ateliers	1,200
Gardes d'ateliers devant agir comme instructeurs	1,000
Gardiens de nuit	900
Gardes	800
Chauffeurs de jour	800
Chauffeurs de nuit, sans uniforme	900

Fonctionnaires auxiliaires et stagiaires à $100 de moins que les taux fixés pour les fonctionnaires permanents.

Pourvu que la liste ci-dessus n'affecte d'une manière préjudiciable le salaire actuel ou le droit à la gratuité d'aucun fonctionnaire dans le service du pénitencier, à la date de son adoption.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Pénitenciers et de prescrire que les salaires payables aux fonctionnaires et employés des pénitenciers n'excéderont pas les taux énoncés dans la liste suivante:—

Directeur, avec logement, chauffage et éclairage	$2,800
Sous-directeur, avec logement, chauffage et éclairage	1,800
Médecin-chirurgien	1,700
Surintendant du quartier des aliénés	1,000
Comptable, commis-chef	1,600
Commis auxiliaires	1,200
Aumôniers, service exclusivement intérieur	1,200
Aumôniers, pouvant faire du service au dehors	900
Gardien-chef	1,200
Gardien de nuit-chef	1,200
Econome	1,200
Sous-économes	900
Garde-malade	1,000
Garde-malade auxiliaire	900
Geôlières, avec logement, chauffage et éclairage	700
Mécanicien et électricien	1,300
Aides-mécaniciens	1,000
Chef des ateliers	1,200
Gardes d'ateliers devant agir comme instructeurs	1,000
Gardiens de nuit	900
Gardes	800
Chauffeurs de jour	800
Chauffeurs de nuit, sans uniforme	900

Fonctionnaires auxiliaires et stagiaires à $100 de moins que les taux fixés pour les fonctionnaires permanents.

Pourvu que la liste ci-dessus n'affecte d'une manière préjudiciable le salaire actuel ou le droit à la gratuité d'aucun fonctionnaire dans le service du pénitencier, à la date de son adoption.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 239) modifiant la Loi des Pénitenciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Stanfield propose, secondé par M. Meighen,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill P 3 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*";

Bill H 4 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean";

Bill R 3 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada*";

Bill Q 3 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*";

Bill O 3 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company*";

Bill A 4 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*";

Bill C 4 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*";

Bill Z (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*";

Bill V 3 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*";

Bill U 3 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*";

Bill N 2 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Central and Labrador Railway Company*";

Bill K 4 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett";

Bill F 2 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie"; et

Bill Z 2 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill R 3 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada*"; bill Q 3 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*"; bill O 3 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee*

Insurance Company"; bill A 4 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*"; bill C 4 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*"; bill U 3 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*"; et bill K 4 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett", et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill P 3 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi constiuant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*"; bill H 4 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean"; bill Z (No 211) du Sénat, intitulé: 'Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*"; bill V 3 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*"; bill X 2 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Central and Labrador Railway Company*"; bill F 2 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie"; et bill Z 2 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada", et leur a fait séparément des amendements.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill R 3 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Buchanan, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill Q 3 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Trust Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que le bill O 3 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill A 4 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, que le bill C 4 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill U 3 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company*", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Fripp, secondé par M. Burnham,

Ordonné, que le bill K 4 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de Otto R. Barnett", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill Z (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 22.—Retrancher l'article 2 du bill.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que Chambre a passé leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill F 2 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 13.—Après "province" retrancher "du Canada" et insérer "dans les limites du dit vicariat".

Page 3, ligne 43.—Après "et" insérer "une ou".

Page 4, ligne 11.—Après l'alinéa (*d*) insérer le paragraphe suivant:—

"2. Rien en la présente loi ne doit être interprété comme autorisant la Corporation à émettre des billets payables au porteur ou des billets à ordre destinés à circuler comme papier-monnaie ou comme billets de banque, ou à se livrer à des opérations de banque ou d'assurance."

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill Z 2 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada", lesquels sont lus comme suit:—

Page 4, ligne 7.—Après "et" insérer "une ou".

Page 4, ligne 21.—Après l'alinéa (*d*) insérer le paragraphe suivant:—

"2. Rien en la présente loi ne doit être interprété comme autorisant la Corporation à émettre quelque billet ou billets payables au porteur ou des billets à ordre destinés à circuler comme papier-monnaie ou comme billets de banque, ou à se livrer à des opérations de banque ou d'assurance.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill N 2 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 26.—Retrancher les mots "de la dite ligne de chemin de fer" et insérer en leur lieu et place les mots "à partir d'un point sur la dite ligne de chemin de fer près du 60e parallèle de latitude".

Page 2, ligne 29.—Après "chemin de fer" insérer "à l'ouest du 70e parallèle de latitude".

Page 3, ligne 26.—Retrancher "au" et insérer "aux".

Page 2, ligne 26 (de la version anglaise).—Après "*upon*" retrancher "*the*".

Page 4, ligne 7 (de la version anglaise).—Retrancher "*consistent*" et insérer "*inconsistent*".

Page 4 ligne 15 (de la version anglaise).—Après le premier mot "*Company*" insérer "*of Canada*".

Page 4, lignes 39 et 40.—Après "*Company*" insérer "et".

Page 4, ligne 41.—Retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'article.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill Y 3 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 26.—Retrancher "trois" et insérer "cinq".

Page 1, ligne 27.—Retrancher "cinquante".

Page 2, lignes 28 et 29.—Retrancher "tout le capital social autorisé de".

Page 2, ligne 29.—Après "dollars" retrancher "ait été souscrit" et insérer "de son capital social aient été souscrits".

Page 2, ligne 32.—Insérer le nouvel article suivant:—

"5. La Compagnie peut poursuivre l'une ou plusieurs des catégories d'assurances ci-dessus, en se conformant aux exigences relatives au capital pour chacune d'elles, sans attendre jusqu'à ce que le capital soit souscrit et versé, pour rendre la Compagnie apte à faire des affaires dans les catégories qui restent."

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill H 4 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean", lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 1.—Après "1" insérer "Subordonnément aux dispositions de la Loi des chemins de fer,".

Page 3, ligne 19.—Après "peut", insérer "subordonnément comme ci-dessus".

Page 3, ligne 20.—Retrancher "en la manière prévue et subordonnément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer*", dans cette ligne et les deux suivantes.

Page 3.—Insérer l'article suivant après l'article 1:—

"2. La Compagnie ne peut construire ni tenir en service quelqu'un des ouvrages mentionnés à l'article 1 de la présente loi le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre lieu public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrement, qu'aux conditions convenues avec la dite municipalité."

Page 3.—Après l'article 2 insérer l'article suivant:—

"4. Un double ou une copie certifiée de la charte de la *Van Buren Bridge Company*, accordée sous l'empire des lois de l'Etat du Maine, de toutes les modifications apportées à ces lois jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, et de toute loi concernant la dite Compagnie adoptée par le Congrès des Etats-Unis, et du document faisant preuve de la succession d'intérêts de la *Van Buren Bridge Company*, doivent être déposés au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, et avis de ce dépôt doit être donné par la *Van Buren Bridge Company*, dans la *Gazette du Canada*: et toutes modifications faites à la dite charte subséquemment à l'entrée en vigueur de la présente loi doivent être de suite déposées et avis de ce dépôt être donné de la même manière."

Page 3, ligne 30.—Après "s'applique" insérer "à la Compagnie et à son entreprise", et retrancher "à l'entreprise de la Compagnie", à la vingtième et vingt et unième lignes.

Page 3.—Après l'article 4 insérer l'article suivant:—

"7. La présente loi entrera en vigueur au jour à être fixé par proclamation du Gouverneur en conseil."

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill P 3 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Retrancher "dix" et insérer "quinze".

Page 2, ligne 2.—Retrancher "octobre" et insérer "septembre".

Page 2, ligne 13.—Retrancher "Wayburn" et insérer "Weyburn".

Page 2, ligne 41 (de la version anglaise).—Retrancher le second "*and*".

Page 2, ligne 42 (de la version anglaise).—Après "*manage*" insérer "*and lease*" et après "*summer*" retrancher "*and*".

Page 2, ligne 44 (de la version anglaise).—Retrancher "*and pleasure*".

Page 2, ligne 45 (de la version anglaise).—Après "*summer*" insérer "*pleasure*".

Page 3, ligne 6.—Après "récréation" insérer "aux conditions à être convenues avec la dite municipalité".

Page 4, ligne 39.—Retrancher tous les mots après "*Company*" jusqu'à la fin de l'article.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 99) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", lesquels après première lecture ont été référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et rapportés par ce dernier.

Le premier amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second amendement, étant lu la seconde fois;

M. Lancaster propose, secondé par M. Henderson,—Que le dit amendement ne soit pas agréé parce que ce dernier amendement modifie l'article type adopté après étude sérieuse et qui a été incorporé, au cours de cette session, dans plusieurs lois de chemins de fer par les deux Chambres et qu'il transférerait en réalité aux municipalités les pouvoirs dont est investie la Commission des chemins de fer quant à la réglementation de la construction, de la mise en activité et du mode à suivre pour l'installation des fils en dessous des chaussées et des places publiques lorsque les municipalités refusent d'en permettre l'installation sur les voies publique, le long ou en travers de ces voies, dans laquelle éventualité l'autorité afin de permettre et contrôler le passage en dessous des voies publiques devrait, de l'avis de votre comité, rester à la discrétion des Commissaires des chemin de fer.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur premier amendement, mais qu'elle ne peut pas acquiescer à leur second amendement pour les raisons ci-dessus énoncées.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 183) intitulé: "Loi concernant la cité

d'Ottawa", lesquels après première lecture ont été référés au comité des Bills Privés et rapportés par ce dernier.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 2 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and Other States*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L 4 (No 234) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit;

Samedi, 31 mai 1913.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf millions cinq cent cinquante-deux mille quatre cent soixante et dix-neuf dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur: -Traitements et allocations, $4,501,703.64; service postal, y compris distribution du courrier dans les campagnes, $4,308,827.20; divers, $616,948.33; Territoire du Yukon, $125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes—océan Atlantique:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Angleterre, ou les deux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales ou l'Amérique du Sud ou les deux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique-Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur

entre Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Ang., durant la saison d'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'océan Pacifique:—Service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou les deux, sur l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent cinquante-quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les services locaux:—Service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Caraquet, Shippegan et les îles Miscou, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre le Bassin de Gaspé, Dalhousie et Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service en goélette, deux fois par mois, durant la saison de navigation entre le Bassin de Gaspé, et la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la baie Mahone et l'île Tancook, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre Port-Mulgrave, St. Peter's, Irish-Cove et la Montagne de Marbre et les autres ports des lacs Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de

la navigation de 1913, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou et Montague et Charlottetown et Georgetown, arrêts à Murray-Harbour et Georgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, durant l'année 1913, entre Québec et Blanc-Sablon, arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte nord du Saint-Laurent entre ces deux endroits, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et l'Ile d'Orléans durant le temps entre la clôture de la navigation régulière l'automne et la prise du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi de la débâcle du pont de glace jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'Ile d'Orléans, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du Bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Bridgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St. Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour au moins 40 voyages exécutoires entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports d'escale durant la saison de 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le Bassin Minas et Margaretville, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1913, entre St. Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île au Cerf, Campobello et les îles de l'intérieur, baie Passamaquoddy et l'Etête ou Back-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison 1913, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1913, entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de Sydney, N.-E., pour continuer la côte est du Cap-Breton jusqu'à Hastings et retour à Sydney par les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation entre Kenora et Fort-Frances, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Part des dé-

penses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des primes sur l'acier et le fer, sur le plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de Manille (pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements des commissaires, fonctionnaires et autres employés, loyers, gages et dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections et de la vente des grains et de la Loi des grains du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs de bois, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,400 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation d'élévateurs de têtes de lignes (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission impériale du commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'application de la Loi de la marque de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 231) modifiant le Tarif des Douanes, 1907.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Conservation", lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Après "civil', insérer ce qui suit:—

"2. La présente loi sera mise en vigueur à une date à être fixée par proclamation du Gouverneur en conseil publiée dans la *Gazette du Canada*."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Samedi, 31 mai 1913.

Onze heures a.m.

Prières.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill J 4 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Britnell".

Bill M 4 (No 233) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Meek".

Ordonné, que M. Borden, pour M. Coderre, ait la permission de présenter un bill (No 240) modifiant la Loi des Archives publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Pelletier, secondé par M. White (Leeds),

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill (No 120) concernant le transport des facteurs sur les chemins de fer électriques, soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 236) modifiant la Loi des prisons publiques et des maisons de réformes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 237) concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada et les Commissaires du havre de Toronto.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-quatre centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouvelle-Ecosse: Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $2,500; Barrington-Passage—réparations au quai, $666.67; Bayfield-Harbour—réparations au quai et au brise-lames, $2,083.34; Battery-Point—brise-lames, $4,750; Baxter's-Harbour—prolongement, $833.34; baie Saint-Laurent—creusage du chenal, $3,333.34; Rivière-aux-Ours—quai, $3,750; Rivière-aux-Castors—réparations et prolongement du brise-lames, $1,666.67; Black-Point—réparations du brise-lames, $1,083.34; Blue-Rocks—brise-lames, $500; Blue-Rocks—réparations au brise-lames, $1,000; Bluff-Heads—réparations au brise-lames et prolongement, $2,833.34; Boisdale—quai, $4,166.67; Breen's-Pond—construction d'un brise-lames, $1,166.67; Brooklyn—brise-lames, $91,666.67; Brûlé—quai, réparation et prolongement, $1,666.67; Burkes-Head—parachèvement du brise-lames, $3,958.33; Canada-Creek—enlèvement du brise-lames, $416.67; Cap-Nègre—anse de Swain—quai, $1,250; île Caribou—exhaussement de la chaussée, etc., $5,333.33; Carr's-Brook—quai, $7,750; Centreville (anse à la Truite)—brise-lames, $11,666.67; Chebogue, pointe de la ville—réparations au quai, $583.33; Cheverie—réparations au brise-lames, $833.33; Cole-Harbour—quai, $7,083.33; Comeau's-Hill—réparations au brise-lames et prolongement, $2,750; Cottage-Cove—prolongement du brise-lames, $2,583.33; Devil's-Island—prolongement du brise-lames, $16,666.67; East-Bay (côte nord)—réparations au quai, $2,166.67; East-Chezzetcook—prolongement du brise-lames, $3,333.33; rivière de l'Est—améliorations, $62,500; East-Ship-Harbour—quai, $2,916.67; passage de l'Est—réparations au brise-lames, $583.33; Englishtown—réparations et réfections, $916.67; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse de Spindler, $8,333.33; rivière des Français (rive nord)—brise-lames, $4,166.67; Gabarus, port—protection de la plage, $1,250; Glace-Bay—protection de la plage, $1,666.67; Grosses-Coques—réparations et améliorations au brise-lames, $3,333.33; Hall's-Harbour—réparations et renouvellement au brise-lames, $833.33; Hantsport et Walton—quai, $16,666.67; Havre-au-Bouché—réparations au quai, $833.33; ports, rivières et ponts (en général)—réparations et améliorations, $37,500; Horton-Landing—réparations au quai et réfections, $833.33; Inverness—améliorations au port, $12,500; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames, $6,250; Kingsport—réparations à la jetée, $2,083.33; Kraut-Point—quai, $1,250; Leonard's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,500; Litchfield—prolongement du brise-lames, $1,166.67; Little-Bras-d'Or—construction du brise-lames, $10,666.67; Little-Anse—parachèvement du brise-lames, $3,333.33; Lower-Ship-Harbour—réparations au quai, $416.67; Maitland—réparations au quai, $416.67; Maitland—nouveau quai—prolongement du débarcadère et réparations, $1,000; Cap-Malignant—réparations au brise-lames, $666.67; Melford—construction d'un quai, $2,083.33; Mill-Creek—réparations et améliorations au quai, $416.67; Mochell—quai, $5,833.33; Morden—réparations et réfections au brise-lames, $833.33; Mushaboon—quai, $1,000; anse nord-ouest (île Tancook)—brise-lames, $35,000; Ogilvies—reconstruction du quai brise-lames, $5,833.33; Parker's-Cove—prolongement du brise-lames, $4,833.33; Petite-Rivière—réparations au brise-lames, $2,083.33; Piper's-Cove—parachèvement du quai, $1,666.67; Port-Dufferin, port—quai du côté ouest du port, $3,500; Port-Greville—parachèvement du quai, $1,041.67; Porters-Lake—chenal de batture, pour aller au port de 3 brasses, $8,333.33; Sambro—parachèvement du quai, $583.33; Seaforth—brise-lames, $14,583.33; Seal-Island—quai, $833.33; Seaside—réparations au quai, $1,250; Sheet-Harbour, ouest—réparations au quai, $833.33; Shelburne—quai, $625; Sterling-Brook—quai, $1,250; Sydney-Mines—

quai à l'anse à Barrington, $6,250; "The Wharves"—brise-lames, $833.33; Walton—réparations au brise-lames, $833.33; Chezzetcook-Ouest—réparations au brise-lames, $833.33; Pubnico-Ouest—réparations au quai, $1,166.67; Côte Ouest—quai, $3,833.33; Weymouth—améliorations au port, $22,500; White-Point—brise-lames, $3,333.33; Windsor—améliorations au port, $20,833.33; Yarmouth, port—améliorations, $72,500; Young's-Cove—brise-lames, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces maritimes, en général:—Achat de bois créosoté pour travaux dans les Provinces maritimes, en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Georgetown—réparations au quai, $833.33; Grande-Rivière, quai—reconstruction, etc., $2,500; Fond, baie Saint-Pierre—reconstruction du quai, $4,166.67; ports, rivières et ponts en général—reconstructions et améliorations, $10,000; Miminegash, port—amélioration et réparations, $1,250; Naufrage-Pond—prolongement du brise-lames et approfondissement des abords du chenal, $2,083.33; New-London—réparations aux travaux du port, $1,666.67; Rivière du Nord—Pointe-Franklin—quai, $8,333.33; Port-Selkirk—reconstruction et réparations aux jetées, $625; Robinson, île—réparations au brise-lames, $833.33; Rustico, port—réparations au brise-lames, $833.33; Souris—réparations au brise-lames, $1,666.67; Souris—prolongement au brise-lames, $33,333.33; Summerside, port—parachèvement, etc., du brise-lames, $7,916.67; baie Saint-Pierre—réparations aux brise-lames, $1,250; Tignish, port—réparations aux brise-lames et protection de la plage, $4,166.67; Tracadie—brise-lames, $1,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Ontario:—Acton—édifices publics, $20,833.33; Almonte—bureau de poste—réparations, $3,333.33; Athens—édifice public, $10,000; Aurora—édifice public, $16,666.67; Aylmer—édifice public, $20,833.33; Barrie—édifice public—amélioration au terrain, $15,833.33; Berlin—édifice public, $33,333.33; Bracebridge—édifice public, $14,166.67; Brantford—édifice public nouveau, $100,000; Brampton—édifice public et améliorations, $3,333.33; Capmbellford—édifice public, $16,666.67; Carleton-Place—bureau de poste, $3,333.33; Chesley—édifice public, $17,666.67; Collingwood—édifice public, $12,500; Cornwall—édifice public et amélioration, $1,000; édifices publics fédéraux, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance due sur emplacement, $20,833.33; Dresden—édifice public, $4,166.67; Dundas—édifice public, $25,000; Durham—édifice public, $16,666.67; Eganville—édifice public, $8,333.33; Elmira—édifice public, $4,166.67; Essex—bureau de poste, $1,666.67; Fort-Frances—édifice public, y compris 6 pour 100 d'intérêt dû sur emplacement, $20,833.33; Fort-William—salle d'exercices, $25,000; Fort-William—douane et entrepôt de vérification, $66,666.67; Galt—édifice public—améliorations, $1,666.67; Gananoque—bureau de poste, $25,000; Grimsby—édifice public, $16,666.67; Hamilton—bureau de poste—allonge, $12,500; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $8,333.33; Hamilton—station postale "B", $33,333.33; Hanover—édifice public, $12,500; Hespeler—édifice public, $20,833.33; Kemptville—édifice public, $20,000; Kingston—magasin d'artillerie, $8,333.33; Kingston—bureau de poste—agrandissement et modifications, $16,666.67; Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $50,000; Kingston—douane—réfection et réparations à l'édifice, $1,666.67; Kingsville—édifice public, $12,500; Lakefield—édifice public, $8,333.33; Lindsay—édifice public, $2,916.67; Lindsay—salle d'exercices, $29,166.67; London—bureau de poste, $125,000; Midland—édifice public, $41,666.67; Milton—édifice public, $20,833.33; Milverton—édifice public, $12,500; Mitchell—édifice public, $6,666.67; Newmarket—édifice public, $16,666.67; Niagara-Falls—salle d'armes, $5,833.33; Norwich—édifice public, $12,500;

Orillia—salles d'exercices, $25,000; Oshawa—édifice public—allonge, $5,833.33; Oshawa—salle d'exercices, $33,333.33; Ottawa—imprimerie de l'Etat—ventilation, etc., $4,166.67; Ottawa—palais administratif—aménagement, etc., $41,666.67; Ottawa—palais administratif—améliorations dans les lavoirs, plombage, etc., $7,500; Ottawa—douane, $208,333.33; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $12,500; Ottawa—palais administratif—améliorations, $12,500; Ottawa—palais administratif, édifice de l'ouest—ascenseur, $6,250; Ottawa—nouvelle salle d'exercices, $41,666.67; Palmerston—édifice public, $8,333.33; Paris—édifice public—allonge, etc., $10,833.33; Pembroke—édifice public—allonges, etc., $12,500; Perth—édifice public, $20,833.33; Picton—salle d'armes, $16,666.67; Port-Arthur—salle d'exercices, $40,833.33; Port-Arthur—douane et entrepôt de vérification, $66,666.67; Port-Perry—édifice public, $15,000; Preston—édifice public, $20,833.33; Renfrew—édifice public—améliorations, $3,333.33; Sault-Sainte-Marie—édifice public—améliorations, etc., $8,333.33; Seaforth—édifice public, $5,833.33; Shelburne—édifice public, $12,500; Steelton—édifice public, $25,000; Sudbury—édifice public, $33,333.33; Tilbury—édifice public, $16,666.67; Tilsonburg—édifice public, $3,333.33; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $5,833.33; Toronto—douane, entrepôt de vérification, $416,666.67; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $208,333.33; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $62,500; Toronto—bureau de poste "A", $166,666.67; Toronto—bureau de poste "G", rues Queen et Saulter, $62,500; Toronto—bureau de poste, angle de la rue Oxford et l'avenue Spadina, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance de l'emplacement, $62,500; Toronto-Nord—bureau de poste "K"—améliorations et réparations, $2,083.34; Uxbridge—édifice public, $8,333.34; Walkerville—édifice public, $20,833.33; Wallaceburg—édifice public, $20,833.33; Watford—édifice public, $12,500; Wiarton—édifice public, $16,666.67; Windsor—édifice public—améliorations, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Boissevain—édifice public, $6,666.67; Brandon—édifice public, $25,000; Carman—édifice public, $12,500; édifices fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $12,500; Melita—édifice public, $12,500; Minnedosa—édifice public, $33,333.33; Morden—édifice public, $12,500; Virden—édifice public, $20,833.33; Winnipeg—édifice d'immigration—améliorations, $1,666.67; Winnipeg—salle d'exercices, $125,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $6,666.67; Winnipeg (ancien édifice d'immigration No 5)—entrepôt de grain, $3,333.34; Winnipeg—bureau de poste, sud, $62,500; Winnipeg—bureau de poste, ouest, $83,333.33; Winnipeg—bureau de poste de chemin de fer, $83,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Battleford—édifice public, $5,833.33; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,333.33; Humboldt—édifice public, $15,000; Lloydminster—édifice public, $12,500; Melfort—édifice public, $16,666.67; Moosejaw—salle d'exercices, $83,333.33; Moosejaw—nouvel édifice public, $185,000; Battleford-Nord—édifice public, $25,000; Prince-Albert—salle d'exercices, $33,333.33; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $83,333.34; Saskatoon—pépinière (station), $25,000; Saskatoon—édifice public, $83,333.33; Swift-Current—édifice public, $41,666.67; Weyburn—édifice public, $31,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Athabaska-Landing—allonge à l'édifice public, $833.33; Bassano—édifice public, $8,333.33; Calgary—entrepôt de vérification, douane, $250,000; Calgary—emplacement pour nouveau bureau de poste, $416,666.67; Calgary—salle d'exercices,

$83,333.33; Calgary—édifice d'immigration, $16,666.67; Calgary—édifice pour les divisions de la sylviculture et de l'irrigation, ministère de l'Intérieur, $41,666.67; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,333.33; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $83,333.33; Lethbridge—nouvel édifice public, $125,000; Medicine-Hat—édifice d'immigration, $16,666.67; Daim-Rouge—édifice public, $8,-333.33; Strathcona—salle d'armes, $6,666.67; Strathcona—édifice public, $6,666.67; Vegreville—édifice public, $12,500; Wetaskiwin—édifice public, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Ashcroft—édifice public, $20,833.33; Chilliwack—édifice public, $20,833.33; Cranbrook—édifice public, $4,166.67; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $12,-500; Duncan's-Station—édifice public, avec intérêt à 7 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $16,666.67; Fernie—salle d'exercices, $16,666.67; Golden—édifice public, $20,833.33; Grand-Forks—édifice public, $16,666.67; Greenwood—édifice public, $29,166.67; Kamloops—nouvel édifice public, $62,500; Kelowna—édifice public, $16,666.67; Merritt—édifice public, $16,666.67; Mission-City—édifice public, avec intérêt à 6 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $16,666.67; New-Westminster—édifice public—allonge, $25,000; Penticton—édifice public, $12,500; Prince-Rupert—édifice public, $62,500; Prince-Rupert—maison de détention pour immigrants, $5,000; Prince-Rupert—station de quarantaine, $41,666.67; Revelstoke—édifice public, $41,666.67; Trail—édifice public, $16,666.66; Union-Bay—édifice public, $5,833.33; Vancouver-Nord—édifice public, avec intérêt à 5 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $16,666.66; Vancouver—entrepôt de vérification, $104,166.66; Vancouver—salle d'exercices, $62,500; Vancouver—édifice public—améliorations, $9,-166.67; Vancouver—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $833.33; Vancouver—station postale "C", $62,500; Vernon—édifice public, $4,166.67; Victoria—bureau de poste—améliorations, $41,666.67; Victoria—salle d'exercices, $83,333.33; Victoria—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $833.33; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations et réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., séchoirs pour tabac, aux bâtiments actuels, clôtures, et reconstruction des bâtimnets de Indian-Head, etc., $125,000; échelles de sauvetage pour édifices publics fédéraux, $4,166.67; pavillons pour édifices publics fédéraux, $4,166.67; construction de bâtiments d'immigration, $12,500; édifices publics en général, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent soixante mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.—Ottawa—édifices publics:—Ottawa—préposés aux ascenseurs, $35,833.33; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $58,333.33; Ottawa—terrains, $25,000; Ottawa—chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $133,333.33; Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $5,833.33; Ottawa—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, mobilier, etc., $250,000; Ottawa—service téléphonique, $23,333.33; Ottawa—Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $45,-833.33; Ottawa—Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $7,916.67; édifices fédéraux—aménagements et fournitures en général, $83,333.33; chauffage, $137,500; éclairage, $129,166.67; force électrique pour ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc., $29,166.67; loyers, $312,500; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $254,166.67; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $16,666.67; eau, $25,833.34; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc.,

$13,333.34; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $3,333.33; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des gardiens, etc., $70,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouveau-Brunswick:—Albert—quai, $11,333.33; Buctouche—réparation des fronteaux et prolongement des brise-lames, $2,083.33; Buctouche—dragage, $20,333.33; Campbellton—quai à l'eau profonde—logement, $41,666.67; Cap-Bald—réparations à la jetée brise-lames, $1,250; Cap-Tormentine—réparations et renforcement du brise-lames, $4,166.67; Caraquet—réparations au quai à eau profonde, $833.33; Chatham—améliorations au quai, $500; Dipper-Harbour—améliorations au brise-lames, $666.67; Dorchester—améliorations au quai, $14,583.33; Edgett's-Landing—réparations au quai, $833.33; Fairhaven—reconstruction de la tête de la jetée, $5,000; Grande-Anse—nouvelle arête, $3,500; Green-Point—brise-lames, $8,-333.33; ports, rivières et ponts, en général—réparations et améliorations, $25,000; Harvey-Bank—exhaussement du quai, $1,791.67; Hopewell, cap—réparations au quai et améliorations, $1,666.67; Hopewell, côte—réparations au quai, $1,166.67; Kouchibouguac—port—améliorations, $2,916.67; Little-Gully—brise-lames, $2,500; Leonardville—améliorations au quai, $791.67; Lord's-Cove—réparations au quai, $1,000; Lorneville—brise-lames, prolongement du quai, $30,000; Neguac—prolongement du quai, $1,000; North-Head—prolongement du quai, brise-lames, $27,083.33; Petite-Lamèque—quai, $21,666.67; Pointe du Chêne—parachèvement du mur de rétention et de renforcement du brise-lames, $833.33; Quaco—réparations à la jetée de l'ouest, $666.67; Quaco—quai, $16,666.67; Rexton—fermer le pilotis et réparer le quai, $2,-916.67; Richibouctou, plage—prolongement du brise-lames, $20,833.33; Richibouctou, cap—prolongement de la construction du brise-lames, $12,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $5,833.33; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marées, $25,000; Sackville—parachèvement du quai, $1,500; Sackville—réparations et prolongement du quai, $4,166.67; Seal-Cove (île Grand-Manan)—jetée, brise-lames du côté est du port, $20,833.33; Shippigan, port—améliorations et réparations au goulet Shippigan, $2,500; Sainte-Croix, rivière—dragage, $2,916.66; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $17,500; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $833.33; Stonehaven—réparation au brise-lames, $1,666.67; Trynor's-Cove—améliorations des mouillages, $416.67; Derby, supérieur—quai, $1,666.67; rivière au Saumon, supérieur—jetée, $4,916.67; Westfield—quai aux hautes eaux, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-six mille sept cent vingt-neuf dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Angers (L'Ange-Gardien)—réparations au quai et améliorations, $666.67; Anse-aux-Gascons—brise-lames, réparations et prolongement, $2,500; Baie-Saint-Paul—réparations au quai, $1,250; Batiscan—quai, $7,166.67; Bergeronnes—réparations au quai, $500; Cannes des Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $416.67; Cap-à-l'Aigle—prolongement du quai, $25,833.33; Cap-Chatte—prolongement de la jetée de dérivation, $6,250; Anse-du-Cap—prolongement de la jetée-débarcadère, $15,-833.33; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai, $16,666.67; Caplan, rivière—parachèvement de la jetée, $416.67; Cap-Santé—réparations au quai, $416.67; Chicoutimi—réparations au quai, $2,500; Clarke-City (Sept-Iles)—parachèvement du quai, $16,666.67; Coteau-Landing—parachèvement du quai, $3,333.33; Fabre—prolongement du quai et améliorations, $1,916.67; Gatineau, rivière—protection de la côte, $2,500; Gaspé—quai à l'eau profonde, $78,333.33; Georgeville—réparations et réfections au quai, $416.67; Graham—réparations au quai, $1,250; Grand-Marais—améliorations, $3,750; Grande-Rivière—réparations au quai, $8,333.33; Grondines—réparations au quai, $437.50; Grosse-Ile, station de quarantaine—réparations et pro-

longement du quai, $29,166.67; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $58,333.33; Ile-Verte—prolongement du quai principal, $3,750; Ile-Verte—dragage près du quai, $1,250; Ile-aux-Coudres—prolongement du quai, $21,666.67; Ile-aux-Grues—réparations au quai, $3,333.33; Kamouraska—addition au quai, $5,833.33; Lanoraie—prolongement du quai, $5,583.33; L'Anse-à-Beaufils—amélioration au port, $3,750; Le Petit Débarquement (Côte nord-sud du Saint-Laurent)—quai, $8,750; Les Ecureuils—réparations au quai, $500; L'Islet—réparations au quai, $16,666.67; Ile de la Madeleine—brise-lames et jetée, $12,500; Malbaie—jetée, $8,333.33; Matane—réparations et élargissement du quai, $3,333.33; Mégantic—reconstruction du quai, $4,166.67; Murray-Bay—agrandissement et réparations au quai, $57,500; New-Richmond—réparations au quai, $1,250; Nicolet—réparations et réfections au quai, $1,250; Petite Rivière Est—construction du brise-lames, $3,750; Norway-Bay—brise-glace, $416.67; Pointe-à-Piché—prolongement du quai, $3,333.33; Pierreville—réparations au quai, $1,416.67; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $416.67; Port-Daniel—réparations, $1,250; Pointe-Fortune—réparations au quai, $833.33; Portneuf—réparations au quai, $1,250; Poupore (rivière du Lièvre)—jetée de dérivation, $10,416.67; Rimouski—améliorations au port, $41,666.67; rivière Batiscan—jetées-débarcadères, $16,666.67; Rivière-aux-Vases—addition au quai, $916.67; rivière des Prairies—améliorations à la navigation, $20,833.33; rivière du Lièvre—améliorations aux quais, $1,000; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $2,083.33; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au quai, $41,666.67; rivière Laguerre—améliorations, $12,500; Rivière-Ouelle—réparations au quai, $3,333.33; rivière Verte, ouest—prolongement du quai, $1,250; rivière Verte, est—dragage, $1,250; fleuve Saint-Laurent à Laprairie—mur de protection, $8,333.33; Roberval—réparations au quai, $1,416.67; Ruisseau-à-Loutres—réparations et prolongement du quai, $2,083.33; Rivière-du-Loup (en haut)—écluse et digue, $8,333.33; Sault-Montmorency—parachèvement de l'ouvrage de protection, $1,500; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames, $4,583.33; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à marchandises sur le quai, $958.33; Sainte-Anne des Monts—améliorations au port à l'embouchure de la Grande-Rivière-Sainte-Anne, $2,916.67; Sainte-Anne des Monts—prolongement du quai, $6,666.67; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement du quai, $5,583.33; Saint-Antoine de Richelieu—quai, $7,750; Saint-Eloi—parachèvement de la jetée-débarcadère, $833.33; Sainte-Famille—prolongement du quai, $2,083.33; Sainte-Famille—réparations au vieux quai, $6,666.67; Sainte-Félicité—quai, $12,333.33; Saint-Fulgence—réparations au quai, $1,000; Sainte-Geneviève de Batiscan—quai, $7,166.67; Saint-Germain de Kamouraska—quai, $8,333.33; Saint-Grégoire, Sault-Montmorency—améliorations au quai, $4,166.67; Saint-Irénée—réparations au quai, $3,083.33; Saint-Jean des Chaillons—améliorations au quai, $2,666.67; Saint-Jean, Ile d'Orléans—réparations au quai, $4,750; Saint-Joseph de Letellier—quai, $4,166.67; Saint-Jérôme—réparations au quai, $11666.67; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $916.67; Saint-Majorie—abords du pont, $8,333.33; Saint-Michel de Bellechasse—réparations au quai, $2,083.33; Saint-Pierre les Becquets—réparations au quai, $750; Saint-Roch des Aulnaies—réparations et améliorations au quai, $1,250; Sainte-Victoire—quai, $5,833.33; Tadoussac (anse à l'Eau)—réparations au quai, $1,500; Trois-Rivières, port—parachèvement du quai à l'eau profonde à l'extrémité ouest du port, $72,500; Trois-Pistoles, port—réparations à la jetée sud et abords, $4,166.67; Trois-Pistoles, port—prolongement de la jetée sud, $4,166.67; Trois-Pistoles—réparations au brise-glace, $2,083.33; Verdun—quai, $2,083.33; Ville-Marie—quai, $17,750; Yamaska—réparations et réfections à l'écluse, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Barry's-Bay—améliorations et réparations au quai, $2,500; Bayfield—réparations aux jetées, $1,666.67; Beaumaris—construction d'un quai et hangar, $13,333.33; Beaverton—

améliorations au port, $36,666.67 ; Belle-Ewart—quai, $7,083.33 ; Belleville—améliorations au port, $41,666.67 ; Big-Bay—réparations au quai, $3,166.67 ; Big-Bay, pointe—quai, $7,916.67 ; Blind-River—réparations au dock, $416.67 ; Brockville—améliorations au quai, $15,000 ; Bronte—réparations au quai et protection de la grève, $5,000 ; Brighton—prolongement du quai et réparations, $12,916.66 ; Burlington—mur de revêtement, etc., $20,833.33 ; Cache-Bay—quai sur le lac Nipissingue, $2,916.-67 ; Callender—prolongement du quai, $5,833.33 ; Cobourg—reconstruction de la jetée centre, $16,666.67 ; Cobourg—réparations à la jetée est et prolongement du brise-lames, $61,250 ; Collingwood—améliorations au port, $62,500 ; rivière des Français, lac Nipissingue—ouvrages de réglementation à l'embouchure, $10,416.66 ; Goderich—améliorations au port, $166,666.66 ; Gravenhurst—entrepôt, $1,000 ; Haileybury—améliorations au port, $7,916.67 ; Hamilton—améliorations au port, $187,500 ; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $50,000 ; Kempenfeldt-Bay—quai, $8,750 ; Kincardine—réparations aux jetées, $1,250 ; Kingston—améliorations au port, $125,000 ; Kingston, Collège militaire royal—construction d'un brise-lames, $2,083.33 ; Kingsville—réparations aux jetées, $1,916.67 ; lac Nipissingue—améliorations du chenal navigable allant par Shanty-Lake à Monetville, $1,250 ; Leamington—réparations au quai, $1,166.67 ; Lion's-Head—améliorations au quai, $2,333.33 ; Madawaska, rivière—approfondissement du chenal, $4,166.67 ; Meaford—fermeture de l'entrée est et enlèvement de "L" du barrage intérieur, $3,333.33 ; Montréal, rivière de—enlèvement des cailloux du Rapide-Plat, $1,666.67 ; Montréal, rivière de—améliorations en amont de Latchford, $11,666.66 ; New-Liskeard—améliorations au port, $16,250 ; North-Bay—brise-lames et réparations au quai, $8,333.33 ; Orillia—quai, $7,833.33 ; Oshawa—améliorations au port, $11,666.67 ; Owen-Sound—améliorations au port et réparations, $60,000 ; Parry-Sound—quai, $60,416.67 ; Pelée, île—réparations aux docks, $3,083.33 ; Pique-Nique, îles—améliorations au chenal, $83,333.34 ; Port-Bruce—prolongement de la jetée ouest, $5,833.33 ; Port-Burwell—améliorations au port, $82,500 ; Port-Colborne—réparations au brise-lames de l'est, $16,666.67 ; Port-Crédit—achat d'immeubles pour le port, $25,000 ; Port-Elgin—parachèvement de l'arête et réparations aux brise-lames, $1,666.66 ; Port-Hope—réparations au quai, $3,333.34 ; Port-Stanley—améliorations au port, $110,000 ; Providence, baie de la—île Manitouline—prolongement du quai et construction d'un entrepôt, $27,500 ; Rivière-la-Pluie—améliorations, $41,666.67 ; fleuve Saint-Laurent—améliorations du chenal canadien entre Kingston et Brockville, $33,333.34 ; Thames, rivière—enlèvement des obstructions, etc., $2,583.33 ; Rondeau, port—réparations aux jetées, $1,916.-67 ; Rosseau—prolongement du quai, $1,250 ; Sand-Point—réparations et améliorations au quai, $1,583.34 ; Saugeen, rivière—réparations à la jetée-débarcadère, $500 ; Sarnia—quai et bassin d'abri, $41,666.67 ; Sault-Sainte-Marie—réparations au quai, $21,666.66 ; Sault-Sainte-Marie—améliorations au port, $125,000 ; Sea-Gull—prolongement du quai, $11,250 ; Silver-Centre—améliorations au quai, $2,083.34 ; Southampton—réparations au brise-lames de l'île Chantry, $4,083.34 ; Stokes-Bay—réparations au quai, $1,250 ; South-Lancaster—réparations au quai, $1,250 ; îles Télégraphe et Nigger—dragage, $41,666.66 ; Thornbury—améliorations au port, $20,000 ; Trenton—améliorations au port, $62,500 ; Wendover—améliorations au quai, $500 ; Whitby—améliorations au port, $18,333.33 ; Windermere—quai, $1,666.67 ; Windsor—dock, débarcadère et améliorations, $64,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille neuf cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba :—Gull, port—réparations au quai, $2,500 ; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $8,333.33 ; Le-Pas—quai, $25,000 ; Pélican, lac—quai, $2,916.67 ; rivière Rouge—améliorations, $66,666.67 ; rapides Saint-André—piscifacture, $4,216.-67 ; Victoria-Beach-Bay—port—brise-lames et quai, $3,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan

et l'Alberta:—Athabaska, rivière—enlèvement des cailloux et améliorations au chenal, $9,166.67; Edmonton—quai, $3,583.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $16,666.67; Prince-Albert—ouvrage de protection, $13,333.33; lac de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour dommages aux terrains résultant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulée à 5 pour 100 par année sur les paiements différés, $4,416.67; Saskatchewan, rivière—améliorations, $11,666.67; relevés des rapides, etc., dans les rivières Saskatchewan-Nord et Sud et autres cours d'eau navigables, $37,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique: Ainsworth—quai, $6,833.34; Beaton—quai, $7,083.34; Boswell—quai, $1,166.67; Camp, île—réparations au quai, $1,166.67; Campbell, rivière—réparations au quai, $833.33; Colombie et Kootenay, rivières—améliorations, $16,666.67; Colombie, rivière, relevés—à partir de la frontière dans le but de déterminer le coût de rendre la rivière navigable, $12,500; Comaplix—quai, $7,500; construction de hangars à marchandises sur les quais de l'Etat, $3,000; Digby, île—Prince-Rupert—quai de quarantaine, $8,333.33; East-Arrow, parc—quai, $6,250; Fraser, rivière—quai de dérivation, $41,666.67; Fraser, rivière (inférieur)—améliorations, $33,333.33; Fraser, rivière—enlèvement des souches, $16,666.67; Fraser et Thompson, rivières—quais, $15,000; Grey-Creek—quai, $4,583.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $25,000; Inverness—quai, $1,666.67; Kaslo—quai, $15,000; Kootenay, rivière—quai, $6,250; Massett (établissement des blancs)—quai, $2,083.33; Needles—quai, $6,250; Okanagan, rivière—protection et amélioration du chenal navigable, $6,250; Quatsino—réparations et prolongement au quai, $2,083.33; Refuge, baie de (île Porcher)—quai, $5,000; Renata—quai, $6,250; Sand-Spit, pointe—quai, $4,166.67; Shutty-Bench—quai, $5,000; Sooke, port—améliorations à l'entrée, $4,166.67; Thompson, rivière—enlèvement des souches, etc., $2,083.33; Tofino—réparations au quai, $1,666.66; rivière Fraser, supérieure et tributaires—améliorations au chenal navigable, $33,333.33; rivière Lillooet, supérieure—enlèvement des obstructions, $2,500; Williams-Head, station de quarantaine—améliorations et réparations, $5,000; Willow, pointe, sur le lac Kootenay—quai, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Ports, rivières et ponts—travaux en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions trente-quatre mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Vaisseaux dragueurs, réparations, $376,666.67; nouvel outilage de dragage, Provinces maritimes, $99,833.33; nouvel outillage de dragage, Ontario et Québec, y compris le chantier de construction de l'île Victoria, $211,166.67; nouvel outillage de dragage, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $8,333.33; nouvel outillage de dragage, Colombie-Britannique, $162,500; nouvel outillage de dragage, en général, $141,666.67; dragage, Provinces maritimes, $729,166.67; dragage, Ontario et Québec, $729,166.67; dragage, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $48,333.33; dragage, Colombie-Britannique, $458,333.33; dragage en général, $66,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages:—District du Saguenay, barrages et jetées, $2,166.67; district du Saint-Maurice, améliorations aux travaux de glissoirs et de barrages pour faciliter le flottage et l'emmagasinage des billots, etc., $44,166.66; glissoirs et barrages en général, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille deux cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—

Grande-Rivière, pont à York, Ont.—réparations générales, $708.34; Ottawa, ville d'—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords—réparations ordinaires, réfections et entretien, $12,500; Miniota pont à la réserve des sauvages, $6,666.66; Edmonton -pont sur la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $2,500; pont de trafic fédéral par tout le Canada, y compris les abords en général, $4,166.66; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de l'Ontario et de Québec devant chacun contribuer pour $15,000—crédit supplémentaire, $41,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes de télégraphe—Québec: Ligne de téléphone entre Charlesbourg, Martineau-Mills, Stonehaven et Tewkesbury, $1,416.67; améliorations au service des réparations, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Battleford—ligne de télégraphe de l'île La-Crosse—édifice de bureaux, $5,000; construction d'une ligne d'Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $6,416.65; Leask-Station à Mistawassis—ligne de téléphone, $1,500; lignes du nord-ouest, déplacement de la ligne des terres en culture aux chemins établis, $4,166.67; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—édifice de bureaux, $1,083.33; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—ligne de téléphone pour relier Girouard avec l'établissement de la Rivière-La-Prairie, $2,166.67; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe de la Grande-Prairie—construction d'un bureau à Dunvegan, $2,916.66; Qu'Appelle—ligne de télégraphe d'Edmonton—nouvelles constructions, réparations et améliorations aux vieilles, $9,583.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille sept cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—bureau à Tofino, $4,166.67; Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—pour prolongement de télégraphe ou de téléphone au delà de Clayoquot jusqu'à la pointe Estevan et l'anse Friendly, $19,333.33; Blackwater à Fort-George—ligne de téléphone, $4,166.67; Kamloops à Walhatchin—ligne de téléphone, $2,500; Kitsumkalum—ligne de télégraphe Stewart—achat de construction à Aiyansh, $416.66; Lillooet—ligne de téléphone Lytton, $6,250; Reine-Charlotte, îles de la—ligne de télégraphe au delà de la pointe Dead-Tree jusqu'à Massett, $11,458.34; Vancouver—rivière Powell, ligne de télégraphe de la—construction d'une ligne d'embranchement de la pointe Atkinson à Newport le long du chenal Montague, $5,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Lignes de télégraphe, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Division de l'architecture—appointements des architectes, secrétaires des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et mesagers du service extérieur, $41,666.66; division du génie—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers du service extérieur, $262,500; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $8,333.34; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $14,166.66; monument à feu Sa Majesté le Roi Edouard VII, $16,666.67; monument à Madeleine de Verchères, à être érigé à Verchères, $16,666.66; Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil consultant des Arts, $83,333.34; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages de réglementation sur la rivière Ottawa et ses tributaires, et règlement de dommages aux terrains, $253,333.33; Commission des cours d'eau profonde—y compris les paiements autorisés à

Wm. J. Stewart, chef des relevés hydrographiques, ministère du Service naval, en qualité de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, ainsi que prévu par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $50,000; bassins de radoub—en général, $8,333.34; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., $16,666.66; sondages des rivières, $20,833.34; Commission du Saint-Laurent et des cours d'eau des Grands Lacs, $33,333.33; Emmagasinage des eaux d'inondation, versant de la rivière Ottawa—pour continuer l'examen et la réunion des données, $29,166.67; relevés et inspections, $125,000; pour couvrir les balances de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas $200, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille sept cent cinquante dollars et un centin—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—glissoirs et barrages flottants, bassin de radoub, écluses et barrages, etc., frais d'exploitation, etc.:—Glissoirs et barrages flottants, $78,416.67; bassins de radoub, $29,250; ouvrages de ports et de rivières, etc., $28,916.67; perception des revenus des travaux publics, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $5,833.33; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $128,333.33; Saskatchewan et Alberta, $52,500; Colombie-Britannique, $50,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $185,833.33; service télégraphique en général, $7,083.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Intérieur—traitements, $95,041.67; dépenses casuelles, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-neuf mille six cent soixante et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Appointements des fonctionnaires et inspecteurs de l'accise et pour pourvoir aux augmentations selon le résultat des examens de l'accise, $459,839.17; pour rémunérer service supplémentaire aux grandes distilleries et aux autres fabriques, $12,500; rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires autre que le service spécial, $1,250; service des gardes-côtes, $10,833.33; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $91,666.67; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $91,666.66; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $8,333.34; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $83.34; traduction spéciale, $166.66; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements pour tous les services payés par l'Etat ne dépassent pas $2,500, $8,333.33; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool métylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, force motrice, transport, appointements, etc., $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $71,500; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $47,500; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest dont les appointements ne dépassent pas $2,500 par année (poids

et mesures), $2,500; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $51,750; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, achats et réparations des instruments, $37,500; exportation de la force électrique, $833.34; bureau international des poids et mesures, $333.33; Commission électrotechnique internationale, $250; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $2,500 (gaz et électricité), $3,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les falsifications des substances alimentaires, etc.:—Falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la Loi relative aux engrais chimiques, aux marques frauduleuses et aux substances alimentaires du commerce, $25,000; médicaments dits *proprietary* ou brevetés, $1,250; ministère du Revenu de l'Intérieur—dépenses à compte des menues recettes, $416.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat:—Réparations et réfections, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat:—Nouvelles installations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution de documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du catalogue des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses aux termes de la Loi de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses sous l'autorité de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour fournir des publications canadiennes à la bibliothèque du bureau du haut-commissaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Archives publiques:—Crédit préalablement voté sous la rubrique *Arts, Agriculture et Statistiques*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par décret ministériel, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada des pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la Société canadienne contre la propagation de la tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Handicraft's Guild*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la direction du Dr. W. F. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide à la section canadienne de la *St. John Ambulance Association*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la Société royale du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour rémunérer les services rendus par les agents consulaires à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement du secrétaire particulier, S. Lelièvre, du président du Sénat—préalablement voté aux termes de la loi, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement du secrétaire particulier, A. Hinds, $600, et service des écritures, de l'honorable J. A. Lougheed, membres du cabinet et leader du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Victorian Order of Nurses*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour payer les dépenses relatives au congrès géologique international qui sera tenu au Canada en 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Peat Society*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille huit cent trente-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Commission des champs de bataille nationaux: —(*a*) A être dépensés pour tracer et établir un parc sur les champs de bataille historique à Québec, $104,166.66; (*b*) pour

réparer la tour Martello No 4 en vue d'assurer sa conservation (à voter de nouveau), $5,000; (*c*) pour frais d'administration, $7,088.34; (*d*) pour l'entretien du parc national des champs de bataille, $4,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Conseil médical du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution pour aider à la continuation des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la succursale d'Ottawa de la Monnaie royale—crédit supplémentaire pour l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cent quatre-vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $2,604,166.67; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports et autres fonctionnaires préposés au service d'inspections et des gardes-côtes, y compris appointements et dépenses relatives au conseil des douanes, $208,333.33; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, dateurs mobiles, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur obligations de garantie et tenues de service des préposés de douanes, $100,000; pour pourvoir à l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et pour le service des gardes-côtes (à voter de nouveau, $225,000), $275,000; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service secret des gardes-côtes, et auquel il doit en être rendu compte, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille huit cent deux dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Secrétaire d'Etat—traitements, $55,885.42; dépenses casuelles, $7,916.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille neuf cent soixante et huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour la division des impressions et de la papeterie publiques: Traitements, $57,885.42; dépenses casuelles, $6.083.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent neuf mille cent soixante et un dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Traitements, $849,161.48; dépenses casuelles, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses casuelles dans les agences canadiennes britanniques et étrangères, et dépense générale de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Appointements, $17,500; dépenses casuelles, $10,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize dollars et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables par suite de l'invasion fénienne 1866-70, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—études et délimitations des frontières extérieures du Canada, et le service astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observatoire astronomique fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Traitements et déboursés des gardes-pêche, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et deux mille cinq cents dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches relatives aux dépôts de minerais, minéraux économiques, tourbières, détermination de la valeur combustible des houilles, lignites et tourbes du Canada, y compris le salaire des machinistes et journaliers et les machines additionnelles, recherches relatives au traitement des minéraux, y compris le salaire des journaliers, les machines et l'équipement du laboratoire, obtention des renseignements concernant les industries et opérations minières et métallurgiques, $62,500; publication de rapports, traduction en français de rapports, achat de livres, papeterie, dépenses des laboratoires de chimie, appareils, instruments, dépenses casuelles de bureau, services auxiliaires, $45,833.34; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $8,333.34; pour appareils et équipement, appointements d'inspecteurs, d'un chimiste, d'employés de bureau et frais de voyage relatifs aux études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $45,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'essayerie du Canada:—Entretien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Pour explorations et études, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et pour rétribuer les explorateurs, topographes, dessinateurs et autres, $125,000; pour publication de

rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $62,500; pour l'achat de livres, d'instruments, d'appareils de laboratoire, de substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, service auxiliaire technique, des écritures, temporaire et autre, vêtements pour 5 aides, dépenses diverses casuelles, $36,-666.67; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $12,500; pour dédommager John F. Lyons du logement, combustible, éclairage et eau à lui fournie à titre de concierge résident du musée géologique, rue Sussex, logement évacué lors de l'emménagement au musée Victoria, où il n'est plus logé, $333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail,* et allocation aux correspondants, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes en matières de différends industriels, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes sur les coalitions, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission royale sur l'instruction industrielle et l'enseignement technique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des conditions du travail dans les travaux publics, mines, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille trois cent seize dollars et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario et Québec:—Secours, soins médicaux et médicaments, Québec, $8,333.33; secours, soins médicaux et médicaments, Ontario, $5,812.50; frais de loi en général, $11,250; réparations aux chemins et au drainage, $2,166.67; dépenses générales, $34,854.17, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent douze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $1,250; secours et grains de semence, $5,000; pour encourager l'agriculture, $833.33; soins médicaux et médicaments, $4,166.67; dépenses diverses et imprévues, $1,250; réparations des chemins et fossés, $416.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick: Appointements, $1,653.33; secours et grains de semence, $5,000; soins médicaux et médicaments, $3,333.33; dépenses diverses et imprévues, $500; réparations aux chemins, $375; pour encourager l'agriculture, $833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Appointements, $333.33; secours et grains de semence, $937.50; soins médicaux et médicaments, $708.33; divers, $62.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-trois mille quarante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Instruments aratoires, outils, etc., $9,910.83; grains de semence pour champs et jardins, $4,417.50; bétail, $5,787.50; secours aux sauvages indigents, $107,583.33; hôpitaux, soins médicaux, médicaments, etc., $63,815.83; vêtements—distribution triennale, $3,750; arpentages, $12,500; Sioux, $8,359.17; moulins à farine et scieries, $834.17; dépenses générales, $236,790, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille sept cent quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Appointements, $29,350; secours à des sauvages indigents, $10,000; grains de semence et instruments aratoires, $1,625; pour encourager l'agriculture et la fructiculture chez les sauvages, $2,500; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, $34,333.33; frais de voyage, $10,000; bureau, dépenses diverses et imprévues, $9,516.67; arpentages, $8,333.33; nettoyage des vergers des sauvages, $2,916.67; frais judiciaires et autres, question des terres de la Colombie-Britannique, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Secours, soins médicaux et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt et un mille deux cent quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'instruction des sauvages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses générales:—A. J. Boyd, inspecteur des Provinces maritimes, $1,333.33; inspecteur de bois et évaluateur, $1,000; frais de voyage et services des écritures des fonctionnaires ci-dessus, $2,250; à payer aux sauvages qui cèdent leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des Sauvages, remboursement devant se faire avec les produits des terres, $41,666.67; secours aux sauvages indigents dans les districts éloignés, $8,333.34; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $8,333.34; impressions, papeterie, $6,666.67; subvention au compte 310 du fonds de fiducie des sauvages, suppression des spiritueux, $3,333.33; arpentages Ontario, Québec et Provinces maritimes, $8,333.33; pour payer dépenses occasionnées par épidémies de petite vérole et par autres maladies, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Appointements et frais se rattachant à l'administration du territoire, $106,666.67; subvention au conseil du Yukon, $104,166.66; subvention au conseil local pour l'entretien et la réparation des chemins, $41,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent soixante et dix mille sept cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Appointements du service extérieur, $333,333.33; dépenses casuelles, annonces, etc., $216,666.67; salaire d'un charpentier, M. John Mason, $762.09; apentages, examen des rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $872,500; somme requise pour rétribuer la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs et payer frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc. (MM. E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et F. D. Henderson, secrétaire, devant être rémunérés à même ce montant), $2,000; pour aider à la publication des opérations de l'Association des arpenteurs fédéraux, $104.17; protection des terres à bois dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $451,433.33; pour payer les dépenses relatives aux recherches et rapports sur les chutes d'eau dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, $83,833.34; pour arpentages et travaux exécutés sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand en qualité de vérificateur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terres sous le régime de l'irrigation, $125,000; parcs nationaux du Canada, $402,191.66; gravures,

lithographie et impression de cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest, $65,000; subvention à la Société de sylviculture du Canada, $1,666.67; frais de procédure, $9,166.66; réserves de l'artillerie, appointements et dépenses, $1,683.34; protection de la horde de rennes, $4,166.66; subvention à la Société d'irrigation de l'Ouest du Canada, $416.67; subvention au club Alpin du Canada, $833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Travail—traitements, $42,343.75; dépenses casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service naval:—Traitements, $83,750; dépenses casuelles, $16,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Service naval:—Service naval—entretien et maintien des navires-école navale et bassin de radoub à Halifax et à Esquimalt, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Réparation et entretien des vapeurs de protection des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Achat de trois nouveaux vapeurs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrographiques: Achat d'un nouveau vapeur pour relevés de la côte de l'Atlantique et de la baie d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la radiotélégraphie: Construction et entretien de statistiques radiotélégraphiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des marées:—Entretien de stations de marée et de vapeurs d'explorations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille cinq cent dix dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département des Affaires des Sauvages—traitements, $105,385.42; dépenses casuelles, $12,125, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille cent vingt-cinq dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Traitements, $102,708.34; dépenses casuelles, $5,416.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille deux cent neuf dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Traitements, $236,542.91; dépenses casuelles, $1,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les minis-

tères en général:—Dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowden et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du surintendant des assurances:—Traitements, $21,895.83; dépenses casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cinq cent trente et un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les archives publiques:—Traitements, $47,447.92; dépenses casuelles, $7,083.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille quatre cent quatorze dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Sénat:—Traitements et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—Appointements, $27,770.84; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $13,333.33; ouvrage sur l'histoire de l'Amérique, $833.34; dépenses casuelles, $7,060, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et maritimes—océan Atlantique: Service océanique et service des postes entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandants de districts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 36) intitulé: "Loi concernant les Banques et le commerce de Banque", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill I 4 (No 241) intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 2 juin 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Bradbury, du comité spécial chargé de l'étude des bills (No 2) et A (No 116) du Sénat) concernant la contamination des eaux navigables, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité s'est réuni et constitué vendredi, le 2 mai dernier, et il a tenu six séances et entendu le témoignage des personnes suivantes: M. James White et le docteur Hodgetts, de la Commission de la conservation; M. Joseph Race, F.I.C., bactériologiste municipal de la cité d'Ottawa; le docteur W. T. Connel, professeur de bactériologie et d'hygiène, à l'Université Queen, de Kingston; M. R. S. Lea, I.C., et M. John Kennedy, I.C., tous deux de Montréal; le professeur C. H. McLeod, vice-doyen de la faculté des sciences appliquées, à l'Université McGill; et le docteur Bryce, inspecteur médical, section de l'immigration du département de l'Intérieur, Ottawa.

Comme la session était très avancée lors de la nomination de votre comité, il lui a été impossible de pousser son enquête bien loin, mais la preuve faite jusqu'à présent lui a fait voir la grande importance de l'objet de son investigation et qu'il est urgent de terminer aussitôt que possible le travail qui lui a été confié.

Votre comité regrette beaucoup que le défaut de temps ne lui ait pas permis de pousser plus loin son enquête pendant la présente session, mais il soumet néanmoins les minutes de ses séances et la preuve déjà faite, et il recommande instamment que ce comité soit nommé de nouveau dès le commencement de la prochaine session afin de lui permettre de compléter son travail, et de présenter les mesures législatives nécessaires pour mener à bonne fin ses conclusions ou recommandations.

Comptant que cette enquête sera poursuivie à la prochaine session, votre comité a demandé au docteur Hodgetts, de la Commission de conservation, qui est à la veille de partir pour l'Angleterre en mission officielle, de s'enquérir des dernières méthodes suivies dans ce pays pour disposer des eaux d'égouts, du système appliqué par le *Local Government Board* dans l'espèce, et de recueillir toutes autres données, sur la condition des eaux dans le Royaume-Uni, qui pourraient être utiles pour les fins de la présente enquête. Votre comité s'est aussi mis en rapport avec les autorités compétentes afin de faire donner aux ingénieurs topographiques employés dans l'Ouest instruction de recueillir toutes les données et renseignements possibles, sur les rivières et cours d'eau dans les dites provinces, qui pourraient être utiles pour les fins de votre comité, qui espère obtenir de ce chef des renseignements précieux pour continuer ses travaux si l'enquête est reprise à la prochaine session.

Votre comité attire spécialement l'attention de la Chambre sur les points suivants qui sont traités dans la preuve ci-jointe et qui démontrent l'immense importance d'une enquête comme celle-ci, et la nécessité absolue, dans l'intérêt de la santé publique, de prendre aussitôt que possible les moyens les plus propres à empêcher d'une manière efficace la contamination de nos eaux navigables:—

M. JAMES WHITE.

Q. Pouvez-vous nous dire quelle doit être l'étendue d'un bassin de sédimentation pour empêcher la contamination des eaux de ce côté-ci des grands lacs, ou peut-on compter implicitement sur la distance?—R. Les grands lacs agissent sans aucun doute

comme bassins de sédimentation. Les bureaux d'hygiène de l'Ontario sont allés jusqu'à la moitié du lac Ontario, en face de Toronto et ont recueilli des échantillons de l'eau du lac depuis le milieu du lac jusqu'à la terre ferme. Ils ont trouvé des bactéries même en plein milieu du lac. Sans doute, nous devons admettre que le danger de la contamination de l'approvisionnement de l'eau d'une ville comme Port-Hope ou Cobourg par suite de l'écoulement des égouts d'une cité comme Rochester est peu menaçant; mais vous ne pouvez pas dire qu'il n'existe pas. Le point le plus important est que la population établie sur les rives des grands lacs et du Saint-Laurent s'accroît sans cesse, et, à mesure que la population augmente, le danger d'infection augmente aussi.

Q. Quelle est la distance entre Rochester et Cobourg?—R. La distance des rives d'un côté à l'autre du lac est, je crois, de 40 milles approximativement.

Q. Cette distance est-elle suffisante pour purifier l'eau?—R. Nous avons trouvé des traces de contamination jusqu'au milieu du lac. Il va sans dire que, à notre avis, cette contamination dont il y a trace au milieu du lac doit provenir de Toronto, attendu que Toronto est la plus grande cité sur les rives du lac Ontario, et que ces traces de contamination ont été trouvées approximativement vis-à-vis cette cité. On a essayé de s'assurer si, en prolongeant le tuyau de prise d'eau jusqu'à une distance raisonnable, on ne pourrait pas aller au delà de la partie contaminée, mais on en est arrivé à la conclusion que l'on ne pouvait obtenir ce résultat.

Q. L'eau des grands lacs est-elle utilisée pour des fins domestiques par la cité?—R. Oui. C'est là la source d'approvisionnement de l'eau dont la cité de Toronto se sert. A Toronto, on a installé un appareil de filtration très considérable, mais les autres cités sur le bord des lacs se servent d'eau non filtrée.

Q. Même s'il nous est impossible d'amener les Américains à adopter des mesures identiques aux nôtres, prétendez-vous que nous serons absolument justifiables d'agir sans tenir compte de ce qu'ils font dans les eaux internationales?—R. Certainement, et sans la moindre hésitation, parce que nous ne pouvons pas leur jeter la pierre tant que nous serons en défaut noue-mêmes?

Q. Si nous prenons de telles mesures, cela devrait produire un bon effet sur eux?—R. Oui. Il va sans dire que, vu leur plus grande population, ce sont eux qui sont les plus à blâmer.

Q. Nous diminuerons le danger qui nous menace, même s'ils ne prennent aucunes mesures?—R. Oui. Sur les rivages des grands lacs, c'est nous qui avons le plus à souffrir, parce que chaque municipalité déverse ses égouts dans le lac, tout en prenant dans le même lac dont elle a besoin; c'est donc contaminer sa propre source d'approvisionnement d'eau, sinon aujourd'hui, alors demain, car les courants changent avec les vents et les saisons.

M. Joseph Race, F.I.C.

Les effets de la contamination des eaux navigables ont été principalement mis en évidence par le taux anormal de la mortalité causée par les maladies entériques, et c'est ce qui a attiré l'attention publique sur ce problème si important. Tout d'abord, il ne faut pas oublier que c'est l'emploi comme breuvage, de cette eau non purifiée qui est la cause de tant de décès, et que le problème des systèmes d'égouts est devenu une question brûlante parce que les municipalités ne se sont pas rendu compte de leur responsabilité en la matière.

Nous touchons maintenant à un autre aspect de la question. Si nous laissons se continuer la contamination des eaux navigables par les égouts, la population continuant à augmenter, nous arriverons nécessairement à un point où il sera impossible de s'en servir pour des fins domestiques, et, finalement, elles constitueront une nuisance publique.

Q. Quelle est votre opinion au sujet des moyens à prendre pour prévenir la contamination des cours d'eau?—R. A mon avis, il devrait être défendu de laisser se déver-

ser dans les rivières les égouts et les rebuts des industries à moins qu'ils n'aient été complètement purifiés.

Q. Pensez-vous comme d'autres savants que la fièvre typhoïde est causée presque entièrement par l'eau?—R. Pas presque entièrement, mais dans une forte proportion.

Q. Vous croyez que c'est une maladie que l'on peut prévenir?—R. Oui, bien sûr.

Q. Dans quelle proportion, des moyens établis par la loi peuvent-ils diminuer le nombre de cas?—R. A mon avis, au moins 75 pour 100.

Q. Donc, d'après ce que vous venez de déclarer, vous croyez que si nous avions eu, à Ottawa, des moyens adéquats de nous protéger contre l'action nocive des égouts nous aurions eu au moins 75 pour 100 moins de cas de maladie et de décès causés par la fièvre typhoïde au cours de ces épidémies?—R. Certainement.

Dr W. T. Connel.

Q. S'il y avait de la fièvre typhoïde à Kingston, n'en résulterait-il pas un danger plus sérieux d'infection pour les villes situées en aval?—R. Je crois que nous pouvons dire que des cas de fièvre typhoïde ou des éléments propres à la propager sont constamment présents dans chaque ville et cité, et, par conséquent, qu'un certain nombre de bacilles infectés de typhus sont journellement déposés dans les rivières et les lacs en même temps que le contenu non purifié des égouts de pratiquement chaque ville et cité de ce pays.

Q. S'il survient un commencement d'épidémie, il va sans dire que le danger deviendra plus intense?—R. Oui, si les excreta ne sont pas désinfectés, comme ils sont censés l'être de par la loi.

Q. D'une manière générale, n'y aurait-il pas quelque recommandation que vous proposeriez et qui pourrait y remédier?—R. Chaque cité devrait traiter le contenu de ses égouts de manière à lui enlever tout caractère nuisible à toute autre cité ou ville ayant à prendre son approvisionnement d'eau en aval de la première.

Q. Et en même temps à notre propre cité?—R. Certainement. Notre propre intérêt passe en premier lieu. Comme je l'ai dit, je crois que notre propre expérience démontre que le danger affecte notre ville en première instance, ensuite celles qui sont en aval; de sorte que, dans notre propre intérêt, nous devrions désinfecter le contenu de nos égouts afin de nous protéger nous-mêmes d'abord, et ensuite les autres.

Q. A mesure que la population du pays augmentera, le danger augmentera-t-il ou diminuera-t-il?—R. Il augmentera à mesure de l'accroissement de la population, si l'on ne prend pas des mesures de sauvegarde.

Q. Vous pensez que le temps viendra alors qu'il sera absolument nécessaire de prendre quelque mesure?—R. Certainement. Nous aurons à prendre quelque décision à un moment ou à l'autre si nous n'agissons pas maintenant.

Dr Hodgetts.

Les conséquences de la contamination de nos lacs et rivières ont été clairement démontrées dans le rapport de la Commission de la conservation, et il est patent que, en un grand nombre de cas, la fièvre typhoïde dans la plupart de nos cités et villes est due à cette méthode criminelle de la contamination de nos lacs et rivières par les excreta humains non désinfectés. Je suis parfaitement d'accord avec le Dr Connel et crois comme lui que le point important à considérer n'est pas tant la contamination de l'approvisionnement de l'eau des autres municipalités que la contamination de notre propre approvisionnement.

Que le temps soit passé de tolérer davantage cette méthode répréhensible, cela est prouvé par les mesures législatives adoptées dans plusieurs villes des provinces. La nécessité qu'il y a pour le gouvernement fédéral de prendre des mesures afin de rendre l'œuvre entreprise plus efficace et plus uniforme est démontrée par les conclusions

unanimes adoptées à la conférence, comme l'établit le rapport de la Commission de la conservation.

M. R. S. Lea, I.C.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la diminution probable du taux de la mortalité causée par la fièvre typhoïde, si le gouvernement prend cette question en mains et adopte des mesures systématiques et efficaces?—R. Je crois que le résultat sera une diminution d'un tiers ou d'un quart dans le taux de la mortalité. Non seulement le taux moyen de la mortalité serait réduit, mais le danger des épidémies serait diminué de beaucoup, et, en plus d'un cas, complètement éliminé.

M. John Kennedy, I.C.

Q. De quels fonctionnaires parlez-vous?—R. Des officiers d'hygiène en rapport avec les bureaux de santé. Nous avons l'un de ces bureaux dans notre municipalité, et, d'après ce que je connais d'eux, ils ne connaissent pratiquement rien de la partie scientifique de la question dont nous nous occupons, et voilà pourquoi je suggère que l'on s'assure des services de personnes possédant l'entraînement voulu en science sanitaire. Ceci ne comporte aucun blâme dirigé contre les médecins. Toute la science sanitaire a fait des progrès extrêmement rapides, et ceux qui sont arrivés à un âge plus avancé, soit parmi les ingénieurs soit parmi les médecins, ont à peine marché de pair avec ce progrès. Leur temps a été consacré à autre chose. Nos ingénieurs de chemins de fer n'ont pas à s'occuper de cette question. Ils ont d'autres questions qui les tiennent en alerte. L'ingénieur ordinaire en ce pays sait bien que la mauvaise eau fait du tort aux personnes, mais il ne saurait dire quel moyen prendre pour y remédier. Il n'en est pas moins vrai qu'un certain nombre de personnes devraient étudier cette science qui a fait tant de progrès. La contamination de nos eaux augmente très rapidement et nous nous rendons compte bien mieux maintenant de ce qui est requis pour obtenir de l'eau saine et des conditions favorables à la bonne santé en général. Un mode d'entraînement scientifique à cet égard est d'une nécessité urgente.

Q. Vous croyez que le bien-être du pays demande que des mesures soient prises en vue de former des ingénieurs sanitaires compétents?—R. C'est ce que je crois. Je ne conçois guère d'autre mode de mieux utiliser l'argent que de prendre des mesures propres à améliorer toute notre condition hygiénique, et, il va sans dire, former des gens compétents en la matière est la première démarche à entreprendre.

En terminant, votre comité, ayant en vue la gravité de la situation actuelle et l'importance d'adopter aussitôt que possible quelque moyen d'empêcher qu'on ne continue à contaminer les eaux de ce pays en y déversant les eaux d'égouts et autres matières non filtrées, recommande que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour organiser pendant la prochaine vacance du parlement une conférence entre les délégués de chacune des provinces du Canada, de la Commission internationale des eaux limitrophes et le président de ce comité, en vue d'étudier toute cette question, de surmonter les difficultés locales et de formuler une mesure remédiatrice qui pourait être passée concurremment par le Parlement fédéral et par les législatures des diverses provinces. (*Appendice No 5.*)

M. Boys, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le treizième rapport du dît comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill J 2 (No 235) du Sénat, intitulé: " Loi constituant en corporation *The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States,* et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a modifié le préambule de ce bill afin de mieux définir les faits qui y sont mentionnés, et recommande que le titre en soit changé en celui de: " Loi constituant en corporation *The Board of Management of the Canadian District of the Evengelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States.*

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Best,

Ordonné, que, vu qu'il appert par les procès-verbaux du Sénat, séance du 30 mai 1913, que le Sénat a adopté un rapport recommandant qu'il ne soit pas procédé ultérieurement quant au bill (No 20) concernant la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires versés sur ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Best,

Ordonné, que, vu qu'il appert par les procès-verbaux du Sénat, séance du 30 mai 1913, que le bill (No 115) constituant en corporation la *Prudential Life of Canada,* a été retiré, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires versés sur ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill I 4 (No 244) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*".

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Bennett (Simcoe),

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill I 4 (No 244) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", soit rescindé et le bill retiré, et que les honoraires versés sur ce bill soient remboursés, moins les frais de traduction et d'impression.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 janvier 1913,—Copie de toutes accusations, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents concernant la destitution de J. A. McKenzie, maître de poste à Ashfield, comté d'Inverness, N.-E. (*Document de la session, No 61(14h).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant la destitution de James Bowles, maître de poste à Alder-River, N.-E., et dans le cas où il y aurait eu enquête, les noms de tous les témoins examinés, copie de la preuve, et relevé des dépenses de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (14i).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mai 1913,—Etat faisant connaître si un contrat a été passé par le département des Postes, en 1911, pour le droit d'utiliser des machines à vente automatique de timbres-poste, les conditions et la date de ce contrat, et par qui il a été signé. (*Document de la session, No 224.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 avril 1913,—Copie de toute correspondance, lettres, plaintes, rapport, recommandation, requête, certificat et tous autres documents se rapportant à la démission de M. Edmond Lacroix, comme maître de poste de la paroisse de Saint-Joseph du Lac, comté des Deux-Montagnes, et la nomination de Rodrigue Larocque, du même lieu, comme maître de poste. (*Document de la session, No 61 (14j).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1912,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et autres documents concernant l'établissement de routes postales rurales dans le comté de Pictou depuis le 1er octobre 1911, avec un état indiquant toutes les routes demandées, les routes établies et celles qui ont été refusées, et les raisons du refus. (*Document de la session, No 62t.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sur les travaux accomplis par la section des Archives du département du secrétaire d'Etat pour l'année 1912. (*Document de la session, No 29b.*)

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques criminelles pour l'année expirée le 30 septembre 1911 (annexe du rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année 1911). (*Document de la session, No 17.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 mai 1913,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Postes et M. Isidore Belleau, de Québec, touchant les améliorations projetées dans le havre de Québec. (*Document de la session, No 203i.*)

M. Bennett (Simcoe) propose, secondé par M. Best,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill J 4 (No 229) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Albert Britnell "; et

Bill M 4 (No 233) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Frank William Meek ", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill J 4 (No 229) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Albert Britnell ", et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill M 4 (No 233) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Frank William Meek ", et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur le dit bill.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour délibérer sur le dit bill.

Sur motion de M. Bennett (Simcoe), secondé par M. Best,

Ordonné, que le bill J 4 (No 229) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Albert Britnell ", soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Ethier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître les noms, dates de nomination et salaires respectifs des employés du bureau de poste de Moose-jaw.

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Ordonnances du Territoire du Yukon, édictées par le conseil du Yukon en l'année 1913. (*Document de la session, No 225.*)

Sur motion de M. Stanfield, pour M. Ames, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute demande faite par J. W. Boyle pour la location de pouvoirs hydrauliques, comprenant une lisière de territoire sur la rivière Klondike dans le Yukon à partir de Bonanza-Ferry en remontant la rivière, de tout bail accordé en vertu de cette demande, et des règlements se rapportant à l'octroi de semblables baux sous le régime desquels cette location, s'il en est, a été accordée.

Aussi, copie de toute autre location de pouvoirs hydrauliques accordée à J. W. Boyle et détenue par lui à l'époque où il a obtenu le bail sur la rivière Klondike ci-dessus mentionné, et des règlements en vertu desquels la dite location a été accordée.

Aussi, copie de toute demande de location de pouvoirs hydrauliques faite conjointement par J. W. Boyle, F. Slavin et la Compagnie du Yukon, de Montréal, à responsabilité limitée, et de toutes lettres, papiers et documents se rapportant aux diverses demandes et baux susmentionnés.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), pour M. Carvell, secondé par M. Buchanan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, papiers et correspondance dans le département des Postes ou en la possession de quelqu'un ou de ses officiers concernant le renvoi d'office du maître de poste d'Osage, Saskatchewan, et la nomination de son successeur; aussi, de toute correspondance concernant le dit renvoi ou le dit remplacement, échangée avec l'inspecteur des postes pour cette partie de la province de la Saskatchewan, et de tous autres documents et lettres à ce sujet.

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Fortier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes se rapportant aux accusations, politiques ou autres, portées contre Mme Marcelline Roy, maîtresse de poste à Elm-Tree, comté de Gloucester, N.-B., qui ont induit le département à ordonner la tenue d'une enquête, et amené la dite maîtresse de poste à donner sa démission, et la nomination de quelqu'un pour la remplacer.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, lettres, dépêches télégraphiques et résolutions en rapport avec le changement des noms des bureaux de poste de Leitche's-Creek-Crossing et de Leitche's-Creek, comté de Cap-Breton-Nord, N.-E., et avec la destitution de Donald Johnston, maître de poste antérieur de Leitche's-Creek, et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Burnham, secondé par M. McKay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie d'un certain contrat daté le 20 mai 1911, accordé par le département des Postes, en rapport avec un appareil pour vente automatique de timbres-poste, et de tous les documents quelconques s'y rapportant.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la réclamation de Pacifique Leroux pour dommages subis par suite de l'enlèvement d'un pont sur le canal de Soulanges, et de tous rapports et correspondance à ce sujet.

M. Pelletier propose, secondé par M. White (Leeds),—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Postes.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que cette Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolu-

tion à l'effet d'accorder et d'autoriser une avance d'une somme de pas plus de quinze millions de dollars aux fins d'aider la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* à compléter la division ouest de son chemin de fer.

M. White (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 200) modifiant la Loi des chemins de fer, lesquels ayant été lus la première fois, furent référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et rapportés par ce dernier.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 36) intitulé: "Loi concernant les Banques et le commerce de Banque", lesquels sont comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retrancher les mots depuis "canadiens" jusqu'à "*b*", ligne 13.

Page 7, ligne 24.—Après "relevé", insérer "assermenté".

Page 8, ligne 12 de la version anglaise.—(Pas de changement dans la version française).

Page 9, ligne 31.—Supprimer le mot "ci-haut" et lui substituer "ci-dessus".

Page 20, ligne 41.—Supprimer le mot "doit" et lui substituer le mot "peut"; et, dans la même ligne, supprimer le mot "chaque" et lui substituer le mot "toute".

Page 21, ligne 18.—Après "province", insérer "et si un bureau d'enregistrement d'actions a été ouvert en cette province".

Page 27, ligne 15.—Retrancher le mot "détaillé".

Page 27, ligne 37.—Après "56" retrancher les mots jusqu'à "ayant", ligne 39, et insérer: "Les gérants généraux des banques (ou, en l'absence d'un gérant général d'une banque quelconque le fonctionnaire désigné par lui ou, à défaut de telle désignation, le fonctionnaire principal de la banque suivant en autorité) doit, à une assemblée régulièrement convoquée par le président de l'association pour les fins doit".

Page 28, ligne 4—5.— Retrancher les mots depuis "choix" jusqu'à "dans", ligne 5, et insérer: "comme il est ci-dessus prévu".

Page 36, ligne 4.—Insérer ce qui suit comme paragraphes 6 et 7, et changer les chiffres 8 et 9:

"6. La banque doit transmettre, par lettre recommandée, à la personne à qui ce dividende, ce montant ou cette balance est payable ainsi qu'à la personne (en autant qu'elle est connue de la banque) et à la personne à la demande de laquelle sont faits la traite, le chèque certifié ou la lettre de change, à la dernière adresse connue de cette personne, indiquée par les livres de la banque, un avis par écrit énonçant que ce dividende est impayé ou que, relativement à cette somme ou cette balance, il n'a été fait aucune transaction ou que aucun intérêt n'a été payé, ou que ces traite, chèque accepté ou lettre de change sont impayés, selon le cas.

"7. L'appel exigé par le paragraphe précédent ne doit être donné qu'une fois, savoir: durant le mois de janvier suivant l'expiration de la période des premières cinq années, où

"(*a*) le dividende est resté impayé;

"(*b*) aucune transaction n'a été faite ni intérêt payé relativement à cette somme ou cette balance;

(*c*) la traite, le chèque accepté ou la lettre de change sont impayés".

Page 36, ligne 35.—Retrancher "*doit*" et insérer "*peut*".

Page 61, ligne 34.—Supprimer l'article 131A, et lui substituer le suivant:—

"131A. Si antérieurement à l'époque à laquelle le certificat qui permet à la banque d'émettre des billets et de commencer les opérations de banque a été obtenu du conseil de la Trésorerie, un directeur provisoire ou un directeur autorise le paiement ou est partie au versement ou à la réception, à même les deniers versés par les actionnaires, ou à même l'intérêt sur ces deniers, de toute somme pour commission, appointements ou demande de rémunération pour services se rattachant à la constitution en corporation ou à l'organisation de la banque ou en résultant, cet acte constitue une contravention à la présente loi.

"(2) Si, après que le certificat aura été obtenu du conseil de la Trésorerie, un directeur autorise le paiement de quelque somme, et si le gérant général ou autre employé de la banque paye ou fait payer quelque somme pour ou à raison des frais de constitution en corporation ou d'organisation de la banque, sauf et excepté si la somme ainsi payée est mentionnée ou comprise dans l'état soumis au conseil de la Trésorerie à l'époque à laquelle la demande a été faite, sous le régime de la présente loi, au conseil de la Trésorerie, d'un certificat permettant à la banque d'émettre des billets et de commencer les opérations de banque, cet acte constitue une contravention à la présente loi.

"(3) Si aucun certificat n'a été obtenu du conseil de la Trésorerie dans la limite du temps prescrit par la présente loi, il y a contravention à la présente loi si un directeur provisoire ou un directeur autorise ou est partie au versement ou à la réception, à même les deniers versés par les souscripteurs, de quelque somme d'argent pour commission, appointements ou demande de rémunération pour services se rattachant à la constitution ou à l'organisation de la banque ou en résultant, à moins qu'il ait été pourvu à ce paiement, en conformité de l'article 16 de la présente loi".

Page 77, ligne 37.—Au lieu du mot "six", substituer le mot "huit".

Page 76.—Après l'article 147*a* ajouter l'article 147*b*.

"147*b*. Toute banque qui néglige de fournir et de transmettre au ministre, dans le cours du mois de janvier de chaque année, un état indiquant en détail la valeur marchande de ses biens, meubles ou immeubles, possédés sous l'autorité de l'article soixante et dix-neuf de la présente loi, est passible d'une amende de cinquante dollars pour chaque jour de défaut, après l'expiration de ce délai pendant lequel la banque néglige de fournir et transmettre cet état.

"147*c*. Toute banque qui néglige de fournir et transmettre au ministre un état trimestriel à la fin du dernier jour juridique des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année, indiquant les détails que peut prescrire, par règlements, le conseil de la Trésorerie, des taux d'intérêt et d'escompte exigés par la banque, cet état devant être fourni et transmis dans les premiers trente jours à compter des jours juridiques susdits, et signé par les personnes requises par la présente loi, est passible d'une amende de cinquante dollars pour chaque jour, après l'expiration de ce délai, que la banque néglige de fournir et transmettre cet état".

Les dits amendements sont lus la première fois.

Et la question étant posée qu'ils soient maintenant lus la seconde fois, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong (Lambton),
Barker,
Beattie,
Bennett (Simcoe),
Clements,
Cochrane,
Coderre,
Cromwell,
Crothers,
Laurier (Sir Wilfrid),
Lavallée,
Law,
Lemieux,
Macdonald,
Pelletier,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Ross,
Sharpe (Lisgar),

Best,
Blain,
Blondin,
Boivin,
Borden,
Boulay,
Bowman,
Boys,
Bradbury,
Burnham,
Burrell,
Carroll,
Carvell,
Charlton,
Clare,
Clark (Red-Deer),
Clarke (Wellington),
Currie,
Doherty,
Elliot,
Fortier,
Fowler,
Fripp,
Garland,
Gauvreau,
German,
Girard,
Graham,
Guilbault,
Guthrie,
Hazen,
Henderson,
Hepburn,
Lancaster,
Macdonell,
Maclean (Halifax),
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Merner,
Michaud,
Molloy,
Mondou,
Morphy,
Nantel,
Nesbitt,
Neely,
Nicholson,
Oliver,
Paquet,
Pardee,
Shepherd,
Smith,
Stanfield,
Steele,
Stewart (Lunenburg),
Thomson (Qu'Appelle),
Thornton,
Tobin,
Turgeon,
Walker,
Wallace,
Warnock,
White (Leeds) et
Wright.—83.

CONTRE:

Messieurs

Bennett (Calgary),
Buchanan,
Emmerson,
Maclean (York, O.),
McCurdy,
Meighen,
Nickle,
Sexsmith,
Stevens et
Taylor.—10.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Les dits amendements sont, en conséquence, lu la seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport d'une résolution, laquelle est comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante et un mille quatre cent trente-sept dollars et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Douanes—traitements, $239,770.83; dépenses casuelles, $11,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport d'une résolution, laquelle est comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—*Patent Record,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les stations

agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Développement de l'industrie laitière et de l'arboriculture fruitière, perfectionnements et transport de produits alimentaires et autres produits agricoles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la *Loi relative aux semences,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour une meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie du bétail, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la santé des animaux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer la *Loi sur les conserves alimentaires,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au maintien de l'Institut International d'agriculture et des frais de représentation à cet institut, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour des expériences relatives à l'emmagasinage à froid des fruits, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention aux expositions fédérales, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration et la mise en vigueur de la *Loi des insectes destructeurs et autres fléaux,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine du bétail canadien, bâtiments, réparations, réfections, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le laboratoire national de biologie, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés de la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la léproserie de Tracadie et de l'Ile-D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la *Loi des Travaux publics* (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un steamer pour la station de quarantaine, Saint-Jean, N.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Marine et des Pêcheries—traitements, $205,166.66; dépenses casuelles, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial:—Entretien et réparations de vapeurs de l'Etat et brise-lames, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour sauvetages, y compris les stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les enquêtes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement de la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstructions des eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service d'hiver de la poste, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les inspections des expéditions de bétail sur pieds, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention aux outillages des naufrages dans Québec, les Provinces maritimes et la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent quarante-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Ministère de la Marine—chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le parachèvement et construction d'outillage de dragage pour le fleuve Saint-Laurent de Montréal à la Pointe-au-Père, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un vapeur brise-glace pour servir dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et des côtes:—Salaires des gardiens de phares et allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les agences, loyers et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des phares, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la construction des phares et aides à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au bris de la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et d'autres endroits jugés convenables au profit de la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des signaux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'administration du pilotage, l'entretien et les réparations du vapeur *Eureka*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour servir des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent:—Jos. Lapointe, Hector Lachance, Paul Gobeil, Alp. Asselin, L. E. Lachance, Charles Normand, Adelme Pouliot, Edmond Larochelle, F. X. DeLisle, Elz. Desrosiers, Nap. Rioux, Hubert Raymond, O. Larochelle, C. Bernier, Laurent Godbout, L. R. Demers, Théo. Lachance, L. E. Morin, Moïse Godbout, Charles Brown, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'entretien et les réparations des quais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'établissement et l'entretien de stations de communications téléphoniques le long du Saint-Laurent entre Montréal et Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour installer des téléphones à différents endroits par tout le Dominion en ce qui concerne les aides à la navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des réparations au chemin maritime, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour le Saint-Laurent, vapeur pour remplacer le *Shamrock,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'achat ou la construction d'un vapeur faisant le service des phares et des bouées pour remplacer le *Scout,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et sept mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $833.33; service météorologique, y compris les subventions de $500 aux observatoires de Montréal et Kingston, $166,666.67; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la Marine:—Soins des marins malades à l'hôpital de marine et réparations à l'hôpital de marine, $54,166.67; marins naufragés et indigents, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur:—Inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Etablissements de passes-migratoires et curage de rivières, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais de loi et accessoires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le musée ichtyologique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ostréiculture, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte, à la conservation et au développement de la pêche des grands fonds, et pour assurer de meilleures facilités de transport pour le poisson frais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour assurer la continuation des expériences pour la réduction du chien de mer, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunérer les services des préposés des douanes se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la Commission Internationale des Pêcheries sous le régime du traité réglementant les pêcheries communes dans les eaux contiguës à la frontière, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la patrouille des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de la construction de dix bateaux destinés à faire la patrouille des pêcheries de la côte de l'Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer une exposition de poisson frais et préparé à l'exposition annuelle de Toronto, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour construire un vapeur destiné à faire la patrouille des pêcheries pour le lac Winnipeg, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les appointements, construction et entretien d'établissements de pisciculture, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission biologique de la marine du Canada:—Pour pourvoir à la construction et à l'entretien de stations biologiques de la marine et pour enquêtes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six millions cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et huit centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Améliorations de triples valves de freins à air, $5,958.33; pont—renforcement, $158,333.34; Chatham—déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $106,666.67; déviation de la ligne entre Nelson et Derby-Junction, $128,000; Fredericton—agrandissement des installations, $16,666.67; protection générale des voies publiques, $54,166.67; Halifax—docks et quais à, $333,333.34; Halifax—agrandissement des installations et machineries, $92,916.67; Halifax—nouvelles commodités de tête de ligne, $2,083,333.33; jonction de la Chaudière à Saint-Romuald—ligne à voie double, $173,000; Lévis—améliorations, $160,000; Moncton—ateliers de locomotives et wagons avec matériel, $143,333.34; Mulgrave—améliorations, $27,500; Mulgrave—nouveau bac pour chemin de fer et dock, $383,416.67; construction originaire, $666.66; Pointe-Tupper—améliorations, $75,000; Rivière-du-Loup—agrandissement des installations, $78,000; matériel roulant, $833,333.34; appareils de sûreté pour équipement, $20,000; Sainte-Flavie—agrandissement des installations, $20,833.33; Saint-Jean—agrandissement des installations, $18,000; levés de plans et inspections, $20,833.33;

Sussex—amélorations, $29,166.67; déviation aux mines de Sydney, $33,333.33; agrandissement des installations le long de la ligne, $126,100; Truro—agrandissement des installations, $129,166.66; Wallace-Harbour, $57,916.67; service d'eau—augmentation, $34,583.33; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax, en passant par Musquodoboit-Harbour, jusqu'à Dean-Settlement, dans le dit comté, $833,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-deux mille et quatre-vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Charlotetown—machineries, etc., $3,750; construction originaire, $833; agrandissement des installations le long de la ligne, $4,166.67; établir des bateaux-passeurs et y faire les changements voulus, y compris le changement de la largeur de voie étroite à la largeur du type, $833,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions sept cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de la Baie-d'Hudson:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent six mille six cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Administration de la justice—traitements, $97,113.55; dépenses casuelles, $9,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice:—Dépenses diverses, $8,333.34; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, C.-B., $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Dépenses casuelles et déboursés, traitements des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $4,583.33; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour de l'Echiquier du Canada:—Dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $150 de livres pour les juges, $5,000; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $1,250; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $416.66; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $277.78; à Ch. Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $41.67; pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Yukon:—Allocation de voyage aux juges, $416.66; allocation de subsistance aux juges, $4.166.67; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, et des 2 sténographes à $2,000 chacun, $10,000; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $7,166.66; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $4,166.67; entretien des prisonniers, $8,333.34; transport des prisonniers, $3,333.33; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, et appointements et allocation de subsistance à d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $8,333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Crédit demandé, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Kingston, $129,333.33; Saint-Vincent-de-Paul, $109,166.66; Dorchester, $68,833.34; Manitoba, $55,583.33; Colombie-Britannique, $75,500; Alberta, $52,500; Saskatchewan, $44,833.33; en général, $6,333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Frais de déplacement de Sir Charles Fitzpatrick pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une allocation spéciale au juge en chef de la cour Suprême du Canada pour couvrir les frais de voyage et autres se rattachant à ses services en qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des consultations d'avocat à l'Auditeur général et frais de voyage se rattachant à l'inspection et à la vérification des comptes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de contestations pouvant se répartir sur services relatifs aux litiges mus au ministère de la Justice, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour réunir et publier rapports, arrêtés en conseil et correspondance concernant la législation provinciale, 1906-1911, y compris ces deux années, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses en exécution de la convention concernant les réclamations pécuniaires conclue avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour réunir et publier les arrêtés généraux en conseil et les règlements du gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour assurer la préparation des pourvois en appel au Gouverneur en conseil, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Allocations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les habillements et fourniment, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les droits de douane, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du ministère, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le service du génie, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à des associations et corps de musique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les propriétés militaires:—Entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent cinquante mille sept cent vingt dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les bouches à feu, armes, terrains et équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-cuatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le Collège royal militaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les écoles d'instruction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les levés de plans, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le transport par eau et par terre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les champs de manœuvres, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-deux mille soixante et douze dollars et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Travaux Publics—traitements (y compris K. G. Spangenberg à $1,800), $411,239.59; dépenses casuelles, $20,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics: Ottawa—palais administratif de l'est—agrandissement, $83,333.33; Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $62,500; Ottawa—palais administratif—agrandissement, $83,333.33; Ottawa—nouveaux palais administratifs et leurs emplacements, $1,666,666.67; Toronto—nouveaux édifices fédéraux, $625,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept millions six cent quarante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $2,166,666.67; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $11,666.67; port de Québec—améliorations, $833,333.33; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $416,666.67; port de Toronto—améliorations, $416,666.66; rivère aux Français—améliorations du chenal, $416,666.67; Port-Arthur et Fort-William—améliorations du havre et de la rivière, $1,666,666.67; port de Québec—bassin de radoub à Lauzon, $833,333.33; rivière Rouge—écluse et barrage de Saint-André—construction d'approches, etc., $52,500; port de Vancouver, C.-B.—améliorations, $416,666.67; port de Victoria, C.-B.—améliorations, $416,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante et un mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—édifice public, $8,333.33; Dartmouth—nouvel édifice public, $20,833.33; Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires et établissements de récréation, $12,500; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, $4,166.67; Halifax—hôpital de détention—écuries, etc., etc., $2,916.67; Halifax—gare postale à l'extrémité nord, $25,000; Halifax—station de quarantaine—nouveaux édifices et améliorations, $25,000; Inverness—bureau de poste—améliorations, $2,500; Kentville—édifice public—améliorations, etc., pour l'horloge de la tour, $2,500; Middleton—édifice public, $12,500; Parrsboro—édifice public, $15,000; Windsor—édifice public—améliorations, $3,333.33; Wolfville—édifice public, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent cinquante-six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—édifice public—nouveau toit et allonge, y compris le chauffage, etc., $7,500; Tignish—édifice public, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Campbellton—édifice public, $1,333.33; Chatham—édifice public—allonge, $10,000; Fredericton—nouvel édifice public, $50,000; Grand-Falls—édifice public, $1,666.67; Hampton—édifice public, $8,333.33; Hartland—édifice public, $1,666.67; Milton—édifice public, $8,333.33; Newcastle—édifice public—améliorations, $3,333.33; Sackville—édifice public, $12,500; Shédiac—édifice public, $8,333.33; Saint-George—édifice public, $5,833.33; Saint-Jean—douane—améliorations, etc., $7,083.33; Saint-Jean—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $4,166.67; Saint-Jean—salle d'exercices, $83,333.34; Saint-Jean—nouveau bureau de poste, $108,333.34; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—réparations et améliorations, $50,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île aux Perdrix—entre-

tien du service d'eau, $14,166.67; Tracadie—lazaret—maison, etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général:—Edifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions trente-cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Beauport—édifices publics, $13,333.33; édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $20,833.33; East-Angus—édifices publics, $12,500; Gaspé—édifices publics, $8,333.33; Grand'Mère—édifice public—inclu à 5 pour 100 d'intérêt et balance due, $20,833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—amélioration et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $20,833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveau bâtiment de détention, $83,333.33; Jeune-Lorette—édifices publics, $8,333.33; Joliette—édifice public—améliorations, $8,333.33; Lachine—bureau de poste—améliorations, $10,000; Lévis—salles d'exercices et hangar à canons, $45,833.33; Louiseville—édifice public, $15,000; Maisonneuve—hôtel des postes "M", Montréal, $25,000; Matane—édifice public, $12,500; Montréal—bureau de poste de l'est "C", $41,666.67; Montréal—bureau de poste "A", rue Saint-Jacques, $25,000; Montréal—bureau de poste "G", division Saint-Laurent, rues Prince Arthur et Elgin, $41,666.67; Montréal—bureau de poste "L", à Westmount, $33,333.33; Montréal—bureau de poste "F", rues Notre-Dame et Richmond, $25,000; Montréal—nouveau bureau de poste "H", pour remplacer le bureau "B", rue Sainte-Catherine, $10,000; Montréal—bureau de poste, quartier Emard (Côte Saint-Paul), $4,166.67; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et agrandissement, y compris aménagement, mobilier, etc., $104,166.67; Montréal—nouvel édifice pour le Revenu de l'Intérieur, $100,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $12,500; Montréal—nouvelles casernes, $83,333.33; Montréal—nouvel hôpital de détention, $66,666.67; Montréal—nouvel entrepôt de douane, $41,666.67; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, douane, $333,333.34; Murray-Bay—édifice public, $12,500; Québec—citadelle—quartier du Gouverneur général—améliorations, $10,000; Québec—salles d'exercices—allonge, $41,666.67; Québec—hôpital de détention dans le bassin Louise, $41,666.67; Québec—pavillon des immigrants, bassin Louise, $183,333.34; Québec—bureau de poste—agrandissement, $125,000; Québec—magasins militaires, $41,666.67; Rigaud—édifice public, $1,666.67; Roberval—édifice public, $16,666.67; Ile-du-Rocher—édifice public, $10,000; Shawinigan (Falls)—édifice public, $8,333.34; Sherbrooke—édifice public—allongement, $8,333.33; Sainte-Agathe des Monts—édifice public, $12,500; Saint-Gabriel de Brandon—édifice public, $8,333.33; Saint-Lambert—édifice public, $23,333.33; Saint-Laurent—édifice public, $20,833.33; Sainte-Thérèse—édifice public, $16,666.67; Saint-Romuald d'Etchemin—bureau de poste, $10,833.33; Saint-Sauveur de Québec—bureau de poste, $33,333.33; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $58,333.33; Verdun—édifice public, $8,333.33; Westmount—salle d'exercices et de dépôt d'armes, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer National-Transcontinental:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cents mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le pont de Québec:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—canal Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-sept mille sept cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Pont à Rockfield, $8,333.33; parois verticales en béton, $220,833.33; amélioration à l'écluse No 4, $116,666.67; payer la créance de Brewder et McNaughton pour travail supplémentaire au creusage de la rivière Saint-Pierre, $1,912.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Nouvelles marie-salopes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Construction d'un pont sur le canal Rideau à la rue Bank, Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le Sault-Sainte-Marie:—Elargissement du chenal à l'entrée d'aval, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Nouvelles machines, $666.67; travaux de protection à l'entrée d'amont, $160,000; aiguilles à l'écluse No 5, $2,916.67; hangar, $1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours:—Ancrage pour digue mobile, $416.67; machines électriques, $916.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante et un mille cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Postes—traitements, $574,450; dépenses casuelles, $66,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal de Trent:—Construction, $833,333.33; dommages causés par l'inondation, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Welland:—Agrandissement de l'élévateur, Port-Colborne, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—canal Carillon et Grenville:—Prolongement du radier du barrage de Carillon, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly:—Réfection de vanne à la pointe Fryers, $4,166.67; nouveau pont à la traverse Larocque, $2,916.67; portes de rechange, écluses Nos 4 et 8, $1,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall:—Amélioration à l'entrée d'aval de l'écluse 15, $35,833.33; poteaux d'amarrage en fer, $1,666.67; dispositif pour sauvetage, $833.33; réfection de la pile d'aval, écluse 20, $2,500; murs à l'entrée d'amont, vieilles écluses 19 et 20, $1,166.67; vannes pour barrage de garde, écluse 20, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Farran's-Point:—Améliorations à l'entrée d'aval, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Remplissage de brèches près du pont Brewsters, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Enlèvement d'obstacles dans le canal et aux approches, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Québec:—Clôturage en béton pour digue à Valleyfield, $2,000; dragage, $8,333.33; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rapide Plat:—améliorations à l'entrée d'aval, écluse 24, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Renouvellement du pont tournant à Smith's-Falls, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Pont sur l'entrée du bassin No 1, $666.67; moteurs électriques pour ponts tournants à la Pointe des Cascades et à Coteaux-Landing, $1,666.67; poteaux d'amarrage, $1,500; halage sur terre et peinturage de portes de rechange d'écluses, $3,333.33; réfection du sommet de la jetée de garde à l'entrée d'aval, $39,166.67; renforcer la levée, côté nord du bassin No 2, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte-Anne:—Renouveler la pile d'entrée d'amont, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Ours:—Renouveler les piliers du barrage flottant, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Barrage aux chutes Fénelon, $22,500; améliorations, $32,500; réfection du barrage Nassau, $41,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Grosses réparations, $25,000; installations d'appareils de sûreté Gowans, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Williamsburg:—

Poteaux d'amarrage en fer, $1,666.67; construction d'un pier d'entrée, écluse 23, Morrisburg, $1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente et un dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Arbitrage et décisions, $3,333.33; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement, y compris $800 pour Clyde Leavitt, inspecteur en chef du feu, $138,833.33; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $12,500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transport en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $2,083.33; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $5,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Ecole Polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et au transport en général, $2,083.33; wagons du Gouverneur général—service, réparations et changements, $2,083.33; chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $1,666.67; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $4,166.67; souscription au Congrès International de Bruxelles, $81.11; levés et travaux d'inspections—canaux, $29,166.67; levés et travaux d'inspections—chemins de fer, $83,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze millions deux cent soixante et dix-sept mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer: Intercolonial, $10,833,333.33; embranchement de Windsor, $35,833.34; Ile-du-Prince-Edouard, $408,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent trente-huit mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Personnel et réparations, $1,103,358.34; statistiques, $35,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Allocation de commisération à la veuve de feu H. R. Hale, tué accidentellement dans l'exercice de ses fonctions de mécanicien sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille deux cent soixante dollars et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Chemins de fer et Canaux—traitements (y compris A. L. McKendrick à $1,400), $136,093.75; dépenses casuelles, $14,166.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf millions cinq cent cinquante-deux mille quatre cent soixante et dix-neuf dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur:—Traitements et allocations, $4,501,703.34; service postal, y compris distribution du courrier dans les campagnes, $4,708,827.50; divers, $616,948.33; Territoire du Yukon, $125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes—océan Atlantique:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull, Angléterre, ou les deux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales ou l'Amérique du Sud ou les deux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique-Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean de Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Ang., durant la saison d'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'océan Pacifique:—Service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou les deux, sur l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent cinquante-quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les services locaux:—Service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Caraquet, Shippegan et les îles Miscou, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Froude's-Point et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre le Bassin de Gaspé, Dalhousie et Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service en goélette, deux fois par mois, durant la saison de navigation entre le Bassin de Gaspé, et la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, le sud du Cap-Breton et les ports du lac Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Sherbrooke, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la baie Mahone et l'île Tancook, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1913, entre Port-Mulgrave, St. Peter's, Irish-Cove et la Montagne de Marbre et les autres ports des lacs Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1913, entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec arrêts aux ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou et Montague et Charlottetown et Georgetown, arrêts à Murray-Harbour et Georgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, durant l'année 1913, entre Québec et Blanc-Sablon, arrêts aux ports et aux endroits le long de la côte nord du Saint-Laurent entre ces deux endroits, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et le Bassin de Gaspé avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre

Québec et l'Ile d'Orléans durant le temps entre la clôture de la navigation régulière l'automne et la prise du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi de la débâcle du pont de glace jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et les ports de la côte nord de l'Ile d'Orléans, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du Bassin d'Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Bridgetown, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et St. Andrews, N.-B., avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur pour au moins 40 voyages exécutoires entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports d'escale durant la saison de 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la baie de Fundy et le Bassin Minas et Margaretville, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1913, entre St. Stephen, N.-B., les ports de la rivière Sainte-Croix, l'île au Cerf, Campobello et les îles de l'intérieur, baie Passamaquoddy et l'Etête ou Back-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur

durant la saison 1913, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1913, entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de Sydney, N.-E., pour continuer la côte est du Cap-Breton jusqu'à Hastings et retour à Sydney par les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation entre Kenora et Fort-Frances, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses relatives à la surveillance des services des vapeurs subventionnés, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des primes sur l'acier et le fer, sur le plomb contenu dans le minerai de plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de Manille (pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les traitements des commissaires, fonctionnaires et autres employés, loyers, gages et dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inpections et de la vente des grains et de la Loi des grains du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les mesureurs de bois, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $2,400 pour mesureurs de bois à la retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation d'élévateurs de têtes de lignes (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le recensement et statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Commission impériale du commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'application de la Loi de la marque de l'or et de l'argent, 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente-quatre centins—imputable sur le revenu—soit accordée

à Sa Majesté pour les travaux publics—ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $2,500; Barrington-Passage—réparations au quai, $666.67; Bayfield-Harbour—réparations au quai et au brise-lames, $2,083.34; Battery-Point—brise-lames, $4,750; Baxter's-Harbour—prolongement, $833.34; baie Saint-Laurent—creusage du chenal, $3,333.34; Rivière-aux-Ours—quai, $3,750; Rivière-aux-Castors—réparations et prolongement du brise-lames, $1,666.67; Black-Point—réparations du brise-lames, $1,083.34; Blue-Rocks—brise-lames, $500; Blue-Rocks—réparations au brise-lames, $1,000; Bluff-Heads—réparations au brise-lames et prolongement, $2,833.34; Boisdale—quai, $4,166.67; Breen's-Pond—construction d'un brise-lames, $1,166.67; Brooklyn—brise-lames, $91,666.67; Brûlé—quai, réparation et prolongement, $1,666.67; Burkes-Head—parachèvement du brise-lames, $3,958.33; Canada-Creek—enlèvement du brise-lames, $416.67; Cap-Nègre—anse de Swain—quai, $1,250; île Caribou—exhaussement de la chaussée, etc., $5,333.33; Carr's-Brook—quai, $7,750; Centreville (anse à la Truite)—brise-lames, $41,666.67; Chebogue, pointe de la ville—réparations au quai, $583.33; Cheverie—réparations au brise-lames, $833.33; Cole-Harbour—quai, $7,083.33; Comeau's-Hill—réparations au brise-lames et prolongement, $2,750; Cottage-Cove—prolongement du brise-lames, $2,583.33; Devil's-Island—prolongement du brise-lames, $16,666.67; East-Bay (côte nord)—réparations au quai, $2,166.67; East-Chezzetcook—prolongement du brise-lames, $3,333.33; rivière de l'Est—améliorations, $62,500; East-Ship-Harbour—quai, $2,916.67; passage de l'Est—réparations au brise-lames, $583.33; Englishtown—réparations et réfections, $916.67; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse de Spindler, $8,333.33; rivière des Français (rive nord)—brise-lames, $4,166.67; Gabarus, port—protection de la plage, $1,250; Glace-Bay—protection de la plage, $1,666.67; Grosses-Coques—réparations et améliorations au brise-lames, $3,333.33; Hall's-Harbour—réparations et renouvellement au brise-lames, $833.33; Hantsport et Walton—quai, $16,666.67; Havre-au-Bouché—réparations au quai, $833.33; ports, rivières et ponts (en général)—réparations et améliorations, $37,500; Horton-Landing—réparations au quai et réfections, $833.33; Inverness—améliorations au port, $12,500; Kelly's-Cove—prolongement du brise-lames, $6,250; Kingsport—réparations à la jetée, $2,083.33; Kraut-Point—quai, $1,250; Leonard's-Cove—prolongement du brise-lames, $2,500; Litchfield—prolongement du brise-lames, $1,166.67; Little-Bras-d'Or—construction du brise-lames, $10,666.67; Little-Anse—parachèvement du brise-lames, $3,333.33; Lower-Ship-Harbour—réparations au quai, $416.67; Maitland—réparations au quai, $416.67; Maitland—nouveau quai—prolongement du débarcadère et réparations, $1,000; Cap-Malignant—réparations au brise-lames, $666.67; Melford—construction d'un quai, $2,083.33; Mill-Creek—réparations et améliorations au quai, $416.67; Mochelle—quai, $5,833.33; Morden—réparations et réfections au brise-lames, $833.33; Mushaboon—quai, $1,000; anse nord-ouest (île Tancook)—brise-lames, $35,000; Ogilvies—reconstruction du quai brise-lames, $5,833.33; Parker's-Cove—prolongement du brise-lames, $4,833.33; Petite-Rivière—réparations au brise-lames, $2,083.33; Piper's-Cove—parachèvement du quai, $1,666.67; Port-Dufferin, port—quai du côté ouest du port, $3,500; Port-Greville—parachèvement du quai, $1,041.67; Porters-Lake—chenal de batture, pour aller au port de 3 brasses, $8,333.33; Sambro—parachèvement du quai, $583.33; Seaforth—brise-lames, $14,583.33; Seal-Island—quai, $833.33; Seaside—réparations au quai, $1,250; Sheet-Harbour, ouest—réparations au quai, $833.33; Shelburne—quai, $625; Sterling-Brook—quai, $1,250; Sydney-Mines—quai à l'anse à Barrington, $6,250; "The Wharves"—brise-lames, $833.33; Walton—réparations au brise-lames, $833.33; Chezzetcook-Ouest—réparations au brise-lames, $833.33; Pubnico-Ouest—réparations au quai, $1,166.67; Côte Ouest—quai, $3,833.33; Weymouth—améliorations au port, $22,500; White-Point—brise-lames, $3,333.33; Windsor—améliorations au port, $20,833.33; Yarmouth, port—améliorations, $72,500; Young's-Cove—brise-lames, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Provinces mari-

times, en général:—Achat de bois créosoté pour travaux dans les Provinces maritimes, en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Georgetown—réparations au quai, $833.33; Grande-Rivière, quai—reconstruction, etc., $2,500; Fond, baie Saint-Pierre—reconstruction du quai, $4,166.67; ports, rivières et ponts en général—reconstructions et améliorations, $10,000; Miminegash, port—amélioration et réparations, $1,250; Naufrage-Pond—prolongement du brise-lames et approfondissement des abords du chenal, $2,083.33; New-London—réparations aux travaux du port, $1,666.67; Rivière du Nord—Pointe-Franklin—quai, $8,333.33; Port-Selkirk—reconstruction et réparations aux jetées, $625; Robinson, île—réparations au brise-lames, $833.33; Rustico, port—réparations au brise-lames, $833.33; Souris—réparations au brise-lames, $1,666.67; Souris—prolongement au brise-lames, $33,333.33; Summerside, port—parachèvement, etc., du brise-lames, $7,916.67; baie Saint-Pierre—réparations aux brise-lames, $1,250; Tignish, port—réparations aux brise-lames et protection de la plage, $4,166.67; Tracadie—brise-lames, $1,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Ontario:—Acton—édifices publics, $20,833.33; Almonte—bureau de poste—réparations, $3,333.33; Athens—édifice public, $10,000; Aurora—édifice public, $16,666.67; Aylmer—édifice public, $20,833.33; Barrie—édifice public—amélioration au terrain, $15,833.33; Berlin—édifice public, $33,333.33; Bracebridge—édifice public, $14,166.67; Brantford—édifice public nouveau, $100,000; Brampton—édifice public et améliorations, $3,333.33; Campbellford—édifice public, $16,666.67; Carleton-Place—bureau de poste, $3,333.33; Chesley—édifice public, $17,666.67; Collingwood—édifice public, $12,500; Cornwall—édifice public et amélioration, $1,000; édifices publics fédéraux, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance due sur emplacement, $20,833.33; Dresden—édifice public, $4,166.67; Dundas—édifice public, $25,000; Durham—édifice public, $16.666.67; Eganville—édifice public, $8,333.33; Elmira—édifice public, $4,166.67; Essex—bureau de poste, $1,666.67; Fort-Frances—édifice public, y compris 6 pour 100 d'intérêt dû sur emplacement, $20,833.33; Fort-William—salle d'exercices, $25,000; Fort-William—douane et entrepôt de vérification, $66,666.67; Galt—édifice public—améliorations, $1,666.67; Gananoque—bureau de poste, $25,000; Grimsby—édifice public, $16,666.67; Hamilton—bureau de poste—allonge, $12,500; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $8,333.33; Hamilton—station postale "B", $33,333.33; Hanover—édifice public, $12,500; Hespeler—édifice public, $20,833.33; Kemptville—édifice public, $20,000; Kingston—magasin d'artillerie, $8,333.33; Kingston—bureau de poste—agrandissement et modifications, $16,666.67; Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $50,000; Kingston—douane—réfection et réparations à l'édifice, $1,666.67; Kingsville—édifice public, $12,500; Lakefield—édifice public, $8,333 33; Lindsay—édifice public, $2,916.67; Lindsay—salle d'exercices, $29,166.67; London—bureau de poste, $125,000; Midland—édifice public, $41,666.67; Milton—édifice public, $20,833.33; Milverton—édifice public, $12,500; Mitchell—édifice public, $6,666.67; Newmarket—édifice public, $16,666.67; Niagara-Falls—salle d'armes, $5,833.33; Norwich—édifice public, $12,500; Orillia—salles d'exercices, $25,000; Oshawa—édifice public—allonge, $5,833.33; Oshawa—salle d'exercices, $33,333.33; Ottawa—imprimerie de l'Etat—ventilation, etc., $4,166.67; Ottawa—palais administratif—aménagement, etc., $41,666.67; Ottawa—palais administratif—améliorations dans les lavoirs, plombage, etc., $7,500; Ottawa—douane, $208,333.33; Ottawa—épreuve de combustible—agrandissement du laboratoire de concentration, $12,500; Ottawa—palais administratif—améliorations, $12,500; Ottawa—palais administratif, édifice de l'ouest—ascenseur, $6,250; Ottawa—nouvelle salle d'exercices, $41,666.67; Palmerston—édifice public, $8,333.33; Paris—édifice pu-

blic—allonge, etc., $10,833.33; Pembroke—édifice public—allonges, etc., $12,500; Perth—édifice public, $20,833.33; Picton—salle d'armes, $16,666.67; Port-Arthur—salle d'exercices, $40,833.33; Port-Arthur—douane et entrepôt de vérification, $66,-666.67; Port-Perry—édifice public, $15,000; Preston—édifice public, $20,833.33; Renfrew—édifice public—améliorations, $3,333.33; Sault-Sainte-Marie—édifice public—améliorations, etc., $8,333.33; Seaforth—édifice public, $5,833.33; Shelburne—édifice public, $12,500; Steelton—édifice public, $25,000; Sudbury—édifice public, $33,333.33; Tilbury—édifice public, $16,666.67; Tilsonburg—édifice public, $3,333.33; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $5,833.33; Toronto—douane, entrepôt de vérification, $416,666.67; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $208,333.33; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $62,500; Toronto—bureau de poste "A", $166,666.67; Toronto—bureau de poste "G", rues Queen et Saulter, $62,500; Toronto—bureau de poste, angle de la rue Oxford et l'avenue Spadina, y compris 6 pour 100 d'intérêt sur la balance de l'emplacement, $62,500; Toronto-Nord—bureau de poste "K"—améliorations et réparations, $2,083.34; Uxbridge—édifice public, $8,333.34; Walkerville—édifice public, $20,833.33; Wallaceburg—édifice public, $20,-833.33; Watford—édifice public, $12,500; Wiarton—édifice public, $16,666.67; Windsor—édifice public—améliorations, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Boissevain—édifice public, $6,666.67; Brandon—édifice public, $25,000; Carman—édifice public, $12,500; édifices fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $12,500; Melita—édifice public, $12,500; Minnedosa—édifice public, $33,333.33; Morden—édifice public, $12,500; Virden—édifice public, $20,833.33; Winnipeg—édifice d'immigration—améliorations, $1,666.67; Winnipeg—salle d'exercices, $125,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $6,666.67; Winnipeg (ancien édifice d'immigration No 5)—entrepôt de grain, $3,333.34; Winnipeg—bureau de poste, sud, $62,500; Winnipeg—bureau de poste, ouest, $83,333.33; Winnipeg—bureau de poste de chemin de fer, $83,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan: Battleford—édifice public, $5,833.33; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,333.33; Humboldt—édifice public, $15,000; Lloydminster—édifice public, $12,500; Melfort—édifice public, $16,666.67; Moosejaw—salle d'exercices, $83,333.33; Moosejaw—nouvel édifice public, $185,000; Battleford-Nord—édifice public, $25,000; Prince-Albert—salle d'exercices, $33,333.33; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $83,333.34; Saskatoon—pépinière (station), $25,000; Saskatoon—édifice public, $83,333.33; Swift-Current—édifice public, $41,666.67; Weyburn—édifice public, $31,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta: Athabaska-Landing—allonge à l'édifice public, $833.33; Bassano—édifice public, $8,333.33; Calgary—entrepôt de vérification, douane, $250,000; Calgary—emplacement pour nouveau bureau de poste, $416,666.67; Calgary—salle d'exercices, $83,333.33; Calgary—édifice d'immigration, $16,666.67; Calgary—édifice pour les divisions de la sylviculture et de l'irrigation, ministère de l'Intérieur, $41,666.67; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,333.33; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $83,333.33; Lethbridge—nouvel édifice public, $125,000; Medicine-Hat—édifice d'immigration, $16,666.67; Daim-Rouge—édifice public, $8,-333.33; Strathcona—salle d'armes, $6,666.67; Strathcona—édifice public, $6,666.67; Vegreville—édifice public, $12,500; Wetaskiwin—édifice public, $6,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Ashcroft—

édifice public, $20,833.33; Chilliwack—édifice public, $20,833.33; Cranbrook—édifice public, $4,166.67; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $12,-500; Duncan's-Station—édifice public, avec intérêt à 7 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $16,666.67; Fernie—salle d'exercices, $16,666.67; Golden—édifice public, $20,833.33; Grand-Forks—édifice public, $16,666.67; Greenwood—édifice public, $29,166.67; Kamloops—nouvel édifice public, $62,500; Kelowna—édifice public, $16,666.67; Merritt—édifice public, $16,666.67; Mission-City—édifice public, avec intérêt à 6 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $16,666.67; New-Westminster—édifice public—allonge, $25,000; Penticton—édifice public, $12,500; Prince-Rupert—édifice public, $62,500; Prince-Rupert—maison de détention pour immigrants, $5,000; Prince-Rupert—station de quarantaine, $41,666.67; Revelstoke—édifice public, $41,666.67; Trail—édifice public, $16,666.66; Union-Bay—édifice public, $5,833.33; Vancouver-Nord—édifice public, avec intérêt à 5 pour 100 sur la balance due sur l'emplacement, $16,666.66; Vancouver—entrepôt de vérification, $104,166.66; Vancouver—salle d'exercices, $62,500; Vancouver—édifice public—améliorations, $9,-166.67; Vancouver—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $833.33; Vancouver—station postale " C ", $62,500; Vernon—édifice public, $4,166.67; Victoria—bureau de poste—améliorations, $41,666.67; Victoria—salle d'exercices, $83,333.33; Victoria—appareil de fumigation au dioxyde de soufre, $833.33; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations et réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., séchoirs pour tabac, aux bâtiments actuels, clôtures, et reconstruction des bâtiments de Indian-Head, etc., $125,000; échelles de sauvetage pour édifices publics fédéraux, $4,166.67; pavillons pour édifices publics fédéraux, $4,166.67; construction de bâtiments d'immigration, $12,500; édifices publics en général, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent soixante mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.—Ottawa—édifices publics:—Ottawa—préposés aux ascenseurs, $35,833.33; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $58,333.33; Ottawa—terrains, $25,000; Ottawa—chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $133,333.33; Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $5,833.33; Ottawa—réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, mobilier, etc., $250,000; Ottawa—service téléphonique, $23,333.33; Ottawa—Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $45,-833.33; Ottawa—Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $7,916.67; édifices fédéraux—aménagements et fournitures en général, $83,333.33; chauffage, $137,500; éclairage, $129,166.67; force électrique pour ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc., $29,166.67; loyers, $312,500; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $254,166.67; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $16,666.67; eau, $25,833.34; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $13,333.34; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $3,333.33; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des gardiens, etc., $70,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouveau-Brunswick:—Albert—quai, $14,333.33; Buctouche—réparation des fronteaux et prolongement des brise-lames, $2,083.33; Buctouche—dragage, $20,333.33; Campbellton—quai à l'eau profonde—logement, $41,666.67; Cap-Bald—réparations à la jetée brise-lames, $1,250; Cap-Tormentine—réparations et renforcement du brise-lames, $4,166.67; Caraquet—réparations au quai à eau pro-

fonde, $833.33; Chatham—améliorations au quai, $500; Dipper-Harbour—améliorations au brise-lames, $666.67; Dorchester—améliorations au quai, $14,583.33; Edgett's-Landing—réparations au quai, $833.33; Fairhaven—reconstruction de la tête de la jetée, $5,000; Grande-Anse—nouvelle arête, $3,500; Green-Point—brise-lames, $8,333.33; ports, rivières et ponts, en général—réparations et améliorations, $25,000; Harvey-Bank—exhaussement du quai, $1,791.67; Hopewell, cap—réparations au quai et améliorations, $1,666.67; Hopewell, côte—réparations au quai, $1,166.67; Kouchibouguac—port—améliorations, $2,916.67; Little-Gully—brise-lames, $2,500; Leonardville—améliorations au quai, $791.67; Lord's-Cove—réparations au quai, $1,000; Lorneville—brise-lames, prolongement du quai, $30,000; Neguac—prolongement du quai, $1,000; North-Head—prolongement du quai, brise-lames, $27,083.33; Petite-Lamèque—quai, $21,666.67; Pointe du Chêne—parachèvement du mur de rétention et de renforcement du brise-lames, $833.33; Quaco—réparations à la jetée de l'ouest, $666.67; Quaco—quai, $16,666.67; Rexton—fermer le pilotis et réparer le quai, $2,916.67; Richibouctou, plage—prolongement du brise-lames, $20,833.33; Richibouctou, cap—prolongement de la construction du brise-lames, $12,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, $5,833.33; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marées, $25,000; Sackville—parachèvement du quai, $1,500; Sackville—réparations et prolongement du quai, $4,166.67; Seal-Cove (île Grand-Manan)—jetée, brise-lames du côté est du port, $20,833.33; Shippigan, port—améliorations et réparations au goulet Shippigan, $2,500; Sainte-Croix, rivière—dragage, $2,916.66; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $17,500; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $833.33; Stonehaven—réparation au brise-lames, $1,666.67; Trynor's-Cove—améliorations des mouillages, $416.67; Derby, supérieur—quai, $1,666.67; rivière au Saumon, supérieur—jetée, $4,916.67; Westfield—quai aux hautes eaux, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante-six mille sept cent vingt-neuf dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Angers (L'Ange-Gardien)—réparations au quai et améliorations, $666.67; Anse-aux-Gascons—brise-lames, réparations et prolongement, $2,500; Baie-Saint-Paul—réparations au quai, $1,250; Batiscan—quai, $7,166.67; Bergeronnes—réparations au quai, $500; Cannes des Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $416.67; Cap-à-l'Aigle—prolongement du quai, $25,833.33; Cap-Chatte—prolongement de la jetée de dérivation, $6,250; Anse-du-Cap—prolongement de la jetée-débarcadère, $15,833.33; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai, $16,666.67; Caplan, rivière—parachèvement de la jetée, $416.67; Cap-Santé—réparations au quai, $416.67; Chicoutimi—réparations au quai, $2,500; Clarke-City (Sept-Iles)—parachèvement du quai, $16,666.67; Coteau-Landing—parachèvement du quai, $3,333.33; Fabre—prolongement du quai et améliorations, $1,916.67; Gatineau, rivière—protection de la côte, $2,500; Gaspé—quai à l'eau profonde, $78,333.33; Georgeville—réparations et réfections au quai, $416.67; Graham—réparations au quai, $1,250; Grand-Marais—améliorations, $3,750; Grande-Rivière—réparations au quai, $8,333.33; Grondines—réparations au quai, $437.50; Grosse-Ile, station de quarantaine—réparations et prolongement du quai, $29,166.67; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $58,333.33; Ile-Verte—prolongement du quai principal, $3,750; Ile-Verte—dragage près du quai, $1,250; Ile-aux-Coudres—prolongement du quai, $21,666.67; Ile-aux-Grues—réparations au quai, $3,333.33; Kamouraska—addition au quai, $5,833.33; Lanoraie—prolongement du quai, $5,583.33; L'Anse-à-Beaufils—amélioration au port, $3,750; Le Petit Débarquement (Côte nord-sud du Saint-Laurent)—quai, $8,750; Les Ecureuils—réparations au quai, $500; L'Islet—réparations au quai, $16,666.67; Ile de la Madeleine—brise-lames et jetée, $12,500; Malbaie—jetée, $8,333.33; Matane—réparations et élargissement du quai, $3,333.33; Mégantic—reconstruction du quai, $4,166.67; Murray-Bay—agrandissement et réparations au quai, $57,500; New-

Richmond—réparations au quai, $1,250; Nicolet—réparations et réfections au quai, $1,250; Petite Rivière Est—construction du brise-lames, $3,750; Norway-Bay—brise-glace, $416.67; Pointe-à-Piché—prolongement du quai, $3,333.33; Pierreville—réparations au quai, $1,416.67; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $416.67; Port-Daniel—réparations, $1,250; Pointe-Fortune—réparations au quai, $833.33; Portneuf—réparations au quai, $1,250; Poupore (rivière du Lièvre)—jetée de dérivation, $10,416.67; Rimouski—améliorations au port, $41,666.67; rivière Batiscan—jetées-débarcadères, $16,666.67; Rivière-aux-Vases—addition au quai, $916.67; rivière des Prairies—améliorations à la navigation, $20,833.33; rivière du Lièvre—améliorations aux quais, $1,000; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $2,083.33; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au quai, $41,-666.67 ; rivière Laguerre—améliorations, $12,500 ; Rivière-Ouelle—réparations au quai, $3,333.33; rivière Verte, ouest—prolongement du quai, $1,250; rivière Verte, est—dragage, $1,250; fleuve Saint-Laurent à Laprairie—mur de protection, $8,333.33; Roberval—réparations au quai, $1,416.67; Ruisseau-à-Loutres—réparations et prolongement du quai, $2,083.33; Rivière-du-Loup (en haut)—écluse et digue, $8,333.33; Sault-Montmorency—parachèvement de l'ouvrage de protection, $1,500; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames, $4,583.33; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à marchandises sur le quai, $958.33; Sainte-Anne des Monts—améliorations au port à l'embouchure de la Grande-Rivière-Sainte-Anne, $2,916.67; Sainte-Anne des Monts—prolongement du quai, $6,666.67; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement du quai, $5,583.33; Saint-Antoine de Richelieu—quai, $7,750; Saint-Eloi—parachèvement de la jetée-débarcadère, $833.33; Sainte-Famille—prolongement du quai, $2,083.33; Sainte-Famille—réparations au vieux quai, $6,666.67; Sainte-Félicité—quai, $12,333.33; Saint-Fulgence—réparations au quai, $1,000; Sainte-Geneviève de Batiscan—quai, $7,166.67; Saint-Germain de Kamouraska—quai, $8,333.33; Saint-Grégoire, Sault-Montmorency—améliorations au quai, $4,166.67; Saint-Irénée—réparations au quai, $3,083.33; Saint-Jean des Chaillons—améliorations au quai, $2,666.67; Saint-Jean, Ile d'Orléans—réparations au quai, $4,750; Saint-Joseph de Letellier—quai, $4,166.67; Saint-Jérôme—réparations au quai, $1,666.67; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, $916.67; Saint-Majoric—abords du pont, $8,333.33; Saint-Michel de Bellechasse—réparations au quai, $2,083.33; Saint-Pierre les Becquets—réparations au quai, $750; Saint-Roch des Aulnaies—réparations et améliorations au quai, $1,250; Sainte-Victoire—quai, $5,833.33; Tadoussac (anse à l'Eau)—réparations au quai, $1,500; Trois-Rivières, port—parachèvement du quai à l'eau profonde à l'extrémité ouest du port, $72,500; Trois-Pistoles, port—réparations à la jetée sud et abords, $4,166.67; Trois-Pistoles, port—prolongement de la jetée sud, $4,166.67; Trois-Pistoles—réparations au brise-glace, $2,083.33; Verdun—quai, $2,-083.33; Ville-Marie—quai, $17,750; Yamaska—réparations et réfections à l'écluse, $3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Barry's-Bay—améliorations et réparations au quai, $2,500; Bayfield—réparations aux jetées, $1,666.67; Beaumaris—construction d'un quai et hangar, $13,333.33; Beaverton—améliorations au port, $36,666.67 ; Belle-Ewart—quai, $7,083.33 ; Belleville—améliorations au port, $41,666.67; Big-Bay—réparations au quai, $3,166.67; Big-Bay, pointe—quai, $7,916.67; Blind-River—réparations au dock, $416.67; Brockville—améliorations au quai, $15,000; Bronte—réparations au quai et protection de la grève, $5,000; Brighton—prolongement du quai et réparations, $12,916.66; Burlington—mur de revêtement, etc., $20,833.33; Cache-Bay—quai sur le lac Nipissingue, $2,916.-67; Callender—prolongement du quai, $5,833.33; Cobourg—reconstruction de la jetée centre, $16,666.67; Cobourg—réparations à la jetée est et prolongement du brise-lames, $61,250; Collingwood—améliorations au port, $62,500; rivière des Français, lac Nipissingue—ouvrages de réglementation à l'embouchure, $10,416.66; Goderich—

améliorations au port, $166,666.66; Gravenhurst—entrepôt, $1,000; Haileybury—améliorations au port, $7,916.67; Hamilton—améliorations au port, $187,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $50,000; Kempenfeldt-Bay—quai, $8,750; Kincardine—réparations aux jetées, $1,250; Kingston—améliorations au port, $125,000; Kingston, Collège militaire royal—construction d'un brise-lames, $2,083.33; Kingsville—réparations aux jetées, $1,916.67; lac Nipissingue—améliorations du chenal navigable allant par Shanty-Lake à Monetville, $1,250; Leamington—réparations au quai, $1,166.67; Lion's-Head—améliorations au quai, $2,333.33; Madawaska, rivière—approfondissement du chenal, $4,166.67; Meaford—fermeture de l'entrée est et enlèvement de "L" du barrage intérieur, $3,333.33; Montréal, rivière de—enlèvement des cailloux du Rapide-Plat, $1,666.67; Montréal, rivière de—améliorations en amont de Latchford, $11,666.66; New-Liskeard—améliorations au port, $16,250; North-Bay—brise-lames et réparations au quai, $8,333.33; Orillia—quai, $7,833.33; Oshawa—améliorations au port, $41,666.67; Owen-Sound—améliorations au port et réparations, $60,000; Parry-Sound—quai, $60,416.67; Pelée, île—réparations aux docks, $3,083.33; Pique-Nique, îles—améliorations au chenal, $83,333.34; Port-Bruce—prolongement de la jetée ouest, $5,833.33; Port-Burwell—améliorations au port, $82,500; Port-Colborne—réparations au brise-lames de l'est, $16,666.67; Port-Crédit—achat d'immeubles pour le port, $25,000; Port-Elgin—parachèvement de l'arête et réparations aux brise-lames, $1,666.66; Port-Hope—réparations au quai, $3,333.34; Port-Stanley—améliorations au port, $110,000; Providence, baie de la—île Manitouline—prolongement du quai et construction d'un entrepôt, $27,500; Rivière-la-Pluie—améliorations, $41,666.67; fleuve Saint-Laurent—améliorations du chenal canadien entre Kingston et Brockville, $33,333.34; Thames, rivière—enlèvement des obstructions, etc., $2,583.33; Rondeau, port—réparations aux jetées, $1,916.67; Rosseau—prolongement du quai, $1,250; Sand-Point—réparations et améliorations au quai, $1,583.34; Saugeen, rivière—réparations à la jetée-débarcadère, $500; Sarnia—quai et bassin d'abri, $41,666.67; Sault-Sainte-Marie—réparations au quai, $21,666.66; Sault-Sainte-Marie—améliorations au port, $125,000; Sea-Gull—prolongement du quai, $11,250; Silver-Centre—améliorations au quai, $2,083.34; Southampton—réparations au brise-lames de l'île Chantry, $4,083.34; Stokes-Bay—réparations au quai, $1,250; South-Lancaster—réparations au quai, $1,250; îles Télégraphe et Nigger—dragage, $11,666.66; Thornbury—améliorations au port, $20,000; Trenton—améliorations au port, $62,500; Wendover—améliorations au quai, $500; Whitby—améliorations au port, $18,333.33; Windermere—quai, $1,666.67; Windsor—dock, débarcadère et améliorations, $64,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille neuf cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Gull, port—réparations au quai, $2,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $8,333.33; Le-Pas—quai, $25,000; Pélican, lac—quai, $2,916.67; rivière Rouge—améliorations, $66,666.67; rapides Saint-André—piscifacture, $4,216.67; Victoria-Beach-Bay—port—brise-lames et quai, $3,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Athabaska, rivière—enlèvement des cailloux et améliorations au chenal, $9,166.67; Edmonton—quai, $3,583.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $16,666.67; Prince-Albert—ouvrage de protection, $13,333.33; lac de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour dommages aux terrains résultant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulée à 5 pour 100 par année sur les paiements différés, $4,416.67; Saskatchewan, rivière—améliorations, $41,666.67; relevés des rapides, etc., dans les rivières Saskatchewan-Nord et Sud et autres cours d'eau navigables, $37,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Ainsworth—quai, $6,833.34; Beaton—quai, $7,083.34; Boswell—quai, $1,166.67; Camp, île—réparations au quai, $1,166.67; Campbell, rivière—réparations au quai, $833.33; Colombie et Kootenay, rivières—améliorations, $16,666.-67; Colombie, rivière, relevés—à partir de la frontière dans le but de déterminer le coût de rendre la rivière navigable, $12,500; Comaplix—quai, $7,500; construction de hangars à marchandises sur les quais de l'État, $3,000; Digby, île Prince-Édouard—quai de quarantaine, $8,333.33; East-Arrow, parc—quai, $6,250; Fraser, rivière—quai de dérivation, $41,666.67; Fraser, rivière (inférieur)—améliorations, $33,333.33; Fraser, rivière—enlèvement des souches, $16,666.67; Fraser et Thompson, rivières—quais, $15,000; Grey-Creek—quai, $4,583.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $25,000; Inverness—quai, $1,666.67; Kaslo—quai, $15,500; Kootenay, rivière—quai, $6,250; Massett (établissement des Haïdas)—quai, $2,083.33; Needles—quai, $6,250; Okanagan, rivière—protection et amélioration du chenal navigable, $6,250; Quatsino—réparations et prolongement au quai, $2,083.33; Refuge, baie de (île Porcher)—quai, $5,000; Renata—quai, $6,250; Sand-Spit, pointe—quai, $4,166.67; Shutty-Bench—quai, $5,000; Sooke, port—améliorations à l'entrée, $4,-166.67; Thompson, rivière—enlèvement des souches, etc., $2,083.33; Tofino—réparations au quai, $1,666.66; rivière Fraser, supérieure et tributaires—améliorations au chenal navigable, $33,333.33; rivière Lillooet, supérieure—enlèvement des obstructions, $2,500; Williams-Head, station de quarantaine—améliorations et réparations, $5,000; Willow, pointe, sur le lac Kootenay—quai, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Ports, rivières et ponts—travaux en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions trente-quatre mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Vaisseaux dragueurs, réparations, $376,666.67; nouvel outillage de dragage, Provinces maritimes, $99,833.33; nouvel outillage de dragage, Ontario et Québec, y compris le chantier de construction de l'île Victoria, $214,166.67; nouvel outillage de dragage, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $8,333.33; nouvel outillage de dragage, Colombie-Britannique, $162,500; nouvel outillage de dragage, en général, $141,666.67; dragage, Provinces maritimes, $729,166.67; dragage, Ontario et Québec, $729,166.67; dragage, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $48,333.33; dragage, Colombie-Britannique, $458,333.33; dragage en général, $66,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages:—District du Saguenay, barrages et jetées, $2,166.67; district du Saint-Maurice, améliorations aux travaux de glissoirs et de barrages pour faciliter le flottage et l'emmagasinage des billots, etc., $44,166.66; glissoirs et barrages en général, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille deux cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts:—Grande-Rivière, pont à York, Ont.—réparations générales, $708.34; Ottawa, ville d'—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords—réparations ordinaires, réfections et entretien, $12,500; Miniota—pont à la réserve des sauvages, $6,666.66; Edmonton—pont sur la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement du pontage, etc., $2,500; pont de trafic fédéral par tout le Canada, y compris les abords en général, $4,166.66; pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de l'Ontario et de Québec devant chacun contribuer pour $15,000—crédit supplémentaire, $41,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes de télégraphe—Québec:—Ligne de téléphone entre Charlesbourg, Morrisseau-Mills, Stonehaven et Tewkesbury, $1,416.67; améliorations au service des réparations, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Battleford—ligne de télégraphe de l'île La-Crosse—édifice de bureaux, $5,000; construction d'une ligne d'Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $6,416.65; Leask-Station à Mistawassis—ligne de téléphone, $1,500; lignes du nord-ouest, déplacement de la ligne des terres en culture aux chemins établis, $4,166.67; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—édifice de bureaux, $1,083.33; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe—ligne de téléphone pour relier Girouard avec l'établissement de la Rivière-La-Prairie, $2,166.67; La-Paix, rivière—ligne de télégraphe de la Grande-Prairie—construction d'un bureau à Dunvegan, $2,916.66; Qu'Appelle—ligne de télégraphe d'Edmonton—nouvelles constructions, réparations et améliorations aux vieilles, $9,583.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille sept cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—bureau à Tofino, $4,166.67; Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—pour prolongement du télégraphe ou du téléphone au delà de Clayoquot jusqu'à la pointe Estevan et l'anse Friendly, $19,333.33; Blackwater à Fort-George—ligne de téléphone, $4,166.67; Kamloops à Walhatchin—ligne de téléphone, $2,500; Kitsumkalum—ligne de télégraphe Stewart—achat de construction à Aiyansh, $416.66; Lillooet—ligne de téléphone Lytton, $6,250; Reine-Charlotte, îles de la—ligne de télégraphe au delà de la pointe Dead-Tree jusqu'à Massett, $11,458.34; Vancouver—rivière Powell, ligne de télégraphe de la—construction d'une ligne d'embranchement de la pointe Atkinson à Newport le long du chenal Montague, $5,416.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Lignes de télégraphe, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Division de l'architecture—appointements des architectes, secrétaires des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $11,666.66; division du génie—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, employés et messagers du service extérieur, [illegible]; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $8,333.34; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, [illegible]; monument à feu Sa Majesté le Roi Edouard VII, [illegible]; monument à Madeleine de Verchères, à être érigé à Verchères, [illegible]; Galerie Nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil consultant des Arts, [illegible]; construction et opération de digues d'emmagasinage d'eau et d'ouvrages de réglementation sur la rivière Ottawa et ses tributaires, et règlement de dommages aux terrains, $253,333.33; Commission des cours d'eau profonde—y compris les paiements autorisés à Wm. J. Stewart, chef des relevés hydrographiques, ministère du Service naval, en qualité de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, ainsi que prévu par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $50,000; bassins de radoub—en général, $8,333.34; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B., $16,666.66; sondages des rivières, $20,833.34; Commission du Saint-Laurent et des cours d'eau des Grands Lacs, [illegible]; Emmagasinage des eaux d'inondation, versant de la rivière Ottawa—pour continuer l'examen et la réunion des don-

nées, $29,166.67; relevés et inspections, $125,000; pour couvrir les balances de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme requise pour l'un quelconque des ouvrages ne dépasse pas $200, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille sept cent cinquante dollars et un centin—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—glissoirs et barrages flottants, bassin de radoub, écluses et barrages, etc., frais d'exploitation, etc.:—Glissoirs et barrages flottants, $78,416.67; bassins de radoub, $29,250; ouvrages de ports et de rivières, etc., $28,916.67; perception des revenus des travaux publics, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $5,833.33; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $128,333.33; Saskatchewan et Alberta, $52,500; Colombie-Britannique, $50,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $185,833.33; service télégraphique en général, $7,083.34, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de l'Intérieur—traitements, $95,041.67; dépenses casuelles, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-neuf mille six cent soixante et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Appointements des fonctionnaires et inspecteurs de l'accise et pour pourvoir aux augmentations selon le résultat des examens de l'accise, $459,839.17; pour rémunérer service supplémentaire aux grandes distilleries et aux autres fabriques, $12,500; rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires autre que le service spécial, $1,250; service des gardes-côtes, $10,833.33; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $91,666.67; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $91,666.66; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $8,333.34; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $83.34; traduction spéciale, $166.66; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements pour tous les services payés par l'Etat ne dépassent pas $2,500, $8,333.33; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool métylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, force motrice, transport, appointements, etc., $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $71,500; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $47,500; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest dont les appointements ne dépassent pas $2,500 par année (poids et mesures), $2,500; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $51,750; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, achats et réparations des instruments, $37,500; exportation de la force électrique, $833.34; bureau international des poids et mesures, $333.33; Commission électrotechnique internationale, $250; allocation provisoire n'excédant pas $150 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $2,500 (gaz et électricité), $3,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les falsifications des substances alimentaires, etc.:—Falsification des substances alimentaires et mise à exécution de la Loi relative aux engrais chimiques, aux marques frauduleuses et aux substances alimentaires du commerce, $25,000; médicaments dits *proprietary* ou brevetés, $1,250; ministère du Revenu de l'Intérieur—dépenses à compte des menues recettes, $416.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat:—Réparations et réfections, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat:—Nouvelles installations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la distribution de documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à la publication du catalogue des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses aux termes de la Loi de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses sous l'autorité de la Loi de naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour fournir des publications canadiennes à la bibliothèque du bureau du haut-commissaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les Archives publiques:—Crédit préalablement voté sous la rubrique *Arts, Agriculture et Statistiques*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les traitements et dépenses de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses imprévues à être autorisées par décret ministériel, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada des pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de la Commission de conservation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à la Société canadienne contre la propagation de la tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Handicraft's Guild*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la direction du Dr. W. F. Grenfell, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide à la section canadienne de la *St. John Ambulance Association*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la Société royale du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour rémunérer les services rendus par les agents consulaires à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement du secrétaire particulier, S. Lelièvre, du président du Sénat—préalablement voté aux termes de la loi, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement du secrétaire particulier, A. Hinds, $600, et service des écritures, de l'honorable J. A. Lougheed, membres du cabinet et leader du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Victorian Order of Nurses*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour payer les dépenses relatives au congrès géologique international qui sera tenu au Canada en 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à sa Majesté pour une subvention à la *Canadian Peat Society*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille huit cent trente-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Commission des champs de bataille nationaux:—(*a*) A être dépensés pour tracer et établir un parc sur les champs de bataille historique à Québec, $104,166.66; (*b*) pour réparer la tour Martello No 4 en vue d'assurer sa conservation (à voter de nouveau), $5,000; (*c*) pour frais d'administration, $7,088.34; (*d*) pour l'entretien du parc national des champs de bataille, $4,583.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Conseil médical du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution pour aider

à la continuation des travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Arts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la succursale d'Ottawa de la Monnaie royale—crédit supplémentaire pour l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cent quatre-vingt-six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour les douanes: Appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris rémunération du service supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil, $2,604,166.67; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports et autres fonctionnaires préposés au service d'inspections et des gardes-côtes, y compris appointements et dépenses relatives au conseil des douanes, $208,333.33; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, dateurs mobiles, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur obligations de garantie et tenues de service des préposés de douanes, $100,000; pour pourvoir à l'achat de nouveaux croiseurs du revenu et frais d'entretien des croiseurs du revenu et pour le service des gardes-côtes (à voter de nouveau, $225,000), $275,000; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service secret des gardes-côtes, et auquel il doit en être rendu compte, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille huit cent deux dollars et huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Secrétaire d'État—traitements, $55,885.42; dépenses casuelles, $7,916.66, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille neuf cent soixante et huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour la division des impressions et de la papeterie publiques:—Traitements, $57,885.42; dépenses casuelles, $6.083.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent neuf mille cent soixante et un dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur: Traitements, $849,161.48; dépenses casuelles, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration: Appointements des agents et employés en Canada dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses casuelles dans les agences canadiennes britanniques et étrangères, et dépense générale de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour des secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de l'immigration chinoise:—Appointements, $17,500; dépenses casuelles, $10,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Mme Wm McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize dollars et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables par suite de l'invasion fénienne 1866-70, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour des pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques—ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—études et délimitations des frontières extérieures du Canada, et le service astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observatoire astronomique fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Traitements et déboursés des gardes-pêche, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et deux mille cinq cents dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—division des Mines:—Recherches relatives aux dépôts de minerais, minéraux économiques, tourbières, détermination de la valeur combustible des houilles, lignites et tourbes du Canada, y compris le salaire des machinistes et journaliers et les machines additionnelles, recherches relatives au traitement des minéraux, y compris le salaire des journaliers, les machines et l'équipement du laboratoire, obtention des renseignements concernant les industries et opérations minières et métallurgiques, $62,500; publication de rapports, traduction en français de rapports, achat de livres, papeterie, dépenses des laboratoires de chimie, appareils, instruments, dépenses casuelles de bureau, services auxiliaires, $45,833.34; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $8,333.34; pour appareils et équipement, appointements d'inspecteurs, d'un chimiste, d'employés de bureau et frais de voyage relatifs aux études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $45,833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'essayerie du Canada:—Entretien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Pour explorations et études, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et pour rétribuer les explorateurs, topographes, dessinateurs et autres, $125,000; pour publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $62,500; pour l'achat de livres, d'instruments, d'appareils de laboratoire, de substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, service auxiliaire technique, des écritures, temporaire et autre, vêtements pour 5 aides, dépenses diverses casuelles, $36,666.67; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $12,500; pour dédommager John F. Lyons du logement, combustible, éclairage et eau à lui fournie à titre de concierge résident du musée géologique, rue Sussex, logement évacué lors de l'emménagement au musée Victoria, où il n'est plus logé, $333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de la conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail,* et allocation aux correspondants, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes en matières de différends industriels, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour la Loi des enquêtes sur les coalitions, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission royale sur l'instruction industrielle et l'enseignement technique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des conditions du travail dans les travaux publics, mines, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille trois cent seize dollars et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario et Québec:—Secours, soins médicaux et médicaments, Québec, $8,333.33; secours, soins médicaux et médicaments, Ontario, $5,812.50; frais de loi en général, $11,250; réparations aux chemins et au drainage, $2,166.67; dépenses générales, $34,854.17, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent douze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Nouvelle-Ecosse:—Appointements, $1,250; secours et grains de semence, $5,000; pour encourager l'agriculture, $833.33; soins médicaux et médicaments, $4,166.67; dépenses diverses et imprévues, $1,250; réparations des chemins et fossés, $416.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Appointements, $1,653.33; secours et grains de semence, $5,000; soins médicaux et médicaments, $3,333.33; dépenses diverses et imprévues, $500; réparations aux chemins, $375; pour encourager l'agriculture, $833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quarante et un dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Appointements, $333.33; secours et grains de semence, $937.50; soins médicaux et médicaments, $708.33; divers, $62.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-trois mille quarante-huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Instruments aratoires, outils, etc., $9,910.83; grains de semence pour champs et jardins, $4,417.50; bétail, $5,787.50; secours aux sauvages indigents, $107,583.33; hôpitaux, soins médicaux, médicaments, etc., $63,815.83; vêtements—distribution triennale, $3,750; arpentages, $12,500; Sioux, $8,359.17; moulins à farine et scieries, $834.17; dépenses générales, $236,790, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille sept cent quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Appointements, $29,350; secours à des sauvages indigents, $10,000; grains de semence et instruments aratoires, $1,625; pour encourager l'agriculture et la fructiculture chez les sauvages, $2,500; hôpitaux, soins médicaux et médicaments, $34,333.33; frais de voyage, $10,000; bureau, dépenses diverses et imprévues, $9,516.67; arpentages, $8,333.33; nettoyage des vergers des sauvages, $2,916.67; frais judiciaires et autres, question des terres de la Colombie-Britannique, $4,166.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Secours, soins médicaux et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt et un mille deux cent quarante et un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour l'instruction des sauvages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour des dépenses générales:—A. J. Boyd, inspecteur des Provinces maritimes, $1,333.33; inspecteur de bois et évaluateur, $1,000; frais de voyage et services des écritures des fonctionnaires ci-dessus, $2,250; à payer aux sauvages qui cèdent leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des Sauvages, remboursement devant se faire avec les produits des terres, $41,666.67; secours aux sauvages indigents dans les districts éloignés, $8,333.34; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $8,333.34; impressions, papeterie, $6,666.67; subvention au compte 310 du fonds de fiducie des sauvages, suppression des spiritueux, $3,333.33; arpentages—Ontario, Québec et Provinces maritimes, $8,333.33; pour payer dépenses occasionnées par épidémies de petite vérole et par autres maladies, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Appointements et frais se rattachant à l'administration du territoire, $106,666.67; subvention au conseil du Yukon, $104,166.66; subvention au conseil local pour l'entretien et la réparation des chemins, $41,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent soixante et dix mille sept cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Appointements du service extérieur, $333,333.33; dépenses casuelles, annonces, etc., $216,666.67; salaire d'un charpentier, M. John Mason, $762.09; apentages, examen des rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $872,500; somme requise pour rétribuer la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, le secrétaire et les sous-examinateurs et payer frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc. (MM. E. Deville, W. F. King et Otto J. Klotz, membres de la commission, et F. D. Henderson, secrétaire, devant être rémunérés à même ce montant), $2,000; pour aider à la publication des opérations de l'Association des arpenteurs fédéraux, $104.17; protection des terres à bois dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $451,433.33; pour payer les dépenses relatives aux recherches et rapports sur les chutes d'eau dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, $83,833.34; pour arpentages et travaux exécutés sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand en qualité de vérificateur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terres sous le régime de l'irrigation, $125,000; parcs nationaux du Canada, $402,191.66; gravures, lithographie et impression de cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest, $65,000; subvention à la Société de sylviculture du Canada, $1,666.67; frais de procédure, $9,166.66; réserves de l'artillerie, appointements et dépenses, $1,683.34; protection de la horde de rennes, $4,166.66; subvention à la Société d'irrigation de l'Ouest du Canada, $416.67; subvention au club Alpin du Canada, $833.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Travail—traitements, $42,343.75; dépenses casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service naval:—Traitements, $83,750; dépenses casuelles, $16,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Service naval:—Service naval—entretien et maintien des navires-école navale et bassin de radoub à Halifax et à Esquimalt, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Réparation et entretien des vapeurs de protection des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et six mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de protection des pêcheries:—Achat de trois nouveaux vapeurs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les relevés hydrographiques:—Achat d'un nouveau vapeur pour relevés de la côte de l'Atlantique et de la baie d'Hudson, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la radiotélégraphie:—Construction et entretien de statistiques radiotélégraphiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des marées:—Entretien de stations de marée et de vapeurs d'explorations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille cinq cent dix dollars et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Département des Affaires des Sauvages—traitements, $105,385.42; dépenses casuelles, $12,125, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille cent vingt-cinq dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Traitements, $102,708.34; dépenses casuelles, $5,416.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille deux cent neuf dollars et cinquante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Traitements, $236,542.91; dépenses casuelles, $1,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les ministères en général:—Dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowden et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du surintendant des assurances:—Traitements, $21,895.83; dépenses casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cinq cent trente et un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les archives pu-

bliques:—Traitements, $47,447.92; dépenses casuelles, $7,083.33, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille quatre cent quatorze dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le service législatif—Sénat:—Traitements et dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement:—Appointements, $27,770.84; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $13,333.33; ouvrage sur l'histoire de l'Amérique, $833.34; dépenses casuelles, $7,060, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et maritimes—océan Atlantique:—Service océanique et service des postes entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Commissaires du commerce et agents commerciaux, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandants de districts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1914, la somme de $123,288,860.64 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1914, la somme de $123,288,860.64 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. White (Leeds) ait la permission de présenter un bill (No 242) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 239) modifiant la Loi des Pénitenciers, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 238) concernant la chasse pélagique.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 211) modifiant le Code criminel.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.
Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.
La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Juges.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la "Loi des Juges", chapitre 138 des Statuts Revisés, 1906, et d'édicter comme suit:—

(*a*) Le juge auquel est assigné le district de Beauharnois et qui doit résider à Montréal peut (subordonnément à l'accomplissement de sa charge judiciaire à Montréal lorsque sa présence n'est pas requise dans son district) recevoir des appointements de $7,000 par année;

(*b*) Pour un autre juge de la Cour d'Appel dans la Colombie-Britannique, avec appointements de $7,000 par année;

(*c*) Pour un autre juge puîné de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique, avec appointements de $6,000 par année;

(*d*) Pour un autre juge de cour de district de la province d'Ontario, avec appointements de $3,000 par année.

(*e*) Pour un autre juge de cour de comté de la province de Manitoba, avec appointements de $3,000 par année.

(*f*) Pour un autre juge junior de cour de comté de la province de la Colombie-Britannique, avec appointements de $3,000 par année.

(*g*) Pour quatre autres juges de cour de district de la province de la Saskatchewan, avec appointements de $3,000 par année chacun.

(*h*) Que, sauf dans les cas où ils ont droit à des appointements plus considérables, les juges et les juges junior des cours de comté et des cours de district recevront des appointements de $3,000 chacun par année, à compter de la date de leur nomination

(*i*) Pour un autre juge de Cour de Circuit du district de Montréal, avec appointements de $3,000 par année.

(*j*) Que, chaque fois qu'un juge a droit à une allocation pour frais de voyages de six dollars par jour pour siéger en audience ou en chambre, sous le régime des dispositions de l'article 18 de la dite loi, il lui sera alloué une somme supplémentaire de quatre dollars pour chaque jour qu'il aura ainsi siégé, s'il remplit cette fonction en tout endroit qui soit une cité.

(*k*) Que, à chaque juge d'une cour de comté qui, ayant atteint l'âge de 75 ans, est mis à sa retraite d'une manière obligatoire, et à tout juge qui, ayant exercé les fonctions judiciaires durant une période de 30 ans, ou plus, est mis à la retraite d'une manière obligatoire ou démissionne, il peut être accordé une annuité égale aux appointements qu'il recevait lors de sa mise à la retraite ou de sa démission.

(*l*) Que, les dispositions relatives aux annuités régies par les articles 24 et 25 de la dite loi s'appliqueront aux juges de la Cour de Circuit du district de Montréal.

(*m*) Pour un autre juge en chef de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, $7,000 par année.

(*n*) Pour un autre juge puîné de la Cour Suprême de la Saskatchewan, $6,000 par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la "Loi des Juges", chapitre 138 des Statuts Revisés, 1906, et d'édicter comme suit:—

(*a*) Le juge auquel est assigné le district de Beauharnois et qui doit résider à Montréal peut (subordonnément à l'accomplissement de sa charge judiciaire à Mont-

réal lorsque sa présence n'est pas requise dans son district) recevoir des appointements de $7,000 par année;

(*b*) Pour un autre juge de la Cour d'Appel dans la Colombie-Britannique, avec appointements de $7,000 par année;

(*c*) Pour un autre juge puîné de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique, avec appointements de $6,000 par année;

(*d*) Pour un autre juge de cour de district de la province d'Ontario, avec appointements de $3,000 par année.

(*e*) Pour un autre juge de cour de comté de la province de Manitoba, avec appointements de $3,000 par année.

(*f*) Pour un autre juge junior de cour de comté de la province de la Colombie-Britannique, avec appointements de $3,000 par année.

(*g*) Pour quatre autres juges de cour de district de la province de la Saskatchewan, avec appointements de $3,000 par année chacun.

(*h*) Que, sauf dans les cas où ils ont droit à des appointements plus considérables, les juges et les juges junior des cours de comté et des cours de district recevront des appointements de $3,000 chacun par année, à compter de la date de leur nomination.

(*i*) Pour un autre juge de Cour de Circuit du district de Montréal, avec appointements de $3,000 par année.

(*j*) Que, chaque fois qu'un juge a droit à une allocation pour frais de voyages de six dollars par jour pour siéger en audience ou en chambre, sous le régime des dispositions de l'article 18 de la dite loi, il lui sera alloué une somme supplémentaire de quatre dollars pour chaque jour qu'il aura ainsi siégé, s'il remplit cette fonction en tout endroit qui soit une cité.

(*k*) Que, à chaque juge d'une cour de comté qui, ayant atteint l'âge de 75 ans, est mis à sa retraite d'une manière obligatoire, et à tout juge qui, ayant exercé les fonctions judiciaires durant une période de 30 ans, ou plus, est mis à la retraite d'une manière obligatoire ou démissionne, il peut être accordé une annuité égale aux appointements qu'il recevait lors de sa mise à la retraite ou de sa démission.

(*l*) Que, les dispositions relatives aux annuités régies par les articles 24 et 25 de la dite loi s'appliqueront aux juges de la Cour de Circuit du district de Montréal.

(*m*) Pour un autre juge en chef de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, $7,000 par année.

(*n*) Pour un autre juge puîné de la Cour Suprême de la Saskatchewan, $6,000 par année.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Doherty ait la permission de présenter un bill (No 243) modifiant la Loi des Juges.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 232) ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D 4 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 4 (No 222) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des falsifications".
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.
Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 3 juin 1913.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 209) modifiant la Loi des Réserves forestières et des parcs fédéraux.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.
Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.
La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 188) portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. Crocket, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill L 4 (No 234) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power", et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quinze minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 3 juin 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et le rapport du greffier au sujet de la nomination projetée de dix traducteurs permanents dans le personnel de la Chambre,—et les dits rapport et recommandation sont comme suit:—

A l'honorable
Chambre des Communes.

J'ai l'honneur de recommander la nomination des personnes nommées dans le rapport ci-joint du greffier de la Chambre comme traducteurs permanents dans le personnel de la Chambre, qui seront inscrits dans la subdivision A de la seconde division,—les dites personnes ayant reçu et remis au greffier les certificats d'aptitude requis par la Loi du Service civil.

T. S. SPROULE,
Orateur.

3 juin 1913.
A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur de faire rapport que vu qu'il a été pourvu à la nomination de dix traducteurs permanents dans le personnel de la Chambre, la Commission du Service civil a été requise de faire subir un examen aux personnes désirant obtenir des certificats d'aptitude pour ces emplois.

La commission a adressé ces certificats d'aptitude, dans la forme usuelle, aux personnes suivantes, savoir:—

Joseph Moïse Lavoie, de Lévis, P.Q.
Joseph George Thérien, d'Ottawa, Ont.
Joseph Tarte, d'Ottawa, Ont.
Ralph Albert Benoit, de Montréal, P.Q.
Omer Chaput, de Montréal, P.Q.
Hyacinthe P. Arsenault, d'Ottawa, Ont.
Etherius Fauteux, de Montréal, P.Q.
Marius Lachaine, d'Ottawa, Ont.
Lionel de Bellefeuille, d'Ottawa, Ont.
Pierre Marcel Eugène Bernard, de Montréal, P.Q.

Les dits fonctionnaires sont inscrits dans la subdivision A de la seconde division, et prennent rang comme tels.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

M. White (Leeds), l'un des membrès du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mai 1913,—Relevé

faisant connaître la taxe *per capita* pour l'année expirée le 31 mars 1913, et pour chacune des douze années antérieures. (*Document de la session, No 227.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 mai 1913,—Relevé faisant connaître si le conseil du Trésor a émis un certificat autorisant le transfert de l'actif et du passif de la banque Internationale du Canada à la *Home Bank,* et les conditions de ce transfert;—aussi, copie de tous les documents se rapportant à cette question. (*Document de la session, No 228.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 mai 1913,—Relevé faisant connaître le nombre d'acres cédés par les sauvages de la bande de Côté; le nombre d'acres vendus de gré à gré; le nombre d'acres non encore vendus;—aussi, copie de toutes lettres de la part de personnes qui ont demandé d'acheter des terrains cédés dans la réserve de Côté, ou de toute personne pour et au nom des acquéreurs, ainsi que des réponses à ces lettres;—aussi, copie de tous rapports, lettres ou mémoires adressés au surintendant général des Affaires des sauvages, et provenant de l'un ou l'autre des fonctionnaires du département, au sujet de la vente de gré à gré de ces terrains;—aussi, copie de tout document contenant une autorisation en vertu de laquelle ces terrains ont été vendus de gré à gré;—aussi, de toutes les lettres adressées au département ou à l'un quelconque de ses fonctionnaires au sujet de la vente de ces terres. (*Document de la session, No 165a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, requêtes, etc., se rapportant à S.-O. de 2-19-20, à l'ouest du 2me méridien, homestead breveté le 3 juin 1892;—½ S. du N.-E. de 20-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., brevetée le 11 octobre 1904, en faveur du cessionnaire d'Edouard Boucher;—au ¼ S.-E. de 22-20-21, à l'ouest du 2me méridien, breveté le 22 septembre 1900, en faveur du cessionnaire de Louis McGillies;—au ¼ S.-E. de 28-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., breveté le 26 août 1901, en faveur du cessionnaire de J.-Bte Fagaut, le jeune; et à la ½ E. du ¼ S.-E. de 32-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., breveté le 11 septembre 1901, en faveur du cessionnaire de Jos. Alexander;—et de tous les documents en rapport avec toute réclamation de la part de G. W. Brown, ou autres personnes au sujet de ces terres. (*Document de la session, No 187f.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mai 1913,—Copie de tous papiers, lettres, documents, rapport et enquête relativement aux gardiens de phares de la paroisse de Repentigny, dans le comté de L'Assomption. (*Document de la session, No 61 (14k).*)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 242) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 188) portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et du pont y mentionnés.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de $3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de $3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût moyen de la longueur de chemin de fer subventionnée et la somme de $15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de $6,400 par mille.

(1) A la *Margaree Coal and Railway Company, Limited,* pour les lignes suivantes de chemin de fer:—

(*a*) depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial près Orangedale jusqu'à Sainte-Rose, n'excédant pas 46 milles;

(*b*) depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial près du lac McIntyre jusqu'à Caribou-Cove, Port-Malcolm, comté de Richmond, n'excédant pas 4 milles;

les dites subventions étant accordées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 4, n'excédant pas 50 milles.

(2) A la *Northern New Brunswick and Seaboard Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer depuis les mines de Drummond à Austin-Brook, un bras de la rivière Nipisiquit en amont de Great-Falls, dans le comté de Gloucester, jusqu'à un point sur le chemin de fer Intercolonial où il se croise avec l'embranchement de Bathurst-Station à Bathurst-Harbour, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 24, n'excédant pas 16.9 milles.

(3) A la Compagnie du chemin de fer de Tobique à Campbellton, pour une ligne de chemin de fer depuis Plaister-Rock, le long de la rivière Tobique, jusqu'à Riley-Brook, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 15, n'excédant pas 28 milles.

(4) A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean à Québec, pour une ligne de chemin de fer depuis Andover jusqu'à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, à l'exclusion d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à ou près Mistake, et d'un pont de chemin de fer sur la rivière Kennebecasis à ou près la Pointe-Perry, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 2, n'excédant pas 200 milles.

(5) A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic, pour une ligne ferrée depuis un point à ou près Lyster, dans le comté de Mégantic, jusqu'à un point à ou près Lime-Ridge dans le township de Dudswell, dans le comté de Wolfe, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 23, pour une ligne de chemin de fer entre les points ci-dessus mentionnés, n'excédant pas 60 milles.

(6) Pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique-Canadien à ou près Scotstown ou Mégantic jusqu'à la frontière internationale, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 19, n'excédant pas 35 milles.

(7) A la Compagnie du chemin de fer de la Rivière Petite-Nation pour une ligne de chemin de fer depuis un point entre Thurso et Montebello, sur la ligne du

chemin de fer du Pacifique-Canadien, vers le nord, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 46, n'excédant pas 30 milles.

(8) A la *Erie, London and Tilsonburg Railway Company*, pour une ligne de chemin de fer entre Port-Burwell et London, passant par ou près Vienna, Culton, Aylmer, Kingsmill et Belmont, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 37, n'excédant pas 35 milles.

(9) A la *Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company*, pour une ligne de chemin de fer depuis Tilsonburg vers le nord jusqu'à un point de raccordement avec la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* à Embro, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 12, n'excédant pas 10.38 milles.

(10) A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien, pour une ligne de chemin de fer depuis Gimli jusqu'à un point sur la rivière Icelandic à ou près Riverton, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 39, pour une ligne entre les points ci-dessus mentionnés, n'excédant pas 30 milles.

(11) A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien, pour une ligne de chemin de fer depuis Moosejaw, dans une direction nord, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 40, n'excédant pas 123 milles.

(12) A la *Alberta Central Railway Company*, pour une ligne de chemin de fer depuis Red-Deer jusqu'à Rocky-Mountain-House, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 38, n'excédant pas 70 milles.

(13) A la *Kettle Valley Railway Company*, pour les lignes de chemin de fer suivantes:—

(*a*) à partir de Merritt jusqu'au quai de Penticton, n'excédant pas 145 milles;

(*b*) à partir d'un point sur la ligne entre Merritt et le quai de Penticton, à ou près Penticton, jusqu'à Midway, n'excédant pas 135 milles;

(*c*) à partir d'un point sur la ligne entre Merritt et le quai de Penticton, environ 25 milles au sud de Merritt, jusqu'à un point sur la rivière Fraser, près de Hope-Station, n'excédant pas 55 milles;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 42, n'excédant pas en totalité 335 milles.

(14) A la *Calgary and Fernie Railway Company*, pour une ligne de chemin de fer depuis Michel ou Sparwood, vers le nord par la tête de la rivière Elk et la Passe Kananaskis, jusqu'à un point à ou près la cité de Calgary, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 43, n'excédant pas 100 milles.

2. Le Gouverneur en conseil peut accorder la subvention ci-après mentionnée pour aider à la construction et à l'achèvement du pont ci-après mentionné, savoir:—

A la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*, pour aider à la construction et à l'achèvement d'un pont traversant les Seconds-Narrows de l'inlet Burrard, tel qu'autorisé par le chapitre 71 de 1910, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 3, item 1, n'excédant pas $350,000.

3. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de $25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucune autre aide, mais ne comprend pas le prix de revient de l'équipement du chemin de fer ni le prix de revient des installations de tête de ligne, ni celui des terrains nécessaires pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne de chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, ainsi qu'un examen soigné du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée

est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.

4. Les subventions par la présente loi autorisées pour aider à la construction de tout chemin de fer ou pont, sont payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'en soit autrement statué d'une manière formelle dans la présente loi, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être acquittées comme suit:—

(*a*) lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou

(*b*) par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise; ou

(*c*) d'après évaluations courantes des travaux, appuyées du certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les travaux exécutés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille dollars; ou

(*d*) dans le cas des alinéas (*b*) et (*c*), partie d'une manière partie de l'autre.

5. Les subventions ci-dessus mentionnées comme autorisées au bénéfice de compagnies dénommées, sont, lorsque accordées par le Gouverneur en conseil, attribuées à ces compagnies respectivement; les autres subventions peuvent être accordées aux compagnies qui établissent à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et achever les dits chemins de fer et ponts respectivement; tous les chemins de fer et les ponts pour la construction desquels des subventions sont accordées, à moins qu'ils ne soient déjà commencés, doivent être commencés dans les deux ans à compter du premier jour d'août 1913 et achevés dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, lequel délai sera fixé par le Gouverneur en conseil; et ils doivent être ainsi construits en conformité des descriptions, devis et conditions agréés par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et énoncés dans un traité conclu dans chaque cas par la compagnie avec le ministre, traité que le dit ministre, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure; et le tracé et l'emplacement de ces chemins de fer et ponts subventionnés sont aussi assujettis à l'approbation du Gouverneur en conseil.

6. L'octroi de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnés à la condition que la Commission des chemins de fer pour le Canada pourra en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies des droits de circulation, des arrangements relatifs aux transports et autres droits de nature à assurer à tous les chemins de fer de correspondance avec les chemins de fer et les ponts ainsi subventionnés, des facilités raisonnables et justes pour l'exercice de ces droits de circulation, des arrangements équitables et raisonnables pour les transports avec les compagnies en correspondance, et un tarif uniforme par mille, entre tous ces chemins de fer en correspondance; et la dite commission a en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par les compagnies ou sur les chemins de fer et les ponts par le présent subventionnés; mais toute décision de la dite commission rendue sous le régime du présent article peut en tout temps être modifiée ou rescindée par le Gouverneur en conseil selon qu'il juge juste et à propos.

7. Toute compagnie recevant ainsi une subvention, et ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou compagnie qui dirige ou exploite un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer ainsi subventionné, sont tenus de fournir chaque année au gouvernement du Canada le transport de ses employés, fournitures, matériaux et dépêches, sur la partie des lignes pour laquelle cette subvention a été reçue, et de fournir, chaque fois qu'ils en sont requis, des bureaux ambulants convenablement aménagés pour le service des dépêches; et ces transports et services se feront au prix qui seront convenus entre le ministre du département du

gouvernement pour lequel se fera ce service et la compagnie qui l'effectuera, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes de la présente loi.

8. A l'égard de tous les chemins de fer et des ponts ainsi subventionnés, la compagnie qui en aucun temps possède ou exploite quelqu'un de ces chemins de fer ou ponts doit, quand elle en est requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, les livres, comptes et pièces comptables établissant le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de son exploitation, ainsi que ses recettes.

9. Le Gouverneur en conseil peut exiger, comme condition des subventions autorisées par la présente loi, que la compagnie emploie pour sa voie des rails et attaches d'acier neufs fabriqués au Canada, et achète de fournisseurs canadiens les matériaux et fournitures nécessaires à la construction du chemin de fer et des ponts et le matériel roulant nécessaire au premier équipement du chemin de fer, si pareils rails, attaches, matériaux, fournitures et équipement peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable, à des conditions aussi favorables qu'ailleurs, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux est le juge.

10. Dès qu'a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction de toute ligne de chemin de fer ainsi subventionnée, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins dé fer et Canaux et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne faisant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la configuration physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de $3,200 par mille, plus une quotité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de $3,200 par mille, s'il en est; et la quotité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par le Gouverneur en conseil sur la proposition du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport et certificat du dit ingénieur en chef; pourvu—

(*a*) que le coût estimatif tel que certifié ne soit pas en moyenne inférieur à $18,000 par mille pour la totalité de la longueur subventionnée;

(*b*) qu'il ne soit versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type stipulé au contrat passé avec la compagnie;

(*c*) que la subvention ne dépasse en aucun cas la somme de $6,400 par mille.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne

coûtera pas, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de $3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de $15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de $3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût moyen de la longueur de chemin de fer subventionnée et la somme de $15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de $6,400 par mille.

(1) A la *Margaree Coal and Railway Company, Limited,* pour les lignes suivantes de chemin de fer:—

(*a*) depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial près Orangedale jusqu'à Sainte-Rose, n'excédant pas 46 milles;

(*b*) depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial près du lac McIntyre jusqu'à Caribou-Cove, Port-Malcolm, comté de Richmond, n'excédant pas 4 milles;

les dites subventions étant accordées au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 4, n'excédant pas 50 milles.

(2) A la *Northern New Brunswick and Seaboard Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer depuis les mines de Drummond à Austin-Brook, un bras de la rivière Nipisiquit en amont de Great-Falls, dans le comté de Gloucester, jusqu'à un point sur le chemin de fer Intercolonial où il se croise avec l'embranchement de Bathurst-Station à Bathurst-Harbour, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 24, n'excédant pas 16.9 milles.

(3) A la Compagnie du chemin de fer de Tobique à Campbellton, pour une ligne de chemin de fer depuis Plaister-Rock, le long de la rivière Tobique, jusqu'à Riley-Brook, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 15, n'excédant pas 28 milles.

(4) A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean à Québec, pour une ligne de chemin de fer depuis Andover jusqu'à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, à l'exclusion d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à ou près Mistake, et d'un pont de chemin de fer sur la rivière Kennebecasis à ou près la Pointe-Perry, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 2, n'excédant pas 200 milles.

(5) A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic, pour une ligne ferrée depuis un point à ou près Lyster, dans le comté de Mégantic, jusqu'à un point à ou près Lime-Ridge dans le township de Dudswell, dans le comté de Wolfe, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 23, pour une ligne de chemin de fer entre les points ci-dessus mentionnés, n'excédant pas 60 milles.

(6) Pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique-Canadien à ou près Scot-town ou Mégantic jusqu'à la frontière internationale, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 40 de 1907, article 1, item 19, n'excédant pas 35 milles.

(7) A la Compagnie du chemin de fer de la Rivière Petite-Nation pour une ligne de chemin de fer depuis un point entre Thurso et Montebello, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique-Canadien, vers le nord, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 46, n'excédant pas 30 milles.

(8) A la *Erie, London and Tilsonburg Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer entre Port-Burwell et London, passant par ou près Vienna, Culton, Aylmer, Kingsmill et Belmont, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 37, n'excédant pas 35 milles.

(9) A la *Tilsonburg, Lake Erie and Pacific Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer depuis Tilsonburg vers le nord jusqu'à un point de raccordement avec

la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company* à Embro, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 12, n'excédant pas 10.38 milles.

(10) A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien, pour une ligne de chemin de fer depuis Gimli jusqu'à un point sur la rivière Icelandic à ou près Riverton, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 39, pour une ligne entre les points ci-dessus mentionnés, n'excédant pas 30 milles.

(11) A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien, pour une ligne de chemin de fer depuis Moosejaw, dans une direction nord, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 40, n'excédant pas 123 milles.

(12) A la *Alberta Central Railway Company*, pour une ligne de chemin de fer depuis Red-Deer jusqu'à Rocky-Mountain-House, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 63 de 1908, article 1, item 38, n'excédant pas 70 milles.

(13) A la *Kettle Valley Railway Company*, pour les lignes de chemin de fer suivantes:—

(*a*) à partir de Merritt jusqu'au quai de Penticton, n'excédant pas 145 milles;

(*b*) à partir d'un point sur la ligne entre Merritt et le quai de Penticton, à ou près Penticton, jusqu'à Midway, n'excédant pas 135 milles;

(*c*) à partir d'un point sur la ligne entre Merritt et le quai de Penticton, environ 25 milles au sud de Merritt, jusqu'à un point sur la rivière Fraser, près de Hope-Station, n'excédant pas 55 milles;

les dites subventions étant autorisées au lieu des subventions autorisées par le chapitre 51 de 1910, article 1, item 42, n'excédant pas en totalité 335 milles.

(14) A la *Calgary and Fernie Railway Company*, pour une ligne de chemin de fer depuis Michel ou Spurwood, vers le nord *via* la tête de la rivière Elk et la Passe Kananaskis, jusqu'à un point à ou près la cité de Calgary, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 2, item 43, n'excédant pas 100 milles.

2. Le Gouverneur en conseil peut accorder la subvention ci-après mentionnée pour aider à la construction et à l'achèvement du pont ci-après mentionné, savoir:—

A la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*, pour aider à la construction et à l'achèvement d'un pont traversant les Seconds-Narrows de l'inlet Burrard, tel qu'autorisé par le chapitre 74 de 1910, au lieu de la subvention autorisée par le chapitre 48 de 1912, article 3, item 1, n'excédant pas $350,000.

3. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de $25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucune autre aide, mais ne comprend pas le prix de revient de l'équipement du chemin de fer ni le prix de revient des installations de tête de ligne, ni celui des terrains nécessaires pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne de chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, ainsi qu'un examen soigné du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.

4. Les subventions par la présente loi autorisées pour aider à la construction de tout chemin de fer ou pont, sont payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'en soit autrement statué d'une manière formelle dans la

présente loi, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être acquittées comme suit: —

(a) lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou

(b) par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise; ou

(c) d'après évaluations courantes des travaux, appuyées du certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les travaux exécutés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille dollars; ou

(d) dans le cas des alinéas (b) et (c), partie d'une manière partie de l'autre.

5. Les subventions ci-dessus mentionnées comme autorisées au bénéfice de compagnies dénommées, sont, lorsque accordées par le Gouverneur en conseil, attribuées à ces compagnies respectivement; les autres subventions peuvent être accordées aux compagnies qui établissent à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et achever les dits chemins de fer et ponts respectivement; tous les chemins de fer et les ponts pour la construction desquels des subventions sont accordées, à moins qu'ils ne soient déjà commencés, doivent être commencés dans les deux ans à compter du premier jour d'août 1913 et achevés dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, lequel délai sera fixé par le Gouverneur en conseil; et ils doivent être ainsi construits en conformité des descriptions, devis et conditions agréés par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et énoncés dans un traité conclu dans chaque cas par la compagnie avec le ministre, traité que le dit ministre, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure; et le tracé et l'emplacement de ces chemins de fer et ponts subventionnés sont aussi assujettis à l'approbation du Gouverneur en conseil.

6. L'octroi de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnés à la condition que la Commission des chemins de fer pour le Canada pourra en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies des droits de circulation, des arrangements relatifs aux transports et autres droits de nature à assurer à tous les chemins de fer de correspondance avec les chemins de fer et les ponts ainsi subventionnés, des facilités raisonnables et justes pour l'exercice de ces droits de circulation, des arrangements équitables et raisonnables pour les transports avec les compagnies en correspondance, et un tarif uniforme par mille, entre tous ces chemins de fer en correspondance; et la dite commission a en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par les compagnies ou sur les chemins de fer et les ponts par le présent subventionnés; mais toute décision de la dite commission rendue sous le régime du présent article peut en tout temps être modifiée ou rescindée par le Gouverneur en conseil selon qu'il juge juste et à propos.

7. Toute compagnie recevant ainsi une subvention, et ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou compagnie qui dirige ou exploite un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer ainsi subventionné, sont tenus de fournir chaque année au gouvernement du Canada le transport de ses employés, fournitures, matériaux et dépêches, sur la partie des lignes pour laquelle cette subvention a été reçue, et de fournir, chaque fois qu'ils en sont requis, des bureaux ambulants convenablement aménagés pour le service des dépêches; et ces transports et services se feront aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel se fera ce service et la compagnie l'effectuera, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes de la présente loi.

8. A l'égard de tous les chemins de fer et des ponts ainsi subventionnés, la compagnie qui en aucun temps possède ou exploite quelqu'un de ces chemins de fer ou ponts doit, quand elle en est requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, les livres, comptes et pièces comptables établissant le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de son exploitation, ainsi que ses recettes.

9. Le Gouverneur en conseil peut exiger, comme condition des subventions autorisées par la présente loi, que la compagnie emploie pour sa voie des rails et attaches d'acier neufs fabriqués au Canada, et achète de fournisseurs canadiens les matériaux et fournitures nécessaires à la construction du chemin de fer et des ponts et le matériel roulant nécessaire au premier équipement du chemin de fer, si pareils rails, attaches, matériaux, fournitures et équipement peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable, à des conditions aussi favorables qu'ailleurs, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux est le juge.

10. Dès qu'a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction de toute ligne de chemin de fer ainsi subventionnée, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne faisant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la configuration physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de $3,200 par mille, plus une quotité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de $3,200 par mille, s'il en est; et la quotité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par le Gouverneur en conseil sur la proposition du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport et certificat du dit ingénieur en chef; pourvu—

(*a*) que le coût estimatif tel que certifié ne soit pas en moyenne inférieur à $18,000 par mille pour la totalité de la longueur subventionnée;

(*b*) qu'il ne soit versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type stipulé au contrat passé avec la compagnie;

(*c*) que la subvention ne dépasse en aucun cas la somme de $6,400 par mille.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet de pourvoir à une subvention à la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* pour aider à la construction d'un chemin de fer de Toronto à Ottawa.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

Le bill M 4 (No 233) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Meek", est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

M. Bennett (Simcoe) propose, secondé par M. Barnard,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que le Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill J 2 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*"; et

Bill L 4 (No 234) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill J 2 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*", et y a fait des amendements.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Après "pétition" insérer "; et considérant que les personnes nommées à l'article 1 de la présente loi ont représenté qu'elles sont les membres nommés tel que décrit au dit article 1,".

Page 1, ligne 20.—Retrancher "à la date de l'adoption de la présente loi".

Page 1, ligne 25.—Après "nommés" insérer "comme tels membres".

Page 2, ligne 3 (de la version anglaise).—Retrancher "*futherance*" et insérer "*furtherance*".

Page 2, ligne 9.—Retrancher les mots "ou avec la dite constitution".

Page 2, lignes 30 et 31.—Retrancher les mots "*Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*" et insérer en leur lieu et place le mot "Conseil".

Page 2, ligne 36.—Retrancher les mots "quelque province du".

Dans le titre.—Après le mot "*The*" insérer "*Board of management of the Canadian District of the*".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et le titre soit: "Loi constituant en corporation *The Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*".

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations en comité général sur certaines résolutions à l'effet de pourvoir à une subvention à la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, pour aider à la construction d'un chemin de fer de Toronto à Ottawa.

Et la Chambre continuant à siéger en comité après minuit;

Mercredi, 4 juin 1913.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut accorder une subvention de six mille quatre cents dollars par mille à la *Canadian Northern Ontario Railway Company* pour aider à la construction d'un chemin de fer allant de la cité de Toronto, province d'Ontario, à la cité d'Ottawa, dans la dite province, et n'excédant pas deux cent cinquante milles.

2. Le Gouverneur en conseil peut accorder une subvention de douze mille dollars par mille pour chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées (n'excédant dans aucun cas le nombre de milles respectivement fixé ci-après) savoir:—

(1) à la *Canadian Northern Ontario Railway Comapny*, pour une ligne de chemin de fer partant de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et se terminant à la cité de Port-Arthur dans la dite province; jusqu'à concurrence de 910 milles;

(2) à la *Canadian Northern Alberta Railway Company*, pour une ligne de chemin de fer allant de la cité d'Edmonton, province de l'Alberta, jusqu'à la limite de la province de la Colombie-Britannique à ou dans la Yellowhead-Pass; jusqu'à concurrence de 260 milles.

3. Les subventions autorisées en vertu de la présente loi sont payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada et peuvent, à la discrétion du Gouverneur en conseil et sur un rapport émanant du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payées ainsi qu'il suit:—

(*a*) à l'achèvement des travaux subventionnés;

(*b*) par versements, à l'achèvement de chaque section de dix milles de voie ferrée; en proportion de la valeur de la section terminée par rapport à la valeur de toute l'entreprise; cette valeur pour les fins du présent paragraphe est déterminée par le Gouverneur en conseil; ou,

(*c*) d'après les décomptes progressifs des travaux accompagnés du certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et de la subvention accordée, les progrès des travaux justifient le paiement d'une somme de trente mille dollars au minimum; ou

(*d*) quant aux alinéas (*b*) et (*c*), en partie d'une manière, en partie de l'autre.

4. Les lignes pour la construction desquelles il est par la présente loi accordé des subventions doivent être terminées dans un délai raisonnable qui ne doit pas excéder trois années, à compter du premier jour d'août 1913, et dont la durée est fixée par le Gouverneur en conseil; les dites lignes doivent être construites et achevées à la satisfaction du Gouverneur en conseil.

5. L'octroi de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnés à la condition que la Commission des chemins de fer du Canada peut en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies tels droits de circulation, tels arrangements concernant le trafic et tels autres droits qui procureraient à tous les chemins de fer en communication avec le chemin de fer ainsi subventionné, des facilités raisonnables et justes dans l'exercice de ce droit de circulation, des arrangements équitables et raisonnables relativement au trafic entre les compagnies avec lesquelles il est ainsi relié et un tarif uniforme par mille entre tous ces chemins de fer ainsi reliés; et la dite Commission a en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et à imposer par l'une quelconque des compagnies ou sur l'un quelconque des chemins de fer par la présente loi subventionnés; cependant toute décision de la dite commission rendue en vertu du présent article peut en tout temps être changé ou annulée par le Gouverneur en conseil selon qu'il le juge juste et à propos.

6. Les compagnies qui reçoivent ainsi des subventions, leurs successeurs et ayants droit et toute personne ou compagnie contrôlant ou exploitant les chemins de fer ou parties de chemins de fer ainsi subventionnés, pourvoiront chaque année, pour le compte du gouvernement du Canada, au transport des hommes, fournitures, matériaux et malles sur la partie de leurs lignes auxquelles ces subventions ont été accordées, et, lorsque requises, fourniront des wagons-poste convenablement aménagés pour le service de la poste; et ce service de transport de la poste se fera aux taux arrêtés entre le ministre du ministère du gouvernement pour le compte duquel ce service est fait et la compagnie qui le fait, et, en cas de désaccord, alors aux taux que la Commission des chemins de fer pour le Canada établira.

Et pour le paiement de ces obligations, la compagnie créditera au gouvernement du Canada une somme égale à trois pour cent du montant de la subvention reçue par la compagnie, sous le régime de l'article 1 de la présente loi, et sur le montant de la subvention jusqu'à concurrence de $6,400 par mille, reçu par la compagnie sous le régime de l'article 2 de cette loi.

7. En ce qui concerne les chemins de fer auxquels des subventions sont ainsi accordées, la compagnie qui, à toute époque, possède ou exploite quelqu'un des chemins de fer, produira, sur demande, et soumettra au ministre des Chemins de fer et Canaux ou à toute personne par lui nommée, tous livres, comptes et pièces justificatives indiquant le coût de la construction du chemin de fer, le coût de son exploitation et ses recettes.

8. Aucune subvention n'est ainsi accordée à moins et avant qu'il ait été émis et transféré dans les registres de la *Canadian Northern Railway Company* au ministre des Finances et receveur général du Canada, en fiducie au nom de Sa Majesté, des actions ordinaires de la *Canadian Northern Railway Company* de la valeur au pair de $7,000,000, lesquelles dites actions, avec tous les droits s'y rattachant, sont réputées être au profit de Sa Majesté absolument, et sont censés être entièrement acquittées, non imposables et non assujetties à appels; mais les dites actions ou toute partie de ces actions peuvent être aliénées sous l'autorité du Gouverneur en conseil aux termes et conditions qu'il peut déterminer et les produits de la vente de ces actions versées au fonds du revenu consolidé du Canada.

9. La *Canadian Northern Railway Company* est par le présent autorisée à émettre et transférer au ministre des Finances et receveur général du Canada en fiducie, ainsi que susdit, à même le capital autorisé, des actions ordinaires de la valeur au pair de $7,000,000 entièrement versées et non imposables et non assujetties à des appels, ainsi que susdit, en considération de l'octroi par le Gouverneur en conseil à la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la *Canadian Northern Alberta Railway Company* des subventions mentionnées en l'article 2 de la présente loi, aux termes susdits, et ces actions, lors de leur émission et transfert, sont censées entièrement acquittées sans autre ou plus ample obligation.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquels sont lus comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut accorder une subvention de six mille quatre cent dollars par mille à la *Canadian Northern Ontario Railway Company* pour aider à la construction d'un chemin de fer allant de la cité de Toronto, province d'Ontario,

à la cité d'Ottawa, dans la dite province, et n'excédant pas deux cent cinquante milles.

2. Le Gouverneur en conseil peut accorder une subvention de douze mille dollars par mille pour chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées (n'excédant dans aucun cas le nombre de milles respectivement fixé ci-après), savoir:—

(1) à la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer partant de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et se terminant à la cité de Port-Arthur, dans la dite province; jusqu'à concurrence de 910 milles;

(2) à la *Canadian Northern Alberta Railway Company,* pour une ligne de chemin de fer allant de la cité d'Edmonton, province de l'Alberta, jusqu'à la limite de la province de la Colombie-Britannique à ou dans la Yellowhead-Pass; jusqu'à concurrence de 260 milles.

3. Les subventions autorisées en vertu de la présente loi sont payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada et peuvent, à la discrétion du Gouverneur en conseil et sur un rapport émanant du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payées ainsi qu'il suit:—

(*a*) à l'achèvement des travaux subventionnés;

(*b*) par versements, à l'achèvement de chaque section de dix milles de voie ferrée, en proportion de la valeur de la section terminée par rapport à la valeur de toute l'entreprise; cette valeur pour les fins du présent paragraphe est déterminée par le Gouverneur en conseil; ou,

(*c*) d'après les décomptes progressifs des travaux accompagnés du certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et de la subvention accordée, les progrès des travaux justifient le paiement d'une somme de trente mille dollars au minimum; ou

(*d*) quant aux alinéas (*b*) et (*c*), en partie d'une manière, en partie de l'autre.

4. Les lignes pour la construction desquelles il est par la présente loi accordé des subventions doivent être terminées dans un délai raisonnable qui ne doit pas excéder trois années, à compter du premier jour d'août 1913, et dont la durée est fixée par le Gouverneur en conseil; les dites lignes doivent être construites et achevées à la satisfaction du Gouverneur en conseil.

5. L'octroi de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnés à la condition que la Commission des chemins de fer du Canada peut en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies tels droits de circulation, tels arrangements concernant le trafic et tels autres droits qui procureraient à tous les chemins de fer en communication avec le chemin de fer ainsi subventionné, des facilités raisonnables et justes dans l'exercice de ce droit de circulation, des arrangements équitables et raisonnables relativement au trafic entre les compagnies avec lesquelles il est ainsi relié et un tarif uniforme par mille entre tous ces chemins de fer ainsi reliés; et la dite Commission a en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et à imposer par l'une quelconque des compagnies ou sur l'un quelconque des chemins de fer par la présente loi subventionnés; cependant toute décision de la dite commission rendue en vertu du présent article peut en tout temps être changée ou annulée par le Gouverneur en conseil selon qu'il le juge juste et à propos.

6. Les compagnies qui reçoivent ainsi des subventions, leurs successeurs et ayants droit et toute personne ou compagnie contrôlant ou exploitant les chemins de fer ou parties de chemins de fer ainsi subventionnés, pourvoiront chaque année, pour le compte du gouvernement du Canada, au transport des hommes, fournitures, matériaux et malles sur la partie de leurs lignes auxquelles ces subventions ont été accordées, et, lorsque requises, fourniront des wagons-poste convenablement aménagés

pour le service de la poste; et ce service de transport de la poste se fera aux taux arrêtés entre le ministre du ministère du gouvernement pour le compte duquel ce service est fait et la compagnie qui le fait, et, en cas de désaccord, alors aux taux que la Commission des chemins de fer pour le Canada établira.

Et pour le paiement de ces obligations, la compagnie créditera au gouvernement du Canada une somme égale à trois pour cent du montant de la subvention reçue par la compagnie, sous le régime de l'article 1 de la présente loi, et sur le montant de la subvention jusqu'à concurrence de $6,400 par mille, reçu par la compagnie sous le régime de l'article 2 de cette loi.

7. En ce qui concerne les chemins de fer auxquels des subventions sont ainsi accordées, la compagnie qui, à toute époque, possède ou exploite quelqu'un des chemins de fer produira, sur demande, et soumettra au ministre des Chemins de fer et Canaux ou à toute personne par lui nommée, tous livres, comptes et pièces justificatives indiquant le coût de la construction du chemin de fer, le coût de son exploitation et ses recettes.

8. Aucune subvention n'est ainsi accordée à moins et avant qu'il ait été émis et transféré dans les registres de la *Canadian Northern Railway Company* au ministre des Finances et receveur général du Canada, en fiducie au nom de Sa Majesté, des actions ordinaires de la *Canadian Northern Railway Company* de la valeur au pair de $7,000,000, lesquelles dites actions, avec tous les droits s'y rattachant, sont réputées être au profit de Sa Majesté absolument, et sont censés être entièrement acquittées, non imposables et non assujetties à appels; mais les dites actions ou toute partie de ces actions peuvent être aliénées sous l'autorité du Gouverneur en conseil aux termes et conditions qu'il peut déterminer et les produits de la vente de ces actions versées au fonds du revenu consolidé du Canada.

9. La *Canadian Northern Railway Company* est par le présent autorisée à émettre et transférer au ministre des Finances et receveur général du Canada en fiducie, ainsi que susdit, à même le capital autorisé, des actions ordinaires de la valeur au pair de $7,000,000 entièrement versées et non imposables et non assujetties à des appels, ainsi que susdit, en considération de l'octroi par le Gouverneur en conseil à la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la *Canadian Northern Alberta Railway Company* des subventions mentionnées en l'article 2 de la présente loi, aux termes susdits, et ces actions, lors de leur émission et transfert, sont censées entièrement acquittées sans autre ou plus ample obligation.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois et adoptées.

M. German propose, comme amendement, secondé par M. Charlton,—Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"la dite résolution ne soit pas agréée maintenant mais qu'elle soit référée de nouveau au comité général de la Chambre, avec instruction de la modifier en pourvoyant à ce que, à même le fonds du revenu consolidé, il soit fait, sous forme de prêt, à la *Canadian Northern Railway Company,* une avance d'une somme de pas plus de quinze millions de dollars pour aider la compagnie à construire son chemin de fer, cette avance devant être remboursable, avec intérêt semi-annuel au toux de quatre pour cent par année, pas plus tard que le premier juillet 1933; l'avance devant être garantie par des obligations imputables sur l'entreprise, l'équipement et les biens, droits et franchises de la *Canadian Northern Pacific Railway Company,* la *Canadian Northern Alberta Railway Company,* la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la *Canadian Northern Quebec Railway Company,* et prendra rang immédiatement après les débentures-actions déjà émises et actuellement existantes et imputables à chacune des dites compagnies et à toutes les dites compagnies, et devant être plus amplement garanties par un transfert au ministre des Finances et receveur général du Canada en fidéicommis pour Sa Majesté d'actions

du capital-actions ordinaire de la *Canadian Northern Railway Company* jusqu'à concurrence, au pair, de la somme de quinze millions de dollars, lesquelles actions devront être considérées comme complètement acquittées, non imposables et non sujettes à appel de versements, et seront inscrites sur le livre de transfert d'actions de la *Canadian Northern Railway Company*, et les dites actions de fonds-capital seront, sur remboursement par la dite compagnie de la dite somme de quinze millions de dollars et de tout intérêt échu, retransférés à la compagnie, ses successeurs ou ayants cause ".

M. l'Orateur décide que l'amendement est hors d'ordre, attendu qu'une proposition affectant les deniers publics doit être recommandé par le Gouverneur général.

Et la question étant de nouveau posée,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois et adoptées.

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Murphy,—Que tous les mots après le mot " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:— " l'octroi des dites subventions, et leur réception par les compagnies respectives sera subordonné à la condition que les dites compagnies, dans les deux mois qui suivront la date de l'adoption de cette loi, soumettront à la Commission des chemins de fer du Canada, une liste de taux de trafic sur les lignes des dites compagnies maintenant construites ou à être subséquemment construites à l'ouest de Fort-William, lesquels devront être les mêmes que ceux qui sont maintenant en vigueur sur les lignes des dites compagnies dans les provinces d'Ontario et de Québec, excepté en autant et jusqu'au chiffre que les dites compagnies de chemin de fer pourront établir comme coût de l'exploitation plus élevé nécessité sur celles de ces lignes qui se prolongent à l'ouest de Fort-William, et la liste de taux susdite sera sujette à l'autorité et au contrôle de la dite Commission des chemins de fer, pour être par elle revisée et déterminée en conformité des dispositions précitées ".

M. l'Orateur décide que l'amendement est irrégulier attendu qu'une proposition affectant les deniers publics doit être recommandée par le Gouverneur général.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion;

M. Graham propose, comme amendement, secondé par M. Oliver,—Que tous les mots après le mot " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:— " l'octroi de ces subventions et leur remise à la dite compagnie seront sujets à la condition que le bureau des Commissaires des chemins de fer pour le Canada puisse en aucun temps, assurer à d'autres compagnies, sur la ligne de la *Canadian Northern Pacific Railway Company*, située dans la province de la Colombie-Britannique, depuis un point à la Passe de la Tête-Jaune jusqu'à Vancouver à l'embouchure de la rivière Fraser, des pouvoirs de circulation, des arrangements de trafic et autres droits qui pourront donner à toutes les voies ferrées se reliant au dit chemin de fer ainsi subventionné des facilités raisonnables et convenables de se servir de ces pouvoirs de circulation, des arrangements raisonnables et équitables de trafic avec les compagnies se reliant à lui, et des taux égaux de parcours entre toutes les compagnies intéressées; et que le dit bureau ait contrôle absolu, en tout temps, sur les taux et péages a être imposés et prélevés par la compagnie subventionnée par les présentes résolutions; pourvu, toujours, que toute décision du dit bureau prise sous le régime de cet article puisse en aucun temps être changée ou rescindée par le Gouverneur en conseil, suivant qu'il le jugera juste et équitable ".

M. l'Orateur décide que l'amendement est hors d'ordre, en autant qu'une proposition affectant les deniers publics devrait être recommandée par le Gouverneur général.

Alors, la question étant de nouveau posée,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois et adoptées, elle est résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois et adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant un prêt à la *Grand Trunk Pacific Railway Company*.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'accorder et d'autoriser, à même le Fonds du revenu consolidé, une avance (à titre de prêt) d'une somme de pas plus de quinze millions de dollars aux fins d'aider la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* à compléter la division ouest de son chemin de fer, cette avance devant être remboursable avec intérêt semi-annuel au taux de quatre pour cent par année, pas plus tard que le premier juillet 1923; l'avance devant être garantie par des obligations imputables sur la division ouest de la voie ferrée de la compagnie, et sur l'entreprise, l'équipement et les biens, droits et franchises de la compagnie, et prendra rang immédiatement après les débentures-actions émises ou à émettre sous le régime du chapitre 100 des lois de 1906, et de la loi concernant la compagnie sanctionnée le septième jour de mars 1913, ces obligations devant être garanties tant pour le capital que pour l'intérêt par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

2. Résolu,—Que, de plus, le Gouverneur en conseil peut, en sus des sommes qui ne sont pas encore empruntées, mais qui sont négociables, en rapport avec les emprunts autorisés par toute loi du Parlement antérieurement adoptée, prélever par voie d'emprunt, en conformité et sous le régime des dispositions de cette partie du chapitre 24 des Statuts Revisés de 1906, régissant la dette publique et le prélèvement d'emprunts autorisés par le Parlement, toute somme d'argent n'excédant pas quinze millions de dollars qui peut être requise pour effectuer l'avance que ces résolutions ont en vue.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'accorder et d'autoriser, à même le Fonds du revenu consolidé, une avance (à titre de prêt) d'une somme de pas plus de quinze millions de dollars aux fins d'aider la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* à compléter la division ouest de son chemin de fer, cette avance devant être remboursable avec intérêt semi-annuel au taux de quatre pour cent par année, pas plus tard que le premier juillet 1923; l'avance devant être garantie par des obligations imputables sur la division ouest de la voie ferrée de la compagnie, et sur l'entreprise, l'équipement et les biens, droits et franchises de la compagnie, et prendra rang immédiatement après les débentures-actions émises ou à émettre sous le régime du chapitre 100 des lois de 1906, et de la loi concernant la compagnie sanctionnée le septième jour de mars 1913, ces obligations devant être garanties tant pour le capital que pour l'intérêt par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

2. Résolu,—Que, de plus, le Gouverneur en conseil peut, en sus des sommes qui ne sont pas encore empruntées, mais qui sont négociables, en rapport avec les emprunts autorisés par toute loi du Parlement antérieurement adoptée, prélever par voie d'emprunt, en conformité et sous le régime des dispositions de cette partie du chapitre 24 des Statuts Revisés de 1906, régissant la dette publique et le prélèvement d'emprunts autorisés par le Parlement, toute somme d'argent n'excédant pas quinze millions de dollars qui peut être requise pour effectuer l'avance que ces résolutions ont en vue.

M. White (Leeds) propose, secondé par M. Pelletier,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois et adoptées.

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Graham,—Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les

résolutions ne soient pas lues maintenant la seconde fois, mais qu'elles soient renvoyées à un comité général pour qu'elles soient modifiées comme suit:—

"La concession de ce prêt, et sa réception par la compagnie sera subordonnée à la condition que la dite compagnie, dans les deux mois qui suivront la date de l'adoption de cette loi, soumettra à la Commission des chemins de fer du Canada une liste des taux de trafic sur les lignes de la compagnie maintenant construites ou à être subséquemment construites à l'ouest de Fort-William, lesquels devront être les mêmes que ceux qui sont maintenant en vigueur sur les lignes de la dite compagnie dans les provinces d'Ontario et de Québec, excepté en autant et jusqu'au chiffre que la dite compagnie de chemin de fer pourra établir comme coût d'exploitation plus élevé nécessité de ces lignes qui se prolongent à l'ouest de Fort-William, et la liste de taux susdite sera sujette à l'autorité et au contrôle de la dite Commission des chemins de fer, pour être par elle revisée et déterminée en conformité des dispositions précitées."

M. l'Orateur décide que l'amendement est irrégulier, attendu qu'une proposition affectant les deniers publics doit être recommandée par le gouverneur général.

Alors, la question étant de nouveau posée,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois et adoptées, elle est résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois et adoptées.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 244) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des chemins de fer et du pont y mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 245) permettant l'octroi de subventions pour aider à la construction de certaines lignes de chemin de fer de la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et de la *Canadian Northern Alberta Railway Company,* respectivement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 246) autosivant un prêt à la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet d'amender la Loi des Postes.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Postes en prescrivant (*a*) que tout courrier convoyeur qui, au premier avril 1913, avait complété quinze années de service, temporaire et permanent, et qui s'est bien et fidèlement acquitté de ses devoirs, peut recevoir une augmentation spéciale de $100 à compter du premier avril 1913, mais cette augmentation ne devra pas excéder la différence entre son salaire actuel et le salaire maximum d'un courrier convoyeur; (*b*) que la période de service des facteurs, messagers, chargeurs, agents de transport des malles et facteurs boîtiers dans les grades B, C et D sera réduite de deux ans à un an; et (*c*) que le salaire minimum de ces employés sera de $2 par jour, et le salaire maximum, de $3 par jour.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Postes en prescrivant (*a*) que tout courrier convoyeur qui, au premier avril 1913, avait complété quinze années de service, temporaire et permanent, et qui s'est bien et fidèlement acquitté de ses devoirs, peut recevoir une augmentation spéciale de $100 à compter du premier avril 1913, mais cette augmentation ne devra pas excéder la différence entre son salaire actuel et le salaire maximum d'un courrier convoyeur; (*b*) que la période de service des facteurs, messagers, chargeurs, agents de transport des malles et facteurs boîtiers dans les grades B, C et D sera réduite de deux ans à un an; et (*c*) que le salaire minimum de ces employés sera de $2 par jour, et le salaire maximum, de $3 par jour.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 248) modifiant la Loi des Postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet d'aider le gouvernement de la province d'Ontario à construire certaines lignes de chemin de fer y mentionnées.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil peut accorder au gouvernement de la province de l'Ontario, en considération de la construction de chacune des lignes de chemins de fer ci-après mentionnées (ne dépassant en aucun cas le nombre de milles ci-après respectivement énoncé), une subvention ne dépassant pas $6,400 par mille—

(i) pour la ligne de chemin de fer allant de North-Bay sur le chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'à Cochrane sur le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique; pour 252·8 milles au plus.

(ii) Pour les embranchements suivants de chemins de fer:—

(*a*) de Englehart à Charlton; pour 7·8 milles au plus;
(*b*) de Cobalt à Kerr-Lake; pour 3·9 milles au plus;
(*c*) de Iroquois-Falls à Timmins; pour 33·2 milles au plus;
(*d*) de Earlton à Elk-Lake-City; pour 28·5 milles au plus;
(*e*) de Iroquois-Falls-Station à Iroquois-Falls; pour 7·25 milles au plus.

2. Les subventions autorisées par la présente loi seront prélevées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada à la discrétion du Gouverneur en conseil, et peuvent être payées sur le certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux quant au nombre de milles construits, et en telle manière et en telles sommes, et subordonnément à telles conditions, s'il y a lieu, que le Gouverneur en conseil juge à propos.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil peut accorder au gouvernement de la province de l'Ontario, en considération de la construction de chacune des lignes de chemins de fer ci-après mentionnées (ne dépassant en aucun cas le nombre de milles ci-après respectivement énoncé), une subvention ne dépassant pas $6,100 par mille—

(i) pour la ligne de chemin de fer allant de North-Bay sur le chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'à Cochrane sur le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique; pour 252·8 milles au plus.

(ii) Pour les embranchements suivants de chemins de fer:—

(*a*) de Englehart à Charlton; pour 7·8 milles au plus;
(*b*) de Cobalt à Kerr-Lake; pour 3·9 milles au plus;
(*c*) de Iroquois-Falls à Timmins; pour 33·2 milles au plus;
(*d*) de Earlton à Elk-Lake-City; pour 28·5 milles au plus;
(*e*) de Iroquois-Falls-Station à Iroquois-Falls; pour 7·25 milles au plus.

2. Les subventions autorisées par la présente loi seront prélevées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada à la discrétion du Gouverneur en conseil, et peuvent être payées sur le certificat de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux quant au nombre de milles construits, et en telle manière et en telles sommes, et subordonnément à telles conditions, s'il y a lieu, que le Gouverneur en conseil juge à propos.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Cochrane ait la permission de présenter un bill (No 247) autorisant l'octroi de subventions au gouvernement de la province de l'Ontario pour aider la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hughes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mai 1913;—Copie de toutes lettres, rapports, documents et autres pièces concernant la nomination du colonel Crowe comme commandant du Collège militaire royal, ou sa démission, ou la prolongation de son temps de service ou sa cessation, ainsi que copie de tous papiers ou lettres échangés entre le ministre et le colonel Crowe concernant sa démission ou son refus de prolonger son temps de service. (*Document de la session, No 75a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 212) intitulé: "Loi concernant certaines banques d'épargne dans la province de Québec.

Aussi, le Sénat acquiesce sans modifications aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill F 2 (No 215) intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie";

Bill Z 2 (No 216) intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada";

Bill P 3 (No 217) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company*"; et

Bill H 4 (No 223) intitulé: "Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la *Restigouche and Western Railway Company* de construire et mettre en service un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table de la Chambre son rapport sur la classification et l'organisation du personnel de la Chambre ainsi que sa recommandation à ce sujet.

LOI DU SERVICE CIVIL ET AMENDEMENTS.

A l'honorable
Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander l'adoption du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé:—

Que la classification et l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, adoptées par la Chambre le 10 mai 1909, soient cancellées, et que la classification et l'organisation énoncées dans la cédule ci-jointe soient adoptées en leur lieu et place.

T. S. SPROULE,
Orateur de la Chambre des Communes.

2 juin 1913.

CHAMBRE DES COMMUNES,
31 mai 1913.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre avec le présent rapport un mode de réorganisation et de reclassification du personnel de la Chambre des Communes. Cette organisation a été soigneusement préparée en vue d'améliorer l'arrangement des diverses divisions du service de la Chambre en en réduisant le nombre et en les groupant d'une manière plus satisfaisante que sous le régime de l'organisation actuelle.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

Résolu,—1. Que la classification et l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, adoptées par résolution de la Chambre le 10 mai 1909, soient cancellées, et que la classification et l'organisation énoncées ci-dessous leur soient substituées, et qu'elles viennent en vigueur le 1er juillet 1913.

2. Que dans le cas de nouvelles nominations pour remplir des vacances dans la première division, le nouveau titulaire entrera dans le service avec un grade inférieur

à celui de son prédécesseur, mais cette règle ne s'appliquera pas dans le cas de promotions d'officiers dans le service de la Chambre.

Classification et organisation du personnel de la Chambre des Communes.

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
Flint, Thomas B., M.A., LL.B., D.C.L.	...	Greffier de la Chambre	$5,000	$5,000
Smith, lieutenant-colonel, C.M.G., I.S.O., J.P., A.D.C.	1-A	Sergent d'Armes	3,950	3,950
Laplante, J.B.R.	1-A	Greffier adjoint	4,000	4,000
Bowie, capitaine H.W.	1-B	Adjoint du Sergent d'Armes	2,100	2,100
(a)—*Division anglaise.*		**Journaux de la Chambre**		
Bowles, Wm C	1-A	Greffier en chef du Journal, des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	3,300	3,300
Dalton, James	1-B	Greffier du Journal	2,400	2,400
King, Robert P	1-B	Greffier des Procès-verbaux	2,100	2,100
Colwell, Charles F.	2-A	Greffier des Ordres du Jour et Archives	2,100	2,100
Vacance	2-A	Greffier des documents de la session et du comité conjoint des Impressions	....	1,600
Vacance	2-A	Assistant greffier des Procès-verbaux	....	1,600
Glasier, Arthur	2-B	Assistant greffier des documents de la session	900	900
Dubé, Wilfrid	2-B	Greffier des pétitions	1,600	1,600
Jones, C. H	2-B	Commis et secrétaire du Greffier de la Chambre	1,600	1,000
(b)—*Division française.*				
Chapleau, J. R. Ephrem	1-A	Greffier en chef du Journal, des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	3,300	3,300
Dansereau, Lionel	2-A	Greffier du Journal	1,900	1,900
Saucier, F.X.R.	2-A	Greffier des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	1,600	1,600
		Division des comités.		
Hartney, E. P.	1-A	Examinateur et registraire des Bills privés, et Greffier en chef des Comités spéciaux	3,300	3,300
Todd, Walter	1-B	Examinateur des pétitions pour bills privés, greffier des comités des bills privés, des ordres permanents et des privilèges et élections	2,650	2,650
Panet, Louis Charles	1-B	Greffier des Comités des Débats et des mines et minéraux ; assistant examinateur des pétitions pour bills privés ; assistant-greffier des comités des bills privés et des ordres permanents	2,100	2,100
Robidoux, Narcisse	1-B	Greffier des Comités des Chemins de fer et des Banques et du Commerce	2,100	2,100
Howe, Thomas	2-A	Greffier des Comités des Comptes publics et de la Marine et des Pêcheries ; assistant-greffier des Comités des Chemins de fer et Canaux et des Banques et du Commerce	2,000	2,000
Horton, A. B.	2-B	Greffier du Comité de l'Agriculture et de la Colonisation	1,600	1,600
		Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.		
Foley, James G.	1-A	Greffier de la Couronne en Chancellerie	3,300	3,300
Chadwick, F.	2-A	Député Greffier de la Couronne en Chancellerie	1,950	1,950
Castonguay, J.	2-B	Commis dans le bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie	1,600	1,600

CLASSIFICATION ET ORGANISATION DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
(a) *Division des "Débats".*		**Division de la Traduction**		
LaRose, Wilfrid	1-A	Traducteur en chef	2,650	2,800
Charlier, E.	1-B	Traducteur	2,650	2,650
Durantaye, de la, G.	1-B	"	2,650	2,650
Fortier, A	1-B	"	2,650	2,650
Gascon, W.	1-B	"	2,650	2,650
Gerin, L	1-B	"	2,650	2,650
Girard, R.	1-B	"	2,500	2,500
Hughes, F.	1-B	"	2,650	2,650
Labine, G.	1-B	"	2,650	2,650
Lasalle, L.	1-B	"	2,650	2,650
Moffet, F.	1-B	"	2,650	2,650
Desaulniers, E. L.	2-A	"	1,750	1,750
(b) *Division de la Chambre.*				
Laframboise, Louis	1-A	Traducteur en chef	3,000	3,000
Desaulniers, D. L.	1-B	Traducteur et Secrétaire	2,800	2,800
Tremblay, Remi	1-B	Traducteur	2,300	2,300
Clapin, Sylva	2-A	"	2,100	2,100
Paradis, Oscar	2-A	"	1,900	1,900
St. Louis, H.	2-A	"	2,025	2,025
Duckett, Charles E.	2-A	"	1,650	1,650
Noailles, Louis	2-A	"	1,600	1,600
Query, Eli	2-A	Correcteur d'épreuves	2,100	2,100
Briand, J. M.	2-A	"	1,900	1,900
Vacance	2-A	Traducteur	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
(a) *Sténographes.*		**Division des Débats.**		
Horton, A.	1-A	Rédacteur des débats et chef des sténographes	2,800	2,800
Owens, T. P.	1-A	Rédacteur adjoint des débats et sténographes	2,800	2,800
Campbell, A. C.	1-B	Sténographe	2,800	2,800
Desjardins, A.	1-B	"	2,800	2,800
Dunbar, R. C.	1-B	"	2,800	2,800
Marceau, J. O.	1-B	"	2,800	2,800
Simpson, Geo.	1-B	"	2,800	2,800
Blue, C. S.	1-B	"	2,100	2,100
Young, Earl C	1-B	"	2,100	2,100
Galbraith, Fred. W. S.	1-B	"	2,100	2,100
Boyce, C. W.	2-A	Secrétaire	2,000	2,000
(b) *Sténographes des comités.*				
Dickson, W. H.	2-A	Sténographe	2,000	2,000
Matthews, C. A.	2-A	"	2,000	2,000
Oliver, Harry E.	2-A	"	1,600	1,600
Vacance	2-A	"	....	1,600
(a) *Division de la comptabilité.*		**Division de la comptabilité, de la papeterie et des Livres bleus.**		
Chamberlain, D.C.	1-A	Comptable et chef	2,800	2,800
Cameron, Douglas W	1-B	Assistant-comptable	2,100	2,100
(b) *Division de la papeterie.*				
Cairns, William	1-B	Chef de la division de la papeterie	2,200	2,200
....	2-A	Chef des sténographes des députés	....	1,600
Naubert, Eugène	2-B	Adjoint du chef de la division	1,200	1,25.

CLASSIFICATION ET ORGANISATION DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Fin.*

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
(c) *Divisions de la poste et des Livres bleus.*				
Mills, Nathaniel	1-B	Maître de poste	2,600	2,600
Lemieux, F. X	2-A	Assistant maître de poste	1,600	1,600
Asselin, J. E	3-A	Assistant dans le bureau de poste	1,200	1,200
Lalonde, W. F. A	3-A	Assistant dans le bureau des Livres bleus	1,200	1,200
(d) *Cabinet de lecture.*				
Deacon, John L	2-A	Gardien	1,600	1,600
Patry, Joseph	3-A	Gardien adjoint	1,200	1,200
		Division de la Loi.		
Vacance		Aviseur parlementaire		5,000
Foran, J. K	1-B		2,700	2,700
Vacance	1-B			2,100
Troop, A	2-B		1,600	1,600
		Division du Sergent-d'Armes.		
Connolly, Peter		Messager en chef et concierge	1,600	1,600
Boudreault, Geo		Assistant messager en chef et concierge	1,200	1,200
George, Charles		Régisseur du restaurant	1,200	1,200
Thompson, W. G		Electricien	1,000	1,000
Pinard, H		Menuisier	800	800
Gibson, Geo		"	800	800
Smith, Geo		Messager de banque et assistant dans le bureau du comptable	900	900
Hugg, Claire		Chef des pages	900	900
Stewart, T		Messager	800	800
Boutet, A		"	800	800
Ebbs, Thomas		"	800	800
Moreau, Louis		"	800	800
Morin, Emile		"	800	800
Stewart, C. R		Portier	900	900
Holder, Geo		Gardien de nuit	800	800
Greer, F. C. B		"	800	800
Harman, Ernest		Maître d'hôtel de l'Orateur	700	700
Fortin, L. D		Messager	650	650

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 4 juin 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill J 4 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Britnell";

Bill M 4 (No 233) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Meek"; et

Bill L 4 (No 234) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power".

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu l'avis suivant:—

Puissance du Canada, }
Savoir: } *Chambre des Communes.*

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Châteauguay, dans la province de Québec, par suite du décès de son représentant actuel.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce troisième jour du mois de juin 1913.

HERBERT B. AMES, [L.S.]
Député pour le district électoral de Saint-Antoine, Montréal.

GEORGE H. PERLEY, [L.S.]
Député pour le district électoral d'Argenteuil.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a émis, en conséquence, son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 avril 1913,—Copie de tous documents, témoignages entendus, rapports, etc., en rapport avec la destitution de B. C. Kanock, ex-capitaine de port à Lunenburg, N.-E. *(Document de la session, No 61 (14l).)*

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de toutes plaintes, accusations, correspondances, requêtes, télégrammes concernant la destitution de Ulric Thibaudeau, agent des pilotes à Québec; de tous documents concernant la nomination de son successeur, tels que requêtes, lettres de recommandation, etc., de la preuve et du rapport fait à la suite de l'enquête tenue par le commissaire enquêteur Jolicœur à ce sujet; aussi, état détaillé des frais occasionnés par cette enquête. *(Document de la session, No 61 (14m).)*

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1913,—Relevé faisant connaître les noms de tous les employés publics rele-

vant du département de la Marine et des Pêcheries dans le comté de Pictou, et qui ont été destitués; les raisons de leur renvoi, les témoignages entendus à toute enquête tenue à leur sujet, les rapports des enquêtes, les noms des remplaçants;—et copie de toutes les lettres, plaintes, accusations et recommandations provenant de qui que ce soit en rapport avec ces destitutions, ou avec la nomination de leurs successeurs. (*Document de la session, No 61 (14n).*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1913,—Copie de tous les documents, télégrammes, requêtes, etc., au sujet du ¼ S.-O. de 28-20-21, à l'ouest du 2me méridien, terres des métis du N.-O., pour lequel des lettres patentes ont été émises le 1er mars 1909, en faveur du cessionnaire de Norbert Bellehumeur; et quant à la ½ O. du ¼ S.-E. de 32-30-21, à l'ouest de 2me méridien, terres des métis du N.-O., pour laquelle des lettres patentes ont été émises le 1er mars 1909 en faveur du cessionnaire de Norbert Bellehumeur;—et de tous les documents se rapportant à toute réclamation de la part de Norman McKenzie ou autres personnes contre le gouvernement en rapport avec ces terres. (*Document de la session, No 187g.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mai 1913,—Copie de tous papiers, lettres, documents, relativement à la construction d'un édifice public dans la ville des Laurentides, comté de L'Assomption. (*Document de la session, No 207a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de tous documents, lettres, rapports d'ingénieurs, et dépenses détaillées concernant le dragage à Sainte-Anne de Ristigouche et Cross-Point, comté de Bonaventure. (*Document de la session, No 135c.*)

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 mars 1913,—Copie de toute la correspondance relative à l'achat par le département des Postes, de l'*Ontario Equipment Company*, Ottawa, Ont., de nouveaux cadenas pour sacs de malle. (*Document de la session, No 62v.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, accusations, preuve, rapports et autres documents en la possession du département des Postes, ou de l'un quelconque des départements de l'administration, touchant la destitution du capitaine Freeman Myers, maître de poste à Cole-Harbour, comté de Guysboro, N.-E., et, s'il y a eu enquête, liste des noms de tous les témoins entendus, copie de la preuve, et état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (14o).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 avril 1913,—Copie de toute correspondance, télégrammes, plaintes, affidavit, rapports, recommandations, pétitions, certificats, contrats et autres documents concernant la cancellation du contrat de M. E. Bougie, pour le transport des malles entre le bureau de poste et la gare du chemin de fer à Bromptonville, P.Q. (*Document de la session, No 62x.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 février 1913,—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, télégrammes, mémoires, soumissions, cautionnement, en rapport avec le contrat pour le transport de la malle entre le bureau de poste et la gare du C.P.R., à Trois-Rivières et *vice versa,* depuis le onzième jour d'octobre 1911 jusqu'à ce jour. (*Document de la session, No 62w.*)

M. Reid (Grenville), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 9 décembre 1912,—Copie de tous les documents, pétitions, décrets du conseil, lettres et télégrammes en la possession de l'un ou l'autre des départements de l'admi-

nistration, ou échangés entre le département des Douanes et le département de la Justice, ou tout procureur, avocat, association, compagnie ou particulier, au cours des douze derniers mois, au sujet de l'imposition de droits tarifaires sur le bois d'œuvre raboté sur une seule face et coupé à dimension ou concernant l'interprétation de l'item tarifaire No 504; ainsi qu'une copie imprimée de toute cause d'épreuve, appel, factum ou plaidoyer, soumis à la Cour d'Echiquier du Canada ou à la Cour Suprême du Canada, en la matière d'interprétation judiciaire du dit item No 504. (*Document de la session, No 125b.*)

M. Coderre, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Liste des fonctionnaires publics remerciés par l'administration actuelle, dans la circonscription de Saint-Jacques, Montréal, contenant les noms et fonctions de telles personnes, les raisons de leur démission, la nature des plaintes portées contre elles, ainsi que copie de toutes correspondance s'y rapportant, et rapports d'enquêtes, dans les cas où de telles enquêtes ont été instituées. (*Document de la session, No 61 (14p).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1912,—Etat faisant connaître les noms de tous les employés du gouvernement fédéral dans la circonscription d'Edmonton qui ont été destitués entre le 10 octobre et le 21 septembre 1912, le salaire payé à chacun lors de son renvoi, et aussi copie de toute correspondance, recommandations au conseil, arrêté du conseil et tous autres papiers ou documents se rapportant en quelque manière à ces destitutions. (*Document de la session, No 61 (14q).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 4 décembre 1912,—Etat indiquant les noms de tous les fonctionnaires publics dans le district de Sunbury et Queen, qui ont été destitués ou remerciés depuis septembre 1911, les motifs de ces révocations; aussi, copie de la preuve faite à toute enquête tenue dans ces divers cas et des rapports d'enquête; aussi, les noms de ceux qui ont remplacé les fonctionnaires révoqués, et copie de toutes lettres, accusations et plaintes au sujet des dites révocations et des recommandations relatives au remplacement des fonctionnaires révoqués. (*Document de la session, No 61 (14r).*)

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant la dépense totale encourue jusqu'à date par la présente administration en rapport avec les enquêtes faites au sujet de fonctionnaires accusés d'ingérence politique.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, de tous documents, etc., se rapportant à la destitution de M. A. L. Desève, fonctionnaire en charge de la piscifacture à Magog, Qué., et à la nomination de M. L. A. Audet à ce poste.

M. Doherty propose, secondé par M. White (Leeds),—Que la Chambre se forme, ce jour, en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Juges.

M. Doherty, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, ce jour, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Juges.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Juges, chapitre 138 des Statuts Revisés, 1906, et de pourvoir à un nouveau juge des cours de comté de la province de l'Ontario.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Juges, chapitre 138 des Statuts Revisés, 1906, et de pourvoir à un nouveau juge des cours de comté de la province de l'Ontario.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Sur motion de M. Doherty, secondé par M. White (Leeds),

Ordonné, que la dite résolution soit référée au comité général sur le bill (No 243) modifiant la Loi des Juges.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 231) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907";

Bill (No 239) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pénitenciers";

Bill (No 238) intitulé: "Loi concernant la chasse pélagique";

Bill (No 232) intitulé: "Loi ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest"; et

Bill (No 237) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada et les Commissaires du havre de Toronto".

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill Z (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company*".

Aussi, le Sénat n'insiste pas sur son second amendement au bill (No 99) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", que cette Chambre a désapprouvé.

Et aussi, le Sénat informe cette Chambre qu'une erreur d'écriture se trouve dans le second amendement fait par la Chambre des Communes au bill X 2 (No 193) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Central and Labrador Railway Company*", où le mot "latitude" devrait être remplacé par le mot "longitude".

Sur motion de M. Currie, secondé par M. Jameson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les quatrième et cinquième rapports du comité conjoint des Impressions du Parlement soient approuvés, moins la résolution, vers la fin du cinquième rapport concernant le greffier du comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 210) Loi relative aux Colis Postaux.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 244) autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et du pont qui y sont mentionnés.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 245) permettant l'accord de subventions en vue d'aider à la construction de certaines lignes de chemin de fer de la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et de la *Canadian Northern Alberta Railway Company,* respectivement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur rend une décision au sujet des amendements proposés quant aux octrois:—

RÉSOLUTIONS OU OCTROIS D'ARGENT EN COMITÉ DES SUBSIDES, OU DES VOIES ET MOYENS, OU EN TOUS AUTRES COMITÉS GÉNÉRAUX.

May, page 615.

"Le principe constitutionnel qui veut que la Couronne seule soit responsable des dépenses nationales, et qui défend aux Communes d'augmenter les sommes demandées

par la Couronne pour le service de l'Etat, est appliqué strictement en comité des Subsides et des Voies et Moyens."

May, page 616.

"Le comité ne peut pas non plus attacher une condition ou une expression d'opinion à un octroi, ni changer sa destination."

Bourinot, pages 601-602—Pratique canadienne.

"Il n'est pas plus permis à cette phase qu'à aucune autre, d'augmenter ou de changer la destination d'un octroi d'argent recommandé par le Gouverneur général; mais il est toujours permis de proposer un amendement énonçant les conditions auxquelles la Chambre accorde un octroi d'argent."

Décision de l'honorable James Cockburn, Orateur, 1869.

L. G. Desjardins—Décisions des Orateurs.

Page 128. "Il n'est pas dans l'ordre de proposer un amendement modifiant l'emploi d'une somme d'argent dont la dépense est recommandée par un message du représentant de la Couronne."

"La pratique des Communes en Canada diffère sur ce point de celle du parlement britannique. Je désire, en conséquence, déclarer que la pratique dans ce parlement permet de proposer les amendements projetés, vu que les conditions y énoncées ne vont pas à l'encontre des fins générales des octrois."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 245) permettant l'accord de subventions en vue d'aider à la construction de certaines lignes de chemin de fer de la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et de la *Canadian Northern Alberta Railway Company*, respectivement, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill, tel qu'amendé par le comité.

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Murphy,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité général afin qu'il soit modifié comme suit:—"Que l'octroi des dites subventions, et leur réception par les compagnies respectives sera subordonné à la condition que les dites compagnies, dans les deux mois qui suivront la date de l'adoption de cette loi, soumettront à la Commission des chemins de fer du Canada, une liste de taux de trafic sur les lignes des dites compagnies maintenant construites ou à être subséquemment construites à l'ouest de Fort-William, lesquels devront être les mêmes que ceux qui sont maintenant en vigueur sur les lignes des dites compagnies dans les provinces d'Ontario et de Québec, excepté en autant et jusqu'au chiffre que les dites compagnies de chemin de fer pourront établir comme coût de l'exploitation plus élevé nécessité sur celles de ces lignes qui se prolongent à l'ouest de Fort-William, et la liste de taux susdite sera sujette à l'autorité et au contrôle de la dite Commission des chemins de fer, pour être par elle revisée et déterminée en conformité des dispositions précitées".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Boivin,
Bourassa,
Buchanan,
Carroll,
Carvell,
Delisle,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Graham,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Lemieux,
Macdonald,
Maclean (York, O.),
MacNutt,
McKenzie,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Verville et
Warnock.—37.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Barrette,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Chabot,
Clare,
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Crothers,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Garland,
Girard,
Guilbault,
Hartt,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lewis,
Macdonell,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thornton,
Walker,
Wallace,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—78.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Macdonald propose, comme amendement, secondé par M. Oliver,—Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité général afin qu'il soit modifié en y ajoutant l'article suivant:—

"Que l'octroi de ces subventions, et leur réception par la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la *Canadian Northern Alberta Railway Company* seront subordonnés à la condition que la Commission des chemins de fer du Canada pourra, en tout temps, après le parachèvement des lignes de chemins de fer ci-dessus mentionnées, exiger que la compagnie de chemin de fer qui alors exploitera le réseau de voies ferrées dont ces lignes feront partie produise à la commission une liste des taux de transport des marchandises ou colis à partir des points desservis par les lignes de la dite compagnie dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse que la commission pourra indiquer (mais non compris les endroits de l'Ontario à l'ouest de Sudbury, jusqu'aux endroits que la commission pourra désigner) dans les provinces de Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta qui seront

desservis par les lignes de la compagnie. Et la Commission des chemins de fer modifiera cette liste de taux de manière à ce qu'ils ne soient pas plus élevés que les taux par mille exigés pour un service similaire sur les voies ferrées des Etats-Unis au Canada, entre New-York et Winnipeg, via Chicago et Minnéapolis. Les dits taux obligeront la dite compagnie de chemin de fer jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou déterminés ultérieurement par la Commission des chemins de fer du Canada."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Buchanan,
Carroll,
Carvell,
Delisle,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Graham,
Hughes (Kings, I.-P.-E.),
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (King, I.-P.-E.),
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Macdonald,
Maclean (York, O.),
MacNutt,
McKenzie,
Molloy,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Verville et
Warnock.—37.

CONTRE:

Messieurs

Achim,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Barrette,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Clare,
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Crothers,
Elliot,
Fisher,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Guilbault,
Hartt,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lavallée,
Lewis,
Macdonell,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—80.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Graham propose, comme amendement, secondé par M. Oliver,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en insérant ce qui suit comme article 6:—

"6. L'octroi de ces subventions et leur réception par la dite compagnie seront subordonnés à la condition que le bureau des Commissaires des chemins de fer pour le Canada pourra en aucun temps, assurer à d'autres compagnies, sur la ligne de la

Canadian Northern Pacific Railway Company, située dans la province de la Colombie-Britannique, depuis un point à la Passe de la Tête-Jaune jusqu'à Vancouver à l'embouchure de la rivière Fraser, des pouvoirs de circulation, des arrangements de trafic et autres droits qui assureront à toutes les voies ferrées se reliant au dit chemin de fer ainsi subventionné des facilités raisonnables et convenables de se servir de ces pouvoirs de circulation, des arrangements raisonnables et équitables de trafic avec les compagnies se reliant à lui, et des taux égaux de parcours entre toutes les compagnies intéressées; et le dit bureau aura contrôle absolu, en tout temps, sur les taux et péages à être imposés et prélevés par la compagnie subventionnée par les présentes résolutions; pourvu, toujours, que toute décision du dit bureau prise sous le régime de cet article puisse en aucun temps être changée ou rescindée par le Gouverneur en conseil, suivant qu'il le jugera juste et équitable".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente, et elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. German propose, comme amendement, secondé par M. Pardee,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant les articles 8 et 9 et les remplaçant par ce qui suit:—

"Les octrois faits sous le régime de la présente loi seront remboursables avec intérêt, semi-annuel, au taux de quatre pour cent par année, pas plus tard que le 1er juillet 1933, et seront garanties par des débentures imputables sur l'entreprise, l'équipement et les biens, droits et franchise de la *Canadian Northern Railway Company*, de la *Canadian Northern Pacific Railway Company*, la *Canadian Northern Alberta Railway Company*, la *Canadian Northern Ontario Rail… Company* et la *Canadian Northern Quebec Railway Company*, et prendront rang immédiatement après les débentures-actions déjà émises et actuellement existantes et imputables à chacune des dites compagnies et à toutes les dites compagnies, et devant être plus amplement garanties par un transfert au ministre des Finances et Receveur général du Canada en fidéicommis pour Sa Majesté d'actions du capital-actions ordinaire de la *Canadian Northern Railway Company* jusqu'à concurrence, au pair, de la somme de quinze millions de dollars, lesquelles actions devront être considérées comme complètement acquittées, non imposables et non sujettes à appel de versements, et seront inscrites sur le livre de transfert d'actions de la *Canadian Northern Railway Company*, et les dites actions de fonds-capital seront, sur remboursement par la dite compagnie de la dite somme de quinze millions de dollars et de tout intérêt échu, retransférés à la compagnie, ses successeurs ou ayants cause".

M. l'Orateur décide que l'amendement proposé est irrégulier attendu qu'il vise à un prêt au lieu d'une subvention, et qu'il comporte une telle modification de l'octroi qu'il ne peut être reçu sans la recommandation de la Couronne.

M. German en ayant appelé à la Chambre de cette décision;

M. l'Orateur pose la question:—La décision du fauteuil sera-t-elle confirmée?

Et la question étant posée, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Achim,	Cromwell,	Maclean (York, O.),	Sharpe (Lisgar),
Ames,	Crothers,	McKay,	Sharpe (Ontario),
Armstrong (Lambton),	Currie,	McLean (Queen, I.-P.-E.),	Shepherd,
Barrette,	Elliot,	Meighen,	Smith,
	Fisher,		Smyth,

Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Clare,
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Foster (King, N.-E.),
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Guilbault,
Hartt,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques),
Lavallée,
Macdonell,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Nantel,
Nicholson,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—82.

Contre:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Buchanan,
Carroll,
Carvell,
Delisle,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Graham,
Hughes (King, I.-P.-E.),
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Macdonald,
MacNutt,
McKenzie,
Molloy,
Murphy,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Richards,
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson (Qu'Appelle),
Tobin,
Verville et
Warnock.—36.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale étant posée,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Achim,
Ames,
Armstrong (Lambton),
Barrette,
Beattie,
Bellemare,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Boyce,
Boys,
Brabazon,
Bradbury,
Broder,
Clare,
Cochrane,
Coderre,
Crocket,
Cromwell,
Crothers,
Currie,
Elliot,
Fisher,
Foster (Queen, I.-P.-E.),
Fripp,
Garland,
Gauthier (Gaspé),
Girard,
Guilbault,
Hartt,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kemp,
Lalor,
Lancaster,
Lapointe (Montréal, Saint-Jacques),
Lavallée,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
McKay,
McLean (King, N.-E.),
Meighen,
Merner,
Middlebro,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Nantel,
Nicholson,
Nickle,
Paquet,
Paul,
Pelletier,
Perley,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Rogers,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Steele,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Sutherland,
Taylor,
Thoburn,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Wallace,
Weichel,
White (Renfrew),
Wilson (Wentworth) et
Wright.—83.

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Bourassa,
Buchanan,
Carvell,
Champagne,
Delisle,
Fortier,
Gauvreau,
German,
Graham,
Hughes
(King, I.-P.-E.),
Lachance,
Lanctôt,
Lapointe
(Kamouraska),
Laurier (Sir Wilfrid),
Law,
Lemieux,
Loggie,
Macdonald,
MacNutt,
McKenzie,
Molloy,
Murphy,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Proulx,
Richards,
Robb,
Ross,
Sinclair,
Thomson
(Qu'Appelle),
Tobin,
Verville et
Warnock.—35.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la table de la Chambre la recommandation et les autres documents se rapportant à la nomination de Herbert Thomas Owen comme sténographe dans le personnel des sténographes des comités.

A l'honorable Chambre des Communes,

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Herbert Thomas Owen, d'Ottawa, au poste de sténographe des comités de la Chambre en conformité du rapport du greffier de la Chambre ci-annexé.

THOMAS S. SPROULE,
Orateur.

4 juin 1913.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de faire rapport que M. Herbert Thomas Owen, d'Ottawa, qui a rempli de la manière la plus satisfaisante les fonctions de sténographe temporaire des comités de la Chambre au cours de la présente session du Parlement, a reçu et déposé à mon bureau un certificat d'aptitude, en la forme voulue, de la part de la Commission du Service civil, pour ce poste.

Comme il a été pourvu à la nomination d'un sténographe permanent des comités, je recommande la nomination de M. Owen à ce poste, sa nomination devant le classer dans la subdivision A de la seconde division.

Je recommande de plus que, attendu que M. Owen a rempli les fonctions de ce poste et au même salaire que s'il avait occupé ce grade durant la session, sa nomination soit censée compter à partir du premier jour de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

4 juin 1913.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 246) autorisant un prêt à la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

M. Cochrane propose, secondé par M. Hazen,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Oliver propose, comme amendement, secondé par M. Murphy,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisème fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en ajoutant ce qui suit comme article 13:—

"La concession de ce prêt, et sa réception par la compagnie seront subordonnées à la condition que la dite compagnie, dans les deux mois qui suivront la date de l'adoption de cette loi, soumettra à la Commission des chemins de fer du Canada une liste des taux de trafic sur les lignes de la dite compagnie à l'ouest de Fort-William, lesquels devront être les mêmes que ceux qui sont maintenant en vigueur sur les lignes de la dite compagnie dans les provinces d'Ontario et de Québec, excepté en autant et jusqu'au chiffre que la dite compagnie de chemin de fer pourra établir comme coût d'exploitation plus élevé nécessité par l'exploitation de ces lignes à l'ouest de Fort-William, et la liste de taux susdite sera sujette à l'autorité et au contrôle de la dite Commission des chemins de fer, pour être par elle revisée et déterminée en conformité des dispositions précitées."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 247) à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province de l'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque tmps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que l'ordre No 35 des Bills et Ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est comme suit:—

24 janvier—Seconde lecture du Bill (No 95) Loi modifiant le chapitre 26 des lois 9-10 Edouard VII, intitulé Loi à l'effet de statuer sur l'adjudication des petites créances provenant de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat.—M. *Macdonald*.—A.F.

M. Macdonald propose, secondé par M. Oliver,—Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Loi modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 248) modifiant la Loi des Postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 5 juin 1913.

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M .Blondin fait rapport que le nique.—Part. I, II, III et IV. (*Document de la session, No 191d.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mai 1913,—Copie de tous les documents, lettres, plaintes et autres communications échangées entre le général McKenzie et le ministre de la Milice antérieurement à la démission du général McKenzie, ou qui ont pu amener cette démission,—aussi, copie de la lettre de démission et de la réponse du ministre à cette lettre, ainsi que de toutes communications échangées avec le ministère de la Guerre en Angleterre, et, en général, de tous les documents se rapportant à cette affaire. (*Document de la session, No 75b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département de la Marine et des Pêcheries ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Levi Munroe, maître de havre à White-Head, N.-E.; et dans le cas où une enquête aurait eu lieu, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (14s).*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 195) modifiant la Loi des eaux de la zone du chemin de fer, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 243) modifiant la Loi des Juges (ainsi que la résolution adoptée en comité ce jour et référée au dit bill), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur le bill (No 199) modifiant la Loi des Inspections et de la vente, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 249) modifiant la Loi des Archives Publiques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt-huit minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 5 juin 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Pelletier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelqu'autre département, concernant la destitution de Standford Langley, maître de poste à Isaac's-Harbour-Nord, N.-E.; et dans le cas où il y aurait eu une enquête, les noms des témoins interrogés, la copie de la preuve et le relevé détaillé des frais de la dite enquête. (*Document de la session, No 61 (14t).*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, accusations, preuve et rapports se rapportant à la destitution de Hugh R. McAdam, maître de poste à Arisaig, N.-E., et à la nomination du révérend Daniel L. Macdonald pour le remplacer. (*Document de la session, No 61 (14u).*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de toutes lettres, pétitions, télégrammes, plaintes, preuve, rapports et autres papiers et documents dans le département des Postes ou quelque autre département du gouvernement, concernant la destitution projetée de J. J. McNeil, à Grant's-Lake, N.-E.; et aussi, dans le cas où une enquête a eu lieu, état donnant les noms de tous les témoins interrogés, et le montant des frais de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (14v).*)

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Boyce,

Ordonné, que vu que le bill L 4 (No 234) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lenore Power", n'a pas été rapporté par le comité général, tous droits payés au sujet de ce bill dans la Chambre soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport des délégués Canadiens à la conférence internationale, tenue à New-York, pour l'étude des préparations en vue de la commémoration du premier centenaire de la Paix entre les Etats-Unis et l'Empire britannique. (*Document de la session, No 229.*)

M. Borden propose, secondé par M. Pelletier,—Que la Chambre se forme en comité général sans délai pour prendre en considération la classification et l'organisation du personnel de la Chambre des Communes soumises à la Chambre par Son Honneur l'Orateur le 3 juin courant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour prendre en considération la dite classification et organisation.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que la classification et l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, adoptées par résolution de la Chambre le 10 mai 1909, soient cancellées, et que la classification et l'organisation énoncées ci-dessous leur soient substituées, et qu'elles viennent en vigueur le 1er juillet 1913.

2. Résolu,—Que dans le cas de nouvelles nominations pour remplir des vacances dans la première division, le nouveau titulaire entrera dans le service avec un grade inférieur à celui de son prédécesseur, mais cette règle ne s'appliquera pas dans le cas de promotions d'officiers dans le service de la Chambre.

CLASSIFICATION ET ORGANISATION DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
Flint, Thomas B., M.A., LL.B., D.C.L	...	Greffier de la Chambre	$ 5,000	$5,000
Smith, lieutenant-colonel, C.M.G., I.S.O., J.P., A.D.C.	1-A	Sergent d'Armes	3,950	3,950
Laplante, J. B. R	1-A	Greffier adjoint	4,000	4,000
Bowie, capitaine H. W	1-B	Adjoint du Sergent d'Armes	2,100	2,100
(a)—*Division anglaise.*		**Journaux de la Chambre.**		
Bowles, Wm C., I.S.O.	1-A	Greffier en chef du Journal, des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	3,300	3,300
Dalton, James	1-B	Greffier du Journal	2,400	2,400
King, Robert P.	1-B	Greffier des Procès-verbaux	2,100	2,100
Colwell, Charles F	2-A	Greffier des Ordres du Jour et Archives	2,100	2,100
Vacance	2-A	Greffier des documents de la session et du comité conjoint des Impressions	....	1,600
Vacance	2-A	Assistant-greffier des Procès-verbaux	....	1,600
Glasier, Arthur.	2-B	Assistant-greffier des documents de la session	900	900
Dubé, Wilfrid	2-B	Greffier des pétitions	1,600	1,600
Jones, C. H	2-B	Commis et secrétaire du Greffier de la Chambre	1,600	1,600
(b)—*Division française.*				
Chapleau, J. R. Ephrem	1-A	Greffier en chef du Journal, des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	3,300	3,300
Dansereau, Lionel	2-A	Greffier du Journal	1,900	1,900
Saucier, F. X. R	2-A	Greffier des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	1,600	1,600
		Division des comités.		
Hartney, E. P.	1-A	Examinateur et registraire des Bills privés	3,300	3,300
Todd, Walter	1-B	Examinateur des pétitions pour bills privés, greffier des comités des bills privés, des ordres permanents et des privilèges et élections	2,650	2,650

Classification et organisation du personnel de la Chambre des Communes.—*Suite.*

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
Panet, Louis Charles	1-B	Greffier des Comités des Débats et des mines et minéraux ; assistant examinateur des pétitions pour bills privés ; assistant-greffier des comités des bills privés et des ordres permanents	2,100	2,100
Robidoux, Narcisse	1-B	Greffier des Comités des Chemins de fer et des Banques et du Commerce	2,100	2,100
Howe, Thomas	2-A	Greffier des Comités des Comptes publics et de la Marine et des Pêcheries ; assistant-greffier des Comités des Chemins de fer et Canaux et des Banques et du Commerce	2,000	2,000
Horton, A. B	2-B	Greffier du Comité de l'Agriculture et de la Colonisation	1,600	1,600
		Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie		
Foley, James G.	1 A	Greffier de la Couronne en Chancellerie	3,300	3,300
Chadwick, F.	2-A	Député Greffier de la Couronne en Chancellerie	1,950	1,950
Castonguay, J.	2-B	Commis dans le bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie	1,600	1,600
(a) *Division des "Débats".*		**Division de la Traduction**		
LaRose, Wilfrid	1-A	Traducteur en chef	2,650	2,800
Charlier, E.	1-B	Traducteur	2,650	2,650
Durantaye, de la, G.	1 B	"	2,650	2,650
Fortier, A.	1 B	"	2,650	2,650
Gascon, W.	1 B	"	2,650	2,650
Gerin, L	1 B	"	2,650	2,650
Girard, R.	1 B	"	2,500	2,500
Hughes, F	1-B	"	2,650	2,650
Jabine, G.	1-B	"	2,650	2,650
Lasalle, L.	1 B	"	2,650	2,650
Moffet, F.	1-B	"	2,650	2,650
Desaulniers, E. L.	2 A	"	1,750	1,750
(b) *Division de la Chambre.*				
Laframboise, Louis	1-A	Traducteur en chef	3,000	3,000
Desaulniers, D. L.	1-B	Traducteur et Secrétaire	2,800	2,800
Tremblay, Remi	1-B	Traducteur	2,300	2,300
Clapin, Sylva	2-A	"	2,100	2,100
Paradis, Oscar	2-A	"	1,900	1,900
St. Louis, H.	2-A	"	2,025	2,025
Duckett, Charles E.	2-A	"	1,650	1,650
Noailles, Louis	2-A	"	1,600	1,600
Query, Eli.	2-A	Correcteur d'épreuves	2,100	2,100
Briand, J. M.	2-A	"	1,900	1,900
Lavoie, Joseph Moïse	2-A	Traducteur	......	1,600
Thérien, Joseph George	2-A	"	......	1,600
Tarte, Joseph	2-A	"	......	1,600
Benoit, Raph Albert	2-A	"	......	1,690
Chaput, Omer	2-A	"	......	1,600
Arsenault, Hyacinthe P.	2-A	"	......	1,600
Fauteux, Etherius	2-A	"	......	1,600
Lachaine, Marius	2-A	"	......	1,600
Bellefeuille, Lionel de	2 A	"	......	1,600
Bernard, Pierre Marcel E.	2-A	"	......	1,600
(a) *Sténographes.*		**Division des Débats.**		
Horton, A	1-A	Rédacteur des débats et chef des sténographes	2,800	2,800
Owens, T. P.	1-A	Rédacteur adjoint des débats et sténographes	2,800	2,800
Campbell, A. C.	1-B	Sténographe	2,800	2,800
Desjardins, A.	1-B	"	2,800	2,800
Dunbar, R. C.	1-B	"	2,800	2,800
Marceau, J. O.	1-B	"	2,800	2,800
Simpson, Geo	B		2,800	2,800

CLASSIFICATION ET ORGANISATION DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
Blue, C. S.	1-B	Sténographe	2,100	2,100
Young, Earl C.	1-B	"	2,100	2,100
Galbraith, Fred. W. S.	1-B	"	2,100	2,100
Boyce, C. W.	2-A	Secrétaire	2,000	2,000
(b) *Sténographes des comités.*				
Dickson, W. H.	2-A	Sténographe	2,000	2,000
Matthews, C. A.	2-A	"	2,000	2,000
Oliver, Harry E.	2-A	"	1,600	1,600
Herbert T. Owen	2-A	"	....	1,600
(a) *Division de la comptabilité.*		**Division de la comptabilité, de la papeterie et des livres bleus.**		
Chamberlain, D. C.	1-A	Comptable et chef de division	2,800	2,800
Cameron, Douglas W.	1-B	Assistant-comptable	2,100	2,100
(b) *Division de la papeterie.*				
Cairns, William	1-B	Chef de la division de la papeterie	2,200	2,200
....	2-A	Chef des sténographes des députés	....	1,600
Naubert, Eugène	2-B	Adjoint du chef de la division	1,200	1,250
(c) *Division de la poste et des Livres bleus.*				
Mills, Nathaniel	1-B	Maître de poste	2,600	2,600
Lemieux, F.-X.	2-A	Assistant maître de poste	1,600	1,600
Asselin, J. E.	3-A	Assistant dans le bureau de poste	1,200	1,200
Lalonde, W. F. A.	3-A	Assistant dans le bureau des Livres bleus	1,200	1,200
(d) *Cabinet de lecture.*				
Deacon, John L.	2-A	Gardien	1,600	1,600
Patry, Joseph	3-A	Gardien adjoint	1,200	1,200
		Division de la Loi.		
Vacance	....	Aviseur parlementaire	....	5,000
Foran, J. K.	1-B	....	2,700	2,700
Vacance	1-B	....	....	2,100
Troop, A. G.	2-B	....	1,600	1,600
		Division du Sergent d'Armes.		
Connolly, Peter	.....	Messager en chef et concierge	1,600	1,600
Boudreault, Geo.	.....	Assistent messager en chef et concierge	1,200	1,200
George, Charles	.....	Régisseur du restaurant	1,200	1,200
Thompson, W. G.	.....	Electricien	1,000	1,000
Pinard, H.	.....	Menuisier	800	800
Gibson, Geo.	.....	"	800	800
Smith, Geo.	.....	Messager de banque et assistant dans le bureau du comptable	900	900
Hugg, Claire	.....	Chef des pages	900	900
Stewart, T.	.....	Messager	800	800
Boutet, A.	.....	"	800	800
Ebbs, Thomas	.....	"	800	800
Moreau, Louis	.....	"	800	800
Morin, Emile	.....	"	800	800
Stewart, C. R.	.....	Portier	900	900
Holder, Geo.	.....	Gardien de nuit	800	800
Greer, F. C. B.	.....	"	800	800
Harman, Ernest	.....	Maître d'hôtel de l'Orateur	700	700
Fortin, L. D.	.....	Messager	650	650

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, —Que la classification et l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, adoptées par résolution de la Chambre le 10 mai 1909, soient cancellées, et que la classification et l'organisation énoncées ci-dessous leur soient substituées, et qu'elles viennent en vigueur le 1er juillet 1913.

2. Résolu,—Que dans le cas de nouvelles nominations pour remplir des vacances dans la première division, le nouveau titulaire entrera dans le service avec un grade inférieur à celui de son prédécesseur, mais cette règle ne s'appliquera pas dans le cas de promotions d'officiers dans le service de la Chambre.

Classification et organisation du personnel de la Chambre des Communes.

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
Flint, Thomas B., M.A., LL.B., D.C.L	.....	Greffier de la Chambre	$5,000	$5,000
Smith, lieutenant-colonel, C.M.G., I.S.O., J.P., A.D.C	1-A	Sergent d'Armes	3,950	3,950
Laplante, J.B.R.	1-A	Greffier adjoint	4,000	4,000
Bowie, capitaine H. W.	1-B	Adjoint du Sergent d'Armes	2,100	2,100
(a)—*Division anglaise.*		**Journaux de la Chambre.**		
Bowles, Wm C., I.S.O.	1-A	Greffier en chef du Journal, des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	3,300	3,300
Dalton, James	1-B	Greffier du Journal	2,400	2,400
King, Robert P.	1-B	Greffier des Procès-verbaux	2,100	2,100
Colwell, Charles F.	2-A	Greffier des Ordres du Jour et Archives	2,100	2,100
Vacance	2-A	Greffier des documents de la session et du comité conjoint des Impressions	....	1,600
Vacance	2-A	Assistant-greffier des Procès-verbaux	....	1,600
Glasier, Arthur	2-B	Assistant-greffier des documents de la session	900	900
Dubé, Wilfrid	2-B	Greffier des pétitions	1,600	1,600
Jones, C.H.	2-B	Commis et secrétaire du Greffier de la Chambre	1,600	1,600
(b)—*Division française.*				
Chapleau, J. R. Ephrem.	1-A	Greffier en chef du Journal, des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	3,300	3,300
Dansereau, Lionel	2-A	Greffier du Journal	1,900	1,900
Saucier, F. X. R.	2-A	Greffier des Procès-verbaux et des Ordres du Jour	1,600	1,600
		Division des comités.		
Hartney, E. P.	1-A	Examinateur et registraire des Bills privés	3,300	3,300
Todd, Walter	1-B	Examinateur des pétitions pour bills privés, greffier des comités des bills privés, des ordres permanents et des privilèges et élections	2,650	2,650

Classification et organisation du personnel de la Chambre des Communes—*Suite.*

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
Panet, Louis Charles	1-B	Greffier des Comités des Débats et des mines et minéraux ; assistant examinateur des pétitions pour bills privés ; assistant-greffier des comités des bills privés et des ordres permanents	2,100	2,100
Robidoux, Narcisse	1-B	Greffier des Comités des Chemins de fer et des Banques et du Commerce	2,100	2,100
Howe, Thomas	2-A	Greffier des Comités des Comptes publics et de la Marine et des Pêcheries ; assistant-greffier des Comités des Chemins de fer et Canaux et des Banques et du Commerce	2,000	2,000
Horton, A. B	2-B	Greffier du Comité de l'Agriculture et de la Colonisation	1,600	1,600
		Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.		
Foley, James G	1-A	Greffier de la Couronne en Chancellerie	3,300	3,300
Chadwick, F	2-A	Député Greffier de la Couronne en Chancellerie	1,950	1,950
Castonguay, J	2-B	Commis dans le bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie	1,600	1,600
(a) *Division des "Debats."*		**Division de la Traduction.**		
LaRose, Wilfrid	1-A	Traducteur en chef	2,650	2,800
Charlier, E	1-B	Traducteur	2,650	2,650
Durantaye, de la, G	1-B	"	2,650	2,650
Fortier, A	1-B	"	2,650	2,650
Gascon, W	1-B	"	2,650	2,650
Gerin, L	1-B	"	2,650	2,650
Girard, R	1-B	"	2,500	2,500
Hughes, F	1-B	"	2,650	2,650
Labine, G	1-B	"	2,650	2,650
Lasalle, W	1 B	"	2,650	2,650
Moffet, F	1 B	"	2,650	2,650
Desaulniers, E. L	2-A	"	1,750	1,750
(b) *Division de la Chambre.*				
Laframboise, Louis	1-A	Traducteur en chef	3,000	3,000
Desaulniers, D. L	1-B	Traducteur et Secretaire	2,800	2,800
Tremblay, Remi	1-B	Traducteur	2 300	2,300
Clapin, Sylva	2-A	"	2,100	2,100
Paradis, Oscar	2-A	"	1,900	1,900
St. Louis, H	2-A	"	2,025	2,025
Duckett, Charles E	2-A	"	1,650	1,650
Noailles, Louis	2-A	"	1,600	1,600
Query, Eli	2-A	Correcteur d'épreuves	2,100	2,100
Briand, J. M	2-A	"	1,900	1,900
Lavoie, Joseph Moise	2-A	Traducteur		1,600
Thérien, Joseph George	2-A	"		1,600
Tarte, Joseph	2-A	"		1,600
Benoit, Raph Albert	2-A	"		1,600
Chaput, Omer	2-A	"		1,660
Arsenault, Hyacinthe P	2-A	"		1,600
Fauteux, Etherius	2-A	"		1,600
Lachaine, Marius	2-A	"		1,600
Bellefeuille, Lionel dé	2-A	"		1,600
Bernard, Pierre Marcel E	2-A	"		1,600
(a) *Sténographes.*		**Division des Débats.**		
Horton, A	1-A	Rédacteur des débats et chef des sténographes	2,800	2,800
Owens, T. P	1-A	Rédacteur adjoint des débats et sténographes	2,800	2,800
Campbell, A. C	1-B	Sténographe	2,800	2,800
Desjardins, A	1-B	"	2,800	2,800
Dunbar, R.C	1-B	"	2,800	2,800
Marceau, J.O	1-B	"	2,800	2,800
Simpson Geo	1		2,800	2,800

CLASSIFICATION ET ORGANISATION DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

Noms.	Grade	Titre et nature des fonctions.	Salaire actuel.	Salaire projeté.
Blue, C. S.	1-B	Sténographe	2,100	2,100
Young, Earl C.	1-B	"	2,100	2,100
Galbraith, Fred. W. S.	1-B	"	2,100	2,100
Boyce, C. W.	2-A	Secrétaire	2,000	2,000
(c) *Sténographes des comités.*				
Dickson, W. H.	2-A	Sténographe	2,000	2,000
Matthews, C. A.	2-A	"	2,000	2,000
Oliver, Harry E.	2-A	"	1,600	1,600
Herbert T. Owen	2-A	"	....	1,600
(a) *Division de la comptabilité*		**Division de la comptabilité, de la papeterie et des Livres bleus.**		
Chamberlain, D. C.	1-A	Comptable et chef de division	2,800	2,800
Cameron, Douglas	1-B	Assistant-comptable	2,100	2,100
(b) *Division de la papeterie.*				
Cairns, William	1-B	Chef de la division de la papeterie	2,200	2,200
....	2-A	Chef des sténographes des députés		1,600
Naubert, Eugène	2-B	Adjoint du chef de la division	1,200	1,250
(c) *Division de la poste et des Livres bleus.*				
Mills, Nathaniel	1-B	Maître de poste	2,600	2,600
Lemieux, F.-X.	2-A	Assistant maître de poste	1,600	1,600
Asselin, J. E.	3-A	Assistant dans le bureau de poste,	1,200	1,200
Lalonde, W. F. A.	3-A	Assistant dans le bureau des Livres bleus	1,200	1,200
(d) *Cabinet de lecture,*				
Deacon, John L.	2-A	Gardien	1,600	1,600
Patry, Joseph	3-A	Gardien adjoint	1,200	1,200
		Division de la Loi.		
Vacance.	.	Aviseur parlementaire	......	5,000
Foran, J. K.	1-B	....	2,700	-2,700
Vacance	1-B	....	...	2,100
Troop, A. G.	2-B	....	1,600	1,600
		Division du Sergent d'Armes.		
Connolly, Peter	......	Messager en chef et concierge	1,600	1,600
Boudreault, Geo.	.....	Assistant messager en chef et concierge	1,200	1,200
George, Charles	.....	Régisseur du restaurant	1,200	1,200
Thompson, W. G	......	Electricien	1,000	1,000
Pinard, H.	......	Menuisier	800	800
Gibson, Geo.	......	"	800	800
Smith, Geo.	......	Messager de banque et assistant dans le bureau du comptable	900	900
Hugg, Claire.	......	Chef des pages	900	900
Stewart, T	....	Messager	800	800
Boutet, A	....	"	800	800
Ebbs, Thomas.	...	"	800	800
Moreau, Louis.	.....	"	800	800
Morfn, Emile.	.....	"	800	800
Stewart, C. R.	.	Portier	900	900
Holder, Geo.	......	Gardien de nuit.	800	800
Greer, F. C. B.	...	"	800	800
Harman, Ernest	......	Maître d'hôtel de l'Orateur	700	700
Fortin, L. D.	...	Messager.	650	650

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 242) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914";

Bill (No 236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons publiques et maisons de réforme"; et

Bill (No 209) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des parcs fédéraux".

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill J 2 (No 235) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*".

Bill V 3 (No 219) intitulé: "Loi concernant *The Casualty Company of Canada*".

Bill N 2 (No 193) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company*".

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Pelletier,

Résolu, que la recommandation de Son Honneur l'Orateur présentée le 3 courant au sujet de la nomination de dix traducteurs permanents dans la division de la traduction, ainsi que la recommandation de Son Honneur l'Orateur présentée le 4 courant au sujet de la nomination de M. Herbert Thomas Owen, comme sténographe dans la division des sténographes des comités de la Chambre, soient agréées.

L'ordre étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 32) intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes", et la question étant posée sur le premier amendement;

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre n'acquiesce pas au premier amendement fait par le Sénat au dit bill (No 32) pour les raisons suivantes:—

1. Parce qu'en substance le même amendement a déjà été pris en considération et rejeté par cette Chambre.

2. Parce que l'amendement n'est ni nécessaire ni désirable puisque (*a*) le bill des subsides pourvoira à la répartition des subsides projetés entre les provinces respectives pour l'année fiscale suivante, et puisque (*b*) il peut être plus convenablement pourvu à cette répartition dans le bill des subsides annuel.

3. Parce que le dit bill définit les fins, objets, conditions, limitations et restrictions qui doivent être établis au sujet des subsides à être accordés par la Chambre, et le Sénat ne peut les modifier.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question étant posée sur le second amendement;

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que cette Chambre n'acquiesce pas au second amendement fait au dit bill pour les raisons suivantes:—

1. Parce qu'en substance le même amendement a déjà été pris en considération et rejeté par la Chambre.

2. Parce que l'article 6 du bill renferme les garanties nécessaires pour l'aide à donner à la construction et à l'amélioration des grandes routes.

3. Parce qu'il est à propos de pourvoir au cas où quelque province désirerait que le ministre entreprît la construction d'une nouvelle grande route ou l'amélioration d'une grande route existante.

4. Parce que l'article pourvoit à un mode raisonnable de coopération entre les autorités fédérales et provinciales pour la construction ou l'amélioration des grandes routes.

5. Parce qu'il est désirable de pourvoir à tous les moyens raisonnables de coopération entre les autorités fédérales et provinciales pour la construction et l'amélioration de grandes routes, tout en sauvegardant les droits des provinces.

6. Parce que les droits des provinces sont complètement sauvegardés dans le dit article.

7. Parce que le gouvernement fédéral ne peut agir aux termes de cet article sans l'autorisation et l'approbation de la législature provinciale et du gouvernement provincial.

8. Parce que le dit bill définit les fins, objets, conditions, limitations et restrictions qui doivent être établis au sujet des dits subsides à être accordés par cette Chambre, et que le Sénat ne peut les modifier.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de l'avis suivant qu'il a reçu:—

Puissance du Canada, Savoir: } *Chambre des Communes.*

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Lanark-Sud, dans la province de l'Ontario, par suite du décès de son représentant actuel.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce cinquième jour de juin 1913.

H. B. MORPHY, [L.S.]
Député pour le district électoral de Perth-Nord.

W. A. BOYS, [L.S.]
Député pour le district électoral de Simcoe-Sud.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a émis, en conséquence, son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant le Code Criminel", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 240) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Archives Publiques", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 185) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer de l'Etat", étant lu;

M. Cochrane propose, secondé par M. Rogers,—Que les dits amendements ne soient pas acceptées pour les raisons suivantes:—

1. Que les dits amendements sont opposés à l'un des buts principaux du dit bill.

2. Que le dit bill implique l'emploi de deniers publics pour ses fins, et c'est le droit incontestable de cette Chambre de diriger, limiter et déterminer dans une loi de cette nature les conditions, limitations et restrictions requises pour son objet et ses fins, et que les dits amendements sont contraires aux privilèges de cette Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Justice, y compris la divison des pénitenciers—pour porter à $10,000 les appointements du sous-ministre, $3,000; pour porter à $5,000 les appointements du sous-ministre-adjoint et secrétaire, $1,700; pour pourvoir à la nomination de deux autres fonctionnaires légistes, $10,000; pour pourvoir à la promotion de deux commis de la 2me division, subdivision A, à la 1re division, subdivison B, $412.50; pour un nouvel emploi de commis dans la 2me division, subdivision B, au lieu d'un emploi de commis dans la 3me division, subdivision B, $400; pour un nouvel emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, $900; emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, au lieu d'un emploi dans la subdivision B, $100; nouvel emploi de commis dans la 3me division, subdivision B, $750; appointements d'un commis dans la 3me division, subdivision B, $600 au lieu de $500, $100; Cour Suprême du Canada—pour pourvoir à la promotion de la 1re division, subdivision B, à la 1re division, subdivision A, $200; pour pourvoir à la promotion de la 3me division, subdivision A, à la 1re division, subdivision B, et un de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $12.50; police fédérale—pour porter les appointements du commissaire en chef à $5,000, $1,400, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice—divers:—Allocation supplémentaire aux juges relativement à la Cour de Circuit à Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt-cinq dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Rémunération à J. A. Schryburt, $360, et Laurent Beaudry, $565.32, pour aide temporaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cent soixante et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit mille cinq cent trente-deux dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Pénitencier de Kingston—succession de Patrick O'Donnell, solde de gratification statutaire lors de la retraite, $1,132.17; pour payer au préfet A. G. Irvine, une allocation pour frais de déménagement de la Montagne de Pierre à Kingston, Ont., $300; pour payer aux officiers et employés un supplément d'appointements pour l'exercice clos le 31 mars 1913, pourvu qu'aucun paiement ne soit fait à un officier ou employé en sus d'un montant égal à la différence entre les appointements autorisés en vertu de la cédule de la Loi concernant les Pénitenciers, telle qu'amendée à la présente session, et les appointements payés à cet officier ou employé durant la dite année, $70,000; pour pourvoir à l'augmentation d'appointements aux officiers et employés depuis le 1er avril 1913, qui pourra être autorisée en vertu de la cédule de la

Loi concernant les Pénitenciers, telle qu'amendée à la présente session, $70,000; pour payer une allocation de pas plus de $100 à chacun des officiers des pénitenciers du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, $16,600; pour porter les appointements de l'agent acheteur à $2,800 par année à partir du 1er avril 1913, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Monument aux héros du Long-Sault, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un octroi à l'Association des chefs de police du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent sept dollars et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais de renvoi de la question du mariage à la Cour Suprême et au Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais en rapport à la convention de réclamations pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais de procédure devant la Commission Internationale conjointe, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Marine et des Pêcheries—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire, Londres:—Augmentation des appointements de W. L. Griffith, secrétaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur général consultant du gouvernement fédéral:—S. R. Loftus est par les présentes promu de la subdivision A de la 3me division, à la subdivision B de la 2me division, avec appointements de $1,400 par année, à partir du 1er avril 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Pour un emploi de commis dans la 1re division, subdivision A, $3,000; pour un emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, $1,200; allocation au secrétaire privé du Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, $600; dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit suplémentaire, $1,000; divers—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de la Commission de conservation:—Pour un sous-rédacteur dans la 2me division, subdivision A, $1,800; pour un commis dans la 3me division, subdivision A, $900; pour un sténographe dans la 3me division, subdivision B, $700; pour un emballeur, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Pour pension de l'inspecteur S. B. Allan, de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, à raison de $450 par année du 1er janvier 1900 au 31 mars 1914, moins l'allocation de retraite pour la dite période à raison de $280 par année; et après cela, la pension de $450 par année, à être continuée et payée au même taux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval:—Croisière des eaux du nord du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et services côtiers:—Somme requise pour permettre aux auto-

rités chargées du pilotage à Victoria et Esquimalt, de s'emparer de l'installation jusqu'ici la propriété personnelle des pilotes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un montant supplémentaire requis pour l'entretien et les réparations des quais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour dédommager la veuve et les enfants de feu Albert Gates, tué à la suite d'une explosion de bouée à gaz à l'agence d'Halifax, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des vapeurs:—Inspection des navires à vapeur—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Pour l'érection des bâtiments des casernes compris dans le budget de 1912-1913, et qui n'ont pas été construits ou complétés au cours de cette année à cause de délais inévitables, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers: Pour payer les dépenses de M. Thos. Adams, du *Local Government Board of Great Britain,* au sujet de sa visite projetée au Canada dans les intérêts de la *National Housing and Town Planning,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à William J. Stewart, hydrographe en chef, pour services en vertu de l'arrêté ministériel du 19 octobre 1912 *re* les questions soumises à la Commission Internationale Conjointe, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries: -Pour payer les frais d'enquêtes concernant les demandes de dédommagements sous le régime du traité de la pêche pélagique du phoque (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de la construction de chaloupes pour le service de patrouille des pêcheries dans la Colombie-Britannique (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cent trente-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer au ministère des Travaux Publics la compensation pour le remorqueur brise-glace *Sir Hector* perdu en allant au secours du *Lady of the Lake* de la patrouille des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'établissement, entretien et inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte, et à la construction et au développement des pêcheries en eau profond, et pour créer de meilleures facilités de transport pour le poisson frais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépenses imprévues à être réparties par arrêté du conseil et dont un état détaillé doit être déposé devant le Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'université McGill pour le maintien d'un bureau général pour le Canada du Catalogue International de Littérature Scientifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au fonds du capitaine Scott:—Pole Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'érection d'un monument à Samuel de Champlain à Orillia, Ont., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au fonds de construction de la Société Géographique Royale, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la célébration du centenaire de Chrysler's Farm, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Arts:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses de la Commission de conservation:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 600 exemplaires du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression d'une publication départementale comprenant les armes, drapeaux et insignes du Dominion et les règlements concernant les cérémonies, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un aide de commis et autres dépenses de la Commission Royale pour s'enquérir de l'état des archives départementales, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'une série complète supplémentaire du Catalogue International de la Littérature Scientifique:—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 6 juin 1913.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Archives publiques:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un octroi pour défrayer les dépenses de la quarante-cinquième convention annuelle de la Société Américaine des Ingénieurs Civils qui aura lieu à Ottawa en juin 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une enquête en vertu de la Loi des enquêtes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Chemins de fer et Canaux—pour un commissaire-priseur, dans la 1re division, subdivision A, à $3,000, $3,000; un commis dans la 1re division, subdivision B, $2,100, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Divers—achat d'un wagon particulier, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Objection étant faite en comité des Subsides à la décision du président (M. Nickle) sur un point d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:—

"La résolution 542.—Pour pourvoir au paiement, en vertu de la Loi des Grandes Routes du Canada, des subventions suivantes aux diverses provinces du Canada, pour la construction ou l'amélioration de grandes routes, ou ces deux objets, tel que mentionné dans la dite loi, savoir, sur la base de $1,500,000:—

Alberta	$ 78,282 00
Colombie-Britannique	82,005 00
Manitoba	95,196 00
Nouveau-Brunswick	73,524 00
Nouvelle-Ecosse	102,870 00
Ontario	527,201 00
Ile-du-Prince-Edouard	19,584 00
Québec	418,449 00
Saskatchewan	102,889 00
	$1,500,000 00

étant en délibération;

M. Carvell propose de retrancher les mots "en vertu de la Loi des Grandes Routes" et les mots "tel que mentionné dans la dite loi". J'ai déclaré la motion hors d'ordre pour la raison qu'elle changeait le mode de paiement, tel que défini dans la recommandation du Gouverneur général.

Appel de cette décision a été faite par M. Carvell."

La question étant mise par M. l'Orateur: "La décision du président sera-t-elle confirmée", la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Barrette,
Blain,
Blondin,
Borden,
Boulay,
Brabazon,
Broder,
Cochrane,
Coderre,
Crothers,
Fisher,
Foster (King, I.-P.-E.),
Fripp,
Girard,
Henderson,
Lamarche,
Lancaster,
McKay,
McLean (Queen, I.-P.-E.),
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Nantel,
Nicholson,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Rogers,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Lunenburg),
Taylor,
Thompson (Yukon),
Thornton,
Walker,
Weichel,
White (Leeds) et
White (Renfrew).—42

CONTRE:

Messieurs

Boivin,
Cardin,
Carvell,
Delisle,
Emmerson,
Fortier,
Graham,
Hughes (King, N.-E.),
Lachance,
Lafortune,
Lanctôt,
Macdonald,
McCrea,
Pacaud,
Papineau,
Proulx,
Sinclair,
Tobin,
Turgeon,
Verville et
Warnock.—21.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Loi des Grandes Routes du Canada:—Pour pourvoir au paiement, en vertu de la Loi des Grandes Routes du Canada, des subventions suivantes aux diverses provinces du Canada, pour la construction ou l'amélioration de grandes routes, ou ces deux objets, tel que mentionné dans la dite loi, savoir, sur la base de $1,500,000—Alberta, $78,282; Colombie-Britannique, $82,005; Manitoba, $96,196; Nouveau-Brunswick, $73,521; Nouvelle-Ecosse, $102,870; Ontario, $527,201; Ile-du-Prince-Edouard, $19,584; Québec, $118,419; Saskatchewan, $102,889, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Pour payer réclamation de J. G. Poupore et Cie, pour travail supplémentaire se rattachant à leur entreprise pour les améliorations du port de Saint-Jean, $2,420.20, avec intérêt à 5 pour 100 du 3 mars 1911 au 30 juin 1913, $281.47, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Nouveaux ponts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Trent:—Construction—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-trois mille quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Agrandissement de l'élévateur de Port-Colborne—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour payer la réclamation de Joseph Gervais, pour dommages causés par l'inondation de l'île No 10, rivière Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canal Lachine:—Reconstruction du hangar No 1, bassin Saint-Gabriel, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Nouvel outillage de dragage (à voter de nouveau), $9,750; réparations et replacements de chaussées, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Réparations au canal d'alimentation, $15,000; fortes réparations—crédit supplémentaire, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement—crédit supplémentaire, $6,750; Loi d'améliorations des Grandes Routes—somme requise pour l'administration de la loi, y compris organisation et paiement du personnel pour la dite administration, $25,000; pour dépenses se rattachant à la consolidation de la Loi des chemins de fer—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins

de fer:—Allocation de commisération à Mathilda Guay Bégin, veuve de L. C. Bégin, cantonnier sur l'Intercolonial, tué lors d'une collision à Lévis le 11 octobre 1909, $1,000; allocation de commisération à la veuve de feu H. A. Northrup, employé de l'Intercolonial, tué près de la station de Sunny-Brae le 19 novembre 1912, $2,000; allocation de commisération à la veuve de feu J. A. Bouchard, chef de train, Intercolonial, tué à Southwark, le 19 décembre 1912, $2,000; allocation de commisération à la veuve de feu James Clark, mécanicien sur l'Intercolonial, tué accidentellement à Grand-Lake, le 10 juillet 1912, $1,000; compensation à Douglas Anderson pour blessures reçues en arrêtant un convoi de l'Intercolonial, après avoir découvert un rail brisé, évitant ainsi un accident, $300; allocation de commisération à la veuve de feu Peter McGill, chauffeur sur l'Intercolonial, tué accidentellement à Grand-Lake, le 10 juillet 1912, $1,000; allocation de commisération à la veuve de feu S. C. Tuttle, serre-frein sur l'Intercolonial, tué dans la cour de Moncton, le 15 janvier 1912, $2,000; compensation à D. Collins pour la perte de son fils tué à une traverse publique près de Saint Basile, par un convoi de l'Intercolonial, le 3 décembre 1912, $300, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les embranchements:—Frais d'exploitation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Transcontinental:—Exploitation de la ligne entre Moncton et Edmundston, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Allocation de commisération à la veuve de feu Daniel Daoust, tué pendant qu'il remplissait son devoir aux amarres, sur le canal Soulanges, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Postes—appointements d'un commis dans la 1re division, subdivision A, $2,800; appointements de 13 commis dans la 1re division, subdivision B, $27,300; appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision A, $1,650; appointements de 10 commis dans la 3me division, subdivision A, $9,000; salaires de 38 messagers, porteurs, emballeurs et trieurs, $19,000; dépenses casuelles—aides aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de poste—service extérieur—appointements:—Pour pourvoir à la position de surintendant au bureau d'Ottawa, créée par les présentes, avec appointements au taux de $1,800 par année, à dater du 1er avril 1913, $1,800; pour pourvoir à une position de commis en chef au bureau de poste d'Ottawa, créée par les présentes, avec appointements sur le pied de $1,800 par année, à dater du 1er avril 1913, $1,800; pour pourvoir aux appointements du maître de poste et du personnel du bureau de poste de New-Westminster (les appointements du personnel peuvent être rajustés et les nominations faites nonobstant la partie de la Loi du Service civil affectant le service extérieur des postes ou la Loi postal), $10,050; pour pourvoir aux appointements du maître de poste et du personnel du bureau de poste de Guelph (les appointements du personnel peuvent être rajustés et les nominations faites, nonobstant tout ce qui dans la Loi du Service civil affecte le service postale extérieur ou la Loi postale), $9,420; pour pourvoir à la nomination de deux inspecteurs ou surintendants du service de la poste cotés à un salaire de $2,000 chacun avec augmentation annuelle de $100 chacun jusqu'à un maximum de $3,500, $5,600; pour pourvoir aux appointements du surintendant et du demi-personnel des bureaux de poste pour la province de Québec et pour les Provinces maritimes, $3,500; pour créer une division d'inspection à Sherbrooke et pour pourvoir aux appointements d'un inspecteur des postes à $2,500, d'un sous-inspecteur des postes à

$1,800, trois commis de troisième classe, grade B, à $500 chacun et un messager à $646, $6,446; pour pourvoir à la nomination d'un assistant-inspecteur des postes supplémentaire à $1,800 et un commis supplémentaire de troisième grade B, à $500 pour la division d'inspecteur de Québec, $2,300; pour pourvoir à la nomination d'un assistant-inspecteur des postes supplémentaire à $1,800 et d'un commis supplémentaire de troisième classe, grade B, à $500 pour la division d'inspection de Montréal, $2,300; pour pourvoir aux appointements du maître de poste et du personnel du bureau de poste de Saskatoon (les appointements du personnel peuvent être régularisés et les nominations faites, nonobstant cette partie de la Loi du Service civil qui s'applique au service postal extérieur ou la Loi postale), $22,960; pour pourvoir aux appointements de maître de poste et du personnel du bureau de poste de Moosejaw (les appointements du personnel peuvent être rajustés et les nominations faites nonobstant la partie de la Loi du Service civil qui affecte le service postal extérieur ou la Loi postale), $17,550; crédit supplémentaire requis pour allocation provisoire, $11,160; M. J. H. P. Brown, par les présentes réintégré au bureau de poste de Montréal, à titre de commis de troisième classe, subdivision A, avec appointements sur le pied de $800 par année à dater du 1er avril 1913 et réintégré à ses anciens privilèges d'après la Loi des pensions du Service civil, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la malle:—Pour payer à la Compagnie de navigation Nationale pour transport de la malle entre Québec et la côte du Labrador, $6,000; pour payer au capitaine J. B. Bélanger, du steamer du gouvernement *Eureka,* pour déposer à la Pointe-au-Père la malle remise par les transatlantiques sortant, durant la saison de navigation 1913, $212.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Compensation à Jean et Pierre Brunie pour la perte de deux paires de chevaux noyés, un traîneau et trois harnais, pendant qu'ils transportaient la malle de Sa Majesté du débarcadère d'Athabaska à Sawridge en décembre 1912, $300 chacun, $600; pour pourvoir aux appointements de M. Alexander Lang, en qualité de représentant du gouvernement canadien à la Commission des câbles, au taux de $1,000 par année, à compter du 1er janvier 1913, $1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses contingentes aux différents ports du Dominion, y compris le paiement du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les règlements de la Loi du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et frais de route des inspecteurs des ports et autres fonctionnaires pour l'inspection du service des douanes, y compris les appointements et les dépenses en rapport avec le bureau des douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions et papeterie, abonnements aux revues commerciales, pavillons, timbres à dater, serrures, instruments, etc., à divers ports d'entrée, frais de messagerie sur les échantillons, papeterie et formules, primes sur cautionnements et uniformes des officiers de douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Milice et de la Défense—pour pourvoir à la promotion de deux commis de la 3me division, subdivision B, à la subdivision A, de la même division, $200; pour pourvoir à 3 commis additionnels dans la 3me division, subdivision B, $1,500; dépenses casuelles—aide aux écritures—crédit supplémentaire, $1,000; impressions et papeterie—crédit supplémentaire,

$1,000; divers—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires:—Crédit supplémentaire, pour instructeurs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires:—Crédit supplémentaire pour ceinture et képis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Construction de trottoirs en face de la propriété du gouvernement, Halifax, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Construction de tir à la cible en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour convertir en promenade les remparts de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour construction d'un nouveau magasin à Winnipeg pour y déposer des explosifs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour réparations du toit de la salle d'exercices, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour réparations de l'édifice Bisley, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour construction d'une nouvelle salle d'armes destinée aux Grenadiers, gardes de Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des allocations aux associations et aux musiques militaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major:—Crédit supplémentaire pour l'année finissant le 31 mars 1914.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les magasins militaires:—Crédit supplémentaire pour réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le transport militaire:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépôts de remontes:—Pour établir des dépôts de remontes sur les nouveaux terrains d'entraînement, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une compensation à Mme Caroline Webster pour blessures provenant d'une balle égarée, tirée dans un concours de tir à la cible, en août 1910, au tir à la cible de Summerside, I.-P.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la *Summerside Civilian Rifle Association* les frais d'action en dommages intentée par Mme Caroline Webster pour blessures provenant d'une balle égarée, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et subventions aux compagnies de navigation:—Service océanique et service postal entre le Canada et la Grande-Bretagne—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par vapeur entre Halifax et Canso:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par vapeur à partir de l'ouverture de la navigation jusqu'à sa clôture en 1913 entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie-Campbellton:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par schooner entre Pictou et New-Glasgow, et les ports du comté d'Antigonish, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par vapeur à partir de Sydney, N.-E., par la côte est de Cap-Breton jusqu'à Hastings, et retour à Sydney, *via* les lacs du Bras-d'Or:—Crédit supplémentaire, pour l'année finisant le 31 mars 1914.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1913, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intérimaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, baie Mahone, île Tancook et les ports de la rivière La Have, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur et autres entre le Canada et Terre-Neuve:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, durant l'année 1913, entre St-Stephen, N.-B., des points de la rivière Sainte-Croix, l'Ile-au-Daim, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie Passamaquoddy et l'Etête ou Back-Bay:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et des ports de la rive nord de l'Ile d'Orléans:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Vancouver et des ports au nord de la Colombie-Britannique:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, rivière à l'Ours et Charlotte:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports intermédiaires et un ou deux ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, rivière à l'Ours et port Clements, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et Holliday's-Wharf, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et autres ports intermédiaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-six mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer Intercolonial:—Bathurst—nouvelle gare, $8,000; renforcement de ponts—crédit supplémentaire, $38,000; diversion de ligne entre Sydney-Nord et Leitche's-Creek, $100,000; Halifax—outillage électrique pour l'éclairage électrique des voitures, $3,500; installation du "Block system", $140,000; installation de téléphone se rattachant au service, $60,000; Moncton—élimination de passages à niveau et de rampes, $100,000; Moncton—ameublement des bureaux (à voter de nouveau), $2,500; Moncton—installation de toits en liège, $26,000; Pugwash—embranchement, Pugwash-Harbour, $58,000; Rivière-du-Loup—nouvelles installations (à voter de nouveau), $1,500; Saint-Jean—embranchement à Courtnay-Bay, $135,000; agrandissement des installations le long de la ligne—crédit supplémentaire, $83,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement—Harmony à Elmira (à voter de nouveau), $1,500; agrandissement des installations le long de la ligne (à voter de nouveau), $6,600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions de dollars soit accordée à sa Majesté pour le commerce:—Pour pourvoir à la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation des élévateurs de têtes de ligne:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des commissaires et des fonctionnaires et autres employés, loyers, gages et les dépenses contingentes en vertu des lois concernant l'inspection et la vente des graines au Canada:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement d'une allocation de commisération à la veuve de feu Henry Creighton, trieur de grain, tué en fonctions dans la cour du chemin de fer à Sunnyside, Ontario, en mars 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les primes sur le fer et l'acier, le plomb contenu dans le minerai de plomb, huile brute et fibre de Manille:—Pour pourvoir aux dépenses *re* la mise en vigueur des lois—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Revenu de l'Intérieur:—Pour pourvoir à la nomination d'un tonnelier dans l'entrepôt des alcools méthyliques, $550; pour pourvoir à la nomination d'un emballeur dans l'entrepôt des alcools méthyliques, $550; augmentation statutaire dans la 3me division, subdivision B, $50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Frais de route, loyer, chauffage, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les timbres pour le tabac importé et le tabac canadien:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour permettre au département de fournir l'alcool méthylique aux manufacturiers, le coût devant en être remboursé par les manufacturiers auxquels il est fourni et payer le loyer, le fret, appointements, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumième électrique:—Loyer, chauffage, frais de route, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, y compris le montant pour l'achat des étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyer, chauffage, frais de route, papeterie, etc., *re* l'inspection du gaz et de la lumière électrique et l'achat et la réparation des instruments—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des inspecteurs de gaz et d'électricité:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Travaux Publics—deux commis dans la 1re division, subdivision A, 1 à $3,700 et 1 à $2,800, $6,500; trois commis dans la 1re division, subdivision B, $6,300; seize commis dans la 2me division, subdivision B, 5 à $1,300 et 11 à $800, $15,300; deux commis dans la 3me division, subdivision A, $1,800; huit commis dans la 3me division, subdivision B, $4,000; dépenses casuelles—aide aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $3,000; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Ottawa—Monnaie—affinerie—nouveau magasin, $35,000; Ottawa—musée Victoria (à voter de nouveau), $125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Esquimalt—bassin de radoub, $500,000; Halifax—bassin de radoub, $500,000; Port-Arthur et Fort-William—amélioration de ports et rivières—crédit supplémentaire, $200,000; Saint-Jean, N.-B.—améliorations du port—crédit supplémentaire, $590,000; Vancouver—améliorations du port—crédit supplémentaire, $500,000; Victoria, C.-B.—améliorations du port—crédit supplémentaire, $600,000; Toronto—améliorations du port—crédit supplémentaire, $500,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-cinq mille huit cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—salle d'exercices, $30,000; Am-

herst—nouveau bureau de poste, $30,000; Baddeck—édifice public—horloge de la tour (à voter de nouveau, $800), $1,200; Bear-River—édifice public, $4,000; Bridgetown—bureau de poste, $4,000; Canning—édifice public, $7,500; Chester—édifice public, $4,000; Dartmouth—nouvel édifice public—crédit supplémentaire, $25,000; Halifax—bureau de poste—améliorations, ameublement, $4,000; Halifax—station postale au nord de la ville, $50,000; Halifax—douane—améliorations, $2,500; Halifax—douane—entrepôt de vérification, $100,000; Halifax—salle d'exercices du 63me régiment, $45,000; Hantsport—édifice public, $4,000; Liverpool—édifice public—réparations, etc., $1,000; Lunenburg—édifice public—réparations et réfections, $2,000; Pictou—douane—travaux de peinture, $600; Springfield—édifice public—nouveau mur de soutien en béton, $2,000; Sydney-Mines—édifice public—réparations, etc., $1,000; Truro—édifice public—allonge, etc., $20,000; Wolfville—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $4,500), $5,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Charlottetown—édifice public—réparations, etc., $2,500; Tignish—édifice public (à voter de nouveau), $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bouctouche—édifice public, $1,000; Fredericton—édifice public—crédit supplémentaire, $30,000; Hampton—édifice public—crédit supplémentaire, $5,000; Sackville—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Shédiac—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Saint-George—édifice public—crédit supplémentaire, $8,000; Saint-Jean—nouveau bureau de poste—crédit supplémentaire, $70,000; Saint-Jean—édifices du Dominion—améliorations, réparations, etc.—crédits supplémentaires, $12,000; Saint-Stephen—édifice public—fils pour éclairage électrique, $700; Sussex—édifice public—améliorations, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Aylmer—bureau de poste—améliorations, etc., $3,000; Coaticook—édifices publics—améliorations (à voter de nouveau, $1,112), $5,000; Coaticook—salle d'armes, $20,000; D'Israéli—édifice public, $10,000; Fraserville—édifice public—améliorations, etc., $3,100; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveaux bâtiments—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $19,000), $75,000; Hull—bureau de poste—réparations de la clôture, nivelage au gazonnement des terrains, etc., $1,000; Hochelaga—bureau de poste—voûtes, etc., $1,500; Jonquières—édifice public, $10,000; Lachine—bureau de poste—allonge et améliorations (à voter de nouveau, $2,000), $7,000; Lévis—salle d'armes et parc d'artillerie (à voter de nouveau), $7,540; Maisonneuve—station postale 'M", Montréal—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $9,000), $45,000; Montréal—station postale "G", division Saint-Laurent, rues Prince-Arthur et Elgin—crédit supplémentaire, $15,000; Montréal—station postale "F", rues Notre-Dame et Richmond—crédit supplémentaire, $20,000; Montréal—nouvel entrepôt de douane—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $100,000), $350,000; Montréal—hôtel des postes—tunnel au-dessous de la ruelle Fortification, $2,285; Montréal—nouvelle succursale "H"—crédit supplémentaire, $80,000; Montréal—hôtel des postes—réfection de l'ancien édifice, y compris les aménagements, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $50,000; Montréal—bureau de poste de l'est "C" (la part du gouvernement dans le coût du pavage permanent à être posé par les autorités municipales sur la rue Plessis), $517; Montréal—nouvel hôpital de détention—crédit supplémentaire, $50,000; Québec—hôtel des postes—changements et agrandissements—crédit supplémentaire, $100,000; Québec—cottages isolés pour maladies contagieuses et bâtiment de désinfection, etc., dans le parc Savard, $23,000; Québec—salle d'exercices—prolongement—crédit supplémentaire, $50,000; Saint-Henri—bureau de poste—voûte, etc., $500; Saint-Ours—édifice public, $10,000; Sorel—bureau de poste—améliorations, $3,000;

Shawinigan (chutes)—édifice public (à voter de nouveau), $5,000; Shawville—édifice public, $5,000; Stanstead-Plain—édifice public—crédit supplémentaire à voter de nouveau, $10,000; Valleyfield—édifice public—améliorations aux terrains, etc., $2,500; Waterville—édifice public, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante et trois dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Aylmer—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un pavage permanent et de trottoirs posés par les autorités municipales sur les rues Talbot et Centre, $900; Berlin—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un nouveau trottoir posé sur la rue Benton, $200; Berlin—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Bowmanville—édifice public—amélioration (à voter de nouveau), $1,850; Brockville—édifice public, $3,000; Bracebridge—édifice public—crédit supplémentaire, $8,000; Brampton—édifice public—améliorations—crédit supplémentaire, $4,000; Brantford—nouvel édifice public—crédit supplémentaire, $50,000 ; Brantford—nouvelle salle d'exercices, $25,000 ; Burk's-Falls—édifice public, $5,000; Barrie—édifice public—allonges et changements, etc.—crédit supplémentaire, $3,000; Barrie—salle d'exercices, $25,000; Brussels—édifice public, $10,000; Burford—édifice public, $10,000; Caledon—édifice public, $1,500; Carleton-Place—bureau de poste—horloge, réparations, etc.—crédit supplémentaire, $4,000; Clinton—édifice public—améliorations, $2,500; Collingwood—édifice public—crédit suplémentaire (à voter de nouveau, $2,000), $35,000; Dunnville—édifice public, $10,000; Elmira—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Essex—bureau de poste (à voter de nouveau), $2,000; Exeter—édifice public, $15,000; Forest—édifice public, $10,000; Galt—salle d'exercices, $35,000; Georgetown—édifice public, $10,000; Gravenhurst—édifice public, $5,000; Hamilton—édifice public—agrandissements et améliorations (à voter de nouveau, $700), $150,000; Huntsville—édifice public, $5,000; Ingersoll—édifice public—allonge, $9,000 ; Ingersoll—salle d'exercices, $25,000 ; Kingston—Collège royal militaire—couverture à la salle d'exercices (crédit périmé de $15,000 à voter de nouveau), $20,000; Kingston—bureau de poste et douane—améliorations des terrains, etc., $6,000; Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets (à voter de nouveau), $19,000; Leamington—édifice public—améliorations aux appareils de chauffage, etc., $1,000; Lindsay—édifice public—allonge et améliorations—crédit supplémentaire, $21,000; Listowell—salle d'exercices, $20,000; London—hôtel des postes—canalisation électrique, etc., $2,500; London—hôtel des postes et douane—la quote-part du gouvernement dans le coût des trottoirs posés par les autorités municipales, $392.50; London—bureau de la douane—améliorations, etc., $11,000; Markham—édifice public—terrain additionnel, $2,000; Mildmay—bureau de poste, $1,300; Millbrook—édifice public, $5,000; Morrisburg—édifice public, $25,000; Napanee—édifice public—canalisation électrique, etc., $1,500; Napanee—salle d'exercices, $25,000; New-Hamburg—édifice public, $3,000; Niagara-Falls—édifice public—améliorations, $2,500; Niagara-Falls—dépôt d'armes—crédit supplémentaire, $3,000; Oshawa—édifice public—allonge, etc.—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $1,600), $3,000; Orillia—édifice public—allonge, $25,000; Ottawa—palais administratif—aménagements, etc.—crédit supplémentaire, $25,000; Ottawa—palais administratif, édifice Langevin—améliorations aux appareils de chauffage, $10,000; Ottawa—édifice des mines (ancien musée, rue Sussex)—réfections, etc.—pour achever, $15,000; Ottawa—édifices du Parlement—améliorations—crédit supplémentaire, $5,000; Ottawa—imprimerie Nationale—réhausser la cheminée—achèvement, $2,450; Ottawa—terrains du Parlement—canalisation souterrains pour fils, etc., $12,000; Ottawa—Parlement et édifices administratifs, etc.—protection contre l'incendie, $55,625; Ottawa—terrains du Parlement—promenade des amoureux—améliorations, $15,000; Ottawa—terrains du Parlement—pavage, $10,000; Ottawa—Parlement et édifices administratifs—canalisation nouvelle, $75,000; Ottawa—édifice de la douane—crédit supplémentaire, $250,000; Owen-Sound—salle d'exercices, $25,000; Palmerston—édifice pu-

blic—crédit supplémentaire, $10,000; Parry-Sound—édifice public, $15,000; Pembroke—salle d'exercices, $25,000; Peterborough—nouvel édifice public, $20,000; Peterborough—édifice de la douane—allonge, $10,000; Port-Arthur—salle d'exercices—crédit supplémentaire, $50,000; Port-Arthur—édifice public—améliorations, $20,000; Port-Colborne—édifice public—canalisation électrique, etc., $700; Prescott—édifice public—nouvelles chaudières, etc., $1,000; Renfrew—édifice public—améliorations, etc., (à voter de nouveau), $1,500; Renfrew—édifice public—pavage et construction de chemin, $201.46; Saint-Thomas—édifice public—canalisation électrique, etc., $1,500; Sarnia—édifice public—améliorations aux appareils de chauffage, etc., $1,600; Sault-Sainte-Marie—édifice public—améliorations, etc.—crédit supplémentaire, $2,000; Smith's Falls—édifice public—agrandissement et améliorations, $15,000; Southampton—édifice public, $10,000; Steelton—édifice public—pour intérêt à 6 pour 100 sur balance due sur achat d'emplacement, $175; Stratford—édifice public—lampes électriques et installations, $2,000; Sudbury—édifice public, $60,000; Tillsonburg—édifice public (à voter de nouveau), $5,300; Trenton—édifice public—canalisation électrique, etc., $1,000; Uxbridge—édifice public (à voter de nouveau), $4,000; Waterloo—édifice public (à voter de nouveau), $7,580; Welland—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un pavage en brique vitrifiée en face du bureau de poste sur la rue Muir, $289.25; West-Lorne—édifice public, $10,000; Weston—édifice public, $6,000; Wingham—édifice public—améliorations, $2,500; Windsor—salle d'exercices—allonge, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-sept mille sept cent soixante et un dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Brandon—édifice public—transformer le logis du concierge en bureaux des terres fédérales, $1,200; Brandon—édifice public—allonge, etc., $50,000; Carberry—édifice public, $30,000; Carman—édifice public—crédit supplémentaire, $15,000; Dauphin—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un trottoir granolithique posé sur l'avenue Burrows par les autorités municipales (à voter de nouveau), $202.60; Dauphin—édifice public—améliorations, $2,500; Elkhorn—édifice public, $10,000; Gretna—édifice public, $15,000; Manitou—édifice public, $10,000; Morden—édifice public—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $3,000), $20,000; Oak-Lake—édifice public, $7,000; Portage-la-Prairie—salle d'exercices, $20,000; Rivers—édifice public, $10,000; St. James—salle d'exercices, $25,000; Stonewall—édifice public, $15,000; Souris—salle d'exercices, $15,000; Virden—édifice public, $25,000; Winnipeg—édifice d'immigration No 2—améliorations hygiéniques, $2,100; Winnipeg—entrepôt d'inspection de la douane—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un pavage en asphalte et des trottoirs granolithiques posés par les autorités municipales sur l'avenue McDermit et sur la rue Rorie, $1,116; Winnipeg—(ancien) édifice de la douane—la quote-part du gouvernement dans le coût du pavage de la rue York, entre les rues Main et Front (à voter de nouveau), $1,112.50; Winnipeg-Nord—salle d'exercices, $50,000; Winnipeg—édifice public—pavage, égouts, y compris l'intérêt, etc., (à voter de nouveau, $1,000), $1,500; Winnipeg—caserne, $150,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc.—crédit supplémentaire, $11,000; Winnipeg—salle d'exercices—crédit supplémentaire, $150,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Canora—édifice public, $10,000; Estevan—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût de raccordements d'égouts et de trottoirs posés en face d'édifices publics, et de la caserne de la gendarmerie à cheval, par les autorités municipales, $500; Indian-Head—division des forêts—ministère de l'Intérieur—édifice public, $15,000; Kindersley—édifice public, $10,000; Moosejaw—salle d'immigration, $50,000; Moosejaw—entrepôt d'inspection de la douane, $50,000; North-Battleford—édifice public (à voter de nouveau, $12,000), $35,000; Régina—entrepôt d'inspection de la douane, $70,000; Régina—édi-

fice public—installations, etc., $5,000; Régina—logement pour receveur général adjoint, $50,000; Saskatoon—entrepôt d'inspection de la douane, $50,000; Saskatoon—salle d'exercices, $30,000; Saskatoon—(ancien) bureau de poste—allonge, $1,600; Saskatoon—pépinière (station)—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $2,500), $11,000; Swift-Current—salle d'exercices, $30,000; Wadena—édifice public, $10,000; Wilkie—édifice public, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-sept mille sept cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Athabaska-Landing—salle d'immigration, $4,500; Athabaska-Landing—édifice public—allonge—crédit supplémentaire, $2,000; Calgary—édifice d'immigration—crédit supplémentaire, $5,000; Calgary—logement pour receveur général adjoint, $50,000; Castor—édifice public, $10,000; Edmonton—entrepôt d'inspection de la douane, $100,000; Grande-Prairie—salle d'immigration, $5,000; High-River—édifice public, $20,000; Macleod—édifice public (à voter de nouveau, $10,000, crédit périmé), $40,000; Medicine-Hat—édifice public—allonge, $35,000; Red-Deer—édifice public—crédit supplémentaire requis, $30,000; Strathcona—édifice public—crédit supplémentaire, $6,000; Vermillon—édifice public, $25,000; Wainwright—édifice public, $5,000; Wetaskiwin—édifice public—pour pourvoir à la part du gouvernement du coût d'un égout et d'un trottoir posés sur la rue Pearse, par les autorités municipales, $270, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente-six mille deux cent soixante et dix dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Courtnay—édifice public, $5,000; Comox—édifice public—parachèvement, $3,500; Coquitlam—édifice public, $15,000; Duncan's-Station—édifice public—crédit supplémentaire, $20,000; Kamloops—salle d'exercices, $25,000; Nanaïmo—édifice public—rallonge, $25,000; New-Hazelton—édifice public, $7,000; Port-Alberni—édifice public, $10,000; Powell-River—édifice public, $12,000; Prince-Rupert—salle d'exercices, $35,000; Prince-Rupert—station de quarantaine—crédit supplémentaire, $2,400, $59,000; Prince-Rupert—édifice public—crédit supplémentaire, $100,000; Sidney—édifice public, $8,000; Vancouver-Sud—station postale, $15,000; Vancouver—salle d'exercices—crédit supplémentaire, $200,000; Vancouver-Nord—édifice public—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $3,700), $25,000; Vancouver—vieil édifice de la poste—addition, améliorations, etc., $17,000; Vancouver-Nord—salle d'exercices, $30,000; Vancouver—station postale " B ", $35,000; Vancouver-Nord—bureau de poste—part du gouvernement du coût du pavage d'un trottoir en ciment sur la rue First et l'avenue Lonsdale, $750; Vancouver—nouvel édifice de détention, $150,000; Victoria—observatoire, $12,000; Victoria—vieil édifice de la poste—acquittement des taxes dues pour les années 1900 à 1906, et 1910 à 1912 inclusivement, $13,010.57; Victoria—bureau de poste—améliorations—crédit supplémentaire, $20,000; Victoria—édifice public—part du gouvernement dans le coût de nouveaux pavages posés par les autorités municipales (à voter de nouveau), $5,310.42; Vernon—édifice public—crédit supplémentaire, $2,700; William's-Head—station de quarantaine—nouvelles constructions, améliorations et réparations aux constructions existantes, et accessoires—à ajouter (somme à voter de nouveau, $15,000), $86,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Dawson—hôtel du gouvernement—ameublement et réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Cases d'assortiment, poste rurale, etc, $20,000; installations d'alarmes contre les voleurs, $5,000; édifices publics généralement—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, ameublement, chauf-

fage, etc.—édifices publics, Ottawa:—Ottawa—édifices publics—terrains—crédit supplémentaire, $4,200; Ottawa—réparations, y compris la ventilation et l'éclairage, l'ameublement, etc.—crédit supplémentaire, $75,000; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris les chemins et ponts—crédit supplémentaire, $5,000; Rideau-Hall—additions et améliorations, $135,000; édifices publics fédéraux—eau—crédit supplémentaire, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-seize mille cent quarante-trois dollars et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse: Amherst—améliorations au port, $35,000; Anderson's-Cove—prolongement de brise-lames, $2,000; Annapolis, port—améliorations—jetées brise-lames, $20,000; Antigonish-Landing—quai et chemin, $1,000; Avon, rivière—prolongement du brise-lames, $3,000; Baxter's-Harbour—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, $2,000; baie Saint-Laurent—à D. G. Kirk, intérêt à 5 pour 100 sur la balance due pour construction de havre à bateaux, $63.52; Bayswater—brise-lames, $1,000; Bear-Cove—prolongement du brise-lames, $1,500; Bear-Point—prolongement du brise-lames, $2,000; Beaver-Harbour—quai, $3,700; Black-Rock—débarcadère de la traverse, $1,000; Blanche—parachèvement du brise-lames, $800; Blandford—brise-lames, $12,000; Breen's-Pond—prolongement du brise-lames, $14,500; Brighton—débarcadère public, $1,500; Caldwell's-Cove—brise-lames, $2,000; Cap-Sainte-Marie—améliorations au brise-lames, $700; Carter's-Pond—chenal de bateaux, $650; Chester—canal, $2,000; Chèverie—réparations au quai, $1,200; Chèverie—prolongement du quai, $10,800; Comeau's-Cove—brise-lames, $4,500; Cribbin's-Point—quai et dragage, $16,600; Delorey's-Beach—réparations et prolongement du brise-lames, $14,700; Digby-Pier—réfections, $1,500; Eagle-Head—améliorations au brise-lames, $1,500; East-Chezzetcook—brise-lames, $500; East-Ferry—quai, $3,000; East-Jordan—réparations au brise-lames, $3,000; East-River—améliorations—crédit supplémentaire, $50,000; Evans-Point—brise-lames, $9,100; Feltzen-Sud—brise-lames—crédit supplémentaire, $5,000; Finlay-Point—réparations au brise-lames, $500; Fox, île—réparations aux brise-lames, $1,200; Fox-Point—brise-lames, $4,000; Freeport—jetée brise-lames, $4,000; French-Village—réparations au quai, $500; Fruid's-Point—améliorations au quai, $3,600; Gabarus—réparations au brise-lames et construction d'un entrepôt, $600; Grand-Etang—réparations aux brise-lames, $1,000; Goat-Island—quai, $3,000; Havre-au-Bouché—entrepôt, $700; Jeddore—étangs aux huîtres—prolongement du quai, $1,500; L'Ardoise—réparations aux brise-lames, $1,250; Little-Tancook—enlèvement de rocher, $1,000; Lingan-Beach—réparations aux ouvrages de protection, $4,000; Long-Cove—brise-lames, $3,700; Lower-Prospect—quai, $1,500; Maligne, anse—prolongement des jetées et dragage, $4,000; Marion-Bridge—quai, $1,600; Matthew's-Lake, East Ragged Island—chenal protégé, $1,900; Meteghan—réparations au brise-lames, $2,000; Middle-River—réparations aux digues en biseau, $2,250; Mill-Creek—prolongement du brise-lames, $4,800; Mill-Cove—prolongement au brise-lames, $10,000; Mira-Ferry—quai, $1,000; Musquodoboit, port—parachèvement du quai—crédit supplémentaire, $800: McAras-Brook—prolongement du débarcadère des bateaux, $1,700; Nauff's-Point (Pleasant-Point), port de Musquodoboit—brise-lames, $3,000; Newport-Landing—prolongement du quai, $2,500; Noël—réparations au brise-lames—quai, $2,500; North-Bay—Ingonish—réparations au brise-lames, $700; Margaree, nord-est—réparations et reconstruction des digues en biseau, $1,500; Osburn's—prolongement du brise-lames, $3,000; Port-Clyde—quai, $3,700; Port-Hood—réparation au quai, $5,000; Port-Joli—prolongement au brise-lames, $3,000; Port-Hawkesbury—réparations au quai, $2,800; Port-Mouton—réparations au quai et à la jetée, $1,450; Saint-Joseph—réparations au brise-lames, $1,300; Sandy-Cove—brise-lames et réparations, $800; Saulnierville—améliorations et réparations au brise-lames, $2,000; Scott's-Bay—réparations au brise-lames, $1,200; Seaside—réparations au quai—crédit supplémentaire, $1,000; Ingonish-Sud—prolongement du quai, $4,100; South-Lake—Lakevale—agrandissement des jetées du chenal,

$3,000; Spanish-Ship-Bay—parachèvement du quai, $800; Spry Bay—quai, $2,800; Summerville—réparations et prolongement au brise-lames, $2,000; Tangier—prolongement au quai, $1,200; Terrance-Bay—quai, $4,200; The Squam, îles La Have—dragage à la main, $1,000; The Thrum—port La Tour, supérieur—protection de la plage, $1,200; The Wharves—brise-lames—crédit supplémentaire, $500; Tracadie—améliorations au port $27,000; Vogler's-Cove—brise-lames et passerelles d'atterrissement, $500; Victoria-Bridge—quai, $900; Baccaro-Ouest—prolongement du brise-lames, $1,250; Dover, ouest—brise-lames, $2,500; West-Head—île du Cap-Sable—améliorations au brise-lames 6, $2,000; White-Cove—brise-lames, $4,000; Whycocomagh—réparations et améliorations au quai, $530; Willow-Cove—enlèvement des rochers, $3,000; Wolfville—améliorations au quai et au port, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bass-River—quai, $2,000; Bathurst—ports, améliorations, $50,000; Chance-Harbour—améliorations au quai, $850; Chocolate-Cove—île au Chef—prolongement du quai et dragage, $20,000; Cocagne—quai, $9,500; Dalhousie—brise-lames, $2,380; Grandique—prolongement du quai, $1,500; Gooseberry-Cove—parachèvement du quai, $3,400; Goose-Creek-Harbour—brise-lames, $4,000; L'Etang—réparations au quai (à voter de nouveau, $700), $1,200; Little-Dipper, port—brise-lames, $12,500; Miscou—quai de pilots jointifs, $1,000; Newcastle—quai, $10,000; Portage-River—construction de brise-lames et de fronteaux, $2,000; Quaco—reconstruction de la digue, $2,400; Richibouctou—améliorations au quai (à voter de nouveau), $1,500; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée—crédit supplémentaire, $15,200; Shédiac, île—quai, $3,300; Sainte-Marie—agrandissement du quai et réparations, $1,200; Saint-Jean, port—prolongement du brise-lames de la Pointe-Nègre à l'Ile-à-la-Perdrix, $50,000; Shippigan—débarcadère de la traverse, $1,800; Spinney's-Point—quai, $2,000; Stonehaven—quai, $1,200; Tabucintac—réparations au quai, $500; Tracadie—construction de brise-lames et de fronteaux, $5,000; Welsh's-Cove—Mace's-Bay—brise-lames, $15,300; Woodbury-Cove—quai, $2,400; Woodward's-Cove—prolongement du brise-lames, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard: Belle-Rivière—ouvrages de protection de la plage, $1,000; Cardigan—prolongement et reconstruction du quai de la traverse, $10,000; Charlottetown, port, $25,000; Rivière-des-Français—quai, $4,100; Little-Sands—brise-lames, $13,500; McAulay's-Shore—baie Pinette—quai, $10,000; Lac-du-Nord—havre pour bateaux, $24,000; pont de la rivière du Nord—quai, $5,000; Rock-Point—quai, $10,000; rivière de l'Ouest (McEachern's)—reconstruction du quai, $4,500; Wood-Lands—prolongement du brise-lames, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trois mille neuf cent cinquante-six dollars et cinquante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Angers—réparations et améliorations au quai—crédit supplémentaire, $800; Anse-à-Blondel—brise-lames, $10,000; Anse-à-Gilles—réparations au quai, $1,200; Anse-à-Simon—quai, $5,000; Anse Saint-Jean—réparations au quai, $1,200; rivière Ashapmouchouan—pour réparer les digues, $500; baie Saint-Paul—reconstruction du quai, $4,000; village de Belœil—quai, $9,300; Bergeronnes—hangar sur le quai et enlèvement de cailloux, $1,000; Bersimis—quai, $3,500; Berthier (en bas)—réparations au quai, $1,200; Berthierville—quai, $10,500; rivière Bonaventure—en règlement entier et définitif de R. N. Leblanc pour travaux supplémentaires à la construction de la jetée de dérivation, $1,263.36; Cabano—prolongement du quai, $3,000; Cacouna—prolongement du quai, $3,000; Cacouna—réparations au quai, $1,200; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai—crédit supplémentaire, $10,000; Cap-Rosier—brise-lames, $10,000; bassin de Chicoutimi—quai, $6,000; Chicoutimi—pilo-

tage au quai, $3,000; Chicoutimi—réparations au quai—crédit supplémentaire, $600; Chicoutimi—améliorations au quai, $3,200; Chicoutimi—en règlement entier et définitif de la réclamation de T. Desbiens au sujet de l'entreprise du prolongement du quai, avec intérêt au taux de 5 pour 100 par année, $5,800; Chicoutimi—prolongement du quai, $15,000; rivière Chicot à Saint-Cuthbert—brise-lames, $1,000; Contrecœur—réparations au quai, $1,200; Cross-Point—agrandissement du quai, $2,200; Douglastown—prolongement du brise-lames, $2,500; Fassett—brise-glace, $700; Pointe-au-Père—réparations et améliorations au quai, $3,500; Fort-Coulonge—quai, $2,500; Grand-Mère—pour la construction du barrage de Grand-Mère, $25,000; Grands-Méchins—prolongement du quai, $4,000; Grosse-Ile—Ile Madeleine—brise-lames, $5,000; station de la quarantaine de la Grosse-Ile—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $140,000; Grosse-Roche—prolongement du quai, $3,400; Port-Harrington—prolongement du quai, $4,000; baie de l'Hôpital—Ile Madeleine—brise-lames, $5,000; île Perrot (sud)—réparations au quai, $5,000; île Verte—quai à Auguste Michaud, $800; débarcadère Knowlton—reconstruction du quai, $8,000; Lac-aux-Ecorces—améliorations, $2,100; lac Témiscamingue—quai à Guigues-Nord, $4,000; lac Saint-Jean—relevé hydrographique pour barrage sur la Grande-Décharge, $2,500; Lac-des-Iles—quais, $500; Lachine—quai, $25,000; La-Lancette—quai, $2,000; Laprairie—ouvrages de protection, $35,000; L'Islet—réparations au quai—crédit supplémentaire, $5,800; Lévis—réparations au trottoir en face de la propriété du gouvernement sur la rue Commerciale, $1,000; Malbaie—jetée—crédit supplémentaire, $10,000; rivière Maskinongé—deux brise-glace afin de protéger les ponts à Saint-Charles et Saint-Gabriel de Brandon, $2,000; Mille-Vaches—prolongement du quai, $2,000; Mont-Louis—réparations au quai, $1,200; Montmagny—mur de revêtement, $4,500; Montmagny—réparations et améliorations au quai, $4,800; Montmagny—prolongement du quai, $6,500; Nicolet—quai, $12,000; Nicolet, rivière—pour construire une jetée sur le côté est, $9,100; Témiscamingue-Nord—quai, $4,000; Papineauville—chemin menant au quai, $600; Peel-Head, baie—réparations au quai, $500; Percé—améliorations au quai, $1,200; Peribonka et Mistassini, rivières—jetées de dérivations, $2,000; Petite-Décharge—enlèvement de roches, $3,000; Petite-Rivière-Est—brise-lames—crédit supplémentaire, $19,500; Pointe-aux-Esquimaux—quai—crédit supplémentaire, $1,000; Portneuf—quai, $2,000; Quyon—quai, $8,000; Rivière-aux-Vases—agrandissement du quai, $1,050; Rivière-Blanche—réparations au quai, $3,000; Rivière-des-Vases—prolongement de la jetée d'atterrissement, $1,500; rivière du Sud—ouvrage de protection, $4,500; Rivière-du-Moulin—ouvrage de protection, $4,000; Rivière-La-Pipe—parachèvement du quai, $650; Roberval—parachèvement du brise-lames, $4,000; Roberval—cales mobiles sur le quai, $1,200; Ruisseau-Leblanc—barrage de déviation, $5,000; Ruisseau-à-Loutres—pour réparer et prolonger le quai—crédit supplémentaire, $1,800; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, $1,700; Sainte-Anne de Beaupré—quai, $5,000; Sainte-Anne des Monts—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $7,500; Sainte-Anne du Saguenay—prolongement du quai, $7,500; station Saint-Antoine—quai, $4,700; Sainte-Croix—prolongement du quai et enlèvement de cailloux, $5,000; Saint-Denis—prolongement du quai, $3,500; Sainte-Emilie—améliorations et réparations au quai, $3,000; Saint-Félicien—réparations et réfections au quai, $800; Saint-Gédéon—enlèvement de roches, $800; Saint-George de la Malbaie—parachèvement du brise-lames, $3,900; Saint-Jean-Port-Joli—pour réparer et prolonger le quai, $15,300; Saint-Jean, Ile d'Orléans—prolongement du quai, $25,000; Saint-Jérôme—agrandissement du quai, $3,500; Saint-Joseph de Letellier—en règlement entier et définitif de la réclamation de N. Warren au sujet de l'entreprise du quai, $1,870.50; Saint-Ours—hangar sur quai, $2,000; Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans—quai, $20,000; Saint-Romuald—enlèvement de cailloux, $1,500; Saint-Valier—prolongement du quai, $10,000; Saint-Valier—réparations au quai, $2,200; Sainte-Victoire—quai—crédit supplémentaire, $700; Saguenay, rivière—dragage, $25,000; Sorel—réparations au quai,

$6,000; Tadoussac—hangar au quai, $1,900; Tadoussac—en règlement entier et définitif de la réclamation de Nap. Warren au sujet de l'entreprise du quai, $3,522.68; Thurso—quai, $12,000; rivière Valin—quai, $3,500; Valleyfield—prolongement du quai et hangar, $2,500; Verchères—réparations au quai, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt mille neuf cent un dollars et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Ancona—quai, $3,800; Armitage-Landing—quai, $8,700; Ash-Rapids—enlèvement d'obstacles, $3,500; Black-River—enlèvement d'obstacles et réparations au barrage à billots, $1,000; Bobcaygeon—quai, $1,500; Bowmanville—réparations aux jetées, $12,000; Bracebridge—prolongement du quai et entrepôt, $9,600; Bruce-Mines—réparations au quai, $600; Burlington, canal—réfection de la partie ouest de la jetée sud, $20,000; Burlington, mur de revêtement—somme additionnelle requise, $8,000; Campbell's-Bay—quai, $5,000; Cæsarea—quai, $5,000; Cobourg—réparations à la jetée est—crédit supplémentaire, $5,500; Cobourg—reconstruction de la jetée centrale—crédit supplémentaire, $5,500; Colborne—réparations au quai, $800; Dawson-Point—agrandissement du quai, $1,500; Dyer's-Bay—prolongement du quai, $5,000; Fighting-Island (rivière Détroit)—amélioration du chenal, $57,000; Fitzroy-Harbour—quai, $5,00; Gananoque—quai, $18,000; Goderich—amélioration au port—crédit supplémentaire, $8,000; Head-River—améliorations, $1,700; Helen's-Bay—quai, $5,000; Huntsville—améliorations au quai, $1,500; Kagawong—quai, $5,600; Kenora—quai, $10,000; Kensington—quai, $6,000; Kincardine—réparations aux jetées—crédit supplémentaire, $5,000; Kincardine—brise-lames, $25,000; lac Témiscamingue, township de Lorraine—quai, $4,000; Lansdowne—prolongement et améliorations du quai, $4,600; Lion's-Head—améliorations au quai—crédit supplémentaire, $800; Little-Castor-River—améliorations, $10,000; Little-Current—quai, $2,000; Long-Lake et Driftwood-Creek—améliorations de la navigation, $4,000; Martin's-Island—protection du rivage, $1,000; Meaford—prolongement et réparation du mur de revêtement, $33,000; Monetville—quai, $1,500; Montreal-River—améliorations au-dessus de Latchford—en règlement entier et définitif de la réclamation de MM. Lowrey et Goring, avec intérêt à 5 pour 100, $33,200; Muskoka-River—construction d'escalades de dérivation, $3,000; Nation-River—améliorations, $10,000; Newcastle—réparations à la jetée de l'est, $15,800; Peterborough—bassin de radoub, $25,000; Peterborough—pour payer à G. W. Hatton la balance de l'intérêt à 6 pour 100 sur le prix d'achat de la propriété du quai, $250.95; Peterborough—pavillon sur le quai, $2,500; Porcupine—réparations au quai, $1,000; Port-Dover—améliorations au port, $50,000; Port-Findlay—améliorations au quai, $900; Port-Hope—améliorations au port, $30,000; Quarry-Bay—quai, $5,000; Rivière-La-Pluie—relevé hydraulique et entretien des jauges, $16,000; Rivière-La-Pluie—quai, $5,000; Richard's-Landing—quai et entrepôt, $15,000; Saint-Laurent, fleuve—améliorations du chenal canadien entre Kingston et Brockville—crédit supplémentaire, $10,000; Saugeen, rivière—réparations aux jetées d'atterrissement—crédit supplémentaire, $500; Sault-Sainte-Marie—améliorations au quai, $34,500; Severn, rivière à Washago—construction de barrages et enlèvement de roches, $10,000; Saint-Joseph, île—entrepôt sur quai, $4,000; Thessalon—réparations au quai, $1,000; Toronto—payer compte de remorquage additionnel à R. Weddel & Co., au sujet du nouveau chenal d'entrée au port, $22,960.56; Trent-Bridge—quai, $3,700; Vail's-Point—quai, $8,500; Victoria, port—quai, $16,000; Wellington—améliorations au quai et au port, $20,000; Whitby—intérêt à payer à la Whitby Harbour Co. sur le prix d'achat du port, $390; Whitby—améliorations au port—crédit supplémentaire, $20,000; Windermere—entrepôt sur le quai, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Rivière Assiniboine—améliorations près de Portage-la-Prairie, $5,000; Gimli—améliorations du brise-lames, $5,000;

Gull-Harbour—prolongement du quai, $8,700; lac Manitoba—levé relatif à l'abaissement du niveau du, $11,000; rivière Rouge—réparations des rives en amont de l'écluse de Saint-André, $3,000; Selkirk—améliorations et réparations du port, $100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Rivière à l'Esturgeon—améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et neuf mille trois cent vingt-cinq dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique: Bamfield—réparations au quai, $800; île Barnston—quai, $2,500; Belmont—quai, $2,500; Bold-Point—quai, $2,500; Boswell—quai—crédit supplémentaire, $700; rivière Campbell—réparations du quai et construction d'un hangar—crédit supplémentaire, $1,600; canal du Cascade—quai, $1,500; Church-House—débarcadère flottant, $1,000; Clam-Bay—île Thetis—quai, $3,000; rivières Colombie et Kootenay—quais en général, $25,000; baie Crawford—améliorations du quai, $1,500; Crofton—quai, $1,000; rivière Dease—améliorations de la navigation, $2,500; îles de Coney—approfondissement du chenal entre la première et la seconde île, $650; Deep-Cove—quai, $3,500; rivière Fraser—améliorations, $200,000; rivière Fraser—jetées de déviation et dragage—crédit supplémentaire, $250,000; rivière Fraser—enlèvement de souches submergées—crédit supplémentaire, $23,000; rivière Fraser—protection de la berge à Canoe-Pass, $4,500; Friendly-Cove—détroit de Nootka—quai, $5,500; île Gabriola—quai, extrémité méridionale, $2,000; île Galano—quai, $2,300; Port-de-Gorge—débarcadère flottant, $1,250; Pointe-Gower—quai, $2,000; débarcadère de Grantham—détroit de Howe—quai, $4,500; Holberg—quai (à voter de nouveau), $12,000; Hollyburn—réparations au quai, $2,000; détroit de Howe—enlèvement des troncs, $5,000; rivière Lillooet—affluent méridional—amélioration du chenal, $6,000; Lockport—île Moresby—quai, $4,000; île Lower-Valdez—pour construction de radeaux aux baies Wyatt et Bentley, $2,000; McMurdo—quai, $750; Massett (colonie blanche)—quai (à voter de nouveau, $2,500), $3,000; rivière Nadoo—construction d'un débarcadère flottant à l'embouchure, $1,000; Nanaimo—améliorations du port (à voter de nouveau), $43,000; Oak-Bay—brise-lames et quai, $10,000; lac Okanagan—levé relatif au projet d'abaissement du niveau du lac, $2,000; Mission d'Okanagan—agrandissement du quai, $2,250; port de Pender—quai, $4,000; rivière Pitt—quai, $3,000; pointe Cowan, île Bowen—quai, $4,000; port Essington—débarcadère flottant, $1,000; port Haney—amélioration du quai, $1,500; rivière Powell—en règlement entier et définitif de la réclamation de MM Palmer Brothers & Henning, pour travaux supplémentaires sur le brise-lames, $2.127.50; Pritchard—quai, $7,300; Queenston—rivière Yakoon—quai, $5,000; Retreat-Cove—quai, $2,300; Pointe-Rocheuse, $3,500; Roy's-Beach—quai, $6,000; Saanichton—quai, $5,500; banc de la crique Ecossaise, lac Shuswap—quai, $4,500; bras Seymour—quai, $6,300; Shelter-Point—baie Gillis—quai, $6,000; baie Shoal—quai de l'île Thurlow, $1,400; Sidney, île Vancouver—débarcadère flottant, $2,000; Sidney—réparations du quai, $1,650; Silverton—quai, $3,500; Sook-Harbour—réparations du quai, $2,500; Sorrento—quai, $3,200; île Gabriola-Sud—quai, $500; Stewart—réparations du quai, $1,700; Squamish—réparations du quai, $3,800; Summerland—quai, $23,400; Tofino—prolongement du quai, $1,000; Ucluelet—quai, $5,500; baie de l'Union—prolongement du quai, $2,500; baie de l'Union—réparations du quai, $1,000; Von-Anda—quai, $1,000; Windermere—quai, $1,500; baie Wolfsen—quai, $3,000; Wooden-River—débarcadère, $850, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Nouvelle drague—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—District de Saint-Maurice—amé-

liorations des glissoirs et barrages flottants pour rendre plus faciles le flottage et l'entreposage des billes, $16,000; rivière Trent et district de Newcastle—réparations des barrages flottants des chutes Burleigh, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les routes et ponts:—Banff—réparations au pont, $1,700; pont du Chapeau au-dessus du chenal de La Culbute de la rivière Ottawa—pour achèvement des travaux, $6,000; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Sappers et Dufferin (à voter de nouveau), $110,000; route de Matapédia—améliorations, $1,000; Témiscamingue-Nord—pont de la rivière Quinze—contribution du gouvernement de Québec, $15,000, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Nouvelle-Ecosse:—Cap-Breton—nouvelles lignes et prolongements (à voter de nouveau), $2,300; île du Cap-Negro—câble—pour activer les travaux (à voter de nouveau), $1,000; Seal-Island—câble—pour achèvement (à voter de nouveau), $850, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

146. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Pour la moitié du coût de la reconstruction des lignes télégraphiques appartenant conjointement à l'*Anglo-American Telegraph Company* et au gouvernement fédéral, $17,000; amélioration des services de téléphone et de télégraphe, $45,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

147. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Chatham, Escuminac et Pointe-Sapin—pour compléter, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

148. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Ile-aux-Grues à l'Ile-aux-Oies—ligne téléphonique, $1,300; câble téléphonique pour l'île Saint-Ignace de Loyola et l'île du Pas, $2,000; Témiscamingue—réseau téléphonique de district—ligne d'embranchement de Saint-Isidore à Mont-Carmel et Latulippe, $2,500; ligne téléphonique entre Charlesbourg, scieries Martineau, Stoneham et Tewkesbury—crédit supplémentaire, $3,300, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

149. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Pour câble sous-marin pour relier l'île Manitouline et l'île Cockburn, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

150. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Battleford—ligne de l'île La-Crosse—pour son achèvement (à voter de nouveau, $7,000), $11,000; ligne téléphonique entre Indian-Agency, sur la réserve Assiniboine et Sintaluta, $1,100; rivière La-Paix—ligne télégraphique de Grande-Prairie, $2,100; ligne télégraphique de la rivière La-Paix—remise à Athabaska-Landing, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

151. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Ligne téléphonique—embranchement—Quilchena au lac Douglas, $1,000; ligne téléphonique de Denman et de Hornby, $600; Kamloops—Vernon—construction de ligne téléphonique secondaire, $2,500; Nanaïmo—rivière Campbell—ligne télégraphique—téléphone, prolongement à partir de la rivière Campbell à baie Rocheuse, $2,300; rivière Powell—ligne télégraphique de Vancouver—pour une ligne téléphonique secondaire à partir de Schelt jusqu'à Buccaneer-Bay—île Thormanby, $1,750; rivière Powell—ligne télégraphique de Vancouver—construction de logements et abris pour employés chargés de réparer la ligne, $2,700; ligne téléphonique pour relier l'île Saint-James à la terre ferme à Saanichtown, $1,350; île Vancouver—pour construction d'une ligne

téléphonique à partir de la Baie-Alert jusqu'à Suquash, $3,900; Vancouver—ligne téléphonique de la rivière Powell—reconstruction, $2,000; Vancouver—ligne de la rivière Powell—prolongement de Lund à l'île Savory, $1,800; Vancouver—île de la Source-Salée—réseau téléphonique—embranchement de l'île Pender à l'île Saturn, $2,800; Victoria—ligne Cap-de-Beale—pour établissement d'une ligne téléphonique locale à Sooke, C.-B., $2,600; Victoria—ligne du Cap-Beale—ligne téléphonique—embranchement à partir de Sooke jusqu'à Sooke-Est et Pointe-Rocheuse, $3,200; ligne télégraphique du Yukon—renouvellement des poteaux et réparations générales, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

152. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Norme à radoub d'Esquimalt—logement et grue électrique, $9,000; rivière Richelieu—pour paiement à MM. Ernest Marceau et U. Valiquet pour services techniques au sujet des digues proposées à Saint-Jean, P.Q., $1,000; machine à forer, $6,000; fleuve Saint-Laurent—jaugeage, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

153. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Lignes télégraphiques—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

154. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente et un dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et câbles:—Bas Saint-Laurent et Provinces maritimes—pour payer M. Arthur Cox & Co., intérêt à 6 pour cent sur paiements retardés *re* contrat d'amélioration au navire à câble *Tyrian*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

155. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

156. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

157. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques:—Montant supplémentaire requis pour recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et les travaux astronomiques et géologiques du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observatoire astronomique fédéral et $1,000 à W. F. King, à titre de commissaire des frontières, aussi les relevés topographiques dans les environs de la cité d'Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

158. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses préliminaires se rattachant à l'achat d'un télescope neuf pour l'observatoire astronomique fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

159. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Secrétaire d'Etat—nouvel emploi de commis dans la subdivision A de la 2me division, $1,600; quatre nouveaux emplois de commis dans la subdivision B de la 3me division à $750, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

160. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

161. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

162. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie:—Nouvel emploi de commis dans la 1re division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

163. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Pour porter à $5,000 les appointements de Fred. Montizambert, directeur général de l'hygiène publique, $1,000; nouvel emploi de commis dans la 2me division, subdivision A, $1,600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Mines:—Pour un aide traducteur français dans la 2me division, subdivision A, $1,600; un commis dans la 2me division, subdivision B, $800; crédit supplémentaire requis pour un commis dans la 3me division, subdivision B, $300; division des mines—promotion de deux commis de la 1re division, subdivision B, à la 1re division, subdivision A, $925; promotion d'un commis de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $25; appointements d'un dessinateur dans la 2me division, subdivision B, $1,200; deux commis dans la 2me division, subdivision A, $3,400; appointements d'un commis dans la 3me division, subdivision A, $900; un commis dans la 3me division, subdivision B, $800; Commission géologique—appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision B, $1,000; appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision A, $1,000; appointements d'un mammalogiste dans la 2me division, subdivision A, $1,600; promotion d'un commis de la 3me division, subdivision B, à la subdivision A, de la même division, $100, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Nouvel emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

166. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les départements en général:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

167. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Promotion d'un commis de la 2me division, subdivision B, à la subdivision A de la même division, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

168. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour pourvoir au paiement complet de l'indemnité des membres du Sénat—journées perdues par suite d'absence causée par la maladie durant la session actuelle—nonobstant ce qui est contenu dans le chapitre 10 des Statuts refondus—*Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes,* $11,840; appointements des sténographes devant être employés au service des sénateurs, $2,000; appointements d'un secrétaire privé pour le chef de l'opposition, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

169. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour compléter l'indemnité des membres de la Chambre des Communes—journées perdues par suite d'absence causée par la maladie ou pour affaires publiques durant la présente session, nonobstant ce qui est contenu dans le chapitre 10 des Statuts refondus, *Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes* ou ses amendements, $17,965; commis de la session—crédit supplémentaire, $17,160; frais de poste, télégrammes et téléphones—crédit supplémentaire, $500; pour pourvoir à la nomination d'un nouveau sténographe officiel des comités de la Chambre, 2me division, subdivision A, $1,600; nomination de dix nouveaux traducteurs français, 2me division, subdivision A, $16,000; pour un avocat-conseiller du Parlement au sujet de la réorganisation de la division des lois, $5,000; pour pourvoir à la promotion du chef des traducteurs des Débats, de la première division B à la subdivision A de la même division, $150; E. Naubert est par les présentes promu de la 3me division à la subdivision A, à la 2me division, subdivision B, aux appointements de $1,250 par année à partir du 1er avril 1913, $50; Sergent d'armes—messagers de la session—crédit supplémentaire, $18,090; pages—crédit

supplémentaire, $4,100; domestiques—crédit supplémentaire, $1,770; préposées à la halle d'attente des dames—crédit supplémentaire, $120; préposé à l'éclairage électrique—crédit supplémentaire, $150; femmes de journées pour la session, y compris trois nouvelles femmes de journées à $1 par jour—crédit supplémentaire, $5,010; préposés aux registres dans la salle des messagers—crédit supplémentaire, $840, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

170. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque:—Appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision B, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

171. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques: Stations agronomiques—pour l'établissement et l'entretien de nouvelles succursales de stations agronomiques—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

172. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les impressions et distribution des rapports et des bulletins des stations agronomiques, pour l'année fiinissant le 31 mars 1914.

173. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement des industries laitière et fruitière et l'amélioration du transport, de la vente et du commerce des produits alimentaires et autres produits agricoles:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

174. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour mettre en vigueur la Loi des Semences, faire l'essai des semences pour les cultivateurs et les marchands, encourager la production et l'emploi de semences supérieures et développer la production des cultures des champs et des cultures maraîchères:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

175. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de publications, y compris une contribution pour le maintien et les dépenses du représentant à l'Institut International d'Agriculture:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

176. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer les dispositions de la Loi d'Instruction Agricole, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

177. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

178. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

179. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

180. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour avances de grains de semence aux colons établis sur terres non patentées dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

181. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de retraite au docteur A. P. Low, à compter du 1er juillet 1913, à raison de $3,100 par année, sur paiement des arrérages de diminutions de retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

182. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Mines—division des mines:—Somme additionnelle requise pour payer l'impression des rapports français traduits,

$10,000; recherches relatives aux gisements de minerais et aux accessoires d'une installation d'essayage—crédit supplémentaire, $11,000; aides supplémentaires—somme requise pour payer les salaires du menuisier et d'autres journaliers employés dans les nouveaux bureaux de la division des mines, rue Sussex, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

183. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'essayerie fédérale: Crédit supplémentaire requis pour couvrir les dépenses du bureau d'essayerie, Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

184. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique:—Somme additionnelle requise pour explorations et relevés, y compris recherches ethnologiques, archéologiques et paléontologiques et pour les salaires d'explorateurs, topographiques, dessinateurs et autres, $25,000; somme additionnelle requise pour instruments et entretien du musée, de la bibliothèque et dépenses générales, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

185. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Octroi à l'Association Internationale de législation ouvrière, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

186. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages Ontario et Québec: Crédit supplémentaire pour soins de médecin et médicaments, $200; crédit supplémentaire pour dépenses générales, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

187. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Nouvelle-Ecosse: —Crédit supplémentaire pour salaires, $100; crédit supplémentaire pour réparations de voies, $300; crédit supplémentaire pour aider à reconstruire la salle de conseil des sauvages, île Chapel, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

188. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante et un dollars soit accordé à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Crédit supplémentaire pour dépenses diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

189. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Crédit supplémentaire pour dépenses diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

190. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba, Saskatchewan, etc.:—Crédit supplémentaire pour les sauvages nécessiteux, $12,000; crédit supplémentaire pour hôpitaux, $26,500; crédit supplémentaire pour dépenses générales, $13,430, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

191. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique: —Crédit supplémentaire pour dépenses diverses, $16,000; pour payer les dépenses de la Commission des terres des sauvages de la Colombie-Britannique, $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

192. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Somme requise pour soulagement et soins de médecin, $3,000; somme requise pour arpentages, $7,000: somme requise pour dépenses générales, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

193. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent deux mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'éducation des sauvages:—Crédit supplémentaire pour l'éducation des sauvages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

194. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Pour contribuer au compte de fiducie des sauvages 310, dans le but de supprimer le trafic des liqueurs, $5,000; crédit supplémentaire pour soulager les sauvages nécessiteux dans les régions éloignées, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

195. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Somme additionnelle requise comme subvention au conseil local pour l'entretien et la réparation des chemins, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

196. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent douze dollars et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour payer au capitaine Fitzpatrick Joseph Horrigan, une allocation additionnelle pour services en qualité d'administration du Territoire du Yukon, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

197. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres et parcs fédéraux:—Somme additionnelle requise pour salaires du service extérieur, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

198. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle requise pour annonces, dépenses contingentes, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

199. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle requise pour relevés, examen de rapports, impression de plans, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

200. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au rachat des certificats de terrains d'après le *South African Volunteer Bounty Act, 1912,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

201. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût d'arpentages spéciaux et d'autres travaux se rapportant au classement des terrains irrigables dans la section occidentale du service d'irrigation de la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, à l'est de Calgary, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

203. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cent soixante et trois dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la balance des dépenses encourues pour le transport des maisons des gens du village de Frank, Alberta, (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

203. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses au sujet des enquêtes et rapports concernant les pouvoirs d'eau dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone des voies ferrées de la Colombie-Britannique:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

204. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la protection des forêts dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone de la voie ferrée dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et surveillance des réserves forestières:—Crédits supplémentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

205. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une compensation pour améliorations et renvoi d'un homestead de la réserve forestière des Buttes du Cyprès, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

206. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-deux dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour des engagements donnés par des squatters renvoyés de la réserve forestière de la Montagne de la Tortue, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

207. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les parcs nationaux du Canada:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Justice, y compris la divison des pénitenciers—pour porter à $10,000 les appointements du sous-ministre, $3,000; pour porter à $5,000 les appointements du sous-ministre-adjoint et secrétaire, $1,700; pour pourvoir à la nomination de deux autres fonctionnaires légistes, $10,000; pour pourvoir à la promotion de deux commis de la 2me division, subdivision A, à la 1re division, subdivison B, $412.50; pour un nouvel emploi de commis dans la 2me division, subdivision B, au lieu d'un emploi de commis dans la 3me division, subdivision B, $400; pour un nouvel emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, $900; emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, au lieu d'un emploi dans la subdivision B, $100; nouvel emploi de commis dans la 3me division, subdivision B, $750; appointements d'un commis dans la 3me division, subdivision B, $600 au lieu de $500, $100; Cour Suprême du Canada—pour pourvoir à la promotion de la 1re division, subdivision B, à la 1re division, subdivision A, $200; pour pourvoir à la promotion de la 3me division, subdivision A, à la 1re division, subdivision B, et un de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $12.50; police fédérale—pour porter les appointements du commissaire en chef à $5,000, $1,400, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice—divers:—Allocation supplémentaire aux juges relativement à la Cour de Circuit à Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt-cinq dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada:—Rémunération à J. A. Schryburt, $360, et Laurent Beaudry, $565.32, pour aide temporaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cent soixante et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit mille cinq cent trente-deux dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers:—Pénitencier de Kingston—succession de Patrick O'Donnell, solde de gratification statutaire lors de la retraite, $1,132.17; pour payer au préfet A. G. Irvine, une allocation pour frais de déménagement de la Montagne de Pierre à Kingston, Ont., $300; pour payer aux officiers et employés un supplément d'appointements pour l'exercice clos le 31 mars 1913, pourvu qu'aucun paiement ne soit fait à un officier ou employé en sus d'un montant égal à la différence entre les appointements autorisés en vertu de la cédule de la Loi concernant les Pénitenciers, telle qu'amendée à la présente session, et les appointements payés à cet officier ou employé durant la dite année, $70,000; pour pourvoir à l'augmentation d'appointements aux officiers et employés depuis le 1er avril 1913, qui pourra être autorisée en vertu de la cédule de la Loi concernant les Pénitenciers, telle qu'amendée à la présente session, $70,000; pour payer une allocation de pas plus de $100 à chacun des officiers des pénitenciers du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, $16,600; pour porter les appointements de l'agent acheteur à $2,800 par année à partir du 1er avril 1913, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Monument aux héros du Long-Sault, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un octroi à l'Association des chefs de police du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent sept dollars et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les frais de renvoi de la question du mariage à la Cour Suprême et au Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais en rapport à la convention de réclamations pécuniaires avec les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais de procédure devant la Commission Internationale conjointe, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Marine et des Pêcheries—dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire, Londres:—Augmentation des appointements de W. L. Griffith, secrétaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'ingénieur général consultant du gouvernement fédéral:—S. R. Loftus est par les présentes promu de la subdivision A de la 3me division, à la subdivision B de la 2me division, avec appointements de $1,400 par année, à partir du 1er avril 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Pour un emploi de commis dans la 1re division, subdivision A, $3,000; pour un emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, $1,200; allocation au secrétaire privé du Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, $600; dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit suplémentaire, $1,000; divers—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de la Commission de conservation:—Pour un sous-rédacteur dans la 2me division, subdivision A, $1,800; pour un commis dans la 3me division, subdivision A, $900; pour un sténographe dans la 3me division, subdivision B, $700; pour un emballeur, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Pour pension de l'inspecteur S. B. Allan, de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, à raison de $450 par année du 1er janvier 1900 au 31 mars 1914, moins l'allocation de retraite pour la dite période à raison de $280 par année; et après cela, la pension de $450 par année, à être continuée et payée au même taux, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval:—Croisière des eaux du nord du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les phares et services côtiers: Somme requise pour permettre aux autorités chargées du pilotage à Victoria et Esquimalt, de s'emparer de l'installation jusqu'ici la propriété personnelle des pilotes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un montant supplémentaire requis pour l'entretien et les réparations des quais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour dédommager la veuve et les enfants de feu Albert Gates, tué à la suite d'une explosion de bouée à gaz à l'agence d'Halifax, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des vapeurs:--Inspection des navires à vapeur—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Pour l'érection des bâtiments des casernes compris dans le budget de 1912-1913, et qui n'ont pas été construits ou complétés au cours de cette année à cause de délais inévitables, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers: Pour payer les dépenses de M. Thos. Adams, du *Local Government Board of Great Britain,* au sujet de sa visite projetée au Canada dans les intérêts de la *National Housing and Town Planning*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation à William J. Stewart, hydrographe en chef, pour services en vertu de l'arrêté ministériel du 19 octobre 1912 *re* les questions soumises à la Commission Internationale Conjointe, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Pour payer les frais d'enquêtes concernant les demandes de dédommagements sous le régime du traité de la pêche pélagique du phoque (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût de la construction de chaloupes pour le service de patrouille des pêcheries dans la Colombie-Britannique (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cent trente-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer au ministère des Travaux Publics la compensation pour le remorqueur brise-glace *Sir Hector* perdu en allant au secours du *Lady of the Lake* de la patrouille des pêcheries, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'établissement, entretien et inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte, et à la construction et au développement des pêcheries en eau profond, et pour créer de meilleures facilités de transport pour le poisson frais, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépenses imprévues à être réparties par arrêté du conseil et dont un état détaillé doit être déposé devant le Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'université McGill pour le maintien d'un bureau général pour le Canada du Catalogue International de Littérature Scientifique, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au fonds du capitaine Scott:—Pole Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'érection d'un monument à Samuel de Champlain à Orillia, Ont., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour une contribution au fonds de construction de la Société Géographique Royale, Angleterre, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la célébration du centenaire de Chrysler's Farm, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Arts:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses de la Commission de conservation:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 600 exemplaires du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression d'une publication départementale comprenant les armes, drapeaux et insignes du Dominion et les règlements concernant les cérémonies, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un aide de commis et autres dépenses de la Commission Royale pour s'enquérir de l'état des archives départementales, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'une série complète supplémentaire du Catalogue International de la Littérature Scientifique:—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les Archives publiques:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un octroi pour défrayer les dépenses de la quarante-cinquième convention annuelle de la Société Américaine des Ingénieurs Civils qui aura lieu à Ottawa en juin 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une enquête en vertu de la Loi des enquêtes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Chemins de fer et Canaux—pour un commissaire-priseur, dans la 1re division, subdivision A, à $3,000, $3,000; un commis dans la 1re division, subdivision B, $2,100, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Divers—achat d'un wagon particulier, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—Loi des Grandes Routes du Canada:—Pour pourvoir au paiement, en vertu de la Loi des Grandes Routes du Canada, des subventions suivantes aux diverses provinces du Canada, pour la construction ou l'amélioration de grandes routes, ou ces deux objets, tel que mentionné dans la dite loi, savoir, sur la base de $1,500,000—Alberta, $78,282; Colombie-Britannique, $82,005; Manitoba, $96,196; Nouveau-Brunswick, $73,524; Nouvelle-Ecosse, $102,870; Ontario, $527,201; Ile-du-Prince-Edouard, $19,584; Québec, $418,449; Saskatchewan, $102,889, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent un dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly:—Pour payer réclamation de J. G. Poupore et Cie, pour travail supplémentaire se rattachant à leur entreprise pour les améliorations du port de Saint-Jean, $2,420.20, avec intérêt à 5 pour 100 du 3 mars 1911 au 30 juin 1913, $281.47, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges:—Nouveaux ponts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Trent:—Construction—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-trois mille quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Agrandissement de l'élévateur de Port-Colborne—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour payer la réclamation de Joseph Gervais, pour dommages causés par l'inondation de l'île No 10, rivière Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canal Lachine:—Reconstruction du hangar No 1, bassin Saint-Gabriel, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Nouvel outillage de dragage (à voter de nouveau), $9,750; réparations et replacements de chaussées, $30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Réparations au canal d'alimentation, $15,000; fortes réparations—crédit supplémentaire, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement—crédit supplémentaire, $6,750; Loi d'améliorations des Grandes Routes—somme requise pour l'administration de la loi, y compris organisation et paiement du personnel pour la dite administration, $25,000; pour dépenses se rattachant à la consolidation de la Loi des chemins de fer—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Allocation de commisération à Mathilda Guay Bégin, veuve de L. C. Bégin, cantonnier sur l'Intercolonial, tué lors d'une collision à Lévis le 11 octobre 1909, $1,000; allocation de commisération à la veuve de feu H. A. Northrup, employé de l'Intercolonial, tué près de la station de Sunny-Brae le 19 novembre 1912, $2,000; allocation de commisération à la veuve de feu J. A. Bouchard, chef de train, Intercolonial, tué à Southwark, le 19 décembre 1912, $2,000; allocation de commisération à la veuve de feu James Clark, mécanicien sur l'Intercolonial, tué accidentellement à Grand-Lake, le 10 juillet 1912, $1,000; compensation à Douglas Anderson pour blessures reçues en arrêtant un convoi de l'Intercolonial, après avoir découvert un rail brisé, évitant ainsi un accident, $300; allocation de commisération à la veuve de feu Peter McGill, chauffeur sur l'Intercolonial, tué accidentellement à Grand-Lake, le 10 juillet 1912, $1,000; allocation de commisération à la veuve de feu S. C. Tuttle, serre-frein sur l'Intercolonial, tué dans la cour de Moncton, le 15 janvier 1912, $2,000; compensation à D. Collins pour la perte de son fils tué à une traverse publique près de Saint-Basile, par un convoi de l'Intercolonial, le 3 décembre 1912, $300, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les embranchements:—Frais d'exploitation, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Transcontinental:—Exploitation de la ligne entre Moncton et Edmundston, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux:—Allocation de commisération à la veuve de feu Daniel Daoust, tué pendant qu'il remplissait son devoir aux amarres, sur le canal Soulanges, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Postes—appointements d'un commis dans la 1re division, subdivision A, $2,800; appointements de 13 commis dans la 1re division, subdivision B, $27,300; appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision A, $1,650; appointements de 10 commis dans la 3me division, subdivision A, $9,000; salaires de 38 messagers, porteurs, emballeurs et trieurs, $19,000; dépenses casuelles—aides aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de poste—service extérieur—appointements:—Pour pourvoir à la position de surintendant au bureau d'Ottawa, créée par les présentes, avec appointements au taux de $1,800 par année, à dater du 1er avril 1913, $1,800; pour pourvoir à une position de commis en chef au bureau de poste d'Ottawa, créée par les présentes, avec appointements sur le pied de $1,800 par année, à dater du 1er avril 1913, $1,800; pour pourvoir aux appointements du maître de poste et du personnel du bureau de poste de New-Westminster (les appointements du personnel peuvent être rajustés et les nominations faites nonobstant la partie de la Loi du Service civil affectant le service extérieur des postes ou la Loi postal), $10,050; pour pourvoir aux appointements du maître de poste et du personnel du bureau de poste de Guelph (les appointements du personnel peuvent être rajustés et les nominations faites, nonobstant tout ce qui dans la Loi du Service civil affecte le service postale extérieur ou la Loi postale), $9,420; pour pourvoir à la nomination de deux inspecteurs ou surintendants du service de la poste cotés à un salaire de $2,000 chacun avec augmentation annuelle de $100 chacun jusqu'à un maximum de $3,500, $5,600; pour pourvoir aux appointements du surintendant et du demi-personnel des bureaux de poste pour la province de Québec et pour les Provinces maritimes, $3,500; pour créer une division d'inspection à Sherbrooke et pour pourvoir aux appointements d'un inspecteur des postes à $2,500, d'un sous-inspecteur des postes à $1,800, trois commis de troisième classe, grade B, à $500 chacun et un messager à $646, $6,446; pour pourvoir à la nomination d'un assistant-inspecteur des postes supplémentaire à $1,800 et un commis supplémentaire de troisième grade B, à $500 pour la division d'inspecteur de Québec, $2,300; pour pourvoir à la nomination d'un assistant-inspecteur des postes supplémentaire à $1,800 et d'un commis supplémentaire de troisième classe, grade B, à $500 pour la division d'inspection de Montréal, $2,300; pour pourvoir aux appointements du maître de poste et du personnel du bureau de poste de Saskatoon (les appointements du personnel peuvent être régularisés et les nominations faites, nonobstant cette partie de la Loi du Service civil qui s'applique au service postal extérieur ou la Loi postale), $22,960; pour pourvoir aux appointements de maître de poste et du personnel du bureau de poste de Moosejaw (les appointements du personnel peuvent être rajustés et les nominations faites nonobstant la partie de la Loi du Service civil qui affecte le service postal extérieur ou la Loi postale), $17,550; crédit supplémentaire requis pour allocation provisoire, $11,160; M. J. H. P. Brown, par les présentes réintégré au bureau de poste de Montréal, à titre de commis de troisième classe, subdivision A, avec appointements sur le pied de $800 par année à dater du 1er avril 1913 et réintégré à ses anciens privilèges d'après la Loi des pensions du Service civil, $800, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le service de la malle:—Pour payer à la Compagnie de navigation Nationale pour transport de la malle entre Québec et la côte du Labrador, $6,000; pour payer au capitaine J. B. Bélanger, du steamer du gouvernement *Eureka,* pour déposer à la Pointe-au-Père la malle remise par les transatlantiques sortant, durant la saison de navigation 1913, $212.50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Compensation à Jean et Pierre Brunie pour la perte de deux paires de chevaux noyés, un traîneau et trois harnais, pendant qu'ils transportaient la malle de Sa Majesté du débarcadère d'Athabaska à Sawridge en décembre 1912, $300 chacun, $600; pour pourvoir aux appointements de M. Alexander Lang, en qualité de représentant du gouvernement canadien à la Commission des câbles, au taux de $1.000 par année, à compter du 1er janvier 1913, $1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Appointements et dépenses contingentes aux différents ports du Dominion, y compris le paiement du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les règlements de la Loi du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et frais de route des inspecteurs des ports et autres fonctionnaires pour l'inspection du service des douanes, y compris les appointements et les dépenses en rapport avec le bureau des douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Impressions et papeterie, abonnements aux revues commerciales, pavillons, timbres à dater, serrures, instruments, etc., à divers ports d'entrée, frais de messagerie sur les échantillons, papeterie et formules, primes sur cautionnements et uniformes des officiers de douanes, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère de la Milice et de la Défense—pour pourvoir à la promotion de deux commis de la 3me division, subdivision B, à la subdivision A, de la même division, $200; pour pourvoir à 3 commis additionnels dans la 3me division, subdivision B, $1,500; dépenses casuelles—aide aux écritures—crédit supplémentaire, $1,000; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $1,000; divers—crédit supplémentaire, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires:—Crédit supplémentaire, pour instructeurs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les bataillons scolaires:—Crédit supplémentaire pour ceinture et képis, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Construction de trottoirs en face de la propriété du gouvernement, Halifax, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Construction de tir à la cible en général, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour convertir en promenade les remparts de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour construction d'un nouveau magasin à Winnipeg pour y déposer des explosifs, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour réparations du toit de la salle d'exercices, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour réparations de l'édifice Bisley, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les services et travaux du génie:—Pour construction d'une nouvelle salle d'armes destinée aux Grenadiers, gardes de Montréal, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des allocations aux associations et aux musiques militaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la solde de l'état-major:—Crédit supplémentaire pour l'année finissant le 31 mars 1914.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la troupe permanente:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et gages:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour les magasins militaires:—Crédit supplémentaire pour réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le transport militaire:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépôts de remontes:—Pour établir des dépôts de remontes sur les nouveaux terrains d'entraînement, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour une compensation à Mme Caroline Webster pour blessures provenant d'une balle égarée, tirée dans un concours de tir à la cible, en août 1910, au tir à la cible de Summerside, I.-P.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la *Summerside Civilian Rifle Association* les frais d'action en dommages intentée par Mme Caroline Webster pour blessures provenant d'une balle égarée, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des subventions postales et subventions aux compagnies de navigation:—Service océanique et service postal entre le Canada et la Grande-Bretagne—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par vapeur entre Halifax et Canso:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par vapeur à partir de l'ouverture de la navigation jusqu'à

sa clôture en 1913 entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie-Campbellton:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par schooner entre Pictou et New-Glasgow, et les ports du comté d'Antigonish, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service par vapeur à partir de Sydney, N.-E., par la côte est de Cap-Breton jusqu'à Hastings, et retour à Sydney, *via* les lacs du Bras-d'Or:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant la saison de 1913, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intérimaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, baie Mahone, île Tancook et les ports de la rivière La Have, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus de l'Intercolonial à Mulgrave:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur et autres entre le Canada et Terre-Neuve:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur, durant l'année 1913, entre St-Stephen, N.-B., des points de la rivière Sainte-Croix, l'Ile-au-Daim, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie Passamaquoddy et l'Etête ou Back-Bay:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Québec et des ports de la rive nord de l'Ile d'Orléans:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Vancouver et des ports au nord de la Colombie-Britannique:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports intermédiaires et un ou deux ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, rivière à l'Ours et port Clements, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et Holliday's-Wharf, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et autres ports intermédiaires:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-six mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer Intercolonial:—Bathurst—nouvelle gare, $8,000; renforcement de ponts—crédit supplémentaire, $38,000; diversion de ligne entre Sydney-Nord et Leitche's-Creek, $100,000; Halifax—outillage électrique pour l'éclairage électrique des voitures, $3,500; installation du "Block system", $140,000; installation de téléphone se rattachant au service, $60,000; Moncton—élimination de passages à niveau et de rampes, $100,000; Moncton—ameublement des bureaux (à voter de nouveau), $2,500; Moncton—installation de toits en liège, $26,000; Pugwash—embranchement, Pugwash-Harbour, $58,000; Rivière-du-Loup—nouvelles installations (à voter de nouveau), $1,500; Saint-Jean—embranchement à Courtnay-Bay, $135,000; agrandissement des installations le long de la ligne—crédit supplémentaire, $83,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement—Harmony à Elmira (à voter de nouveau), $1,500; agrandissement des installations le long de la ligne (à voter de nouveau), $6,600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions de dollars soit accordée à sa Majesté pour le commerce:—Pour pourvoir à la construction, l'acquisition, la location ou l'expropriation des élévateurs de têtes de ligne:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des commissaires et des fonctionnaires et autres employés, loyers, gages et les dépenses contingentes en vertu des lois concernant l'inspection et la vente des graines au Canada: Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement d'une allocation de commisération à la veuve de feu Henry Creighton, trieur de grain, tué en fonctions dans la cour du chemin de fer à Sunnyside, Ontario, en mars 1913, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les primes sur le fer et l'acier, le plomb contenu dans le minerai de plomb, huile brute et fibre de Manille:—Pour pourvoir aux dépenses *re* la mise en vigueur des lois—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère du Revenu de l'Intérieur:—Pour pourvoir à la nomination d'un tonnelier dans l'entrepôt des alcools méthyliques, $550; pour pourvoir à la nomination d'un emballeur dans l'entrepôt des alcools méthyliques, $550; augmentation statutaire dans la 3me division, subdivision B, $50, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Frais de route, loyer, chauffage, papeterie, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les timbres pour le tabac importé et le tabac canadien:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour permettre au département de fournir l'alcool méthylique aux manufacturiers, le coût devant en être remboursé par les manufacturiers auxquels il est fourni et payer le loyer, le fret, appointements, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, inspection du gaz et de la lumième électrique:—Loyer, chauffage, frais de route, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, y com-

pris le montant pour l'achat des étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyer, chauffage, frais de route, papeterie, etc., *re* l'inspection du gaz et de la lumière électrique et l'achat et la réparation des instruments—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des inspecteurs de gaz et d'électricité:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Ministère des Travaux Publics—deux commis dans la 1re division, subdivision A, 1 à $3,700 et 1 à $2,800, $6,500; trois commis dans la 1re division, subdivision B, $6,300; seize commis dans la 2me division, subdivision B, 5 à $1,300 et 11 à $800, $15,300; deux commis dans la 3me division, subdivision A, $1,800; huit commis dans la 3me division, subdivision B, $4,000; dépenses casuelles—aide aux écritures et autres—crédit supplémentaire, $3,000; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Ottawa—Monnaie—affinerie—nouveau magasin, $35,000; Ottawa—musée Victoria (à voter de nouveau), $125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Esquimalt—bassin de radoub, $500,000; Halifax—bassin de radoub, $500,000; Port-Arthur et Fort-William—amélioration de ports et rivières—crédit supplémentaire, $200,000; Saint-Jean, N.-B.—améliorations du port—crédit supplémentaire, $500,000; Vancouver—améliorations du port—crédit supplémentaire, $500,000; Victoria, C.-B.—améliorations du port—crédit supplémentaire, $600,000; Toronto—améliorations du port—crédit supplémentaire, $500,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-cinq mille huit cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—salle d'exercices, $30,000; Amherst—nouveau bureau de poste, $30,000; Baddeck—édifice public—horloge de la tour (à voter de nouveau, $800), $1,200; Bear-River—édifice public, $4,000; Bridgetown—bureau de poste, $4,000; Canning—édifice public, $7,500; Chester—édifice public, $4,000; Dartmouth—nouvel édifice public—crédit supplémentaire, $25,000; Halifax—bureau de poste—améliorations, ameublement, $4,000; Halifax—station postale au nord de la ville, $50,000; Halifax—douane—améliorations, $2,500; Halifax—douane—entrepôt de vérification, $100,000; Halifax—salle d'exercices du 63me régiment, $45,000; Hantsport—édifice public, $4,000; Liverpool—édifice public—réparations, etc., $1,000; Lunenburg—édifice public—réparations et réfections, $2,000; Pictou—douane—travaux de peinture, $600; Springfield—édifice public—nouveau mur de soutien en béton, $2,000; Sydney-Mines—édifice public—réparations, etc., $1,000; Truro—édifice public—allonge, etc., $20,000; Wolfville—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $4,500), $5,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Charlottetown—édifice public—réparations, etc., $2,500; Tignish—édifice public (à voter de nouveau), $6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bouctouche—édifice public, $1,000; Fredericton—édifice public—crédit supplémentaire, $30,000; Hamp-

ton—édifice public—crédit supplémentaire, $5,000; Sackville—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Shédiac—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Saint-George—édifice public—crédit supplémentaire, $8,000; Saint-Jean—nouveau bureau de poste—crédit supplémentaire, $70,000; Saint-Jean—édifices du Dominion—améliorations, réparations, etc.—crédits supplémentaires, $12,000; Saint-Stephen—édifice public—fils pour éclairage électrique, $700; Sussex—édifice public—améliorations, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Aylmer—bureau de poste—améliorations, etc., $3,000; Coaticook—édifices publics—améliorations (à voter de nouveau, $1,112), $5,000; Coaticook—salle d'armes, $20,000; D'Israéli—édifice public, $10,000; Fraserville—édifice public—améliorations, etc., $3,100; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveaux bâtiments—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $19,000), $75,000; Hull—bureau de poste—réparations de la clôture, nivelage au gazonnement des terrains, etc., $1,000; Hochelaga—bureau de poste—voûtes, etc., $1,500; Jonquières—édifice public, $10,000; Lachine—bureau de poste—allonge et améliorations (à voter de nouveau, $2,000), $7,000; Lévis—salle d'armes et parc d'artillerie (à voter de nouveau), $7,540; Maisonneuve—station postale 'M", Montréal—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $9,000), $45,000; Montréal—station postale "G", division Saint-Laurent, rues Prince-Arthur et Elgin—crédit supplémentaire, $15,000; Montréal—station postale "F", rues Notre-Dame et Richmond—crédit supplémentaire, $20,000; Montréal—nouvel entrepôt de douane—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $100,000), $350,000; Montréal—hôtel des postes—tunnel au-dessous de la ruelle Fortification, $2,285; Montréal—nouvelle succursale "H"—crédit supplémentaire, $80,000; Montréal—hôtel des postes—réfection de l'ancien édifice, y compris les aménagements, mobilier, etc.—crédit supplémentaire, $50,000; Montréal—bureau de poste de l'est "C" (la part du gouvernement dans le coût du pavage permanent à être posé par les autorités municipales sur la rue Plessis), $517; Montréal—nouvel hôpital de détention—crédit supplémentaire, $50,000; Québec—hôtel des postes—changements et agrandissements—crédit supplémentaire, $100,000; Québec—cottages isolés pour maladies contagieuses et bâtiment de désinfection, etc., dans le parc Savard, $23,000; Québec—salle d'exercices—prolongement—crédit supplémentaire, $50,000; Saint-Henri—bureau de poste—voûte, etc., $500; Saint-Ours—édifice public, $10,000; Sorel—bureau de poste—améliorations, $3,000; Shawinigan (chutes)—édifice public (à voter de nouveau), $5,000; Shawville—édifice public, $5,000; Stanstead-Plain—édifice public—crédit supplémentaire à voter de nouveau, $10,000; Valleyfield—édifice public—améliorations aux terrains, etc., $2,500; Waterville—édifice public, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante et trois dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Aylmer—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un pavage permanent et de trottoirs posés par les autorités municipales sur les rues Talbot et Centre, $900; Berlin—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un nouveau trottoir posé sur la rue Benton, $200; Berlin—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Bowmanville—édifice public—amélioration (à voter de nouveau), $1,850; Brockville—édifice public, $3,000; Bracebridge—édifice public—crédit supplémentaire, $8,000; Brampton—édifice public—améliorations—crédit supplémentaire, $4,000; Brantford—nouvel édifice public—crédit supplémentaire, $50,000; Brantford—nouvelle salle d'exercices, $25,000; Burk's-Falls—édifice public, $5,000; Barrie—édifice public—allonges et changements, etc.—crédit supplémentaire, $3,000; Barrie—salle d'exercices, $25,000; Brussels—édifice public, $10,000; Burford—édifice public, $10,000; Caledon—édifice public, $1,500; Carleton-Place—bureau de poste—horlege, réparations, etc.—crédit supplémentaire, $4,000; Clinton—édifice public—améliorations, $2,500; Collingwood—édifice public—

crédit suplémentaire (à voter de nouveau, $2,000), $35,000; Dunnville—édifice public, $10,000; Elmira—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Essex—bureau de poste (à voter de nouveau), $2,000; Exeter—édifice public, $15,000; Forest—édifice public, $10,000; Galt—salle d'exercices, $35,000; Georgetown—édifice public, $10,000; Gravenhurst—édifice public, $5,000; Hamilton—édifice public—agrandissements et améliorations (à voter de nouveau, $700), $150,000; Huntsville—édifice public, $5,000; Ingersoll—édifice public—allonge, $9,000; Ingersoll—salle d'exercices, $25,000; Kingston—Collège royal militaire—couverture à la salle d'exercices (crédit périmé de $15,000 à voter de nouveau), $20,000; Kingston—bureau de poste et douane—améliorations des terrains, etc., $6,000; Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets (à voter de nouveau), $19,000; Leamington—édifice public—améliorations aux appareils de chauffage, etc., $1,000; Lindsay—édifice public—allonge et améliorations—crédit supplémentaire, $24,000; Listowell—salle d'exercices, $20,000; London—hôtel des postes—canalisation électrique, etc., $2,500; London—hôtel des postes et douane—la quote-part du gouvernement dans le coût des trottoirs posés par les autorités municipales, $392.50; London—bureau de la douane—améliorations, etc., $11,000; Markham—édifice public—terrain additionnel, $2,000; Mildmay—bureau de poste, $1,300; Millbrook—édifice public, $5,000; Morrisburg—édifice public, $25,000; Napance—édifice public—canalisation électrique, etc., $1,500; Napanee—salle d'exercices, $25,000; New-Hamburg—édifice public, $3,000; Niagara-Falls—édifice public—améliorations, $2,500; Niagara-Falls—dépôt d'armes—crédit supplémentaire, $3,000; Oshawa—édifice public—allonge, etc.—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $1,600), $3,000; Orillia—édifice public—allonge, $25,000; Ottawa—palais administratif—aménagements, etc.—crédit supplémentaire, $25,000; Ottawa—palais administratif, édifice Langevin—améliorations aux appareils de chauffage, $10,000; Ottawa—édifice des mines (ancien musée, rue Sussex)—réfections, etc.—pour achever, $15,000; Ottawa—édifices du Parlement—améliorations—crédit supplémentaire, $5,000; Ottawa—imprimerie Nationale—réhausser la cheminée—achèvement, $2,450; Ottawa—terrains du Parlement—canalisation souterrains pour fils, etc., $12,000; Ottawa—Parlement et édifices administratifs, etc.—protection contre l'incendie, $55,625; Ottawa—terrains du Parlement—promenade des amoureux—améliorations, $15,000; Ottawa—terrains du Parlement—pavage, $10,000; Ottawa—Parlement et édifices administratifs—canalisation nouvelle, $75,000; Ottawa—édifice de la douane—crédit supplémentaire, $250,000; Owen-Sound—salle d'exercices, $25,000; Palmerston—édifice public—crédit supplémentaire, $10,000; Parry-Sound—édifice public, $15,000; Pembroke—salle d'exercices, $25,000; Peterborough—nouvel édifice public, $20,000; Peterborough—édifice de la douane—allonge, $10,000; Port-Arthur—salle d'exercices—crédit supplémentaire, $50,000; Port-Arthur—édifice public—améliorations, $20,000; Port-Colborne—édifice public—canalisation électrique, etc., $700; Prescott—édifice public—nouvelles chaudières, etc., $1,000; Renfrew—édifice public—améliorations, etc., (à voter de nouveau), $1,500; Renfrew—édifice public—pavage et construction de chemin, $201.46; Saint-Thomas—édifice public—canalisation électrique, etc., $1,500; Sarnia—édifice public—améliorations aux appareils de chauffage, etc., $1,600; Sault-Sainte-Marie—édifice public—améliorations, etc.—crédit supplémentaire, $2,000; Smith's-Falls—édifice public—agrandissement et améliorations, $15,000; Southampton—édifice public, $10,000; Steelton—édifice public—pour intérêt à 6 pour 100 sur balance due sur achat d'emplacement, $175; Stratford—édifice public—lampes électriques et installations, $2,000; Sudbury—édifice public, $60,000; Tillsonburg—édifice public (à voter de nouveau), $5,300; Trenton—édifice public—canalisation électrique, etc., $1,000; Uxbridge—édifice public (à voter de nouveau), $4,000; Waterloo—édifice public (à voter de nouveau), $7,580; Welland—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un pavage en brique vitrifiée en face du bureau de poste sur la rue Muir, $289.25; West-Lorne—édifice public, $10,000; Weston—édifice public, $6,000; Wingham—édifice public—améliorations, $2,500; Windsor—salle d'exercices—allonge, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-sept mille sept cent soixante et un dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Brandon—édifice public—transformer le logis du concierge en bureaux des terres fédérales, $1,200; Brandon—édifice public—allonge, etc., $50,000; Carberry—édifice public, $30,000; Carman—édifice public—crédit supplémentaire, $15,000; Dauphin—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un trottoir granolithique posé sur l'avenue Burrows par les autorités municipales (à voter de nouveau), $202.60; Dauphin—édifice public—améliorations, $2,500; Elkhorn—édifice public, $10,000; Gretna—édifice public, $15,000; Manitou—édifice public, $10,000; Morden—édifice public—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $3,000), $20,000; Oak-Lake—édifice public, $7,000; Portage-la-Prairie—salle d'exercices, $20,000; Rivers—édifice public, $10,000; St. James—salle d'exercices, $25,000; Stonewall—édifice public, $15,000; Souris—salle d'exercices, $15,000; Virden—édifice public, $25,000; Winnipeg—édifice d'immigration No 2—améliorations hygiéniques, $2,100; Winnipeg—entrepôt d'inspection de la douane—la quote-part du gouvernement dans le coût d'un pavage en asphalte et des trottoirs granolithiques posés par les autorités municipales sur l'avenue McDermit et sur la rue Rorie, $1,146; Winnipeg—(ancien) édifice de la douane—la quote-part du gouvernement dans le coût du pavage de la rue York, entre les rues Main et Front (à voter de nouveau), $1,112.50; Winnipeg-Nord—salle d'exercices, $50,000; Winnipeg—édifice public—pavage, égouts, y compris l'intérêt, etc., (à voter de nouveau, $1,000), $1,500; Winnipeg—caserne, $150,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc.—crédit supplémentaire, $11,000; Winnipeg—salle d'exercices—crédit supplémentaire, $150,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan:—Canora—édifice public, $10,000; Estevan—édifice public—la quote-part du gouvernement dans le coût de raccordements d'égouts et de trottoirs posés en face d'édifices publics, et de la caserne de la gendarmerie à cheval, par les autorités municipales, $500; Indian-Head—division des forêts—ministère de l'Intérieur—édifice public, $15,000; Kindersley—édifice public, $10,000; Moosejaw—salle d'immigration, $50,000; Moosejaw—entrepôt d'inspection de la douane, $50,000; North-Battleford—édifice public (à voter de nouveau, $12,000), $35,000; Régina—entrepôt d'inspection de la douane, $70,000; Régina—édifice public—installations, etc., $5,000; Régina—logement pour receveur général adjoint, $50,000; Saskatoon—entrepôt d'inspection de la douane, $50,000; Saskatoon—salle d'exercices, $30,000; Saskatoon—(ancien) bureau de poste—allonge, $1,600; Saskatoon—pépinière (station)—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $2,500), $11,000; Swift-Current—salle d'exercices, $30,000; Wadena—édifice public, $10,000; Wilkie—édifice public, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-sept mille sept cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Athabaska-Landing—salle d'immigration, $4,500; Athabaska-Landing—édifice public—allonge—crédit supplémentaire, $2,000; Calgary—édifice d'immigration—crédit supplémentaire, $5,000; Calgary—logement pour receveur général adjoint, $50,000; Castor—édifice public, $10,000; Edmonton—entrepôt d'inspection de la douane, $100,000; Grande-Prairie—salle d'immigration, $5,000; High-River—édifice public, $20,000; Macleod—édifice public (à voter de nouveau, $10,000, crédit périmé), $40,000; Medicine-Hat—édifice public—allonge, $35,000; Red-Deer—édifice public—crédit supplémentaire requis, $30,000; Strathcona—édifice public—crédit supplémentaire, $6,000; Vermillon—édifice public, $25,000; Wainwright—édifice public, $5,000; Wetaskiwin—édifice public—pour pourvoir à la part du gouvernement du coût d'un égout et d'un trottoir posés sur la rue Pearse, par les autorités municipales, $270, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente-six mille deux cent soixante et dix dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté

pour la Colombie-Britannique:—Courtnay—édifice public, $5,000; Comox—édifice public—parachèvement, $3,500; Coquitlam—édifice public, $15,000; Duncan's-Station—édifice public—crédit supplémentaire, $20,000; Kamloops—salle d'exercices, $25,000; Nanaïmo—édifice public—rallonge, $25,000; New-Hazelton—édifice public, $7,000; Port-Alberni—édifice public, $10,000; Powell-River—édifice public, $12,000; Prince-Rupert—salle d'exercices, $35,000; Prince-Rupert—station de quarantaine—crédit supplémentaire, $2,400, $59,000; Prince-Rupert—édifice public—crédit supplémentaire, $100,000; Sidney—édifice public, $8,000; Vancouver-Sud—station postale, $15,000; Vancouver—salle d'exercices—crédit supplémentaire, $200,000; Vancouver-Nord—édifice public—crédit supplémentaire (à voter de nouveau, $3,700), $25,000; Vancouver—vieil édifice de la poste—addition, améliorations, etc., $17,000; Vancouver-Nord—salle d'exercices, $30,000; Vancouver—station postale "B", $35,000; Vancouver-Nord—bureau de poste—part du gouvernement du coût du pavage d'un trottoir en ciment sur la rue First et l'avenue Lonsdale, $750; Vancouver—nouvel édifice de détention, $150,000; Victoria—observatoire, $12,000; Victoria—vieil édifice de la poste—acquittement des taxes dues pour les années 1900 à 1906, et 1910 à 1912 inclusivement, $13,010.57; Victoria—bureau de poste—améliorations—crédit supplémentaire, $20,000; Victoria—édifice public—part du gouvernement dans le coût de nouveaux pavages posés par les autorités municipales (à voter de nouveau), $5,310.42; Vernon—édifice public—crédit supplémentaire, $2,700; William's-Head—station de quarantaine—nouvelles constructions, améliorations et réparations aux constructions existantes, et accessoires—à ajouter (somme à voter de nouveau, $15,000), $86,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Dawson—hôtel du gouvernement—ameublement et réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Cases d'assortiment, poste rurale, etc, $20,000; installations d'alarmes contre les voleurs, $5,000; édifices publics généralement—crédit supplémentaire, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—édifices publics, Ottawa:—Ottawa—édifices publics—terrains—crédit supplémentaire, $4,200; Ottawa—réparations, y compris la ventilation et l'éclairage, l'ameublement, etc.—crédit supplémentaire, $75,000; Ottawa—gaz et lumière électrique, y compris les chemins et ponts—crédit supplémentaire, $5,000; Rideau-Hall—additions et améliorations, $135,000; édifices publics fédéraux—eau—crédit supplémentaire, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-seize mille cent quarante-trois dollars et cinquante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Amherst—améliorations au port, $35,000; Anderson's-Cove—prolongement de brise-lames, $2,000; Annapolis, port—améliorations—jetées brise-lames, $20,000; Antigonish-Landing—quai et chemin, $1,000; Avon, rivière—prolongement du brise-lames, $3,000; Baxter's-Harbour—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, $2,000; baie Saint-Laurent—à D. G. Kirk, intérêt à 5 pour 100 sur la balance due pour construction de havre à bateaux, $63.52; Bayswater—brise-lames, $4,000; Bear-Cove—prolongement du brise-lames, $1,500; Bear-Point—prolongement du brise-lames, $2,000; Beaver-Harbour—quai, $3,700; Black-Rock—débarcadère de la traverse, $1,000; Blanche—parachèvement du brise-lames, $800; Blandford—brise-lames, $12,000; Breen's-Pond—prolongement du brise-lames, $14,500; Brighton—débarcadère public, $1,500; Caldwell's-Cove—brise-lames, $2,000; Cap-Sainte-Marie—améliorations au brise-lames, $700; Carter's-Pond—chenal de bateaux, $650; Chester—canal, $2,000; Chèverie—réparations au quai, $1,200; Chèverie—prolongement du quai, $10,800; Comeau's-Cove—brise-lames, $4,500; Cribbin's-

Point—quai et dragage, $16,600; Delorey's-Beach—réparations et prolongement du brise-lames, $14,700; Digby-Pier—réfections, $1,500; Eagle-Head—améliorations au brise-lames, $1,500; East-Chezzetcook—brise-lames, $500; East-Ferry—quai, $3,000; East-Jordan—réparations au brise-lames, $3,000; East-River—améliorations—crédit supplémentaire, $50,000; Evans Point—brise-lames, $9,100; Feltzen-Sud—brise-lames—crédit supplémentaire, $5,000; Finlay-Point—réparations au brise-lames, $500; Fox, île—réparations aux brise-lames, $1,200; Fox-Point—brise-lames, $4,000; Freeport—jetée brise-lames, $4,000; French-Village—réparations au quai, $500; Fruid's-Point—améliorations au quai, $3,600; Gabarus—réparations au brise-lames et construction d'un entrepôt, $600; Grand-Etang—réparations aux brise-lames, $1,000; Goat-Island—quai, $3,000; Havre-au-Bouché—entrepôt, $700; Jeddore—étangs aux huîtres—prolongement du quai, $1,500; L'Ardoise—réparations aux brise-lames, $1,250; Little-Tancook—enlèvement de rocher, $1,000; Lingan-Beach—réparations aux ouvrages de protection, $4,000; Long-Cove—brise-lames, $3,700; Lower-Prospect—quai, $1,500; Maligne, anse—prolongement des jetées et dragage, $4,000; Marion-Bridge—quai, $1,600; Matthew's-Lake, East Ragged Island—chenal protégé, $1,900; Meteghan—réparations au brise-lames, $2,000; Middle-River—réparations aux digues en biseau, $2,250; Mill-Creek—prolongement du brise-lames, $4,800; Mill-Cove—prolongement au brise-lames, $10,000; Mira-Ferry—quai, $1,000; Musquodoboit, port—parachèvement du quai—crédit supplémentaire, $800; McAras-Brook—prolongement du débarcadère des bateaux, $1,700; Nauft's-Point (Pleasant-Point), port de Musquodoboit—brise-lames, $3,000; Newport-Landing—prolongement du quai, $2,500; Noël—réparations au brise-lames—quai, $2,500; North-Bay—Ingonish—réparations au brise-lames, $700; Margaree, nord-est—réparations et reconstruction des digues en biseau, $1,500; Osburn's—prolongement du brise-lames, $3,000; Port-Clyde—quai, $3,700; Port-Hood—réparation au quai, $5,000; Port-Joli—prolongement au brise-lames, $3,000; Port-Hawkesbury—réparations au quai, $2,800; Port-Mouton—réparations au quai et à la jetée, $1,450; Saint-Joseph—réparations au brise-lames, $1,300; Sandy-Cove—brise-lames et réparations, $800; Saulnierville—améliorations et réparations au brise-lames, $2,000; Scott's-Bay—réparations au brise-lames, $1,200; Seaside—réparations au quai—crédit supplémentaire, $1,000; Ingonish-Sud—prolongement du quai, $4,400; South-Lake—Lakevale—agrandissement des jetées du chenal, $3,000; Spanish-Ship-Bay—parachèvement du quai, $800; Spry-Bay—quai, $2,800; Summerville—réparations et prolongement au brise-lames, $2,000; Tangier—prolongement au quai, $1,200; Terrance-Bay—quai, $4,200; The Squam, îles La Have—dragage à la main, $1,000; The Thrum—port La Tour, supérieur—protection de la plage, $1,200; The Wharves—brise-lames—crédit supplémentaire, $500; Tracadie—améliorations au port $27,000; Vogler's-Cove—brise-lames et passerelles d'atterrissement, $500; Victoria-Bridge—quai, $900; Baccaro-Ouest—prolongement du brise-lames, $1,250; Dover, ouest—brise-lames, $2,500; West-Head—île du Cap-Sable—améliorations au brise-lames 6, $2,000; White-Cove—brise-lames, $4,000; Whycocomagh—réparations et améliorations au quai, $530; Willow-Cove—enlèvement des rochers, $3,000; Wolfville—améliorations au quai et au port, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Bass-River—quai, $2,000; Bathurst—ports, améliorations, $50,000; Chance-Harbour—améliorations au quai, $850; Chocolate-Cove—île au Chef—prolongement du quai et dragage, $20,000; Cocagne—quai, $9,500; Dalhousie—brise-lames, $2,380; Grandique—prolongement du quai, $1,500; Gooseberry-Cove—parachèvement du quai, $3,400; Goose-Creek-Harbour—brise-lames, $4,000; L'Etang—réparations au quai (à voter de nouveau, $700), $1,200; Little-Dipper, port—brise-lames, $12,500; Miscou—quai de pilots jointifs, $1,000; Newcastle—quai, $10,000; Portage-River—construction de brise-lames et de fronteaux, $2,000; Quaco—reconstruction de la digue, $2,400; Richibouc-

tou—améliorations au quai (à voter de nouveau), $1,500; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée—crédit supplémentaire, $15,200; Shédiac, île—quai, $3,300; Sainte-Marie—agrandissement du quai et réparations, $1,200; Saint-Jean, port—prolongement du brise-lames de la Pointe-Nègre à l'Ile-à-la-Perdrix, $50,000; Shippigan—débarcadère de la traverse, $1,800; Spinney's-Point—quai, $2,000; Stonehaven—quai, $1,200; Tabucintac—réparations au quai, $500; Tracadie—construction de brise-lames et de fronteaux, $5,000; Welsh's-Cove—Mace's-Bay—brise-lames, $15,300; Woodbury-Cove—quai, $2,400; Woodward's-Cove—prolongement du brise-lames, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Belle-Rivière—ouvrages de protection de la plage, $4,000; Cardigan—prolongement et reconstruction du quai de la traverse, $10,000; Charlottetown, port, $25,000; Rivière-des-Français—quai, $4,100; Little-Sands—brise-lames, $13,500; McAulay's-Shore—baie Pinette—quai, $10,000; Lac-du-Nord—havre pour bateaux, $24,000; pont de la rivière du Nord—quai, $5,000; Rock-Point—quai, $10,000; rivière de l'Ouest (McEachern's)—reconstruction du quai, $4,500; Wood-Lands—prolongement du brise-lames, $7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trois mille neuf cent cinquante-six dollars et cinquante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Angers—réparations et améliorations au quai—crédit supplémentaire, $800; Anse-à-Blondel—brise-lames, $10,000; Anse-à-Gilles—réparations au quai, $1,200; Anse-à-Simon—quai, $5,000; Anse Saint-Jean—réparations au quai, $1,200; rivière Ashapmouchouan—pour réparer les digues, $500; baie Saint-Paul—reconstruction du quai, $4,000; village de Belœil—quai, $9,300; Bergeronnes—hangar sur le quai et enlèvement de cailloux, $1,000; Bersimis—quai, $3,500; Berthier (en bas)—réparations au quai, $1,200; Berthierville—quai, $10,500; rivière Bonaventure—en règlement entier et définitif de R. N. Leblanc pour travaux supplémentaires à la construction de la jetée de dérivation, $1,263.36; Cabano—prolongement du quai, $3,000; Cacouna—prolongement du quai, $3,000; Cacouna—réparations au quai, $1,200; Cap de la Madeleine—agrandissement du quai—crédit supplémentaire, $10,000; Cap-Rosier—brise-lames, $10,000; bassin de Chicoutimi—quai, $6,000; Chicoutimi—pilotage au quai, $3,000; Chicoutimi—réparations au quai—crédit supplémentaire, $600; Chicoutimi—améliorations au quai, $3,200; Chicoutimi—en règlement entier et définitif de la réclamation de T. Desbiens au sujet de l'entreprise du prolongement du quai, avec intérêt au taux de 5 pour 100 par année, $5,800; Chicoutimi—prolongement du quai, $15,000; rivière Chicot à Saint-Cuthbert—brise-lames, $1,000; Contrecœur—réparations au quai, $1,200; Cross-Point—agrandissement du quai, $2,200; Douglastown—prolongement du brise-lames, $2,500; Fassett—brise-glace, $700; Pointe-au-Père—réparations et améliorations au quai, $3,500; Fort-Coulonge—quai, $2,500; Grand-Mère—pour la construction du barrage de Grand-Mère, $25,000; Grands-Méchins—prolongement du quai, $4,000; Grosse-Ile—Ile Madeleine—brise-lames, $5,000; station de la quarantaine de la Grosse-Ile—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $140,000; Grosse-Roche—prolongement du quai, $3,400; Port-Harrington—prolongement du quai, $4,000; baie de l'Hôpital—Ile Madeleine—brise-lames, $5,000; île Perrot (sud)—réparations au quai, $5,000; île Verte—quai à Auguste Michaud, $800; débarcadère Knowlton—reconstruction du quai, $8,000; Lac-aux-Ecorces—améliorations, $2,100; lac Témiscamingue—quai à Guigues-Nord, $4,000; lac Saint-Jean—relevé hydrographique pour barrage sur la Grande-Décharge, $2,500; Lac-des-Iles—quais, $500; Lachine—quai, $25,000; La-Lancette—quai, $2,000; Laprairie—ouvrages de protection, $35,000; L'Islet—réparations au quai—crédit supplémentaire, $5,800; Lévis—réparations au trottoir en face de la propriété du gouvernement sur la rue Commerciale, $1,000; Malbaie—jetée—crédit supplémentaire, $10,000; rivière Maskinongé—deux brise-glace afin de protéger les ponts à Saint-

Charles et Saint-Gabriel de Brandon, $2,000; Mille-Vaches—prolongement du quai, $2,000; Mont-Louis—réparations au quai, $1,200; Montmagny—mur de revêtement, $4,500; Montmagny—réparations et améliorations au quai, $4,800; Montmagny—prolongement du quai, $6,500; Nicolet—quai, $12,000; Nicolet, rivière—pour construire une jetée sur le côté est, $9,100; Témiscamingue-Nord—quai, $4,000; Papineauville—chemin menant au quai, $600; Peel-Head, baie—réparations au quai, $500; Percé—améliorations au quai, $1,200; Peribonka et Mistassini, rivières—jetées de dérivations, $2,000; Petite-Décharge—enlèvement de roches, $3,000; Petite-Rivière-Est—brise-lames—crédit supplémentaire, $19,500; Pointe-aux-Esquimaux—quai—crédit supplémentaire, $1,000; Portneuf—quai, $2,000; Quyon—quai, $8,000; Rivière-aux-Vases—agrandissement du quai, $1,050; Rivière Blanche—réparations au quai, $3,000; Rivière-des-Vases—prolongement de la jetée d'atterrissement, $1,500; rivière du Sud—ouvrage de protection, $4,500; Rivière-du-Moulin—ouvrage de protection, $1,000; Rivière-La-Pipe—parachèvement du quai, $650; Roberval—parachèvement du brise-lames, $1,000; Roberval—cales mobiles sur le quai, $1,200; Ruisseau-Leblanc—barrage de déviation, $5,020; Ruisseau-à Loutres—pour réparer et prolonger le quai—crédit supplémentaire, $1,800; Sainte-Adélaïde de Pabos—prolongement du brise-lames—crédit supplémentaire, $1,700; Sainte-Anne de Beaupré—quai, $5,000; Sainte-Anne des Monts—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $7,500; Sainte-Anne du Saguenay—prolongement du quai, $7,500; station Saint-Antoine—quai, $4,700; Sainte-Croix—prolongement du quai et enlèvement de cailloux, $5,000; Saint-Denis—prolongement du quai, $3,500; Sainte-Emilie—améliorations et réparations au quai, $3,000; Saint-Félicien—réparations et réfections au quai, $800; Saint-Gédéon—enlèvement de roches, $800; Saint-George de la Malbaie—parachèvement du brise-lames, $3,900; Saint-Jean-Port-Joli—pour réparer et prolonger le quai, $15,300; Saint-Jean, Ile d'Orléans—prolongement du quai, $25,000; Saint-Jérôme—agrandissement du quai, $3,500; Saint-Joseph de Letellier—en règlement entier et définitif de la réclamation de N. Warren au sujet de l'entreprise du quai, $1,870.50; Saint-Ours—hangar sur quai, $2,000; Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans—quai, $20,000; Saint-Romuald—enlèvement de cailloux, $1,500; Saint-Valier—prolongement du quai, $10,000; Saint-Valier—réparations au quai, $2,200; Sainte-Victoire—quai—crédit supplémentaire, $700; Saguenay, rivière—dragage, $25,000; Sorel—réparations au quai, $6,000; Tadoussac—hangar au quai, $1,900; Tadoussac—en règlement entier et définitif de la réclamation de Nap. Warren au sujet de l'entreprise du quai, $3,522.68; Thurso—quai, $12,000; rivière Valin—quai, $3,500; Valleyfield—prolongement du quai et hangar, $2,500; Verchères—réparations au quai, $1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt mille neuf cent un dollars et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Ancona—quai, $3,800; Armitage-Landing—quai, $8,700; Ash-Rapids—enlèvement d'obstacles, $3,500; Black-River—enlèvement d'obstacles et réparations au barrage à billots, $1,000; Bobcaygeon—quai, $1,500; Bowmanville—réparations aux jetées, $12,000; Bracebridge—prolongement du quai et entrepôt, $9,600; Bruce-Mines—réparations au quai, $600; Burlington, canal—réfection de la partie ouest de la jetée sud, $20,000; Burlington, mur de revêtement—somme additionnelle requise, $8,000; Campbell's-Bay—quai, $5,000; Cæsarea—quai, $5,000; Cobourg—réparations à la jetée est—crédit supplémentaire, $5,500; Cobourg—reconstruction de la jetée centrale—crédit supplémentaire, $5,500; Colborne—réparations au quai, $800; Dawson-Point—agrandissement du quai, $1,500; Dyer's-Bay—prolongement du quai, $5,000; Fighting-Island (rivière Détroit)—amélioration du chenal, $57,000; Fitzroy-Harbour—quai, $5,000; Gananoque—quai, $18,000; Goderich—amélioration au port—crédit supplémentaire, $8,000; Head-River—améliorations, $1,700; Helen's-Bay—quai, $5,000; Huntsville—améliorations au quai, $1,500; Kagawong—quai, $5,600; Kenora—quai, $10,000; Kensington—quai, $6,000; Kincardine—réparations aux jetées—crédit sup-

plémentaire, $5,000; Kincardine—brise-lames, $25,000; lac Témiscamingue, township de Lorraine—quai, $4,000; Lansdowne—prolongement et améliorations du quai, $4,600; Lion's-Head—améliorations au quai—crédit supplémentaire, $800; Little-Castor-River—améliorations, $10,000; Little-Current—quai, $2,000; Long-Lake et Driftwood-Creek—améliorations de la navigation, $4,000; Martin's-Island—protection du rivage, $1,000; Meaford—prolongement et réparation du mur de revêtement, $33,000; Monetville—quai, $1,500; Montreal-River—améliorations au-dessus de Latchford—en règlement entier et définitif de la réclamation de MM. Lowrey et Goring, avec intérêt à 5 pour 100, $33,200; Muskoka-River—construction d'escalades de dérivation, $3,000; Nation-River—améliorations, $10,000; Newcastle—réparations à la jetée de l'est, $15,800; Peterborough—bassin de radoub, $25,000; Peterborough—pour payer à G. W. Hatton la balance de l'intérêt à 6 pour 100 sur le prix d'achat de la propriété du quai, $250.95; Peterborough—pavillon sur le quai, $2,500; Porcupine—réparations au quai, $1,000; Port-Dover—améliorations au port, $50,000; Port-Findlay—améliorations au quai, $900; Port-Hope—améliorations au port, $30,000; Quarry-Bay—quai, $5,000; Rivière-La-Pluie—relevé hydraulique et entretien des jauges, $16,000; Rivière-La-Pluie—quai, $5,000; Richard's-Landing—quai et entrepôt, $15,000; Saint-Laurent, fleuve—améliorations du chenal canadien entre Kingston et Brockville—crédit supplémentaire, $10,000; Saugeen, rivière—réparations aux jetées d'atterrissement—crédit supplémentaire, $500; Sault-Sainte-Marie—améliorations au quai, $34,-500; Severn, rivière à Washago—construction de barrages et enlèvement de roches, $10,000; Saint-Joseph, île—entrepôt sur quai, $4,000; Thessalon—réparations au quai, $1,000; Toronto—payer compte de remorquage additionnel à R. Weddel & Co., au sujet du nouveau chenal d'entrée au port, $22,960.56; Trent-Bridge—quai, $3,700; Vail's-Point—quai, $8,500; Victoria, port—quai, $16,000; Wellington—améliorations au quai et au port, $20,000; Whitby—intérêt à payer à la Whitby Harbour Co. sur le prix d'achat du port, $390; Whitby—améliorations au port—crédit supplémentaire, $20,000; Windermere—entrepôt sur le quai, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Rivière Assiniboine—améliorations près de Portage-la-Prairie, $5,000; Gimli—améliorations du brise-lames, $5,000; Gull-Harbour—prolongement du quai, $8,700; lac Manitoba—levé relatif à l'abaissement du niveau du, $11,000; rivière Rouge—réparations des rives en amont de l'écluse de Saint-André, $3,000; Selkirk—améliorations et réparations du port, $100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Alberta:—Rivière à l'Esturgeon—améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et neuf mille trois cent vingt-cinq dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Bamfield—réparations au quai, $800; île Barnston—quai, $2,500; Belmont—quai, $2,500; Bold-Point—quai, $2,500; Boswell—quai—crédit supplémentaire, $700; rivière Campbell—réparations du quai et construction d'un hangar—crédit supplémentaire, $4,600; canal du Cascade—quai, $1,500; Church-House—débarcadère flottant, $1,000; Clam-Bay—île Thetis—quai, $3,000; rivières Colombie et Kootenay—quais en général, $25,000; baie Crawford—améliorations du quai, $1,500; Crofton—quai, $4,000; rivière Dease—améliorations de la navigation, $2,500; îles de Coucy—approfondissement du chenal entre la première et la seconde île, $650; Deep-Cove—quai, $3,500; rivière Fraser—améliorations, $200,000; rivière Fraser—jetées de déviation et dragage—crédit supplémentaire, $250,000; rivière Fraser—enlèvement de souches submergées—crédit supplémentaire, $23,000; rivière Fraser—protection de la berge à Canoe-Pass, $1,500; Friendly-Cove—détroit de Nootka—quai, $5,500; île Gabriola—quai, extrémité méridionale, $2,000; île Galano—quai, $2,300; Port-de-

Gorge—débarcadère flottant, $1,250; Pointe-Gower—quai, $2,000; débarcadère de Grantham—détroit de Howe—quai, $4,500; Holberg—quai (à voter de nouveau), $12,000; Hollyburn—réparations au quai, $2,000; détroit de Howe—enlèvement des troncs, $5,000; rivière Lillooet—affluent méridional—amélioration du chenal, $6,000; Lockport—île Moresby—quai, $4,000; île Lower-Valdez—pour construction de radeaux aux baies Wyatt et Bentley, $2,000; McMurdo—quai, $750; Massett (colonie blanche)—quai (à voter de nouveau, $2,500), $3,000; rivière Nadoo—construction d'un débarcadère flottant à l'embouchure, $1,000; Nanaimo—améliorations du port (à voter de nouveau), $43,000; Oak-Bay—brise-lames et quai, $10,000; lac Okanagan—levé relatif au projet d'abaissement du niveau du lac, $2,000; Mission d'Okanagan—agrandissement du quai, $2,250; port de Pender—quai, $4,000; rivière Pitt—quai, $3,000; pointe Cowan, île Bowen—quai, $4,000; port Essington—débarcadère flottant, $1,000; port Haney—amélioration du quai, $1,500; rivière Powell—en règlement entier et définitif de la réclamation de MM. Palmer Brothers & Henning, pour travaux supplémentaires sur le brise-lames, $2,127.50; Pritchard—quai, $7,300; Queenston—rivière Yakoon—quai, $5,000; Retreat-Cove—quai, $2,300; Pointe-Rocheuse, $3,500; Roy's-Beach—quai, $6,000; Saanichton—quai, $5,500; banc de la crique Ecossaise, lac Shuswap—quai, $4,500; bras Seymour—quai, $6,300; Shelter-Point—baie Gillis—quai, $6,000; baie Shoal—quai de l'île Thurlow, $4,400; Sidney, île Vancouver—débarcadère flottant, $2,000; Sidney—réparations du quai, $1,650; Silverton—quai, $3,500; Sook-Harbour—réparations du quai, $2,500; Sorrento—quai, $3,200; île Gabriola-Sud—quai, $500; Stewart—réparations du quai, $1,700; Squamish—réparations du quai, $3,800; Summerland—quai, $23,400; Tofino—prolongement du quai, $1,000; Ucluelet—quai, $5,500; baie de l'Union—prolongement du quai, $2,500; baie de l'Union—réparations du quai, $1,000; Von-Anda—quai, $1,000; Windermere—quai, $1,500; baie Wolfsen—quai, $3,000; Wooden-River—débarcadère, $850, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Nouvelle drague—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—District de Saint-Maurice—améliorations des glissoirs et barrages flottants pour rendre plus faciles le flottage et l'entreposage des billes, $16,000; rivière Trent et district de Newcastle—réparations des barrages flottants des chutes Burleigh, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les routes et ponts:—Banff—réparations au pont, $1,700; pont du Chapeau au-dessus du chenal de La Culbute de la rivière Ottawa—pour achèvement des travaux, $6,000; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Sappers et Dufferin (à voter de nouveau), $110,000; route de Matapédia—améliorations, $1,000; Témiscamingue-Nord—pont de la rivière Quinze—contribution du gouvernement de Québec, $15,000, $60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Nouvelle-Ecosse:—Cap-Breton—nouvelles lignes et prolongements (à voter de nouveau), $2,300; île du Cap-Negro—câble—pour activer les travaux (à voter de nouveau), $1,000; Seal-Island—câble—pour achèvement (à voter de nouveau), $850, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

146. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Pour la moitié du coût de la reconstruction des lignes télégraphiques appartenant conjointement à l'*Anglo-American Telegraph Company* et au gouvernement fédéral, $17,000; amélioration des services de téléphone et de télégraphe, $45,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

147. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Chatham, Escuminac et Pointe-Sapin—pour compléter, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

148. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Ile-aux-Grues à l'Ile-aux-Oies—ligne téléphonique, $1,300; câble téléphonique pour l'île Saint-Ignace de Loyola et l'île du Pas, $2,000; Témiscamingue—réseau téléphonique de district—ligne d'embranchement de Saint-Isidore à Mont-Carmel et Latulippe, $2,500; ligne téléphonique entre Charlesbourg, scieries Martineau, Stoneham et Tewkesbury—crédit supplémentaire, $3,300, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

149. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ontario:—Pour câble sous-marin pour relier l'île Manitouline et l'île Cockburn, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

150. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Battleford—ligne de l'île La-Crosse—pour son achèvement (à voter de nouveau, $7,000), $11,000; ligne téléphonique entre Indian-Agency, sur la réserve Assiniboine et Sintaluta, $1,100; rivière La-Paix—ligne télégraphique de Grande-Prairie, $2,100; ligne télégraphique de la rivière La-Paix—remise à Athabaska-Landing, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

151. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Ligne téléphonique—embranchement—Quilchena au lac Douglas, $1,000; ligne téléphonique de Denman et de Hornby, $600; Kamloops—Vernon—construction de ligne téléphonique secondaire, $2,500; Nanaïmo—rivière Campbell—ligne télégraphique—téléphone, prolongement à partir de la rivière Campbell à baie Rocheuse, $2,300; rivière Powell—ligne télégraphique de Vancouver—pour une ligne téléphonique secondaire à partir de Schelt jusqu'à Buccaneer-Bay—île Thormamby, $1,750; rivière Powell—ligne télégraphique de Vancouver—construction de logements et abris pour employés chargés de réparer la ligne, $2,700; ligne téléphonique pour relier l'île Saint-James à la terre ferme à Saanichtown, $1,350; île Vancouver—pour construction d'une ligne téléphonique à partir de la Baie-Alert jusqu'à Suquash, $3,900; Vancouver—ligne téléphonique de la rivière Powell—reconstruction, $2,000; Vancouver—ligne de la rivière Powell—prolongement de Lund à l'île Savory, $1,800; Vancouver—île de la Source-Salée—réseau téléphonique—embranchement de l'île Pender à l'île Saturn, $2,800; Victoria—ligne Cap-de-Beale—pour établissement d'une ligne téléphonique locale à Sooke, C.-B., $2,600; Victoria—ligne du Cap-Beale—ligne téléphonique—embranchement à partir de Sooke jusqu'à Sooke-Est et Pointe-Rocheuse, $3,200; ligne télégraphique du Yukon—renouvellement des poteaux et réparations générales, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

152. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Forme à radoub d'Esquimalt—logement et grue électrique, $9,000; rivière Richelieu—pour paiement à MM. Ernest Marceau et U. Valiquet pour services techniques au sujet des digues proposées à Saint-Jean, P.Q., $1,000; machine à forer, $6,000; fleuve Saint-Laurent—jaugeage, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

153. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics:—Lignes télégraphiques—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

154. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente et un dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques et câbles:—Bas Saint-Laurent et Provinces maritimes—pour payer M. Arthur Cox & Co., intérêt à 6 pour cent sur paiements retardés *re* contrat d'amélioration au navire à câble *Tyrian*, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

155. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

156. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

157. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques: Montant supplémentaire requis pour recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et les travaux astronomiques et géologiques du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses de l'observatoire astronomique fédéral et $1,000 à W. F. King, à titre de commissaire des frontières, aussi les relevés topographiques dans les environs de la cité d'Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

158. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses préliminaires se rattachant à l'achat d'un télescope neuf pour l'observatoire astronomique fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

159. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil:—Secrétaire d'Etat—nouvel emploi de commis dans la subdivision A de la 2me division, $1,600; quatre nouveaux emplois de commis dans la subdivision B de la 3me division à $750, $3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

160. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

161. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

162. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie:—Nouvel emploi de commis dans la 1re division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

163. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Pour porter à $5,000 les appointements de Fred. Montizambert, directeur général de l'hygiène publique, $1,000; nouvel emploi de commis dans la 2me division, subdivision A, $1,600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

164. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Mines:—Pour un aide traducteur français dans la 2me division, subdivision A, $1,600; un commis dans la 2me division, subdivision B, $800; crédit supplémentaire requis pour un commis dans la 3me division, subdivision B, $200; division des mines—promotion de deux commis de la 1re division, subdivision B, à la 1re division, subdivision A, $925; promotion d'un commis de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $25; appointements d'un dessinateur dans la 2me division, subdivision B, $1,200; deux commis dans la 2me division, subdivision A, $3,400; appointements d'un commis dans la 3me division, subdivision A, $900; un commis dans la 3me division, subdivision B, $800; Commission géologique—appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision B, $1,000; appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision A, $1,000; appointements d'un mammalogiste dans la 2me division, subdivision A, $1,600; promotion d'un commis de la 3me division, subdivision B, à la subdivision A, de la même division, $100, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

165. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Nouvel emploi de commis dans la 3me division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

166. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les départements en général:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

167. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Commission du Service civil:—Promotion d'un commis de la 2me division, subdivision B, à la subdivision A de la même division, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

168. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour pourvoir au paiement complet de l'indemnité des membres du Sénat—journées perdues par suite d'absence causée par la maladie durant la session actuelle—nonobstant ce qui est contenu dans le chapitre 10 des Statuts refondus—*Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes,* $11,840; appointements des sténographes devant être employés au service des sénateurs, $2,000; appointements d'un secrétaire privé pour le chef de l'opposition, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

169. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour compléter l'indemnité des membres de la Chambre des Communes—journées perdues par suite d'absence causée par la maladie ou pour affaires publiques durant la présente session, nonobstant ce qui est contenu dans le chapitre 10 des Statuts refondus, *Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes* ou ses amendements, $17,965; commis de la session—crédit supplémentaire, $17,160; frais de poste, télégrammes et téléphones—crédit supplémentaire, $500; pour pourvoir à la nomination d'un nouveau sténographe officiel des comités de la Chambre, 2me division, subdivision A, $1,600; nomination de dix nouveaux traducteurs français, 2me division, subdivision A, $16,000; pour un avocat-conseiller du Parlement au sujet de la réorganisation de la division des lois, $5,000; pour pourvoir à la promotion du chef des traducteurs des Débats, de la première division B à la subdivision A de la même division, $150; E. Naubert est par les présentes promu de la 3me division à la subdivision A, à la 2me division, subdivision B, aux appointements de $1,250 par année à partir du 1er avril 1913, $50; Sergent d'armes—messagers de la session—crédit supplémentaire, $18,090; pages—crédit supplémentaire, $4,100; domestiques—crédit supplémentaire, $1,770; préposées à la halle d'attente des dames—crédit supplémentaire, $120; préposé à l'éclairage électrique—crédit supplémentaire, $150; femmes de journées pour la session, y compris trois nouvelles femmes de journées à $1 par jour—crédit supplémentaire, $5,010; préposés aux registres dans la salle des messagers—crédit supplémentaire, $840, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

170. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque:—Appointements d'un commis dans la 2me division, subdivision B, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

171. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Stations agronomiques—pour l'établissement et l'entretien de nouvelles succursales de stations agronomiques—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

172. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les impressions et distribution des rapports et des bulletins des stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

173. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement des industries laitière et fruitière et l'amélioration du transport, de la vente et du commerce des produits alimentaires et autres produits agricoles:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

174. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour mettre en vigueur la Loi des Semences, faire l'essai des semences pour les cultivateurs et les marchands, encourager la production et l'emploi de

semences supérieures et développer la production des cultures des champs et des cultures maraîchères:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

175. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de publications, y compris une contribution pour le maintien et les dépenses du représentant à l'Institut International d'Agriculture:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

176. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour administrer et appliquer les dispositions de la Loi d'Instruction Agricole, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

177. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

178. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

179. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

180. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour avances de grains de semence aux colons établis sur terres non patentées dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

181. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour une allocation de retraite au docteur A. P. Low, à compter du 1er juillet 1913, à raison de $3,100 par année, sur paiement des arrérages de diminutions de retraite, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

182. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Mines—division des mines:—Somme additionnelle requise pour payer l'impression des rapports français traduits, $10,000; recherches relatives aux gisements de minerais et aux accessoires d'une installation d'essayage—crédit supplémentaire, $11,000; aides supplémentaires—somme requise pour payer les salaires du menuisier et d'autres journaliers employés dans les nouveaux bureaux de la division des mines, rue Sussex, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

183. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'essayerie fédérale:—Crédit supplémentaire requis pour couvrir les dépenses du bureau d'essayerie, Vancouver, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

184. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service géologique: Somme additionnelle requise pour explorations et relevés, y compris recherches ethnologiques, archéologiques et paléontologiques et pour les salaires d'explorateurs, topographiques, dessinateurs et autres, $25,000; somme additionnelle requise pour instruments et entretien du musée, de la bibliothèque et dépenses générales, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

185. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Octroi à l'Association Internationale de législation ouvrière, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

186. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario et Québec:—Crédit supplémentaire pour soins de médecin et médicaments, $200; crédit supplémentaire pour dépenses générales, $4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

187. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Nouvelle-Ecosse:—Crédit supplémentaire pour salaires,

$100; crédit supplémentaire pour réparations de voies, $300; crédit supplémentaire pour aider à reconstruire la salle de conseil des sauvages, île Chapel, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

188. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante et un dollars soit accordé à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Crédit supplémentaire pour dépenses diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

189. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Ile-du-Prince-Edouard:—Crédit supplémentaire pour dépenses diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

190. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba, Saskatchewan, etc.:—Crédit supplémentaire pour les sauvages nécessiteux, $12,000; crédit supplémentaire pour hôpitaux, $26,500; crédit supplémentaire pour dépenses générales, $13,430, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

191. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Crédit supplémentaire pour dépenses diverses, $16,000; pour payer les dépenses de la Commission des terres des sauvages de la Colombie-Britannique, $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

192. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Yukon:—Somme requise pour soulagement et soins de médecin, $3,000; somme requise pour arpentages, $7,000; somme requise pour dépenses générales, $4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

193. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent deux mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'éducation des sauvages:—Crédit supplémentaire pour l'éducation des sauvages, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

194. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Pour contribuer au compte de fiducie des sauvages 310, dans le but de supprimer le trafic des liqueurs, $5,000; crédit supplémentaire pour soulager les sauvages nécessiteux dans les régions éloignées, $25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

195. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Somme additionnelle requise comme subvention au conseil local pour l'entretien et la réparation des chemins, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

196. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent douze dollars et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour payer au capitaine Fitzpatrick Joseph Horrigan, une allocation additionnelle pour services en qualité d'administration du Territoire du Yukon, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

197. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres et parcs fédéraux: Somme additionnelle requise pour salaires du service extérieur, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

198. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle requise pour annonces, dépenses contingentes, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

199. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle requise pour relevés, examen de rapports, impression de plans, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1914.

200. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au rachat des certificats de terrains d'après le *South African Volunteer Bounty Act, 1912,* pour l'année finissant le 31 mars 1914.

201. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le coût d'arpentages spéciaux et d'autres travaux se rapportant au classement des terrains irrigables dans la section occidentale du service d'irrigation de la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, à l'est de Calgary, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

202. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cent soixante et trois dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour payer la balance des dépenses encourues pour le transport des maisons des gens du village de Frank, Alberta, (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1914.

203. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses au sujet des enquêtes et rapports concernant les pouvoirs d'eau dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone des voies ferrées de la Colombie-Britannique:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

204. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la protection des forêts dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone de la voie ferrée dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et surveillance des réserves forestières:—Crédits supplémentaires, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

205. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une compensation pour améliorations et renvoi d'un homestead de la réserve forestière des Buttes du Cyprès, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

206. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-deux dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour des engagements donnés par des squatters renvoyés de la réserve forestière de la Montagne de la Tortue, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

207. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les parcs nationaux du Canada:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1914.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'li lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Coderre propose, secondé par M. Nantel,—Que l'amendement fait par le Sénat au bill (No 240) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Archives Publiques", soit maintenant pris en considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Après "sous-ministre" insérer "et tous pouvoirs ou devoirs qui sont par la loi attribués au sous-ministre à l'égard des archives publiques ou de toute chose régie par la présente loi, doivent, à moins que le Gouverneur en conseil n'en ordonne autrement, être exercés et remplis par l'archiviste fédéral".

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 5 juin 1913.

MONSIEUR,—J'ai ordre de l'Administrateur de vous informer que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat, demain à 4 p.m., pour proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. C. LOWTHER, Lt-Col.,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1914, la somme de $23,470,316.65 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1914, la somme de $23,470,316.65 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Blondin informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Rogers ait la permission de présenter un bill (No 249) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le bill (No 97) concernant la *Canadian Northern Branch Lines Company,* soit retiré, et que les honoraires versés pour ce bill soient remboursés, moins les frais de l'impression et de la traduction.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et vingt minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 6 juin 1913.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Burrell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de la convention conclue avec les diverses provinces quant à l'emploi des subsides accordés sous le régime de la Loi d'encouragement à l'Agriculture et relevé indiquant les fins pour lesquelles ces subsides seront utilisés. (*Document de la session, No 67i.*)

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 10 mars 1913,—Copie de toute correspondance, mémoires, arrêtés du conseil, ordres administratifs et rapports de gardiens de pêcheries et autres officiers, au cours des derniers deux ans concernant les permis pour se servir de nasses dans les eaux des comtés de Charlotte et de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick. (*Document de la session, No 230.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 29 janvier 1913,—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, accusations, preuve, rapports et autres documents en la possession du département des Chemins de fer et Canaux, ou de l'un quelconque des départements de l'administration touchant la destitution d'Alex. McInnis, inspecteur des wagons du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, N.-E., et, s'il y a eu enquête, liste des noms de tous les témoins entendus, copie de la preuve, et état détaillé des dépenses de cette enquête. (*Document de la session, No 61 (14w).*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 mai 1913,—Relevé faisant connaître combien, parmi les immigrants, venus en Canada pendant l'année terminée le 31 mars 1913, ont été examinés par les médecins inspecteurs du gouvernement; quel a été le coût total de l'inspection médicale des immigrants venus en Canada pendant cette période; combien de médecins inspecteurs ont été employés pour cette fin pendant la même période, et quels sont les noms, traitements et adresses de chacun de ces inspecteurs, y compris ceux qui demeurent à Ottawa. (*Document de la session, No 160a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 février 1913,—Copie de toutes les lettres et de tous les documents se rapportant à l'octroi de scrip de métis, mandat No 2155, certificat No 672, en faveur d'Albert St. Denis, et faisant connaître ce qui est advenu de ce scrip. (*Document de la session, No 231.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 12 février 1913,—Etat faisant connaître toutes les terres des écoles vendues dans la province de Saskatchewan en 1912, indiquant chaque lot vendu et donnant le nom et le domicile de chaque acquéreur, la date et le lieu de la vente, le nom de l'encanteur à chaque vente, et toutes cessions de contrats d'achats dont le gouvernemnt a été notifié. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses membres, et le gouvernement de la province de Saskatchewan ou quelqu'un de ses membres, au sujet de la vente des terres des écoles dans la dite province. (*Document de la session, No 213b.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 février 1913,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents concernant la moitié nord du ¼ S.-O. de la section 8, township 49, rang 26, à l'ouest du second méridien, province de Saskatchewan, et l'octroi d'une inscription de homestead pour la dite propriété à un nommé Arthur Donaldson. (*Document de la session, No 147a.*)

M. Rogers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de tous papiers, documents, listes de paie, reçus, comptes, correspondance, etc., concernant les réparations faites au brise-lames à Petite-Rivière, comté de Lunenburg, N.-E., en 1912. (*Document de la session, No 203j.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1913,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, contrats, soumissions et rapports de l'inspecteur du gouvernement au sujet des travaux et réparations de l'édifice public à North-Sydney en 1912, et plus spécialement copie du rapport de l'inspecteur au sujet des dommages causés par le feu pendant la construction des dits travaux et réparations. Aussi, copie des soumissions de Henry Lovell pour les dits travaux. (*Document de la session, No 207b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Relevé faisant connaître combien de dragage a été fait par les dragues du gouvernement pour des particuliers ou des sociétés dans l'Ile-du-Prince-Edouard, au cours de la saison de 1912; quels sont les noms des personnes ou des sociétés pour lesquelles ce dragage a été fait; combien de verges cubes de matériaux ont été enlevées pour chaque personne ou firme; de quelle nature était les substances enlevées, et quel prix, par verge, le gouvernement a exigé pour ce dragage; qui a mesuré la quantité de substance enlevée, et si on s'est servi de la mesure de chaland; qui a recommandé ce dragage; si on a consulté l'ingénieur local ou tout autre ingénieur quant au mesurage à adopter, et si l'ingénieur local, ou tout autre ingénieur, a exercé quelque contrôle sur l'ouvrage. (*Document de la session, No 135d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 janvier 1913,—Copie de tous télégrammes, lettres, documents et plans concernant l'acquisition d'un terrain pour y ériger un édifice public à Stellarton, N.-E., en 1912. (*Document de la session, No 207c.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1913,—Copie de toutes les soumissions demandées pour la construction d'une salle d'exercices militaires à Fernie, C.-B.,—de toute la correspondance se rattachant à l'adjudication du contrat,—et de toute la correspondance et de tous les documents se rapportant aux dits contrat et soumissions. (*Document de la session, No 197a.*)

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 19 mars 1913,—Copie de tous décrets du conseil, de tous plans et devis, de toute correspondance, papiers ou enquêtes concernant la construction d'une cale sèche à Québec ou Lévis ou dans le havre de Québec. (*Document de la session, No 204b.*)

M. Cochrane, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Copie de tous documents, correspondance, accusations, lettres, télégrammes, etc., se rapportant à la destitution d'Archibald McDonald, gardien du pont de l'Intercolonial à Grand-Narrow ou Sound, dans le comté de Cap-Breton-Nord et Victoria, N.-E. (*Document de la session, No 61 (14x).*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général, en date du 3 février 1913,—Copie de tous papiers, réservant une lisière de terre d'un mille de largeur le long de la ligne du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, y compris l'arrêté du conseil et tous les plans et la correspondance à ce sujet, avant et après le retrait de ces terrains. (*Document de la session, No 232.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 avril 1913,—Relevé faisant connaître les sommes perçues par l'Intercolonial pour transport de foin expédié d'Amherst et autres stations sur l'Intercolonial, dans le comté de Cumberland, à Antigonish, et autres stations dans le comté d'Antigonish, au cours des mois de janvier, février et mars derniers: les noms des expéditeurs et des destinataires; la somme payée pour transport de chaque expédition, et par qui payée;—aussi, copie de tous les connaissements de ces expéditions. (*Document de la session, No 83w.*)

M. Crothers, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel des levés topographiques, division du département de l'Intérieur, 1911-12. (*Document de la session, No 25b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 195) intitulé: "Loi modifiant la Loi des eaux de la zone du chemin de fer";

Bill (No 210) intitulé: "Loi relative aux Colis Postaux";

Bill (No 244) intitulé: "Loi autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui sont mentionnés;

Bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la Loi des petites créances relatives aux chemins de fer de l'Etat";

Bill (No 245) intitulé: "Loi permettant l'accord de subventions en vue d'aider à la construction de certaines lignes de chemin de fer de la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, et de la *Canadian Northern Alberta Railway Company*, respectivement";

Bill (No 246) intitulé: "Loi autorisant un prêt à la *Grand Trunk Pacific Railway Company*";

Bill (No 247) intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province de l'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway*";

Bill (No 248) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes";

Bill (No 199) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la vente"; et

Bill (No 243) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges".

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 211) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Code Criminel", lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 29.—Après "district", insérer "ou magistrat de police ou officier remplissant les fonctions de magistrat de police".

Page 2, ligne 45.—Aux mots "officier naval, militaire ou de milice" substituer "membre des forces navales, militaires ou de milice de Sa Majesté".

Page 3, ligne 41.—Après l'article 6, insérer la clause suivante, comme article 6A:—

"6A. L'article suivant est inséré immédiatement après l'article 169:—

"169A. Quiconque se représente faussement comme étant un constable ou autre officier de paix, ou qui, n'étant pas constable ou officier de paix, emploie quelque insigne ou article d'uniforme ou d'équipement de façon à faire croire vraisemblablement qu'il est constable ou autre officier de paix, est passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende n'excédant pas cent dollars et les frais ou à un emprisonnement pour un terme de trois mois au plus, ou de cette amende et de cet emprisonnement."

Page 4, ligne 6.—Retrancher l'article 8.

Page 9, ligne 36.—Retrancher le mot "commissaire".

Page 13, lignes 18-19.—Au lieu des mots "de ce qui suit à la formule 51", substituer "après la formule 75, de ce qui suit comme formule 76".

Page 13.—Retrancher la formule "*Déclaration sous serment à faire par chaque caution*".

Page 13, ligne 31.—Retrancher les mots "et par l'addition, après la formule 75, de la formule suivante".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 249) allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 188) intitulé: "Loi portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire Britannique", avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Pages 1 et 2.—Retrancher les articles 2 et 7, inclusivement.

Page 3, ligne 16.—Retrancher le paragraphe 3 de l'article 8.

Page 3, ligne 22.—Retrancher le paragraphe 1 de l'article 9.

Page 3, ligne 22.—Retrancher les mots "Tant que la dite proclamation n'aura pas été faite".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre qu'il insiste sur ses amendements au bill (No 32) intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager et de favoriser l'amélioration des grandes routes", pour, entre autres, les raisons suivantes:—

"1. Parce que le droit que possède le Sénat de modifier un bill n'est pas amoindri par les procédures qui ont pu être suivies au cours de l'étude du bill par la Chambre des Communes.

"2. Parce que la raison assignée pour le renvoi d'amendements similaires dans la Chambre des Communes, à savoir: Que la dite Chambre aura à se prononcer chaque année sur chaque item de dépense, ne s'applique pas au Sénat qui, advenant une divergence d'opinion, n'aurait d'autre recours que de rejeter le bill des subsides.

"3. Parce que l'amendement fait par le Sénat au troisième article du bill en y ajoutant le paragraphe 2 affirme le principe d'une distribution équitable des subventions supplémentaires projetées aux provinces en conformité de la convention conclue avec les provinces à l'époque de la confédération.

"4. Parce que le mode de distribution proposé dans le premier amendement est basé sur un principe juste et raisonnable en soi, et est identique à la déclaration faite par les membres de l'administration dans le Sénat et dans la Chambre des Communes au cours de la dernière et de la présente session du Parlement à l'effet que tel était leur programme bien arrêté, lequel a été effectivement incorporé dans le bill concernant l'aide à l'agriculture octroyée pour l'année courante.

" 5. Parce que le dit bill est une mesure d'autorisation, et, pour lui donner effet, il faut inscrire dans le bill annuel des subsides les sommes que l'on se propose de voter pour les fins du dit bill." De plus, Son Honneur l'Orateur de la Chambre des Communes a déclaré que ce bill n'était pas une mesure monétaire.

" Que le Sénat insiste sur le septième amendement pour, entre autres, les raisons suivantes:—

" 1. Parce que l'article 6 du bill permet au ministre d'entreprendre la construction ou l'amélioration de grandes routes dans l'une ou l'autre province, ce qui se trouve en contravention avec la lettre et l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et avec la pratique uniforme suivie sous le régime de cet acte, contravention pour laquelle il n'y a pas suffisante raison d'être.

" 2. Parce que le dit amendement affirme en effet qu'il ne convient pas que le ministre ou le gouvernement fédéral usurpe les fonctions de l'administration provinciale en ce qui concerne la construction et l'entretien des grandes routes et des ponts.

" 3. Parce que le dit amendement n'empêchera pas l'administration d'exécuter son programme et d'affecter les fonds insérés dans les prévisions budgétaires pour cet objet d'après les conditions et la réglementation qu'elle croira juste et convenable de faire, vu que les articles antérieurs du bill pourvoient à la corporation entre les gouvernements fédéral et provincial.

" 4. Parce que l'article 6 du bill est une violation du gouvernement responsable en tant que le Canada, en dépensant un subside provincial, ne serait responsable ni à la législature provinciale ni à la législature fédérale."

Aussi, le Sénat informe cette Chambre qu'il insiste sur ses amendements au bill (No 185) intitulé: " Loi modifiant la Loi des chemins de fer ", pour les raisons suivantes:—

" 1. Parce que le dit bill, tel qu'adopté par la Chambre des Communes, viole le principe du gouvernement responsable vu qu'il tend à donner autorisation permanente au Gouverneur général en conseil d'engager le pays dans une voie de dépenses illimitées avant qu'aucun crédit n'ait été voté par le Parlement.

" 2. Parce que le dit bill est un simple bill d'aide, et que de plus, sans tenir compte du dit amendement fait par le Sénat, cette Chambre croirait qu'il est de son devoir de rejeter le dit bill en entier tel qu'il a été adopté par la Chambre."

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 249) intitulé: " Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914 ", sans amendement.

Un message est reçu de Son Excellence l'Administrateur par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,

Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre.

Alors il a plu à Son Excellence l'Administrateur de donner aux bills suivants la sanction royale:—

Loi concernant la *Imperial Traction Company.*

Loi modifiant la Loi de la Police du Canada.

Loi ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'Instruction Agricole dans les Provinces.

Loi modifiant la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Loi pour faire droit à George Sentis Deslandes.

Loi pour faire droit à Daisy Madeleine Peterson.

Loi pour faire droit à Sarah Lillian Attwood.

Loi concernant le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest et à l'effet de changer son nom en celui de *The Church and Manse Board.*

Loi modifiant la Loi récompensant certains volontaires, 1912.

Loi concernant la Radiotélégraphie.

Loi modifiant la Loi des Epizooties. .

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat.

Loi autorisant le paiement d'une subvention à la *Western Dry Dock and Shipbuilding Company, Limited.*

Loi concernant la Compangnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi modifiant la Loi de la protection des douanes et des pêcheries.

Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême.

Loi constituant en corporation la Galerie Nationale du Canada.

Loi concernant l'Académie Royale Canadienne des Arts.

Loi constituant en corporation la *Metropolitan Mortgage and Loan Corporation.*

Loi concernant la *Port Nelson Company,* et changeant son nom en celui *The Port Nelson Trading Corporation, Limited.*

Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company.*

Loi pour faire droit à Archie Blaustein.

Loi pour faire droit à Mary Arabella Young.

Loi à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de s'alimenter d'eau en dehors de la province du Manitoba.

Loi concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.

Loi constituant en corporation la *General Accountants Association.*

Loi constituant en corporation la *Quebec Rapid Transit Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Glengarry and Stormont Railway Company.*

Loi concernant la *Burrard Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Loi concernant un brevet de la *Commercial Acetylene Company of New Jersey.*

Loi concernant un brevet de Maurice Delvigne.

Loi concernant la *Empire Life Insurance Company of Canada.*

Loi concernant *The Western Canada Accident and Guarantee Insurance Company.*

Loi concernant *The Western Trust Company.*

Loi concernant la *Great West Permanent Loan Company.*

Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Pointe-aux-Trembles Terminal Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Canadian Central and Labrador Railway Company.*

Loi concernant certains brevets d'Otto R. Barnett.

Loi concernant certaines banques d'épargne de la province de Québec.

Loi pour faire droit à Albert Britnell.

Loi concernant la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi de la Conservation.

Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine de Mackenzie.

Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale ruthène catholique grecque du Canada.

Loi constituant en corporation *The Canadian North Western Railway Company.*

Loi conférant à la *Van Buren Bridge Company* les droits de charte de la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western* relativement à la construction et la mise en service d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.
Loi concernant les Banques et le commerce de Banque.
Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte.
Loi modifiant la Loi des falsifications.
Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907.
Loi modifiant la Loi des Pénitenciers.
Loi concernant la chasse pélagique.

Loi ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest.

Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et les Commissaires du havre de Toronto.

Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*
Loi concernant *The Hudson Bay Insurance Company.*
Loi pour faire droit à Frank William Meek.

Loi constituant en corporation *The Board of Management of the Canadian District of The Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States.*

Loi modifiant la Loi des prisons publiques et maisons de réforme.
Loi concernant *The Casualty Company of Canada.*
Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.
Loi modifiant la Loi des eaux de la zone du chemin de fer.
Loi relative aux Colis Postaux.
Loi modifiant la Loi des Juges.

Loi autorisant des subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer et des ponts qui y sont mentionnés.

Loi modifiant le chapitre 26 des lois 9-10 Edouard VII, intitulé Loi à l'effet de statuer sur l'adjudication des petites créances provenant de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat.

Loi permettant l'accord de subventions en vue d'aider à la construction de certaines lignes de chemins de fer de la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et de la *Canadian Northern Alberta Railway Company,* respectivement.

Loi autorisant un prêt à la *Grand Trunk Pacific Railway Company.*

Loi à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions au gouvernement de la province de l'Ontario pour aider à la construction du *Temiskaming and Northern Ontario Railway.*

Loi modifiant la Loi des Postes.
Loi modifiant la Loi des Inspections et de la vente.
Loi modifiant la Loi des Archives.
Loi concernant le Code Criminel.

Loi portant création de conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire Britannique.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence l'Administrateur, comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence les bills suivants:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914.

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1914", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ces bills la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Après quoi il a plu à Son Excellence l'Administrateur de clore la deuxième SESSION DU DOUZIÈME PARLEMENT par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous relevant de vos devoirs parlementaires après une longue session, je vous remercie de l'assiduité que vous avez apportée à l'étude des sujets importants soumis à votre considération. Il m'est agréable de constater que nombre de mesures bienfaisantes sont résultés de vos travaux.

La loi ayant pour objet de donner de l'aide pour l'avancement de l'instruction agricole devrait assurer la coopération des provinces et du gouvernement fédéral dans l'œuvre de donner au peuple la connaissance plus parfaite des méthodes modernes qui rendra l'exploitation de cette grande industrie plus avantageuse, non seulement pour le producteur, mais aussi pour toute la population.

En renouvelant les chartes des banques pour une autre période de dix ans, la Loi des banques a été soigneusement et minutieusement étudiée; des modifications importantes y ont été faites assurant des garanties plus efficaces pour la protection des déposants et des actionnaires.

L'adhésion du Canada au traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni et l'Empire du Japon s'est faite dans des conditions qui devraient contribuer à favoriser les relations amicales et l'augmentation du commerce entre les deux pays.

Le parlement a pourvu à la création d'un service de colis postaux dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir; les facilités postales ainsi données seront sans doute hautement appréciées dans tout le Canada.

La convention de commerce entre le Canada et certaines colonies des Indes Occidentales a maintenant été mise en vigueur, et l'on est confiant qu'elle stimulera et développera le commerce et les relations entre ces parties de l'Empire.

Les modifications au Code criminel devraient aider puissamment les efforts nécessaires pour enrayer les maux contre lesquels la législation de maints pays a récemment été dirigée.

Constatant sagement l'importance de la question des transports, le Parlement a octroyé l'aide pécuniaire nécessaire au parachèvement des chemins de fer transcontinentaux en voie de construction. Le volume grandissant de la production et du commerce surcharge déjà les lignes de transport dans tout le Canada.

Entre autres sujets importants qui sont actuellement l'objet d'une étude efficace et bien méritée sont ceux de l'érection de nouveaux élévateurs de tête de ligne dans les Provinces de l'Ouest, l'outillage des ports nationaux de l'Atlantique et du Pacifique et la construction de cales sèches de dimension suffisante pour accommoder les plus grands navires océaniques.

Vous avez sans doute approuvé, et le peuple accueillera avec satisfaction la convention conclue pour un service postal plus fréquent entre les ports canadiens et ceux du Royaume-Uni.

Vous serez heureux d'apprendre que le chiffre du commerce du Canada, au cours de l'exercice qui vient de se terminer, excède de beaucoup celui de toute autre année précédente. L'immigration afflue toujours au pays, le revenu augmente constamment et il y a partout des preuves évidentes de développement et de progrès.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie des subsides généreux que vous avez votés pour les besoins croissants du service public.

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

J'espère qu'à votre retour dans vos foyers vous trouverez l'évidence d'une récolte abondante qui assurera pour une autre année la prospérité dont jouit le Canada.

L'ORATEUR du Sénat alors dit:—

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le 16me jour de juillet prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mercredi, le 16me jour de juillet prochain.

INDEX

DU

QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

3-4 GEORGE V, 1912-13

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

Mc

M

N

P

R

S

T

W

Y



